UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu44pari

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard.

P
Sci
R-S

REVUE
DES
SCIENCES POLITIQUES

Publié avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves
de l'École libre des Sciences Politiques

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

COMITÉ DE RÉDACTION

M. EUGÈNE D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. AUGUSTE ARNAUNÉ, de l'Institut, Ancien directeur de l'Administration des Monnaies, Conseiller maître à la Cour des Comptes;
M. ÉMILE BOURGEOIS, Professeur à la Faculté des lettres de Paris;
M. MAURICE CAUDEL, Secrétaire général de l'École libre des Sciences Politiques;
M. LOUIS COURTIN, Président de chambre à la Cour des Comptes;
M. CHARLES DUPUIS, de l'Institut, Sous-directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. CH. LYON-CAEN, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur à la Faculté de droit de Paris;
M. A. RIBOT, de l'Académie française, Sénateur;
M. ROMIEU, Président de Section au Conseil d'État;
M. CHRISTIAN SCHEFER;
M. GEORGES TEISSIER, de l'Institut, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État;
M. ACHILLE VIALLATE, ancien Rédacteur en chef des *Annales des Sciences Politiques*,
Professeurs à l'École libre des Sciences Politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF :

M. MAURICE CAUDEL, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

M. PIERRE RAIN, Bibliothécaire de l'École libre des Sciences Politiques.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE (1921)

XLIV

358240
7.12.38.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

IV

SUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Les pages qui suivent constituent deux chapitres d'un ouvrage que le célèbre auteur de L'Empire Romain germanique *et de* La République Américaine *vient de livrer au public anglais et américain sous le titre :* Modern Democracies. *Lord Bryce a bien voulu donner la primeur d'une partie de son étude aux lecteurs de la* Revue des Sciences Politiques. *Nous le remercions vivement de nous avoir permis de communiquer au public français un jugement dont il appréciera toute la valeur. Nous adressons également tous nos remerciements à M. Charles Bastide pour le soin qu'il a pris de traduire ces deux chapitres.* [*N. d. l. R.*]

Le ton de la vie publique.

Il faut, pour être complet, dire quelques mots de la moralité et du ton général de la vie publique. Tout ce que les observateurs étrangers ont dit de mal des ministres et des députés a été dépassé en acrimonie, par des critiques qui sont eux-mêmes français. L'étranger qui cherche à découvrir la vérité dans les livres et les journaux est obligé de ne pas toujours tenir compte de ce que les écrivains indigènes disent de leurs concitoyens, emportés qu'ils le sont par l'esprit de parti, plus furieux ici que partout ailleurs en Europe. Quelques défauts dus à la politique dans tous les pays et qui étaient au moins aussi évidents sous les trois monarchies précédentes, sont aujourd'hui voués au mépris public comme spéciaux au régime actuel. Que faut-il donc déduire du total des iniquités dont on charge la troisième République? J'ai essayé de corriger les exagérations des polémistes par les opinions d'amis français impartiaux, mais bien que les conclusions auxquelles je suis arrivé paraissent vraies, c'est avec la plus grande hésitation que je les mets en avant.

Commençons par l'individu. Peut-on acheter son vote? Les com-

missions qui enquètent sur ces matières recueillent n'importe comment les témoignages et la Chambre est influencée dans ses décisions par des raisons de parti. Il paraît évident que le fait de donner ou de recevoir un pot-de-vin est rare. Peu de candidats ont le moyen de dépenser de l'argent de cette façon ; et bien que ici, comme dans d'autres pays, l'électeur trouve naturel de tirer profit de sa voix, le procédé coûte trop cher pour être employé dans les circonscriptions qu'a créées le suffrage universel.

En ce qui concerne les membres de la législature et les ministres, car on peut considérer ces deux classes comme ne formant qu'une seule, il est difficile de parler en connaissance de cause. L'affaire du Panama où il fut démontré que d'immenses sommes avaient été détournées des travaux du canal pour enrichir des particuliers, et qu'il en avait été employé une partie pour acheter des voix à la Chambre, probablement des voix de ministres et certainement de quelques députés, créa une atmosphère de suspicion qui dura pendant des années, comme la fumée séjourne à l'endroit frappé par un obus. Ce terrible scandale parut confirmer les vagues soupçons qui existaient auparavant, et rendit probables les accusations faites par la suite. Le petit nombre de condamnations prononcées diminua à peine l'effet du scandale, parce que l'on savait que certains accusés avaient échappé à la justice, soit faute de preuves, soit par la complaisance officielle et que personne ne pouvait en préciser le nombre. Rien de semblable n'est arrivé depuis, mais le souvenir de Panama reste comme un reproche contre le gouvernement parlementaire, même chez ceux qui savent qu'il y a eu des scandales sous Louis-Philippe, quand la réputation de la Chambre était au plus haut point, et que les scandales pendant les dix-huit ans du règne de Napoléon III ont été plus nombreux que la République n'en a vu en cinquante.

Il est probable que quelques membres de la législature sont accessibles à la corruption. On trouve de tels hommes dans toute grande assemblée, bien qu'en un petit nombre d'entre elles le niveau moyen de la probité ait été maintenu si haut qu'ils se risquent rarement à braver l'opinion. Certaines sources de tentation sont absentes. Les bills privés, présentés dans l'intérêt d'une affaire commerciale ou industrielle ou pour obtenir une concession de l'État, qui sont la

source principale de la corruption dans les législatures américaines, sont très rares en France. Peu de chemins de fer nouveaux se construisent; peu de projets sont proposés qui affectent suffisamment les brasseurs d'affaires pour qu'ils aient intérêt à s'aboucher avec les législateurs. Ceux qui poursuivent des fins personnelles dans l'imposition ou la réduction des droits de protection sur les importations agissent généralement d'une façon ouverte. Néanmoins, il arrive que de gros financiers ou des sociétés ambitieuses de développer leurs entreprises à l'étranger, par exemple en Turquie ou aux colonies, cherchent à faire agir des influences illicites et réussissent quelquefois. Ceux qui sont renseignés m'assurent que la proportion des députés à vendre est insignifiante, mais que bon nombre d'entre eux n'hésitent pas à se servir de leur position dans un dessein lucratif; ainsi, un avocat pour agrandir sa clientèle, utilise le crédit qu'il possède à la Chambre, ou un député peut faire des bénéfices en aidant indirectement une société commerciale. Une preuve des préoccupations causées par les rapports des sénateurs et députés avec les entreprises financières se trouve dans les projets de loi sur les incompatibilités parlementaires. Les dispositions de la loi en vigueur à l'heure actuelle interdisent de siéger à ceux qui exercent une fonction publique rétribuée par l'État (exception faite pour les ministres et quelques autres hauts fonctionnaires), ceux qui sont membres d'une « commission départementale », les directeurs des trois grandes compagnies de navigation qui ont reçu du gouvernement des concessions postales. Un projet de loi de 1917 proposait d'étendre cette incompatibilité à toute personne rétribuée sur les fonds de l'État, du département, de la commune, ou de la colonie, ou intéressée à une société financière, industrielle ou commerciale. Le même projet interdisait aux ministres et aux sous-secrétaires d'État de prendre part aux adjudications faites par l'État, les départements ou les communes. On devine les abus que de telles dispositions cherchent à réformer.

Le nom d'un député sur la liste des administrateurs d'une compagnie a perdu la valeur qu'il avait jadis, parce que la confiance est ébranlée. Un député peut connaître et un ministre connaît certainement des faits qui lui permettent de spéculer à la Bourse avec des chances de succès et l'opinion de ses collègues n'est pas sévère pour

cette forme de « tripotage ». Bien qu'il soit incorrect pour un homme politique d'être mêlé à des affaires financières, une tache à sa réputation ne l'empêchera pas de revenir au pouvoir. Les députés et ministres sans fortune ne sont pas ceux sur lesquels plane le plus souvent le soupçon et le fait de toucher un salaire n'abaisse pas le niveau moral, si ce n'est qu'il crée un nouveau motif de voter contre sa conscience afin de garder son siège. L'opinion publique est chatouilleuse en ce qui concerne les gains pécuniaires des hommes d'État : pour mériter l'impunité, il faut un talent qui rende un politicien presque indispensable. Quand on met en circulation des histoires, la critique se détruit elle-même, parce que si l'on articule plusieurs accusations et qu'on soit incapable de les prouver, les gens commencent à traiter la chose légèrement, ne donnant de l'importance qu'à quelques accusations, et ne se souciant pas de distinguer entre les autres, car n'espérant pas arriver à la vérité, ils cessent d'examiner les choses au fond.

Un observateur français singulièrement impartial me dit que depuis quarante ans, le niveau intellectuel des députés s'est légèrement élevé, mais que leur niveau moral s'est légèrement abaissé ; il attribue ce fait à deux causes qui ne concernent que peu la politique. La diffusion du haut enseignement dans les classes moyenne, moyenne inférieure et même ouvrière, permet à une plus forte proportion d'hommes de talent d'humble origine d'entrer au Parlement. Ces hommes-là comprennent moins l'idéal d'une société hautement cultivée parce qu'ils n'y ont jamais appartenu. Ils amènent avec eux des manières moins polies et des goûts moins raffinés et représentent l'esprit nouveau qui, poursuivant des desseins simplement matériels, est indifférent aux principes religieux et philosophiques — esprit qui, bien qu'on le juge caractéristique de la génération qui a grandi sous la République, n'est pas nécessairement dû à la République. Il y a eu beaucoup d'irréligion et de libertinage, aussi bien que de la corruption, sous le second Empire. Les philosophes fanatiques qui étaient les champions de la liberté contre Louis Napoléon, s'imaginaient que la République amènerait une moralité plus pure et un esprit plus élevé. Mais la République n'a amené rien de tout cela.

En ce qui concerne l'administration, elle a été en somme probe et à la hauteur de sa tâche. Le département d'État où les dépenses

exagérées, sans résultats correspondants, ont été les plus fréquentes, c'est la marine, mais, dans tout pays, il faut chercher la malpropreté et la concussion là où se passent les gros marchés. Même les services publics en Allemagne si admirablement organisés et si strictement disciplinés, n'ont pas été sans reproche. L'entrain avec lequel on concentre le feu sur le parlementarisme, dispose peut-être les critiques français à l'indulgence pour les bureaux, mais certainement on entend parler peu d'accusations contre les fonctionnaires. Ils ont un goût pour leur travail et un sentiment de la solidarité professionnelle qui donnent au moins aux chefs de service l'idée que chacun est le gardien de l'honneur de la corporation aussi bien que du sien propre.

On en dira autant de l'ordre judiciaire. Il est au-dessus des séductions pécuniaires. Mais on entend dire de divers côtés que les juges ne sont pas insensibles aux influences politiques, venant soit du gouvernement, soit de personnes touchant au gouvernement. Ces bruits ne peuvent être négligés. D'un autre côté, on cite des cas où le gouvernement a exigé des juges des services que ceux-ci ont refusé de rendre. S'il résulte peu de mal de ces pratiques, il faut néanmoins veiller au danger possible. L'opinion publique tolère peut-être trop les tentatives faites pour peser sur l'impartialité des juges. L'habitude d'écrire aux juges au sujet des affaires qui viennent devant eux est dangereux et la promotion des juges à des postes supérieurs crée des tentations puisqu'elle fournit un motif d'être bien en cour[1]. Il doit y avoir de l'avancement pour les juges. Il y en a en Angleterre, où les meilleurs juges de première instance de la Haute Cour sont élevés à la Cour d'appel et aux États-Unis, où les juges de District et de Circuit sont quelquefois envoyés à la Cour suprême. Mais, dans les deux cas, l'opinion du barreau d'où proviennent tous les juges, est un obstacle au favoritisme. Comme les juges en France ne sont pas choisis parmi les avocats, le barreau les connaît moins et s'intéresse moins à leur carrière.

1. Un homme d'État blanchi sous le harnais, candidat sénatorial, qui s'appelle « ni libéral, ni progressiste, ni radical, ni socialiste », mais « tout simplement républicain », écrivait en novembre 1911 à ses électeurs : « Trouvez-vous que la justice soit assez indépendante, l'armée assez protégée contre les influences politiques, la masse grossissante de nos fonctionnaires est-elle assez pénétrée du sentiment de la discipline? Le scepticisme et l'apathie des citoyens paisibles ne font-ils pas de redoutables progrès, et l'audace impunie des autres?... Vous sentez-vous assez gouverné? »

Quand nous en arrivons au ton de la vie publique, il est encore plus difficile de se faire une idée exacte. Que veut dire ce mot? On le sent plutôt qu'on ne le définit, c'est une chose dont la présence, comme un parfum, est impalpable, mais certaine. C'est une qualité de l'atmosphère, délicieuse quand elle stimule, déprimante quand elle abaisse la vitalité intellectuelle ou morale. Elle est franche, exempte de préjugé et d'intolérance, gouvernée par l'amour de la vérité. Elle est aussi imaginative et émotive, elle sent la grandeur de la vie d'un peuple, elle reconnait avec joie le devoir et le principe de servir l'État. Elle est patriotique dans la limite où le mot implique qu'un peuple doit viser à la justice aussi bien qu'à la puissance. Même chez les ambitieux elle fait taire les conseils de l'égoïsme. Elle insiste pour que ceux à qui le peuple a accordé sa confiance en les choisissant comme représentants ou fonctionnaires, se montrent dignes des meilleures traditions nationales; elle est exigeante pour ceux qui s'offrent comme chefs, attend d'eux non seulement le bon goût et le décorum, mais aussi l'honneur et le respect pour l'honneur des collègues, demande non seulement qu'ils s'appliquent le principe « noblesse oblige », mais qu'ils traitent leurs adversaires avec respect tant qu'ils ne se sont pas montrés indignes. Celui qui a siégé longtemps dans une assemblée finit par connaître quel en est le « ton » en notant quels sont les actes ou les paroles qu'elle permet ou condamne, quelles sont les personnes qu'elle admire ou suspecte, et il apprend à distinguer le ton d'un parlement de celui d'un autre, comme un ozonomètre pourrait être employé pour apprécier la qualité de l'air sur le haut d'une montagne ou au fond d'un marais.

Le « ton » en ce sens est formé en partie par la tradition qui a érigé un ensemble de règles que les hommes publics doivent observer comme leurs prédécesseurs l'ont fait, en partie par le nombre et l'autorité dans la vie politique d'un pays de ceux qui, connus comme ils le sont pour être au-dessus du mensonge et de la trahison dans les rapports ordinaires de la vie, apportent dans les actes de leur vie publique le même sentiment de l'honneur. On trouve de ces hommes dans toutes les classes et dans toutes les couches de la société. Il en manque aussi dans toutes les classes, chez les plus hautes socialement comme chez les plus humbles. Mais

comme ceux qui appartiennent à la haute société sont le plus sensibles à l'opinion de leur classe et à l'idéal que cette classe reconnaît, c'est un avantage pour un pays quand de tels hommes, possédant aussi les dons intellectuels qui les rendent éminents, sont nombreux dans la vie publique, car ils sont obligés de respecter les règles de conduite imposées par la société où ils se trouvent.

L'atmosphère politique où vivent les politiciens français n'est pas facile à décrire. Dans le monde entier on entend des avis opposés sur la moralité et les mœurs des hommes publics et les vétérans sont enclins à noter une décadence et à la déplorer. Mais en France, l'ardeur de la lutte entre partis rend la divergence particulièrement marquée, car ceux qui n'aiment pas le régime actuel, commencent par en décrier les produits. Ce qui paraît assez clair, c'est que les hommes politiques d'aujourd'hui et surtout les députés, inspirent moins de respect et de déférence que leurs prédécesseurs pendant les dix premières années de la République. La Chambre a perdu de sa dignité. On échange des injures. Des accusations odieuses sont articulées de part et d'autre. Leur fréquence fait qu'on ne s'en irrite pas. Le parfum d'intrigue qu'on rencontre dans toute législature, est terriblement prononcé au Palais Bourbon où le talent d'intrigue a autant de valeur que l'art oratoire ou la capacité administrative. L'homme que l'on suspecte partout, pourra être de ceux qui sont le plus occupés à ourdir des complots pour renverser des ministères, dans l'espoir qu'avant longtemps leur tour reviendra de prendre des portefeuilles. On a souvent demandé s'il valait mieux avoir ou ne pas avoir cette hypocrisie qui est un hommage rendu à la vertu. Ici, en tout cas, il n'y en a point. Mais la corruption, établie devant une Cour de justice, rend incapable d'exercer une charge et la possession d'un caractère élevé et sans tache commande l'autorité aussi bien que l'estime. Même ceux qui n'imitent pas sont capables d'admirer.

Le ministre qui voyage en province est reçu avec des marques extérieures de déférence qui dépassent de beaucoup celles qu'on témoignerait à un Anglais ou à un Américain de rang égal, car on honore l'autorité en France. Mais celui qui détient l'autorité peut ne pas recevoir à d'autres moments de marques de confiance et de respect de ses concitoyens. Il est attaqué — même des Présidents ont été attaqués — en un langage rare en Amérique, inconnu en

Suisse, rare même en Angleterre où les personnalités sont plus violentes qu'il y a soixante-dix ans. La conception de l'État comme pouvoir suprême, aux attributions universelles, a beau inspirer en France une sorte de crainte inconnue dans les autres pays, les fonctions publiques ont beau être recherchées avidement, le fait de servir l'État n'inspire pas le sentiment élevé du devoir et de la responsabilité. Il y a des idéalistes religieux et des idéalistes socialistes, mais à part ces hommes et le culte qu'inspire la France et sa position dans le monde, on est frappé, non moins que dans les législatures d'Amérique et d'Australie, par l'esprit matérialiste qui règne. Dans un pays neuf comme l'Australie, il n'est pas surprenant de trouver un certain esprit terre-à-terre dans la vie politique. Mais la France est le pays qui a paru par intervalles vivre pour son idéal et qui jadis a donné à l'Europe le modèle de l'honneur chevaleresque.

Cet état de choses dont les Français se plaignent souvent, est quelquefois traité comme le résultat sinon comme la cause de la rareté parmi les politiciens d'aujourd'hui d'érudits, d'écrivains, de penseurs comme ceux qui ornaient les législatures de la Restauration, de la Monarchie des Orléans, de la seconde République et aussi des premières années de la troisième République. Il est vrai que ni le Congrès de Washington ni la Chambre des Communes ne sont plus riches en hommes supérieurs. C'est en la comparant à ce qu'elle fut autrefois que celle-ci paraît briller d'un plus faible éclat. Mais un pays si fertile en indépendance spirituelle et en vive activité intellectuelle devrait voir un plus grand nombre de ses fils les mieux doués chercher à entrer dans son assemblée souveraine. Pourquoi si peu d'entre eux y entrent-ils? En partie, dit-on, parce que la position d'un député n'emporte plus de distinction sociale en dehors du district qu'il représente, et que le travail quoditien d'un député est pénible et humiliant. Un savant, un universitaire, même un avocat ayant une clientèle importante, serait obligé de renoncer à ses travaux pour garder son siège par les artifices auxquels le député doit avoir recours. Ceux qui voudraient entrer au Parlement, en sont éloignés faute d'une circonscription où ils sont connus; leur domicile étant à Paris, ils sont ignorés en province. En partie aussi parce que ce genre d'hommes a peu de chance avec les électeurs. Les bonnes grâces d'une camarilla de sous-préfecture sont gagnées plus aisément

par le médecin, l'avocat, l'homme d'affaires du pays qui se consacrera aux affaires du pays, ou bien, s'il y a place pour un étranger, pour un riche industriel ou financier venu de la grande ville. On prétend encore que dans certaines régions, l'homme qui descend d'une vieille famille ou qui a des manières polies, est désavantagé par sa situation sociale. Les électeurs ruraux, les électeurs d'une petite ville veulent un homme de leur classe, et l'ouvrier considère celui qui porte un habit noir comme un ennemi naturel. Ces tendances décourageantes pour l'homme délicat ou d'un tour d'esprit philosophique, opéreraient avec plus d'ampleur sans la diversité des conditions sociales dans les différentes parties du pays. L'ouest catholique et monarchique, par exemple, sans être plus accessible aux idées que les autres régions, offre une meilleure chance aux membres des vieilles familles terriennes, souvent plus indépendants de leurs électeurs que le député d'une circonscription où règne la loge maçonnique ou quelque autre camarilla locale.

Ce que la démocratie a fait pour la France.

Celui qui voudrait énumérer et peser les défauts et les mérites du gouvernement populaire en France sous la troisième République, se tromperait et induirait les autres en erreur s'il oubliait les conditions sous lesquelles elle vit depuis 1870. Ces conditions sont le fait du passé et ne peuvent s'expliquer que par lui. Je vais essayer de montrer, en comparant brièvement les résultats du progrès politique en Angleterre avec ceux qui se voient en France, les avantages dont l'Angleterre a profité pour mettre en œuvre des institutions démocratiques.

En Angleterre, la charpente solide de la société a changé très lentement de 1500 à 1900. L'ancienne aristocratie terrienne de naissance s'est transformée par degrés en une nouvelle aristocratie de la fortune. Les vieux liens qui rattachaient chaque classe et celles qui étaient au-dessus et au-dessous d'elle, bien que le caractère en changeât lentement, ne furent jamais rudement rompus.

En France, l'antique organisation féodale dura jusqu'en 1789, bien qu'elle fût devenue comme un corps sans vie. Elle continuait d'être nettement séparée de la bourgeoisie et la bourgeoisie était

également séparée, peut-être moins nettement, de la classe paysanne et des artisans. Depuis la première Révolution, il se passe ce que les Français appellent un *morcellement* dans chaque classe, une dissolution de chaque couche sociale en atomes sociaux.

En Angleterre, il y a eu, excepté pendant quelques crises, telles que le soulèvement de Wat Tyler en 1381, très peu de haine de classes et aucun antagonisme permanent de classes. Il n'y en a pas davantage aujourd'hui. On en voit dans une des colonies britanniques, quoique pas sous une forme aiguë, et le visiteur anglais en est surpris.

En France, les trois classes se détestaient avant la Révolution. La vieille aristocratie de naissance est réduite maintenant à un petit nombre de familles et la nouvelle ploutocratie industrielle et financière qui est issue de la bourgeoisie ne peut pas regarder avec mépris ses parents immédiats. Mais cette ploutocratie est détestée par les masses ouvrières et elle les craint.

En Angleterre, il y a depuis le XIVe siècle des traditions d'indépendance de la législature et du pouvoir qu'elle a d'affirmer les droits populaires; et depuis le milieu du XVIIe siècle, les privilèges et coutumes du Parlement sont familiers à la nation. Tous ceux qui entraient à la Chambre des Communes savaient ou apprenaient bientôt le fonctionnement de la machine parlementaire.

En France, l'antique et lourde institution représentative des États généraux avait disparu et il fallut commencer sur nouveaux frais à la première Révolution, sans expérience et au milieu de l'agitation.

En Angleterre, l'esprit national était, depuis la plus haute antiquité, pénétré de l'idée de la suprématie de la loi, d'une loi fondée sur les vieilles coutumes du peuple, d'une loi du pays qui était opérante non seulement entre les sujets du roi, mais contre le roi lui même s'il cherchait à la transgresser. Quand le jour vint de restreindre le pouvoir du roi, ce qu'on lui enleva fut attribué au Parlement et ce que le Parlement désirait le moins, c'était de confier un pouvoir discrétionnaire à l'État — mot rarement employé en Angleterre — ou à des fonctionnaires locaux nommés par l'État.

En France, le pouvoir de la couronne n'avait pas de limite. On voyait clairement les idées de justice et de droit, et la justice — celle qui concerne les sujets entre eux — était habilement administrée, mais la conception de ce que doit être le droit entre un sujet et le

souverain était obscurcie par le sentiment que l'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts privés, peut-être aussi par les textes que légistes et juges tiraient du droit de la Rome impériale. Ainsi aucune limite bien définie ne fut assignée aux pouvoirs de l'État, et l'on admit que la *Raison d'État* permettait d'écarter les droits des sujets. Quand on employait cet argument, le droit était influencé comme l'aiguille d'une boussole quand on en approche un aimant. Les hommes de 1789 trouvèrent cette doctrine et cette pratique en vigueur; ils s'en servirent et les léguèrent à leurs successeurs. L'argument de la *Raison d'État* tient encore bon.

En Angleterre, il y avait un vieux système d'autonomie locale dans les comtés et les bourgs. Il était devenu avant la fin du XVIIIe siècle, très rouillé et pratiquement oligarchique, mais il avait suffi pour écarter le contrôle du gouvernement central et avait encouragé un sentiment de patriotisme local.

En France, le peu d'autonomie qui existait dans les provinces et les villes avant la première Révolution pouvait être contrôlé et supprimé par la couronne. La seule puissance qui chercha à résister aux mesures financières de Louis XVI fut le Parlement de Paris.

En Angleterre, le gouvernement central avait peu de charges à accorder en dehors de la capitale et quand de nombreux postes nouveaux commencèrent de se créer au XIXe siècle à mesure que s'agrandissaient les fonctions du gouvernement, un système de concours fut institué qui les enleva à la sphère du favoritisme et fit de ceux qui les occupaient les membres d'un service civil pratiquement permanent. Les députés, persécutés comme ils l'étaient par les exigences de leurs électeurs, qui recherchaient des places, furent heureux de consentir à la perte d'un privilège qui leur procurait plus d'ennuis que d'avantages. Ce patronage politique finit par disparaître aux derniers jours du règne de Victoria.

En France, le nombre de places dont dispose le gouvernement central est très considérable et l'influence politique des fonctionnaires aux élections et ailleurs, si grande que tous les gouvernements et tous les partis ont tour à tour jugé nécessaire de réserver les nominations dans la mesure du possible à des hommes sûrs de soutenir la forme du gouvernement existant, quelle qu'elle soit.

En Angleterre, jusqu'en 1876 et 1886 (dates auxquelles deux

schismes successifs ont disloqué le vieux parti whig), chacun des grands partis rivaux en existence depuis le XVIIe siècle, comprenait des groupements considérables appartenant à chacune des classes de la société. Il y avait beaucoup de pauvres dans le parti tory, plusieurs nobles riches parmi les whigs. (Le parti travailliste ne date que de 1906.)

En France, les partis politiques n'existaient pas avant la Révolution. Depuis lors, presque tous les gros propriétaires fonciers et la plupart des riches appartiennent à l'un d'entre eux et la grosse majorité des travailleurs aux sections les plus avancées de l'autre.

En Angleterre, les idées abstraites ont compté peu en politique, parce que les luttes des whigs et de la classe moyenne contre le pouvoir de la Couronne a pris la forme d'une affirmation de droits dont quelques-uns étaient aussi vieux que la Grande Charte et l'habitude ainsi contractée de se fier à des précédents et d'effectuer les réformes d'une façon fragmentaire, comme l'occasion l'exigeait, est devenue une tradition du caractère anglais. Ce n'est qu'à de rares moments que les novateurs ont invoqué des droits naturels.

En France, d'autre part, la théorie est venue avant la pratique, éblouissant les esprits inexpérimentés. A la chute de la vieille monarchie, les traditions, telles qu'elles étaient, d'indépendance féodale et d'autonomie locale avaient été oubliées; aussi n'y avait-il pas de fondations, sauf celles d'une doctrine abstraite, sur lesquelles on pouvait bâtir. La pratique n'a jamais pu marcher de pair avec la théorie, et la théorie a toujours entravé les réformes lentes et petites. Elle a jeté sur elles le discrédit de l'insuffisance[1].

En Grande-Bretagne, la bataille des credos et des Églises fut livrée et à peu près décidée aux XVIe et XVIIe siècles. Les antagonismes qui continuèrent entre l'Eglise établie et les non-conformistes furent d'importance politique minime. Depuis 1688, la nation est pratiquement d'une seule foi et la persécution passa de mode en Angleterre et en Ecosse parce qu'on n'en avait aucune occasion.

En France, la réaction contre l'Eglise dominante qui persécutait encore trente ans avant la Révolution, fut assez violente pour

1. On dit quelquefois qu'il y a dans l'esprit celtique l'amour de la théorie abstraite et une préférence pour les expédients pratiques dans l'esprit teutonique. Mais aucune assemblée celtique n'a produit plus de théories et montré plus de spéciosité que le parlement de Francfort en 1848-1849.

renverser l'Eglise et supprimer pendant quelque temps les pratiques religieuses. Depuis lors, l'hostilité des catholiques et des voltairiens ou athées, divise la nation, causant une exaspération plus amère que n'en provoquent de simples querelles politiques. Il n'y a pas assez de protestants et de catholiques républicains pour former un parti moyen entre le cléricalisme et le sécularisme extrêmes.

Ces différences peuvent s'expliquer par le cours des événements dans les deux pays. Elles ont pu être influencées par des qualités de race propres à chaque peuple. Mais là où l'histoire fournit une explication suffisante, pourquoi chercher des causes dans les phénomènes obscurs de l'hérédité? On peut attribuer beaucoup d'importance à la position insulaire de la Grande-Bretagne, et quelque importance aussi au fait que le droit de la Rome impériale qui n'y fut jamais adopté, ne prêtait pas sa sanction aux doctrines de l'absolutisme. Ce ne sont pas les mérites dans un groupement d'humanité ni les défauts dans un autre, mais une série de faits géographiques et une série de faits historiques, pour lesquels on ne saurait blâmer ni louer aucun des deux pays, qui donnent à l'Angleterre des conditions plus favorables au fonctionnement de ce système démocratique qu'elle adopta en 1868 et 1885, que celles dans lesquelles la France a dû vivre. Quelques-uns des défauts du gouvernement de la France sont dus à ces conditions et non à la démocratie. Il est encore trop tôt pour dire si l'Angleterre qui se trouve aujourd'hui entraînée dans une ère de changements, pourra profiter de la plupart des avantages dont elle a hérité. Il faut se rappeler ces différences dans la préparation de l'Angleterre et de la France à la démocratie parlementaire, quand nous arrivons à peser les mérites du gouvernement républicain en France.

Les critiques français, philosophes détachés aussi bien que politiciens réactionnaires, se plaignent de ce qu'ils appellent le « parlementarisme ». Ce système est, sur le papier, un gouvernement par des ministres responsables devant les Chambres (virtuellement devant la Chambre des Députés) qui, on le suppose, représentent les opinions de leurs électeurs et réalisent ainsi les désirs de la majorité du peuple. Ainsi défini, il ressemble au système de l'Angleterre et de ses Dominions autonomes. Dans la pratique, cependant, il fonctionne principalement grâce aux rapports personnels soit des

députés et de la majorité dans chaque circonscription ou de ceux qui paraissent mener cette majorité, soit des ministres et des députés. Les députés gardent leurs sièges en obtenant des avantages pour leurs circonscriptions ou pour leurs électeurs, les ministres gardent leurs portefeuilles en accordant ces avantages aux députés, procédé qui ruine le trésor, démoralise la législature, affaiblit le gouvernement. C'est le gouvernement par patronage. Ce qui l'aggrave, c'est le morcellement de la Chambre en tant de partis et de groupes que depuis plusieurs années aucun ministère ne peut réunir une véritable majorité et que tous les arrangements ont un caractère provisoire. Quelquefois, comme en 1901, on forme un ministère de concentration, mais on ne peut compter qu'il soit durable. Les cabinets étant instables, le ministre est obligé de songer constamment à chaque voix, fréquemment à une voix qu'il peut gagner chez ses adversaires. Le système des groupes engendre et justifie presque l'intrigue, car comment s'assurer autrement une majorité? Les politiciens français ne sont probablement pas moins scrupuleux que ceux d'autres pays, mais ils sont réduits à des méthodes tortueuses.

La jalousie que les députés montrent envers l'administration s'explique en partie comme une tradition qui date du second Empire, en partie par le tempérament critique inhérent aux Français, en partie par l'ambition corporative qui pousse toute assemblée d'individus à essayer d'agrandir sa puissance. C'est un malheur puisque c'est une nouvelle source d'instabilité, mais quelquefois, comme pendant une guerre, la critique acerbe est nécessaire pour obliger les ministres à rester toujours à la hauteur de leur tâche.

On a blâmé la méthode qui consiste à confier le travail législatif à des commissions de la Chambre; elle affaiblit le pouvoir que possède un ministre d'élaborer et de faire adopter des mesures et dérange leur belle ordonnance. Mais ceci est dû à la nécessité d'aller vite. La même procédure a été imposée au Congrès américain. Au Parlement anglais, la méthode opposée de législation par l'ensemble de la Chambre a conduit à une déplorable accumulation de besogne et c'est pour remédier à ce mal qu'on essaie maintenant un système de commissions. Les assemblées souveraines de tous les grands pays sont accablées par plus de travail qu'elles ne peuvent en accomplir.

Quoique la corruption dans la législature ne soit ni ouverte ni étendue, il y en a assez pour montrer que les républiques ne vivent pas nécessairement, suivant le mot de Montesquieu, par la vertu comme les monarchies par l'honneur. Un plus grave défaut a été la mauvaise administration des finances, la prodigalité de tous les gouvernements, l'accroissement de la dette flottante. Loin d'assurer l'économie, comme John Bright et les radicaux anglais de son temps le croyaient, la démocratie s'est montrée une forme de gouvernement plus coûteuse, quoique moins incapable, que l'autocratie de Louis XV en France ou celle des Czars en Russie.

L'exécutif, pitoyablement faible dans ses rapports avec les députés, abuse de sa force quand il trouve un simple citoyen en face de lui. Il n'y a pas trop, mais trop peu de liberté civile, telle qu'on la comprend en Angleterre ou aux Etats-Unis[1]. Le citoyen n'est pas à l'abri des visites domiciliaires et des arrestations arbitraires. D'autre part, la presse est pratiquement sûre de l'impunité quand elle articule des accusations contre les particuliers.

La responsabilité des fonctionnaires devant des tribunaux administratifs spéciaux au lieu des cours ordinaires de justice, leur assure, sinon l'indulgence, car les cours spéciales font leur devoir, du moins une situation privilégiée qui diminue le sentiment qu'ont les citoyens de leur liberté. Ceci est d'autant plus sérieux que le rayon d'action de l'administration est grand, car il s'étend à tout le pays, attirant à Paris pour y être tranchées, les affaires les plus futiles. Le préfet, ce produit de l'ancien régime conservé par Napoléon, n'a pas eu les ailes rognées par la démocratie. Le fonctionnaire local, que tient le député par l'intermédiaire du préfet, doit rendre des services aux élections et risque à tout moment d'être accusé de déloyauté politique. De plus, l'exécutif, devant les injonctions ou avec la complicité de la législature, est parfois enclin à empiéter sur les attributions de la justice. Naguère on a renvoyé un grand nombre de juges parce qu'on les soupçonnait de tiédeur envers le régime.

1. Depuis quelques années un effort a été fait pour fournir aux citoyens de meilleures garanties. Mais il reste encore quelque chose à faire. Une haute autorité écrivait en 1910 : « Notre histoire politique des cent vingt dernières années se résume dans ce paradoxe irréductible, énervant et stérile, loger un individu parfaitement libre, heureux et satisfait dans un État puissant, omnipotent et autoritaire. » Maurice Caudel, dans la préface de son livre instructif : *Nos libertés politiques*.

Ces défauts ont eu pour excuse la nécessité politique. Là où la forme même du gouvernement est discutée et qu'on peut craindre des tentatives pour le renverser par la force, on ne peut pas, soutient-on, accorder aux autorités locales ou aux particuliers la même mesure de liberté que dans les pays où il existe depuis longtemps un ordre bien établi, car une bureaucratie centralisée maintient l'union dans une nation et réprime les tendances séparatistes. On répond à cet argument que la politique de contrainte est celle à laquelle les républiques doivent recourir à la dernière extrémité, parce que, fondées elles-mêmes sur la liberté, elles proclament que cette liberté assure le contentement du peuple et sa loyauté envers les institutions libres. Mais quoique tous les gouvernements appliquent tour à tour des mesures de répression et s'en excusent en invoquant l'exemple de leurs prédécesseurs, la plupart des citoyens ne condamnent pas de tels actes. S'ils sont disposés au conservatisme, comme le sont le plus souvent les bourgeois et les paysans, ils y voient une garantie d'ordre.

L'intolérance que l'on montre en matière de religion et le système d'espionnage pratiqué à l'égard des fonctionnaires, de l'armée, et, croit-on, des juges, où l'intolérance trouve son expression et dont en 1913 on accusa la franc-maçonnerie, sont également indignes d'un gouvernement libre. Ils trouvent leur excuse dans le fait que l'Église romaine a une attitude peu amicale envers la République, si bien qu'un sous-préfet qui assiste à la messe ou qui laisse sa fille chanter dans un chœur d'église est suspect au gouvernement qu'il sert.

« Liberté, égalité, fraternité », telle est encore la devise de la République. L'égalité civile et politique existe. L'égalité sociale est une chose qu'un gouvernement ne peut établir, excepté en anéantissant toutes les classes sauf une seule. L'égalité économique n'est pas plus avancée qu'ailleurs. Seule une révolution sociale et économique pourrait la créer et il est douteux qu'elle pût la maintenir. La liberté est moins assurée que dans certaines monarchies. Quant à la fraternité, celui qui remarque l'aigreur personnelle qu'occasionnent les différends politiques et ecclésiastiques, songe au mot de Metternich : « Si je vivais en France, je préférerais des cousins à des frères. »

Les haines de classe, l'intolérance anti-religieuse et l'absence

de respect pour la liberté individuelle n'ont pas été introduites en France par la démocratie. Ce sont des maladies anciennes, dont elle n'est responsable que dans la mesure où elle n'a pas réussi à les éliminer. C'est le malheur et non la faute de la République que les antagonismes sont plus forts que les affinités, qu'ils entravent le fonctionnement du gouvernement, le détournent de quelques-unes de ses tâches, et créent un sentiment général d'agitation.

On peut en dire autant de l'indifférence politique d'une grande partie de la population. Quatre révolutions et l'agitation presque incessante de la vie politique depuis 1789 n'ont pas suffi à donner à la majorité de la classe paysanne et à une proportion considérable de la bourgeoisie cet intérêt soutenu dans les affaires publiques qu'on espérait quand la République fut établie; ceci diminue l'influence de l'opinion publique. Dans certaines classes, elle est lente et si l'on considère l'ensemble du pays, les divisions sont trop profondes pour qu'on y distingue quelque chose qui ressemble à une volonté nationale universelle. Quoique ces conditions ne soient pas pires qu'elles ne l'étaient sous des régimes différents — peut-être sont-elles moins apparentes qu'aux jours de la monarchie des Orléans et sous l'Empire — elles sont une déception pour les apôtres du gouvernement populaire, qui soutiennent que le don de la puissance politique confère le sentiment du devoir de s'en servir et le talent de s'en servir sagement. Heureuse foi que l'expérience d'un siècle et quart n'a pas ébranlée.

Il est temps de se tourner vers l'actif qui figure sur le bilan et de voir ce que la République démocratique a fait pour la France depuis 1875.

L'œuvre de la République doit se juger, non seulement en invoquant les conditions peu favorables que le passé a léguées, mais en la comparant à l'œuvre des monarchies françaises précédentes et en particulier à celle du second Empire, période de croissance matérielle et de prospérité générale. La France a-t-elle augmenté ou décru depuis qu'elle a un gouvernement populaire? Dans quelle mesure le particulier est-il plus heureux et plus satisfait?

L'administration civile a été, dans les villes et les campagnes, raisonnablement compétente et généralement honnête. Il y a eu moins de corruption et de despotisme parmi les fonctionnaires que

sous le second Empire. Quelques municipalités ont gaspillé, celle de Paris n'a pas toujours eu les mains nettes; mais les scandales qui ont éclaté sont moindres que ceux qui, communs en Amérique de 1865 à 1900, n'ont pas encore disparu de ses cités.

L'ordre a été maintenu d'une façon louable. Quand on considère la flamme de colère qui a jailli dans plus d'une crise politique, et dans les grandes grèves, parmi un peuple impressionnable, on doit admettre que seul un exécutif investi de pouvoirs étendus et assez hardi pour s'en servir, même devant les emportements de la Chambre, pouvait arrêter des désordres qui renfermaient la menace de la guerre civile. Le pouvoir discrétionnaire et les méthodes arbitraires de la police choquent l'Anglais ou l'Américain, mais il est rare qu'elle s'en serve à tort. La justice civile coûte moins cher qu'en Angleterre ou en Amérique. Les plaintes sont peu nombreuses soit contre elle, soit contre les cours criminelles, et l'on a généralement confiance dans les juges supérieurs. La procédure criminelle où les étrangers ont blâmé la dureté envers l'accusé et la légèreté avec laquelle les preuves sont admises, sont des choses très vieilles en France et n'ont aucun rapport avec le régime. Le respect de la loi et de l'exécutif ont empêché l'habitude du lynchage de s'établir.

Il est difficile d'estimer la valeur de la législation qu'a produite la République sans prononcer un jugement sur des mesures que l'expérience seule peut mettre à l'épreuve. Les sujets qui ont surtout occupé les Chambres ont été l'instruction publique, sujet de discussion en tant qu'affectant l'influence du clergé, les rapports de l'Église et de l'État, les droits des ouvriers de se grouper en syndicats, les pensions des vieillards, l'hygiène, le travail dans les usines, les lois fiscales, où la lutte la plus chaude s'est livrée à propos non des tarifs douaniers, car la doctrine protectionniste règne, mais de l'impôt sur les revenus. Sur ces sujets, des lois importantes ont été votées. On se plaint que l'on n'ait pas fait davantage pour les masses, mais ceux qui songent à l'atmosphère d'incessante lutte de parti où les Chambres ont dû discuter et se décider ne déprécieront pas la quantité et la valeur de la besogne faite pour améliorer la condition des travailleurs. Le nombre total annuel des mesures votées est à peu près le même que sous les deux monarchies précédentes. La plupart n'ont pas donné lieu à controverse et sont d'importance secondaire,

sans doute parce que le Code civil a tranché d'une façon définitive plusieurs questions ayant rapport à la famille et à la propriété qui sont restées encore vagues dans les pays de langue anglaise, où il y a peu d'exemples de codifications considérables de lois.

L'une des principales tâches des ministères qui se sont succédé a été de pourvoir à la défense militaire. Bien que les résultats n'aient jamais répondu aux exigences, et bien que les pessimistes aient déclaré que les habitudes démocratiques ne pouvaient que détruire la discipline, ces résultats sont tout à l'honneur d'un peuple qui avait renoncé à son vieil esprit militariste et n'en désirait pas le réveil. Une ligne de fortifications superbes le long de la frontière nord-est fut construite de 1870 à 1890. La plus grande attention fut apportée au matériel de l'artillerie. La mobilisation s'est faite en août 1914 dans de bonnes conditions et l'armée française s'est comportée dans la guerre qui commençait avec une discipline et un courage dignes de ses meilleures traditions. La conduite des affaires navales où la France avait brillé en des temps maintenant reculés, fut moins satisfaisante, tandis que les actions de la flotte pendant la guerre parurent à peine en proportion des sommes dépensées pour la construire ou de la gloire antique de la marine française.

Les possessions coloniales de la France ont été grandement augmentées sous la République dans l'Afrique septentrionale, occidentale et centrale. Madagascar a été annexée ainsi que de vastes territoires au sud-est de l'Asie. Toutes ces acquisitions, à l'exception du Maroc et de Tunis, sont sous les tropiques et seraient peu propres à la colonisation pour des Français, même si la France avait un excédent de population à envoyer à l'étranger. Qu'elles aient la valeur commerciale qu'on leur attribue, quand on réfléchit aux dépenses nécessitées par une marine qui les protège, c'est une autre question.

La politique étrangère a été dirigée, dans des crises difficiles, quelquefois avec peu de sagesse, cependant avec moins de variations qu'on n'en voit chez les autres grands États européens. Les deux Chambres réfléchissant l'âme de la nation et déférant à ses vœux, ont presque toujours fortifié et soutenu l'exécutif. Quand on songe aux défauts inhérents au gouvernement par une assemblée populaire, la contrainte que les Chambres s'imposent doit mériter le respect

des observateurs impartiaux. La politique étrangère, depuis Démosthène et même avant, passe pour être le point faible d'une démocratie. Cette accusation ne pourra être fortifiée par une étude de l'histoire de France de 1871 à 1914. La monarchie des Orléans et le second Empire ont commis des erreurs plus graves et montré plus de faiblesses.

Le principal éloge qu'on peut faire de la troisième République, c'est qu'elle a duré cinquante ans, plus de deux fois plus qu'aucun régime depuis 1792. Elle a été souvent en danger. Mais bien que le courant ait poussé le vaisseau très près des écueils, il a réussi par habileté ou par chance, à échapper et sa course au XXe siècle est plus sûre que jamais. Ce serait trop de dire que la masse du peuple est plus contente que les générations précédentes, car la classe paysanne et la bourgeoisie étaient contentes sous Louis Napoléon auquel on songe comme à l'homme « qui faisait vivre tout le monde », et une grande partie des travailleurs aspirent à une République socialiste. Mais une longue série d'élections montre que, bien qu'il y ait de la haine pour le parlementarisme et le désir d'un exécutif plus fort — je ne veux pas dire par là d'une dictature — les vieux partis monarchiques n'existent plus. La République, sous une forme quelconque, est le choix de la France. Même Paris, qui a si souvent fait des révolutions sans l'assentiment ou contre le gré du pays, ne pourrait pas recommencer aujourd'hui. Tocqueville se demandait, il y a plus d'un siècle, si l'on n'était pas sur la pente de l'anarchie intermittente, cette maladie incurable des vieux peuples. Mais la France n'est pas plus près qu'en 1870 de cette catastrophe. Plusieurs forces luttent pour obtenir la maitrise. Mais celles qui favorisent la stabilité, stabilité dans les choses essentielles qui donnent la vie et l'espérance, semblent destinées à l'emporter.

Quels sont les enseignements que l'histoire du gouvernement populaire en France peut fournir aux autres pays? Il faut quelque prudence en tirant des conclusions d'une portée générale de l'expérience qu'a pu faire un pays placé dans des conditions spéciales, car les succès et les échecs peuvent y être dus moins au système qu'à ces conditions. Avec ces réserves, on peut formuler quelques enseignements précieux à celui qui étudie les gouvernements populaires.

Il faut à la démocratie, à la base, l'autonomie locale. C'est l'école

où le citoyen acquiert l'habitude de l'indépendance, apprend ce qu'il doit envers l'État et y apprend aussi à faire son devoir. La mainmise du gouvernement central sur les affaires locales en France a diminué le sentiment de responsabilité chez le citoyen. Elle a multiplié les postes dont dispose l'exécutif et agrandi le rayon d'action où sévit librement le népotisme. Sans doute les autorités locales usent et abusent du favoritisme, mais employé comme il l'est en Amérique, dans l'intérêt d'un parti, il fait moins de mal aux intérêts élevés de l'État, car le rayon d'action est plus petit, le mal est sporadique, et le remède s'en trouve dans l'initiative des citoyens eux-mêmes dès qu'ils s'éveillent au sentiment du danger et c'est ainsi qu'on le guérit aujourd'hui aux États-Unis.

La démocratie n'est pas nécessairement un gouvernement faible, la preuve en est la vigueur et la fermeté avec lesquelles l'exécutif en France a plus d'une fois réprimé des manquements à l'ordre public. Il faut naturellement tenir compte de l'appui que le ministère peut trouver dans l'opinion. Il faut tenir compte du ministre. Il peut être timide ou homme à poigne. Mais la vérité générale subsiste qu'un homme énergique dont les mobiles sont au-dessus du soupçon, sera toujours soutenu. Les masses apprécient le courage dans leurs chefs.

L'autorité d'une seule assemblée omnipotente est dangereuse. Il faut un frein à la hâte ou à la passion, que ce soit une constitution rigide limitant les pouvoirs de l'assemblée ou un veto présidentiel ou le veto d'une seconde Chambre. Quelques auteurs préféreraient un Sénat plus fort, non seulement par ses pouvoirs légaux, mais par l'autorité des hommes qui le composeraient. Mais tel qu'il est, c'est une sauvegarde précieuse.

Les démocraties, surtout les démocraties parlementaires, ont besoin de chefs capables de créer des partis solides et durables, dont l'un aura une majorité qui pourra maintenir, au moins quelque temps, un gouvernement poursuivant une politique fixe et continue. Elle confiera à un homme cette responsabilité qui ne peut pas plus être dévolue à une assemblée qu'on ne peut saisir une poignée de fumée. Depuis la mort de Gambetta, la France souffre de l'absence d'un pareil chef. Jules Ferry avait quelques-unes des qualités requises. Waldeck-Rousseau les possédait dans une grande mesure et il rétablit l'ordre quand tout était confusion. Le chef peut sans

doute être un démagogue capable de conduire l'assemblée ou d'attirer le peuple dans des voies dangereuses, mais la France n'offre pas un terrain particulièrement favorable à la démagogie, moins favorable peut-être que l'Angleterre. La France est intensément d'esprit critique. Ce n'est pas parmi les rhéteurs parlementaires spécieux que s'est élevé le spectre de la dictature.

Le suffrage universel ne garantit pas de ce spectre. C'est lui qui installa Louis Napoléon comme président pour dix ans, qui fit de lui un Empereur, qui lui confirma ses pouvoirs quelques mois avant sa chute en 1870 et à chaque occasion par des majorités énormes. C'est lui qui soutint Boulanger. Le césarisme attire les masses aujourd'hui comme aux derniers jours de la République de Rome.

Des sociétés secrètes indispensables aux amis de la liberté qui conspiraient contre les tyrans d'Italie il y a deux générations, sont fâcheuses dans un pays qui a conquis la pleine liberté constitutionnelle. Leur influence politique est malsaine parce qu'elle est irresponsable, elle favorise l'intolérance, elle devient facilement l'instrument de l'égoïsme ou de la persécution sociale.

La liberté individuelle n'est pas nécessairement garantie par la souveraineté du peuple, ni par l'égalité des droits civils, ni par l'égalité sociale. En France, contre une arrestation arbitraire et l'emprisonnement, contre les visites domiciliaires ou n'importe quel acte d'autorité discrétionnaire de la part de la police ou d'autres fonctionnaires, le citoyen a une sécurité moindre que celle que les Américains estiment indispensable à la liberté ou que les Anglais possédaient longtemps avant l'établissement de la démocratie en Angleterre. En temps de paix, le Français est assujetti à des restrictions que la plupart des pays libres n'imposent qu'en temps de guerre.

Celui qui jette un coup d'œil sur l'histoire de la France depuis 1789 doit être frappé des habitudes d'esprit et d'action qu'engendrent des révolutions répétées. Chaque violent bouleversement de l'ordre établi dispose les hommes à en préparer un autre. Le « droit sacré de l'insurrection », qui doit être le dernier recours quand tous les remèdes ont été épuisés, est invoqué quand l'occasion ne l'exige pas et peut, en réussissant, porter la destruction plus loin qu'il n'est nécessaire. Affaiblissant le respect pour l'autorité, il encourage les aventuriers ambitieux à s'en servir contre un gouvernement

légitime dont les défauts peuvent être corrigés d'une façon légale et paisible. La crainte qu'il inspire en terrifiant les citoyens tranquilles et « respectables » dont la première pensée est pour leur bien-être et leurs propriétés, les jette dans les bras de l'aventurier usurpateur et fait d'eux les soutiens du gouvernement qu'il proclame. Les actes de violence qui l'accompagnent laissent derrière eux des animosités capables de diviser le peuple pendant des générations[1].

Toutes ces choses sont arrivées en France. Peu d'entre nous nieront que la Révolution de 1789 était nécessaire, mais il fallut deux ou trois générations avant de pouvoir exorciser l'esprit évoqué par la Révolution. Un demi-siècle de gouvernement constitutionnel paraît avoir maintenant interrompu l'habitude de l'insurrection, car le peuple sait qu'il peut obtenir par la voie du suffrage ce qu'il désire. Mais il souffre, sinon de la maladie, au moins de ce que les médecins appellent les suites. La doctrine des whigs anglais qui veut que les changements constitutionnels indispensables soient effectués avec tous les ménagements possibles pour la tradition, paraît comme une ruine vénérable toute recouverte de mousse. Néanmoins il existe des pays où elle trouve encore à s'appliquer.

Ceux qui disent que la démocratie n'a pas attiré au service de l'État les meilleures capacités, ne prétendent pas qu'il y ait pénurie de talents, car, comme le disait George Sand : « Le talent est partout en France. » Les Anglais et les Américains qui vivent à Paris sont frappés de l'éclat de la politique française et de l'habileté qu'elle suppose. Les Chambres sont un théâtre dont les acteurs forment l'auditoire, goûtant en connaisseurs le jeu de leurs collègues. On souhaiterait, pourtant, à la place de tant de brio un peu de pondération et de réflexion, un horizon agrandi, de la prévoyance et une bienfaisante influence sur l'opinion. Chaque démocratie a besoin de chefs, ayant des qualités propres à en compenser les défauts particuliers. La France ne manque pas d'hommes riches en

1. Des troubles sociaux et de « l'action directe », il n'est pas nécessaire de parler ici, parce que ces phénomènes paraissent dans d'autres pays démocratiques. Loin d'être caractéristiques de la démocratie, la grève générale (comme moyen de forcer le gouvernement à la soumission) et l'action directe sont des attaques contre les principes fondamentaux du gouvernement démocratique. Ce qu'elles montrent, c'est que ces principes fondamentaux sont ou incompris ou dédaignés par une fraction de ceux qui se considèrent comme des démocrates.

savoir, et d'esprit pénétrant et vigoureux. Aucun pays moderne n'a plus fait, s'il en est qui aient fait autant, pour provoquer et encourager la méditation philosophique sur la politique. Mais la plus grande partie de ces réserves de science et de sagesse ne trouve pas d'emploi dans la vie politique et les quelques hommes d'État qui les possèdent, semblent incapables de respirer librement dans l'atmosphère de la passion et de la lutte des partis.

Une esquisse de ce que la République a fait ou omis de faire pour la France ne se termine pas sans quelque mention des effets sur la vie intellectuelle et morale du pays. Edmond Schérer, en 1883, écrivait, comme beaucoup d'autres, que la démocratie produisait la médiocrité. Des écrivains de talent de nos jours, qui ne sont ni royalistes ni cléricaux, attribuent à la même cause la décadence morale qu'ils découvrent chez leurs concitoyens. Malgré toute notre déférence pour ces personnes éminentes, nous ne croyons pas que les régimes aient plus qu'une influence minime et passagère sur la littérature, l'art ou la philosophie. En me proposant de traiter ailleurs ce sujet, je n'en dirai que quelques mots se rapportant à la France. La liberté politique n'a pas produit ces fruits intellectuels qu'espéraient les enthousiastes qui vivaient sous le despotisme, car les maîtres penseurs, prophètes et hommes d'État ne sont pas plus nombreux qu'autrefois. Dans le domaine de la politique, la démocratie nivèle par en bas aussi bien que par en haut et ne produit pas de caractères remarquables par l'élévation et l'indépendance. Mais bien qu'elle développe certains genres de talents plus que d'autres, il n'y a rien pour montrer qu'elle réduise le volume de talent qu'un pays possède, ni qu'à plus forte raison, elle ralentisse la croissance de la science, de l'art, de l'érudition, des belles-lettres. Ces choses sont indépendantes de la politique. Elles fleurissent et se dessèchent pour des causes jusqu'ici inexplicables, et qui le seront peut-être toujours, elles sont affectées par le milieu social et les tendances générales du temps. Si le siècle est matérialiste, les hommes dont l'esprit se nourrit surtout de journaux, les hommes préoccupés de leurs affaires et menant une vie agitée et sans loisirs, ne sont pas de ceux dont on attend un effort de création dans les hautes sphères de la pensée. Les tendances qui gouvernent le monde trouveront leur expression dans la politique et coloreront leur idéal;

mais c'est dans les tendances elles-mêmes plutôt que dans la forme du gouvernement que réside la cause. Pourquoi insinuer que c'est la démocratie qui a refusé à la France du xxe siècle des poètes d'une renommée éclatante comme Victor Hugo ou des prosateurs comme Renan et Taine, quand nous notons la même absence de personnages exceptionnellement brillants dans presque tous les pays, quelle que soit la forme du gouvernement? Ranke et Mommsen n'ont pas eu de successeurs d'égal rang dans l'Allemagne monarchique; Worsdsworth, Tennyson et Browning n'ont pas eu des successeurs pareils à eux dans la démocratique Angleterre. Le grief qu'on peut faire à la démocratie, c'est de n'avoir pas plus réussi, que dans beaucoup d'autres pays, à amener au premier rang, en nombre suffisant, des hommes d'un esprit hautement original, capables d'aborder les problèmes de plus en plus difficiles qui confrontent le monde moderne. C'est ici que le suffrage universel et le système représentatif n'ont pas tenu les promesse de 1789.

En ce qui concerne les mœurs, le cas n'est pas le même, puisqu'elles sont influencées par les modèles que la loi adopte et que les habitudes de la vie politique rendent familiers. Si la loi donne libre cours à la licence dans les écrits et dans la conduite, elle aide à abaisser le ton de la vie sociale. La loi ou la jurisprudence sont en ces matières loin d'être strictes sous la République. Mais la moralité moyenne, publique ou privée, n'est dans la pratique pas inférieure à ce qu'elle a souvent été dans des monarchies ou des oligarchies. Sans remonter à la Régence ou à Louis XV, ceux qui lisent l'histoire de la Restauration après 1815 ou se rappellent le second Empire, n'iront pas choisir pour la censurer la troisième République. La corruption pécuniaire a été plus générale et plus éhontée sous l'autocratie russe qu'elle l'a jamais été dans aucun pays libre. Il y a soixante ans on comparait, pour la déprécier, la France de Louis Napoléon à l'Allemagne aux mœurs qu'on croyait alors plus honnêtes. Pareil rapprochement est impossible aujourd'hui. L'accroissement du nombre des divorces, où l'on voit une tare due à la législation de la République, est un trait de la société moderne dans tous les pays, et la moralité n'est pas plus haute dans les pays qui interdisent le divorce que dans ceux qui l'autorisent. Il peut, cependant, y avoir quelque fondement dans les

plaintes que provoque la législation française qui rend impossible tout enseignement de la morale dans les écoles, en interdisant au maître de faire allusion à l'existence de Dieu et en supprimant dans les livres de classe tout ce qui peut avoir un caractère religieux.

Les philosophes politiques attribuent trop facilement au régime une influence sur la vie de la nation dans son ensemble. Les observateurs étrangers en particulier tombent dans cette erreur, car ils connaissent moins l'âme profonde d'un peuple et ses vertus domestiques que le gouvernement et la politique; là où le gouvernement est populaire, les défauts en sautent aux yeux, et ces défauts, croit-on volontiers, permettent d'en apprécier le caractère. Il y a sept ans, ces observateurs là croyaient voir en France un peuple déchiré par les dissensions intestines, religieuses et politiques, une législature versatile et discréditée, la plus grande partie de la population indifférente à la politique, seule une infime fraction de la meilleure intelligence du pays prenant part à la vie publique. Ils en ont conclu que la France était un pays décadent où la flamme de la vie nationale baissait déjà. Alors éclata une guerre plus terrible que la France n'en avait jamais connu auparavant et une armée ennemie occupa dans le pays de vastes territoires. Les dissensions politiques continuèrent, les intrigues politiques furent aussi nombreuses que jamais : les ministères se succédèrent rapidement. Mais le peuple se leva pour résister au péril qui le menaçait dans son existence, et montra que l'âme antique de la France n'avait rien perdu de son ardeur ni ses soldats de leur bravoure.

Lord Bryce.

Traduction de M. Charles Bastide.

LA DIPLOMATIE
DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE
(1871-1914)

Avec les inévitables erreurs, la politique extérieure de la troisième République restera un modèle de loyauté et de fierté, de sagesse et de prévoyance.

I

La « noble blessée », comme disait Thiers d'un mot qui porta au plus profond, ne cessa point d'avoir mal à l'Alsace-Lorraine. L'abandon de ces deux pays, mêlés si activement à la vie nationale, ne fut ratifié à aucun moment par la même conscience qui s'était résignée à la perte de la rive gauche. C'était bien la chair de sa chair qui, cette fois, avait été arrachée à la mère-patrie. Les provinces séparées d'elle par la force, soumises au régime de la force, devinrent deux et trois fois chères. Elles s'enveloppèrent de légende. La statue de Strasbourg, sur la place de la Concorde, demeura couverte de drapeaux en deuil et de couronnes de fleurs. Un grand anglais[1] a dit que rien ne lui parla plus haut, d'un langage plus révélateur des pensées intimes de la France.

Mais ce souvenir qui ne s'éteignait pas, cette protestation qui se perpétuait, cet espoir de rassembler un jour les frères séparés qui vivait au fond des cœurs, ne débordèrent pas sur la politique. Le traité de Francfort ne fut point tenu pour définitif, irrévocable, éternel, mais il fut scrupuleusement respecté jusqu'au jour où l'Allemagne le déchira par son agression préméditée. Au lendemain des désastres dus à l'impréparation de l'armée et à l'insuffisance des effectifs, l'Assemblée nationale a décrété le service universel et obligatoire : « Chaque fois qu'il naîtra un Français, il naîtra un soldat » ;

1. Lloyd George.

et les crédits militaires, tels que les demandaient les gouvernements, furent toujours votés; mais la pensée de reprendre l'Alsace-Lorraine par une guerre offensive ne fut jamais que celle d'une minorité; l'immense majorité de la nation ne cessa pas d'affirmer, par des scrutins répétés, sa volonté résolument pacifique. La France contracta des alliances avec des peuples dont les intérêts s'accordaient avec les siens; mais ces alliances furent exclusivement défensives, et il ne dépendit que de l'Allemagne de ne pas les faire jouer. Point d'amitié, de réconciliation menteuse avec l'Allemagne; mais peu à peu ont repris les rapports politiques, économiques, intellectuels; le fossé n'est pas comblé, mais il est traversé par un pont.

Les gouvernements, si divers qu'ils fussent, tinrent toujours un langage d'une irréprochable correction; les déclamations individuelles furent rares. Un Alsacien constata sans amertume que « c'était à Paris, comme de raison, qu'on parlait le moins du traité de Francfort : l'y mettre publiquement en cause, ce serait défier l'Allemagne[1] ». Argument de bon sens et de prudence. Le mot d'ordre, plus fortement motivé, fut, dès 1871, donné par Gambetta : « Ne prononçons jamais une parole téméraire; cela ne conviendrait pas à notre dignité de vaincus, car il y a une dignité du vaincu, quand il est tombé victime du sort et non de sa propre faute. Soyons gardiens de cette dignité et ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours[2]. »

Ainsi, par le silence évitera-t-on des ripostes brutales et, peut-être, meurtrières, et par la pensée, réfugiée aux régions inviolables de la conscience, les naufrages de l'âme.

Le monde qui croyait connaître la France, s'était attendu à ce qu'elle remplirait les airs d'un bruit de revanche sitôt qu'elle aurait reconstitué ses forces. Il avait été décidé que ce peuple léger ne pouvait éprouver de sentiments un peu vifs sans les extérioriser. La première *Triplice* des Empereurs (Allemagne, Autriche, Russie), où l'Italie serait déjà entrée volontiers et que les deux grandes démocraties anglo-saxonnes, Angleterre et Amérique, regardaient avec complaisance, est née de cette inquiétude. Ceux qui se rendirent compte par la suite qu'un même cri de révolte continua à retentir dans les

1. Heimweh, *Triple Alliance et Alsace-Lorraine*, p. 132.
2. Discours de Saint-Quentin, 16 novembre 1871.

cœurs qui ne renonçaient pas à espérer, ne purent assez s'étonner de cette maîtrise de soi qui, pendant quarante-trois ans, retint toute provocation dont l'Allemagne aussitôt se serait emparée.

On a dit des sonneurs de clairon, dont la Revanche était le mot d'ordre, qu'ils empêchèrent le sentiment national de s'endormir; on avait prédit qu'ils ne feraient rien autre que du bruit dans une chambre de malades. Opinion fausse et fausse prédiction. La France était éveillée et saine. Les ligues agirent peu sur l'opinion et, tant qu'elles restèrent en dehors de la politique (jusqu'en 1885), n'exercèrent aucune influence sur les gouvernements; au surplus, elles ne furent pas très nombreuses.

L'eussent-elles été davantage et fussent-elles devenues, à l'exemple des pan-germanistes, un parti de guerre qu'elles auraient surtout risqué de fournir un prétexte à une ruée préventive des Allemands, et elles auraient empêché les alliances et les ententes. Les gouvernements et les peuples, sans lesquels la guerre de 1914 n'eût pas été victorieuse, vinrent à la France, non pas pour l'aider à reprendre ses provinces, mais parce qu'elle suivait, dans le respect des traités de 1871, une politique de paix.

L'équipée boulangiste, coalition des partis de monarchie, de dictature et d'Église, avec un gros de mécontents, ayant joué du patriotisme, l'Europe, qui s'était précédemment rapprochée, s'écarta. L'alliance fondamentale avec la Russie fut conclue après l'échec de cette fronde aux allures belliqueuses, par des hommes qui l'avaient combattue et à qui répugnait de reprendre l'Alsace dans les cafés-concerts. L'entente avec l'Angleterre fut conclue après la défaite du mouvement nationaliste qui était sorti de l'affaire Dreyfus et dont les chefs venaient du boulangisme.

Gambetta avait été l'âme de la Défense nationale; représentant du Haut- et du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe à l'Assemblée de Bordeaux, il avait rédigé les deux fameuses déclarations des députés de l'Alsace-Lorraine : l'appel au droit public de l'Europe avant l'ouverture des négociations, l'appel à la justice de l'avenir après la conclusion de la paix de démembrement; d'un très ferme propos, il ne voulut pas être l'homme de la Revanche; il fut l'homme de la Revendication. La vie des peuples n'est pas un jeu; de revanche en revanche, d'un autre Iéna à un autre Sedan, ce

serait la guerre éternelle. Gambetta n'est pas Déroulède; mais l'objet précis de la politique qu'il propose c'est la réparation de l'abus de force qui a été commis, non pas seulement contre la France, mais contre l'Europe, par la Prusse-Allemagne, et cette réparation doit être l'œuvre de l'Europe elle-même.

Le rétablissement de la France dans ses frontières et le rétablissement de l'équilibre européen sans lequel la paix sera toujours précaire et l'indépendance des nations toujours menacée, la cause de la France et la cause de l'Europe, c'est tout un.

Il suffit de lire le texte de la déclaration du 16 février 1871 pour y reconnaître le principe de cette politique, la seule qui pût rendre, et celle, en effet, qui a rendu à la France ses provinces perdues. Gambetta connaissait trop bien la lassitude du pays, après l'effort de la Défense nationale, pour attendre de l'Assemblée, qui était à la fois rurale et royaliste, qu'elle repoussât, si cruelles qu'elles fussent, les conditions de Bismarck. Elle se bornerait à saluer avec douleur « l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester terres françaises »; et elle repousserait dans la métaphysique l'évocation du principe, bien qu'il eût été celui de la Monarchie, que le Souverain — autrefois le Roi, aujourd'hui la Nation — ne peut aliéner aucune partie du territoire « sans s'arroger un droit qui n'appartient même pas au peuple dans ses comices » et « sans commettre un excès de pouvoir ». Mais Gambetta n'aura pas établi en vain que la question de l'Alsace et de la Lorraine n'est pas seulement une question française, que « l'unité de la France est une garantie de l'ordre général du monde, une barrière contre l'esprit de conquête et d'invasion », — c'est la maxime même de Richelieu que « la grandeur de la France est (pour l'Europe) une sûreté réelle et une garantie constante », — et que « les nations civilisées », ayant manqué à leur rôle de « gardiennes des règles de la justice et du droit des gens », se verront, tôt ou tard, menacées « d'être à leur tour victimes des attentats qu'elles auront tolérés ».

Combien d'années faudra-t-il pour que ces vérités apparaissent à l'Europe, se lèvent, sous la pression des intérêts, dans sa conscience? « Serons-nous seulement témoins du drame qui se prépare? » Gambetta avait pénétré trop avant dans l'étude de l'histoire pour ne pas s'être rendu compte qu'on ne presse point ses pas, et que la poli-

tique, c'est d'être prêt pour l'occasion, ce qu'on appelle vulgairement le hasard et qui n'est, en effet, que la circonstance déterminante d'un événement longtemps attendu ou préparé. La pensée dominante de Gambetta, c'est donc bien le retour des provinces perdues; quand il fait appel à l'union et à la concorde, il en montre la raison à la trouée des Vosges; quand il s'oppose aux exigences de l'esprit de parti, il rappelle qu'on ne fait pas la politique de la même manière dans un pays qui a toutes ses frontières et dans un pays mutilé; mais comme il a vu, en homme d'État, ce qui échappe aux poètes qui ne sont que des poètes, aux soldats qui ne sont que des soldats, à savoir que l'Alsace et la Lorraine mosellane ne redeviendront pas françaises avant que les peuples, menacés d'année en année davantage par l'hégémonie allemande, en aient découvert la cause profonde au traité de Francfort, il faut d'abord que la France soit forte et qu'elle inspire une pleine confiance.

Aussi, quand il ne se tait pas, non seulement de sa douleur toujours vivante, mais de son plus cher espoir, — car cela serait une preuve de faiblesse et comme un reniement du droit, — ce n'est que pour protester de sa foi dans « la justice immanente ». Ces mots ne sont pas sur ses lèvres une précaution oratoire. Il affirme dans l'un de ses plus retentissants discours que « les cœurs ne battent pas pour un idéal sanglant », que « les grandes réparations peuvent sortir du droit[1] »; et il écrit à un des confidents de ses pensées les plus intimes : « La paix reste notre règle; nous ne rentrerons dans l'ordre extérieur que pour rétablir l'ordre et le droit en Europe[2]. » Mais, en même temps, il n'a pas de plus constante préoccupation que celle de la Défense nationale, de l'armée qui peut seule protéger la frontière et assurer l'avenir; chaque fois que, dans l'une de ses courses en Allemagne, il a constaté la force de l'instrument militaire, « cheville ouvrière de tout le mécanisme », il n'en conclut pas seulement qu' « il faut se tenir tranquilles », mais qu' « il faut s'occuper avec plus d'ardeur et de soins du budget de la guerre[3] »; et, patiemment, « cheminant » lui aussi, « par voie couverte », à l'exemple de « l'incomparable cardinal », il s'applique à

1. Discours de Cherbourg, août 1880.
2. 17 janvier 1878.
3. 20 septembre 1876.

ouvrir les avenues et, même les sentiers vers les alliances et les ententes : sceller avec l'Angleterre un accord qu' « à aucun prix il ne faudra jamais rompre », « suivre les destinées de la Russie et nous associer à ses horizons, les modifier au besoin », rapprocher l'Italie de la France », peser sur la balance roumaine toujours « oscillant entre les puissances germaniques et la Russie », « mettre la main dans la main des Slaves du Sud, ces Piémontais de l'Orient », « dissoudre l'alliance Habsbourg-Hohenzollern ». Et, toujours, il revient à la pensée maîtresse de la déclaration de Bordeaux : « A une époque de civilisation raffinée comme la nôtre, on ne conquiert pas les peuples malgré eux. L'annexion de l'Alsace et de la Lorraine sera le germe de mort pour l'Empire. Les Allemands ont meurtri le cœur de l'Europe. Tant qu'ils n'auront pas réparé cette faute, la paix du monde, si nécessaire à tous les peuples, restera à la merci d'un incident[1]. »

II

Aussi bien, alors que l'Europe est encore loin d'apercevoir que la cause du droit universel a été aussi profondément blessée à Francfort que celle de la France et alors qu'elle s'explique encore mal les premiers symptômes de son malaise, la question de l'Alsace-Lorraine reste-t-elle inexorablement ouverte à Berlin. Elle revient devant le Reichstag à chaque demande de nouveaux crédits militaires, et c'est sous la forme la plus irritante pour l'orgueil allemand, obligé de reconnaître que l'Alsace et la Lorraine mosellane, « terres germaniques détachées injustement de l'Empire germanique », obstinément veulent rester françaises.

En dehors des deux députés socialistes, Bebel et Liebknecht, qui votèrent contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, il ne s'est guère rencontré en Allemagne qu'un ancien officier, à la vérité d'origine française par sa mère, le lieutenant-colonel Moritz von Egidy, pour trouver indigne d'un grand État moderne de s'attacher par la force des hommes qui, ayant fait choix d'une autre patrie, lui restent fidèles. Il osa crier, en plein Berlin : « L'Alsace-Lorraine aux Alsa-

1. Lettres à Mme Léonie Léon, à Ranc, à Ruiz. Voir Deschanel, *Gambetta*, p. 198 et suiv.

ciens-Lorrains! » sans aller d'ailleurs jusqu'au bout de sa pensée[1]. Tous les autres, y compris le gros des socialistes, devaient justifier la prédiction que Renan n'avait pas faite sans douleur à son vieux maître Strauss : « La conduite que vous allez être obligés de tenir dans les provinces annexées malgré elles achèvera de vous démoraliser. Vous allez être obligés de donner un démenti à tous vos principes, de traiter en criminels des hommes que vous devez estimer, des hommes qui n'auront fait autre chose que ce que vous fîtes si noblement après Iéna ; toutes les idées morales vont être perverties[2]. »

Bismarck n'avait à aucun moment mis en doute l'hostilité des Alsaciens; Moltke avait averti que, pour conserver les provinces acquises, il faudrait monter la garde aux bords du Rhin pendant cinquante ans. Pas moins d'un demi-siècle serait nécessaire pour amener la France à la résignation et pour germaniser à nouveau la vieille terre celtique.

On peut croire que le calcul se fût trouvé faux alors même que l'Allemagne, à l'exemple de la France du XVIIe et du XVIIIe siècle, se fût appliquée à traiter l'Alsace et la Lorraine avec plus de bienveillance et d'esprit de justice qu'aucune autre partie de l'Empire. Mais elle n'en fit rien. Comme elle s'était déjà pervertie au point de croire seulement à la force, elle malmena du premier jour les Alsaciens-Lorrains avec la même dureté que ses Polonais et ses Danois et n'arrêta pas de faire exactement le contraire de ce qu'il eût fallu pour les accoutumer à leur sort.

Le *Reichsland*, propriété commune de tout l'Empire, fut géré et exploité surtout par les Prussiens. Les franchises municipales furent, sans doute, respectées, sauf dans les villes où fut introduite l'institution des maires de carrière; l'administration se montra, avec plus de roideur, ce qu'elle était partout en Allemagne, correcte, exacte, méticuleuse, prompte à expédier les affaires; les villes et les villages bénéficièrent de bonnes lois d'hygiène, les ouvriers d'une intelligente législation sociale. Mais tout ce qui constitue l'âme profonde d'un peuple fut méthodiquement brutalisé, la culture française tenue en suspicion, la langue française proscrite.

Si les Alsaciens avaient été des machines, le régime allemand eût

1. Moch, *l'Ere sans violence*, p. 57.
2. Lettre à Strauss dans la *Réforme intellectuelle et morale*, p. 207.

été fort bon; mais c'étaient de tous les rhénans les plus affinés, les plus jaloux de leur liberté, qui était l'une des plus anciennes de l'Europe, depuis leurs Républiques communales à l'italienne, épiscopales ou laïques, corsetées de bonnes murailles « bien défendables », en pierre des Vosges, compacte et dure, au temps glorieux du Saint-Empire. Pendant près d'un demi-siècle, il n'y eut pas un seul parmi les nouveaux maîtres de l'Alsace pour apercevoir, même de loin, comment il se pouvait faire que, « la liberté perdue, les biens mêmes qui demeurent après elle perdent entièrement leur goût et saveur[1] ».

Du premier jour de la conquête, les fonctionnaires, les lourds préfets, les agents de police, méchants et souvent malhonnêtes, prirent comme à tâche d'offenser; les militaires d'étaler une insolence provocatrice. Moins la germanisation progressait, plus le gouvernement général multiplia, en les aggravant, les vexations, les enquêtes tracassières, comme on punit des enfants indociles. Cela ne fit que fortifier la réaction anti-allemande. Malgré l'exode de plus de 100,000 Alsaciens-Lorrains, rompant les liens les plus chers, s'exilant de la petite patrie plutôt que d'y vivre sous les Allemands, la résistance ne fléchit pas[2].

L'exode, s'il se fut continué, aurait fait le jeu de la Prusse. « Si vous partez tous, dit Gambetta, nous n'aurons plus de raison d'aller reprendre nos provinces perdues. » Les vrais exilés, ce furent ceux qui renoncèrent à la grande patrie, optèrent pour l'Allemagne, restèrent, mais pour entretenir le cher souvenir. Comme il avait bien fallu leur laisser leur bulletin de vote, ils renouvelèrent, à chaque élection, l'éternelle revendication de Bordeaux. Tous les élus de 1874 appartinrent au parti protestataire. Teutsch demanda au Reichstag d'ordonner que les populations se fussent appelées à se prononcer elles-mêmes sur leur incorporation à l'Empire. Seul de ses collègues, Ress, évêque de Strasbourg, refusa de s'associer à la motion; il dit laidement : « Les Alsaciens-Lorrains de ma confession n'ont nullement l'intention de mettre en question le traité de Francfort. » Dupont des Loges, évêque de Metz, les abbés Philippi, Winterer,

1. La Boetie, *Discours sur la servitude volontaire.*

2. Les défections furent peu nombreuses : le comte de Dunckheim-Montmartin, ancien préfet de l'Empire; le baron Zorn de Bulach, ancien chambellan de Napoléon III; Fritz Hartmann, neveu d'un pair de la Monarchie de Juillet. (Galli, *Gambetta et l'Alsace-Lorraine*, p. 40.) La *Ligue d'Alsace* dénonça ces défaillances intéressées.

Simonis, Guerber le désavouèrent. Le chiffre des voix protestataires s'accrut encore treize ans après, en 1887.

Berlin multiplia les lois d'exception, institua l'odieux régime des passeports, décréta l'état de siège, interdit les réunions politiques, baillonna la presse, serra la vis de la candidature officielle. Rien n'y fit. Des Allemands furent élus seulement dans les circonscriptions où les protestataires firent grève. On nomma des curés dans les campagnes; à Strasbourg, l'un des deux socialistes (Bebel) qui avaient voté contre l'annexion. Cette loyauté obstinée ne condamnait pas seulement le fait de la conquête, mais commençait, ainsi que Renan encore l'avait annoncé, à répandre contre la puissance d'assimilation de l'Allemagne une suspicion universelle. De l'autre côté « de la ligne bleue des Vosges », « la plainte des affligés » [1] monta, inlassablement, vers la France.

III

Sûre de la fidélité des provinces séparées, non moins sûre qu'elle ne renoncerait jamais, la France se devait à elle-même, et c'était l'intérêt bien entendu de l'Alsace-Lorraine, « de ne pas s'hypnotiser devant la frontière des Vosges ». Cette formule, un peu rude, du général Lewal, l'un des meilleurs élèves de Bugeaud, des plus savants collaborateurs de Niel et des meilleurs soldats de l'armée de Metz, fut dénoncée, en son temps, par cette sorte de gens qui croient prouver leur patriotisme en l'étalant hors de propos. Elle n'en était pas moins exacte et forte. C'était le sentiment, d'ailleurs, et de façon très notoire, de quelques-uns des plus beaux chefs de la défense à outrance, un Chanzy et un Faidherbe, des plus réputés de leurs successeurs, un Saussier et un Négrier, un Jamont et un Galliffet, et de la jeune pléiade qui montait à l'horizon, les Joffre et les Gallieni, les Lyautey et les Gouraud, les Mangin, les d'Espérey, qui, tous, allaient gagner leurs grands éperons aux guerres coloniales.

Nécessairement, dans les premières années qui suivirent la paix de Versailles, Thiers, dominé par la pensée de refaire les forces intérieures et de hâter la libération du territoire, puis, les ministres du

1. Testament de Jules Ferry.

maréchal de Mac-Mahon furent condamnés à une politique d'extrême réserve (1871-1877). On l'appela, par la suite, « la politique de recueillement », d'une circulaire du duc Decazes : « La France se recueille et attend » (1873). Encore Decazes dut-il expliquer, d'un ton de résignation, qu'il s'agissait d'attendre que « le temps, qui peut seul permettre aux événements de l'histoire de porter leurs fruits, eût effacé l'amertume des jours funestes ». Précédemment, le duc de Broglie avait écrit à un ambassadeur : « Insistez sur ce point que, ne méditant aucun trouble en Europe, ne cherchant aucune revanche, ni matérielle en Alsace Lorraine, ni morale en Italie, ne demandant qu'à nous refaire et à nous recueillir... »[1]. Il y avait là comme une promesse d'oubli, mais personne ne s'y trompa.

Thiers, pendant son consulat, puis le maréchal furent tout le temps attentifs à ne fournir aucune prise à Bismarck, qui s'irritait du rapide relèvement de la France et semblait chercher un prétexte pour consommer sa victoire de 1871. L'habileté de Thiers à renouer des relations d'amitié à Londres et à Pétersbourg, et aussi à Vienne, fit naître chez le chancelier l'inquiétude qui devint cette terreur des coalitions dont il fut hanté jusqu'à la fin de son règne. Les conservateurs anglais, par opposition à Gladstone, et aussi pour leur tradition d'une politique moins humble, dénonçaient comme une faute grave l'abstention de la Grande-Bretagne pendant la guerre, ce que les positivistes, à l'heure où il eût fallu agir, avaient été seuls à comprendre. A Pétersbourg, l'ambassadeur de Thiers, le général Le Flô devint l'ami personnel du tzar Alexandre, bien que républicain de vieille date, proscrit du 2 décembre, ministre de la guerre au 4 septembre; il fut très recherché par le parti anti-allemand de la Cour et au plus intime avec le chancelier Gortschakoff, jaloux de Bismarck qui le détestait. Beust, ancien ministre du roi de Saxe, avec qui Bismarck avait refusé de négocier après Sadowa, était alors premier ministre à Vienne où la haine de la Prusse était encore aussi vive que peut l'être un sentiment autrichien. Pour Thiers, recueillement ne voulait dire ni effacement, ni abstention. Il avait été, sous la Monarchie de Juillet, partisan déclaré de l'alliance anglaise, « si

1. Lettre à Chaudordy.

belle et si noble », et personne n'avait plus que lui blâmé l'absurde politique anti-autrichienne de Napoléon III.

L'empressement passionné de Thiers à libérer la France des dettes de l'ancienne guerre, suffisait à montrer qu'il ne songeait pas à en préparer une nouvelle. Il eut raison de la mauvaise humeur de Bismarck et commença à ramener les sympathies qu'avait fait perdre partout l'incohérence bruyante de Napoléon III.

Le reproche qui a été adressé à Decazes, d'avoir sollicité un peu humblement l'intervention de l'Angleterre et de la Russie lors de l'alerte de 1875[1] n'est pas équitable. Decazes, du premier jour, vit très bien que Bismarck ne voulait pas aller jusqu'à la guerre, mais qu'il se satisferait d'en avoir donné la peur. Decazes n'avait, une fois de plus, qu'à se « mettre en boule »[2], jusqu'à ce que l'orage eût passé. Son mérite fut de saisir l'occasion de donner à comprendre à Berlin que quelque chose était changé depuis 1870 et que la France n'était plus seule, que l'Europe se réveillait. Bismarck comprit.

L'année d'avant, le chancelier avait dit : « Nous sommes toujours à la hauteur de la France, même d'une France forte. Le danger, c'est la coalition ; or la République n'arrivera jamais à former de coalitions contre nous[3]. » Vue exacte des choses, mais fausse prophétie.

Decazes eut un autre mérite. L'occupation de Rome n'avait pas été sans doute la cause déterminante, comme l'a voulu le Prince Napoléon[4], mais certainement elle fut l'une des causes de refus du concours de l'Italie et de l'Autriche en 1870. Maintenant Rome était pour l'Italie « la capitale intangible » ; prétendre à la rendre au Pape, c'était provoquer l'Italie à la guerre. Cependant nombre d'évêques avaient organisé des pétitionnements et entretenaient une agitation bruyante en faveur du rétablissement du pouvoir temporel. « Sauver, au nom du Sacré-Cœur, Rome et la France », comme chantaient les

1. Christian Scheffer, *D'une guerre à l'autre*, p. 35. « Vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie, la France s'était montrée assez humble. »

2. Selon l'expression de Bismarck lui-même.

3. Entretien de Bismarck avec le correspondant du *Times*, 19 décembre 1874.

4. Discours du 26 novembre 1876, à la Chambre des députés : « L'issue malheureuse de la guerre de 1870 vient de l'occupation de Rome; le maintien du pouvoir temporel des papes nous a coûté l'Alsace-Lorraine. Il faut que le pays le sache. C'est une vérité diplomatique et historique. Si on avait abandonné le pouvoir temporel, on aurait eu une alliance immédiate (l'Italie), et une alliance éloignée qui ne se serait pas fait attendre longtemps (l'Autriche). La France, alors, entrait en campagne avec 5 ou 600,000 hommes de plus. »

pèlerins. Même les catholiques italiens, les « papalins », les « noirs », répudièrent cette intervention de l'étranger.

Bismarck, nécessairement, s'appliqua à tirer avantage du mécontentement des Italiens pour lier parti avec eux, jetant de l'huile tant qu'il put sur le feu, et d'autant plus âpre que le monde et la presse catholiques poussaient, dans le même temps, jusqu'à l'extrême leur réprobation contre les brutalités de son *Kulturkampf*.

Bien que les cléricaux fussent les cadres des partis de monarchie qui avaient renversé Thiers et restaient coalisés contre la République, Decazes ne craignit pas de désavouer les menées ultramontaines; il déclara à la tribune qu'il entendait avoir des relations amicales avec l'Italie, « telle que les circonstances l'avaient faite » ; le journal catholique qui avait publié les mandements des évêques fut suspendu.

Les républicains en bataille abusèrent de la menace de guerre qu'était la campagne des cléricaux en faveur du Pape; pourtant le danger d'une rupture avec l'Italie n'était pas un vulgaire argument électoral. Le correspondant du *Times* écrivit de Berlin : « La politique du duc de Broglie a déjà suffisamment humilié la France en obligeant le duc Decazes à donner à l'Italie des assurances atténuant la signification politique du Seize-Mai[1]. »

L'erreur de Decazes fut de rester avec un parti qui n'était plus le sien, mais il ne nuisit qu'à lui-même.

Entre temps, les tentatives pour restaurer la Monarchie avaient échoué; de gouvernement provisoire la République était devenue le régime constitutionnel, et le suffrage universel avait décidé, par deux fois, qu'il n'y laisserait pas toucher.

La seule fois qu'un ambassadeur de France soit allé saluer l'empereur allemand en Alsace-Lorraine, ce fut à la veille du Seize-Mai. Gontaut Biron, par ordre du maréchal de Mac-Mahon, se rendit à Metz où Guillaume Ier, à quelques pas du champ de bataille où sa garde avait été décimée, passait des revues. Flatté presque autant que surpris de la démarche, l'Empereur, le mois d'après, se déclara pour l'opération du Seize-Mai. Il le dit au général d'Abzac, intime ami du maréchal, et à quelqu'un que Gontaut ne nomme pas : « La lutte est

1. *Times*, du 3 septembre 1877.

aujourd'hui entre l'ultramontanisme et le radicalisme; je préfère de beaucoup l'ultramontanisme[1]. » Au contraire, Bismarck fut hostile au second, comme au premier « ordre moral ».

Gambetta dira plus tard : « On parle beaucoup trop de l'étranger et dans des sens trop divers pour la détermination des calculs de la politique qui doit le mieux servir les intérêts de la France[2]. »

IV

La politique de recueillement finit avec l'avènement des républicains au gouvernement de la République. Leur politique antérieure, sans cesser d'être aussi prudente que celle des conservateurs, s'affirma au Congrès de Berlin, puis se tourna vers les entreprises coloniales.

La Russie, en 1871, avait assuré à Bismarck la neutralité de l'Autriche; quand l'Empereur Alexandre entreprit, en 1878, sa croisade pour la libération des Bulgares, Bismarck s'employa, en retour, à empêcher l'Autriche d'intervenir dans les Balkans, mais ce ne fut pas sans arrière-pensées; il savait tirer sur le temps.

Michelet, en décembre 1870, avait écrit[3] : « Le Tzar admire l'Allemagne. Il veut une armée à l'allemande. Tout cela pour faire une promenade au Bosphore, aux embouchures du Danube. Là il trouvera un Prussien. »

En effet, arrivé devant Constantinople, il y trouva Bismarck, devenu tout à coup européen, pendant que la flotte britannique entrait dans les Dardanelles.

La réunion d'un Congrès à Berlin (1878) pour reviser les préliminaires de San-Stefano et régler le nouvel état de l'Orient, fut pro-

1. *Souvenirs*, t. II, p. 282, 328, 329; à d'Abzac : « Dites bien au maréchal que j'ai compris et approuvé le Seize-Mai. »

2. 15 juillet 1881. Sur le projet d'une entrevue entre Bismarck et Gambetta — projet imaginé en 1877 par Henckel de Donnersmark, accueilli quelque temps par Bismarck et par Gambetta, puis abandonné par Gambetta (24 avril 1878), d'ailleurs à la satisfaction de Bismarck, — je ne puis que renvoyer à mon étude, *Gambetta et Bismarck* (*Vie politique de Gambetta*, p. 245 et suiv.) à l'*Histoire de la France contemporaine* d'Hanotaux, et au discours de Déroulède à Champigny, du 4 décembre 1916. Le projet même m'a paru toujours chimérique.... Sur l'utilité d' « une prise de contact avec l'ennemi », — à mon sens, elle aurait dû se produire dans de toutes autres conditions (voir § IV), Déroulède a dit sans ambages : « J'y voyais un motif d'espérer bien plus qu'une raison de craindre. »

3. *La France devant l'Europe*, p. 106.

posée par Bismarck, d'accord avec l'Autriche et avec l'Angleterre; la Russie ne put faire autrement que se résigner. Une invitation à y prendre part fut adressée à la France.

Le gouvernement (le premier ministère républicain[1] qui avait succédé au dernier ministère de l'Ordre moral) hésita d'abord à accepter, puis s'y décida, et fit bien. La France se tenant à l'écart de l'Europe, parce que l'Europe l'avait délaissée aux jours sombres, la protestation était tardive et, sous quelque prétexte ou périphrase qu'elle se fût voilée, eût paru grosse de menaces. Gambetta, séduit un instant par l'apparente fierté d'un refus, se ravisa, conseilla résolument d'aller à Berlin.

Il eût fallu avoir le courage de l'y envoyer lui-même, au plein de son génie et de sa popularité comme il était alors, informé aux meilleures sources de toutes les grandes affaires, très diplomate, par son côté italien, et très capable de marches profondes sous son exubérance, le plus souvent calculée, d'un conducteur de foules : il aurait étonné, puis séduit, face à face avec celui qu'il appelait « le monstre » et dans des conditions bien différentes que celles auxquelles l'un et l'autre avaient un instant pensé[2]; il lui eût parlé d'égal à égal, de beaucoup trop fin pour le heurter et, bien au contraire, sans se défendre davantage que Bismarck lui-même de cette sorte d'admiration irrésistible que la force a pour la force. Il était alors l'homme le plus représentatif de la France et bien propre à arracher au chancelier de fer la même exclamation qu'au jeune secrétaire d'ambassade qu'était alors Bulow : « Puisse notre nation, si une catastrophe pareille à celle qui frappa l'Empire français frappe un jour le peuple allemand, trouver des hommes qui luttent jusqu'au bout avec un tel patriotisme inébranlable[3]! »

On peut croire que la France eût suivi la même politique au Congrès; l'allure en aurait été autre. Le souvenir de la défaite, toujours présent, le spectacle redoutable de la puissance allemande, la rancœur contre les servilités qui s'inclinaient devant elle, entretinrent pendant longtemps dans une partie de l'opinion, une sorte de timidité et d'effroi devant l'action, « état d'esprit de vaincus » qui

1. Dufaure, Waddington, Léon Say, Freycinet.
2. Voir § IV.
3. Discours au Reichstag de novembre 1906.

fut à l'origine de pas mal de fautes. La désignation hardie de Gambetta pour parler à l'Europe au nom de la France, sa présence évocatrice de la Défense nationale, eussent fort contribué à dissiper cette brume des cœurs.

Malgré que le ministre des Affaires étrangères, Waddington, le plus honnête du monde, calme et froid, fit une figure effacée à côté de Disraëli, d'Andrassy et de Gortschakoff, il se tira avec honneur de sa mission, plaida et gagna la cause de la Grèce, qui n'était pas entrée dans la bataille balkanique et qui fut agrandie de quelques districts en Épire et en Thessalie.

Il avait déclaré, en partant pour Berlin, qu'il en reviendrait « les mains nettes ». Quand la Russie créait la Bulgarie, qu'elle espérait dominer, et se faisait rendre la Bessarabie par les Roumains, gratifiés de la maigre Dobroudja, et quand l'Angleterre occupait militairement Chypre et l'Autriche la Bosnie-Herzégovine, le désintéressement tournait à la duperie. Ou la France aura sa part dans le règlement des questions de la Méditerranée ou elle n'a plus qu'à sortir du Congrès.

Waddington s'en ouvrit avec Salisbury. Le plénipotentiaire anglais comprit. Il semble bien qu'il fut le premier à prononcer le mot de Tunis : « Vous ne pouvez pas laisser Carthage aux mains des barbares![1] » Il expliqua, en tous cas, « dans le langage le plus amical et le plus explicite à la fois », que « l'Angleterre était décidée à ne susciter de ce côté aucun obstacle à la France » et que « le gouvernement de la Reine acceptait d'avance toutes les conséquences que pouvait impliquer, par la destination ultérieure du territoire tunisien, le développement national de la politique française[2] ». Disraëli confirma, et il ne le fit point sans s'être mis d'accord avec Bismarck. Le chancelier, pour garder sa paix en Europe, eût donné, en outre, la Syrie[3] et le Maroc[4]. Comme disait Lamartine de Metternich : « Il était sincère, car il était intéressé. »

1. Souvenirs inédits du baron de Courcel, dans Hanotaux, *Histoire de la Troisième République*, t. IV, p. 386.

2. De Waddington, ministre des Affaires étrangères, au marquis d'Harcourt, ambassadeur à Londres, 26 juillet 1878.

3. Bismarck raconta à Blowitz, correspondant du *Times*, qu'à sa première entrevue avec Disraëli, il lui avait dit : « Vous devriez laisser la Russie à Constantinople, prendre vous-même l'Égypte; la France recevrait Tunis ou la Syrie comme compensation. (*Times* du 4 avril 1881.).

4. Hohenlohe relate ces propos de Bismarck : « Nous ne pourrions que nous

L'un et l'autre avaient leurs arrières-pensées, l'anglais de s'assurer plus de liberté en Égypte, l'allemand d'irriter davantage les Italiens, qui tenaient le territoire de l'ancienne Carthage pour partie de leur héritage romain. Bismarck se préoccupait, en outre, de dériver vers les entreprises coloniales dont il n'avait aucun souci la France qui, certainement, ne continuerait pas longtemps à vivre sur elle-même, diminuée en Europe et, dans le reste du monde, spectatrice résignée des agrandissements des autres.

V

Le gouvernement attendit près de deux ans avant de s'engager, hors d'Europe, dans la voie des entreprises lointaines. Alors que Berlin ni Londres ne doutaient déjà plus que la République aurait une politique extérieure, la question se posa à Paris pendant quelque temps encore. Les monarchistes l'en croyaient incapable, ou, tout au moins, affectaient de le croire; et telle avait été également l'opinion de quelques-uns des plus libres esprits de l'époque. Bien que toute leur philosophie les séparât des royalistes professionnels, Taine et Renan s'étaient déclarés pour le rétablissement de la Monarchie à cause de leur méfiance de la démocratie, surtout si elle se constituait en République. Elle n'aurait ni armée ni diplomatie. « La masse est lourde, grossière, dominée par la vue la plus superficielle de l'intérêt »; « le goût des grandes choses » lui fait défaut: parlez-lui « des nobles soucis de la France d'autrefois », elle « ne comprendra pas un tel langage ». Donc, point de politique extérieure qui exige de longs desseins. Et point d'armée, parce que « la démocratie est le plus fort dissolvant de l'organisation militaire; l'organisation militaire est fondée sur la discipline : la démocratie est la négation de la discipline[1] ».

Il eût été vain d'objecter à Renan que la plus grande politique extérieure, depuis celle de Richelieu, avait été celle de la Convention : qu'elle dressa l'armée avec laquelle Napoléon conquit l'Europe et que la politique de la République de 48 avait préservé la France des

rejouir si la France s'adjugeait le Maroc. Elle aurait beaucoup à faire de ce côté et nous lui concéderions cette extension de son territoire en Afrique comme compensation de l'Alsace-Lorraine » (22 février 1880).

1. Renan, *Réforme intellectuelle et morale*, p. 18, 54, etc.

désastres où la conduisit le Second Empire. Il avait répondu d'avance que le pays n'était plus le même, que « le suffrage universel l'avait enfoncé de plus en plus dans la vulgarité », que la politique qui lui convenait le mieux, c'était « le programme de Napoléon III, moins la guerre », et qu'ainsi la démocratie « amènerait la France au degré d'abaissement où arrive toute société qui renonce aux hautes visées, à la mort lente de ceux qui s'abandonnent au courant de la destinée, sans jamais la contrarier[1] ».

Un tel pronostic, tombant de si haut, ne pouvait être démenti que par les faits, comme le mouvement ne se prouve que par la marche. Le pays ne confia sa destinée ni à un descendant de l'antique famille qui avait fait la France ni à la compagnie de savants dont rêvaient les philosophes; il se gouverna lui-même et, sans doute, commit des fautes, parce que l'action ne se conçoit point sans des erreurs répétées; puis, contre les prévisions, ce que la troisième République a sans doute eu de meilleur, ce furent son armée et sa diplomatie.

Tout de suite, sur la question de l'armée, les partis furent unanimes et le restèrent. Le monde entier sait aujourd'hui quelle armée la République a faite à la France[2]. Les antimilitaristes ne furent jamais qu'une poignée; quelques civils firent en vain appel à d'imaginaires prétoriens; les états-majors ne furent atteints qu'incidemment par la politique. Et il n'y a pas eu de discipline plus constamment forte que, sous la troisième République, comme sous la première République, la discipline consentie.

Si, par contre, l'opinion et les assemblées se divisèrent sur la politique extérieure, ce fut principalement sur les entreprises coloniales, qui réunirent les partis extrêmes, monarchistes et radicaux avancés, dans une opposition systématique et violente. Cependant l'hostilité de ces partis ne fut à aucun moment assez forte pour arrêter les gouvernements dans la voie où ils s'étaient engagés, reprenant à l'heure qu'il fallait, la politique de Colbert; il ne fallut pas beaucoup plus de dix ans (1880-1892) pour convaincre la très grande majorité du pays que, depuis ses défaites plus encore qu'au

1. *Ibid.*, p. 19.
2. Joffre, après la Marne : « La France peut être fière de l'armée que lui a faite la République. »

temps qui les avait précédées[1], la France ne pouvait maintenir son nom, sa langue et sa légitime considération qu'à la condition de prendre sa part du globe et de la mettre en valeur. Là où l'appelaient ses intérêts anciens ou nouveaux, elle pouvait aller sans témérité. Ni l'émulation ni, même, les rivalités qui résulteraient de ces entreprises à l'heure où les autres grandes nations cherchaient, elles aussi, au dehors des débouchés pour leurs industries, ne compromettraient la paix si toutes avaient la même volonté de la garder.

L'honneur de cette démonstration revient à la fraction du parti républicain qui suivait alors Gambetta et Ferry.

Thiers, sans être colonial, n'arrêtait point son horizon à l'Europe; il s'était vivement prononcé, dans les Chambres de la Monarchie de Juillet, pour la conquête de l'Algérie; à l'époque de sa présidence, Francis Garnier commença l'exploitation du Delta tonkinois.

Au contraire, le Gouvernement de l'Ordre moral prit à la lettre sa formule du « recueillement »; il n'établit en Annam qu'un décor de protectorat, quitta le Tonkin, donna l'ordre de partir du Gabon. Il laissa acheter par l'Angleterre les actions khédiviales du canal de Suez qui lui avaient été d'abord offertes. Au lendemain du Congrès de Berlin, le maréchal de Mac-Mahon se détourna de la Tunisie comme d'un présent des Danaens.

Grévy aurait volontiers suivi les mêmes errements. De cette génération de 1848, qui, après le 2 décembre, avait redouté de ne pas revoir la République, il lui suffisait qu'elle eût été restaurée. Il eût fait sans peine du *nil movere* le dernier mot de la sagesse.

Gambetta et Ferry étaient d'une autre trempe : la République n'était pas une tente pour le sommeil; la France ne finissait pas à Marseille; son relèvement, avec sa grandeur morale pour bouclier, devait se démontrer par des actes. Comme Ferry hésitait encore à s'engager en Tunisie — où l'Italie, un peu plus, nous aurait devancés, — Gambetta le poussa[2]. Une fois en marche, Ferry se donna tout entier. Quand l'expédition, en moins d'un mois, eut remis entre des mains françaises la clef orientale de notre maison africaine, Gambetta lui écrivit : « Il faut bien que les esprits chagrins

1. Voir Prévost-Paradol, *La France Nouvelle*.
2. Souvenirs inédits du baron de Courcel, dans Hanotaux, t. IV, p. 651.

en prennent leur parti, un peu partout, même *au dedans* : « La France reprend son rang de grande puissance. »

Qu'il s'agît de la Tunisie et du Tonkin, auxquels le nom de Ferry est resté attaché, ou de l'Égypte, comment cet accroissement de force et de prestige a-t-il échappé, si longtemps, aux partis de monarchie et à ceux d'Extrême-Gauche? Il semble bien que les partis avancés aient surtout redouté des complications extérieures et que les royalistes en étaient restés à la vieille diplomatie où, pour les faibles ou les indignes successeurs de Richelieu et de Colbert, les pays exotiques ne ressortissaient pas à « la grande politique »; la leçon du Dupleix et celle de Montcalm ne leur avaient point servi. Les uns comme les autres transportaient dans les choses du dehors leurs passions pour les choses du dedans.

Par la suite, quelques-uns ont allégué que leur grief profond contre la politique coloniale, c'était que ses auteurs eussent dû concentrer tout l'effort français contre l'Allemagne, manifestement favorable à leurs entreprises lointaines. Or, c'étaient les mêmes hommes qui, des deux partis extrêmes à la fois, lorsque Gambetta fit son fameux appel « à la justice immanente » et « aux grandes réparations qui peuvent sortir du droit[1] », lancèrent la parole empoisonnée : « Gambetta, c'est la guerre[2]. »

En vain, lors de l'affaire d'Égypte, Gambetta dénonça la manie soupçonneuse de « mettre Bismarck dans toutes les combinaisons et dans toutes les affaires »; « le piège consiste à présenter à la France comme le résultat d'un encouragement et comme une exhortation de la politique allemande ce qui est la défense traditionnelle de ses plus grands intérêts[3]. » La Chambre — ou, plus exactement, la coalition persistante des radicaux et des monarchistes — ne se laissa point persuader « à la coopération dans la Méditerranée et en Égypte » avec l'Angleterre et, ainsi, « lui livra, et pour toujours, des territoires, des fleuves et des passages où notre droit de vivre et de travailler était égal au sien ». Précédemment, on avait appelé Ferry « le Tunisien »; un peu plus tard, on l'appela « le Tonkinois », et tout autrement que Scipion avait été

1. Discours de Cherbourg, 10 août 1880.
2. Brochure tirée à 100,000 exemplaires.
3. Discours du 15 juillet 1881.

surnommé « l'Africain », et Claudius « le Germanique ». Gloire à Rome, opprobre ici. Pour le Tonkin, Ferry fut renversé sous les huées, sa mise en accusation fut réclamée par Clemenceau il connut les bas-fonds de l'impopularité[1]. Heures douloureuses qu'il faut pourtant rappeler, parce que c'est dans ces heures-là que se tirent les lettres de crédit sur l'histoire.

Mais ces crises elles-mêmes furent salutaires, pour tout le dramatique combat intime qu'elles révélaient, et pour les sursauts d'énergie et de vaillance qui succédaient aux désarrois humiliants; le drapeau, tout de même, là où il avait été planté, y resta, fût-ce par deux voix de majorité comme pour le Tonkin. Bientôt, — après la rapide mise en valeur de la Tunisie et de l'Indo-Chine orientale —, la politique coloniale ne rencontra plus d'opposition que du côté des socialistes. La nation s'était crue faible; de nouveau, elle se sentit forte. La crainte, fille de la défaite, disparut, fit place au juste orgueil de l'œuvre accomplie. La conquête, partout, fut humaine, civilisatrice; organisation en marche, elle éveillait l'indigène à la vie européenne. L'Afrique, plus encore que l'Asie, offrit à l'esprit d'aventures de la race des possibilités presque indéfinies de conquête. La conférence de Berlin, réunie sur l'initiative de Bismarck, avait ouvert les grands fleuves, Niger et Congo, à la libre navigation et délimité, entre l'Allemagne, l'Angleterre et la France, de vastes sphères d'influence, quelque chose comme un équilibre africain. Le Soudan, les territoires du golfe de Guinée, les oasis du Touat, la Mauritanie, la région du Tchad et celle du Chari, le bassin du Congo, l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française s'annoncèrent comme les Indes noires du XXe siècle.

JOSEPH REINACH.

(*A suivre.*)

1. Aux obsèques de Carnot (le père du président de la République), Ferry suivait dans ma voiture. Nous fûmes assaillis par une bande hurlante; il fallut l'intervention de la police. Quelques jours après, un demi-fou tira sur lui à bout portant; sa blessure ne fut pas étrangère aux troubles cardiaques dont il mourut.

L'ORIGINE ET L'AVENIR
DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

En 1878, M. Boutmy, grand révélateur de professeurs, demanda à un jeune avocat à la Cour d'appel de Paris de donner à l'École un cours de Législation comparée : M. Jacques Flach accepta. Il avait trouvé sa voie. Tout était à créer dans cet enseignement : le professeur, déjà connu par de vigoureux travaux d'histoire du droit, mais qui n'avait point l'habitude de la chaire; les élèves, alors peu nombreux à l'École, et que rien n'avait préparé à ce cours si nouveau; la matière même à traiter, alors presque inconnue dans les livres et les recueils, et qu'il fallait puiser aux sources même, tant de droit ancien que de législation moderne, c'est-à-dire dans toutes les langues du monde. M. Flach se mit à sa tâche avec une ténacité tout alsacienne, réunissant une bibliothèque considérable, dépouillant des documents innombrables dans les bibliothèques de France et de l'étranger, entretenant une correspondance incessante avec les professeurs des Universités les plus lointaines, apprenant les langages les plus difficiles. Ne s'était-il point mis sur le tard au babylonien et à l'écriture cunéiforme pour mieux étudier le code d'Hammourabi? Et tous ces renseignements entraient dans son intelligence toujours en éveil pour s'y fondre harmonieusement en une forte doctrine, comme de métaux divers, jetés au creuset, sort un lingot pur et solide. Car il n'était point l'homme des petits papiers et des compilations, et il entendait servir à ses élèves non une série de notions accolées les unes aux autres, sans ordre et sans liaison, mais un enseignement tiré tout ensemble de la législation, de l'histoire et de la philosophie, avec de grandes lignes, des vues d'ensemble, des conclusions générales; bref, il voulait, des faits, tirer les lois.

Ainsi, pendant plus de quarante ans, travailla-t-il à son cours, le reprenant sans cesse, et ses notes modifiées années après années le montrent toujours en perfectionnement. Ce cours comprenait deux parties différentes, le droit de famille et le droit de propriété, qu'il

traitait alternativement, chacune de deux années l'une. Elles étaient, dans sa pensée, liées par cette affirmation commune, que le progrès consiste dans ce développement de la personnalité humaine, sous ces deux formes : liberté de la personne, liberté de la propriété. C'était l'idée maîtresse de son enseignement, puisée dans ses études historiques, affirmée par la Révolution française, dont il était le fils, confirmée par sa foi profonde dans l'avenir.

En novembre 1919, après une interruption de cinq années, il reprenait ses cours, gravement atteint dans sa santé, dominant le mal par son énergie, et dans sa leçon inaugurale, qu'on trouvera ci-contre, il affirmait avec éclat sa croyance dans le progrès de la liberté, loi de l'humanité. Il fit trois cours, et brusquement fut enlevé à ses élèves. Le Directeur de l'École a dit tout ce qu'ils ont perdu : en lisant ses dernières paroles, ceux qui ont, pendant près d'un demi-siècle, profité de son enseignement, y retrouveront avec émotion comme le testament de ce puissant esprit. **P. M.**

Messieurs,

Ce cours ne s'ouvre pas dans des conditions ordinaires. Comment en serait-il autrement, après une interruption de cinq années par une guerre qui tiendra dans l'histoire de l'humanité une plus grande place que la guerre de Cent ans? Cet enseignement, en temps normal, est basé sur des faits acquis ou démontrables. Aujourd'hui, c'est sur des faits en voie de formation, et par là presque insaisissables, qu'il est obligé de porter. Comme je l'indiquerai tout à l'heure, toutes les nations du globe, surtout celles de l'Europe, sont en gestation d'un ordre nouveau, et cet ordre, il n'est pas douteux qu'il sortira en grande partie de la transformation de l'institution sociale par excellence que nous devons étudier ensemble : le droit de propriété. Son assiette, comme sa répartition, sont en pleine voie de réorganisation.

Il y a, dès lors, une difficulté énorme à vaincre, si l'on veut se faire une idée exacte de ce phénomène extraordinaire, et cette difficulté deviendrait insurmontable si l'on entendait présenter un tableau véridique du régime actuel de la propriété dans les divers pays. Les informations précises, les chiffres, les données de toute nature font défaut, et à vrai dire même, ne peuvent pas exister. Ras-

surez-vous pourtant. Si les transformations qui s'opèrent sous nos yeux (presque sans que nous les voyions) ne peuvent pas être saisies par nous dans leur ensemble ni dans leurs détails, elles se laissent entrevoir, deviner, dirais-je, dans leurs grandes lignes, à la lumière du passé et des lois qui s'en dégagent. En outre, nous sommes en mesure, par là, de nous initier à ce qu'il nous importe le plus actuellement de connaître, le point de départ de la transformation, l'état où la propriété était parvenue, après le long processus des siècles, avec ses avantages et ses vices, qui sont comme le tremplin d'où la société s'élance vers un régime nouveau.

Voilà donc un premier point fixé et d'importance capitale. J'en ajoute un autre non moins essentiel, puisqu'il met en pleine évidence l'intérêt primordial de nos études. L'enseignement de cette chaire bénéficie aujourd'hui d'une de ces expériences formidables dont l'histoire du monde n'est sans doute pas avare, mais qui s'espacent ordinairement sur de très longs intervalles. Les sciences politiques ne peuvent pas recourir, comme les sciences physiques, à l'expérience en laboratoire ou en vase clos. Elles en sont réduites à *observer*. Mais les grands bouleversements font l'office d'expérience de premier ordre, sur une échelle immense. Que cherche l'expérimentateur? Est-ce un résultat inattendu, une trouvaille? Non, ce ne pourrait être qu'un accident. Ce qu'il cherche, c'est la vérification d'une hypothèse qu'il a conçue et qui, une fois démontrée, constituera une découverte féconde. Or, voilà précisément ce qu'au point de vue scientifique, le cataclysme qui vient de se produire peut faire pour nous. Il permet de *vérifier* comme exactes ou de rejeter comme fausses les inductions que nous avions tirées au point de vue du sort des sociétés humaines, dans le présent ou dans l'avenir, des faits constatés par nous.

Ici, je voudrais pouvoir faire appel aux nombreux disciples qui vous ont précédés et se sont succédé au pied de cette chaire où je professe depuis plus de quarante ans. Ils vous diraient que l'étude de la propriété dans le temps et dans l'espace m'avait fait prévoir et leur prédire les plus graves événements sociaux qui viennent de se produire, les transformations qui subitement émergent et qui vont se développer. Voulez-vous que je vous en cite quelques exemples? Dans le cours que j'ai fait ici à la veille même de la guerre (1913-14),

j'avais montré à vos devanciers que la constitution de la propriété en Allemagne et la domination qui en était sortie par une alliance des *agrariens* avec les financiers, voire même les industriels prenant le titre d'*agrariens*, entraînerait fatalement, si l'on n'y opposait barrière à temps, le déchaînement d'une guerre de conquête par la Prusse, guerre dont la colonisation de la Pologne montrait clairement un des objectifs : le remplacement, dans des pays riches comme la France, des propriétaires indigènes par des colons allemands. Non seulement la guerre est venue, déchaînée par le pangermanisme *agrarien*, mais au cours de cette guerre, tous les desseins jusque-là cachés de *colonisation* en dehors se sont crûment étalés au jour, et tout récemment des révélations nous ont fait connaître le plan secret qui avait été élaboré pour que les Alsaciens-Lorrains ou les Français propriétaires en Alsace-Lorraine fussent dépouillés de leurs propriétés au profit d'Allemands[1]. Je ne m'étais donc pas trompé sur la nature du régime de la propriété en Allemagne et sur les dangers qu'il faisait courir au monde.

J'avais montré de même que la dislocation de l'Autriche, dont on parlait depuis si longtemps qu'on avait fini par croire que c'était une hypothèse en l'air, surgirait fatalement, à une échéance assez brève même, de la constitution vicieuse de la propriété si on ne la réformait pas de fond en comble, soit en Cisleithanie, soit en Hongrie.

Enfin, dernier exemple : la Russie me paraissait dans un état de santé dangereuse, menacée des plus graves périls intérieurs, par suite de l'absence d'une propriété et d'une classe moyennes.

C'est là, en effet, que se trouve pour moi le criterium d'un régime social sain ou malade : l'existence ou l'absence, comme centre de gravité essentiel, de la propriété moyenne. La grande et la très grande propriété deviennent facilement un instrument de domination politique et économique; la petite propriété, en se morcelant outre mesure, est une cause de déperdition de forces et peut conduire à une anarchie économique. La propriété moyenne est le fondement de la liberté politique et de l'harmonie sociale. Si vous interrogez l'histoire, vous voyez sans peine que les phases principales par

1. Voir sur ce point l'article de P. Matter : *Les tentatives de colonisation allemande en Alsace-Lorraine* (Revue des Sciences politiques, avril 1920).

lesquelles a passé le régime politique des divers peuples : l'*absolutisme monarchique*, l'*aristocratie* ou l'*oligarchie*, la *démocratie*, sont en rapports étroits avec deux des trois formes de la propriété dont je viens de parler, la grande et la très grande, la petite ou très petite, et que leur instabilité a tenu, pour une large part, à l'absence de propriété moyenne.

Quelques indications suffiront comme preuve de cette affirmation.

Prenons, par exemple, la phase monarchique et absolutiste. Elle a eu chez nous son point culminant dans le gouvernement de Louis XIV, affirmant son droit de propriété sur tous les biens de ses sujets, et s'efforçant de le rendre effectif. « Vous devez être persuadé, écrivait-il s'adressant au Dauphin, que les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de l'État. » (*Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, Œuvres I, p. 58). Et ce n'était pas là une pure affirmation doctrinale, Louis XIV a proclamé ce droit souverain dans ses ordonnances. Dans celle d'août 1692 vous pouvez lire : « Nous n'avons point de droit ni mieux établi ni plus inséparablement attaché à notre couronne que celui de la *mouvance directe et universelle* que nous avons sur toutes les terres de notre royaume. » C'est la théorie qui a prévalu mais nominalement de nos jours, en Angleterre, théorie suivant laquelle le souverain est seul propriétaire de toutes les terres du royaume, les possesseurs de ces terres n'étant que des tenanciers.

Aujourd'hui, un vaste bouleversement a jeté par-dessus bord l'évolution lente qui s'opérait depuis de longs siècles et que la Révolution française avait déjà précipitée. C'est comme une immense inondation qui rompt les digues, submerge les bords, comble les marécages. C'est le grand fleuve humain qui déborde et provoque un écoulement nouveau des nombreux ruisselets qui alimentent le courant de chaque nation, et une direction nouvelle de ce courant lui-même. Or, ces changements ne peuvent surgir que selon les lois auxquelles obéit la société humaine dans sa marche, et voyez, en effet, ce que nous constatons : tout d'abord un acheminement vers un équilibre nouveau, reposant précisément sur l'élément de stabilité que je vous

ai signalé, la propriété moyenne. Les grandes rénovations s'opèrent progressivement dans ce sens. La grande propriété est morcelée dans les pays qui renaissent à l'existence, la Tchéco-Slovaquie, la Pologne, la Roumanie, et, par l'intermédiaire de la petite, tend à une constitution normale. Il en est ainsi même, sous la poussée des événements, de pays anciens. Telle l'Angleterre, qui était restée au régime de la grande propriété aristocratique, mais déjà avant la guerre était entrée dans la voie d'une division du sol entre un plus grand nombre de mains. Les efforts dans ce sens de M. Lloyd George, dont nous parlerons en détail, ont reçu une impulsion extraordinaire, de la guerre mondiale.

Mais il y a mieux. Dans les pays où la propriété était démocratisée, en tête desquels se trouve la France, et où l'on pouvait craindre un morcellement excessif et funeste du sol, que se passe-t-il? Une concentration inattendue, le petit et très petit propriétaire arrondissant sa propriété, achetant de la terre et constituant la propriété moyenne.

Dans ces mêmes pays démocratiques, en France surtout, la conception même de la propriété individuelle subira, nous le souhaitons, une transformation heureuse dans ce sens. Deux conséquences de la guerre le supposent ou l'exigent : d'une part, le développement d'énergie qu'elle a fait naître chez tant d'humbles citoyens français, dans qui l'on n'apercevait pas l'étoffe d'un héros; en second lieu, la nécessité d'une régénération du pays, d'une renaissance après les holocaustes et les ruines de la guerre.

Nous ne saurions, en effet, nous le dissimuler : de même que la propriété avait une tendance à se morceler à l'excès, de même le droit individuel de la propriété tendait à un excès d'individualisme, tranchons le mot, d'égoïsme. A cet égard, les pays aristocratiques, tels que l'Angleterre et le Japon, avaient gardé des notions plus justes et plus saines. Prenez comme pierre de touche le régime successoral. D'où est-il sorti? de la solidarité familiale qui, sous l'ancien régime, le dominait encore pour une large part. Sous le régime démocratique, au contraire, l'*individu* s'est substitué à la famille et prétend avoir tous les droits. L'enfant en est arrivé à escompter la succession de ses parents comme lui étant due et le dispensant d'efforts personnels. Le droit de propriété est devenu un droit pure-

ment *individuel*, alors qu'il est en réalité un droit *social*. C'est ce qu'il devra être de nouveau. Il faut que chacun compte sur soi et non sur des biens acquis par d'autres et qu'il revendique comme *siens*. Il faut qu'en même temps chacun ait conscience des devoirs sociaux que la propriété lui impose. De la sorte seulement une énergie nouvelle et féconde se développera dans les sociétés démocratiques.

En même temps que s'opère une rénovation profonde des régimes politiques et économiques, que l'humanité entre dans une ère nouvelle, les fondements mêmes de la société, telle qu'elle existait jusqu'ici, ont été attaqués avec une violence et une sauvagerie inouies par des révolutionnaires internationaux, par les bolcheviks russes, dont il ne faut pas perdre de vue le caractère et l'origine en étroite relation avec le régime de la propriété en Russie, tel qu'il avait existé sous le tsarisme, ni les rapports qu'il a avec les doctrines socialistes anciennes. Et ainsi la question du principe même de la propriété est posée à nous sous la forme la plus brutale et, pourrait-on dire, la plus sauvage.

Le grand argument des socialistes négateurs de la propriété, est fondé sur un droit que tout homme apporterait en naissant à une part de propriété du sol, ou même de toutes les richesses acquises! Mais ce droit, où donc le puise-t-il? Ce ne sont pas ses parents qui le lui ont transmis, puisqu'ils ne l'avaient pas eux-mêmes, et si l'on remonte de proche en proche jusqu'aux premiers hommes, que trouvera-t-on? Une terre presque sans valeur avant qu'elle fût défrichée et mise en culture. Et ce qu'elle avait de valeur, comment l'apprécierait-on? Bien plus, s'il pouvait être légitime d'instituer un partage, ce sont tous les hommes du globe qui devraient y participer, le Peau-Rouge et le Hottentot comme l'habitant de Belleville. Et ce serait bien autre chose que la part légendaire offerte, dit-on, par Rothschild au révolutionnaire de 1848 qui venait lui demander de partager. — « Partager, soit, combien évaluez-vous ma fortune? — 50 millions? — Mettons-en 100 : il y a 36 millions de Français, voici 3 francs pour votre part, largement comptés. » Je répète le mot, c'est de la fantasmagorie. La réalité est que l'humanité est régie incontestablement par des lois morales comme elle l'est par des lois physiques. Or si nous voulons connaître ces lois, c'est l'histoire qu'il faut interroger.

A supposer que l'humanité entière doive former un jour, dans

toute la force du terme, une grande famille, la propriété individuelle y réclamera sa place, comme elle l'avait déjà dans les familles primitives.

Mais combien l'humanité est loin encore de ce but, si jamais il doit être atteint! Et combien les socialistes se trompent quand en cette matière ils parlent de *droits* et de *progrès*. Le progrès, d'abord, quel sera-t-il? Nul ne le sait. Il est facile de triompher quand on compare un état concret, dont la réalité fournit tous les éléments, bons ou mauvais, avec un état chimérique, dont l'imagination fait tous les frais, qu'elle peut à volonté parer de tous les avantages, des séductions les plus chatoyantes, et débarrasser de tous les maux inhérents aux choses humaines.

Et quant au prétendu droit de tout homme à une part de la terre ou des richesses acquises, de quelle justice procéderait-il? Si vous vous représentez la terre donnée à l'homme par Dieu pour être possédée à titre collectif par toutes les générations futures, je comprends le raisonnement — il s'agit de droit divin, mais de *séjour* seulement. — « Dieu, immédiatement après la création du monde, *donna* au *genre humain* en général un *droit* sur toutes les choses de la terre, et il renouvela cette concession dans le renouvellement du monde après le déluge. Tout était alors commun[1]. » Jadis, comme Grotius, Puffendorf, à la suite des auteurs ecclésiastiques, se représentait le *droit naturel de propriété*.

Or, que je sache, ce n'est pas de ce droit-là que les socialistes se prévalent. Mais alors où l'Océanien, le Peau-Rouge prendront-ils le droit de réclamer une part du sol de la France et des richesses créées par nos ancêtres? Si l'homme a un droit inné, pourquoi l'animal n'en aurait-il pas un? Et c'est bien ce que Brissot de Warville soutenait dans un écrit qui fit scandale et où se trouvait déjà, ou à peu près, la fameuse formule de Proudhon : *Tout à tous. Rien à personne.*

En réalité, il y a là un *à priori* sans consistance par la simple raison que la notion du droit est inséparable de la constitution, de la formation d'une société humaine. On peut parler tant qu'on voudra de justice abstraite au point de vue juridique absolu, il est impossible de parler de droit primordial, antérieur et supérieur au droit de

1. Grotius, trad. Barbeyrac. (*Le droit de la guerre et de la paix*, I, p. 265.)

propriété tel que l'évolution historique le crée, c'est-à-dire sous des formes variées et variables.

Dans notre prochaine leçon, nous étudierons l'une de ces formes, celle même que les socialistes modernes préconisent le plus, la forme collective, non pas théoriquement et abstraitement, mais dans son fonctionnement réel. Je commencerai en effet nos études de cette année par le régime agraire de la Russie.

Toute l'erreur des négateurs de la propriété provient de ce que l'on confond *la justice absolue*, qui est un idéal lointain aussi inattaignable pour l'heure actuelle que la vérité absolue, avec la justice relative, avec le droit.

Ce qui est juste d'une façon absolue ne constitue pas nécessairement un droit. Le *droit* dans son essence est le juste revêtu d'une sanction, ou tout au moins d'une consécration sociale, subordonné dès lors aux conditions d'existence de la société. Ce n'est qu'à mesure que ces conditions se perfectionneront (je parle des conditions économiques, morales, intellectuelles) que le droit lui-même s'élargira et se rapprochera du juste *absolu*.

Voulez-vous un exemple : l'enfant a des droits à l'égard de son père, parce qu'ils sont tous deux membres de la société. Mais quels *droits* l'homme pourrait-il prétendre ou revendiquer contre son créateur, que vous l'appeliez nature ou Dieu?

Ce que je viens de dire est si incontestable que Rousseau, tenu parfois pour le grand adversaire de la propriété individuelle, la déclare, au contraire, *le droit le plus respectable de tous*, dès que la société est fondée. Ailleurs, il l'appelle : le plus sacré de tous les droits des citoyens. Tout son raisonnement s'applique à un état de nature purement hypothétique, où la société n'existerait pas.

Les chefs, les dirigeants du socialisme moderne, Marx en tête, l'ont si bien compris qu'ils ont, eux aussi, cherché à démontrer par l'histoire la légitimité de leurs revendications. Ils ont esquissé une évolution, dont le dernier terme est indiqué par eux comme un terme fatal. Le collectivisme apparaît ainsi comme la carte forcée de l'humanité.

Je ne puis entrer dans le détail de cette théorie. Qu'il me suffise d'en indiquer les lignes maîtresses. L'humanité aurait eu longtemps comme noyau essentiel, le *clan*, la *gens*, le groupement familial. Le

clan s'est ensuite désagrégé sous la poussée de la production économique pour donner naissance à des *classes* (nobles, roturiers, agriculteurs, artisans) et celles-ci étant entrées en lutte, l'État a dû se créer pour rétablir l'ordre, pour faire office de gendarme, au profit surtout, du reste, de la classe dominante. Si vous n'admettez pas cela, il n'y a qu'une seule solution, c'est celle qu'a adoptée une secte religieuse russe fixée dans l'Ouest canadien, les Doukhobors. En 1905, les plus avancés de cette secte ont mis en liberté leurs animaux domestiques, et se sont dispersés eux-mêmes aux quatre coins de l'horizon, après s'être dépouillés de tout, même de leurs vêtements. Si, en effet, chacun a droit à tout, personne n'a droit à rien, il n'y a plus ni société ni droit d'aucune sorte.

Je crois, du reste, que la défense de la propriété, au point de vue théorique, doit être basée sur d'autres raisons que celles qui ont été traditionnellement mises en avant.

C'est ainsi que Herbert Spencer, après avoir commencé par nier la légitimité de la propriété, en se plaçant à un point de vue absolu, a fini par défendre avec la plus grande énergie le landlordisme anglais. C'est ainsi encore que, par une inconséquence personnelle, le fougueux socialiste agraire anglo-américain, Henry George (écossais d'origine) tout en poursuivant la socialisation du sol, à l'encontre des grands propriétaires, a cherché à s'enrichir lui-même par des spéculations sur les mines d'or.

Il est à cet égard une bien piquante anecdote à vous narrer qui met ces deux hommes en scène et illustre en partie ce que je viens de dire. « En 1882, le grand partageux américain, Henry George, étant de passage à Londres, fut invité à un gala où devaient se trouver plusieurs célébrités. On lui montra d'abord Tennyson. C'était un grand vieillard qui avait « l'air absent, perdu dans son rêve[1] », tel enfin que l'on se représente un poète lorsqu'on n'en a jamais vu. Vint ensuite Robert Browning, « pimpant et sémillant, l'air d'un marchand de nouveautés qui fait de bonnes affaires ». Henry George ne fut présenté ni à l'un ni à l'autre, et il ne semble pas en avoir éprouvé le désir. Il s'occupait de questions sociales ; ce n'était pas l'affaire des poètes.

1. *Life of Henry George*, par son fils, Henry George.

» En revanche, il se précipita sur Herbert Spencer dès l'entrée de celui-ci dans le salon. C'était l'un des hommes que Henry George avait le plus envie de connaître, à cause de trois lignes écrites il y avait plus de trente ans : « Le droit de l'humanité en général à la superficie de la terre, avait dit Herbert Spencer dans sa jeunesse, est toujours valable; il n'y a pas de contrats, de coutumes et de lois qui tiennent[1]. » Et encore : « L'équité ne permet pas la propriété terrienne. » Cet aphorisme était la pierre sur laquelle Henry George avait bâti la petite église dont il était le grand prêtre, et pour laquelle il était venu faire de la propagande en Europe. Il était donc certain de s'entendre avec Herbert Spencer, et il se promettait un vif plaisir à le constater. La conversation ne traîna pas. Après les premières civilités, Spencer demanda brusquement à son interlocuteur ce qu'il pensait de la question irlandaise, qui traversait à cette époque une crise aiguë; les meurtres de Phœnix Park eurent lieu quelques semaines après la scène que nous racontons, et Henry George, la bouche enfarinée, répliqua que le gouvernement anglais avait tort et les Irlandais raison, sur quoi Herbert Spencer éclata, mais ce ne fut pas pour soutenir les droits de l'humanité, « à la superficie de la terre », ce fut pour traiter de misérables les agrariens de l'île sœur, et déclarer que les Anglais faisaient très bien de les mettre en prison. « Ils n'ont que ce qu'ils méritent », criait-il. Henry George suffoqué, lui tourna le dos. Ils ne se revirent jamais. »

J'admets, non pas qu'une part de copropriété, mais que toute la propriété est indispensable à l'homme pour vivre et se développer, mais j'affirme aussi que tout homme peut acquérir par le travail la propriété qui lui est nécessaire, sauf les conjonctures et les malheurs exceptionnels qui peuvent l'atteindre, dans son enfance surtout. Alors, et alors seulement, la société a le devoir d'intervenir : c'est l'assistance obligatoire dans ses diverses formes. Elle a sa base au premier chef dans la morale, dans la solidarité humaine; elle peut être, si elle est incomplètement remplie par les particuliers, sanctionnée par la loi.

Quant à un droit égal que chacun en naissant acquerrait sur le fonds social, je le nie de toute ma conviction. A coup sûr, la valeur

1. Dans son premier grand ouvrage, *Social Statics*, 1851.

mobilière est, en majeure partie, le produit du travail des générations antérieures, et les Chinois expriment cette idée d'une façon saisissante quand ils disent que « l'humanité est une » : présent, avenir et passé; que la génération présente n'est qu'usufruitière; qu'elle est le passé en voie de futur, et que l'État est la stabilité, parce qu'il synthétise le passé, le présent et l'avenir. Mais à mesure que le fonds social se forme au cours des siècles, il est l'objet d'attributions au profit de ceux-là mêmes qui l'ont formé. Il ne reste pas disponible. Toute propriété individuelle aujourd'hui représente l'équivalent d'un service immédiat, d'un service rendu par le propriétaire lui-même ou par ses auteurs, et ainsi de suite en remontant de génération en génération.

D'autre part, ce que j'ai appelé l'attribution d'une valeur ne continue que si des devoirs sociaux correspondant à son étendue continuent à être rendus par son détenteur, sans quoi il s'effectue un retour plus ou moins rapide à la masse, c'est-à-dire à la circulation, par prodigalité, extinction de descendance, diminution croissante des revenus, que ce soit du fait de la mauvaise gestion, du fait de l'avilissement de la valeur et de la baisse du taux de l'intérêt, etc. De sorte qu'en dernière analyse, la perpétuité de la propriété ne signifie pas autre chose que la solidité irréparable du titre qui est transmis; elle ne garantit en aucune façon la continuité entre les mains de détenteurs indignes ou parasites.

Quand donc l'organisation de la propriété appelle des réformes dans l'intérêt social, ce n'est pas sur le principe de la propriété que ces réformes doivent porter, mais sur son usage, non sur les droits du propriétaire, mais sur ses devoirs.

Cela est si vrai que les plus grandes transformations sociales se sont opérées par le déplacement de la propriété. Le XIXe siècle n'est-il pas sorti presque tout entier de la répartition nouvelle de la propriété que la Révolution française a opérée?

On peut entrevoir de même que l'emploi des capitaux à de grands travaux d'utilité publique, et la nécessité de la production en grand soit par l'industrie, soit par l'agriculture, amèneront la formation libre et spontanée de vastes associations agricoles ou industrielles; sans qu'il soit nécessaire pour cela de recourir au collectivisme. Ainsi diminuera la propriété individuelle du sol et de l'outillage, mais

augmentera dans une plus grande proportion la propriété mobilière.

De sorte que si on pouvait apercevoir le dernier terme de l'évolution, on le trouverait dans une multiplication telle des richesses mobilières que leur surabondance rendrait, comme au début des sociétés, la propriété immobilière sans intérêt.

Sans doute, ce n'est là qu'une perspective lointaine et utopique, mais elle est utile pour montrer que la propriété individuelle en se développant et se transformant peut conduire à des résultats plus grands, plus certains, plus éblouissants même que la socialisation de la terre et de l'instrument de travail, socialisation dont le plus clair bénéfice serait la réduction de l'homme à l'état de machine, d'esclave ou de gueux.

Vous le voyez, Messieurs, le progrès, tel que l'histoire le laisse entrevoir, consistera, non pas à supprimer la propriété, mais à la généraliser, non pas à la concentrer dans un ou plusieurs groupes, mais à la disperser dans le plus grand nombre de mains possible. Il ne consiste pas davantage à diminuer la propriété de chacun par des partages arbitraires, mais à l'augmenter par l'accroissement des richesses, du bien-être, de la culture intellectuelle et morale de tous.

Si cela est vrai, notre pays de France est plus avancé que tout autre dans la voie du progrès social. L'étude à laquelle je vous convie mettra, je l'espère, cette vérité en pleine évidence, au regard de l'Angleterre.

Elle nous fera ainsi mieux aimer notre patrie, mieux estimer les institutions qui nous régissent, en même temps qu'elle nous stimulera à ne pas laisser perdre, par notre scepticisme ou notre torpeur, l'avance acquise par nos pères et à marcher d'un pas chaque jour plus ferme vers la vraie liberté et vers la vraie fraternité sociale.

L'histoire enseigne que péniblement et par un incessant labeur la société s'est acheminée vers la propriété individuelle et libre. La Révolution française fut le couronnement de ces efforts. En affranchissant la personne de toutes les entraves qui s'opposaient à son libre développement, elle permit à la propriété mobilière de prendre cet immense essor auquel nous ne pouvons plus assigner de limite. En affranchissant la terre de toutes les charges qui l'accablaient, elle restitua à la propriété foncière les droits que la souveraineté en avait détachés.

Ainsi la liberté et la propriété se présentent comme deux éléments inséparables. Si l'une est hors de conteste, l'autre l'est fatalement aussi. Et il est aisé, en effet, de faire la contre-épreuve. Supprimez la propriété individuelle, remettez la propriété à l'État ou à des collectivités placées sous la tutelle de l'État, et vous supprimerez du même coup la liberté. Ou tous mourront de faim ou chacun travaillera par voie de contrainte.

Je ne vois, dans cet ordre d'idées, qu'une hypothèse où la propriété pourrait disparaître sans porter atteinte à la liberté, ce serait l'abandon volontaire sans cesse renouvelé de chacun au profit de tous. Ce serait la réalisation de l'idéal chrétien. Mais, pour que cette hypothèse se vérifiât, il faudrait que la terre cessât d'être habitée par des hommes pour être habitée par des anges. Age d'or aussi éloigné dans l'avenir que l'âge d'or des poètes l'est dans le passé.

J'en ai assez dit, Messieurs, pour vous faire toucher du doigt l'importance de cet enseignement et la méthode que je suivrai. Ce sera la méthode d'observation. Nous considérerons la propriété dans l'espace et dans le temps et nous ne nous avancerons que sur le terrain solide des faits. Pour tirer tout le fruit possible de ces belles études, je compte sur votre assiduité et sur votre zèle. Vous pouvez compter sur mon vif désir de nourrir vos esprits et de les diriger. Nous resterons ainsi, vous et moi, fidèles aux traditions de cette École.

JACQUES FLACH.

NOS ACHATS DE PRODUITS COLONIAUX

ET LA MISE EN VALEUR DE NOTRE DOMAINE COLONIAL

Aucun des pays de l'Europe occidentale n'est capable de produire toutes les denrées alimentaires et surtout les matières premières industrielles dont il a besoin. Non seulement le développement de la production agricole est insuffisant dans le vieux continent, mais encore le climat ne permet pas de cultiver les plantes qui répondent aujourd'hui à des exigences impérieuses de la consommation. Tel est le cas pour le café, le thé, le cacao, le caoutchouc, le coton, les graines ou fruits oléagineux spéciaux. Ce n'est même pas dans l'Afrique du Nord que le commerce et l'industrie peuvent aller chercher les denrées coloniales que rien ne saurait remplacer ou qui constituent le complément indispensable de la production agricole européenne; il faut demander ces denrées aux régions tropicales ou subtropicales dont la mise en valeur — *par l'agriculture* — est une des nécessités les plus pressantes qui s'imposent aux peuples civilisés et riches.

Dès à présent, par exemple, un pays comme la France est contraint de recourir aux importations des produits de la zone tropicale, et depuis plus d'un demi-siècle, le poids comme la valeur de ces marchandises augmentent sans cesse au point de représenter plus du quart de tous les achats faits à l'étranger.

Le tableau suivant marque bien l'ampleur mal connue de nos achats pendant deux périodes triennales successives :

IMPORTATION EN FRANCE DES PRODUITS ÉTRANGERS
(*Commerce spécial.*)

	VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS	
	1901-1903	1909-1912
1° Denrées alimentaires n'ayant pas de similaires en Europe	149	175
2° Matières premières industrielles diverses provenant de la chasse, de la cueillette, de la pêche ou de l'agriculture	202	459
3° Oléagineux	182	291
4° Textiles et soies d'Extrême-Orient, à l'exclusion des laines	484	913
5° Riz et sucres coloniaux	49	108
Total	1,066	1,946

Non seulement les valeurs sont énormes mais encore elles croissent d'une période à l'autre, dans l'espace de dix ans seulement.

Ce n'est pas d'ailleurs à la seule augmentation des prix qu'il faut rattacher l'élévation des valeurs importées. Les quantités elles-mêmes sont devenues plus grandes de période en période. C'est ce que prouvent les tableaux relatifs, par exemple, aux denrées alimentaires telles que le cacao, le café, le thé, etc., dont la consommation n'a pas cessé de croître grâce aux progrès de la richesse générale des consommateurs :

I. — Valeurs importées en France.
(*Commerce spécial.*)

	1857-1866	1867-1876	1877-1886	1901-1903	1909-1912
	—	—	—	—	—
Cacao	7.8	12.1	21.9	33.3	4.10
Café	64.4	83.1	94.2	101.0	121.0
Thé	1.5	1.3	2.0	3.1	4.4
Vanille	1.3	2.0	1.4	2.5	2.8
Fécules	0.4	0.8	1.6	4.3	2.7
Poivres	3.5	3.2	3.9	5.2	4.0
Total	78.9	102.5	125.0	149.0	175.9

II. — Quantités importées en France.
(*Commerce spécial.*)

	Quantités en millions de kilogrammes				
	1857-1866	1867-1876	1877-1886	1901-1903	1909-1912
	—	—	—	—	—
Cacao	4.9	8.0	11.3	19.0	25.0
Café	36.4	46.7	61.7	90.0	111.0
Thé	0.3	0.3	0.4	0.9	1.2
Vanille	0.02	0.02	0.03	0.04	0.06
Fécules	0.5	1.0	1.9	5.7	5.4
Poivres	2.4	2.4	2.5	3.1	3.0
Total	44.5	58.4	77.8	118.7	145.6

De 1857 à 1912 les *valeurs* importées ont passé de 78 à 175 millions de francs par an, mais les poids correspondants se sont élevés de 44 à 145 millions de kilogs.

L'accroissement constaté ressaute à 124 p. 0/0 en ce qui concerne les valeurs, et s'élève à 229 p. 0/0 quand il s'agit des quantités.

Cette double progression est d'autant plus remarquable que tous les produits importés sont grevés de droits considérables et que leur prix se trouve rehaussé d'une façon notable pour le consommateur français.

Voici maintenant tout un groupe de denrées indispensables,

comme matières premières, à nos industries modernes. Il est constitué par le caoutchouc, la gutta, les nacres, les écailles, les gommes, les résines, les bois d'ébénisterie et de teinture, l'ivoire, les plumes de parure, qui sont pour la plupart d'origine coloniale.

La valeur de nos importations moyennes annuelles, durant les périodes 1901-1903 et 1909-1912, a été la suivante :

IMPORTATIONS EN FRANCE
(*Commerce spécial.*)

	VALEURS EN MILLIONS EN FRANCS	
	1901-1903	1909-1912
Caoutchouc et gutta	52.4	269.2
Tabac (brut)	30.0	27.0
Ecorces de quinquina	2.2	2.1
Nacres	14.7	24.0
Ecailles	0.9	0.9
Gommes exotiques	9.5	7.5
Résineux exotiques	7.3	7.0
Cachou	1.6	1.5
Indigo	4.6	5.0
Perles fines	9.5	8.0
Bois d'ébénisterie et teinture	18.5	17.0
Dents d'éléphants	3.1	4.7
Plumes de parure (brutes)	48.1	65.0
Total	202.4	438.9

Ce dernier total de 438 millions de francs est considérable ; il accuse une augmentation, ininterrompue et très rapide malgré les réductions énormes subies entre 1860 et 1900 par quelques articles comme l'indigo et le quinquina. Nous trouvons les chiffres suivants en remontant à 1857 :

	Millions de francs.
1857-66	83.6
1867-76	106.9
1877-86	140.0
1901-03	202.4
1909-12	438.9

En soixante ans l'augmentation constatée pour ce groupe de denrées coloniales s'élève, en chiffres absolus, à 355 millions de francs.

Le troisième groupe de produits provenant de la zone tropicale est constitué par les oléagineux, et sa valeur, à l'importation en France, est tout à fait comparable à celle des deux premiers :

IMPORTATIONS EN FRANCE
Commerce spécial.

	VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS	
	1901-1903	1909-1912
Moutarde et colza des Indes	24.9	31.0
Arachides	61.3	123.0
Sésame	32.2	32.0
Coprah-palmiste	30.9	78.0
Coton	5.9	6.0
Huiles de ces graines	28.0	21.0
	183.2	291.0

Ces denrées représentent les matières premières de deux industries importantes, l'huilerie et la fabrication des savons, aussi l'accroissement des valeurs importées n'est-il pas moins remarquable pour ce groupe que pour ceux dont nous avons déjà parlé. Voici les chiffres empruntés aux statistiques officielles :

	Millions de francs.
1857-66	38.3
1867-76	61.7
1877-86	119.8
1901-03	183.2
1909-12	291.0

Ce sont surtout les colonies tropicales (les Indes, Java, les Philippines, la côte occidentale d'Afrique) qui ont fourni à la France cette masse considérable de matières premières indispensables que notre territoire métropolitain ne peut pas produire. Il est clair d'ailleurs que d'autres pays s'approvisionnent comme nous en puisant à la même source et l'utilité des cultures coloniales se trouve ainsi démontrée.

D'ailleurs l'importance des transactions commerciales qui portent sur les marchandises de toutes sortes énumérées plus haut le cède encore à celle des textiles. Voici quelle était, avant la guerre, la valeur de nos importations de produits textiles coloniaux :

IMPORTATIONS EN FRANCE
(Commerce spécial.)

	VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS	
	1901-1903	1909-1912
Coton	263.0	527.0
Jute	35.9	44.0
Phormium, etc.	11.0	11.0
Coco, piassava, etc.	5.0	8.0
	314.9	590.0

Dans l'espace de dix ans la valeur de ces achats a augmenté de deux cents millions.

Ainsi, qu'il s'agisse de cacao, de graines oléagineuses, de caoutchouc ou de textiles, notre industrie doit demander aux colonies tropicales des quantités et des valeurs toujours croissantes de produits dont elle a besoin pour vivre et pour se développer. Son existence et ses progrès sont étroitement liés à l'existence et aux progrès de l'agriculture coloniale car les produits dont nous avons parlé sont presque tous des denrées provenant d'une *culture* et non pas simplement de la cueillette. Le caoutchouc lui-même, après avoir été longtemps recueilli et préparé par les indigènes en utilisant le latex des arbres ou des lianes sauvages rencontrés dans les forêts du Brésil, est devenu un produit de *culture* car on a constitué des vergers d'arbres à caoutchouc semblables à nos vergers de pommiers ou de poiriers.

Que résulte-t-il de ces faits certains sinon l'indispensable nécessité de mettre en valeur le sol des territoires immenses placés précisément dans la zone tropicale! A cet égard la France est merveilleusement dotée car elle possède un domaine colonial placé dans les régions qu'il conviendrait de cultiver pour obtenir tous les produits dont nous avons besoin. L'Indo-Chine, Madagascar, l'Afrique occidentale et équatoriale notamment offrent à la colonisation bien comprise un champ d'action d'une incomparable valeur, sans compter les autres possessions telles que nos anciennes colonies de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, puis la Nouvelle-Calédonie, et les territoires nouvellement acquis, ceux du Togo et du Cameroun allemand.

Notre empire colonial s'étend ainsi, dans le voisinage de l'équateur, sur une surface de 7 millions de kilomètres carrés (plus de dix fois celle de la France) avec une population de 38 millions d'indigènes qui doivent devenir nos collaborateurs dans les colonies *d'exploitation* où l'Européen ne peut et ne doit être *qu'un chef d'industrie, un guide, un ingénieur, un agronome et un capitaliste*, sans que nous soyons forcés le moins du monde de *peupler* les immenses étendues de notre domaine d'outre-mer.

Sans doute notre œuvre coloniale ne saurait être achevée parce que nous n'avons établi notre pouvoir que depuis trente ans à peine sur les territoires et les peuples qui constituent notre immense domaine.

Mais il importe cependant de montrer ce que nous devrions faire en marquant aujourd'hui *l'origine* de nos importations de denrées coloniales.

Ces dernières ont une valeur considérable, nous l'avons prouvé; nos besoins sont grands, et, par suite, les débouchés ouverts aux produits qui viendraient de nos colonies seraient pratiquement aussi larges et aussi assurés qu'on pourrait le souhaiter. Ce ne sont pas, d'autre part, les hommes qui nous ont manqué, car *il suffit d'un petit nombre d'activités et de compétences* pour mettre progressivement en valeur nos territoires de colonisation agricole. L'insuffisance lamentable de notre natalité ne constitue donc pas un obstacle à la colonisation de la zone tropicale, et, avant la guerre tout au moins, nos épargnes nationales étaient si grandes qu'elles auraient pu facilement fournir à tous les colons ou sociétés coloniales les moyens d'action nécessaires.

Enfin les profits attachés à la culture dans les régions tropicales sont certainement très grands puisque nous sommes les clients de peuples colonisateurs qui n'ont pas hésité à nous fournir ce dont nous avons besoin, besogne qu'ils n'eussent pas accomplie si elle n'avait pas été *exceptionnellement lucrative*.

Cependant avons-nous suivi cet exemple, et tirons-nous de nos colonies une fraction notable de denrées que nous achetons?

Voici la réponse à cette question.

L'ORIGINE DE NOS IMPORTATIONS COLONIALES ET LA PRODUCTION DANS NOS COLONIES.

Lorsque l'Union coloniale française organisa, en 1898, le *Congrès d'Agriculture*, son directeur, M. J. Chailley, voulait renseigner les commerçants comme les industriels en leur faisant connaitre toutes les productions qu'il serait possible de tirer de notre domaine d'outre-mer s'il était méthodiquement mis en valeur, et de pousser au développement de ces productions; et M. Chailley ajoutait :

« Ce développement est indispensable à nos industries et à notre prestige. En effet, dans les années d'avant la guerre, la France demandait aux pays étrangers et aux colonies françaises les principaux produits de consommation dans les proportions suivantes :

PRODUITS	PAYS ÉTRANGERS	COLONIES FRANÇAISES
	Francs.	Francs.
Coton	574,500,000	1,500,000
Soie	352,800,000	1,200,000
Café	198,200,000	1,800,000
Coprah	112,000,000	8,000,000
Caoutchouc	84,000,000	19,000,000
Cacao	49,000,000	1,000,000
Tabac	39,500,000	1,500,000
Jute	73,000,000	pas du tout
Bananes	12,000,000	21,000
Piassava	10,000,000	50,000

« Les chiffres ci-dessus démontrent qu'au point de vue des productions agricoles nous occupons une des dernières places parmi les peuples colonisateurs. Si l'on considère que la France est la deuxième puissance coloniale du monde, qu'elle possède des colonies couvrant une superficie de près de 10 millions de kilomètres carrés, dont plus d'un tiers est fertile, avec 40 millions d'habitants, on est forcé de reconnaître que les résultats obtenus sont humiliants pour elle.

« L'accroissement de la contribution apportée par les colonies françaises à la consommation de la métropole devient indiscutablement une question nationale. »

Le tableau dressé par M. Chailley est exact et ses conclusions nous paraissent justes en ce qui concerne du moins les produits mentionnés. Nos colonies ne nous fournissent une fraction importante de nos denrées coloniales d'approvisionnement que pour les *arachides* venues du Sénégal et pour les *riz*, ou les *poivres* produits en Indo-Chine!

Il faut donc développer notre agriculture coloniale et lui demander les récoltes que nous fournissent, *avec les plus grands profits pour elles*, les colonies anglaises ou hollandaises.

Les conditions du développement de la production agricole dans nos colonies.

S'il importe de développer la production agricole dans nos colonies, et plus spécialement dans nos colonies tropicales, les conditions de ce développement doivent être marquées. C'est ce qu'a fait tout récemment le Congrès d'agriculture coloniale organisé par

l'*Union coloniale* et son directeur, M. Chailley, professeur à l'École. Les comptes rendus de ce Congrès viennent d'être publiés[1]; ils sont précédés d'une introduction sous la forme d'un Rapport général de M. du Vivier de Streel. Notre très distingué collègue a précisément indiqué « à la lumière des Documents réunis et des vœux émis » :

1° La situation actuelle de l'agriculture coloniale française;

2° Les possibilités de production de notre empire d'outre-mer;

3° Les moyens à mettre à la disposition de la colonisation française pour lui permettre de développer des entreprises de culture (capitaux, transports, débouchés, main-d'œuvre);

4° Les problèmes techniques que soulève la culture coloniale (choix des terres, semences, engrais, matériel mécanique, irrigations);

5° La question de la petite et de la grande culture;

6° Les rôles respectifs de l'État et de l'initiative privé en matière de culture coloniale, législation, régime douanier, associations, etc.).

Nous ne pouvons pas songer à traiter toutes ces questions, mais nous désirons insister sur quelques-unes d'entre elles, pour en faire ressortir l'exceptionnel intérêt sans méconnaître, bien entendu, la portée de tous les autres problèmes qui leur sont liés intimement.

Les transports.

Il est clair que les transports, leur facilité, leur rapidité et leur bon marché doivent être considérés tout d'abord comme une des conditions indispensables du développement de la production. Entre le consommateur européen et le producteur colonial se dresse en effet, un obstacle, celui de la distance et des frais que comporte l'apport des denrées coloniales sur le marché métropolitain. Placées parfois à d'énormes distances de la France, nos possessions d'outre-mer ne peuvent envoyer leurs produits dans nos ports qu'à la condition de trouver une flotte coloniale dont les frets ne soient pas trop élevés, et des aménagements spéciaux permettant la conservation des denrées périssables.

1. Voir les quatre volumes des *Comptes rendus du Congrès d'Agriculture coloniale*, chez Challamel, éditeur, 17, rue Jacob, 1919 et 1920, avec le Rapport général de M. du Vivier de Streel comme introduction.

Le développement surprenant de la vente des fruits frais tels que les bananes, soit aux États-Unis, soit en Angleterre, est dû tout à la fois au bon marché des transports et aux installations frigorifiques aménagées sur de nombreux navires constituant une véritable flotte. Le jour où nous saurons suivre cet exemple il sera possible de produire sur les terres de l'Afrique occidentale des millions de « régimes » de bananes, nourriture excellente et à bas prix, dont le débouché est pratiquement illimité dans toute l'Europe occidentale.

Ce que nous disons des fruits peut être vrai demain pour la viande, car nous possédons des ressources considérables représentées par du bétail dans la même région de l'Afrique occidentale. L'abatage près de la côte et le transport des « quartiers » dans des chambres froides jusqu'à nos ports permettront seuls d'utiliser les animaux de notre colonie.

Les transports dans l'intérieur de chaque possession, ne sont pas moins importants que les transports maritimes, qu'il s'agisse de l'utilisation des rivières, ou de la création de voies ferrées et de routes.

M. du Vivier de Streel a raison d'insister sur ce point en disant : « Il faut construire des voies ferrées dans nos colonies si nous voulons assurer leur développement *agricole.* »

Cette vérité a été affirmée dans plusieurs vœux du Congrès d'Agriculture coloniale. Je citerai notamment celui qui concerne l'achèvement du chemin de fer de Thiès-Kayes qui aura pour conséquence une augmentation immédiate de la production d'arachides au Sénégal.

Au surplus l'indispensable nécessité des moyens de communication est trop généralement reconnue pour que nous soyons obligés d'insister. Le développement de la production agricole, et plus spécialement l'augmentation des récoltes destinées à l'exportation sont subordonnés à l'amélioration des moyens de transport de toute nature. Il s'agit là d'une œuvre que la France doit mener à bien le plus rapidement possible, quelles que soient les avances financières à faire, si elle veut mettre en valeur ses possessions d'outre-mer.

Lorsque les Allemands se sont installés au Cameroun ils n'ont pas hésité à établir deux voies ferrées partant du principal port pour

pénétrer profondément dans le pays. Il serait bien fâcheux que nous ne suivions pas cet exemple, et que nous paraissions mériter les critiques de tous ceux qui observent sans bienveillance nos méthodes de colonisation.

Il ne faut pas oublier enfin que la voie ferrée et la route avec la traction animale ou l'automobile remplacent le portage à dos d'hommes.

« De quoi avons-nous surtout besoin, disait tout dernièrement l'ancien commissaire de la République au Cameroun, M. Fourneau[1]?

« De travailleurs et de porteurs : de travailleurs pour tirer du sol les produits que nous voulons exporter, de porteurs pour amener à la côte ces produits exportables. Mais n'est-il pas possible de réduire une des quantités pour augmenter l'autre? Ne pouvons-nous pas supprimer en grande partie le portage pour donner plus de bras aux entreprises agricoles et industrielles qui en demandent? L'affirmation est possible au Cameroun. C'est dans ce but que les Allemands ont fait leurs chemins de fer, leurs routes. Nous devons les prolonger, les étendre. »

On le voit, la question des transports est liée à celle de la main-d'œuvre dont il nous reste à parler brièvement.

La main-d'œuvre.

Le public admet sans discussion que la main-d'œuvre est abondante là où nous avons fait régner la paix française et qu'il suffit de vouloir pour recruter tous les travailleurs salariés dont la colonisation européenne pourrait avoir besoin.

C'est là une erreur.

Non seulement l'indigène n'a pas la volonté et le goût de l'effort que le climat rend douloureux, non seulement il trouve assez aisément par la cueillette ou la chasse le minimum de produits nécessaires à son existence, mais encore il consacre à des cultures exclusivement vivrières ou alimentaires le travail qu'il veut bien fournir. Faute d'outils, faute de connaissances agricoles, la *productivité* de son effort est misérable; il travaille mal parce que les

1. Communication au Comité d'action agricole de l'Union coloniale, *Le problème de la population*, 1919.

capitaux lui font défaut. A lui seul l'emploi raisonné des animaux comme moteurs et l'usage de notre mécanique rurale la plus élémentaire libéreraient un nombre considérable de travailleurs manuels qui pourraient cultiver eux-mêmes des plantes destinées à l'exportation, et rester des *propriétaires-cultivateurs*; ou bien les indigènes deviendraient les auxiliaires salariés de nos entreprises européennes parce que la famille trouverait sa subsistance dans l'exploitation des terres cultivées par quelques membres de cette famille et non par celle-ci tout entière.

Cela est vrai à Madagascar comme dans l'Afrique occidentale ou équatoriale.

M. Fourneau[1] disait à ce propos, en parlant du Cameroun : « C'est à cette économie du capital humain que tendaient certainement les Allemands. Nous avons trouvé dans cette colonie des plantations bien pourvues de voies Decauville abrégeant et améliorant les transports. Aux procédés primitifs d'extraction de l'huile de palme, nous les voyons substituer, dans de puissantes usines, des procédés plus scientifiques, économisant le temps et la matière. Ils font de même, pour le cacao, construisant à Victoria de gigantesques machines à sécher et à griller. Ne les voyons-nous pas à Baré, à Dschang, à Yaoundé atteler des bœufs pour substituer au labourage primitif le labourage à la charrue. »

Et dans le rapport général que nous avons déjà cité, M. du Vivier de Streel formule une conclusion en disant[2] :

« L'intérêt que présente l'emploi du matériel mécanique dans nos colonies a été indiqué par les diverses sections du Congrès et notamment par la section de l'Agriculture indigène.

« En attendant qu'un Congrès spécial soit convoqué en vue d'étudier les applications possibles de la motoculture aux entreprises agricoles de nos colonies, il me paraît utile d'appeler sur ce sujet toute l'attention du comité permanent du Congrès.

« Je suis convaincu, en effet, que la France ne parviendra à améliorer l'état d'infériorité dans lequel elle se trouve en regard des colonies de l'Insulinde qui disposent d'une population agricole nom-

1. *Loc. cit.*
2. *Comptes rendus du Congrès d'Agriculture coloniale*, t. I. *Rapport général*, Paris, Challamel, 1920.

breuse, expérimentée, laborieuse et peu exigeante, qu'à la condition de développer considérablement l'outillage mécanique employé dans les plantations coloniales.... »

Il s'agit, bien entendu, d'applications possibles parce qu'elles sont lucratives. M. du Vivier de Streel ne songe pas à faire exécuter les façons culturales ou les défrichements avec des tracteurs puissants, si les attelages bien dressés des bœufs du pays font cette besogne à meilleur marché, ou si le transport des appareils mécaniques, leur alimentation avec l'essence ou le pétrole, leur réparation, etc., rendent leur usage trop coûteux par rapport aux services intermittents qu'ils peuvent rendre. Mais l'idée générale que préconise M. du Vivier de Streel, c'est-à-dire l'emploi du machinisme rural sous toutes ses formes, est évidemment juste parce que toute économie de main-d'œuvre reste nécessaire dans des régions où elle est rare, contrairement aux préjugés du public.

***

Le public ne sait pas davantage que les populations indigènes sont décimées par la maladie, affaiblies trop souvent par la misère, et que le développement de la natalité est insuffisant au regard d'une mortalité considérable.

« Depuis quelques années, dit M. du Vivier de Streel, des efforts sérieux sont faits dans l'Afrique du Nord en vue de lutter contre la mortalité infantile, d'enrayer les épidémies, de lutter contre la tuberculose et la syphilis. En Indo-Chine quelques progrès intéressants ont été réalisés. En Afrique occidentale, l'effort est insuffisant ; en Afrique équatoriale, il est nul, et la population de cette malheureuse colonie, décimée par la maladie du sommeil et la misère physiologique diminue chaque année avec une rapidité telle qu'on entrevoit le jour prochain où une population évaluée à 10 millions d'habitants, il y a vingt ans, deviendra inférieure à 1 million. »

Dans le travail si intéressant rédigé par M. Fourneau à propos du problème de la population, l'auteur cite une étude complète sur *La protection de la main-d'œuvre en pays tropicaux* qui a pour auteur M. le Dr G. Martin, médecin principal des troupes coloniales. Ce mémoire qui mérite une attention spéciale a été inséré par nous

dans le volume IV des Comptes rendus du Congrès d'Agriculture coloniale.

Rien de plus juste que les observations suivantes :

« Tout essai colonial a comme condition première la possibilité de disposer de travailleurs nombreux et forts. Mais on ne recrute facilement la main-d'œuvre si nécessaire que dans les pays peuplés et sains. Or la population, dans les colonies équatoriales en général est clairsemée. Elle est la proie de multiples endémies et de nombreux fléaux. Bien avant la guerre la natalité diminuait, la mortalité infantile augmentait.... »

« *Des efforts sérieux, méthodiques, des moyens financiers et matériels puissants s'imposent d'une façon absolue.* »

L'*Union coloniale* n'a pas hésité à étudier ce problème traité tout d'abord devant son Comité d'action agricole, et à soumettre au ministre des Colonies un projet d'organisation et de contrôle du service médical colonial. Il importe que ce projet aboutisse et que l'administration coloniale comprenne l'exceptionnel intérêt des questions d'hygiène dans nos possessions d'outre-mer.

La santé des indigènes est d'ailleurs intimement liée à la production agricole aussi bien qu'à l'élevage.

M. le Dr Martin dit encore : « Pour avoir des populations vaillantes et robustes, où se recruteront des travailleurs courageux et durs à la tâche, on doit améliorer leurs conditions d'existence. Mais avant même de chercher à augmenter leur bien-être et de perfectionner leur vie économique, il faut tout d'abord se préoccuper de leur subsistance. Tous les projets de mise en culture du sol africain et d'exploitation de ses produits sont vains si la question de l'alimentation ne prime pas toutes les autres, et si l'on n'assure pas aux indigènes la sécurité matérielle grâce à une nourriture saine, substantielle et abondante. Une nourriture exclusivement farineuse et végétarienne est une alimentation insuffisante et défectueuse.... Tout en multipliant les cultures nous devons également procurer la viande indispensable. Pour cela, les richesses locales ovines et bovines sont à préserver des épizooties qui les détruisent. »

On le voit, la question de l'élevage ne doit pas être séparée du

1. *Loc. cit.*, p. 226.

problème de la main-d'œuvre quant aux cultures destinées à multiplier les aliments. M. le Dr Martin a encore raison de dire :

« En même temps nous avons à prodiguer nos encouragements aux plantations indigènes. Le noir, en travaillant pour lui, dans ses propres champs, crée au pays une prospérité durable et s'enrichit lui-même. Son gain lui crée des besoins et des désirs nouveaux. Il augmente ses achats; il offre ainsi un débouché aux produits de la métropole. Il se modifie, il prend goût aux vêtements, à un certain confort, il copie nos usages.... »

Telles sont les questions variées, et d'une solution assurément difficile qui restent inséparables du problème de la mise en valeur du sol.

Un administrateur éclairé et très bien informé nous démontrait précisément, il y a quelque temps, que la main-d'œuvre doit être l'objet des préoccupations de tous ceux qui veulent tirer parti des terres africaines, et, à propos du coton, cette matière première utile entre toutes, il disait :

« Si l'Afrique occidentale offre un climat propice, des terres d'une fertilité suffisante, si elle possède également l'eau fluviale nécessaire à l'aménagement d'irrigations, il lui manque la population. La question de la main-d'œuvre (qualité et quantité) reste essentielle ; elle est pour le moins aussi importante que celle de l'irrigation des vallées des grands fleuves, et des projets sagement conçus doivent proportionner les travaux d'irrigation à l'importance et à la valeur des groupements humains susceptibles d'en tirer profit comme aux possibilités d'exploitation des entreprises gérées par les Européens. »

La mise en valeur du sol et les services locaux d'agronomie et d'élevage.

Nous venons de montrer que le problème de la main-d'œuvre était lié à celui de la production agricole, mais le développement de celle-ci dépend d'autres facteurs, du capital notamment mis à la disposition de l'indigène et du colon, puis des connaissances agronomiques et scientifiques qui permettent de *mieux produire ou de défendre les récoltes et le troupeau contre des maladies*. L'Européen doit avoir précisément pour rôle d'acquérir lui-même par des expériences

répétées, puis de répandre les connaissances, d'abréger la période des essais coûteux, des adaptations mal connues des plantes ou des animaux au climat, aux sols, aux besoins. Ce sont les services locaux d'agronomie et de zootechnie qui doivent accomplir cette tâche, et c'est la colonie elle-même ou la métropole qui doivent en assumer la charge. Les industries qui transforment les matières coloniales et les commerçants eux-mêmes ont visiblement un intérêt à favoriser le développement de la production agricole. Les particuliers et les sociétés peuvent donc et doivent même contribuer aux dépenses des services scientifiques dont l'utilité leur est parfois si clairement démontrée qu'ils prennent l'*initiative* de leur fondation et acceptent toute la charge financière de leur entretien. « Ainsi, à Java, dit le Dr Cramer[1], les stations d'essai privées sont entretenues par des contributions de leurs membres, les planteurs; ce sont donc des instituts privés qui ne sont pas du tout, ou avec des sommes peu importantes, subventionnés par l'État. Quelques-unes se sont développées en grandes organisations, telles que la plus ancienne, la station pour l'industrie sucrière, *qui a précédé les instituts similaires de l'État.* La station pour la canne à sucre a maintenant un budget de un *million* de florins par an entièrement fourni par des cotisations privées. »

L'œuvre scientifique des laboratoires ou des champs d'essais, complétée par un service d'inspection ou d'enseignement consacré au développement de la culture indigène, est, en général, sous le contrôle du gouvernement colonial qui en assume la charge financière. La métropole intervient seulement pour veiller au bon fonctionnement des organismes locaux, pour les relier aux services des autres colonies par la centralisation des résultats publiés, et pour assurer le bon recrutement des agents en préparant les candidats dans des écoles ou des laboratoires. Les subventions accordées aux colonies pauvres ne doivent représenter qu'une exception et être réduites à mesure que le développement de la richesse coloniale leur permet de supporter des dépenses plus grandes qui doivent leur profiter exclusivement, ou du moins principalement et directement.

1. Communication faite au Comité d'action agricole coloniale, séance du 9 novembre 1920, par M. le Dr Cramer. *Les sciences appliquées à l'agriculture aux Indes néerlandaises.* (Publication du *Comité d'action agricole coloniale.*)

Mais, nous dira-t-on, est-il besoin de tant de recherches et de science pour développer la production agricole dans les colonies?

Ce sont précisément les meilleurs colonisateurs qui ont répondu à cette question par l'affirmative.

Les Anglais, par exemple, n'hésitent pas à proclamer l'utilité, voire même la nécessité des recherches d'agronomie scientifique, dans leur domaine colonial. Tout dernièrement, en juin 1920, un comité constitué par le secrétaire d'État pour les colonies publiait un rapport sur « la réorganisation des cadres des Départements d'Agriculture dans les colonies anglaises [1] ». Les conclusions générales de ce rapport valent d'être connues. Citons le passage suivant :

« Le développement des services agricoles coloniaux, est, à l'heure actuelle, de la plus haute importance. La dépense initiale comparativement légère ne procurera pas seulement à chaque colonie une augmentation de revenus ; il en résultera un accroissement de production de matières premières utilisables qui contribuera à *la restauration financière de l'Empire tout entier.*

« On ne se rend généralement pas assez compte de la valeur des récoltes qui pourraient être obtenues dans les colonies et protectorats si leurs ressources agricoles étaient convenablement développées ; on ne voit pas assez que jusqu'ici une infime portion seulement des territoires de l'Empire a été convenablement mise en valeur. Ces colonies dans les zones tropicales et semi-tropicales sont remplies de produits économiques de toutes sortes, et bien que pendant les dernières années, le développement agricole ait été rapide dans quelques régions, une vaste étendue de territoire à peine remuée superficiellement reste encore à mettre en valeur. »

Et voici maintenant des considérations d'ordre pratique tout aussi intéressantes parce qu'elles trouvent leur application dans nos propres colonies :

« Les cas différents où l'urgence des travaux à accomplir est impérieuse sont trop nombreux pour qu'on puisse les mentionner tous. Le cas de la culture du caféier en Uganda peut cependant servir d'exemple. Les meilleures récoltes possibles ne pourront y être obtenues qu'à la condition que des mesures soient prises qui facilitent

1. Ce document a été traduit et publié par le *Comité d'action agricole* de l'*Union coloniale française.*

des études approfondies au sujet des exigences du caféier et des maladies qui le frappent.

« Il en est de même pour le caoutchouc. On ne pourra organiser et conserver une industrie convenable et profitable du caoutchouc qu'à la condition d'entreprendre d'abord des études très sérieuses sur la physiologie de l'arbre producteur.

« Il est de la plus haute importance que des mesures soient prises pour que pépinières et plantations ne soient composées que des plantes provenant de graines produites par des arbres connus pour leurs plus hauts rendements.

« *On pourrait multiplier presque à l'infini les exemples intéressants du profit qu'une colonie peut retirer de la possession d'un personnel scientifique convenablement entraîné aux recherches technologiques, botaniques et agricoles!* »

En parlant dernièrement de l'admirable Institut de recherches expérimentales de Buitenzorg à Java, le Dr Cramer [1] faisait précisément allusion à *la sélection*, et il disait :

« Il ne faut pas oublier que chez nous il n'y a pas de pépiniéristes, pas de maisons privées s'occupant de sélection. Le planteur ne peut se procurer des semences que dans une autre plantation où l'on ne fait guère de sélection. Ainsi je n'hésite pas à dire que les centaines de milliers d'hectares plantés en héva (arbre producteur de caoutchouc) dans l'Extrême-Orient sont venus de graines sur lesquelles aucune sélection n'a été opérée....

« La pratique nous donne d'excellents exemples de l'influence heureuse de la sélection et de l'introduction de nouvelles variétés.

« *Notre culture de quinquina qui a été améliorée surtout par l'introduction d'une nouvelle espèce plus riche en quinine, produit maintenant l'écorce à un dizième du prix de revient d'autrefois tandis que le pourcentage en alcaloïde de l'écorce a doublé.* En fait, nos planteurs ont dépassé les autres producteurs *et produisent maintenant pratiquement 95 p. 0/0 de toute la quantité dont le monde a besoin.* Notre culture de cacao a été sauvée par la trouvaille d'un planteur qui avait découvert un hybride mieux résistant aux maladies. L'introduction du café « Robusta » a donné un nouvel essor à notre culture du café menacée de la ruine par une maladie. »

1. Communication déjà citée.

Nous venons de souligner à dessein les passages caractéristiques de la communication du Dr Cramer.

L'amélioration des variétés de quinquina, de cacao, ou de café est bien le résultat d'une série de recherches du plus haut intérêt pratique, et les observations de notre savant collègue démontrent jusqu'à l'évidence la nécessité d'une bonne organisation des services agricoles dans les colonies françaises.

Un autre exemple va confirmer cette conclusion.

Les Anglais ont utilisé d'une façon remarquable la culture indigène dans leur colonie de la Gold-Coast. Ce sont les noirs eux-mêmes, comme *propriétaires cultivateurs*, qui ont donné un essor extraordinaire à la production du cacao. La colonie ne produisait, en 1891, que 80 livres (de 453 gr.) anglaises de fèves valant 4 livres sterling, soit 100 francs au pair. En 1913, la récolte atteignait le chiffre de 113 millions de livres (de 453 gr.) valant 2 millions 489 mille livres sterling, c'est-à-dire plus de 62 millions de francs; et le directeur de l'Agriculture dans cette possession britannique disait avec une légitime fierté :

« La Gold-Coast est à présent la partie du monde la plus productive en cacao et la production y est exclusivement indigène [1]. »

Certes le résultat est fort brillant et nous serons heureux d'apprendre que notre colonie voisine, la Côte d'Ivoire, a obtenu le même succès, mais à quelles interventions efficaces sont dus les progrès accomplis dans la Gold-Coast par les planteurs indigènes?

M. Thudope nous le dit clairement :

« Les agents européens et indigènes instruits attachés au Département de l'Agriculture du Gouvernement sont constamment en tournée à travers les districts de culture du cacaoyer, faisant des conférences, visitant une plantation après l'autre, et renseignant les planteurs chez eux, sur les méthodes les plus nouvelles. Les instructions sont généralement accompagnées de démonstrations pratiques. Des brochures instruisant sur les diverses parties du sujet, écrites en un langage simple, ont été publiées en anglais et en plusieurs langues indigènes, et distribuées dans tout le pays. Des jeunes gens

1. *L'Industrie du cacao à la Gold-Coast*. Rapport de M. Thudope, suivi d'une note de M. Luc, préface et traduction de M. Capus. Publication du *Comité d'action agricole coloniale*, 1919.

sont constamment en apprentissage *dans les stations agricoles du Gouvernement*, et tous les ans un cours d'agriculture de six semaines est donné à des instituteurs qui en font bénéficier les enfants à l'école. Des jardins scolaires ont été créés.... »

On voit ce que le succès a coûté d'efforts méthodiques variés et *continus*, et cet exemple démontre la nécessité d'une bonne organisation des services européens d'améliorations agricoles.

Il est fâcheux que dans nos colonies on n'ait pas suivi l'exemple donné par les Hollandais ou les Anglais. Depuis quinze ans toutes nos possessions devraient être dotées de ces organismes locaux dont les fonctions auraient été spécialisées pour répondre aux caractères des cultures dans chaque colonie ou dans chaque groupe de colonies.

Or, si tout n'est pas à faire dans nos possessions, il faut dire résolument que tout est à compléter, à perfectionner ou à *maintenir* pour que l'œuvre ébauchée pendant une courte période ne soit pas ruinée quelques années après.

Aussi, la section de l'Agriculture indigène du Congrès d'Agriculture coloniale a-t-elle pu formuler le vœu suivant [1] :

« Le devoir impérieux de la France envers elle-même et envers les indigènes est de développer et de perfectionner l'agriculture indigène, fondement et base de la richesse locale, ainsi que du progrès moral et matériel des populations. La colonisation française fournissant les cadres de l'évolution et les exemples, le rôle de l'État colonial est de créer les institutions ou de prendre les mesures qui concourront à ce progrès, autrement dit, de donner et de répandre l'instruction et l'éducation économiques : *a*) par des institutions à caractère scientifique ou administratif d'utilité générale; — *b*) par des institutions d'enseignement pratique; — *c*) par une vulgarisation et une propagande méthodiques et continues. »

Et, bien entendu, la section n'oublie pas non plus les institutions scientifiques auxquelles les Anglais comme les Hollandais attachent tant de prix!

***

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici se rapporte aux productions végétales, aux cultures, et aux institutions diverses qui peuvent en

1. Voir t. I. *Rapport général de M. du Vivier de Streel.*

assurer le développement lucratif. Mais il ne faut pas oublier de mentionner la production d'origine animale, le bétail en particulier. A ce propos, l'intervention de l'Européen, et plus spécialement en ce qui nous touche, la collaboration des services vétérinaires coloniaux sont indispensables. C'est ce que disait dernièrement un professeur éminent de l'école d'Alfort, M. Moussu, dans une communication au *Comité d'action agricole coloniale* [1] :

« Des pertes périodiques diminuent chaque fois notre bétail colonial *de plusieurs millions de têtes*. Nos possessions de l'A. O. F. ont subi deux graves invasions de peste bovine, l'une en 1892-96, l'autre en 1914-18. Elles sont à nouveau partiellement envahies et menacées aujourd'hui; il faut même craindre pour le bétail de ces régions la menace perpétuelle de l'expansion de petits foyers de maladie.... Cette même situation se retrouve en Égypte et au Soudan Égyptien, en Somalie italienne, en Érythrée, en Asie Mineure et jusqu'aux Indes anglaises. Elle est la conséquence même des relations commerciales plus actives.

« Il est donc nécessaire de s'y adapter et d'avoir une organisation technique capable de lutter avantageusement, non seulement contre la peste bovine, mais encore contre les trypanosomiases, les maladies parasitaires du tube digestif, les maladies cutanées, etc.

« Actuellement nos colonies sont divisées, au point de vue administratif, en trois groupes soumis à trois régimes différents. Il n'y a pas d'uniformité entre les mesures sanitaires prises pour chacun de ces groupes, et c'est infiniment regrettable.... Il est, en effet, absolument indispensable de créer, près le ministère des colonies, un bureau de l'industrie animale coloniale. Ce bureau serait chargé, comme ceux qui fonctionnent aux États-Unis et en Angleterre, de tout ce qui concerne l'exploitation des animaux, des questions d'hygiène et de maladies, de l'organisation de la lutte contre les épizooties.... »

Et, à ce propos, au cours de la même séance, M. Brumpt, professeur de parasitologie à la Faculté de Médecine de Paris, disait, lui aussi :

« L'organisation vétérinaire coloniale devrait être conduite d'après les mêmes principes que l'organisation médicale coloniale. Il devrait

1. Séance du 9 novembre 1920.

exister un cadre de vétérinaires civils comme il y a un cadre de médecins civils. »

L'Angleterre n'a pas hésité à prendre une mesure analogue dans le passé, et, tout dernièrement, un Comité présidé par le sous-secrétaire d'État au ministère des Colonies, Sir H. S. Read, présentait au Parlement britannique un rapport sur *la réorganisation des cadres des services vétérinaires dans les colonies et protectorats anglais* [1].

Et, avec le sentiment des réalités qu'ils possèdent, les Anglais se préoccupent — *pour les vétérinaires comme pour les agents des services agricoles coloniaux* —, d'attirer, puis de retenir les sujets d'élite en leur offrant des appointements capables de les séduire et de leur assurer des avantages convenables. Le Comité dont nous venons de parler propose, pour l'Est-Africain, des traitements variant de 500 à 1 000 livres sterling, correspondant aujourd'hui à 25 000 et 50 000 francs par an ! Et le rapporteur ajoute :

« En ce qui concerne l'élévation recommandée des traitements, le Comité a eu en vue de proposer des taux de salaires pouvant être raisonnablement offerts à des médecins vétérinaires possédant une expérience véritable et des connaissances scientifiques réelles. Les traitements de début proposés sont estimés convenables pour des jeunes vétérinaires....

« Plus importante encore que celle d'attirer des vétérinaires dans la carrière coloniale, est la question de *retenir* dans ces services ceux qui y sont entrés et de les voir poursuivre avec satisfaction et de tout cœur la carrière qu'ils ont ainsi choisie. Votre Comité espère que la nouvelle répartition des emplois *ainsi que les traitements améliorés* qui y correspondent seront de nature à obtenir la *continuité* de services qui est désirable.... »

Au moment où M. le Professeur Moussu déplore avec raison l'insuffisance, pour ne pas dire l'absence, de toute organisation des services vétérinaires dans l'A. O. F. pourtant capable de nous fournir du bétail et de la viande, les Anglais s'apprêtent à renforcer le personnel vétérinaire de l'Est-Africain, et le Comité dont nous avons cité déjà les conclusions déclare résolument :

« Surtout en ce qui concerne le protectorat Est-Africain, le Comité

1. Document traduit et publié par le *Comité d'action agricole coloniale*, 9 novembre 1920.

a émis l'opinion que le personnel vétérinaire *actuellement en fonctions* est insuffisant. Votre Comité a, en conséquence, recommandé une augmentation considérable des cadres existants, ainsi qu'une amélioration appréciable des salaires. Le Comité n'a pas hésité à faire ces recommandations, persuadé qu'il est que les dépenses résultant de leur adoption seront largement compensées par les résultats obtenus. Le Comité se permet de dire qu'on n'a pas encore reconnu complètement toute l'importance de l'élevage dans l'Est-Africain ; il tient à s'associer entièrement à l'opinion du major général, Sir E. Northey, qui considère l'élevage du bétail comme devant être la principale industrie du protectorat qu'il gouverne. S'il en est ainsi, aucun argument n'est nécessaire pour montrer que la prospérité du protectorat est grandement liée au bon état de sa population animale, et il est évident qu'un des principaux devoirs du gouvernement est d'assurer un département vétérinaire suffisamment puissant pour être à même de surveiller le bétail du pays et lui donner tous les soins intelligents dont il peut avoir besoin.... »

Conclusion.

Il convient de dégager une conclusion des faits que nous venons de signaler. Cette conclusion est à nos yeux l'organisation très prompte, la surveillance et le maintien de tous les services d'Agriculture coloniale qui font défaut dans nos possessions ou qui ne sont pas assurés d'un fonctionnement continu bien adapté aux besoins locaux. Organisation et contrôle devraient être réalisés à la fois par le ministre des Colonies assisté d'un Comité ou Conseil spécial composé de personnalités scientifiques et administratives compétentes, indépendantes, dégagées de toute préoccupation politique, et par les gouverneurs de nos grandes unités coloniales. Ces gouverneurs devraient assurément avoir la haute main pour adapter sur place les services aux besoins reconnus, mais la continuité des efforts et des vues seraient assurée par un contrôle qu'exercerait précisément le ministre en s'aidant des délégués que désignerait le Comité au Conseil spécial placé auprès de lui.

Les nécessités reconnues de la décentralisation seraient ainsi alliées aux nécessités non moins certaines de la coordination des efforts et

de la durée des institutions créés sous forme de services permanents.

C'est là une condition spéciale de la mise en valeur de notre domaine colonial.

Mais cette condition n'est pas la seule qui puisse être marquée. Pour atteindre le but, il ne faut pas seulement que nos colonies possèdent des moyens de transport, de la main-d'œuvre, et des services agricoles de recherches, de renseignements, de fournitures, de semences ou de plantes, et d'instructions pratiques à l'usage des colons comme à l'usage des indigènes.

Il faut encore que l'Européen, le Français en l'espèce, apporte des capitaux sans lesquels rien ne peut être fait et amélioré.

Comment ces capitaux doivent-ils être groupés et utilisés, quelle rémunération leur est promise sinon assurée pour les attirer, les conserver aux colonies, et les accroître d'une façon incessante?

Voilà ce que nous avons encore à dire, et c'est à l'étude de ce problème que nous allons consacrer une seconde partie de ce travail.

D. Zolla.

(*A suivre.*)

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
PENDANT LA GUERRE

Le 16 janvier dernier, s'est déroulée à Lille une cérémonie simple et émouvante. Désireuse d'exprimer la gratitude de la région du Nord de la France, cruellement meurtrie par les événements qui s'y sont déroulés depuis six ans, pour la tâche accomplie pendant cette période par le réseau qui la dessert, la Société industrielle du Nord de la France décernait la grande médaille d'or de sa fondation Kuhlmann à la Compagnie du chemin de fer du Nord. A la demande de M. Nicolle, président de la Société, et pour répondre aux intentions de cette dernière, M. Javary, Ingénieur en chef de la Compagnie du Nord, fit alors, sur l'effort accompli par ce réseau pendant et après la guerre, une conférence qui obtint le succès le plus vif.

Nous ne pouvons analyser ici, même succinctement, cet exposé qui, d'une manière saisissante, retraçait les phases de l'effroyable crise de laquelle nous sortons, mais nous devons nous réjouir de voir ainsi apparaître le premier document objectif et précis présenté, sur le rôle du service des chemins de fer pendant la guerre, par un de ceux qui avaient la lourde charge de sa direction; la tâche accomplie apparaîtra d'autant plus digne d'admiration qu'on en connaîtra mieux les modalités.

Sans doute le réseau du Nord fut-il, plus que tout autre, victime de l'agression allemande. A peine la guerre s'était-elle engrenée « suivant les règles prévues pour ce jeu sauvage », à peine les opérations de transport des troupes de couverture, puis de mobilisation proprement dite, qui, pour ce réseau seul, représentait une mise en marche de plus de 6,500 trains dans le sens de la charge, transports anglais non compris, étaient-elles terminées que l'invasion foudroyante de l'armée du général von Klück le contraignait à improviser l'évacuation des populations en fuite (un million et demi

d'habitants des régions du Nord amenés à Paris en dix jours) et celle de son propre personnel et de son matériel (sans compter le matériel du réseau voisin de l'État belge) et, l'amputant lui-même, réduisait son exploitation de 3,840 à 1,500 kilomètres : on ne communique plus alors avec les régions de l'extrême nord de la France que par la grande ligne du littoral, et dans les conditions les plus précaires. C'est, ensuite, l'envahissement de la Belgique et la course à la mer qui obligent le réseau à organiser les transports intensifs de troupes nécessaires pour assurer l'échec du plan allemand et les nouvelles évacuations corrélatives. On frémit en songeant que tout le succès de l'opération reposait sur la sauvegarde d'un ouvrage d'art sur lequel passait la majeure partie du trafic en cause, le pont tournant d'Abbeville.

Le front une fois stabilisé, la guerre se poursuit, et, pour le réseau du Nord, dans des conditions rendues plus difficiles par la coupure de ses grandes lignes, par la destruction de ses ouvrages d'art, qu'il faut restaurer (tel le célèbre viaduc de Poix) ou remplacer par des moyens de fortune, par les méthodes les plus rapides et souvent les plus audacieuses; l'activité du trafic, coordonnée par les grandes gares régulatrices, françaises et anglaises, parfois créées de toutes pièces comme la gare de Romescamps, reste lourde en tout temps, mais elle s'enfièvre naturellement à chaque préparation de grande bataille, où recommencent les transports massifs.

La vigoureuse attaque allemande de 1918, poussée en direction de Montdidier, menace l'artère essentielle de Paris à Amiens par Longueau, sur laquelle, aux mois d'avril et mai, on cesse de pouvoir passer; les transports ne baissent cependant pour ainsi dire pas et, sur ce qui reste du réseau, là où, avant la guerre, on n'admettait pas qu'on pût faire circuler sur une ligne à double voie puissamment outillée plus de 72 trains par jour dans chaque sens, on assure à certains jours une utilisation de 144 trains et même, mais un seul jour, 147; c'est alors que la commission militaire du réseau procède à une transformation complète des lignes demeurées à sa disposition et, avec l'aide puissante des autorités militaires françaises et anglaises, en améliore considérablement l'assiette; ainsi entreprend-on, pour suppléer à la ligne défaillante de Paris à Amiens, la ligne à double voie et à bon profil de Feuquières-Broquiers à Ponthoile, que

les événements favorables du début du second semestre de 1918 devaient heureusement rendre inutile.

Comment ne pas s'incliner, en les admirant, devant le dévouement et l'endurance des hommes qui ont permis l'accomplissement de tels tours de force, devant leur courage même, car il fallait travailler parfois bien près du front de bataille, et trop souvent sous le bombardement des avions ou de l'artillerie ennemis : personnel du réseau, d'effectif diminué de 19.000 unités par la mobilisation et par la perte d'agents malheureusement demeurés en région envahie, militaires et travailleurs fournis en renfort par les armées française et anglaise.

Puis, dans les semaines qui suivent la victoire, c'est la reconquête du réseau détruit par l'ennemi, systématiquement, avec des moyens et une ampleur dont M. Javary a réussi à donner une idée : *tous* les ouvrages d'art, *tous* les ponts, viaducs et tunnels sont détruits, comme « balayés » : les destructions effectuées sont savantes si l'on peut dire : ce ne sont pas seulement les culées des ponts mais leurs fondations même qui sont ruinées et leurs remblais d'accès sont dispersés, tandis que des locomotives sont lancées sur les brèches réalisées de manière à en rendre le comblement plus difficile. Les bâtiments et les halls des gares sont mis par terre, sans que les sauvages démolisseurs puissent invoquer, pour ces destructions, qui ne ralentissent en rien la poursuite de notre armée victorieuse, la moindre excuse. Mais, bien mieux encore, c'est la voie courante elle-même qui, sur des dizaines de kilomètres consécutifs, est anéantie, soit par des explosions conçues de manière à rendre *tous* les rails inutilisables, soit par un procédé mécanique, à l'aide d'un instrument attelé à une locomotive et combiné de manière à arracher les rails des traverses et à mettre celles-ci hors d'usage.

Enfin, l'armée vaincue a poussé le raffinement jusqu'à laisser derrière elle des fourneaux à explosions retardées, dernier témoignage de sa haine et de la rage que lui inspirait sa défaite.

Il faudrait pouvoir redire ce qu'a été alors l'intensité de l'effort de reconstitution, poursuivi sans relâche et malgré les difficultés d'ordre technique ou économique, les nouvelles conditions de la vie, l'insuffisance du personnel ou de l'outillage et même la pénurie des loge-

ments pour les agents envoyés, pour reconstruire, en pleine zone désertique.

Aussi bien serait-il injuste de dire que le réseau du Nord — et avec lui, celui de l'Est, son frère de misère, comme lui amputé par l'invasion — que les deux « réseaux des armées », comme on les a appelés, ont supporté à eux seuls le poids de la guerre. C'est à l'ensemble des grands réseaux français qu'il faut faire honneur d'une participation féconde à l'œuvre de défense nationale, aux six grands réseaux : Est, État, Midi, Nord, P.-L.-M. et P.-O., solidaires dans le concours apporté en ces tragiques circonstances à nos armées et au pays tout entier, comme ils seront, demain, faits solidaires, par la convention dont le projet est actuellement pendant devant le Sénat, dans l'œuvre de reconstitution économique qui les attend.

La tâche qu'il s'agissait d'accomplir était d'envergure et il faut bien dire que le dogme, partout accepté, que la prochaine grande guerre ne pouvait qu'être de courte durée, avait empêché que, dans la préparation, cependant très poussée, à laquelle on avait procédé, on en envisageât l'ampleur véritable. Il fallait en effet, d'une part, adapter les réseaux au service militaire qu'on attendait d'eux et les exploiter sous un régime de guerre au mieux des besoins de l'armée, assurer les ressources nécessaires en matériel et un entretien satisfaisant du parc, et enfin, tout en sacrifiant aux exigences de la situation, ne point laisser péricliter l'exploitation commerciale, et permettre le ravitaillement de la population. Comment, par quelles méthodes générales d'organisation, les réseaux français se sont tirés de ces difficultés de manière à mériter la reconnaissance du pays, c'est ce qu'a exposé M. Marcel Peschaud, secrétaire général de la compagnie d'Orléans, dans une intéressante étude que nous nous proposons de brièvement résumer ici.

I

Et d'abord, en quoi consistait l'organisation militaire des chemins de fer? Dès le temps de paix, fonctionnait un service militaire des chemins de fer, dirigé par le chef de l'État-major de l'armée, sous l'autorité du ministre de la Guerre, et centralisé au 4e bureau de l'État-major général. L'exécution était confiée, dans chacun des six

grands réseaux, à une Commission de réseau, composée de deux membres, savoir : le représentant de l'Administration du chemin de fer intéressée, désigné par elle et agréé par le Ministre de la guerre (en fait, c'était le directeur du réseau), et un officier supérieur de l'État-major, nommé par le ministre, chacun de ces commissaires, dénommés : le premier, commissaire technique et le second, commissaire militaire, gardant sa responsabilité propre.

En dehors des Commissions de réseau qui, en temps de paix, n'étaient que des Commissions d'études, fonctionnait, auprès du ministre de la Guerre, une Commission militaire supérieure des chemins de fer, présidée par le chef d'État-major de l'armée et comprenant, outre six officiers généraux ou supérieurs et trois délégués du Ministre des travaux publics, les commissaires militaires et techniques des divers réseaux. Son rôle était purement consultatif : elle était appelée à donner son avis au ministre sur toutes les questions relatives à l'emploi des chemins de fer pour les besoins de l'armée.

Enfin, dès le temps de paix également, le personnel des Compagnies et des Chemins de fer de l'État était préparé à la mission qu'il devait remplir en temps de guerre. Il formait le contingent des sections de chemins de fer de campagne, au nombre total de dix, dont neuf alimentées par les grands réseaux. Toutes les dispositions relatives à la mobilisation de chaque section étaient naturellement prévues : tandis que les compagnies de sapeurs de chemins de fer étaient destinées à assurer la construction et la réparation ou, en cas de retraite, la destruction des voies ferrées et des ouvrages d'art sur le front même de la bataille, au contact immédiat de l'ennemi, aux sections de chemins de fer de campagne incombaient l'exploitation et l'entretien des voies dans la zone des opérations. Chaque section devant comprendre 1,500 hommes, c'est donc un total de 15,000 hommes que représentaient les 10 sections (deux autres sections furent d'ailleurs créées au cours des hostilités) ; si l'on y ajoute le régiment des chemins de fer, dont l'effectif fut considérablement accru au cours de la guerre, et les compagnies auxiliaires de travailleurs qui lui étaient rattachées, on arrive à conclure qu'une véritable armée de techniciens était ainsi mise à la disposition du général en chef, en sus de la masse principale du personnel

des réseaux normalement mobilisé sur place et dans ses fonctions du temps de paix.

Ce qui caractérise cette organisation, c'est l'association de l'élément militaire et de l'élément technique. Si, en effet, l'autorité suprême appartenait, comme de raison, au Ministre de la guerre, la tâche d'exécution était, à tous les degrés : Commissions de réseau, et, sous les ordres de celles-ci, Sous-commissions de réseau et Commissions de gare, confiée à des organismes mixtes où l'élément militaire et l'élément technique se trouvaient étroitement unis. Ladite organisation, qui reposait d'ailleurs essentiellement, pour la partie technique, sur le maintien de l'armature administrative des réseaux (les commissaires techniques étant les directeurs, les sous-commissaires techniques des fonctionnaires supérieurs, etc.), a donné pendant la guerre, par la collaboration constante et empressée des officiers et des fonctionnaires ainsi juxtaposés, des résultats qui ont montré que la conception, simple et logique, n'était pas mauvaise.

Dès le début des hostilités, le Ministre de la guerre, investi de ses pouvoirs, réquisitionna les réseaux : personnel et matériel. Les organismes que nous venons de décrire sommairement furent déclenchés et fonctionnèrent sans heurt, d'une manière à la fois quasi-automatique et souple : on se rappelle la régularité, la précision, la rapidité des transports de mobilisation et de concentration. Mais, dès qu'il fut avéré que la guerre se prolongerait, des besoins nouveaux se firent sentir : l'effort des réseaux, tourné tout d'abord vers les opérations militaires, dut, comme il a été indiqué plus haut, se porter vers les exigences de l'arrière; leur tâche n'était plus seulement militaire ; elle relevait, pour une notable partie, de l'économie nationale. Cette évolution appelait naturellement un déplacement des compétences et des responsabilités : une série de mesures allait faire passer le service des chemins de fer des mains de l'autorité militaire à celles du Ministre des travaux publics et des transports.

La première réforme (décret du 18 novembre 1916) créa, au Ministère des travaux publics, une direction générale des transports et centralisa entre les mains du directeur général toutes les questions relatives à l'organisation et à l'amélioration des transports par voie ferrée, fluviale et maritime. Ce décret confiait au directeur général

l'organisation des plans de transport pour l'ensemble des besoins économiques du pays; mais il ne lui donnait pas encore d'autorité propre.

A peine cette direction générale était-elle installée, qu'un organisme nouveau lui était substitué : par décret du 14 décembre 1916, un sous-secrétariat d'État des transports était créé au Ministère des travaux publics; il était divisé en quatre sections : navigation et ports maritimes; chemins de fer et voies ferrées d'intérêt local; routes, automobiles, usines hydrauliques et électriques; transports maritimes. En même temps, la centralisation désirable de l'autorité en une seule main était réalisée : le sous-secrétaire d'État recevait la délégation des attributions confiées jusque-là à l'autorité militaire pour le service des chemins de fer; quelques mois plus tard (9 mai 1917), ses pouvoirs furent encore accrus : assisté de deux officiers généraux (l'un pour la zone des armées, l'autre pour l'intérieur), le sous-secrétaire réunit sous son autorité tout le personnel civil et militaire affecté au service des transports.

Un dernier stade de la réforme amena la centralisation des pouvoirs aux mains mêmes du Ministre des travaux publics (décrets du 15 septembre et du 8 décembre 1917). Le 26 juillet 1918, un dernier décret précisa les pouvoirs ainsi définis et réorganisa les services. Il confirmait au profit du ministre la délégation permanente de l'autorité militaire en matière de chemins de fer, le chargeant de tout ce qui concernait le service des transports militaires, l'utilisation des chemins de fer, ports et voies navigables pour les besoins de l'armée et plaçait sous son autorité tout le personnel civil et militaire du service des transports. Tout le service était donc mis sous sa dépendance, aussi bien dans la zone des armées que dans la zone de l'intérieur; mais l'organisation des réseaux, préparée dès le temps de paix, subsistait dans tous ses détails : seule la direction du service avait changé de mains, de manière à assurer la parfaite centralisation, rendue nécessaire par la prolongation de la guerre.

Le décret du 2 février 1919, une fois l'armistice signé, parut rendre la direction des réseaux aux Administrations qui en étaient chargées en temps normal : c'était là, à la vérité, une modification de pure apparence, car les réseaux restaient tenus d'exécuter, par priorité absolue, les transports militaires indispensables, un commissaire

militaire étant maintenu à côté du directeur de chaque réseau et l'élément militaire restant intimement associé à l'élément technique pour la direction et l'exécution des transports, et la réquisition des réseaux subsistant encore.

Ce régime de réquisition, inauguré le 2 août 1914, ne prit fin en réalité que le 24 octobre 1919. Mais, à cette date même, postérieure de près d'un an à l'armistice, il ne parut pas possible, en raison de la nécessité de coordonner les moyens d'action des divers réseaux pour la reprise du trafic, de revenir brusquement à la situation d'avant-guerre : un régime provisoire fut institué par le décret du 15 octobre 1919, par l'effet duquel les réseaux ont été tenus, et le sont encore à l'heure actuelle de suivre les directives d'un comité d'exploitation et d'un comité technique du matériel et de la traction, comprenant des représentants du gouvernement, des compagnies, du personnel des réseaux et du comité consultatif des chemins de fer. C'est en somme l'embryon de la future solidarité d'exploitation des réseaux, considérée aujourd'hui par tous les bons esprits comme si désirable.

II

Pour assurer à la fois les transports de guerre et ceux des voyageurs et des marchandises, le parc dont disposaient les grands réseaux français comprenait, en chiffres ronds, quand la guerre éclata, 13,800 locomotives, 356,000 wagons et 49,300 voitures à voyageurs, fourgons et accessoires de G. V.

Les transports militaires passèrent naturellement au premier plan. Un corps d'armée à l'effectif de guerre exige pour le transport de ses unités de combat, en dehors des parcs et des convois administratifs, une moyenne de 80 trains et de 4,000 wagons. Or, en vingt jours, pendant la période de mobilisation et de concentration, 42 corps d'armée furent dirigés sur le front : c'est donc 168,000 wagons qui furent employés au transport de ces 42 corps. Pendant cette période, quatre de nos grands réseaux, l'Est, le Nord, le P.-L.-M, et le P.-O., virent circuler 16,500 trains militaires ; en certains jours d'août 1914, certaines gares régulatrices du P.-L.-M. orientèrent jusqu'à 200 trains, soit, en moyenne, plus d'un train toutes les huit minutes, et l'Est

en fit circuler près de 400 journellement, soit plus d'un train par quatre minutes. Parmi les plus beaux tours de force accomplis par nos réseaux pendant la guerre, on peut citer celui du P.-L.-M., qui au moment de l'invasion du Frioul, à la fin du mois d'octobre 1917, transporta en quatre jours 120,000 hommes du front français en Italie avec leur artillerie et tout leur matériel de guerre. Pour l'offensive de Champagne de l'automne 1915, plus de 2,000 trains de troupes circulèrent sur le réseau du Nord et il devait dépasser encore cet effort lors de la victorieuse bataille de la Somme en 1916, pour laquelle il n'achemina pas moins de 6,700 trains de troupes.

La tâche se compliqua lorsque l'armée américaine entra en ligne. Pendant le seul mois d'octobre 1918, les Américains chargèrent, sur le réseau d'Orléans, 31,000 wagons ; une seule station-magasin de la base américaine, celle de Gièvres, sur la ligne de Tours à Vierzon, reçut, durant ce mois, 25,327 wagons et en réexpédia aux armées 15,183, et les wagons chargés sur tout le réseau P.-O. par les services américains passèrent de 13,000 en 1917 à 130,000 en 1918.

Les transports de ravitaillement n'exigèrent pas une moindre activité. L'Orléans, en 1915, transporta 385,000 wagons complets pour l'armée. Le Midi, de 1915 à 1916, vit passer de 617,000 à 1,461,000 le nombre des tonnes de ravitaillement qu'il transporta pour l'armée. Sur le Nord, pour la seule année 1915, circulèrent plus de 60,000 trains de ravitaillement et de munitions. Le tableau ci-dessous donne, pour quatre réseaux, la statistique des seuls trains de ravitaillement :

Années.	P.-L.-M.	Nord.	Midi.	Est.
1914	4,851	6,636	775	5,287
1915	6,706	36,006	1,839	29,017
1916	8,411	51,370	2,854	33,152
1917	7,978	44,113	2,972	28,006
1918	9,806 (1er sem.)	22,292 (1er sem.)	1,243	23,032

(Il est à noter que si le nombre des trains a diminué sur le Nord et sur l'Est, au cours de 1917 et de 1918, cela tient à un meilleur groupement du matériel et non à une diminution de tonnage).

Quant aux trains sanitaires, on aura une idée de l'importance de la circulation à laquelle ils donnèrent lieu en relevant que le seul réseau du Nord en vit passer 3,007 en 1914 et 17,006 en 1915 ; pour

les trois dernières années de la guerre, le nombre a varié de 15,000 à 15,800.

D'autre part, le nombre des trains destinés à assurer le transport des permissionnaires augmenta considérablement d'année en année, comme le montre le tableau ci-dessous :

Années.	Midi.	P.-L.-M.	Est.	Nord.	État.
1915	—	1,400	3,750	4,200	388
1916	219	5,100	19,200	11,800	1,355
1917	2,225	10,900	34,700	28,000	5,500
1918	—	10,800	30,600	18,800	5,700

Citons, à titre d'exemple, le réseau d'Orléans qui a transporté comme permissionnaires en provenance du front, 233,000 hommes en 1915, 1,215,000 en 1916, 2,082,000 en 1917 et 1,200,000 en 1918.

Il faut enfin mentionner les trains de démobilisation, qui eurent à acheminer un effectif mensuel de l'ordre de grandeur de 600,000 hommes. Dans son discours du 9 mai 1919, M. Claveille déclarait à la Chambre que les transports militaires représentaient encore, au début de l'année, un trafic mensuel d'environ 3 millions de trains-kilomètres, dont un million et demi pour les trains de permissionnaires.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'avec une circulation d'une intensité aussi anormale, le matériel ait été soumis à une rude épreuve. Les transports militaires comportent des conditions spéciales de chargement, de durée de voyage, de rotation et d'usure; à nombre égal de voyageurs et de tonnes de marchandises, le trafic militaire grève beaucoup plus lourdement le service que ne le fait le trafic commercial.

Le parc national s'est, tout d'abord et dès le mois d'août 1914, amoindri d'un septième : on estime en effet à 50,000 le nombre des véhicules dont a pu s'emparer l'ennemi lors de sa marche dans les pays envahis. Le nombre de wagons étrangers dont nous avons, par contre, pu disposer n'a guère atteint que 10,000 : 7,000 wagons belges et 3,000 allemands.

Très rapidement, d'autre part, la proportion du matériel réformé s'accrut. Le nombre moyen des locomotives réformées chaque année n'était, avant la guerre, que de 15 environ; or l'effectif des réformes

rendues nécessaires du 1er janvier 1914 au 1er janvier 1919 atteignit 894 : les sorties annuelles se sont donc relevées dans la proportion de 1 à 12. Le nombre des wagons réformés quintuplait, de son côté, puisqu'avant 1914, les réformes annuelles étaient de l'ordre de grandeur de 940 wagons et que 24,976 wagons durent être réformés du 1er janvier 1914 au 1er janvier 1919.

Parmi les causes les plus graves d'usure et de détérioration des machines, il faut citer la mauvaise qualité du charbon et la nécessité où l'on se trouva, en raison des circonstances exceptionnelles que l'on traversait, de « banaliser » les locomotives, c'est-à-dire de confier successivement chacune d'elles à plusieurs mécaniciens au lieu de la laisser à son conducteur attitré ; elles expliquent suffisamment que le coefficient d'accroissement des réformes de machines soit si élevé par rapport à celui des wagons.

Les immobilisations du matériel roulant devaient, par ailleurs, fatalement augmenter. On estimait, avant la guerre, à 1,570 le nombre des locomotives immobilisées par année, pour réparations ; pendant les hostilités, la moyenne annuelle fut de 2,199, c'est-à-dire qu'elle s'accrût de 40 p. 0/0, mais l'augmentation ne se fit sérieusement sentir qu'à partir de la fin de 1916. Pour les wagons, la moyenne annuelle d'immobilisation passa de 14,840 à 17,281 unités soit un accroissement de 16,4 p. 0/0 : compte tenu des circonstances, ces proportions n'apparaissent d'ailleurs pas excessives.

Cependant les réseaux avaient fait avant la guerre des commandes importantes de matériel roulant, échelonnées sur plusieurs années ; ils avaient reçu, de 1911 à 1913, une moyenne annuelle de 29 locomotives et de 1,500 wagons. Malheureusement une assez forte partie du matériel attendu ne put être livrée dans les délais fixés, et une autre part ne fut pas livrée du tout parce qu'elle était commandée à des usines situées dans les régions envahies. Des mesures s'imposaient pour l'alimentation du parc, d'autant plus impérieuses qu'en mai 1915 le général en chef demandait à prélever 5,000 wagons sur la zone de l'intérieur, pour faire face aux besoins des parties du territoire qu'à cette époque, on espérait rapidement délivrer de l'invasion : les réseaux devaient alors commander, chacun pour son compte, un pourcentage déterminé de ce total. En octobre 1915, une formule financière fut adoptée, en vertu de laquelle les réseaux, qui

s'engageaient à faire construire une certaine quantité du matériel, prenaient à leur compte la fraction du prix total correspondant au prix d'avant-guerre, augmentée de 25 p. 0/0, l'État supportant la charge de l'excédent : l'opération visait un effectif total de 830 locomotives, 690 tenders et 32,965 wagons. Afin que le prix de revient du matériel fût réduit au minimum, l'Administration des chemins de fer de l'État reçut mandat de se porter seul acquéreur sur le marché international, mais le contrat prévoyait la répartition suivante du matériel :

Réseaux.	Locomotives.	Tenders.	Wagons.
Est	»	»	2,700
État	300	250	9,781
Midi	40	40	3,000
Nord	50	50	2,400
P.-L.-M.	220	200	8,685
P.-O.	220	150	6,399
Total	830	690	32,965

Grâce à cette combinaison, justifiée par les exigences de la guerre, les réseaux n'ont jamais gravement souffert de la pénurie des wagons, et ils ont été plus gênés par l'insuffisance numérique du personnel de conduite des locomotives que par le manque même de machines.

Enfin la remise en état des voies et des installations des réseaux a exigé un effort considérable. Il a été fait allusion plus haut à la gravité des dommages causés tant par les opérations de guerre elles-mêmes que par les destructions systématiques qui ont accompagné la retraite allemande; dans l'ensemble, c'est le tiers des deux réseaux du Nord et de l'Est qu'il s'agissait de reconstituer : toutes les installations d'abord comprises entre la ligne extrême du front — la ligne de 1918, — et la frontière, puis le matériel, l'outillage et les approvisionnements détruits ou enlevés des gares de la région envahie. Pour le groupe de ces deux réseaux, M. Claveille, dans son rapport au président de la République en date du 13 mars 1919, fixait la longueur des lignes détruites ou endommagées à 2,901 kilomètres et la longueur des voies simples à 5,600 : 1,510 ponts, 12 tunnels, 590 bâtiments et 150 réservoirs d'alimentations étaient anéantis....

Aujourd'hui, les voies détruites sont intégralement réparées, et

dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1920, M. François Flameng, président, a pu rendre au labeur réalisé par les deux compagnies éprouvées un hommage mérité.

III

L'exploitation commerciale avait naturellement été profondément troublée par la guerre. Ce n'est que progressivement, au milieu de nombreuses difficultés, qu'elle fut rétablie.

En août 1914, les marchandises n'étaient acceptées que sur autorisation des Commissions de réseau. Peu à peu, la reprise partielle des transports commerciaux fut autorisée : l'expéditeur bénéficiait, pour la perte ou l'avarie de la marchandise, du régime de responsabilité du temps de paix, mais les délais de transport et la responsabilité des réseaux étaient plus lâches. En même temps, des mesures restrictives concernant les marchandises et les voyageurs étaient imposées par les circonstances.

Jusqu'en 1917, on put assurer l'équilibre entre les besoins des expéditeurs et les moyens des réseaux. Mais en 1918, sous l'influence des événements militaires et de l'arrivée des troupes américaines, l'équilibre se rompit : là est l'origine de la crise des transports dont on a tant parlé alors, souvent sans en connaître exactement les causes. Quatre faits principaux contribuèrent à l'aggraver : la modification des courants de transports (ouest-est au lieu de la convergence vers Paris); le trouble profond du commerce (excédent énorme des importations sur les exportations); le développement du trafic international; les fâcheux errements résultant du système des réquisitions.

Quel fut l'effet des mesures restrictives imposées par les circonstances ?

Le trafic commercial de petite vitesse était passé de 193,800,000 tonnes en 1913, à 105,200,000 en 1915. Il se releva à 116,900,000 en 1916 et à 122,200,000 en 1917. Si l'on prend le chiffre 100 comme représentant ce trafic en 1913, on a en 1915 : 54,3; en 1916 : 60,3, en 1917 : 63, et en 1918 (en raison de l'acuité de la crise des transports) de 50 à 55. L'allongement des parcours des marchandises sur les réseaux est le phénomène le plus saillant de cette période. Le tableau

suivant montre bien que la tonne de marchandises a effectué des parcours de plus en plus longs d'année en année.

Années.	Tonnage à toute distance par rapport à 1913.	Tonnage ramené au parcours de 1 km. par rapport à 1913.
—	—	—
1913	100	100
1915	54,3	65,6
1916	60,3	74,9
1917	63	80,3
1918	77	113

La rotation du matériel roulant devint beaucoup plus longue; et il faut regretter que les mesures prises pour l'accélérer et pour empêcher, autant que possible, le chargement des marchandises d'un intérêt médiocre pour la vie économique, n'aient pas toujours eu le résultat qu'on en attendait.

En ce qui concerne les contingents de voyageurs civils, la courbe de leur évolution accuse, pour 100 voyageurs en 1913, 52,3 en 1915, 63,2 en 1916, 68,3 en 1917 et 53 ou 54 en 1918. Mais, à l'inverse de ce qui s'est passé pour le trafic commercial de petite vitesse, les voyageurs se sont, en moyenne, déplacés à de plus faibles distances. Le nombre de voyageurs-kilomètres étant représenté par le chiffre 100 en 1913, ce nombre n'est plus, en 1915, que de 45,8, en 1916 de 52, en 1917 de 52,5. D'ailleurs le nombre de kilomètres parcourus par les trains de voyageurs a diminué sensiblement durant la guerre : leur quantité, exprimée en 1913 par plus de 244 millions de kilomètres, n'a été que de 89 millions en 1918, soit 36,4 p. 0/0 de la distance parcourue dans la dernière année d'avant-guerre.

La guerre a également provoqué une crise très grave dans le personnel, crise qui, il faut bien le dire, a porté à la fois sur la quantité et sur la qualité.

Le personnel ne s'est accru que de 11 p. 0/0, alors que le trafic a augmenté de 50 p. 0/0. D'où insuffisance de force, et surtout surmenage. Il est bon de noter ici, en passant, que, devant l'augmentation du coût de la vie, les grands réseaux n'ont pas hésité à apporter à la situation pécuniaire de leur personnel des améliorations très importantes.

Enfin la guerre a eu sur la situation financière des réseaux les répercussions les plus graves. Les dépenses d'exploitation se sont accrues dans une proportion beaucoup plus considérable que les recettes; l'augmentation moyenne de ces dépenses a atteint, de 1913 à 1918, 91,6 p. 0/0 tandis que celle des recettes d'exploitation n'a été que de 26 p. 0/0 dans le même temps. Comme conséquence de ce déséquilibre, le coefficient d'exploitation s'est élevé dans des proportions très fortes.

	1913.	1918.
Est	60,62 p. 0/0	96,4 p. 0/0
État	85,39	112,3
Midi	54,55	86,72
Nord	61,3	112,5
P.-L.-M.	57	89,6
P.-O.	58,67	85,76

Pour la même raison, le produit net a notablement fléchi; sa diminution moyenne, de 1913 à 1918, a été de 86,4 p. 0/0. Les charges du capital social et des emprunts ayant dans le même temps augmenté, les résultats financiers des exercices n'ont pu qu'être déplorables.

Dès le début de la guerre, l'équilibre financier des réseaux est rompu. Pendant les deux premiers exercices, 1914 et 1915, les dépenses d'exploitation se maintiennent au-dessous de celles de 1913, mais les recettes de l'exploitation ayant sensiblement fléchi, le produit net est sensiblement inférieur à celui de 1913, et, à un déficit relativement modique — 63 millions — pour l'ensemble des réseaux, succèdent en 1914 et 1915 des déficits déjà fort importants : 341 et 365 millions. En 1916, les recettes se rétablissent un peu au-dessus de celles de 1913, mais les dépenses continuent leur mouvement ascendant; le produit net se relève quelque peu, et le résultat de cet exercice demeure du même ordre de grandeur que les précédents : 345 millions. Avec l'exercice 1917, la situation empire sérieusement du fait de l'augmentation considérable des dépenses : le produit net diminue de près de 200 millions par rapport à l'exercice précédent et le déficit atteint 503 millions. Malgré une notable augmentation de recettes, le mouvement se précipite en 1918, les dépenses s'étant accrues de 700 millions; le produit net tombe de 406 millions à un chiffre infime : moins de 15 millions pour l'ensemble des réseaux, et

le déficit de l'exercice est supérieur à celui de 1917 de plus des deux tiers.

Au reste le tableau suivant donne la physionomie de l'exploitation financière de l'ensemble des réseaux depuis 1913 jusqu'à la fin de la guerre :

	RECETTES D'EXPLOITATION	DÉPENSES D'EXPLOITATION	PRODUIT NET	CHARGES DU CAPITAL SOCIAL ET DES EMPRUNTS	RÉSULTATS DE L'EXERCICE
1913. . .	2,015,948,000	1,272,060,000	743,888,000	842.600.000	63,449,000
1914. . .	1,679,998,000	1,188,009,000	491,989,000	865,874,000	340,973,000
1915. . .	1,702,173,000	1,208,093,000	504,080,000	908,350,000	365,175,000
1916. . .	2,123,292,000	1,547,882,000	575,410,000	924,937,000	344,652,000
1917. . .	2,204,473,000	1,798,943,000	405,530,000	941,152,000	502.726,000
1918. . .	2,539,049,000	2,438,352,000	14,697,000	1,002,209,000	876,870,000
Totaux .	12,264,600,000	9,453,300,000	2,735,600,000		2,493,845,000

Soit un déficit total de 2 milliards et demi à la fin de 1918, qui, depuis, ne s'est augmenté que d'une manière trop sensible.

Cette situation n'a pas été sans influencer sérieusement la valeur des actions et des obligations. Déjà, avant la guerre, la dépréciation de ces titres avait été notable. La dépréciation du capital total des titres des grands réseaux, du 1er juillet 1914 au 1er avril 1919, a atteint 18,9 p. 0/0 pour les actions, 19,8 p. 0/0 pour les obligations; elle représente, pour l'ensemble de ces titres, une dépréciation de 3 milliards. Est-il une entreprise, qui, ayant collaboré si ardemment et si efficacement à l'œuvre de défense nationale, et ayant joué pendant la guerre un rôle aussi important, ait été éprouvée de la sorte?

Il serait intéressant de comparer, à l'organisation de guerre des chemins de fer français, celle qu'ont réalisée les autres pays belligérants, alliés ou ennemis. Nous ne nous référerons ici — et très succinctement — qu'au système adopté par la Grande-Bretagne.

L'État britannique qui, jusqu'en 1914, n'était investi que d'un pouvoir de contrôle assez faible à l'égard des compagnies, a placé, pendant la guerre, tous les réseaux sous sa direction, mais en déléguant ses pouvoirs à un comité compétent. En apparence, la mainmise de l'État sur les chemins de fer y a semblé au moins auss

étroite qu'en France et la concentration de la direction y paraissait même plus grande; mais, en fait, l'Administration de chaque réseau s'est trouvée maintenue et l'État garantissait les réseaux, au point de vue financier, contre les risques de la guerre : équitable contrepartie de la prise de possession par la collectivité de leurs moyens d'action.

Il n'y a pas eu à proprement parler, en Grande-Bretagne d'organisation militaire des réseaux : ceux-ci n'ont pas été placés sous la direction immédiate du Ministre de la guerre; ils relevaient uniquement d'un comité composé de directeurs généraux des principaux réseaux, présidé nominalement par le président du Board of trade, autorité chargée en tout temps du contrôle des chemins de fer. C'est le comité compétent qui servait d'intermédiaire entre le Ministre de la guerre et les réseaux, l'exécution du service étant laissée aux compagnies elles-mêmes sans même qu'il ait paru utile de faire assister leurs directeurs par des représentants de l'autorité gouvernementale.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur la valeur respective des deux systèmes; tous deux, à la vérité, ont fonctionné de façon satisfaisante et valu des félicitations de leurs gouvernements aux réseaux, animés, au delà du détroit comme en deçà, de l'esprit de patriotisme le plus pur. D'ailleurs les conditions dans lesquelles ils ont fonctionné étaient fort différentes, tant au point de vue militaire qu'au point de vue administratif, mais il ne faut pas perdre de vue que, de tous les belligérants, c'est la France qui a eu à fournir dans le domaine des transports, comme en bien d'autres, le plus gros effort et l'on ne saurait trop souligner que, malgré les difficultés techniques, le surmenage du personnel, le service intensif du matériel, la pénurie du charbon, aucune irrégularité sérieuse n'a été relevée dans les transports de guerre.

Aussi les grands réseaux français ont-ils eu le droit d'accueillir avec quelque fierté cette sorte de citation que leur décernait le Ministre des travaux publics, leur chef suprême, lorsqu'il disait à la tribune de la Chambre, le 9 mai 1919, que le service des chemins de fer avait été, pendant la guerre, *à la hauteur des besoins militaires du pays.*

J. G.

LE MARCHÉ DES CHANGES ÉTRANGERS

A PARIS EN 1920

L'année 1919, avait marqué le commencement de la dépréciation de notre change sur les marchés extérieurs, et il semblait que les cours atteints à la fin de cette année ne pouvaient être de beaucoup dépassés sans qu'il en résultât des troubles très graves dans la situation économique du pays. En terminant notre revue du marché des changes pour l'année passée, nous poussions un cri d'alarme et adjurions le gouvernement d'agir avec fermeté.

L'année 1920 devait nous permettre de voir les devises étrangères atteindre des cours que l'on n'eût pas cru possibles, et nous avons assisté au cours des douze derniers mois à la chute toujours plus accentuée du franc. Nous l'avions laissé perdant 54 p. 0/0 de sa valeur à New-York, c'est-à-dire que comparé à un franc d'or, notre franc ne valait déjà plus que 0.46. A la fin de 1920 (20 décembre), il est tombé sur la même place à 0.30. Puisque les États-Unis sont à l'heure actuelle, avec le Japon, le seul pays où l'étalon d'or est en vigueur, où les billets sont remboursables en or, c'est donc la comparaison du franc et du dollar qui nous donne la mesure du pouvoir d'achat de notre monnaie à l'étranger. Le franc perd donc 70 p. 0/0 de sa valeur par rapport à l'or. Voilà le chiffre que nous ne devons pas oublier. Le premier mouvement de beaucoup de gens en apprenant ce fait brutal, est pour protester contre l'injustice que représente cette perte et pour affirmer que notre situation économique ne la justifie pas. La conclusion de cet article indiquera les divers éléments d'amélioration qui peuvent intervenir pour augmenter la confiance de l'étranger dans notre relèvement économique.

1. Voir dans *Revue des Sciences politiques*, 15 avril 1920, *Le marché des changes étrangers à Paris en 1919*.

Commençons pas passer en revue les principales fluctuations de la cote des changes au cours de l'année écoulée.

*
* *

COURS MOYEN DES CHANGES COTÉS A PARIS EN 1920.

	PAIR	2 JANVIER	5 MARS	6 AVRIL	7 AVRIL	12 AVRIL	26 MAI
Londres. .	25,22	40,975	49,82	59,675	61,185	67,45	48,20
New-York .	5,18	10,81	13,935	14,75	15,34	16,97	12,465
Allemagne.	123,40	22	14	22,75	24	35	36,75
Belgique. .	100	101,25	103,75	107	108,50	107,75	103
Danemark.	138,89	205	215	280	292,75	»	210,50
Espagne. .	100	206	246,50	266,50	277,75	300	205,50
Grèce	100	»	»	»	»	»	»
Hollande .	208,30	405	518	560,50	576	515	450
Italie	100	81,75	77	71	69,50	64,50	74
Japon . . .	258	»	»	»	»	»	»
Norvège. .	138,89	220	245	302	312	340	231
Prague . .	105	»	14,50	20	20,50	25	29,50
Roumanie.	100	28,75	19,50	22,25	23	29,50	28,75
Suède. . .	138,89	234,50	268,50	340	350,50	385	265,75
Suisse. . .	100	192,50	233,75	269,50	292,50	308	224
Vienne . .	105	6,50	»	7,50	7,75	8	8,75

	6 JUILLET	20 AOÛT	14 SEPT.	27 OCTOBRE	16 NOV.	17 NOV.	31 DÉC.
Londres. .	45,95	50,695	53,80	54,96	58,62	57,40	59,78
New-York .	11,64	14,12	15,61	15,76	17,32	16,63	16,885
Allemagne.	30,75	28,50	26,25	22	22,25	25	23,25
Belgique. .	105,75	106,75	106,75	106	106	106	105
Danemark.	191,50	208,75	213	216,25	227,75	225	»
Espagne. .	184,50	213	224	219,75	214,75	212,75	225
Grèce . .	»	160,50	»	»	154,50	»	»
Hollande .	414,50	461	479	481	517	502	530,50
Italie . . .	71,75	65	66	59,25	60	62	58,75
Japon . . .	»	663	»	»	825	»	»
Norvège. .	198,50	210	217,50	219	228	225	260
Prague . .	»	23,75	22,50	18,625	18,75	20	»
Roumanie.	»	34	31,25	26,25	23,75	23	»
Suède. . .	260,25	290	315	307	325,75	322	337
Suisse. . .	210	233,50	250,25	248,75	265,50	260	257,25
Vienne . .	8	6,375	6,875	»	4,375	5,125	3,50

Le tableau ci-contre fait ressortir les mouvements extrêmes de la cote des changes.

Le 2 janvier, les cours se maintiennent au niveau enregistré à la fin de l'année précédente : la livre sterling à 40,97 1/2, le dollar à 10.81, la peseta à 206. La hausse se poursuit pendant tout le mois à une allure encore inconnue jusque-là : le 31 janvier, la livre est à 46.33 1/2 et le dollar à 13.22. Cette hausse provient : d'une part de la

mauvaise impression causée par les statistiques de notre commerce extérieur qui accusent pour 1919 un excédent de 21 milliards d'importations, et d'autre part de la situation de notre dette extérieure : il a fallu rembourser vers le 15 janvier à la Trésorerie britannique plus de £ 6 millions de Bons du Trésor venus à échéance; on voit approcher l'échéance de la première tranche de 35 millions de pesetas qu'il faudra rembourser à l'Espagne en mars, sur les 445 millions qu'elle nous a avancés en mars 1918, et celle de l'emprunt franco-anglais aux États-Unis remboursable en octobre; les intérêts de la dette contractée aux États-Unis atteignent déjà 94 millions de dollars. Les délais que l'Espagne et les États-Unis consentent à nous accorder ne suffisent pas à contre-balancer le malaise causé par la publication d'une lettre de M. Carter Glass, secrétaire de la Trésorerie des États-Unis, au Président de la Chambre des Représentants, où il déclare nettement que l'Europe ne doit plus attendre aucune aide financière du Gouvernement américain et que les États européens doivent rétablir la situation normale des changes en améliorant leur politique fiscale et en développant leurs exportations. Au même moment, un groupe de financiers, économistes et d'hommes d'affaires éminents d'Angleterre, de France, de Hollande, de Suisse et des Pays Scandinaves, présente aux gouvernements intéressés un memorandum appelant leur attention sur la situation désastreuse de l'Europe, la crise mondiale des changes, et suggère divers remèdes difficiles à réaliser immédiatement. Dès ce moment commence à se dessiner la tendance très naturelle à vouloir examiner et traiter le problème des changes pour l'ensemble des pays atteints par la crise.

Au début de février, la hausse se poursuit et atteint un premier chiffre record de l'année : le 8, la livre est à 48.99, le dollar à 14.96 et la peseta à 254.25. Cette envolée par trop prononcée engendre la réaction inévitable, et les cours baissent brusquement : la livre revient à 48.41 le 15, à 45.54 le 20, pour s'établir vers 48.50 à la fin du mois. Ce tassement est d'ailleurs favorisé par la souscription de l'Emprunt 5 p. 0/0 remboursable à 150, à laquelle on espère voir participer d'importants capitaux étrangers, et aussi par le dépôt par le gouvernement d'un projet d'impôts nouveaux dont on attend 8 milliards 1/2, et l'on compte que ce gros effort demandé aux

contribuables français donnera confiance aux Américains et aux Anglais qui nous reprochent la timidité de notre politique fiscale de guerre et d'après-guerre.

En mars, vive reprise de la livre sterling qui monte de 10 francs dans le mois, pendant que le dollar reste presque stationnaire; il a même rétrogradé jusqu'à 13,03 le 11. Ceci tient à ce que, grâce aux efforts faits et aux mesures prises par le gouvernement anglais (envois d'or, restriction des importations) la livre sterling s'améliore à New-York, passant de $ 3,20 1/2 au début de février à $ 3,91 1/8 (pair = $ 4.866).

Le début d'avril est de nouveau marqué par une reprise vertigineuse du cours des devises. Il est vrai que les symptômes ne manquent pas dans le sens de l'aggravation de notre balance des comptes : le Ministre des Finances a enlevé toute illusion sur la possibilité de placer un emprunt en Angleterre ou aux États-Unis (Chambre, 29 mars); nos achats de charbon en Angleterre augmentent d'autant plus que l'Allemagne ne nous livre pas les quantités mises à sa charge par le Traité de Versailles; l'emprunt français n'a donné qu'un résultat médiocre (15 milliards); une hausse simultanée des taux officiels d'escompte en France et dans divers autres pays indique une situation sérieuse du marché mondial des capitaux; enfin la situation extérieure (occupation de Francfort le 6 avril) n'est pas sans donner des inquiétudes par le conflit qu'elle fait apparaître entre la France et l'Angleterre. Sous l'influence de ces divers facteurs, la livre et le dollar montent à vive allure, par bonds énormes : le 1er avril : 57.77 1/2 et 14.73 1/2; le 6 : 59.67 1/2 et 14.75; le 7 : 61.18 1/2 et 15:34; le 9 : 63.50 et 15.81. Le sommet de la courbe est atteint le 12 avec 67.45 pour la livre, 16.97 pour le dollar, 300 pour la peseta, 515 pour le florin, et les autres devises à l'avenant, jusqu'au mark qui, valant encore seulement 14 francs (les 100 marks) le 5 mars, atteint 35. En trois mois, la prime du dollar sur le franc venait de passer de 108 à 210 p. 0/0, celle de la livre sterling de 62 à 168 p. 0/0. Cette hausse du change fut une véritable déroute, la presse, le public étaient atterrés, on se demandait jusqu'où monteraient les cours.

Le réaction commença à ce moment, doucement d'abord, puis plus rapidement; elle devait se poursuivre jusqu'à fin mai. Autant

les éléments défavorables étaient nombreux jusqu'au 12 avril, autant les nouvelles favorables s'accumulent aussitôt après. Dans l'ordre politique d'abord : le 13 avril on apprend que le désaccord anglo-français à propos de l'occupation de Francfort n'existe plus, du 18 au 26 les premiers ministres de France et de Grande-Bretagne se mettent d'accord à San Remo au sujet de l'indemnité à exiger de l'Allemagne, les Polonais avancent en Russie et la prise de Kiev (7 mai) fait entrevoir la chute du bolchevisme, MM. Millerand et Lloyd George se rencontrent à Hythe du 13 au 16 mai, où ils admettent le principe de la détermination d'un minimum à payer par l'Allemagne, on va même jusqu'à annoncer que l'Angleterre consent à ce que les remboursements de nos dettes envers elle soient fonction des versements de l'Allemagne, mais ceci était un excès d'optimisme. Dans l'ordre des facteurs favorables à un rétablissement de notre balance des comptes : un décret du 23 avril prohibe l'importation en France d'un certain nombre de marchandises, on annonce que la récolte des céréales sera très supérieure à celle de 1919 et nous économisera de gros achats à l'étranger, les chiffres du commerce extérieur pour les quatre premiers mois de l'année font ressortir une augmentation des exportations qui paraît de bon augure, une baisse des prix et des frets se manifeste aux États-Unis, la Conférence interparlementaire du Commerce réunie à Paris du 5 au 8 mai adopte une résolution relative à la mobilisation des indemnités à payer par l'Allemagne de façon à ce qu'elles « servent de base et de garantie aux opérations internationales de réglement auxquelles donneront lieu les achats effectués à l'étranger par les pays ayant subi des dommages ».

Sous l'effet de ces influences favorables, les cours se retrouvent à fin mai au niveau où ils étaient dans la seconde quinzaine de janvier : 48,20 la livre (26 mai), 12,465 le dollar. Mais à nouveau le mois de juin amène un raffermissement des cours au début (ajournement des conférences de Bruxelles et de Spa) suivie d'une nouvelle baisse qui se poursuit jusqu'aux premiers jours de juillet; c'est le 5 juillet que les plus bas cours sont cotés : la livre à 45.70, le dollar à 11.60, la peseta à 186.75. Nous ne reverrons plus ces cours de l'année, et au moment où nous écrivons l'on voudrait pouvoir être sûr de les revoir en 1921.

A partir du 6 juillet, la hausse reprend. La courbe marque de temps en temps un arrêt, l'accélération de la hausse amenant toujours des réactions passagères, mais chaque palier est maintenant supérieur au précédent, et l'année se termine sur une dépréciation du franc supérieure à celle du 12 avril. Les étapes en sont faciles à retracer, elles établissent un synchronisme parfait avec les alternatives brillantes ou sombres de l'horizon de la politique extérieure, et avec les perspectives favorables ou non de la solution du problème des réparations.

La hausse est d'abord assez brusque jusqu'au 9 août : la livre passe de 45.70 à 50.99, le dollar de 11,60 à 14,06. C'est que, pendant ce laps de temps, la conférence de Spa a eu lieu, qui a mis à notre charge le paiement de primes à l'Allemagne pour les livraisons réduites de charbon que nous parvenions à obtenir et a montré clairement que le règlement des réparations ne serait pas opéré de bon gré par les vaincus; un décret du 25 juillet a rapporté la plupart des interdictions d'importation édictées le 23 avril; les récoltes s'annoncent moins belles qu'on avait d'abord espéré, surtout en Afrique du Nord; la situation s'est aggravée en Pologne au point de faire craindre au début d'août que Varsovie ne tombe aux mains des bolchevistes. Puis, du 9 août au 1er septembre, la hausse s'arrête, on annonce l'Emprunt français 6 p. 0/0, la Société des Nations convoque la conférence financière internationale de Bruxelles pour le 24 septembre, mais les espoirs fondés primitivement sur elle diminuent au fur et à mesure que la date de sa réunion se rapproche, et la hausse reprend assez forte en septembre, surtout sur le dollar, qui gagne le cours de 15.45 le 15 septembre, tandis que la livre se tient seulement à 53.39 en raison de sa baisse à New-York.

Du 15 septembre au 1er novembre, la courbe se détend à nouveau et marque des fluctuations peu considérables. Cette accalmie passagère tient peut être en partie à la réunion de la Conférence de Bruxelles, — bien que ses résolutions soient dépourvues de tout caractère pratique — et à la bonne impression produite par la façon dont a été opéré le 15 octobre le remboursement à New-York de l'emprunt franco-anglais de $ 500 millions contracté en octobre 1915; sur les $ 250 millions qui formaient la tranche française, le gouvernement a pu rembourser 150 millions par des envois d'or et des

achats de devises, et les 100 millions restant ont été remboursés au moyen d'un emprunt de même montant contracté à 8 p. 0/0 sur le marché de New-York et remboursable en vingt-cinq ans; notre dette aux États-Unis a donc été réduite de $ 150 millions seulement et nous avons changé de créancier pour le surplus.

Au début de novembre se dessine un fort mouvement de reprise qui atteint son maximum le 16 avec le cours de 17.40 pour le dollar (supérieur au record précédent du 12 avril) et 58.62 pour la livre. Les causes en apparaissent assez nombreuses; la grève des mines en Angleterre causant un certain malaise dans ce pays, de nombreux Anglais retirent les dépôts qu'ils ont en France; l'Allemagne, disposant des sommes mises à sa disposition en vertu de l'accord de Spa, les utilise à d'importants achats de change sur la place de Paris qui contribuent à l'affaissement du franc (on avance le chiffre de 300 millions pour ces opérations); l'élection du sénateur Harding à la présidence des États-Unis fait entrevoir un redoublement de l'abstention américaine pour venir en aide à l'Europe appauvrie; enfin les événements de la politique extérieure viennent coup sur coup détruire certaines illusions de l'opinion publique (élections grecques, défaite de Wrangel). Seule au milieu de la hausse générale, la peseta se distingue par une baisse accentuée, mais de courte durée, qui la ramène de 224 le 5 novembre à 201 le 13, due à de forts achats de coton en Amérique et à la crise financière de Catalogne; elle est de nouveau à 219 le 19. Le change grec, soutenu artificiellement à la parité de la livre sterling depuis le début de l'année, et qui avait coté jusqu'à 160.50 le 20 août, reçoit une grave atteinte des mesures de blocus financier annoncées par la France et l'Angleterre en réponse au rappel sur le trône de l'ex-roi Constantin, et la drachme baisse par saccades rapides de 154,50 le 4 novembre jusqu'à 123 le 14 décembre et 122 le 23.

L'année finit sur des cours voisins des plus hauts, consacrant l'aggravation considérable de la dépréciation du franc. Le succès de l'Emprunt 6 p. 0/0 (27 milliards) et l'amélioration de notre balance commerciale, comme aussi la légère diminution constatée dans la circulation fiduciaire et l'annonce d'une nouvelle prorogation de notre dette en Espagne, ne suffisent pas à contre-balancer les effets du resserrement monétaire de fin d'année qui conduit beaucoup

d'étranger à retirer les dépôts qu'ils avaient faits en France, ni les inquiétudes soulevées par la situation de la Trésorerie et des Finances Publiques, ni surtout l'impression causée par la mauvaise volonté de plus en plus évidente de l'Allemagne pour exécuter les obligations que le Traité de Versailles lui a imposées au titre des réparations. Les cours du 31 décembre s'établissent à : 59,78 pour la livre, 16,88 1/2 pour le dollar, 257 1/4 pour le franc suisse, 225 pour la peseta.

Nous n'avons insisté que sur les cours du dollar et de la livre sterling parce que c'est avec les États-Unis et l'Angleterre que nos règlements de comptes sont le plus importants. De plus, le dollar est, comme nous le disions au début, avec le yen japonais, la seule monnaie qui soit au pair de l'or et qui permette par conséquent de mesurer la perte du franc par rapport à l'étalon monétaire véritable.

Les cours des autres devises appellent peu de commentaires; ceux du mark ont eu des fluctuations qui n'ont pas toujours parues justifiées; leur hausse passagère n'a pu faire illusion, et les cours de fin d'année reproduisent sensiblement ceux du début. La lire italienne a accentué sa dépréciation et s'est trouvée ramenée de 81.75 à moins de 60, par suite du déficit considérable de la balance des comptes du pays, de la situation financière peu brillante et de l'importance considérable de la circulation fiduciaire. Les cours de la couronne viennoise montrent dans quel état lamentable se trouve l'Autriche; ils ont atteint un niveau invraisemblablement bas, la couronne ne valant même plus un sou français. Le change sur les grandes républiques sud-américaines a suivi des oscillations correspondantes à celui des autres pays. Seul le Brésil fait exception et son change, après avoir été au plus haut en février (18 pence 28/32 à Londres, le pair étant 16 pence), a baissé très sensiblement (11 9/16 pence le milreis le 10 décembre) par suite d'un renversement complet de la balance des comptes du pays dû à la baisse du café et du caoutchouc, et qui semble devoir entraîner de sévères interdictions d'importations.

Les changes des pays monométallistes-argent d'Extrême-Orient, ont suivi les fluctuations du cours de l'argent métal, comme l'indique le tableau ci-après :

	2 JANV.	13 FÉV.	19 MARS	16 AVR.	21 MAI	25 JUIN	30 JUILL.	3 SEPT.	10 DÉC.
Argent à Londres (en pence par once)	76	88 3/4	70 5/8	67 3/4	58 1/4	50.5	56 1/8	59	39 3/4
Piastre Indo-Chine .	11,15	16	»	»	12	8.75	9.75	10.75	8,75
Roupie à Londres (en sh.). . . .	2.4 3/4	2 9 1/8	2.4 3/8	2.3 3/4	2.1 5/8	1.10 12/16	1.11 1/8	1,10 7/16	1.5
Taël de Shanghaï (en sh.). . . .	7.9	9.4	7.5	6.8	6	5 13/18	5.5 3/4	5,10 3/4	4.2 1/2

La cote des changes à Paris, qui avait été complétée au cours de l'année 1919, par l'inscription de quelques nouvelles devises (Allemagne, Autriche, Belgique, Belgrade, Finlande, Japon, Prague, Roumanie et Uruguay), a reçu en 1920 l'inscription d'une nouvelle devise : la Bulgarie. Les changes des pays du Centre-Europe, sont rarement cotés, très fortement dépréciés et soumis à de brusques fluctuations : c'est ainsi que les 100 lei roumains passent de 23 à 17.25 entre le 10 et le 17 décembre, simplement sur le bruit que les bolchevistes prépareraient une attaque contre la Roumanie, et regagnent le cours de 20.50 le 22. Quant au change sur Pétrograd il continue à figurer à la cote, mais pour mémoire, pourrait-on dire, car il serait presque impossible de coter les roubles en donnant l'incertain, étant donné que, d'après des renseignements récemment publiés, un franc valait 2,500 roubles du sud de la Russie vers le 21 octobre.

La remarque que nous faisions l'année dernière sur l'amplitude des variations de cours s'applique encore davantage à l'année 1920, où l'on a vu parfois des écarts considérables d'un jour à l'autre : par exemple la livre, cotée 63.50, le vendredi 9 avril, est cotée 67.45, à la bourse suivante, le lundi 12 avril ; elle retombe à 64.30 1/2 deux jours après. Des variations d'un et deux francs sont devenues très fréquentes. Il faut en chercher la cause dans l'étroitesse du marché, gêné encore par la réglementation de guerre de la loi du 3 avril 1918 ; cette réglementation a encore été maintenue en vigueur en 1920, bien qu'il soit largement démontré qu'elle n'a rien empêché, et l'on ne sait si l'on doit sourire ou s'attrister en relisant l'exposé des motifs de la loi du 19 décembre 1919 déclarant : « La hausse des changes étrangers s'accentuerait inévitablement du fait d'un exode des capitaux s'ajoutant aux causes qui influent actuellement sur

les cours. » Il faut croire que la réglementation en question a bien peu de poids à côté de ces fameuses « autres causes » qui ne sont pas précisées ! D'ailleurs, des déclarations faites par M. Edmond Théry, membre de la commission des changes et économiste réputé, et malgré le démenti inévitable du Ministère des Finances, il résulte que l'application de cette réglementation laisse beaucoup à désirer et notamment que les banques étrangères bénéficient à son endroit d'une indulgence injustifiable [1].

Comme en 1919, et même dans une proportion plus accentuée, les variations des changes ont eu leur répercussion directe sur les valeurs dont les coupons sont payables en monnaies étrangères; le tableau ci-après en donne un aperçu, limité à quelques fonds d'État :

	2 JANVIER	15 MARS	22 MARS	23 MARS	12 AVRIL
Livre sterling	40,97 1/2	49,735	53,925	57,05	67,45
Dollar	10,81	13,61	14,275	14,935	16,97
Peseta	206	23,725	244	256,75	300
Maroc 5 p. 0/0 1910	466	600	645	650	900
Extérieure Espagnole. . .	172,50	205	209,10	217	250
Chinois 5 p. 0/0 1913 (Réorg.).	505	564	560	575	650
Japon 4 p. 0/0 1905	13,175	149	155	»	196
Suisse 3 1/2 p. 0/0 1899 . .	126	136,50	141	144,75	172

	1er JUIN	5 JUILLET	22 JUILLET	18 OCTOBRE	16 NOV.
Livre sterling.	50,555	45,70	48,59	53,05	58,62
Dollar	12,465	11,60	12,705	15,45	17,32
Peseta	210,25	186,75	200,75	220	214,75
Maroc 5 p. 0/0 1910	585	525	605	609	695
Extérieure Espagnole. . .	172	156,30	172	178,75	174,05
Chinois 5 p. 0/0 1913 (R.) .	530	491	545	571	665
Japon 4 p. 0/0 1905	138,50	121,50	131,25	171	191
Suisse 3 1/2 p. 0/0 1899 . .	131	113	»	»	146

Si les fluctuations journalières des cours ont une influence sur la cote des valeurs appelées désormais « à change », la dépréciation permanente du franc a des répercussions très sensibles sur l'activité et les résultats des sociétés françaises dont les opérations s'effectuent à l'étranger : par exemple des sociétés de crédit foncier opérant au

1. Le Parlement, dans la loi des Douzièmes Provisoires du 31 décembre 1920, a décidé que le régime de la loi sur l'exportation des capitaux cesserait d'être en vigueur à dater du 28 février 1921.

Canada et en Argentine voient leur actif prendre une valeur considérable pendant que leur dette obligatoire et leur capital demeurent invariables à leur valeur en francs; le rapatriement en France de certains de ces éléments d'actifs réalisés ou simplement des recettes encaissées (comme c'est le cas pour la Cie de Suez) procure à ces sociétés des bénéfices de change parfois considérables. Par contre, d'autres sociétés dont l'actif est investi dans des pays à change déprécié (Russie, Turquie, Italie par exemple) sont dans une situation fort délicate, et l'application de méthodes comptables prudentes et sincères a parfois pour résultat de transformer en perte, lorsqu'il est converti en francs, un bénéfice réalisé en monnaie étrangère.

***

Il a été beaucoup écrit et disserté sur la question des changes au cours de l'année 1920, et si quelques grands journaux quotidiens, d'information (*Temps*, *Débats*), si quelques journaux financiers (*Le Pour et le Contre*, *L'Information*, *Le Moniteur des Intérêts matériels*, etc.), si quelques économistes dans des conférences remarquables (MM. Arnauné, Décamps, Henri Gaus, etc.) ont apporté à l'étude de la question les lumières et les précisions que peuvent seules donner à la fois de solides connaissances économiques et la pratique des questions financières, il est pénible de constater combien il a été répandu d'erreurs, d'idées fausses et incomplètes dans la presse qui touche le public le moins familiarisé avec les grands problèmes d'économie politique et financière, toujours si complexes. Le tort de la plupart des publicistes que nous incriminons est de vouloir attribuer la crise des changes à une seule cause, qui varie d'ailleurs suivant les auteurs, depuis l'inflation et la spéculation jusqu'à la mauvaise humeur de M. Lloyd George. Les remèdes proposés varient également avec la cause dénoncée : depuis l'exécution sommaire de quelques spéculateurs jusqu'à la banqueroute partielle de l'État que constituerait le retour brusque au franc or par une réduction sérieuse de la valeur des billets en circulation. Il ne faut pas oublier que si ce dernier remède a été employé naguère par plusieurs pays dont l'exemple est complaisamment invoqué par certains auteurs, il s'agissait de pays où la dépréciation du papier remontait

à de nombreuses années, où tous les rapports et contrats entre particuliers étaient basés sur la valeur réduite de la monnaie nationale et où une telle réforme ne pouvait amener de fortes perturbations. Mais il serait regrettable d'en venir en France à une solution analogue au bout d'un an et demi seulement de dépréciation du franc. La France, qui a fourni bien d'autres efforts au cours de la guerre, n'est-elle donc plus capable d'un sursaut d'énergie qui complètera par un retour de prospérité économique la victoire militaire qu'elle a remportée? Nous nous refusons, pour notre part, à admettre qu'il faille en désespérer et consacrer notre affaiblissement passager par une faillite partielle qui ruinerait notre crédit.

La place nous manque maintenant pour développer les mesures qui nous semblent de nature à amener une amélioration de notre balance extérieure et à contribuer à un retour progressif vers des changes normaux.

Les unes dépendent plus particulièrement de nous : c'est d'abord le rétablissement de la balance commerciale : de grands progrès ont déjà été réalisés en 1920, puisque l'excédent des importations se trouve ramené de 21 à 12 milliards, bien que les chiffres fournis par l'administration des douanes ne soient pas comparables entre eux et soient sujets à de fortes rectifications — c'est ensuite la réduction de l'inflation fiduciaire : la circulation des billets de banque est passée de 30 500 millions au moment de l'armistice, à 39 500 le 12 novembre 1920 pour redescendre à 37 400 millions le 23 décembre, de ce côté l'effort à faire est considérable — c'est aussi l'assainissement de nos finances publiques, la suppression des déficits chroniques par la réduction inexorable des dépenses, puisque le maximum d'effort fiscal a été demandé au contribuable, et aussi par la volonté inflexible d'obtenir de l'Allemagne la réparation des dommages de guerre, *question, qui pour le moment, domine réellement toute notre situation financière*. Par la réalisation de ces trois points, nous obtiendrons de la part de l'étranger une confiance accrue dans notre relèvement économique et par là même les étrangers nous feront crédit et mettront, à notre disposition, par des dépôts de fonds importants en France, les moyens de règlements que ne nous fournissent plus en quantité suffisante nos exportations de marchandises et notre portefeuille de valeurs étrangères.

D'autres mesures dépendent des autres nations, car le problème du change prend de plus en plus un caractère international et nous avons vu, au cours de l'année 1920, que toutes les manifestations collectives des représentants de divers pays (conférence financière de Bruxelles, conférence interparlementaire du commerce, mémorandum économique des alliés, etc.) avait eu une influence sur les cours des changes suivant les alternatives de confiance ou de scepticisme auxquelles ces manifestations donnaient lieu. De l'ordre des mesures à caractère international sont : d'une part la possibilité d'obtenir des États-Unis et de l'Angleterre des crédits à long terme qu'ils nous ont refusés hautement depuis mars 1919, ne comprenant pas que la hausse exagérée de leurs devises finirait par former un frein à leurs exportations vers les pays à change déprécié; le moment est arrivé où le ralentissement de leur exportation, causant en partie le chômage et la crise dont ils souffrent actuellement, pourrait bien leur ouvrir les yeux et les faire revenir à une compréhension plus juste de la solidarité financière internationale. D'autre part, le problème ne concerne pas seulement la France, mais tous les pays à changes avariés, sans exception : des efforts méritoires ont été faits au cours de cette année pour arriver à une solution d'ensemble, les travaux de la conférence de Bruxelles poursuivaient ce but, mais ils n'ont abouti qu'à des déclarations de principe, par trop théoriques et olympiennes. C'est cependant dans cet ordre d'idées qu'il faut persévérer et chercher des solutions pratiques, mêmes limitées, mais réalisables, et à ce prix on peut espérer voir en 1921 une amélioration de notre change.

JEAN LORIOT.

VARIÉTÉS

DOCUMENTS SUR LES ORIGINES DE LA GUERRE

I. LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU SÉNAT FRANÇAIS

« Celui qui connaît la vérité et ne la dit pas est vraiment un pitoyable drôle », écrit l'auteur de *J'accuse* en tête de son livre, consacré à la recherche des responsabilités. Depuis la déclaration de guerre, beaucoup, dans l'un et l'autre camp, ont cru ou voulu faire croire qu'ils possédaient cette vérité, beaucoup ont voulu la révéler et l'imposer. Les hommes d'État des divers pays, soucieux de défendre leur œuvre, les publicistes désireux de fortifier la cause de leur nation en la plaçant sous l'égide du droit, se sont livrés à d'interminables discussions. Ces polémiques, la complexité des intérêts en jeu et l'art de ceux qui, comme Socrate, eurent le talent de faire d'une bonne cause une cause mauvaise et d'une mauvaise cause une cause bonne, ont contribué à faire naître et entretenir la confusion dans certaines consciences, en particulier chez les neutres.

Qui a voulu la guerre? Dès les premiers jours, cette question s'est imposée à la conscience de chacun et chacun y a répondu pour son compte. Au cours même des hostilités, alors que les passions nationales étaient surexcitées, des esprits impartiaux se sont proposé de rechercher « comment cette conflagration aurait pu être évitée, comment elle ne l'a pas été et par la faute de qui[1] ».

Ces travaux, faits pendant la tourmente, pouvaient paraître suspects de parti pris national; un besoin de propagande leur donnait peut-être naissance aussi bien que le souci de produire la vérité; enfin, il était impossible de réunir toutes les pièces du procès, d'entendre la défense des accusés, de confronter les témoins.

1. Conférence de M. Émile Bourgeois, le 6 mars 1915, a l'École libre des Sciences Politiques, dans le volume *La guerre*, 1re série, Paris, Alcan, 1915.

La guerre finie, une tâche s'imposait, exigée par la conscience humaine. Un peuple était accusé par l'opinion quasi universelle d'avoir « entraîné l'Europe dans la plus effroyable guerre qu'elle ait jamais vue »; ce peuple avait perdu la partie et l'heure des sanctions sonnait. N'était-ce pas le moment de reviser avec plus de froideur dans le jugement, avec une information plus complète le verdict prononcé au cours de la guerre?

Seules des organisations officielles, douées d'un très large pouvoir d'investigation pouvaient entreprendre cette tâche.

Au moment de la signature de l'armistice, le gouvernement allemand s'est engagé à faire ce travail pour son compte. Pour remplir sa promesse, il a publié d'une part les archives secrètes du Ministère des Affaires étrangères, il a institué d'autre part une Commission parlementaire chargée d'enquêter sur les faits de guerre[1].

En France, le Sénat a assumé la mission de faire la lumière.

Le 6 février 1919, la Chambre Haute était saisie par un grand nombre de ses membres d'une proposition de résolution demandant la nomination d'une Commission d'enquête sur les faits de guerre. La proposition fut accueillie, et la Commission désignée pour l'examiner ayant présenté un rapport favorable, le Sénat nomma la Commission d'enquête et fixa l'étendue de son mandat. Depuis ce temps, la Commission a organisé son travail, réuni les renseignements et les documents nécessaires.

Mais la guerre de 1914 ne trouve pas en elle-même son explication, elle est l'aboutissement d'une période historique, elle procède de causes profondes et lointaines. C'est pourquoi la Commission a pensé que « pour bien préciser les conditions dans lesquelles s'est déroulée la guerre, il fallait jeter un regard sur les événements

1. Le travail de publication a été confié à trois personnalités (comte Montgelas, professeurs Schücking et Mendelssohn-Bartholdi). Les publications se sont faites sous la forme suivante : 1° Brochure de Kautsky : *Wie der Weltkrieg entstand* (traduit en français : *Comment s'est déclanchée la guerre mondiale*. Voir l'article suivant, consacré à cette étude); 2° 4 volumes de documents (*die deutschen Dokumente zum Kriegsausbruch*). La Commission d'enquête parlementaire a été instituée par l'Assemblée nationale conformément aux dispositions de l'article 34 de la Constitution. Elle s'est subdivisée en quatre sous-commissions. La première s'est occupée spécialement des Origines et Responsabilités de la guerre. Ses travaux n'ayant pas été publiés, on n'en peut apprécier la valeur et la sincérité. (Voir la *Deustche Allgemeine Zeitung* du 7 octobre 1919 et le *Recueil de Documents* du Bureau de presse étrangère.)

politiques et militaires qui y ont conduit.... Dans cette vue et en premier lieu, la Commission avait demandé au Ministre des Affaires étrangères de faire établir un relevé, d'après des documents officiels, des faits saillants de la longue crise politique de près d'un demi-siècle, signalant les incidents que l'Allemagne a créés ou a exploités pour imposer à la France une humiliation, ou l'obliger à la guerre.

« Le ministre [M. Pichon] a chargé de cette étude, deux historiens réputés, M. Émile Bourgeois et M. Georges Pagès, à qui les archives du Ministère ont été largement ouvertes. Avec le concours de M. Lévy-Bruhl, professeur à l'Université de Paris, MM. Bourgeois et Pagès ont produit le mémoire qui constitue le premier volume du rapport de la Commission. »[1]

Le travail de MM. Bourgeois et Pagès se divise en trois parties.

Dans la première : « Le conflit de 1914 », M. E. Bourgeois, à l'aide des documents diplomatiques, la correspondance des souverains et les archives des Affaires étrangères étudie l'attitude, scrute les intentions des Puissances à la veille de leur rencontre sanglante.

Dans la deuxième partie : « L'hégémonie allemande — 1871-1914 », par M. G. Pagès et dans la troisième : « Triple-Alliance et Triple-Entente — 1904-1914 », par M. E. Bourgeois, les deux historiens nous présentent un tableau complet de la politique européenne depuis la fondation de l'Empire allemand en étudiant la part de responsabilité des diverses puissances dans la série de conflits qui a trouvé son épilogue dans le désastre de 1914.

Dès les premières pages de son mémoire, M. E. Bourgeois nous explique l'œuvre de vérité qu'il s'est chargé d'accomplir. Constatant l'unanimité des déclarations par lesquelles, dès le mois d'août 1914, les mandataires ou les chefs des nations ont tenté de se dégager de toute responsabilité, il nous dit : « Si l'Histoire acceptait, à l'heure de la paix, toutes ces déclarations également. si elle n'essayait pas de rétablir les actes derrière les paroles, de démêler la réalité des intentions à travers cette masse de pièces contradictoires que les gouvernements ont publié pour leur défense... elle n'aurait plus qu'à conclure à l'action fatale d'un hasard formidable. Et l'humanité

1. Préface de M. Paul Doumer au *Rapport de la Commission d'enquête sur les faits de la guerre*, tome I : *Mémoire sur les faits diplomatiques qui ont précédé la guerre (1871-1914)*, par Emile Bourgeois et Georges Pagès. Sénat, sess. ordinaire de 1919. N° 704.

serait condamnée à l'angoisse par la menace toujours présente et sans remède du retour possible de pareilles calamités. »

Non, il est impossible de s'arrêter à cette conclusion décevante. Il y a un coupable, il faut le rechercher.

Est-ce la France?

Non. Toutes ses démarches, toute son attitude au cours de la période critique furent celles d'une nation éprise de paix. Au surplus, l'ennemi ne l'a jamais sérieusement contesté.

Au contraire, il s'est efforcé de présenter la Russie comme la principale instigatrice du conflit. Tout d'abord, la Russie serait coupable d'avoir mobilisé la première et « enlevé ainsi aux hommes politiques le moyen d'éviter que la solution du conflit ne fût livrée aux mains des militaires ». Il suffit de comparer les dates et les mesures prises en Autriche, en Allemagne et en Russie pour voir que la mobilisation russe fut une mesure commandée par l'attitude agressive des deux voisins de l'Ouest.

Mais l'Allemagne et l'Empereur se sont moins attaqué aux actes du gouvernement russe qu'à la personne même du Tsar. L'empereur Guillaume a fait dresser un violent réquisitoire contre son ami et son parent Nicolas II [1].

Cet acte d'accusation s'appuie presque exclusivement sur le dossier des télégrammes personnels échangés entre les deux souverains pendant la période critique du 29 juillet au 1er août. Or, dans l'étude attentive de ce même dossier, M. E. Bourgeois trouve la preuve décisive de l'innocence du Tsar. C'est que la présentation des télégrammes par Guillaume II constitue une manière de faux. Tout d'abord, une dépêche d'importance capitale a été simplement supprimée. M. Bourgeois relève encore d'autres omissions; d'autre part, il décèle le procédé frauduleux employé par l'Allemagne pour présenter les télégrammes sous un faux jour et se livre alors au travail délicat de reconstituer, à l'aide de ces fragments épars, de ces pièces de puzzle intentionnellement brouillées, l'ensemble primitif et cohérent. L'imposture apparaît alors clairement. Le gouvernement allemand en a été réduit à falsifier des documents pour donner une apparence belliqueuse aux intentions pacifiques du Tsar Nicolas.

1. Mémoire lu par le comte de Brockdorff à la Conférence de la Paix.

Mais alors, n'est-ce pas la Serbie qui a mis le feu aux poudres par son attitude agressive? Le gouvernement autrichien et l'Empereur François-Joseph ont eu la fatale imprudence de confesser qu'elle n'avait pas fourni de motif de guerre et n'avait pas trempé dans l'attentat de Serajevo. D'autre part, la réponse serbe à l'ultimatum autrichien du 23 juillet constitue une preuve convaincante de son désir de paix.

Ce n'est évidemment pas l'Italie, la Grèce, la Roumanie neutres qui ont déchaîné la guerre.

Serait-ce l'Angleterre?

Le chancelier de l'Empire allemand n'a pas eu honte de le soutenir devant le Reichstag en contredisant cyniquement ses propres déclarations du 3 août 1914. Le chancelier a menti une des deux fois. L'histoire des tentatives faites par l'Angleterre pour éviter un conflit, les propositions de médiation et de conférence de Sir Ed. Grey ne laissent aucun doute : c'est en 1914 que von Bethmann disait la vérité : « L'Angleterre a sans cesse continué à travailler à une action médiatrice. »

Quelle est donc la puissance qui, maîtresse de l'alternative *pax aut bellum* n'a pas redouté de répondre *bellum*?

L'attitude pacifique des autres États européens semble déjà constituer une accablante présomption contre les Puissances centrales. Des preuves la confirment. L'Autriche-Hongrie fut l'agresseur et l'Allemagne la « poussa ». Plusieurs mois avant l'attentat de Serajevo, l'Autriche préparait une expédition contre la Serbie. Pressée par les difficultés financières, elle en était réduite à « chercher des ressources dans l'emploi de cette armée dont l'Allemagne exigeait encore l'accroissement en 1914 ». Elle se jeta sur sa voisine avec une franche brutalité.

L'Allemagne, elle, reconnaissant à côté des forces militaires, la valeur d'un impondérable comme l'opinion mondiale, n'a rien négligé pour dissimuler sa responsabilité. Cependant, ses intentions et ses agissements sont maintenant dévoilés. Aux efforts pacifiques des chancelleries européennes, la diplomatie allemande n'a pu répondre que par une série de dérobades simplement destinées à laisser les coudées franches à l'État-major.

Le crime est prouvé. S'aggrave-t-il de préméditation? L'humanité

pardonnerait plus volontiers un emportement irréfléchi, une violence soudaine qu'une lente et sournoise préparation, qu'une œuvre de haine à longue échéance. Pour répondre à la question, il faut refaire la « préhistoire du crime », remonter le cours des événements jusqu'à la genèse du conflit; car, si « la guerre a déterminé maintes indications sur les temps qui l'ont précédée », ces temps, d'autre part, peuvent éclairer d'un jour significatif les intentions des Puissances coupables.

Jusqu'à ces derniers temps, les historiens ont hésité à présenter un tableau complet de la politique européenne pendant les cinquante dernières années [1]. Il leur semblait un peu hardi de retracer une histoire si proche et peut-être imprudent de réveiller des passions à peine calmées. Mais cette louable réserve a été habilement exploitée par l'Allemagne pour se poser en innocente victime d'un complot longuement tramé, d'une « politique d'encerclement » destinée à consommer sa perte. Il fallait donc « découvrir le masque sardonique de l'Allemagne ».

C'est ce que MM. Bourgeois et Pagès ont fait dans une étude magistrale qui occupe la deuxième et la troisième partie du mémoire sur les responsabilités.

De 1870-1914, la conduite des puissances, leurs démarches, leurs alliances y sont l'objet d'une critique impartiale, serrée, minutieuse; les intentions sont scrutées derrière les attitudes. Quand on vit par ces pages les péripéties de ces années de tourmente au cours desquelles la France et le monde connurent si souvent l'angoisse d'une catastrophe éminente, comment ne pas être ému? Mais aussi, quelle fierté et quel réconfort de pouvoir adopter, pour conclure, cette proposition liminaire de l'étude sur la diplomatie de la troisième République que M. J. Reinach publie justement dans ce présent numéro : « Avec les inévitables erreurs, la politique extérieure de la troisième République restera un modèle de loyauté et de fierté, de sagesse et de prévoyance. »

JEAN BAELEN.

1. C'est seulement dans le cours de l'année 1920 que M. Ch. Schefer a publié son volume : *D'une guerre à l'autre. Essai sur la politique extérieure de la IIIe République*, et M. Ch. Seymour : *Les antécédents diplomatiques de la guerre.*

II. LES ANNOTATIONS DE GUILLAUME II EN MARGE DES RAPPORTS DE SES AMBASSADEURS

Au lendemain de la Révolution du 9 novembre 1918, les socialistes allemands ayant pris le pouvoir et désirant, dans l'intérêt de la paix à conclure, marquer nettement la délimitation des responsabilités encourues au début de la guerre, le gouvernement décida la publication de tous les documents qu'on pourrait trouver soit à la Wilhemstrasse, soit à la Chancellerie : « Le peuple allemand avait incontestablement le droit, disait-on, d'apprendre la vérité sur les hommes qui, jusqu'alors, avaient été ses dirigeants. »

Le socialiste Kautsky, qui était entré dans le nouveau gouvernement en qualité de secrétaire d'État adjoint au Ministère des Affaires étrangères, fut chargé de cette publication, d'accord avec « les délégués du peuple ». Mais des influences puissantes ne tardèrent pas à se faire sentir, les mêmes qui empêchaient le gouvernement d'Ebert de rompre toute relation avec l'ancien régime. Kautsky conserva d'ailleurs peu de temps son poste d'adjoint aux Affaires étrangères. Il le quitta en même temps que Barth, Haase, Dittman abandonnaient le leur. Ebert lui demanda cependant de continuer son travail comme « coéditeur » des documents. Le comte de Brockdorff-Rantzau obtint l'ajournement de la publication jusqu'après la signature de la paix. Il ne pouvait convenir à cet ancien serviteur de l'Empire de voir ainsi mettre à nu la responsabilité personnelle de Guillaume II dans l'origine de la crise qui se terminait par l'écrasement de l'Allemagne.

De l'ensemble des « deutschen Dokumente zum Kriegsausbruck » contenus dans quatre volumes publiés à Berlin, le docteur Kautsky lui-même a reconnu que les plus curieux étaient les rapports des ambassadeurs impériaux à Vienne et à Londres, non pas tant pour leur contenu, que pour les notes marginales autographes de Guillaume II, lesquelles mettent en pleine lumière l'action person-

nelle de l'Empereur, dans l'expression spontanée et combien caractéristique, on pourra en juger, de ses sentiments intimes[1].

Dès 1897, le comte de Bulow devenant Ministre des Affaires étrangères, l'amiral Tirpitz, prenant peu après la direction du Ministère de la Marine, l'empire tend à « l'instauration de la domination du monde par l'Allemagne ». Guillaume dissimule à peine son ambition; avec cette vivacité de sentiments, qui, si dangereusement pour sa politique, éclate en phrases violentes, il parle de son « glaive aiguisé », de la « poudre sèche » et défend à quiconque « de regarder de travers un Allemand ».

Les rapprochements franco-anglais et anglo-russe qui sont des réponses directes à ces provocations ont pour effet naturel d'augmenter sa hardiesse : très sérieusement, et sans bluff, il veut en arriver à la lutte; le souvenir de Napoléon, visiblement, l'hypnotise; il veut précipiter les événements à l'heure même où il sent la situation plus délicate; l'attentat de Serajevo, qui blesse à juste raison son sentiment monarchique, lui paraît l'occasion propice : à Konospischt, tout en respirant le parfum des roses célèbres de l'archiduc François-Ferdinand, il a étudié avec lui les conditions de cette guerre préventive qu'il veut déclancher sans retard contre la Russie; quelle plus belle occasion d'y pousser le vieil empereur et le tsar que la tragédie mystérieuse du 28 juin!

Quoique dès le lendemain de ce jour le conseiller von Wiesner ait télégraphié de Bosnie qu' « il existe des indications pour considérer complicité comme inexistante », Guillaume manifeste sa volonté « d'*en finir et le plus tôt possible avec les Serbes* ». Telle est la première de ces notes marginales accablantes que la Commission présidée par le docteur Kautsky relève sur les rapports de la Chancellerie[2]. La nation serbe ne peut, aux yeux de Guillaume, être considérée comme une nation européenne; c'est *un repaire de brigands*, peuple *assassin de princes et de rois*. Aussi désapprouve-t-il toute mesure d'attermoiement : comme Tschirsky ose écrire le 30 juin qu'il déconseille à Vienne des mesures précipitées, Guillaume annote : *C'est très bête; cela ne le regarde pas du tout*. Et le 5 juillet, il réunit à Postdam le

1. Karl Kautsky, *Comment s'est déclanchée la guerre mondiale*. 1 vol. in-8° de 220 p., Paris, Payot. Traduction de V. Dave.

2. Nous reproduisons en caractères italiques les expressions même de l'Empereur.

conseil fameux quoique secret où toute la conspiration politico-militaire s'échafaude : il a reçu une lettre autographe de l'empereur François-Joseph par laquelle le vieux souverain, dûment stylé par le comte Berchtold, demandait l'appui formel de son allié : Guillaume qui attend la demande y répond aussitôt; il l'a provoquée; il n'admet aucun retard, aucun faux-fuyant; que l'Autriche fonce sur l'adversaire; l'Allemagne est derrière elle.

Quand Tisza, qui n'a pourtant pas la réputation d'un serbophile ni d'un pacifiste, suggère à Vienne qu'il faut agir prudemment, diplomatiquement, ou comme s'exprime Tschirsky, le 10 juillet, « gentlemanlike », Guillaume note : *Stupidité! Vis-à-vis d'assassins! Après ce qui s'est passé.* De même blâme-t-il les précautions prises à Vienne pour « prévenir toute inquiétude » : départ du Ministre de la Guerre et de Conrad de Hotzendorf pour un petit voyage d'agrément. Sur ce point, cependant, il s'amende quand on lui démontre que les États-majors réclament quelque délai, et lui aussi part pour une croisière, qu'il ne craint pas de pousser assez loin, sur les côtes de Norvège. Vingt jours durant, du 7 au 27, il reste à bord du *Hohenzollern*, en proie à une impatience que les simples documents dont nous avons connaissance suffisent à révéler. De son yacht il ne cesse de conduire le jeu, avec sa nervosité coutumière, nervosité qui va croissant à chaque nouveau retard, à chaque nouvelle difficulté.

Tisza s'est rallié à la manière forte, mais il a démontré qu'il fallait attendre la fin de la rencontre du président de la République et du Tsar, pour éviter un accord trop précis et trop précipité entre les deux chefs d'État : il faut donc retarder au 25 juillet la remise de la note à la Serbie : *Quel dommage*, s'écrie le Kaiser, qui, *pour éviter de provoquer des inquiétudes prématurées*, se résigne à adresser au roi de Serbie, *un assassin*, l'habituel télégramme de félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Il est bien entendu d'ailleurs, et Guillaume insiste à maintes reprises sur ce point, que les conditions à soumettre à la Serbie sont une pure formalité : il faut qu'elles soient inadmissibles. Dès le 10 juillet il annotait le mémoire de Tschirsky en précisant que la condition essentielle à poser était : *Évacuer le sandjak. Alors nous sommes en pleine bagarre! L'Autriche doit immédiatement le reprendre*

pour empêcher l'union de la Serbie et du Monténégro et couper aux Serbes l'accès à la mer. A peine admet-il qu'on doit celer au monde les réels buts de la guerre qu'on veut entreprendre : pourquoi Berchtold veut-il dire qu'on ne fera pas de conquête : *Quel âne! [L'Autriche] doit reprendre le sandjak sinon les Serbes arriveront à l'Adriatique*; et pourquoi encore convoquer le chargé d'affaires de Russie : *Absolument superflu! Cela provoquera une impression de faiblesse et d'excuse, ce qui est tout à fait un tort vis-à-vis de la Russie et doit être évité.*

Il affiche un mépris croissant pour *ces fiers slaves!* il a une hâte fébrile d'écraser *cette soi-disant grande puissance serbe* qui se montre *si creuse* : *Il faut marcher ferme sur les pieds de cette crapule.* — Tout commentaire est inutile!

Jusque-là Guillaume est d'autant plus arrogant qu'il croit n'avoir affaire qu'à la faible Serbie; en l'écrasant, il humilie la Russie qu'il jalouse et le tsar qu'il méprise; il n'imagine pas qu'aucun souverain puisse méconnaître *la solidarité monarchique* à laquelle il fait appel, pour châtier ces régicides. Mais quand, le 28 juillet, de retour à Berlin, il lit la réponse serbe, beaucoup plus conciliante qu'il ne pouvait croire, il chavire, en mesurant l'étendue de la responsabilité qu'il a prise avec tant d'assurance! *Ce brillant résultat, grand succès moral pour Vienne, fait disparaître toute raison de guerre et Giesl aurait dû rester tranquillement à Belgrade. Après cela, moi, je n'aurais jamais ordonné la mobilisation.*

Ce dernier mot est d'ailleurs fort éloquent : le 28 juillet, Guillaume a déjà ordonné la mobilisation; l'ordre officiel n'est pas lancé, mais les dépêches individuelles sillonnent l'Europe rappelant à leur poste tous les officiers. Depuis longtemps l'alerte est donnée. *Du Hohenzollern*, malgré les prières du chancelier, *un civil* qui n'y entend rien, il a pris toutes ses précautions militaires et navales en complet accord avec ses états-majors, et cette correspondance personnelle serait plus curieuse encore à connaître que la politique!

L'affaire serbe, qui lui tient tant à cœur, n'est pourtant pour Guillaume que l'occasion qu'il cherche depuis longtemps de la crise générale dans laquelle il dominera tour à tour la France et la Russie. Aucun doute sur les conséquences, qu'il désire au point d'acculer la France à la lutte, se préparant en dernière analyse, à

lui réclamer en gage de sa neutralité Toul et Verdun, mais aucun doute non plus sur son aveuglement vis-à-vis de l'Angleterre à la neutralité de laquelle il croit aussi fermement qu'à l'alliance italienne. Quand, le 24 juillet, il voit poindre la manœuvre italienne vers la neutralité, il s'emporte avec la violence de l'homme qui se sent touché : l'Italie *a voulu filouter en Albanie et l'Autriche a froncé les sourcils*, note-t-il en regard du passage où son ambassadeur à Rome fait prévoir des mesures de précaution de la part de l'Italie. Et comme Flotow ajoute : « Mon impression est que la seule possibilité de maintenir l'Italie dans l'alliance est de lui promettre en temps opportun des compensations si l'Autriche procède à des prises de possession territoriales ou à l'occupation du Lovcen », l'empereur réplique : *Le petit voleur veut toujours avaler quelque chose en même temps que les autres.* Le lendemain, il insiste à Vienne pour qu'on examine avec l'Italie la question des compensations possibles.

Quoique au 28 juillet il sente la situation beaucoup plus grave qu'il ne l'avait imaginée, du fait de la réserve italienne, de la fermeté russe, des avertissements de l'Angleterre, Guillaume refuse de retenir l'Autriche qu'il a depuis un mois si ardemment poussé à l'action : l'attitude de l'Angleterre ne le rend pas plus sage, encore qu'elle l'irrite au plus haut point : Dès le 22 juillet, répétant que les Serbes *ont besoin d'être douchés*, il qualifie de *gigantesque impudence britannique* l'espoir que sir Edward Grey nourrit alors d'un accommodement austro-serbe sur les conseils anglo-allemands. *Je ne me sens pas chargé à la Grey de la mission de tracer à Sa Majesté l'Empereur des règles pour la défense de son honneur*, note Guillaume. Et trois jours plus tard en marge d'un nouveau rapport du prince Lichnowsky, il maintient son point de vue : *Je ne ferai rien, à moins que l'Autriche m'en prie instamment, ce qui est peu probable. Dans des questions d'honneur et d'intérêts vitaux, on ne consulte pas les autres.*

Et comme l'Angleterre se fait plus pressante, et que l'affaire devient dangereuse, le Kaiser s'emporte contre le *pharisaïsme anglais*, contre le *vulgaire fourbe*, le *vulgaire goujat* qu'est sir Edward Grey : *avec de pareils coquins*, écrit-il, *je ne conclurai jamais de convention navale! La canaille vulgaire de boutiquiers a essayé de nous tromper par des*

dîners et des discours; l'Angleterre seule porte la responsabilité de la guerre et de la paix, pas nous.

Et, plus loin, poursuivant sa philippique, Guillaume avoue n'avoir jamais voulu de rapprochement sincère avec Londres : *Édouard VII est, encore après sa mort, plus fort que moi qui suis vivant! Et il y a eu des gens qui ont cru qu'on pouvait gagner ou apaiser l'Angleterre par telle ou telle mesure! Tous mes avertissements, toutes mes prières furent prodigués inutilement....*

Cependant Bethman-Holhweg, aussi effrayé de l'avenir que son ami le comte de Pourtalès, ambassadeur à Pétersbourg, — lequel avait annoncé comme sûre la reculade du gouvernement russe —, dépêche à Vienne le conseil pressant d'accepter la médiation anglaise.

Mais l'action du chancelier « civil » était depuis longtemps annihilée par l'entente de l'empereur et de l'État-major général. Pour ceux-ci, le sort en est jeté, la partie est jouable, à condition d'aller vite; le dernier télégramme recommandant à Vienne la prudence est suspendu par ordre de l'État-major!

Ainsi, par ces pièces qui précisent la responsabilité personnelle de Guillaume II, s'achève le tableau de ces jours décisifs. Il faudrait à l'ex Kaiser, après cette publication de ses papiers secrets, une audace peu commune pour affirmer encore à la face du monde : « je n'ai pas voulu cela »!

N. C. P.

UNE VISITE AU LYCÉE IMPÉRIAL
DE GALATA SERAI

Constantinople, janvier 1921.

Au delà des cours plantées d'arbres rares, de palmiers, de magnolias, un large et vaste bâtiment sévère avec deux ailes en retour.

Au rez-de-chaussée, les réfectoires, les cuisines, en tout semblables à celles de nos lycées parisiens, si ce n'est qu'à Constantinople, les plafonds sont plus hauts et les aménagements plus spacieux.

Au premier étage, les classes, admirablement éclairées, ayant vue au-dessus des jardins, sur Stamboul, sur les îles des Princes : la pointe du Séraï semble prolonger celle de Fanaraki en un immense cercle où la Marmara s'ouvre à peine, pour s'étendre ensuite à l'infini. On se croirait en quelque couvent du Moyen âge, réglé par une harmonieuse discipline dans la paix et le travail.

Les laboratoires de physique et de chimie sont pourvus des appareils les plus modernes. Dans la salle d'honneur, les portraits des élèves, des professeurs, du Sultan Abdul Aziz, qui fonda le lycée[1], les coupes gagnées par les élèves dans les championnats de sport, et les collections d'histoire naturelle. Une petite bibliothèque française (l'ancienne, plus complète, a été brûlée) contient des livres de littérature, de philosophie, et d'histoire : la traduction des classiques latins y voisine avec les œuvres modernes comme Salammbo, ou Thaïs.

Au deuxième et dernier étage, les dortoirs : lits en fer, lavabos à eau courante, salle de douche, le tout d'une luxueuse propreté. Dans la hauteur des deux étages, une salle des fêtes, avec une scène et

1. Le Sultan Abdul Aziz, étant venu à Paris visiter l'exposition de 1867, demanda au gouvernement français de lui envoyer des professeurs. M. Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, désigna M. de Salve, et d'autres professeurs français, qui organisèrent Galata Seraï. M. de Salve fut le premier directeur du Lycée.

des décors, pour les représentations données par les élèves. Les répliques de Molière ont rebondi sous ces voûtes.

Voilà le cadre où, depuis l'année 1868, se sont formés en l'étude de la langue et de la civilisation française les hauts-fonctionnaires, la plupart des futurs ministres et des grands vizirs. La lumière de Galata Seraï dépasse même les frontières de l'Empire ottoman : le général Savof, en ce moment ministre de Bulgarie à Paris, et S. E. M. Stambouloff y ont fait leurs études.

Les élèves actuels appartiennent aux meilleures familles de Constantinople. Quelques noms au hasard : voici Mehmed Abid effendi, fils du sultan Abdul Hamid; Chéraffedin effendi, petit-fils du sultan Aziz; Ihsan, fils de Kiamil bey, chef de cabinet du ministre de la Justice; Tewfik, fils d'Ibrahim pacha, aide de camp de S. M. Mehemet VI; Munir et Suleïman, tous deux fils d'Avni pacha, ancien ministre de la Marine ottomane, etc. Le nombre des élèves musulmans n'a cessé de s'accroître : cette année, ils sont environ 800 sur un total de 880. Le lycée peut contenir 1,000 élèves.

Rien de pittoresque comme la première classe préparatoire, où l'on enseigne le français par la méthode directe (sans traduction) à des enfants de huit ans. A ma venue, ils se lèvent, et font le salut militaire, puis, la classe continue. Le professeur, d'une voix cadencée et chantante prononce les phrases que tous les élèves répètent, en faisant le geste approprié :

LE PROFESSEUR : *Ouvrez votre bureau* :

TOUS LES ÉLÈVES : *J'ouvre mon bureau* (et ils l'ouvrent).

LE PROFESSEUR : *Prenez votre porte-plume* :

TOUS LES ÉLÈVES : *Je prends mon porte-plume* (et ils le prennent), etc.

Ils sont attentifs, la mine éveillée, très dociles, très gentils. Lorsque je prends congé, ils se lèvent, me saluent, et crient tous d'une seule voix : « Merci ».

L'enseignement préparatoire est donné en quatre classes successives. Puis vient l'enseignement proprement dit, qui comprend sept classes, numérotées de 1 à 7 en commençant par la classe inférieure : c'est ainsi que la *sixième* de Galata Seraï correspond à la *première* de nos lycées, la *septième*, à notre *Philosophie*. A la fin de cet enseignement, les élèves se présentent au baccalauréat turc,

dont ils passent les deux parties en une seule fois. Le programme de science, d'histoire, de géographie et de littérature est le même que celui de notre baccalauréat sciences-langues.

Le matin, l'enseignement est donné exclusivement en français et comprend trois cours consécutifs d'une heure chacun. Les matières enseignées sont : l'histoire, la géographie, les sciences mathématiques et physiques, la littérature française, l'histoire naturelle. L'après-midi ont lieu deux cours en turc. Les matières enseignées sont l'histoire de l'Islam, les langues et les littératures arabes et persanes qui sont à la civilisation turque ce que sont à la nôtre le grec et le latin. Il y a congé le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée (le vendredi correspond pour les musulmans au dimanche des chrétiens).

Le directeur du lycée, Son Excellence Salih Arif bey, de religion musulmane, qui est un ancien élève, — brun, l'œil vif, un homme fort aimable —, me permet d'assister à un cours d'histoire ancienne qu'il fait en français à des jeunes gens de quatorze à quinze ans. Il les interroge sur les civilisations si différentes d'Athènes et de Sparte, et provoque des réponses fort judicieuses, en un français parfaitement correct, où il relève soigneusement les moindres impropriétés de termes, les moindres défaillances de style.

« Interrogez-les vous-mêmes », me dit-il.

« Considérez-vous comme plus intéressante la Grèce spartiate, ou la Grèce athénienne?

— La Grèce spartiate », me répond avec conviction un jeune musulman à peau bistrée, à légère moustache très brune.

— Pourquoi?

— Parce qu'elle était plus forte. »

J'assiste ensuite à une classe de trigonométrie faite par M. Blanchong, le sous-directeur, qui est un français, et qui enseigne à Galata Seraï depuis trente-deux ans. (Le directeur S. E. Salih Arif bey, fut autrefois son disciple.) Appelés au tableau, les élèves jonglent avec les *sinus* et avec les *cosinus*, tout aussi habilement que les élèves de nos lycées, et pourtant ils doivent surmonter une difficulté de plus : s'exprimer dans une langue qui n'est pas la leur.

« Elle l'est devenue, me dit M. Blanchong; tous nos jeunes gens sont parfaitement bilingues. »

Il est aidé dans sa tâche par douze professeurs français, dont M. Dubois, qui est là depuis la fondation, et qui compte cinquante-deux ans de service. Il y a huit places vacantes, qui attendent de jeunes agrégés. Ils ne pourront mieux faire que de suivre l'exemple et les méthodes de leurs aînés, qui ont su adapter leur enseignement à un milieu si différent du nôtre.

Le lycée a fait ses preuves. Il a surmonté victorieusement la guerre de 1914-1918, et pendant ces quatre années, il a continué son œuvre. Les professeurs français qui étaient trop âgés pour être mobilisés en France, restèrent à leur poste, et firent leur classe, en langue française. Leurs élèves les écoutèrent avec le même zèle, avec le même respect, et ne manifestèrent même pas par un murmure, lorsque les avions anglais et français survolaient Constantinople.

Et pourtant les Allemands firent tout ce qu'ils pouvaient pour obtenir la fermeture de Galata Seraï. Dès la fin de 1914, le docteur Schmidt, nommé conseiller de l'Instruction publique du gouvernement ottoman, la réclamait. S. E. Salih Arif plaida avec succès la cause du lycée auprès du ministre de l'Instruction publique : Chukri bey. Ce dernier vint même en 1917 célébrer le 49e anniversaire de Galata Seraï, et prononça cette phrase : « Nous devons être reconnaissants à la France qui nous a donné ce foyer de lumière. » Mais entre temps, le docteur Schmidt intriguait toujours. Il créait dans Stamboul un lycée allemand. Il organisait dans la salle des fêtes de Galata Seraï des conférences exaltant la victoire de l'Allemagne, installait dans les bâtiments du lycée un hôpital de la Croix Rouge, faisait exempter du service militaire les Ottomans qui s'engageaient à terminer leurs études en Allemagne; enfin arrêtait les envois de charbon destinés au chauffage des classes. Peine perdue. L'enseignement du français continuait toujours, et 950 élèves s'inscrivaient à la rentrée de 1916. Le directeur Salih Arif bey, tourna ou surmonta tous les obstacles.

Sitôt l'armistice, S. E. Damad Férid pacha, nommé grand vizir, demanda à visiter Galata Seraï et exprima le désir d'y être invité à dîner avec tous ses ministres. Au dessert, le ministre de l'Instruction publique, Ali Kemal, montra le Tougra du Sultan Mehemet VI entouré de drapeaux français et s'écria : « Voilà le symbole de nos

idées. » Le général Franchet d'Espéray, au cours d'une visite au lycée, disait notamment : « La France est parmi toutes les nations l'unique État qui ne court pas après des intérêts.... Mes enfants, certaines personnes dont je ne voudrais pas citer les noms ont dévalisé ce pays, l'ont jeté dans les bras des Allemands et l'ont entraîné dans la catastrophe. Aujourd'hui, votre souverain, qui ne suit pas les errements de ses prédécesseurs immédiats, aime son pays, cherche à lui assurer la paix et à le sauver.... » Tout semblait mûr alors pour une étroite collaboration franco-turque, qui aurait certainement assuré une renaissance de la Turquie dans des frontières conformes au principe des nationalités. Mais la Conférence de Paris, au mépris des principes solennellement affirmés par M. Wilson, relégua les Turcs en Anatolie en leur bouchant à Smyrne l'accès de la mer. L'Angleterre, redoutant peut-être que la solution turque de la Question d'Orient ne fut en même temps une solution française, fit triompher la solution grecque. La paix de Sèvres prévoit même que Constantinople peut être retirée aux Turcs dans le cas où ils ne se soumettraient pas à l'exécution du Traité. C'est ainsi qu'on a commis la faute d'instaurer une Europe où l'Allemagne ne fût pas la seule à nourrir des désirs de revanche. Serait-il déjà trop tard pour réparer au moins en partie les erreurs commises?

Le gouvernement français abandonnera-t-il ses traditions dont le lycée de Galata-Seraï est le symbole encore vivant? Abandonnera-t-il les œuvres religieuses qui viennent de renaître? le collège des Frères des Écoles chrétiennes de Kadikeui qui a refusé cette année 1,500 élèves, faute de place? le pensionnat de Notre-Dame-de-Sion, entièrement réorganisé pour donner aux jeunes filles l'enseignement secondaire? le collège et le séminaire de Saint-Louis? le collège des Lazaristes et l'école des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Benoît? Les livrera-t-il sans défense à la concurrence des Américains à Robert's college, et à Ortakeui; des Anglais, qui vont ouvrir trois lycées à Erenkeui et à Stamboul? Non, c'est impossible.

Mais il est grand temps de réagir [1].

HENRI MYLÈS.

1. Sous le titre : *La fin de Stamboul*, M. Henri Mylès publiera très prochainement un ouvrage où il étudie les profondes transformations survenues depuis dix ans dans le monde Turc, et les fâcheuses conséquences de certaines clauses du Traité de Sèvres. (Sansot, éditeur.)

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE. L'APRÈS-GUERRE

Charles Rist, professeur à la Faculté de droit de Paris. — *Les Finances de guerre de l'Allemagne*, 1 vol. in-8°, 300 p., Paris, Payot.

« Le drame national et humain de la grande guerre n'a pas encore trouvé son dénouement même financier. Ses phases actuelles, pour être comprises, ne peuvent se passer du rappel, fût-il incomplet, des premiers actes qui aujourd'hui semblent si lointains. »

C'est cette pensée qui a inspiré à M. Charles Rist, professeur à la Faculté de droit de Paris, le dessein d'étudier les finances de guerre de l'Allemagne. Son étude est basée sur un examen approfondi des sources germaniques, dont sa situation d'associé à la « Rédaction des Documents de guerre » pendant les hostilités lui a facilité l'accès. Les résultats de son enquête sont répartis en huit chapitres : au cours des six premiers, il examine successivement les préparatifs d'avant-guerre, la mobilisation financière au moment de la déclaration de guerre, les emprunts, les impôts et le budget, l'augmentation du papier-monnaie et la politique de la Reichsbank, la baisse du change et les tentatives faites pour l'enrayer. Le chapitre VII traite des théories allemandes sur l'indemnité de guerre, le chapitre VIII des événements financiers survenus depuis l'armistice et de la singulière aggravation qui s'est produite dans l'état financier de l'Allemagne, aggravation qui est précisée dans deux appendices relatifs à la situation financière en juillet 1920 et aux bilans de la Reichsbank et des grandes banques de dépôt à la même date.

L'auteur, on le voit, a parcouru tout le cycle des questions relatives, chez nos ennemis, à ce « nerf de la guerre » qui était l'argent et qui a dû être remplacé dans le monde des combattants par des flots de papier-monnaie qui ont dépassé toutes les prévisions les plus exagérées. Celles des directeurs des Banques allemandes au moment où le gouvernement forgeait par avance « l'armure financière » de l'Empire, étaient de 10 à 12 milliards au maximum. Elles ont été quadruplées pour l'Allemagne seulement avant l'armistice et presque décuplées actuellement. Ces énormes émissions fiduciaires motivées par les dépenses de guerre des États — généralement très grossies par la pression des circonstances et l'impéritie des organes gouvernementaux — jettent dans une partie du public des masses de capitaux apparents que les emprunts absorbent ensuite en assurant aux prêteurs, aux dépens des contribuables présents

et futurs, des revenus toujours grossissants. L'histoire des emprunts allemands réussis pendant la guerre ne s'explique que par ce double mécanisme, que M. Rist a bien signalé, mais sur lequel il aurait peut-être pu insister davantage. On ne saurait trop déchirer les illusions du papier-monnaie qui enrichissent les uns, mais pèsent lourdement sur l'ensemble des citoyens et cela pendant beaucoup de générations.

La guerre, surtout la guerre prolongée, oblige les nations à des mesures interventionnistes et étatistes inévitables : avec le système des « nations armées », le temps n'est plus où Frédéric II prétendait que quand il faisait la guerre les bourgeois ne devaient pas s'en apercevoir : mais ces mesures antiéconomiques portent au point de vue économique et financier des fruits funestes qui devraient être une leçon pour le temps de paix. L'Allemagne fournit sous ce rapport un vaste champ d'enseignements que M. Rist n'a pas manqué de recueillir et de mettre en relief. Ce n'est pas seulement aux vaincus qu'il est bon de les rappeler. M. Rist le fait avec toute l'insistance et l'énergie désirables. Son avant-propos se termine par de bons conseils sur la nécessité pour les États de se débarrasser « des prohibitions, des interdictions, privilèges et réglementations que la guerre nous a légués, de la bureaucratie, nourrie du mercantilisme le plus désuet, qui attribue à son habileté le mérite de quelques mesures, dont le succès pendant la guerre n'a été dû qu'à l'extrême bonne volonté d'un public patriote, ... qui se plaît par contre à oublier les exemples innombrables de son incapacité et de son impuissance ». Il conseille aussi un retour vers le régime des échanges internationaux que la guerre a momentanément détruit et dont la destruction plaît à certaines doctrines qui la voudraient définitive.

« Toute une idéologie, écrit M. Rist, est née de la guerre et n'en est pas un des produits les moins curieux. Là encore l'exemple de l'Allemagne est particulièrement significatif. Le grand drame s'y est accompagné d'une floraison de doctrines économiques et financières que le passé avait connues, dont les années de paix avaient démontré l'inexactitude et le danger, et que l'on croyait, notamment en matière de papier-monnaie et de change, mortes depuis longtemps.... La fécondité d'illusion de la guerre s'est montrée d'une extraordinaire puissance. Ces conceptions ont trouvé chez nous un fâcheux écho. Le meilleur moyen de les combattre nous a paru d'en retracer l'origine et les formes dans le pays où elles ont été développées avec le plus de complaisance, et où leurs effets funestes ne font plus aujourd'hui de doute pour personne. »

Cette enquête d'outre-Rhin, M. Rist l'a menée avec une objectivité scientifique incontestable et une entière impartialité. Il faut le remercier de cette étude d'ensemble et approfondie d'un sujet qui n'avait encore été traité que fragmentairement et incomplètement et qui touche de si près à nos préoccupations actuelles les plus graves.

E. D'EICHTHAL.

Raphael-Georges Lévy, membre de l'Institut, sénateur. — *La juste paix, ou la vérité sur le traité de Versailles*, 1 vol. in-16 de x-243 p., Paris, Plon, s. d., (1920).

L'auteur a rassemblé dans cet ouvrage des pages qu'il avait précédemment confiées à la *Revue des Deux Mondes*. Non pas que ce soit ici un recueil d'articles publiés après coup. L'ensemble est au contraire aussi cohérent, composé et bien lié qu'on puisse le souhaiter. Mais le sujet était de pressante actualité et l'on comprend qu'il ait été traité d'abord dans une revue avant de prendre la forme d'un livre. L'occasion de cette publication a été l'ouvrage fâcheusement célèbre de M. John Maynard Keynes sur *Les Conséquences économiques de la paix*. On sait comment cet auteur, qui appartient au King's College de l'Université de Cambridge, qui fut attaché à la Trésorerie britannique pendant la guerre, qui la représenta à la Conférence de la Paix et qui siégea au Conseil économique suprême, s'est attaché à démontrer dans son œuvre l'injustice prétendue des conditions de paix imposées aux Allemands, de ce qu'il appelle la « paix carthaginoise ». M. Keynes a voulu faire preuve dans son pamphlet, de connaissances économiques. Il était bon qu'un économiste lui répondît, et nous devons à M. Raphaël-Georges Lévy beaucoup de reconnaissance de l'avoir fait, et si bien fait.

M. Keynes est très âpre dans sa critique de l'œuvre de Versailles et mesure peu ses mots. A ses yeux, « le traité constitue une violation des engagements pris et un acte comparable, au point de vue de la morale internationale, à l'invasion de la Belgique ». Il accuse textuellement M. Lloyd George et M. Clemenceau d'avoir « berné » le président Wilson et d'avoir conduit les négociations « d'une manière frauduleuse, chicanière et déshonorante ». Ce ne sont là que quelques exemples de ses jugements, et spécimens de ses allégations. M. Raphaël-Georges Lévy lui répond vigoureusement, en se plaçant à deux points de vue. Il critique et rétorque ses arguments politiques; il discute et confond ses raisonnements économiques. Il trouve pour cela les paroles élevées, les mots judicieux, les faits probants qui conviennent. Il a à la fois la vue d'ensemble qui domine le sujet, et la réplique de fait qui tranche la question de détail. Nous ne pouvons pas le suivre ici dans un raisonnement qui court, serré, pressant, infatigable, à travers les deux cent quarante pages de son livre. Les lecteurs y trouveront de précieux enseignements, et le temps, nous en sommes assuré, donnera encore plus de valeur à son ouvrage, car la discussion sur le traité de Versailles n'est pas close et il sera souvent salutaire de revenir demander à ces pages des notions essentielles et des informations précises.

René Pinon. — *La Reconstruction de l'Europe politique*, 1 vol. in-8 de IX-344 p., Paris, Perrin, 1920.

L'auteur rassemble ici des articles dont la plupart ont paru dans la

Revue des Deux Mondes. Il a soin de les dater. La précaution est nécessaire, car la politique, de nos jours, va vite. Si ces pages ne reflètent plus exactement l'image de l'Europe actuelle, elles ont du moins le mérite de donner un tableau fidèle de l'Europe d'après l'armistice et du traité de paix. A ce titre elles constituent un document. On aura sûrement intérêt et profit à les étudier plus tard. Elles seront pour nous comme ces témoins que les architectes posent dans les édifices pour en déceler les tassements, ou ces jalons qu'on place sur les rives des glaciers pour en apprécier la marche. M. Pinon est, dans ces pages, le même auteur dont nous avons pu apprécier le mérite dans tant d'ouvrages estimés : il a du savoir et du sang-froid, une forme nette et précise qui ne force jamais la valeur du fond; il est mesuré dans ses jugements, modéré dans ses termes; il ne se laisse point aller à la thèse; il donne une impression de sûreté et de sécurité; il sait donner à ses études, et ceci est particulièrement précieux au grand public, la large introduction géographique et historique qui situe les questions, pose les personnages et donne le rythme du temps.

Ce volume est donc composé de chapitres autonomes, reliés par le seul intérêt d'un point de vue commun : la reconstruction de l'Europe, après la grande guerre. Le premier est consacré à la *Société des Nations*. L'auteur, fidèle à sa méthode, nous donne d'abord un aperçu des tentatives anciennes dans le même sens. Il fonde son espoir dans la vitalité de la nouvelle institution sur sa nécessité. Il critique la forme qui lui a été donnée, qui lui semble le résultat « d'un compromis anglo-américain ». Dans *Le Rhin libre*, il observe le courant d'opinion autonomiste et fédéraliste qui s'est prononcé sur les deux rives du Rhin, et signale la nécessité pour la France en particulier, d'avoir une politique rhénane. « La France de 1871, vaincue et mutilée, repliée derrière les Vosges, pouvait rester, en face de l'Allemagne, dans une attitude de réserve et d'expectative.... Mais la France de 1920, la France victorieuse, revenue sur le Rhin, n'est pas libre de ne pas avoir en Allemagne une politique active. Alsace oblige. » — Dans *La Reconstruction de l'Europe orientale*, l'auteur décrit les conditions politiques actuelles de cette partie du continent en donnant sur les situations géographiques les antécédents historiques, les visées politiques des États nouveaux de cette région d'utiles informations. Il signale la nécessité, pour les alliés, d'avoir une politique russe qui contrecarre nettement l'infiltration allemande. Dans *La Reconstruction de l'Europe danubienne*, il décrit, suivant le même procédé et avec la même sûreté les États de la vallée du Danube : Tchéco-Slovaquie, Autriche, Hongrie et il préconise une politique favorable à une Autriche indépendante. Dans *La Liquidation de l'Empire ottoman*, il fait un tableau historique saisissant du développement, de l'expansion et de la décadence de la puissance turque. Il analyse les vues politiques des jeunes Turcs,

signale avec une heureuse fermeté leurs fautes impardonnables et conclut à la destruction nécessaire d'une autorité qui ne fut jamais qu'une cause de ruine pour les malheureuses régions qui lui étaient soumises. Enfin, dans *L'Offensive de l'Asie*, l'auteur dénonce l'accord entre le bolchevisme, les mouvements islamiques d'Asie et le nationalisme turc.

Beaucoup de ces pages seront sans doute démenties par l'événement; d'autres seront cruellement affirmées par lui. En les écrivant, M. René Pinon a obéi à un sentiment juste des choses. Il a parlé avec fermeté et avec sagesse. Il a agi en « bon Européen ».

Simon Zagorsky. — *La République des Soviets. Bilan économique*, 1 vol. in-8 de 352 p., Paris, Payot, 1921.

L'auteur, qui est professeur d'Économie politique à l'Université de Pétrograd, s'est donné pour tâche d'observer le problème russe actuel au point de vue économique. Il considère, pour cela, les faits, et il les emprunte aux sources soviétiques. Ce sont donc, dans ces pages, les hommes des Soviets qui déclarent, avec preuves à l'appui, la faillite du système. — M. Zagorsky considère successivement la Politique économique de la République des Soviets, l'organisation de la production, de l'échange, de la répartition, des transports, le travail, les finances. Il observe encore les conséquences sociales du système. Il accumule, tout au long de son travail, des précisions qui seront précieuses aux chercheurs. Il sait y mêler, quand cela est nécessaire, les vues générales. Voici l'un des passages les plus significatifs de ses conclusions : « Dans les profondeurs de l'économie nationale de la Russie soviétique, il se produit un processus directement opposé à toute la politique des Soviets. Ce processus détermine le développement d'une nouvelle bourgeoisie, petite et moyenne, recrutée parmi les couches sociales les plus variées et qui renferme des fonctionnaires soviétiques, d'anciens ouvriers d'usine, de petits commerçants ou industriels, des intellectuels, enfin, des paysans. Tous ces éléments disparates se servent du régime soviétique en vue des spéculations, du lucre, de leur enrichissement personnel; ils traversent actuellement une phase particulière d' « accumulation primitive » de capitaux. Des méthodes surannées et ruineuses d'exploitation économique, pratiquées par « ces nouveaux riches » soviétiques, ainsi que les buts de lucre qu'ils poursuivent exclusivement, les placent bien au-dessous de l'ancienne grande bourgeoisie capitaliste. Leur niveau intellectuel et moral est inférieur à celui de cette bourgeoisie-là, tandis que leurs instincts d'exploiteurs sont bien plus fortement prononcés. Dans l'atmosphère du régime soviétique, la nouvelle bourgeoisie s'éduque dans des notions, des idées et des méthodes économiques routinières, que l'ancienne avait déjà commencé à abandonner avant la révolution. Le régime politique des Soviets l'habitue à ignorer ou à dédaigner les notions du droit, les principes démocratiques, la nécessité de s'inquiéter

de l'opinion publique, il la rend hostile, enfin, envers tout mouvement ouvrier progressif et à l'égard de toute politique sociale progressive. Elle voit pratiquer autour d'elle le mépris de toutes ces choses à une si vaste échelle et dans des formes tellement cyniques que tous les idéals d'antan et tous les principes moraux légués par les meilleurs artisans du progrès social en Russie lui sont incompréhensibles et partant, étrangers. Ainsi, dans la Russie des Soviets, il grandit une bourgeoisie rapace, sans foi ni loi, qui aura à jouer un rôle considérable dans la vie future du pays. »

Otfried Nippold. — *Le chauvinisme allemand.* Traduction française faite sur la nouvelle édition, publiée en 1917, entièrement conforme à l'édition de 1913 et augmentée d'un nombre considérable d'extraits nouveaux. Préface d'Albert MILHAUD, 1 vol. in-8° de 651 p. Paris, Payot, 1921.

Le Dr O. Nippold est le professeur suisse bien connu de droit international. Bien avant la guerre, ses études personnelles et son patriotisme helvétique lui avaient révélé, dans la nation allemande, un fâcheux état d'esprit. Il constata chez elle un chauvinisme plus ardent, et bien plus dangereux que celui qu'on pouvait déceler dans certains milieux français. Il s'attacha à l'observer de plus près. Le présent volume est sorti de ces recherches. Il fut publié sous sa première forme en 1913. Il était difficile de mieux choisir son moment. L'auteur avait rassemblé alors une collection imposante de témoignages empruntés à des articles de presse, aux publications d'organisations diverses telles que la Ligue pangermaniste et la Ligue militaire, ou aux propos ou aux écrits de personnalités en vue. En présentant ces documents au public, il observait judicieusement : « En Allemagne, on exagère le chauvinisme tel qu'il est pratiqué à l'étranger, en France tout particulièrement. Ceux qui connaissent la France et les Français savent que le peuple français est en général pacifique.... Au contraire, en Allemagne, on taxe trop bas l'importance du chauvinisme allemand, lorsqu'on veut bien admettre qu'il existe. Il est hors de doute qu'en Allemagne le chauvinisme a pris un puissant développement surtout pendant ces dernières dizaines d'années. C'est particulièrement frappant pour ceux qui ont vécu de longues années dans d'autres pays et qui sont rentrés ensuite en Allemagne. Beaucoup d'Allemands qui se sont trouvés dans ce cas m'ont exprimé leur étonnement de la transformation fondamentale subie par l'âme populaire allemande ces dernières années ». Il ajoutait qu'en publiant les documents qu'il avait rassemblés, il laissait aux chauvins la parole pour s'expliquer eux-mêmes. Il disait encore : « Si je voulais publier tous les documents que j'ai réunis, je pourrais en remplir des volumes. »

Cette première édition allemande eut un succès considérable, qui encouragea l'auteur à poursuivre son œuvre. Il lui donna comme suite, en pleine guerre, en 1917, une deuxième édition considérablement

enrichie de nouvelles citations et de nouveaux extraits. Relevons, dans l'avant-propos de cette édition, un passage touchant la Suisse : « Il ne peut être que fort utile, disait l'auteur, qu'on ait aussi en Suisse un aperçu des courants qui dominent dans l'Allemagne d'aujourd'hui. En effet, grâce à une presse unilatéralement informée, non seulement nous sommes bien loin de posséder une connaissance exacte de la nouvelle Allemagne, mais la guerre nous a révélé le fait, hautement regrettable, de notre très grande dépendance intellectuelle de cet esprit de la nouvelle Allemagne, qui est un ennemi pour son propre pays et dont notre république démocratique devrait, par conséquent, paraître séparée par un abîme. La connaissance des buts et des méthodes de la nouvelle Allemagne ne peut donc que contribuer à nous rendre, à nous Suisses, notre indépendance intellectuelle. »

Ce livre est donc un recueil de documents. A ce titre, il doit prendre place parmi les plus importants qui aient été publiés sur les origines de la guerre, tels le célèbre *J'accuse*, le *Wie der Weltkrieg entstand* de Karl Kautsky, le *Die Wahrheit über die Einkreisung Deutschlands dem deutschen Volke dargelegt* de Bernstein. On y trouvera les preuves multiples d'un état d'esprit qui n'explique que trop bien les événements de 1914, la fièvre obsidionale de 1915 à 1918 et les attitudes actuelles de l'opinion allemande. A l'imitation de l'auteur, nous procédons par citations. Voici ce qu'écrivait le 14 mars 1913, le *Reichsbote* : « Au cas d'une nouvelle victoire sur la France, il est absolument certain que nous nous annexerions, ne fût-ce que pour des raisons stratégiques, quelques territoires; de même on peut prédire que nous imposerions à la France l'achat et la reprise de tous les habitants des territoires annexés qui ne désireraient pas devenir citoyens allemands, conformément à leur origine historique allemande. Ce n'est pas dans la domination ou l'exploitation du voisin, mais dans la colonisation de territoires aussi grands et aussi fermés que possible que réside l'avenir des peuples. » Par contre la *Vossische Zeitung* du 13 mars 1913 dénonce les *tapageurs* et révèle l'existence en Allemagne des chauvins qui, un peu plus tard, eurent une action si néfaste : « Que faudrait-il penser de l'Allemagne s'il fallait chercher des indications sur les projets de l'État et les intentions du gouvernement dans les manifestations de quelques agités, recrutés parmi les écrivains professionnels et les généraux fanfarons en disponibilité? Il y a des journaux allemands qui, en fait de chauvinisme agressif, ne le cèdent en rien au *Matin* et à *L'Écho de Paris*, et battent tous les records en fait d'excitations belliqueuses; il y a nombre d'officiers en retraite qui considèrent comme un crime envers la patrie de conserver leur calme, de ne pas se forger, jour après jour, des dangers effroyables, de ne pas accuser le gouvernement de lamentable faiblesse, quelles que soient les satisfactions qu'il demande et enfin de ne pas avoir toujours

leur épée à la bouche, suivant l'expression formulée, en une autre occasion, par le Chancelier de l'Empire. Il est bien certain que la France n'a pas le monopole des Matamores et des Archiprêts. Il y a, chez nous, autant de ces personnages que chez nos voisins et chez nous ils sont même d'une impatience et d'un tranchant tout particuliers, lorsque d'autres généraux réfutent leurs exagérations et prêchent le retour au bon sens. »

René Brunet. — *La Constitution allemande du 11 août 1919.* Préface de M. Joseph Barthélemy, 1 vol. in-8 de xviii-364 p., Paris, Payot 1921.

M. R. Brunet, professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Caen, a été conseiller juridique de l'Ambassade de France à Berlin. Il était bien préparé à l'étude dont il nous livre aujourd'hui les résultats et bien placé pour la poursuivre. L'observation qu'il a faite de la nouvelle Constitution allemande est pleine d'intérêt. Il en considère d'abord les origines, dans la Révolution et dans l'Assemblée Nationale Constituante. Il étudie ensuite le mouvement qui porta les constituants vers un État unitaire. Il observe l'application qu'ils ont faite à leur pays du principe démocratique et du régime parlementaire. Il analyse les droits et les devoirs fondamentaux des Allemands, énoncés dans le nouveau texte. Il termine par l'observation d'un des aspects les plus nouveaux de ce dernier : la Constitution économique et la Socialisation. Il conclut en constatant que la nouvelle Constitution allemande est l'œuvre de compromis constants entre les partis en nombre dans l'Assemblée. Il considère que « du point de vue de la technique juridique, la Constitution de Weimar est dans son ensemble, bien faite ». Ce point de vue purement technique de l'œuvre est, en pareille matière, de petite portée. Nous avons eu aussi, nous autres Français, nos Constitutions savantes, équilibrées, machinées et bien déduites, et nous savons ce qu'elles ont duré. Ce que vient de dire l'auteur précédemment doit, au contraire, nous faire concevoir les doutes les plus sérieux sur la solidité et sur la durée de l'œuvre de Weimar. Il nous montre, très justement, en elle le résultat d'un compromis entre les partis dirigeants de la Constituante. C'étaient les partis du moment. Depuis, de nouvelles élections ont sensiblement modifié leurs forces respectives. Les élections prochaines les modifieront encore. On doit se demander ce que deviendra la Constitution lorsque les partis, qui l'ont faite ce qu'elle est, ne seront plus là pour la soutenir telle qu'elle est. Tout le côté parlementaire et largement démocratique de l'œuvre fut le fait des groupes de gauche. La diminution de ceux-ci entraînera fatalement un déséquilibre ou un affaissement de tout l'édifice. N'y aura-t-il alors qu'un tassement disgracieux mais encore stable? Sera-ce l'effondrement total? Il semble bien que toute cette machinerie complexe, hétérogène, inattendue ne soit pas de longue durée. La Constitution allemande de 1919 paraît condamnée au sort que connurent ses semblables de tous

les temps et de tous les pays : née dans un moment de fièvre, du travail hâtif de partis éphémères, profondément étrangère aux traditions, à l'esprit, aux pensées intimes de la nation, elle passera sans doute avec les partis qui l'ont imaginée et les circonstances qui la favorisèrent. Il y a de tout dans ce texte, sauf des conceptions, des pensées, des ambitions, des réalisations allemandes. Un peuple ne pardonnera jamais à sa constitution de lui ressembler si peu.

Papers relating to the application of the principle of Dyarchy to the government of India, to wich are appended the Report of the joint Select committee and the Government of India Act 1919, with an introduction by L. Curtis, 1 vol. in-8 de LXI-606 p., avec une carte, Oxford, Clarendon Press, 1920.

M. L. Curtis est un des membres les plus actifs d'un groupe d'hommes pleins d'initiative et fort bien informés qui se sont donné pour but, de l'autre côté de la Manche, l'étude des questions *impériales* et la propagation d'idées précises et saines, sur ce sujet, parmi leurs compatriotes. Ce groupe publie un périodique du plus haut intérêt, la revue trimestrielle, *Round Table*, qui a été déjà signalée plusieurs fois à nos lecteurs. M. Curtis a écrit sur le même sujet un ouvrage important, *the Commonwealth of Nations, An inquiry into the nature of citizenship in the British Empire, and into the mutual Relations of the several Communities thereof* (London, Macmillan, 1916), que nous avons plaisir à rappeler ici comme une des contributions les plus importantes apportées récemment à l'histoire de l'Empire britannique.

Aujourd'hui notre auteur se limite à un sujet plus restreint et un rôle plus modeste, mais singulièrement utile, de publicateur de textes. Il s'attache à la question si grave de la réforme administrative et constitutionnelle de l'Empire des Indes. On sait que celle-ci vient de faire l'objet d'un acte du Parlement britannique qui bouleverse toute l'organisation antérieure et oriente un pays de 315 millions d'habitants dans des voies toutes nouvelles. Le *Government of India Act* de 1919 tente une expérience très curieuse. Il se propose de soumettre une société politique à un double régime : le régime administratif, qui laisse aux mains d'un personnel de fonctionnaires le soin des intérêts les plus essentiels de la communauté, et le régime parlementaire, qui confie l'administration d'autres intérêts, limitativement énumérés, à des ministres responsables. De là le nom de Dyarchie donné justement au système.

Dans les huit grandes provinces (Madras, Bombay, Bengale, Provinces unies d'Agra et Oudh, Pundjab, Bihar et Orissa, Provinces centrales, Assam) le Gouverneur et le Conseil exécutif, composé par moitié d'Hindous et d'Anglais, administrent les « affaires réservées » (police, justice, impôt foncier, forêts, régime des eaux), sans en rendre compte à la législature. Cette dernière connaît, par contre, des « affaires

transférées », à savoir : administration locale, instruction publique, industries locales, enquêtes industrielles, travaux publics, agriculture. Cette législature est constituée par un Conseil législatif composé en grande majorité de représentants élus par la population. Dans la province de Bombay, par exemple, 86 membres sur 111 qui composent le Conseil, sont élus par un corps de 776 000 électeurs. Le nombre des électeurs pour tous les conseils atteindra environ 5 200 000. La question des affaires transférées appartient, sous la surveillance du Conseil, au Gouverneur assisté de ministres, investis de la confiance du Conseil. On voit immédiatement que le point faible du système se trouve dans le partage des revenus de la province entre les deux administrations. Des règles ont été posées à ce partage. Il est peu probable qu'elles suffisent à apaiser tous les conflits. En pareil cas, c'est le Gouverneur qui sera appelé à trancher la question, avec appel devant telle autorité que désignera le Gouverneur général.

On voit toute l'importance de la réforme opérée. Elle introduit aux Indes le régime représentatif et parlementaire; elle dépouille d'une partie de ses attributions une administration coloniale qui avait fait ses preuves et pouvait passer pour un modèle. On n'a pas oublié la remarquable étude qu'un expert colonial français de premier plan, M. Joseph Chailley, professeur à l'École des Sciences politiques, a faite, il y a quelques années, de l'ancien système. On peut dire, sans exagération, qu'elle fait sortir l'Empire des Indes de la zone des territoires coloniaux pour l'admettre au nombre des pays à régime politique supérieur. C'est bien ainsi que l'entendent les Hindous qui, dans leurs revendications, mettent au premier plan la prétention de voir, dans l'Empire britannique, leur pays placé sur le même pied que les Dominions autonomes.

La réforme ne s'est pas faite sans de grands débats, ni sans beaucoup d'hésitations de la part des gouvernants de la métropole. Elle était réclamée depuis longtemps par une partie de l'opinion hindoue. Dans les séances annuelles du Congrès national indien, le parti *swadési* demandait même bien plus et il semble que, à l'heure où nous écrivons, les milieux intellectuels indiens soient assez mal satisfaits des concessions accordées. Celles-ci paraissent, au contraire, excessives et dangereuses à bon nombre d'Anglais. Les journaux et les revues britanniques reviennent constamment sur ce sujet avec une insistance qui dénote une vive préoccupation. M. L. Curtis lui-même est intéressé à cette question personnellement. Il a été un des promoteurs les plus actifs de la réforme. Certains lui en font reproche et s'apprêtent à lui en faire porter la responsabilité. C'est en partie pour répondre à ces accusations qu'il a composé le présent ouvrage. Il y rassemble les documents qui permettront à l'administrateur, à l'homme politique et à l'étudiant de

suivre la genèse du projet de Dyarchie depuis les origines. Pour être pleinement compréhensible, en effet, le Government of India Act doit être éclairé par la connaissance de l'état de choses qui le précéda. Il apparaît alors comme le résultat d'un vaste mouvement d'opinion qui dépassa dans son ampleur le dessein d'un seul homme et qui naquit évidemment d'un état d'esprit national, d'une poussée d'opinion populaire. M. Curtis visita les Indes en 1916 et étudia de près l'administration et les besoins du pays. Il suivit les travaux du Congrès National indien et de la Ligue musulmane panindienne. Il écrivit alors une lettre sur ce sujet que son destinataire publia et qui eut un grand retentissement. Elle fut plus tard livrée au public par son auteur sous le titre *A Letter to the People of India*. Elle constitue un des documents insérés dans le présent volume. On y trouve encore, publié pour la première fois, un Rapport Duke, qui fait date dans cette histoire, une étude sur l'administration de l'Inde, le Rapport du Comité spécial des deux Chambres chargé d'étudier le Government of India Bill, et le texte de l'Acte de 1919. Ce livre, on le voit, constitue une contribution capitale à l'étude de la politique indienne contemporaine.

M. Visvesvaraya. — *Reconstructing India*, 1 vol. in-12 de VIII-333 p., London, King, 1920.

Sir M. Visvesvaraya a été Dewan de l'État de Mysore, directeur des Travaux Publics du gouvernement de Bombay, ingénieur conseil de l'État de Hyderabad. Il a voyagé à l'étranger, notamment au Japon. Il connaît les institutions du monde occidental. Il se propose, dans le présent ouvrage, de passer en revue les questions politiques, économiques et sociales qui se posent à l'Inde de nos jours. Le récent *India Act*, qui modifie si profondément l'organisation administrative de l'Empire, lui ouvre de larges perspectives politiques. L'auteur prévoit l'apparition d'un nouveau type de civisme indien. Il veut lui indiquer les directions dans lesquelles il devra s'orienter. Il ne se contente pas, pour cela, d'analyser les conditions locales actuelles; il porte volontiers les yeux au dehors et cherche des inspirations et des modèles à l'étranger. La revue qu'il fait des problèmes de l'Inde contemporaine sera précieuse aux lecteurs européens. Il observe successivement la reconstruction politique et administrative (gouvernement central, administration locale, finances), la reconstitution économique, la réorganisation sociale, la préparation de l'avenir.

L'auteur considère que la tâche la plus urgente consisterait à décongestionner la terre d'un surcroît considérable de population en développant l'industrie et en allégeant par les salaires qu'elle distribuera, la misère du peuple (On observera l'apparence particulière du problème social indien, qui exige le refoulement d'une partie de la population dans les villes, tandis qu'ailleurs on signale l'abandon des campagne). M. Visvesvaraya voudrait encore voir développer l'enseignement prima

rendu obligatoire, les universités et collèges techniques, les missions d'étudiants à l'étranger, notamment au Canada, en Australie et au Japon.

Il estime que des agences permanentes devraient être entretenues par les gouvernements provinciaux indiens dans chacun de ces pays. On observera la persistance avec laquelle il réclame une étude attentive des institutions étrangères. C'est sous l'influence de cette idée qu'il demande encore que le gouvernement soit désormais fondé sur les principes occidentaux et qu'il ait pour seul souci de défendre les intérêts de l'Inde, en coopérant à l'œuvre impériale britannique.

Radhakumud Mookerji. — *Local Government in ancient India* with foreword by the Marquess of Crewe, 1 vol. in-8 de XXV-340 p., Oxford, Clarendon Press, 1920, 2e édition.

M. R. Mookerji est professeur d'histoire à l'Université de Mysore. Il a publié déjà de nombreux ouvrages sur l'Inde (A *History of indian Shipping*. — *The fumdamental Unity of India*. — *An Introduction to indian economics*). Il aborde, dans celui-ci, un sujet d'une importance capitale, en étudiant les origines et le développement des diverses formes affectées dans les Indes par les institutions locales. Il trouve dans celles-ci les preuves d'une aptitude particulière du peuple hindou pour le self-government, et de son génie pour les expériences et les innovations sociales. Il voit dans la solidité de ces institutions locales la raison de l'existence des empires qui se sont succédé jadis dans la péninsule et cette observation prend un intérêt particulier au moment où l'on tente, à Delhi et à Londres, de fonder le régime anglo-indien sur de nouvelles bases. L'auteur, enfin, considère que les institutions locales étant celles qui intéressent la plus grande partie de la population, c'est dans leur sphère qu'il conviendrait de développer d'abord l'autonomie. Cette étude savante, basée sur une observation attentive de l'épigraphie, constitue une contribution importante à l'histoire de la politique hindoue. C'est un fait significatif qu'elle est publiée par une Université anglaise et sous les auspices d'un prince indien, le Maharadjah de Mysore.

V. G. Simkhovitch. — *Marxisme contre socialisme*, 1 vol. in-16 de 335 p., Paris, Payot, 1919.

L'auteur s'est donné pour but de confronter l'état actuel de l'esprit socialiste dans le monde avec la doctrine marxiste, qui lui a donné naissance, et qui ne lui correspond plus. « Le marxisme, qui contribua au développement du socialisme dans le monde comme aucune autre doctrine ne l'avait fait, s'est changé en une entrave, en un piège, en une ornière d'où il semble impossible de se dépêtrer.... L'interprétation économique de l'histoire... constitue un inflexible et impitoyable piège d'acier dans lequel se trouve pris et retenu le soi-disant socialisme scientifique. » L'industrie et le commerce sont encore bien loin d'une concentration

complète et aucune tendance de ce genre ne se manifeste dans l'agriculture. « Non seulement la classe moyenne, dont l'extermination était si essentielle au triomphe du socialisme, s'est énormément augmentée, mais encore tous ses coparticipants des grandes entreprises capitalistes, l'armée des actionnaires, se sont enrôlés dans la défense du capital et des intérêts dont ils devenaient les titulaires. » — « La théorie du fonds des salaires n'a plus que la valeur d'une curiosité historique. » — « Le grand système de socialisme scientifique que Marx avait construit avec tant de science et de finesse, s'est transformé en un arsenal d'arguments contre le socialisme lui-même. »

Ces quelques citations marquent bien l'orientation de l'œuvre. On l'étudiera dans le détail avec intérêts et avec profit. Des analyses serrées, des constatations de faits précis, une connaissance approfondie des conditions et des idées sociales contemporaines en font une œuvre de premier plan et de haute portée.

Charles et Étienne de Fontenay. — *Lettres du front, 1914-1916*, préface de M. Paul Deschanel, Paris, Plon. 1 vol. in-8° de 330 p., avec 2 héliogravures et 46 gravures, s. d., (1920).

Charles de Fontenay, dégagé de toute obligation militaire, avait pris du service dès le début de la guerre, en août 1914. Il tomba en Champagne le 16 janvier 1916. Son frère Étienne, qui faisait son service lors de l'ouverture des hostilités, gagna rapidement ses galons d'officier. Il tomba le 25 septembre 1916. Les deux frères laissaient derrière eux un père et une mère inconsolables, qui ont trouvé un amer réconfort dans l'élaboration du présent recueil. On y trouvera des œuvres littéraires de Charles et ses lettres, et des lettres d'Étienne. Ce sont de précieux documents pour l'étude de la psychologie française pendant la guerre. L'un des frères a un tempérament d'artiste. Il saisit d'un coup d'œil, il décrit d'un trait de plume les aspects tourmentés du champ de bataille, les sensations âpres du combat. Son âme jeune et vibrante s'élève sans peine aux accents lyriques et traduit, dans la cadence d'un rythme original, les mâles pensées qui s'élevèrent des tranchées.

Étienne est en tout un homme d'action. Il est tout sens pratique et volonté. Ses lettres reflètent une pensée constamment occupée de l'attaque prochaine, du souci de la troupe, des devoirs de l'officier. L'un et l'autre révèlent dans leurs écrits deux âmes de Français charmantes et fortes et le livre tout entier, avec les témoignages attendris des affections inclinées sur ces tombes, avec la pieuse escorte de tous les souvenirs dont l'amour paternel a su les orner, est un monument élevé à la famille française. Il serait souhaitable, à cause de cela, qu'il soit largement répandu à l'étranger. Ceux qui, au loin, parlent de nous trop souvent sans nous connaître, y trouveraient un tableau singulièrement émouvant de notre vie intime, dont tous les traits sont pris dans le vif de la réalité

un père aimé et ferme qui sait être le compagnon de ses fils tout en restant chef de famille, une mère gracieuse et forte qui sait choyer ses enfants en leur montrant la voie du devoir, de grands garçons sains de corps et d'âme, respectueux et tendres, qui tempèrent leur virilité d'élégance et de sensibilité.

Charles Rivet. — *Des Alliés de demain : Les Tchécoslovaques*, 1 vol. in-16 de 250 p., Paris, Perrin, 1921.

M. Charles Rivet s'est fait une spécialité des questions slaves. Le livre qu'il nous donne aujourd'hui et dont il a puisé les éléments aux meilleures sources, est consacré à la Tchécoslovaquie. L'auteur nous expose ce qu'est la République tchécoslovaque, quelles sont ses ressources économiques et financières, quelles sont les graves questions de politique intérieure dont elle doit se préoccuper. Il envisage ensuite les relations extérieures de la République et trace à la jeune héritière de l'antique Royaume de saint Venceslas la ligne de conduite, qu'à son avis, il lui faudra suivre. M. Charles Rivet est un grand ami de la Russie et, sans qu'il s'en rende compte peut-être lui-même, il en résulte que ses sympathies pour les diverses nations slaves diminuent avec la distance qui les sépare de Moscou. On peut donc ne pas partager toutes ses idées. Mais il a pleinement raison quand il rappelle aux États rendus à l'indépendance par notre victoire que « leur intérêt supérieur réclame impérieusement de ne point oublier que l'ennemi, le seul ennemi c'est l'Allemagne ». Sous la rubrique *Question religieuse*, M. Rivet étudie la situation et le rôle des Israélites, non seulement en Bohême, mais dans le monde slave tout entier. Il définit en termes extrêmement heureux ce qu'y est le *Sionisme* « qui revendique Sion, non pour s'y rendre, mais pour s'en réclamer comme étranger au pays qui vous fait vivre » et obtenir les garanties internationales généralement réservées aux non-nationaux. On peut aussi appliquer à d'autres pays que la Tchécoslovaquie ce que M. Rivet dit des Allemands de Bohême qui, déclare-t-il, « se sont établis en colons ou en usurpateurs sur le sol... qu'ils ont dénationalisé en partie ». Si le Conseil Suprême s'était pénétré de cette vérité, il aurait moins sacrifié au système illusoire du plébiscite et n'aurait pas rendu à l'Europe, sur certains points, son aspect d'il y a quatre siècles. Le livre de M. Rivet ne peut manquer d'être bien accueilli à Prague. Il sera aussi le bienvenu pour tous ceux qui désirent s'orienter dans le dédale des problèmes que soulève le Traité de Versailles.

J. Blociszewski.

Dr A. F. Legendre. — *Tour d'horizon mondial*, avec trois cartes hors texte. Préface de M. Michel Revon, 1 vol. in-8 de 319 p., Paris, Payot, 1920.

Dans l'ouvrage qu'il publie sous ce titre, et dont on trouvera ci-joint

l'analyse, l'auteur convie ses lecteurs à parcourir des yeux l'horizon mondial et à constater avec lui l'état lamentable où se trouve notre globe, après quatre années d'une guerre dans laquelle les peuples de race blanche se sont entre-tués.

En Europe, c'est le chaos le plus complet au point de vue politique et économique. En Asie, c'est une évolution si radicale dans les idées, un tel déplacement des forces en présence que, partout la race jaune y menace les positions jusqu'ici occupées par les Européens. Dans le monde entier c'est une transformation totale des conditions économiques, une perturbation générale des grands courants commerciaux.

L'état troublé, dans lequel se trouve le monde contemporain est dû évidemment, en premier lieu, à la guerre. Mais l'incompétence en matière de politique mondiale des hommes d'État qui ont pris part à la Conférence de la Paix, y est également pour beaucoup.

En Europe, la Conférence n'a pas su résoudre le problème allemand, de manière à rendre inoffensif ce génie du mal qu'est la Prusse. Elle n'a pas su davantage triompher du bolchevisme et restaurer l'ordre dans une Russie régénérée.

En Asie, la Conférence a compromis la paix future en livrant la Chine au Japon, en exaltant l'amour-propre et le patriotisme japonais, en faisant de ce peuple entreprenant le porte-parole de la race jaune.

La guerre a déplacé les grands centres mondiaux de production industrielle : le Japon d'une part, l'Amérique de l'autre, se sont substitués à l'Europe. Mais la guerre a aussi détourné les grands courants commerciaux qui se dirigeaient d'Extrême-Orient vers l'Occident et le commerce maritime a déserté l'Europe pour l'Amérique, qui est devenue la grande pourvoyeuse du continent européen. Enfin l'Angleterre a mis la main sur tous les débouchés commerciaux, elle s'est installée sur tous les points stratégiques maritimes.

Le monde est donc déséquilibré, et ce déséquilibre menace l'avenir de l'Europe. Pour y remédier, il faut :

1° Rétablir l'ordre en Russie, dont les territoires asiatiques, si riches en produits agricoles et miniers de toutes sortes, deviendront pour l'Europe le grenier d'abondance qui lui permettra de se soustraire à la tutelle américaine.

2° Défendre à tout prix l'intégrité territoriale de la Chine et l'empêcher de devenir, sous la menace du Japon, impérialiste et militariste à son tour. Un régime de porte ouverte commerciale, de coopération financière, de toutes les grandes puissances, y compris le Japon, dans ce pays, en assurera l'avenir politique et le développement économique.

3° Enfin, confier à la Société des Nations la garde de tous les passages, détroits et canaux maritimes importants, de manière à ce que les marchandises et les produits bruts circulent librement à travers le monde.

Voilà en peu de mots à quoi peut se ramener la thèse soutenue par l'auteur dans son *Tour d'horizon mondial*. Le Dr A.-F. Legendre, qui donne sur les richesses naturelles du continent asiatique, sur le développement économique du Japon, sur la situation actuelle de l'Inde britannique et sur la politique anglaise, en général, des renseignements précieux, recueillis sur place, au cours de ses voyages, pense que la paix du monde dépend d'une étroite collaboration des États-Unis avec la France et la Grande-Bretagne.

Il convient de noter que le Dr Legendre, qui admire le Japon, mais dénonce, d'un bout à l'autre de son livre, les visées impérialistes du cabinet de Tokio et de la nation nippone a, au contraire, une foi aveugle dans le désintéressement complet des Américains, dans leurs sentiments de la justice et de l'équité. Il les suppose capables de travailler au rétablissement de l'équilibre mondial par pur idéalisme et simple souci de la morale politique.

J. Blociszewski.

Jacques Bainville. — *Les conséquences politiques de la paix*, 1 vol. in-16 de 200 p., Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1920.

Après avoir, en deux vigoureux raccourcis (ses deux précédents volumes), synthétisé la politique millénaire des deux peuples français et allemand, l'éminent publiciste indique en quelques chapitres, parsemés d'idées curieuses et parfois neuves, les conséquences politiques que le traité de Versailles doit entraîner pour la France : le fait qui domine le traité à ses yeux est le renforcement de l'unité allemande : alors qu'on croyait celle-ci la conséquence de la victoire de 1870, on est tout surpris de la voir confirmée par la défaite : ainsi 60 millions d'Allemands restent en face de 40 millions de Français, et ce vis-à-vis, s'il ne devait pas être troublé par des tiers, ne manquerait pas d'être assez impressionnant.

Par ailleurs, la paix morcelle l'Autriche et la Turquie, et prépare l'amputation de la Russie; trente-deux États se partagent la carte de l'Europe et ce jeu de trente-deux cartes ne paraît pas très sûr à M. B. De fait quelques-uns de ces États nouveaux ont une situation singulièrement délicate au milieu de leurs voisins : formés de morceaux pris aux uns et aux autres, ils ne voient autour d'eux que des jaloux épiant leurs moindres fautes et prêts à en profiter. L'appui des grandes puissances de l'Entente sera longtemps nécessaire à ces nouvelles venues, et cet appui, le plus souvent, c'est la France qui le fournira.

Le renom français se trouve considérablement grandi par les traités de 1919 et de 1920; mais sa puissance ou même sa sécurité s'en trouve-t-elle affermie dans les mêmes proportions? M. Bainville en doute, et il exprime les raisons de ce doute. A nous de les méditer.

P. R.

René Gillouin. — *Idées et Figures d'aujourd'hui*, 1 vol. in-16 de 267 p., Paris, Bernard Grasset.

Du 1er janvier 1915 au 2 février 1918 l'auteur a eu suffisamment de sang-froid, d'énergie dans la réflexion, pour, s'abstrayant de la dramatique et sanglante actualité qui écrasait tout le monde, être capable d'écrire l'histoire de certaines âmes de dilettantes et de pacifiques.

Cette méditation politique et sociale, psychologique et morale qu'il eut été bien difficile d'apprécier au cours de l'invasion des troupes allemandes, reprend aujourd'hui tout son charme et nous permet de mesurer jusqu'où peuvent aller certains efforts individuels en face de ce qu'il appelle avec Michelet « les fatalités collectives ».

Après certaines considérations fort bien dégagées sur la formation du germanisme, et quelques réflexions sur des « thèmes actuels », M. Gillouin s'égare dans la littérature de fantaisie. Il se complaît dans l'étalage de certaines contradictions, de très inattendus paradoxes. Quelques « âmes religieuses qui n'ont pas la foi » l'attirent, malgré tout le perfide côté de celles-ci qu'il nous analyse avec ironie. Le paganisme de M. Ch. Maurras dont il infléchit légèrement l'accent vers des notions de raison, d'ordre et de volupté avec quelques grains de charité ou plutôt de pitié pleine de sensualité et d'humanitarisme, devient celui de M. Anatole France.

Avec Lemaitre, Barrès, Paul Claudel, Bergson, nous découvrons les champs nouveaux, les sources nouvelles de notre littérature et comment évolue à l'heure présente le vaste monde de la vie spirituelle.

On lira avec beaucoup de plaisir et de profit ces fines analyses très consciencieusement menées et on admirera les conclusions saines et fort opportunes de l'auteur. Celui-ci ne s'attarde pas dans les stériles regrets d'un passé révolu. Il préfère sympathiser tout de suite avec la diversité du présent, sa richesse, sa merveilleuse poussée, et mène énergiquement le bon combat de la raison éclairée par l'expérience contre l'erreur, le mensonge et la chimère.

H. M.

Louis Gillet. — *La bataille de Verdun*, 1 vol. in-16 de 300 p., Paris, Van Oest, 1921. — **Général Verraux.** — *La bataille des Flandres en 1917*, 1 vol. in-16 de 160 p., Paris, Van Oest, 1920. — **Général Palat.** — *Les batailles d'Artois et de Champagne en 1915*, 1 vol. in-16 de 210 p., Paris, Van Oest, 1920. — **Lieutenant-colonel Rousset.** — *La bataille de l'Aisne* (avril-mai 1917), 1 vol. in-16 de 170 p., Paris, Van Oest, 1920.

Dans une collection intitulée : *Les grandes batailles de la Guerre*, l'éditeur Van Oest a chargé trois officiers supérieurs et un publiciste distingué, de faire un récit assez bref et pourtant assez complet dans son ensemble, de quatre des combats qui ont manqué être décisifs dans l'issue de la guerre. Après le repos forcé du premier hiver, l'offensive

d'Artois, déclanchée au début de mai 1915, suscita dans les premiers jours les plus grands espoirs, vite anéantis; le général Palat, minutieusement, explique les raisons des premiers succès, celles de la stagnation qui suivit. Ces raisons, il les constate presque identiques à l'automne de cette même année en Champagne : insuffisance de préparation d'artillerie, manque de liaison entre les diverses armes.

M. L. Gillet qui a accepté, après d'autres, le périlleux honneur de raconter la résistance héroïque de Verdun, « souvenir des temps magnifiques », dit-il, le fait lui aussi avec précision; il explique l'organisation allemande, donne le détail de la préparation de l'offensive tel qu'on peut le connaître, rappelle la résistance des nôtres, si tenace, si vigoureuse que l'élan ennemi au bout de quelques jours, est arrêté. On sait que six mois durant l'Allemand renouvelle l'effort, sans obtenir le succès décisif, et voit fondre devant la citadelle le meilleur de ses troupes.

Les premières batailles de 1917, celles de l'Aisne (au mois d'avril) celles de Flandre (au mois de juin) pouvaient avoir dans l'esprit de ceux qui les déclanchèrent des conséquences graves; l'une montée par le général Nivelle a eu le résultat que l'on sait : arrêtée dès le second jour, elle découvrait une profonde divergence de vues entre les chefs, une discipline relâchée, un flottement moral plus grave que quelques erreurs matérielles. Le lieutenant-colonel Rousset relate ces résultats trop connus avec autant de discrétion que de franchise.

Enfin le général Verraux montre comment l'offensive prolongée des Flandres, tout en n'aboutissant pas à la rupture du front qu'on espérait, servit au plan général poursuivi avec ténacité depuis 1914 : épuiser l'ennemi. Sans doute ce n'était, ici ni là, la manœuvre géniale d'un Foch, mais cela pouvait la préparer.

P. R.

V. Colocotronis. — *La Macédoine et l'Hellénisme. Étude historique et ethnologique*, 1 vol. in-8° de XXIII-658 p., avec 24 planches ou cartes hors texte, Paris, Berger-Levrault, 1919.

La Macédoine est assurément de toute l'Europe la terre que se disputent le plus de nationalités antagonistes; chacune d'elles plaide la cause de ses droits historiques et ethniques à la suprématie de cette province. Leurs plaidoyers méritent d'être entendus; si tendancieux qu'ils soient, ils présentent une thèse qu'il convient de connaître, et reflètent une opinion dont il importe de tenir compte. Le livre de M. C. fournit, sans aucun doute, le dossier le plus complet, l'exposé définitif des revendications grecques.

Dans une première partie, de beaucoup la plus étendue, il évoque, avec érudition, mais non sans abondance, les grands souvenirs de la race hellénique, et les appelle à la rescousse de ses intérêts les plus modernes. Depuis Philippe et Alexandre, la Macédoine a toujours brillé comme un

foyer de civilisation grecque; elle n'a pas peu contribué à l'élévation de Byzance qui a fait à son tour rayonner sur le monde l'*idée* de l'hellénisme; contre ses murs, les incursions bulgares vinrent seulement battre sans jamais pouvoir atteindre le rivage macédonien de l'Égée. Méhémet, maître de Constantinople, ne reconnaît entre lui et ses raïas d'Europe d'autre intermédiaire que le patriarche œcuménique, chef de la « nation » grecque; ainsi, durant des siècles, la seule organisation autonome subsistant sous la domination turque est une organisation grecque où s'entretient l'idée chrétienne. Plus tard, les progrès mêmes de la nationalité bulgare, la possibilité de ses prétentions macédoniennes sont encore des bienfaits indirects de la Grèce : tandis que les Bulgares demeuraient bras croisés et têtes courbées sous le joug ottoman, les insurrections grecques ont décidé la Porte aux concessions envers les Slaves, la reconnaissance de l'exarchat a suivi l'insurrection crétoise de 1869 et le bulgarisme n'a jamais fleuri comme après la guerre de 1897.

La seconde partie du livre de M. C. est consacrée à l'étude ethnologique. Il faut d'abord bien s'entendre sur ce qu'est la Macédoine : pour Sofia, c'est la « Macédoine géographique » de Brancoff, une Macédoine déplacée vers le nord, pour en exclure la partie méridionale exclusivement grecque, et pour y englober des régions non macédoniennes, mais habitées par des populations bulgarophones; pour M. C. et dans la thèse grecque, c'est la « Macédoine historique », celle où Philippe étendit son royaume. Pratiquement, il circonscrit le terrain de ses investigations à la Macédoine attribuée à la Grèce au traité de Bucarest. Il y trouve 423 000 Grecs contre 135 000 Bulgares. Toute son étude tend à démontrer que les populations slavophones de Macédoine n'ont avec les Bulgares d'autres rapports que le lien artificiel créé par la propagande bulgare.

Une bibliographie abondante complète encore cet ouvrage dont le seul défaut serait peut-être un excès de détails, dans la crainte de rien oublier, en même temps qu'un certain flottement dans le plan d'exposition.

J. V.

S. P. Phocas-Cosmetatos. — *La Macédoine. Son passé et son présent. Étude ethnographique et politique de la Macédoine, avec considérations sur les pays limitrophes et l'Hellénisme*, 1 broch. in-4° de 50 p., avec appendice cartographique, Lausanne et Paris, Payot et Cie, 1919.

Cette brochure parut à l'époque où s'élaboraient les Traités qui devaient voir le jour à Neuilly et à Sèvres. Son objet était de démontrer, par l'histoire et l'ethnologie, les droits de l'hellénisme sur les districts de Macédoine attribués à la Grèce par le traité de Bucarest et revendiqués par les impérialistes bulgares du type Rizoff, — sur la Thrace égéenne occupée par la Bulgarie depuis 1913, — et sur le vilayet d'Andrinople, dernier réduit de la souveraineté ottomane en Europe. Peut-être cette démonstration, habile et pressante (on n'en attendait pas moins de

l'auteur, bien connu rue Saint-Guillaume, de *Au lendemain des guerres balkaniques*) n'a-t-elle pas été sans influence sur les décisions du Conseil suprême : toujours est-il que la Grèce a consolidé sa situation en Macédoine, qu'à Neuilly la Bulgarie a dû abandonner la Thrace égéenne, et qu'à Sèvres la Turquie a perdu la province d'Andrinople.

On ne peut, dans les limites d'un compte rendu, entreprendre de discuter à fond les arguments de M. P. C. en faveur des aspirations helléniques. On doit renoncer notamment à examiner si, abstraction faite des questions de nationalité, ce n'a pas été une erreur économique que de priver la Bulgarie de ses débouchés sur la mer Égée. On tient, par contre, à insister sur ce qu'au point de vue spécialement ethnographique où s'est placé M. P. C., on trouve dans son ouvrage la condamnation même des prétentions grecques sur la Thrace bulgare et ottomane. Qu'on se reporte à la belle carte de la Macédoine, de l'Épire et de la Thrace qui l'accompagne, et l'on constatera avec quelle éloquence elle illustre la répartition des trois races : quelle longue traînée, presque ininterrompue, de population turque et musulmane de Constantinople à Andrinople et au delà s'il existe un isthme grec, à l'ouest du lac Derkos, des rivages de l'archipel à ceux de la mer Noire, la vallée de la Maritza et de ses affluents est en majorité peuplée de Turcs musulmans; si, à l'ouest et au sud d'Andrinople, la campagne est grecque orthodoxe, elle est bulgare au nord-est de la ville qui est, elle, spécifiquement turque, comme sont musulmans Kirk-Kilissé et les environs de Lule-Bourgas. Quant aux sandjaks étendus de Gumuldjina et de Drama, ils forment sur la carte une compacte tache rouge caractéristique d'une majorité musulmane qui eut quelque part dans les résultats des récentes élections grecques.

Si, un jour, pour une raison ou pour une autre, dans quelque ville d'eaux encore incertaine, le Conseil suprême décide de remanier les clauses européennes du Traité de Sèvres, les ethnographes ne seront pas embarrassés pour en justifier les nouvelles répartitions.

J. V.

Proud'hon et notre temps. Préface de C. Bouglé. 1 vol. in-16 de 255 p., Paris, E. Chiron.

La place de Proudhon est considérable dans l'histoire de la pensée française et du socialisme français. Il a fait passer à l'épreuve de sa critique sévère généralement prévenue mais presque toujours perspicace, toutes les théories économiques et sociales qui se sont produites en France depuis la fin du XVIIIe siècle. Ainsi s'est constitué le « Proudhonisme » c'est-à-dire moins un ensemble d'idées qu'une projection de certaines idées dans nos préoccupations actuelles, moins des thèses cohérentes et rigidement déduites qu'une série de suggestions, moins des démonstrations que des éclaircissements.

Les amis de Proudhon venant d'ailleurs « de points de l'horizon assez

distants » ont voulu remettre en honneur dans les pages suivantes l'enseignement du maître. Après les épreuves de la guerre subies par tant d'êtres humains avec le déséquilibre général des situations et des consciences, ils ont jugé utile de montrer d'après le grand sociologue, quelle était la beauté et la vertu du travail et comment dans l'organisation économique dominée par les préoccupations morales, un socialisme devrait s'établir avant tout soucieux de justice, d'égalité et de liberté individuelle.

On lira avec profit cette série d'articles signés de neuf auteurs différents et on constatera que Proudhon n'a fondé ni une école ni un parti et qu'il bénéficie en somme des démentis que les faits ont accumulé sur les écoles et les partis. Il n'a pas non plus formulé de programmes et il échappe à la défaveur que rencontrent maintenant les programmes; surtout il n'a pas voulu créer un système. Il s'en est même formellement défendu. Or, peut-on méconnaître que les systèmes n'ont pas résisté à l'expérience.

La partie la plus intéressante des exposés contenus dans le livre est celle où se dégagent la grande influence de Proudhon sur les principaux théoriciens du socialisme et sa tentative d'orienter les progrès de la classe ouvrière du côté de l'association libre, élément de la fédération économique nécessité de l'avenir. — Mais, cette vérité demeure que la critique proudhonienne peut fournir des arguments aux partisans des conceptions les plus opposées. Peut-être aussi entrevoit-on dès maintenant l'heure de la réalisation de ce vœu que Proudhon formulait le 21 mai 1862 quand il écrivait à son ami Beslay : « Mon ambition est, après avoir été l'esprit le plus révolutionnaire de mon temps, de devenir sans changer un iota à mes opinions et par le succès même de ces opinions, le plus conservateur. »

H. DE MONTARDY.

DROIT PUBLIC

Henry Puget. — *Le gouvernement local en Espagne*, 1 vol. in-8 de XV-243 p., Larose et Tenin, 1920.

Le droit public espagnol est mal connu en France; aussi devons-nous savoir gré à M. H. Puget d'avoir profité d'un séjour assez prolongé au sud des Pyrénées, pour écrire, en profitant des conseils de l'éminent professeur Adolfo Posada, cette intéressante thèse sur le régime local. Après un aperçu historique assez complet, dans lequel on trouvera notamment des indications précises sur le mouvement communal au moyen âge et sur les laborieux efforts du pouvoir central pour opérer l'unification de l'Espagne, l'auteur étudie en détails les lois actuellement en vigueur, dont les principales sont la loi provinciale de 1872 et la loi municipale de 1877. Ces lois présentent de graves défauts, parce qu'elles ont trop sacrifié à l'esprit doctrinaire et centralisateur. Et pourtant, elles sont, au dire de M. Posada, parmi les meilleures qui existent en Europe, et, au

Congrès des sciences administratives de Bruxelles, on en a fort loué, paraît-il, la sagesse et le libéralisme.... Mais le grand malheur est que ces lois sont complètement faussées dans leur application. Les raisons en sont : l'influence prépondérante des caciques, l'action exercée dans la vie locale par les partis politiques, la déformation de la loi par les ministres, l'apathie et le manque de culture des populations, enfin le peu de valeur de la plupart des représentants des localités. Il est juste de dire, cependant, qu'une transformation s'opère depuis quelques années et que dans toute l'Espagne on tend à un « assainissement de la vie locale », à mesure que, sous l'effet de la désagrégation des partis politiques et des progrès de l'instruction, le caciquisme recule et que le souci des affaires locales se développe parmi les habitants.... Par ailleurs, il est certain que l'œuvre de centralisation, si excessive soit-elle à certains égards, est restée inachevée : les provinces basques ont gardé une partie de leurs anciens privilèges et l'esprit particulariste est demeuré très vivace un peu partout dans la Péninsule, mais surtout en Catalogne, où il a pris le caractère d'un mouvement régionaliste. C'est pour conjurer le danger qu'il implique pour l'unité même du royaume que le gouvernement de Madrid a édicté, en 1913-1914, les décrets sur les *maucomunidades* provinciales, dont la première application a été faite, comme de juste, à la Catalogne. Mais il s'en faut que cette province se déclare satisfaite. Si « le catalanisme » paraît un peu éclipsé en ce moment par les préoccupations causées par le syndicalisme terroriste, la question n'en demeure pas moins entière, et ce qui empêche le pouvoir central d'y apporter une prompte solution, c'est justement la crainte du séparatisme. M. Puget estime, pourtant, que la Catalogne parviendra, tôt ou tard et de façon plus ou moins complète, à son autonomie, mais il ne croit pas que cela doive entraîner une réforme d'ensemble, par voie législative, du régime des localités dans toute l'Espagne.

ANGEL MARVAUD.

Paul Morgan Ogilvie. — *International Waterways*, 1 vol. in-8°, 424 p., New-York, Macmillan, 1920.

L'ouvrage de M. O. porte en sous-titre : « I. The evolution of the principle of international waterways; II. A reference-manual to the Treaties, conventions, laws and other fundamental acts governing the international use of inland waterways ». Il n'est guère que la seconde partie qui tienne les promesses du sous-titre. Cette seconde partie qui occupe les pages 173 à 380, contient des renseignements de fait très nombreux et constitue un utile répertoire des textes relatifs aux voies de communication fluviales internationales. Il est regrettable que le livre qui porte la date de 1920, n'ait pas fait état des dispositions du traité de Versailles. L'auteur a mentionné, concernant le Danube, le traité de Bucarest du 6 mai 1918, et a pris soin d'ajouter, en note, que l'armistice du 11 novembre 1918 a

imposé à l'Allemagne l'abandon des dispositions du dit traité (M. O. place, assez bizarrement, à Senlis le lieu de signature de cet armistice). Sous ces légères réserves, il convient de reconnaître que toute cette partie de l'ouvrage de M. O. rendra des services. La première partie au contraire paraît de nature à causer quelque déception au lecteur; malgré les titre et sous-titre de l'ouvrage, les fleuves internationaux n'y obtiennent que 21 pages tout juste sur 171. L'auteur prend soin de nous dire, il est vrai, qu'on ne peut bien pénétrer le sens de ce droit nouveau de libre navigation intérieure que si l'on a examiné au préalable la liberté de navigation sur la haute mer; après quoi il consacre 150 pages à l'étude du développement des entreprises maritimes dans l'histoire depuis les Phéniciens, à la naissance du droit maritime, à la souveraineté des mers, au principe de la liberté des mers et à ses limitations. Tout cela est plein d'intérêt en soi-même, mais n'a pas avec le sujet choisi par l'auteur un lien assez immédiat pour qu'on n'ait pas quelque impression de longueur. La bibliographie de la matière couvre six pages entières (p. 383 à 389) : on s'étonne de n'y voir pas mentionnés les travaux justement célèbres de M. Engelhardt; la lacune est d'importance et si l'auteur avait mis à profit ces remarquables études, on lui pardonnerait volontiers bien des petites imperfections de forme : pourquoi M. Olgivie, prenant pour épigraphe le mot célèbre « les rivières sont des chemins qui marchent » a-t-il appelé Blaise *de* Pascal l'illustre auteur des Pensées?

G. G.

HISTOIRE

P. Sagnac. — *La Révolution 1789-1892* (t. Ier de l'Histoire de France contemporaine, publiée sous la direction d'Ernest Lavisse), 440 p. in-4°, illustrations et cartes, Paris, Hachette.

Peu de temps avant la guerre, M. Ernest Lavisse avait achevé avec ses collaborateurs l'entreprise qu'il avait formée d'une *Histoire de France* propre à faire connaître au public le passé de la monarchie et de la nation éclairé par les recherches des érudits. Il avait aussitôt décidé de compléter cet effort par une étude de la *France contemporaine depuis la Révolution* inspirée des mêmes méthodes.

Le premier volume de cette seconde série paraît aujourd'hui à la librairie Hachette. Il est dû à M. P. Sagnac, professeur à l'Université de Lille, que ses travaux antérieurs sur la Révolution française désignait particulièrement pour cette tâche. Il comprend le récit et l'examen des événements qui s'accomplirent ou plutôt se précipitèrent entre la réunion à Versailles des États généraux, et la proclamation de la République à Paris le 2 septembre 1792.

Le public, familier avec les histoires de l'époque révolutionnaire qui, dans le dernier siècle, lui ont été données par tant d'écrivains célèbres, sera évidemment tenté et curieux de savoir d'abord en quoi celle-ci

mérite, après celles-là, son attention. Ce qui me paraît avant tout caractériser l'œuvre de M. Sagnac, c'est qu'elle est un récit, un exposé sobre et substantiel de la suite des événements, sans intention de démonstration, ni de thèse. Faguet disait que nulle époque ne fut plus favorable au récit impartial de la Révolution française que celle où Thiers écrivit le sien dans les dernières années de la Restauration, parce qu'alors le culte et l'exécration de la Révolution n'étaient ni aussi vifs, ni aussi ardent qu'ils l'étaient en 1815 et le redevinrent en 1830. Je crois notre temps, pour les mêmes motifs, plus favorable encore à l'œuvre historique que s'est proposée M. Sagnac. D'autant mieux que depuis quarante ans, l'étude des documents et des questions révolutionnaires s'est poursuivie, sans relâche avec méthode, dans tous les domaines de la vie nationale, comme dans toutes les régions françaises.

Ce n'est pas diminuer le mérite de l'auteur que de faire remarquer cependant quelles difficultés présente un tel récit, même dans les conditions les plus favorables, et malgré toutes les ressources constituées par l'effort des érudits. Dans un pareil renversement du régime social et politique, de toutes les idées traditionnelles, des institutions les plus anciennes d'une nation qui, après s'être confondue pendant des siècles avec sa royauté, s'en est séparée brusquement pour se placer au-dessus d'elle, ce n'est ni par année, ni par mois, mais par jour qu'il faut suivre et saisir l'action des hommes et des choses. Les forces les plus diverses se manifestèrent tour à tour ou simultanément, tantôt les doctrines politiques, les ambitions, les calculs, le génie ou les violences des individus ou des partis, tantôt les poussées des masses populaires à Paris et dans toutes les provinces déterminées par les mobiles les plus différents, sentiments, intérêts, conseils de la faim ou de la peur, énergies du patriotisme, égarements et excès des agitateurs et des foules; tantôt les résistances obstinées des corps privilégiés, et les révoltes des consciences attachées à leurs croyances ou à leurs traditions; tantôt les effets d'une situation financière qui exigea la réforme totale de tout un régime social et administratif; tantôt les appels des journaux, des pamphlets, ceux des clubs, des sociétés populaires qui se multiplient se ramifient dans le pays tout d'un coup affranchi de l'administration monarchique; enfin les menaces bruyantes de l'émigration, les intrigues complexes et ambitieuses des cabinets de l'Europe qui, justifiant ou provoquant la défiance des Français, les dressèrent peu à peu contre leur roi, son entourage, sa parenté autrichienne et l'Europe, pour aboutir au conflit qui mit la patrie en danger. Qui peut être assuré de discerner, dans ce courant impétueux, alimenté à tant de sources, contrarié par de si forts obstacles, l'origine et la nature des flux et des reflux qu'il faut noter et décrire pour préciser cette grande histoire?

C'est donc de l'ouvrage difficile, mais aussi de l'ouvrage bien et sérieu-

sement établi que M. Sagnac apporte au public. Il m'est impossible d'en étudier la trame dans le détail. Le dessin général en est bien tracé, entre le jour où la monarchie a commencé de n'être plus tout en France et celui où elle ne fut plus rien. Les deux premières phases, pacifique et violente, de la révolution, avant et après le 14 juillet dans lesquelles se sont affirmées la souveraineté de la nation, la force des communes françaises, et l'unité de la France nouvelle constituent le livre premier qui aboutit, selon l'expression de l'auteur, aux *chartes essentielles*. Le livre second est consacré à l'étude des réformes de la Constituante, de son œuvre politique, administrative, financière, religieuse et morale. Et je ne puis que louer encore la façon dont l'auteur a su concilier avec les exigences d'un récit qui devait demeurer vivant et alerte, l'exposé méthodique des lois et des décrets de tout genre, œuvres de circonstances parfois, œuvres durables le plus souvent et d'une portée générale. Ses trois derniers livres constituent les étapes que l'histoire avec raison distingue dans les rapports de la nation et de la royauté, dans les relations de la Révolution avec l'Europe : jusqu'à la fuite du roi à Varennes et à l'occupation d'Avignon (juin-septembre 1791); puis jusqu'au manifeste de Brunswick et à la révolution du 10 août; enfin, de la République de fait à la République de droit, proclamée par la Convention, au moment où l'invasion est arrêtée par la victoire de Valmy, le dernier chapitre de l'ouvrage. Tels sont les plans successifs suivant lesquels a été réglée l'ordonnance du récit, de manière à éviter une certaine monotonie de lignes qui était l'écueil, au regard des avantages, de la méthode adoptée par l'auteur. Il faut ajouter que M. Sagnac a entendu et su garder aux principales figures de cette histoire, dessinées en traits sobres et solides, la place qui convenait, décrire la physionomie, le mouvement, le travail intérieur et extérieur des assemblées, qu'il s'est efforcé enfin de faire sentir, par l'analyse de ses éléments essentiels, la vie des foules, des clubs, de la rue.

On relèvera dans ce livre des lacunes. On en discutera les jugements, bien qu'ils soient mesurés, et procèdent toujours d'une étude et d'une réflexion sérieuses. Je ne crois pas qu'on puisse refuser à l'auteur le double mérite d'avoir réalisé une œuvre de clarté et de bonne foi.

ÉMILE BOURGEOIS.

G. Pariset. — *La Révolution (1792-1799)*, 1 vol. pet. in-4° de 439 p., avec 20 planches. Paris, Hachette, s. d. (1920). — (Tome II de l'*Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, publiée sous la direction de M. E. LAVISSE).

Ce tome de l'importante collection qui nous donnera une vue d'ensemble de notre histoire depuis 1789 couvre la période de sept années qui s'étend du coup d'État populaire du 10 août 1792 au coup d'État militaire de brumaire. C'était, à n'en pas douter, un des plus difficiles à

traiter. Les événements s'y pressent; les régimes s'y succèdent coup sur coup; la politique étrangère y impressionne constamment la politique intérieure; les questions économiques, financières, sociales présentent une diversité d'aspects déconcertante; les opinions les plus opposées s'y choquent. M. Pariset a réussi à rassembler, dans ces 400 pages, une quantité d'informations où le lecteur le plus exigeant trouvera à satisfaire sa curiosité. Nous ne dirons pas qu'il donne un tableau d'ensemble de la période. Ce terme rendrait mal le caractère de sa méthode. L'auteur procède en effet par constatations de faits. Ce sont autant de touches serrées, pressées, infatigables, qui jettent constamment, dans l'esprit du lecteur, la semence fine et dense de connaissances précises, d'informations nettes, dépouillées de l'artifice des vues générales. Nous parle-t-il du jugement de Louis XVI à la Convention, il dépouille les scrutins, les analyse, compte les majorités. Décrit-il l'exécution du Roi : quelques phrases nettes, en forme de compte rendu analytique, disent les dernières heures du condamné au Temple, l'apparence et la marche du cortège, les gestes brefs des derniers moments. Le coup d'État du 2 juin est narré de la même façon, impersonnelle et rapide, d'une clarté un peu froide mais parfaitement limpide. De même pour les coups d'État du Directoire. Ce ne sont ici que quelques exemples. Tout l'ouvrage est conçu dans cette forme. De temps en temps, l'auteur résume, condense et conclut : ce sont encore quelques phrases simples et substantielles, qui constatent le degré de certitude qu'on peut avoir sur tel ou tel point. L'auteur ne recherche pas ces occasions; il ne les évite pas non plus. Il dit ce qu'il sait, tout ce qu'il croit qu'on peut avancer, et s'arrête au point exact où sa certitude hésite, où ses doutes s'élèvent. Il n'a pas non plus de parti pris de spécialiste. Nous avons eu des historiens qui donnaient, dans leur étude, leur préférence aux événements purement politiques, ou militaires, ou religieux, ou économiques, en sacrifiant les autres. M. Pariset n'a pas cet angle de vision immuable. Quand la question des subsistances vient au premier plan, il lui donne la première place. Il observe alors les conditions économiques dans le détail nécessaire. Il sait ce que coûtait, à une date déterminée, le blé à Paris, à Lyon, à Marseille et dans le Centre, et pourquoi le cultivateur le gardait volontiers, et comment la Commune de Paris, en trafiquant sur les farines, compromit la situation au lieu de l'alléger. Quand, après la Terreur, le sentiment religieux se réveille dans le pays, il sait sous quelles apparences il renaît, les manifestations qu'il provoque, les conséquences qu'il produit. De là une grande variété dans les aperçus, une richesse de savoir qui séduit le lecteur, l'impression qu'on est en sécurité sous la conduite d'un bon guide.

ANALYSES

Hartley Withers. — *Qu'est-ce que la monnaie?* Trad. par CYRILLE et JOSEPH RIVIÈRE, préface de M. CHARLES RIST, 1 vol. in-8°, Paris, éd. Girard, 1920.

« Ce livre », dit l'auteur dans sa préface, est destiné à résoudre la difficulté que le lecteur moyen éprouve à comprendre la partie de la chronique financière d'un journal qui traite du marché monétaire. Il a été composé avec le moins de références possible aux autres livres et il exprime surtout des points de vue et des faits recueillis auprès de praticiens, jouant un rôle dans le grand mécanisme que ce livre décrit. C'est donc avant tout un ouvrage de vulgarisation dans lequel l'auteur s'est proposé de compléter et de mettre au point le livre célèbre de Bagehot sur le marché monétaire de Londres, *Lombard street*, qui, écrit au lendemain de la crise de 1866, commençait à paraître un peu vieilli. Depuis cette époque la prépondérance sur le marché monétaire international de la place de Londres n'a cessé de croître et de s'affirmer malgré la puissance d'épargne de la France, malgré l'essor économique prodigieux de certains pays neufs et notamment des Etats-Unis. La guerre elle-même n'a que très peu modifié cet état de choses et le centre monétaire international ne s'est pas déplacé de Londres à New-York comme en dehors des milieux financiers anglais, on avait tendance à le prévoir. M. H. Withers expose très clairement les raisons de ce phénomène et ses arguments ont d'autant plus de poids que son livre, écrit en 1908, n'est nullement un livre de circonstance. Mais il montre en même temps le danger que sa puissance même fait courir à l'édifice financier anglais et la nécessité de donner aux opérations des établissements de crédit et de banque une plus large publicité. La lecture de cet ouvrage ne constituera donc pas seulement pour le lecteur français un enseignement mais aussi et surtout un thème pour des comparaisons et des réflexions.

H. DE P.

P.-G. La Chesnais. — *Les Peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix.* 1 vol. in-16 de 218 p. Paris, Bossard, 1921.

L'auteur étudie la formation des petites républiques d'Azerbeidjan, d'Arménie et de Géorgie. Ce n'est pas là seulement une étude de politique locale, car le Caucase est devenu, depuis la guerre, le point d'intersection de nombreuses « forces » internationales. Après les intrigues allemandes et les tentatives de pénétration anglaises, c'est là que se noue actuellement la dangereuse alliance de Lénine et de Mustafa Kémal. Trois cartes précisent les frontières plus ou moins stables des nouveaux États, les directions du « panturquisme » et les ambitions tatares et géorgiennes.

P. CH.

Jean-Louis Mélicof. — *La révolution russe et les nouvelles Républiques transcaucasiennes* (*Bolchévisme et antibolchévisme*), préface de M. Albert THOMAS. 1 vol. in-8 de 211 p. Paris, Alcan, 1920.

L'auteur, d'origine arménienne, préconise une confédération des trois républiques d'Azerbeidjan, d'Arménie et de Géorgie. Toute la première partie du volume est d'ailleurs consacrée à l'histoire de la révolution russe en général, sans précisions particulières au sujet de la Transcaucasie. M. Louis Mélicof a même jugé indispensable de remonter à Pierre le Grand, au joug mongol et à l'invasion des Varègues au IXe siècle!

P. CH.

Le complot germano-bolchéviste, 70 documents sur les relations des chefs

bolchévistes avec l'armée, la grosse industrie et la finance allemandes, publiés par le Comité d'information publique des États-Unis d'Amérique — traduction française d'après l'édition allemande (*Der frein Verlag*, Berne, 1919). 1 vol. in-16 de 178 p. Paris, Bossard, 1920.

Ces documents établissent que les leaders bolchévistes ont été soutenus par les Allemands et même qu'ils ont été payés par la Reischsbank. Mais, quoi qu'en insinuent les auteurs de l'introduction, « payés » ne veut pas dire nécessairement « vendus ». La distinction peut sans doute paraître quelquefois subtile, mais la question mérite d'être posée aujourd'hui pour Lénine et Trotski, comme elle l'a été sous la Révolution pour Mirabeau.

P. Ch.

S. Spotanski. — *La Pologne nouvelle et son premier chef d'État Joseph Pilsudski.* 60 p. in-16, Paris, Fisbacher, 1920.

La brochure consacrée par M. Spotanski à son illustre compatriote fixe assez heureusement les traits de celui-ci. Mais il y avait plus et mieux à dire sur un homme qui joue en Pologne le premier rôle et dont la France ne sait rien. Trop vite, M. Spotanski montre comment en formant les légions polonaises contre la domination russe pendant la guerre, Pilsudski se trouva l'allié des Allemands tout en conservant son indépendance; trop vite encore il explique comment il leva l'étendard de la révolte contre ses alliés d'occasion. Enfin l'œuvre du chef du premier gouvernement polonais est tout entière à écrire; M. Spotanski l'a ébauchée; nous attendons de sa connaissance approfondie de l'actuelle situation polonaise un exposé complet, impartial, documenté.

El Haoucine. — *La vengeance des beys* (*Vie des Comitadjis*); *Serbie, Albanie, Macédoine.* 1 vol. in-16 de 316 p., Paris, Grasset.

Pendant la guerre, les autorités militaires françaises opérant en pays albanais se trouvèrent, le plus souvent sans préparation, en face d'un des plus délicats problèmes politiques; prises entre les ambitions italiennes, les revendications grecques et les intrigues autrichiennes, elles ne surent ni se fixer une ligne de conduite rigoureuse, ni même donner l'impression d'en avoir par une action énergique. Au contraire, les Empires centraux affichèrent habilement un programme très ferme d'autonomie albanaise. Les chefs de clans autochtones, rois sans royaumes, ambitieux ou cupides, dont Essad Pacha représenta le type supérieur, eurent beau jeu à profiter de ces hésitations pour pratiquer entre les deux alliances une politique de bascule, qui ne fut qu'une politique fructueuse de trahisons chroniques. C'est l'histoire d'une de ces bandes que raconte El Haoucine : celle des Beys, amis de ce Thémistocle, préfet de police de l'éphémère petite République de Koritza, qui, peu après avoir reçu notre croix de guerre, tomba sous les balles d'un peloton d'exécution français. L'histoire est romanesque en soi, mais El Haoucine en a fâcheusement aggravé encore ce caractère, en y déployant tous les trucs du roman-ciné. Cependant, dans les deux premières parties du livre, on trouvera des détails intéressants sur la vie makédone et tzigane, et, dans la dernière partie, avec bien du remplissage, des précisions sur le rôle du service de la sûreté que l'A. F. O. possédait à Florina.

J. V.

René Puaux. — *L'Egéide.* In-16 de 123 p. Paris, Payot et Cie, 1919.

Petit recueil, facilement écrit, de notes versées au dossier de l'Hellénisme, et d'impressions recueillies au cours d'un voyage fait dans les premiers mois de 1919 autour de l'Egéide, c'est-à-dire des terres grecques irrédimées de l'Egée, les Iles, Smyrne, Constantinople, l'Épire du Nord.

Luigi Pertusi. — *Della Guerra alla Pace*, 1 vol. in-8 de XI-298 p. Bocino, S. Lattes e C, 1920.

L'auteur analyse et critique les diverses théories émises au cours des temps sur la légitimité, la nécessité, la moralité de la guerre. Il oppose les opinions des adversaires de la guerre qui ne voient en elle que mal et misère et celle de ses partisans qui, non contents de l'estimer nécessaire la jugent encore saine et moralisatrice.

On trouvera dans cette analyse serrée et minutieuse d'utiles informations et une description intéressante des variations et des oppositions de l'esprit humain sur un des plus graves problèmes de la politique.

R. P. Lhande, S. J. — *Notre sœur latine : l'Espagne*, 1 vol. in-16 de xi-212 p., Paris, Bloud et Gay, 1920.

L'auteur a eu la bonne idée de réunir en ce volume les articles qu'il a publiés dans les *Études* au cours de la guerre. Il y explique, après beaucoup d'autres, les principales causes de malentendu entre l'Espagne et la France, en insistant davantage sur le fâcheux effet produit dans le monde catholique par notre politique « anti-religieuse » des dernières années d'avant-guerre. Ses indications sur l'état des esprits dans les pays basques, qu'il connaît le mieux, sont particulièrement intéressantes. En classant les partis espagnols d'après leur sentiment à notre égard, il aboutit seulement à une généralisation trop rapide : c'est bien à tort, par exemple, qu'il range le républicain Soriano (dont il estropie le nom) parmi les amis de notre pays! (p. 36). Les pages qu'il consacre à la propagande allemande au sud des Pyrénées et aux efforts — un peu tardifs et mal coordonnés — que nous avons faits pour la combattre méritent également d'être lues. Mais la partie la plus personnelle de son livre nous semble en être les derniers chapitres, où il nous rapporte ses impressions réellement « vécues » d'une visite au « pénitentiaire aristocratique » de Dos Hermanas, près de Séville, et d'une mission populaire chez les pêcheurs de Fontarabie. Avec le R. P. Lhande, nous avons la conviction que ses études, politiques ou morales contribueront, en nous faisant mieux connaître l'Espagne, à hâter un rapprochement si désirable entre les deux pays.

ANGEL MARVAUD.

Georges-Pierre Labiche. — *Les baux ruraux et la question agricole en Espagne*, 1 vol. in-8 de 124 p. Paris, Jouve et Cie, 1920.

Tandis que la Révolution française a fait disparaître à peu près complètement de notre droit les contrats emphytéotiques qui démembraient la propriété de façon perpétuelle ou pour une très longue durée, le Code civil espagnol ne reconnaît pas moins de trois sortes de cens, qui sont : le cens emphytéotique, le cens consignatif et le cens réservatif. Il faut ajouter qu'en cette matière la coutume continue à faire loi, et c'est ce qui explique que les conventions qui lient l'homme à la terre sont, au sud des Pyrénées, d'une variété infinie, différant de province à province et même avec les localités. Nous nous sommes efforcé nous-même de donner une idée de cette situation éminemment complexe dans notre ouvrage sur la *Question sociale en Espagne* (Alcan, 1910). L'auteur de l'intéressante thèse que nous analysons s'est surtout attaché au côté juridique de la question : après un exposé des dispositions législatives concernant les *censos*, il étudie successivement celles qui concernent les contrats de louage (*arrendamientos*) et les baux à colonat partiaire (*aparceria*). Il note, trop brièvement, à notre avis, les tentatives faites depuis longtemps pour remédier au régime actuel de la propriété, dans lequel il voit, avec beaucoup de raison, une des principales causes de l'état arriéré de l'agriculture dans la Péninsule. Toutefois, il ne croit pas, contrairement à l'idée qui tend à prévaloir chez nos voisins, que la solution doive être cherchée là-bas comme chez nous dans l'accession immédiate du petit cultivateur à la propriété, étant donné qu'il importe, avant tout, de mettre la terre en état de produire grâce à des travaux appropriés (irrigation, reboisement, etc.). C'est pourquoi les dispositions du projet Alba (novembre 1918), risquent d'être inefficaces, tant que cette restauration n'aura pas été effectuée, et celle-ci ne saurait être que l'œuvre des collectivités, c'est-à-dire des Chambres agricoles, des syndicats, des grandes entreprises, avec le concours de l'État quand c'est nécessaire.

ANGEL MARVAUD.

Amiral Bienaimé. — *La Guerre navale* (1914-1915). *Fautes et responsabilités*. Préface du lieutenant-colonel ROUSSET. In-8, 304 p. Paris, Jules Tallandier, 1920.

La base de ce livre est un rapport

parlementaire qui n'a pu voir le jour pendant la guerre; l'auteur y dénonce avec vivacité les responsabilités du ministre de la Marine et du commandant en chef des forces navales. Les jugements s'appuient sur une forte documentation; leur sévérité s'accentue par le contraste de l'hommage rendu à l'ensemble des officiers et des marins.

Léonce Juge. — *Notre abdication politique. Essai d'introduction à l'étude des origines de l'Europe nouvelle.* 1 vol. in-16 de 215 p. Paris, Bossard.

La déception qui a suivi la victoire n'a cessé de se développer depuis deux ans. Certains esprits superficiels ont tiré des difficultés dans lesquels la France se débat des conclusions sévères. Celles qui découlent du livre de M. Juge sont intéressantes, voire piquantes mais trop entachées par l'esprit de système, et trop synthétiques. Quels que soient les sacrifices que nous ayons dû faire à nos alliés, on ne peut parler de notre « abdication politique ». M. L. Juge connaît trop bien l'histoire, il en donne des aperçus trop exacts, il analyse trop clairement les différentes phases de l'Entente cordiale depuis un siècle pour ne pas comprendre que toute situation politique a ses nécessités; on lira avec intérêt ce petit livre, très riche d'idées, on discutera plusieurs de ses développements, on réagira sans doute contre des appréciations trop pessimistes....

Mario Ricca-Barberis. — *Il carattere sociale della Legislazione civile di Guerra.* Roma. Rivista Italiana di sociologia, broch. in-8, 24 p., 1920.

Ricca Barberis examine les principes généraux qui ont inspiré la législation civile du temps de guerre, en Italie. Une série de décrets-lois ont établi tout un ensemble de mesures en faveur des militaires, des locataires, des fermiers ou métayers et des ouvriers. Les avantages concédés aux trois dernières catégories ont entraîné de lourdes charges pour les propriétaires et les employeurs, d'où arrêt dans la construction des maisons et ralentissement de la production. D'autre part, alors que les fermages demeuraient à peu près fixes, de par la loi, et tendaient même en réalité à décroître par suite de l'augmentation des impôts, les bénéfices de l'exploitation agricole triplaient presque en trois ans, et le morcellement des grands domaines s'opérait dans beaucoup de régions au profit des fermiers enrichis. En terminant son intéressante étude, M. Ricca Barberis se plaint cependant de l'oppression des faibles par les forts, c'est-à-dire, à son avis, du peuple par la bourgeoisie.

HENRY PUGET.

Max Ferrand. — *Les États-Unis. Formation historique de la nation américaine.* Ouvrage traduit de l'anglais. Préface de M. Jules CAMBON. 1 vol. in-16 de XIX-232 p. Paris, Hachette, 1919.

M. Max Ferrand, professeur à l'Université de Yale, a conçu le projet de donner à ses compatriotes un résumé de l'histoire des États-Unis, qui rassemblât, sans développements inutiles, et par larges et simples touches, les traits essentiels du sujet. Il y a si bien réussi que son œuvre a paru digne d'atteindre le public étranger. La traduction qu'on nous en donne ici sera appréciée en France. Nos compatriotes y trouveront un récit vivant, nuancé et substantiel qui leur apprendra beaucoup.

Paul Gaultier. — *Leçons morales de la guerre.* 1 vol. in-16 de V-260 p. Paris, Flammarion, 1919.

L'auteur considère d'abord la psychologie générale de la guerre. Il observe ensuite la psychologie des belligérants, étudiant successivement les raisons de l'agression allemande, la résistance belge, le courage français, l'honneur anglais, l'obstination serbe, le réveil italien, le mysticisme russe, la fidélité roumaine, l'idéalisme américain. Il conclut par les leçons psychologiques de la guerre. A son avis « la guerre aura prouvé que l'esprit mène le monde ». Cette guerre est « nettement psychologique dans ses causes, son évolution et plusieurs de ses conséquences ».

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

CONFÉRENCES AMÉRICAINES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Au cours de l'année scolaire 1920-1921, deux professeurs américains ont pris la parole à l'École libre des Sciences politiques. M. Frank H. Hankins, professeur à Clark University et M. James W. Garner, professeur à l'Université d'Illinois, ont entretenu leurs auditeurs des questions politiques et économiques aux États-Unis. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici une des conférences de M. J. W. Garner. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, une de celles de M. F. H. Hankins (*N. d. l. R.*).

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AMÉRICAINE

Si la politique étrangère américaine a été, à certains égards, différente de celle des autres nations, cela tient, en partie, à la situation géographique de l'Amérique, à son éloignement de l'Europe, dont elle est séparée par 3,000 milles d'océan, par les circonstances de son origine en tant que nation, par le caractère extrêmement démocratique de son gouvernement et la philosophie politique de son peuple, par le sentiment profondément enraciné que les intérêts de l'Amérique diffèrent, en un sens, de ceux de l'Europe.

Dès l'avènement des États-Unis dans la famille des nations, leur politique étrangère s'est conformée à certains principes fondamentaux directeurs énoncés par les fondateurs de la République; ils ont été observés avec presque autant de respect que la Constitution elle-même; ils ont été appliqués et développés avec une constance remarquable et, jusqu'à une date toute récente, on paraissait peu disposé à s'écarter de la lettre ou de l'esprit de ces principes.

En Amérique, aucun argument en faveur de telle ou telle politique, intérieure ou étrangère, n'a autant de poids que le fait qu'il a été préconisé par les Pères de la République : Washington, Jefferson, Madison et autres. Cette foi en la sagesse des Pères, cet attachement

révérenciel aux principes qu'ils ont énoncés et la conviction qu'ils sont applicables à toutes les périodes et à toutes les conditions de la vie nationale ont puissamment contribué à déterminer l'attitude du gouvernement dans beaucoup de questions de politique étrangère. Toutes les fois qu'on a proposé que les États-Unis renoncent à leur politique traditionnelle d'isolement et jouent dans les affaires mondiales un rôle en rapport avec leur situation actuelle de grande puissance, on a pu invoquer jusqu'à ces derniers temps avec succès les opinions contraires des Pères.

Les principes fondamentaux directeurs qui ont dominé la politique étrangère des États-Unis dès le début de leur existence nationale sont au nombre de trois : 1° Politique de stricte neutralité lors des guerres qui se sont déchaînées en Europe; 2° Politique de non-participation aux affaires politiques et aux accords internationaux de l'Europe; 3° Interdiction à l'Europe d'intervenir dans les affaires politiques de l'Amérique, du Sud aussi bien que du Nord.

La politique de neutralité, la plus ancienne des trois, a été inaugurée par le premier Président, Georges Washington. En 1793, lorsque la jeune République débutait dans sa carrière d'État indépendant, la guerre éclata entre l'Angleterre et la France. A cette époque, nous étions liés à la France, non seulement par des liens de gratitude pour l'aide généreuse qu'elle nous avait apportée dans la conquête de notre indépendance — service qui nous fait les débiteurs de la France jusqu'à la fin des siècles — mais nous étions également tenus vis-à-vis d'elle par un traité d'alliance, le premier conclu par les États-Unis avec un pays étranger et le seul que la République américaine ait jamais signé. Aux termes de ce traité, les États-Unis étaient-ils obligés de venir en aide à la France dans sa guerre contre l'Angleterre? C'est un point qui fut alors controversé. Les membres du Cabinet du Président Washington n'étaient pas d'accord sur cette question. Les deux principaux membres, Hamilton et Jefferson, prirent des positions différentes, comme c'était le cas le plus souvent. Hamilton prétendait que le traité, ayant été conclu avec Louis XVI, tombait du fait que la monarchie française avait été remplacée par la République; Jefferson soutenait, avec plus de raison et de justice, que le traité ayant été conclu avec la nation française, aucun changement de gouvernement en France n'affectait sa

validité. Le Président Washington lui-même semble avoir été convaincu de la rectitude de l'argument de Jefferson en faveur de la force obligatoire du traité, mais il prétendit que le traité avait un caractère purement défensif et que l'obligation des États-Unis à venir en aide à la France ne s'appliquait que dans le cas d'une guerre dans laquelle la France serait elle-même attaquée par un ennemi. Nul plus que le Président Washington qui, comme général en chef de nos armées pendant la Révolution, avait combattu avec La Fayette et Rochambeau, n'avait un plus profond sentiment de gratitude envers le peuple de France pour l'aide qu'il avait fournie. Mais la crainte de la responsabilité de plonger la jeune république dans les horreurs d'une guerre européenne sitôt après la conquête de son indépendance l'obsédait et puisque, d'après le traité, nos obligations envers la France ne visaient pas l'intervention des États-Unis en faveur de la France dans une guerre qu'elle-même avait déclarée, il publia une proclamation de neutralité en avril 1793.

La politique de neutralité que la jeune république avait adoptée à cette époque fut constamment suivie pendant toutes les guerres qui eurent lieu en Europe pendant le XIXe siècle. Nos marchés furent toujours ouverts également à tous les belligérants pour l'achat du matériel de guerre; aucun embargo ne frappa jamais l'exportation des munitions ou autres fournitures de guerre; nos citoyens furent libres de prêter de l'argent à l'un quelconque ou à tous les belligérants sans restriction, et nos ports furent ouverts aux vaisseaux de guerre de toutes nationalités, sauf observation des restrictions imposées aux neutres par les règles du droit international.

Dans quelques-unes des guerres qui eurent lieu en Europe pendant le XIXe siècle, les sympathies du peuple américain ont été ouvertement favorables à l'un des belligérants — comme, par exemple, la guerre de 1823 entre la Grèce et la Turquie — mais, dans tous les cas, la politique du gouvernement n'a pas été influencée par sympathie ou par des considérations d'ordre sentimental. Toujours une neutralité stricte et impartiale a été proclamée et observée.

En 1914, lorsque la grande guerre éclata en Europe, l'Amérique se trouva dans une situation presque identique à celle que Washington et son gouvernement avaient affrontée en 1793. Le Président Wilson, suivant l'exemple de Washington en 1793, lança immédia-

tement une proclamation de neutralité et, dans un message au peuple américain, il alla même jusqu'à l'engager à être aussi neutre de pensée que de conduite. Lorsqu'une Commission, représentant le gouvernement belge vint aux États-Unis, elle rendit visite au Président et lui fit part de la manière brutale dont les Allemands avaient envahi son territoire, brûlé ses villes et massacré son peuple, le Président, bien que profondément affecté par le récit des souffrances infligées par les Allemands, répondit par une brève allocution dans laquelle il émettait l'opinion que ceux qui avaient commis ces crimes en assumeraient les conséquences et la responsabilité. « Il serait imprudent, dit-il, il serait prématuré pour un gouvernement isolé, quelque heureurement éloigné fût-il de la lutte actuelle, il serait même incompatible avec la neutralité d'une nation qui, comme la nôtre ne prend pas part au conflit, d'avoir ou d'exprimer un jugement définitif. » Et il concluait « Je suis sûr que vous n'attendez pas de moi que je dise autre chose. » Pas un mot de condamnation ou de protestation contre l'invasion de la Belgique.

La politique adoptée par Washington en 1793, dans des circonstances quelque peu analogues, était la véritable politique à suivre en 1914. Cette attitude d'absolu silence officiel était tout à fait conforme à la politique traditionnelle de l'Amérique. Le Président Wilson nourrissait l'espoir de tenir l'Amérique en dehors de la guerre européenne comme Washington avait réussi à le faire pendant un certain temps, à son époque, mais ses espérances devaient être déçues, comme le furent finalement celles de Washington en 1793.

Dès les premiers jours de l'invasion de la Belgique, nombreux furent les Américains, et parmi eux l'ex-président Roosevelt, qui estimèrent que non seulement la neutralité de l'Amérique en face des nombreuses et odieuses violations par les Allemands des conventions et coutumes internationales n'était pas désirable, mais qu'elle était impossible. Les Conventions de la Haye, que l'Amérique avait solennellement ratifiées et que l'Allemagne avait délibérément répudiées, étaient faites pour la protection de l'Amérique aussi bien que pour celle de la Belgique, et leur violation par l'Allemagne portait atteinte aux droits des États-Unis tout comme toute violation du droit criminel est considérée comme la violation du droit de chaque

citoyen de l'État. A mesure que les violations par l'Allemagne du droit des gens et des lois de l'humanité se multipliaient, le gouvernement américain était obligé d'abandonner sa politique de silence officiel; en conséquence, il adressa au gouvernement allemand de vives protestations à l'occasion de chacune de ces violations des Conventions de la Haye, même de celles qui, comme la déportation des Belges, n'affectait pas directement les droits particuliers des citoyens américains. De plus en plus, à mesure que le temps s'écoulait, le gouvernement américain constatait qu'il ne pouvait rester indifférent à une attitude qui dans la guerre européenne outrageait les sentiments d'humanité du monde entier, qui menaçait de renverser tout le système du droit international et de ruiner les grands idéals que tous les peuples civilisés entretiennent comme une partie de leur héritage commun.

Pendant deux ans et demi, nous sommes restés en dehors de la guerre, pendant deux ans et demi, notre peuple a observé la terrible tragédie qui se jouait en Europe, jamais avec l'indifférence et le désintéressement de simples spectateurs. Il était impossible, en effet, qu'un peuple, ayant les instincts humanitaires des Américains, pût rester indifférent devant une conduite si odieuse et qui choquait si fort leur sentiment de l'humanité; nous ne pouvions pas, ainsi que le Président nous l'avait d'abord demandé, être neutres en pensée ou en action.

Dans ces circonstances, l'Amérique abandonna sa politique traditionnelle de neutralité; elle entra dans la guerre et contribua pour sa part à remporter la victoire commune.

Sans doute, il est tout à fait exact que le motif principal qui poussa les Américains à prendre les armes fût un motif de défense nationale : la résolution de protéger la vie et les biens contre les agressions illégales de l'Allemagne. Mais ce ne fut certes pas la seule considération qui nous a poussés; à côté de ce sentiment du devoir que tout gouvernement a envers ses propres citoyens et qu'il ne peut négliger sans manquer à l'honneur, il y avait la vision très nette du devoir plus large que l'Amérique avait envers le monde et l'humanité — le devoir de joindre ses ressources à celles de la France, de l'Angleterre et des autres Alliés, de leur prêter sa collaboration afin de préserver notre commune civilisation, de défendre nos idéals

communs, de protéger les petites et faibles nations contre les agressions brutales d'une autocratie militaire sans scrupules, de soutenir partout les revendications de la justice et du droit et de faire triompher les principes de l'humanité.

Le Président Wilson, dans son message de guerre au Congrès, le reconnaissait lorsqu'il déclarait que :

« Notre but est de faire triompher les principes de paix et de justice dans la vie du monde contre les puissances égoïstes et autocratiques et de faire naître dans le monde, parmi les peuples réellement libres et se gouvernant eux-mêmes, une unité de but et d'action qui assurera désormais le respect de ces principes. » Il disait encore, dans le même message : « Nous devons lutter pour la paix définitive du monde et pour la libération de ses peuples, y compris le peuple allemand; pour le droit des nations, grandes et petites, et le privilège de tous les hommes, de choisir leur manière de vivre et leur obéissance. Il faut rendre le monde sûr pour la démocratie. »

Bref, nous sommes entrés dans la guerre, non seulement pour défendre nos propres droits, mais pour soutenir les droits de l'humanité et défendre la liberté, la justice et la démocratie dans le monde. Pour beaucoup d'Américains, ces considérations étaient en elles-mêmes, en dehors des agressions allemandes contre les droits spécifiques de nos concitoyens, une justification suffisante de notre décision d'entrer dans la guerre. En tant que notre intervention fut déterminée par ce sentiment, elle marque un abandon de notre politique traditionnelle de neutralité à l'égard des guerres européennes. Et il est peu probable que les États-Unis restent jamais neutres dans une guerre européenne qui mettrait en jeu de grandes questions de droit, de justice et d'humanité. Le Président lui-même fit justement remarquer que :

La neutralité n'est plus possible ni désirable lorsque la paix du monde et la liberté de ses peuples sont menacées et la menace de cette paix et de cette liberté réside dans l'existence de gouvernements autocratiques appuyés par une force organisée uniquement dirigée par leur volonté, non par la volonté de leurs peuples. Nous avons fini d'être neutres dans ces conditions.

J'en arrive maintenant à la seconde des politiques traditionnelles que l'Amérique a observées dans ses relations avec les nations

d'Europe, à savoir la politique de non-intervention dans leurs affaires politiques et de non-participation aux accords politiques européens qui n'affectent pas directement les intérêts des États-Unis.

Ici, comme pour la politique de neutralité, les opinions émises par les Pères de la République ont largement déterminé l'attitude de l'Amérique. Washington, dans son message d'adieu au peuple américain, lancé après qu'il eut quitté la présidence, disait :

« La grande règle de conduite que nous devons observer vis-à-vis des nations étrangères c'est, tout en étendant nos relations commerciales, d'avoir avec elles aussi peu de rapports politiques que possible. » Pensant, sans doute, au traité d'alliance avec la France, il ajoutait : « Quant aux engagements que nous avons déjà contractés, remplissons-les en parfaite bonne foi. Mais tenons-nous-en là. » « L'Europe, continuait-il, a un certain nombre d'intérêts primordiaux qui n'ont aucun rapport ou qu'un rapport très éloigné avec nous. Elle se trouve fréquemment engagée dans des controverses, dont les causes sont essentiellement étrangères à nos intérêts. C'est pourquoi il serait imprudent de nous mêler par des liens artificiels aux vicissitudes courantes de sa politique ou aux combinaisons et collisions ordinaires de ses amitiés et de ses inimitiés. » Et plus loin : « Notre éloignement et notre isolement nous invitent et nous permettent d'observer une attitude différente. Pourquoi donc perdrions-nous les avantages d'une situation si particullière en prenant position sur le terrain étranger et en mêlant nos destinées à celles de l'Europe? » Il concluait : « Notre véritable politique est de nous tenir soigneusement à l'écart de toute alliance permanente avec une partie quelconque du monde étranger. »

Jefferson, dont les conseils ont été tenus en une vénération presque aussi grande, disait : « Notre maxime principale et fondamentale doit être de ne jamais nous mêler aux querelles de l'Europe. » « Paix, commerce et amitié loyale avec toutes les nations, d'intimes alliances avec aucune » (entangling alliances with none). Ces avertissements de deux de nos premiers hommes d'État les plus vénérés ont été comme des paroles de sagesse venues d'en haut. Au cours de notre histoire elles ont été citées, admirées et invoquées toutes les fois qu'on a proposé que l'Amérique abandonne sa vieille politique d'isolement et de neutralité. Pourtant on peut mettre en doute que Washington et Jefferson aient jamais eu l'intention de poser le principe que les États-Unis doivent s'abstenir, d'une manière permanente, de prendre part aux accords internationaux destinés à assurer le

bonheur de la communauté des nations ou d'exercer leur juste influence dans des affaires qui intéressent la paix et le bon ordre du monde. Aucun d'eux n'avait en vue des conventions tendant à une coopération pour le triomphe d'intérêts communs à l'ensemble des États, mais plutôt des alliances de l'ancien type fréquentes aux XVIIIe siècle, qui obligeaient une partie à venir en aide à l'autre en cas de guerre, que les questions en jeu affectent ou non les intérêts de la première.

Mais les conseils et les avertissements des Pères de la République, si prudents et si sages quand on leur donne le sens que leur attachaient leurs auteurs et envisagés à la lumière des conditions qui prévalaient à l'époque où ils ont été énoncés- étaient couramment interprétés comme signifiant que l'Amérique devait observer une politique d'isolement; qu'elle ne devait établir avec les nations européennes que des relations purement commerciales; qu'elle ne devait prendre part avec elles à aucun accord ou s'associer à aucune entreprise pour le succès d'une politique commune ou d'entreprise dans l'intérêt général du monde; qu'elle ne devait faire partie d'aucun congrès ou conférence européens tenus en vue de partages territoriaux ou d'arrangements politiques. En ce qui concerne toutes les questions européennes, nationales ou internationales, l'Amérique devait rester spectatrice indifférente; elle devait, pour ainsi dire, se retirer dans sa coquille et vivre en dehors du reste du monde. Lorsque son devoir lui commandait d'agir, elle devait agir seule, et jamais de concert avec les autres puissances.

Pendant longtemps, cette théorie de nos devoirs et de nos intérêts a été strictement mise en pratique. L'Amérique refusa de s'associer au gouvernement britannique dans une déclaration commune contre les desseins menaçants de la Sainte-Alliance dans l'Amérique du Sud, mais elle alla de l'avant et lança elle-même une déclaration proclamant ce que l'on appelle communément la « doctrine de Monroe ». A partir de cette époque, l'Amérique s'est constamment refusée à inviter aucune autre nation, soit européenne soit américaine, à s'associer à elle pour faire respecter cette politique de non-tolérance d'une intervention européenne dans les affaires américaines. Pendant les récents débats au Sénat sur le Covenant de la Ligue des Nations, on a affirmé à nouveau et avec force que l'Amérique avait exclusive-

ment le droit et le devoir de faire respecter la doctrine de Monroe et qu'aucune autre nation, pas même celles qui sont aujourd'hui aussi intéressées que nous au respect de cette politique, ne serait autorisée à s'associer à nous pour la faire observer.

Si fort était le préjugé traditionnel contre notre coopération avec les nations européennes, à cette époque et ensuite pendant tout le cours du XIXe siècle, que le gouvernement américain refusa même d'accepter les invitations de gouvernements européens de se joindre aux autres puissances désintéressées pour offrir leurs bons offices comme médiatrices afin de prévenir une déclaration de guerre ou d'amener la fin de guerres commencées. Toutes les fois qu'une invitation à nous joindre aux médiateurs nous a été adressée, elle a été courtoisement déclinée : les États-Unis, disions-nous, seraient heureux d'employer seuls leurs bons offices pour amener, si possible, la cessation des hostilités, mais la politique traditionnelle du pays ne leur permettait pas d'agir de concert avec d'autres nations en ces matières.

Pour la même raison, le gouvernement américain a pendant longtemps refusé, comme je l'ai dit, de participer aux conférences et congrès internationaux européens. La conférence de Berlin en 1884, appelée à étudier le statut du bassin du Congo, a été le premier des congrès européens auxquels l'Amérique fut représentée. Les délégués américains qui assistèrent à la conférence avaient pour instructions de prendre part aux délibérations mais de ne rien faire qui engagerait ou lierait de quelque manière les États-Unis relativement à la disposition des territoires africains. Ils signèrent l'acte adopté par la conférence, mais le Président Cleveland refusa de le soumettre au Sénat à fin de ratification, sous prétexte que les questions qu'il traitait n'intéressent pas les États-Unis et que les obligations qu'il imposait au gouvernement américain étaient incompatibles avec notre politique traditionnelle. En 1890, des représentants américains furent envoyés à la conférence de Bruxelles réunie pour examiner la question du commerce des esclaves dans certaines régions de l'Afrique. Ils signèrent le Traité général pour la suppression du commerce des esclaves en Afrique et la restriction de la vente des armes à feu, des munitions et des boissons alcooliques dans certaines régions de ce continent; mais le Sénat, en ratifiant le

Traité, ajouta une réserve et affirma à nouveau la vieille politique américaine de la non-participation aux affaires européennes. Cette réserve déclarait que, étant donné que les États-Unis n'avaient ni possessions ni intérêts en Afrique, ils renonçaient à toute intention de manifester quelque intérêt dans les possessions des puissances européennes dans ce pays ou d'exprimer leur approbation quant à la sagesse, l'opportunité ou l'égalité de ces possessions.

Les États-Unis furent également représentés aux deux conférences de la paix à la Haye de 1899 et de 1907; toutefois, il convient de remarquer que quelques Américains éprouvaient des doutes et des craintes quant à la sagesse de notre participation à ces conférences, si ancré était le vieux préjugé contre la participation américaine aux conférences internationales, même quand leur but déclaré avait un caractère purement humanitaire ou poursuivait le développement du droit des gens, pour lequel les Américains ont toujours manifesté un vif intérêt. Bien que les conventions adoptées par la conférence ne traitassent que des questions d'intérêt général pour le monde et non pas de questions de politique intérieure, les plénipotentiaires américains ne purent s'empêcher d'inscrire sur les procès-verbaux une déclaration destinée à dissiper toute méprise sur le fait qu'en participant à la conférence, l'Amérique abandonnait sa politique traditionnelle. En conséquence, ils firent suivre leur signature d'une réserve expresse ainsi conçue :

> Rien de ce qui est contenu dans cette convention ne sera interprété comme obligeant les États-Unis d'Amérique à abandonner leur politique traditionnelle de non-immixtion, de non-intervention, de non-ingérence dans les questions politiques ou dans la politique, ou dans l'administration intérieure d'un État étranger; ni rien de ce qui est contenu dans la dite convention ne sera interprété comme un renoncement par les États-Unis d'Amérique à leur attitude traditionnelle envers les questions purement américaines.

La p remière clause était une affirmation de leur vieille politique d'isolement; la seconde, une preuve de la vitalité de la doctrine de Monroe.

A certains égards, la participation américaine à la Conférence marocaine d'Algésiras en 1906, constitue le premier cas de l'abandon par l'Amérique de sa politique de non-participation aux conférences

internationales traitant de questions territoriales et politiques. Les États-Unis n'avaient pas le moindre intérêt politique au Maroc et leurs intérêts commerciaux étaient minces en vérité. L'acte du Président Roosevelt dépêchant des représentants à la conférence souleva des critiques en Amérique, et il s'éleva au Sénat un vif débat à l'occasion d'une résolution demandant au Président de communiquer au Sénat la copie des instructions données par lui aux plénipotentiaires américains. Toutefois, l'opposition que rencontra le Président avait un caractère nettement politique et avait pour objet de le mettre dans l'embarras, tout comme la plus récente opposition au Sénat contre la politique du Président Wilson relative au Traité de Versailles. Le Président Roosevelt triompha; des délégués furent envoyés à la conférence; les instructions qu'il leur avait données ne furent jamais communiquées au Sénat, et ils prirent une part active à la conférence où ils contribuèrent à aplanir bon nombre des difficultés qui surgirent au cours des délibérations. Toutefois, les délégués américains signèrent le traité avec la réserve que, étant donné que les États-Unis n'avaient pas d'intérêts politiques au Maroc, ils n'assumaient aucune obligation ni responsabilité pour l'exécution du traité. Cette réserve ne satisfit pas le Sénat et, en consentant à sa ratification finale, il ajouta une résolution dans laquelle il affirmait que les États-Unis avaient participé à la conférence dans le seul but de préserver et d'augmenter leur commerce au Maroc, de protéger la vie et les biens de leurs citoyens y résidant et de contribuer à supprimer les frictions et les difficultés qui semblaient menacer la paix des puissances signataires. La résolution affirmait, en outre, que les États-Unis n'avaient pas l'intention de renoncer à la politique étrangère américaine traditionnelle qui leur interdit de participer au règlement de questions politiques qui appartiennent exclusivement au domaine européen.

Cette affirmation, comme celles qui l'ont précédée, a été énoncée pour faire preuve d'esprit de suite et pour sauver les apparences. C'était une tentative faite pour concilier une tradition vénérée avec un état de choses qui ne répondait plus à celle-ci. Le fait est que la participation à la conférence d'Algésiras impliquait un abandon de la pratique traditionnelle américaine et la résolution déclaratoire du Sénat le démentant ne change pas la réalité.

Telle avait été, en résumé, notre politique traditionnelle d'isolement jusqu'à l'époque où la guerre mondiale éclata. Elle prit naissance presque en même temps que la République et pendant longtemps elle a été fidèlement observée. Elle ne reposait pas tant sur le désir de se soustraire ou d'échapper aux responsabilités ou aux devoirs internationaux que sur un instinct de défense et d'intérêt national. La plupart des nations de l'Europe étaient des monarchies; quelques-unes étaient liées entre elles par des alliances ou des relations dynastiques; leurs intérêts politiques et leurs ambitions différaient de ceux de l'Amérique; elles étaient fréquemment engagées dans des guerres pour des questions qui n'intéressaient pas l'Amérique. Celle-ci éprouvait une certaine méfiance naturelle pour toutes les monarchies sans distinction, et surtout la crainte profonde et enracinée que si elle était mêlée à leurs complications politiques, l'indépendance qu'elle avait conquise ou les institutions nettement républicaines qu'elle avait établies seraient en danger. Dans ces circonstances, la politique d'isolement semblait prudente et naturelle; au point de vue de l'intérêt et de la défense personnels, elle semblait nécessaire.

Mais avec le temps, les conditions dans lesquelles cette politique était née changèrent, de sorte que la politique d'isolement ne correspondait plus à la situation actuelle. L'Amérique cessa d'occuper une « situation isolée et distante ». Les nouveaux et rapides moyens de transport et de communication auxquels la vapeur, l'électricité, le câble télégraphique et la télégraphie sans fil donnèrent naissance, renversèrent les anciennes barrières et firent de l'Amérique une proche voisine de l'Europe. L'expansion du commerce américain, la nécessité de marchés nouveaux, l'avènement de l'Amérique comme puissance financière, le développement des relations commerciales, financières, universitaires et sociales avec l'Europe, tout cela accentua l'interdépendance de l'Ancien et du Nouveau Monde. L'Amérique ne pouvait plus regarder avec l'indifférence d'un simple spectateur les grands événements d'Europe qui menaçaient la paix, la tranquillité et l'ordre économique du monde. De plus en plus, l'ancienne politique américaine d'isolement devint une impossibilité. A mesure que le temps s'écoulait, les véritables intérêts de l'Amérique commencèrent à souffrir de cette politique.

En outre, il devint évident qu'elle négligeait ses devoirs et ses responsabilités en tant que membre important de la famille des Nations. Elle essayait de jouir des avantages des grandes puissances sans assumer les responsabilités ni remplir les devoirs qui incombent nécessairement aux grands et puissants États.

En outre, cette politique d'isolement, de non-participation au règlement des questions de politique étrangère, de non-coopération aux grandes entreprises et affaires internationales, a empêché les États-Unis de faire aboutir certaines des grandes réformes internationales que le peuple américain, en tant que nation, a toujours préconisées. Je crois que l'on peut dire à juste titre que les Américains sont une race aimant la paix; ils ont préconisé et pratiqué l'arbitrage international sur une grande échelle; ils ont soutenu la thèse du désarmement; ils ont été au premier rang des champions du droit des neutres; ils ont professé une foi ardente en un système de droit international et ont souhaité le voir perfectionner et renforcer; mais il est évident que cet idéal et d'autres ne peuvent être réalisés par des États agissant isolément. Ils ne peuvent être accomplis que par le concert des puissances, grâce à une coopération et à des efforts communs. Mais le vieux préjugé contre une action commune et la crainte de difficultés internationales ont été un obstacle qui a empêché les États-Unis d'exercer effectivement l'influence à laquelle ils avaient droit et de faire aboutir, comme il convenait, ces réformes et d'autres du même genre.

Lorsque les États-Unis entrèrent dans la grande guerre, en 1917, beaucoup d'entre nous espéraient que notre vieille politique traditionnelle de désintéressement et de non-coopération avait reçu le coup de la mort et que dorénavant les États-Unis joueraient dans les affaires internationales un rôle en rapport avec leur situation de puissance mondiale. Nous sentions que nos responsabilités ne se borneraient pas à l'écrasement de l'Allemagne et à la signature de l'armistice, mais qu'il était du droit de l'Amérique de participer à la réorganisation du monde et d'établir la paix que nous avions aidé à gagner sur des bases permanentes et solides. L'attitude du Sénat américain rejetant le Traité de Paix avec l'Allemagne, et avec lui le Covenant de la Ligue des Nations, a déjoué nos espérances, mais j'aime à croire que ce n'est que temporairement.

J'en arrive maintenant à examiner, en dernier lieu, une vieille politique étrangère à laquelle les États-Unis sont très attachés, une politique étroitement liée à celle de l'isolement politique et qui s'identifie à elle dans l'esprit populaire. Je veux parler de ce qu'on a appelé la « doctrine de Monroe ». C'est, en deux mots, la non-tolérance par les États-Unis de l'intervention européenne dans les affaires politiques de l'Amérique, du Sud comme du Nord. Pour beaucoup d'Américains, cette politique est un corollaire de la politique de la non-participation de l'Amérique aux affaires européennes. C'est ainsi que Jefferson semble l'avoir considérée. Dans sa lettre que j'ai déjà citée, après avoir déclaré que notre maxime principale et fondamentale devait être de ne jamais intervenir dans les querelles européennes, il ajoutait : « Notre seconde maxime, c'est de ne jamais tolérer que l'Europe se mêle des affaires cisatlantiques. L'Amérique du Nord et du Sud, a une série d'intérêts distincts de ceux de l'Europe et qui lui sont particuliers. C'est pourquoi elle doit avoir son système propre, séparé et distinct de celui d'Europe. » Cette opinion sur le devoir de l'Amérique fut officiellement émise pour la première fois par le Président Monroe dans un message au Congrès le 2 décembre 1823, bien que, en fait, elle ait été énoncée par des hommes d'État américains à une date beaucoup plus ancienne.

Les circonstances dans lesquelles la déclaration de Monroe fut faite vous sont sans doute connues. Le bruit courait que la Sainte-Alliance se proposait d'intervenir par la force dans les affaires sud-américaines dans le but de rendre à l'Espagne ses colonies qui avaient réussi à s'émanciper de la mère patrie. Le gouvernement des États-Unis avait déjà formellement reconnu leur indépendance et avait noué des relations diplomatiques avec leurs divers gouvernements. Lorsque les projets de la Sainte-Alliance furent connus en Europe, M. Canning, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique — l'Angleterre n'approuvant pas cette politique — proposa au ministre américain à Londres, Richard Rush, que les États-Unis et l'Angleterre fissent conjointement une déclaration repoussant l'intervention proposée par la Sainte-Alliance dans l'Amérique du Sud. Mais le gouvernement américain ne voyait pas d'un œil favorable cette proposition de déclaration conjointe avec le gouvernement britannique; aussi le Président Monroe agit-il de sa

propre initiative et envoya-t-il seul la déclaration. La déclaration contenait deux passages qui, rapprochés l'un de l'autre, constituent ce que l'on appelle la « doctrine de Monroe ». Le premier passage affirmait que « les continents américains, par la situation libre et indépendante qu'ils ont conquise et maintiennent, ne doivent plus dorénavant être considérés par les puissances européennes comme des champs de colonisation future ». Dans le second passage, le Président Monroe déclarait que les États-Unis « considéreraient de la part de la Sainte-Alliance toute tentative d'extension de son système à une partie quelconque de l'hémisphère américain, comme dangereuse pour notre paix et pour notre sécurité et que les États-Unis ne pourraient considérer son intervention en vue d'opprimer ou de diriger les destinées d'un État américain quelconque, que comme la manifestation de dispositions peu amicales vis-à-vis des États-Unis ». En substance, le message était une déclaration contre l'établissement en Amérique de nouvelles colonies européennes et contre l'intervention des puissances européennes dans les affaires politiques du nouveau monde.

Le message fit une impression profonde aux États-Unis. C'était une déclaration d'indépendance pour toutes les Amériques; elle reçut l'approbation des hommes d'État et du peuple de l'Amérique du Sud aussi bien que du Nord et elle devint rapidement un principe fondamental de la politique étrangère américaine, principe qui a été vénéré et révéré presque à l'égal d'un fétiche par toutes les générations qui se sont succédé. La déclaration reposait en partie sur un sentiment de sympathie pour les nouvelles républiques sud-américaines qui étaient, en un sens, nos voisines; elles avaient comme nous-mêmes, récemment conquis leur indépendance par la révolution et imité l'exemple de l'Amérique du Nord en établissant, dans la forme au moins, des systèmes de gouvernement républicain. Mais ce qui est encore plus important, la déclaration était justifiée par les États-Unis par des motifs de légitime défense. Toute tentative de la part des Alliés européens pour étendre leurs possessions en Amérique ou pour établir leurs systèmes monarchiques dans le nouveau monde constituait un danger pour la paix et la sécurité des États-Unis. Bien que ce danger, s'il a jamais existé, ait probablement disparu depuis longtemps, c'est encore sur ce terrain que l'on défend la doctrine de Monroe.

Telle fut, à l'origine, la politique de Monroe. Elle fut énoncée tout d'abord à l'occasion d'une circonstance particulière et pour faire face à une situation spéciale. Dans la forme où elle fut déclarée par le Président dont elle porte le nom, elle était sage et raisonnable; elle se défendait par des motifs de sécurité nationale pour les États-Unis et dans l'intérêt de la protection des républiques de l'Amérique latine contre une agression européenne possible. Sous cette forme, elle fut acclamée, accueillie avec enthousiasme par les hommes d'État et les peuples de l'Amérique latine, dans l'intérêt desquels elle avait été surtout énoncée et, même en Europe, elle rencontra peu d'opposition. La politique que Monroe avait inaugurée a, toutefois, été complètement transformée par des extensions, des interprétations et applications à des situations nouvelles et différentes; et si son éminent auteur vivait encore il ne la reconnaîtrait pas aujourd'hui sous le nom qu'elle porte. En 1848, le Président Polk en fit une application nouvelle et plus large en posant le principe que la doctrine interdisait le transfert volontaire d'un État de l'Amérique latine à une puissance européenne. Le président Cleveland alla même plus loin et prétendit qu'au cas de litige de frontières entre une puissance européenne ayant des colonies en Amérique et un État de l'Amérique latine, les États-Unis devaient être l'arbitre de cette contestation. C'est à l'occasion d'une dispute entre la Grande-Bretagne et le Vénézuela concernant la frontière entre ce dernier et la colonie britannique de la Guyane, que le Président Cleveland fit cette déclaration. Il soutint qu'il n'y avait pas de différence entre la prise de possession directe d'un territoire américain par une puissance européenne comme acte de conquête et la prise de possession indirecte sous prétexte de controverse à propos des frontières. Dans les deux cas, il y aurait extension d'un domaine européen dans l'hémisphère occidental et le danger pour les États-Unis serait aussi grand dans un cas que dans l'autre. En conséquence, dans un message au Congrès, il lança un défi à la Grande-Bretagne, demanda que le litige fût soumis à un arbitrage et menaça l'Empire britannique de lui déclarer la guerre au cas où son gouvernement n'accepterait pas la proposition américaine. Heureusement, le gouvernement britannique céda; il est probable que la situation menaçante en Afrique du Sud hâta sa décision. La querelle fut réglée par un arbi-

trage et on épargna au monde ce qui eût été une des guerres les plus regrettables et les moins excusables des temps modernes.

L'attitude adoptée par le Président Cleveland était une extension extraordinaire de la doctrine de Monroe; c'était, en réalité, une politique nouvelle et on pourrait plus justement l'appeler « la doctrine de Cleveland ». Elle rencontra très probablement l'approbation de la grande majorité du peuple américain, mais beaucoup d'Américains de sang-froid sentirent que c'était pousser une ancienne politique historique bien au delà de son domaine ou de sa portée originelle. Le Président Cleveland défendit son attitude en prétextant qu'elle était essentielle à la sécurité nationale des États-Unis, à la préservation de leurs libres institutions et au maintien de notre forme distinctive de gouvernement. Mais lorsqu'on se rappelle que la Grande-Bretagne, alors comme aujourd'hui, était déjà une puissance nord-américaine, que, alors comme aujourd'hui, elle était voisine des États-Unis, séparés d'elle au nord par une frontière commune de quatre mille kilomètres et que, malgré sa proximité géographique des États-Unis, les deux pays avaient vécu en paix pendant plus de cent ans, il n'est pas facile à un esprit non prévenu de voir comment la prise de possession par la Grande-Bretagne de quelques milliers de kilomètres carrés d'un territoire contesté dans les régions lointaines de l'Amérique du Sud, même si elle n'y avait pas droit, aurait menacé la paix, la sécurité ou l'existence des institutions républicaines des États-Unis.

Par conséquent, en tant que la Doctrine de Monroe repose sur des considérations de légitime défense et de protection nationale de la part des États-Unis, il n'est pas facile de la défendre ou de la justifier dans la forme qui lui a été récemment donnée.

En 1912, une résolution du Sénat donna à la Doctrine une nouvelle extension. Le bruit courait qu'une société japonaise cherchait à acquérir un port sur la côte pacifique du Mexique, la baie de Magdalena. La résolution adoptée par le Sénat déclarait que le gouvernement des États-Unis verrait avec « un profond déplaisir » l'acquisition par une association ou société étrangère d'un port sur les continents américains, lorsque ce port était situé de telle sorte que son occupation pour des besoins militaires ou navals menacerait les communications ou la sécurité des États-Unis. Jusque-là la doc-

trine de Monroe avait été dirigée contre les agressions possibles des États européens; on l'appliquait maintenant aux sociétés et à celles d'origine asiatique. Bref, ce devait être une politique pour le Pacifique comme pour l'Océan Atlantique.

L'année suivante, le Président Wilson lui donna une extension plus grande encore. Un syndicat britannique avait acquis du gouvernement de la Colombie une concession pour exploiter les ressources en pétrole de ce pays, pour construire des ports, creuser des canaux, etc. Le Président, dans un discours prononcé à Mobile (Alabama), le 27 octobre 1913, saisit cette occasion pour critiquer la politique des gouvernements de l'Amérique latine qui accordent des concessions de cette nature à des capitalistes étrangers, sous prétexte qu'elle expose les pays qui les concèdent au danger de voir leurs affaires intérieures dominées par des intérêts étrangers. En raison de cette attitude du Président Wilson, Lord Cowdray, le président du syndicat anglais auquel la concession avait été accordée, se retira de la Colombie et abandonna ses projets d'exploitation des champs pétrolifères du pays. Il est difficile de voir comment l'opposition du Président des États-Unis peut se défendre. Ce n'est ni un corollaire ni une application de la doctrine de Monroe et elle ne se justifie pas pour des motifs de protection ou de sécurité des États-Unis.

Quelques États sud-américains ont jugé nécessaire, pour développer leurs ressources, d'attirer les placements et les capitaux étrangers en offrant de libérales concessions, tout comme un grand nombre de cités américaines dans leur période de développement l'ont fait autrefois. Si cette interprétation de la doctrine de Monroe était maintenue et si l'on faisait pression sur les États de l'Amérique latine pour les empêcher d'encourager les placements étrangers de la manière que je viens de dire, cela aurait pour effet de retarder le développement économique de quelques-uns d'entre eux. De plus, cette politique provoquera certainement des soupçons et des malentendus chez les peuples de l'Amérique latine et fera naître la croyance, pour aussi peu fondée qu'elle soit, en réalité, que le but des États-Unis est de réserver les pays sud-américains à l'exploitation commerciale de leurs propres capitalistes.

Le Président Roosevelt avait adopté une interprétation plus juste, plus logique, plus raisonnable de la doctrine de Monroe. Il estimait

qu'elle impliquait de la part des États-Unis des devoirs et des responsabilités en même temps que des droits et des privilèges. Si, disait-il, les États-Unis ne veulent pas tolérer l'intervention des puissances européennes dans l'Amérique latine pour le recouvrement des dettes dûment contractées ou pour la réparation de dommages subis par leurs citoyens à raison de la mauvaise gestion ou de la négligence des gouvernements sud-américains, il n'est que juste et légitime qu'ils endossent la responsabilité du recouvrement de ces dettes et de la réparation de ces dommages. En d'autres termes, il ne faut pas faire de la doctrine de Monroe un bouclier pour protéger la mauvaise gestion des gouvernements sud-américains. Lorsque, en 1902, trois puissances européennes firent le blocus des côtes du Vénézuela, saisirent les bâtiments de la douane et séquestrèrent les recettes pour payer les dettes dues à leurs sujets par le gouvernement du Vénézuela, le Président Roosevelt n'éleva aucune objection et déclara que tant que les mesures des puissances ne prendraient pas la forme d'une prise de territoire ou de l'exercice d'une direction politique permanente, elles ne seraient pas considérées comme contraires à la doctrine de Monroe. A ce propos, je ferai remarquer que, aux États-Unis, on n'a jamais interprété la doctrine de Monroe comme interdisant à une puissance européenne de faire la guerre à un État sud-américain. La Grande-Bretagne, la France et l'Espagne ont fait la guerre au Mexique, l'Espagne fit la guerre au Chili et au Pérou et la Grande-Bretagne attaqua le Nicaragua sans que le gouvernement des États-Unis élevât la moindre objection. Bref, la doctrine de Monroe ne protège pas les États sud-américains contre le châtiment de leur mauvaise conduite et leur refus de remplir leurs obligations internationales. Pourtant, le Président Roosevelt n'était pas indifférent aux difficultés, pour ne pas dire aux dangers, qui pouvaient naître d'une occupation prolongée par une puissance européenne, d'un État de l'Amérique latine à l'effet de recouvrer des dettes et de réparer des dommages. Lorsque la petite République nègre de Saint-Domingue, en faillite, fut menacée d'une occupation de ce genre à raison de son incapacité de payer sa dette étrangère, le Président Roosevelt soutint que c'était le devoir des États-Unis, d'après la doctrine de Monroe, de se charger de l'administration de ses finances, de percevoir les recettes et de

les appliquer au paiement de sa dette étrangère. Conformément à cette opinion, le Président conclut un accord avec le gouvernement dominicain en vertu duquel les finances de la République ont depuis lors été administrées par les États-Unis et ses revenus consacrés au paiement de ses dettes. L'expérience a montré que c'était une heureuse solution de l'affaire, et que cette manière de faire devrait être appliquée sur une plus grande échelle si les États-Unis ne veulent pas permettre aux puissances étrangères de réparer les torts et les dommages causés à leurs sujets.

Telles sont quelques-unes des plus importantes interprétations et applications de ce que l'on appelle la doctrine de Monroe. Presque chaque Président des États-Unis l'a interprétée selon ses notions propres et elle a été successivement appliquée à une variété de situations nouvelles tout à fait différentes de celle en vue de laquelle elle avait été proclamée à l'origine. Certaines de ces applications ont amené une telle extension du principe original qu'elles dépassent de beaucoup le domaine et la portée de la politique primitivement annoncée.

Quelques-unes des plus récentes extensions de la politique de Monroe ont naturellement soulevé l'opposition des pays mêmes dans l'intérêt et pour la protection desquels elle avait d'abord été proclamée. En 1905, le Président Roosevelt assurait au peuple de l'Amérique latine que « dans aucun cas les États-Unis n'emploieront la doctrine de Monroe pour masquer une agression territoriale », et en 1913, le Président Wilson, dans un discours sur les relations de l'Amérique latine, disait : « Je tiens à dire que les États-Unis ne chercheront jamais plus à s'emparer d'un seul pouce de territoire par la conquête. » Ces assurances reflètent incontestablement le sentiment véritable du peuple américain ; mais lorsque les politiciens les font suivre immédiatement d'affirmations malencontreuses et extravagantes, le peuple de l'Amérique latine ne sait naturellement pas quel est celui qui exprime le fond de la pensée du peuple de l'Amérique du Nord. Le peuple de l'Amérique latine est aussi plus ou moins hanté par les souvenirs du passé ; il ne peut oublier que les États-Unis prirent au Mexique, par voie de conquête, une grande partie de son territoire, qu'ils enlevèrent Porto-Rico et les Philippines à l'Espagne ; que le Président Roosevelt refusa de permettre à

la Colombie de prendre des mesures pour recouvrer la province de Panama qui s'était séparée et de laquelle les États-Unis désiraient obtenir une concession pour la construction du canal isthmique; qu'ils ont établi un protectorat sur Cuba et diverses petites républiques de l'Amérique centrale; que récemment une armée américaine est entrée au Mexique malgré la protestation du Président mexicain, etc. Avec ces faits présents à la mémoire, le peuple de l'Amérique du sud ne peut s'empêcher d'éprouver une certaine méfiance et de douter que les motifs des États-Unis soient tout à fait désintéressés. Et pourtant, il n'y a aucun fondement légitime à sa méfiance et à ses soupçons, mais ce sentiment existe néanmoins et il est assez naturel qu'il en soit ainsi. Je ne crois pas qu'il y ait un Américain sur mille qui désire que les États-Unis prennent un pouce de territoire sud-américain par voie de conquête ou que les États-Unis interviennent dans les affaires de l'Amérique latine ou dirigent ses destinées d'une manière quelconque. Il n'y a pas tendance impérialiste aux États-Unis. Nous avons pris les Iles Philippines avec la plus grande répugnance et poussés uniquement par le sentiment du devoir; nous avons dépensé beaucoup d'argent pour leur développement et nous nous retirerons dès qu'elles pourront marcher seules. Nous sommes intervenus à Cuba en 1906 à la requête du Président cubain pour aider à rétablir l'ordre et dès que notre tâche a été accomplie nous nous sommes retirés. Nous avons établi des protectorats sur quelques-unes des petites républiques de l'Amérique centrale avec leur consentement et dans leur intérêt. Notre armée a franchi la frontière du Mexique en 1916 à la poursuite de bandits mexicains qui avaient envahi les États-Unis, brûlé leurs villes et massacré leurs concitoyens et que le gouvernement mexicain se refusait à châtier. Je suis tout prêt à reconnaître que notre conduite n'a pas toujours été au-dessus de tout reproche; toutefois, à l'exception peut-être de la guerre contre le Mexique en 1846-48 et de l'attitude du Président Roosevelt envers la Colombie en 1903, notre politique a toujours reposé sur le respect absolu des droits et des intérêts du peuple de l'Amérique latine. Je répète que l'Amérique latine n'a absolument rien à redouter des États-Unis tant qu'elle se conduira elle-même en État civilisé et respectera toutes ses obligations internationales; tout au contraire, notre seul désir est de lui

faciliter la voie du progrès et de l'aider à faire régner l'ordre et des gouvernements stables dans ses États.

Naturellement, les peuples des États les plus grands et les plus civilisés de l'Amérique du Sud, tels que l'Argentine, le Brésil et le Chili, ressentent quelque peu ce qu'ils considèrent comme une attitude protectrice, de la part de la république de l'Amérique du Nord à leur égard. Ils déplorent aussi de n'avoir pas été conviés à se joindre aux États-Unis et à partager avec eux la responsabilité de faire respecter la doctrine de Monroe. Ils sont tout aussi intéressés à faire régner l'ordre dans l'Amérique latine que le sont les États-Unis; ils ont autant d'intérêt qu'eux à préserver l'hémisphère occidental contre une agression européenne; à raison de leur dimension, de leur population, de leurs ressources et de leur civilisation, ces États se sont élevés au rang de grandes puissances, ce qui a été récemment reconnu par les États-Unis qui ont élevé leur représentant diplomatique dans ces pays au rang d'ambassadeur. Pourquoi donc les États-Unis seuls revendiqueraient-ils le rôle de tuteur et de fidéicommissaire pour ceux des États de l'Amérique latine qui en ont encore besoin? Bref, pourquoi ne pas faire de la doctrine de Monroe une politique panaméricaine, dans laquelle les grandes puissances de l'Amérique du Sud auraient leur part de responsabilité, au lieu d'en faire exclusivement une politique du Nord? Il n'est pas douteux qu'une pareille modification de la doctrine de Monroe ferait disparaître une des principales sources d'irritation, de méfiance, de suspicion qui existent aujourd'hui dans l'Amérique du Sud. En même temps, elle allégerait considérablement la charge des États-Unis en faisant peser une part de la responsabilité qu'ils ont jusqu'ici supportée seuls, sur les épaules des grandes puissances de l'Amérique du Sud. On a souvent remarqué que la Doctrine de Monroe n'est forte qu'en raison de la marine américaine et l'un des principaux arguments des États-Unis en faveur d'une puissante marine, c'est leur obligation de faire respecter la Doctrine. Cette nécessité serait beaucoup moindre si les grandes puissances de l'Amérique du Sud étaient invitées et autorisées à coopérer avec les États-Unis à la faire respecter. Il est également vrai qu'il n'y a plus de raison d'appliquer la doctrine de Monroe aux grandes puissances de l'Amérique du Sud. Elles sont aujourd'hui capables de prendre soin d'elles-mêmes.

Dans ces conditions pourquoi ne pas limiter la Doctrine à l'Amérique centrale et à la région caraïbe là seulement où elle est nécessaire, et ne pas l'abandonner pour la partie de l'Amérique latine au sud de l'Équateur? Nombreux sont ceux aux États-Unis qui préconisent aujourd'hui cette modification. Si elle était adoptée elle concourrait largement à supprimer les sources d'irritation et de méfiance qui existent dans l'Amérique du Sud; des changements de ce genre contribueraient matériellement à l'avènement de cette politique « panaméricaine » dont nous entendons tellement parler en Amérique et au succès de laquelle travaillent tous les hommes d'État éminents des diverses républiques américaines.

C'est pourquoi je suis convaincu que le moment est venu de faire subir à la doctrine de Monroe une modification dans le sens que j'ai indiqué. Son interprétation actuelle dépasse de beaucoup l'intention première et le but initial, et sous l'apparence d'un cri de ralliement, les États-Unis exercent virtuellement, sans le vouloir, une sorte de tutelle sur les républiques sœurs de l'Amérique latine. En conséquence, ainsi que je l'ai montré, elle a soulevé l'opposition d'un certain nombre de ceux en faveur desquels elle a été proclamée à l'origine. Le danger particulier auquel elle devait parer a disparu depuis longtemps. L'Amérique n'a plus à redouter une agression européenne. La Sainte-Alliance a vécu; les États de l'Europe sont, en fait, des démocraties; aucun d'eux n'a probablement envié d'étendre ses possessions jusqu'à l'Amérique et leur présence séculaire sur le continent américain n'a jamais, en réalité, menacé l'indépendance ou les institutions des États-Unis. Dans ces conditions, la Doctrine de Monroe a largement rempli son rôle et son abandon par les États-Unis aurait, sans doute, peu d'effet à l'avenir sur l'histoire et la destinée des républiques américaines.

Mais il n'est pas vraisemblable que la Doctrine soit jamais abandonnée complètement, même si les raisons qui militent en sa faveur disparaissaient entièrement. C'est une de ces traditions sacro-saintes qui persistent longtemps après que les raisons sur lesquelles elles reposent ont disparu. C'est presque un fétiche pour les Américains : son nom même a un effet magique. Il ne manque pas d'Américains qui sont prêts à lutter et à mourir pour elle sans la connaître. Elle est proclamée à l'envie dans les programmes électoraux de tous

les partis politiques; elle a été énoncée mainte et mainte fois avec vigueur et énergie par tous nos Présidents; c'est presque un sacrilège de la critiquer; tout candidat à une fonction publique qui l'attaquerait n'obtiendrait aucun suffrage. Elle occupe une place dans le cœur du peuple américain presque aussi grande que la Constitution elle même et la vénération qu'on lui porte est si enracinée, si constante, si immuable que seul un Américain peut en comprendre la profondeur et la signification.

JAMES W. GARNER.

LA CONSTITUTION PRUSSIENNE
ET LES ÉLECTIONS DU 20 FÉVRIER 1921

Depuis 1850 jusqu'en 1914, le royaume de Prusse avait conservé intacte son organisation malgré les bouleversements opérés en Allemagne. La Confédération germanique avait fait place au régime provisoire de 1866, Confédération de l'Allemagne du Nord, unie par des traités secrets aux quatre monarchies situées au sud du Main; puis l'Empire allemand s'était érigé sur les victoires communes. Mais rien ou presque rien n'avait été changé à la constitution prussienne du 31 janvier 1850 et notamment on avait conservé le système électoral avec répartition des électeurs en trois classes, si justement critiqué[1]. A maintes reprises, des projets furent déposés pour modifier ces institutions surannées : jamais ils n'aboutirent. Pendant la guerre, on décida l'abrogation du système des classes. C'était trop tard. Il fallut l'effondrement de l'Empire dans la défaite pour rénover les institutions prussiennes.

La révolution allemande de novembre 1918 se doublait dans chaque État d'une révolution locale; partout les princes gagnèrent la frontière ou tout simplement un château isolé, et les chartes dont quelques-unes étaient centenaires, n'étaient plus que des documents d'archives; ainsi en fut-il en Prusse, car l'Empereur qui fuyait en Hollande était roi de Prusse et le vent de tempête qui balayait la constitution allemande de 1871 ne laissait rien des institutions prussiennes de 1850. En cinq jours, tout croula. C'était bien taillé, mais il fallait recoudre : dans quelques États, en Wurtemberg, en Bavière, on s'y activa si prestement qu'il fallut reprendre les textes lorsque le *Reich* proclama sa constitution le 11 août 1919. La Prusse fut plus lente, et pendant deux années vécut dans une situation provisoire qui n'est point sans présenter

1. Paul Matter, *La réforme électorale en Prusse* (*Annales des Sciences Politiques* du 15 septembre 1910).

quelque analogie avec celle de la France entre les années 1871 et 1875. Enfin, à moins de deux mois d'intervalle, la constitution du 30 novembre 1920 et les élections du 20 février 1921 ont donné à l'État prussien son assiette définitive. On tentera de l'esquisser ici.

I

Après les journées de novembre, un gouvernement provisoire prussien s'installa à Berlin, à côté du Comité central allemand, et dirigea pendant trois mois l'ancien royaume contre vents et marées. Dès que l'ordre fut à peu près rétabli dans la capitale et les grandes villes, il prit les 9, 20 et 24 janvier 1919 des ordonnances pour convoquer les électeurs afin d'élire une assemblée constituante de Prusse, en ajoutant que les élections se feraient dans les conditions fixées pour le Reichstag par le décret-loi du 30 novembre 1918 : électeurs et éligibles tous Allemands et toutes Allemandes, scrutin de liste avec représentation proportionnelle selon le système d'Hondt avec groupement des listes.

Les élections eurent lieu, non sans incidents, le 26 janvier 1919 et donnèrent les résultats suivants :

Socialistes indépendants (extrême gauche)	24	députés.
Social-démocrates	145	—
Démocrates (anciens radicaux)	66	—
Centre (catholique et fédéraliste)	94	—
Parti populaire (anciennement national-libéral)	21	—
Nationaux allemands (conservateurs)	50	—
Hanovriens	2	—
Total	402	députés.

L'Assemblée se réunit le 5 mars, et comme il ne restait rien de la constitution royale, comme il fallait vivre, elle vota une loi sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics en Prusse, qui prit la date du 20 mars. La caractéristique de ce texte est la remise des pouvoirs législatif et exécutif à l'Assemblée Constituante : seule elle les « détient », déclare l'article premier, mais comme il est impossible à une assemblée de quatre cents membres « d'exercer » le pouvoir exécutif, la loi institue un gouvernement d'État composé de ministres dont nul ne peut prendre possession de sa fonction avant d'avoir obtenu de l'Assemblée un vote lui accordant sa confiance et ne peut

rester au pouvoir lorsqu'elle déclare ne plus la lui maintenir. C'est la nomination et la révocation *ad nutum*, mais il faut ajouter que, « la responsabilité du ministre de la Guerre à l'égard des représentants du peuple n'est pas déterminée par cette disposition ». Quelques courts articles régissent les relations des pouvoirs publics, en assurant sans cesse la prédominance à l'Assemblée qui ne peut être ni dissoute, ni suspendue.

Ce ne pouvait être là que des dispositions toutes provisoires, mais lorsque les chefs politiques voulurent créer du définitif, leur embarras fut si grand qu'ils décidèrent d'attendre pour le faire que fût promulguée la constitution allemande. « Messieurs du Reich, tirez les premiers. » Et il faut reconnaître que la conception même de l'État prussien présentait de singulières difficultés.

Quelle serait, en effet, dans l'Allemagne la situation de la Prusse? En 1871, l'unité allemande avait été faite au bénéfice du royaume qui avait restauré l'Empire : capitale, monarque, chancelier, chef d'état-major, tout était prussien, et pour caractériser cette hégémonie on avait forgé un mot très significatif en appelant la nouvelle Allemagne *Preussendeutschland*. Quarante années d'unité nationale n'avaient point modifié cette situation; sauf pendant une vingtaine de mois, le chancelier avait toujours été président du Conseil des ministres de Prusse, et sur cinq chanceliers, quatre étaient Prussiens; encore le cinquième, prince de Hohenlohe, avait-il été naguère fonctionnaire en Prusse. Des jalousies en étaient issues, dans les royaumes du Sud principalement, et il est à remarquer que lorsqu'il sentit tout craquer dans l'Empire, Guillaume II appela à la Chancellerie successivement un Bavarois, le comte Hertling et le prince Max de Bade. La nouvelle ère accepterait-elle pareille hégémonie, et au profit d'une même caste, les junker? Les Allemands du Sud, le centre et certains socialistes y étaient également opposés, pour des raisons différentes, et l'on ne manquait point de faire valoir que le développement de l'unité allemande, constaté par le texte même de la constitution de Weimar, rendait impossible le dualisme de deux forces nationales, égales et opposées. De là naissait le projet d'augmenter l'importance politique des diverses provinces prussiennes, de leur donner une autonomie qui en ferait des États à l'instar des autres républiques du Reich, si bien qu'il y aurait une

Westphalie, une Poméranie comme il y a une Bavière ou un Wurtemberg. Mais pareille proposition soulevait les protestations de tous les partisans d'une Allemagne forte, se souvenant que la Prusse avait fait l'Empire tout-puissant et la *Gazette de la Croix* écrivait : « La Prusse est encore l'armature et la pierre angulaire du Reich. Et il faut que cela reste ainsi : sans une Prusse forte, il ne saurait y avoir de Reich puissant ».

Quelle serait, ensuite, l'organisation législative de la Prusse? Au commencement de 1919, les socialistes, une partie des démocrates, n'admettaient qu'une seule assemblée, car le peuple est un, il n'a qu'une volonté, et il doit être représenté par une délégation unique. Mais les modérés redoutaient la tyrannie d'une seule Chambre, ses décisions improvisées et néanmoins définitives, ses « sautes de vent ». Et le Centre, joignant à ces craintes son désir d'assurer l'autonomie des provinces, demandait la création d'une seconde Chambre représentant les assemblées provinciales, comme il en était déjà un exemple dans l'histoire constitutionnelle de la Prusse, le Landtag uni de 1847, qui n'était autre chose que la réunion des divers Landtags provinciaux. Ainsi la Prusse aurait-elle eu deux Chambres, la première représentant l'ensemble du peuple prussien, la seconde reflétant les tendances individuelles de ses diverses provinces.

Comment, enfin, fallait-il constituer l'organe exécutif et quelles seraient ses relations avec le pouvoir législatif? L'abus du pouvoir personnel, d'abord par Bismarck au nom du vieil empereur, par Guillaume II ensuite, avait créé contre un « exécutif » fort une opinion qui dominait dans tous les partis de gauche; la séparation des pouvoirs n'est point, d'ailleurs, de mode dans la social démocratie; une seule assemblée, élue par le peuple, exerçant directement le pouvoir, tel eût été volontiers l'idéal d'un parti qui n'a point connu dans son histoire les dangers de la Convention, aussi la loi du 20 mars 1919 reflétait-elle exactement l'opinion du groupe dirigeant, en organisant un cabinet à la dévotion d'une assemblée de laquelle le président apparaissait comme le *primus* dans la République. D'ailleurs à créer un chef de la République prussienne, quelle situation lui donnerait-on en face du chef du Reich? Il était à craindre qu'une inéluctable rivalité surgît entre les deux hommes; la constitution de 1871 n'avait évité cet inconvénient qu'en réunissant les

deux fonctions sur une même tête ; en les séparant à nouveau, on risquait, avec un Prussien actif et audacieux, d'avoir un maire du Palais en face d'un roi fainéant. Et pourtant la logique exigeait la création de ce pouvoir exécutif, si nécessaire dans toute organisation constitutionnelle, que peu à peu, dans le cours des années 1919 et 1920, on vit le ministre-président reprendre l'allure d'un véritable chef de Cabinet.

En présence de ces difficultés, d'autres encore plus locales et personnelles, les hommes d'État prussiens « cent fois sur le métier remettaient leur ouvrage » ; l'Empire avait sa constitution, tous les États avaient leur constitution, quelques-uns même en avaient déjà changé plusieurs fois ; en Prusse, on demeurait dans le provisoire.

Enfin, le 25 février 1920, le ministère présenta au Parlement prussien un projet définitif de constitution ; sa rédaction provenait du parti social-démocrate, et elle en portait la signature. Suivant l'expression du Dr Walter Rocheitz dans les *Deutsche Stimmen* (parti populaire) du 15 août 1920, « on voulait réaliser complètement et brusquement l'absolutisme parlementaire et la démocratie formelle.... On donnait donc au Landtag une compétence et des droits souverains. » Une commission spéciale étudia le projet, avec une certaine timidité d'abord, et, comme en s'excusant de la liberté grande ; elle apporta certaines modifications à la rédaction primitive, notamment par le développement d'un Conseil d'État qui, embryonnaire d'abord, a pris allure de seconde Chambre ; mais les discussions traînèrent en longueur, notamment sur le régime des provinces, leur autonomie plus ou moins complète, et comme les partis de la coalition gouvernementale ne parvenaient point à s'entendre, on décida de renvoyer de ce chef à une loi future ; au milieu d'octobre la Commission déposa son rapport et son projet ; les délibérations furent assez promptes à l'Assemblée ; à la fin de novembre tout était terminé et l'ensemble fut adopté à la majorité considérable de 280 voix contre 60. La Constitution porte la date du 30 novembre 1920[1].

Dans son ensemble, c'est un texte démocratique, de transaction, rédigé sous l'influence de la constitution allemande. Démocratique,

1. *Deutscher Reichsanzeiger*, du 3 janvier 1921. Une traduction en a été donnée dans le *Recueil de documents étrangers*, du 1er février 1921, n° 81, et une analyse par M. Brouilhet dans l'excellent *Bulletin de la Presse allemande* (de Strasbourg), du 31 décembre 1920.

parce qu'il fait dépendre tout gouvernement du pouvoir populaire, maître suprême de sa destinée. De transaction, parce qu'il a dû faire des concessions aux nécessités de la vie pratique, admettre la dualité des assemblées, organiser un pouvoir exécutif. Sous l'influence de la constitution allemande, parce qu'il ne pouvait pas ne point tenir compte de l'existence d'une organisation supérieure, celle du Reich, et qu'il devait nécessairement se conformer à la doctrine déjà en cours avant la guerre, que le droit d'Empire prime le droit d'État : Reichsrecht bricht Landsrecht.

La Prusse est une République où la souveraineté appartient au peuple, voilà le principe de base : le peuple manifeste sa volonté au suffrage universel de tous Allemands et Allemandes domiciliés en Prusse et âgés de plus de vingt ans, soit directement, par des élections, l'initiative populaire et le referendum, soit indirectement par des organes représentatifs. Les initiatives populaires peuvent avoir pour but de modifier la Constitution; d'édicter, modifier ou abroger des lois; de dissoudre le Landtag; les referendums, de soumettre au peuple des projets présentés ou adoptés par le Landtag : pour chaque cas, la constitution détermine la proportion d'électeurs nécessaire pour mettre en mouvement la procédure d'initiative et renvoie à une loi spéciale le règlement des détails.

L'organisation constitutionnelle comporte trois organes : le Landtag, le Conseil d'État, le ministère.

I. — Le *Landtag* se compose des députés du peuple prussien, élus dans des conditions que ne détermine pas la Constitution, mais que fixera une loi spéciale selon les principes de la représentation proportionnelle. Sont éligibles tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans révolus. Les députés sont les représentants du peuple tout entier, ils votent selon leur libre conviction sans être liés par aucun mandat ni consigne. Le Landtag est élu pour quatre ans mais il peut être dissous soit sur sa propre décision, soit par décision d'une commission composée des trois présidents du Landtag, du Conseil des ministres et du Conseil d'État, soit à la suite d'un referendum qui peut être provoqué par le Conseil d'État; après dissolution du Landtag, les nouvelles élections doivent avoir lieu dans un délai de soixante jours.

Le Landtag est l'organe législatif de la République prussienne;

seul il vote définitivement les lois et le budget de l'État, mais il convient de remarquer que son pouvoir législatif est toujours contrôlé, voire restreint par le peuple qui par voie d'initiative ou referendum peut voter une loi même refusée par l'Assemblée. Pendant l'intervalle de ses sessions ou au cas de dissolution, il est représenté par une commission permanente chargée de « défendre les droits de la représentation nationale contre le ministère », et qui peut, « si le maintien de la sécurité publique ou la solution d'une crise exceptionnelle l'exigeait d'urgence », autoriser le ministère à édicter des ordonnances ayant force de loi. Il est à remarquer que si le budget n'est pas voté à l'expiration du précédent exercice financier, le ministère peut assurer les dépenses courantes.

II. — Le *Conseil d'État* représente les provinces dans la législation et dans l'administration de l'État; ses membres sont élus par les Landtags provinciaux à raison d'un député par 500,000 habitants et dans des conditions déterminées par la Constitution : nul ne peut être en même temps membre du Conseil d'État et du Landtag. C'est une assemblée autonome, en ce qu'elle élit son bureau et que ses membres ne sont liés par aucune instruction, mais se décident uniquement par la considération du bien public. Mais ce n'est qu'une Chambre de contrôle et de proposition, car elle n'a point sur le vote de la loi un pouvoir de décision : examiner les projets de lois émanant du ministère, prendre l'initiative de pareilles propositions, exiger du Landtag une nouvelle délibération sur une loi qu'il désapprouve et que le Landtag ne peut alors voter définitivement qu'à la majorité des deux tiers, provoquer enfin un referendum sur la dissolution du Landtag, telle est la limite de ses pouvoirs législatifs. Donner son avis sur les règlements d'administration publique préparés par le cabinet et « être tenu au courant par le ministère de la conduite des affaires de l'État », voilà ses pouvoirs administratifs et politiques.

III. — Le *Ministère*, organe d'exécution, est l'émanation indirecte de la volonté populaire, car le président du Conseil est élu sans débat par le Landtag et choisit ensuite les autres ministres. « Le ministère en son ensemble, dispose l'article 47, et chaque ministre en particulier a besoin pour sa gestion de la confiance du peuple, cette confiance s'exprime par l'intermédiaire du Landtag. » Ainsi le

président du Conseil, qui fixe les lignes directrices de la politique du gouvernement, en est responsable devant le Landtag, et chaque ministre est responsable du département qu'il dirige d'une façon autonome, dans le cadre des lignes directrices déterminées par le président du Conseil; pour éviter des votes de surprise et des crises ministérielles trop fréquentes et soudaines, les votes de défiance ne peuvent être pris que dans certaines conditions de présentation et *de quorum*. A côté de la responsabilité politique, la responsabilité pénale : le Landtag peut mettre en accusation devant la Haute Cour tout ministre qu'il tient pour coupable d'avoir violé la Constitution ou les lois.

Le ministère représente l'État dans les relations extérieures; il a l'initiative parlementaire et exerce les pouvoirs exécutifs habituellement conférés au cabinet.

Ce système constitutionnel est, — tel du moins que son texte est rédigé, — intéressant, original, hardi, et tente, néanmoins, de profiter des leçons du passé, moins en Prusse, qui n'en a guère de ce chef, qu'à l'étranger. La grande difficulté était d'éviter des frottements, des conflits entre les trois organes constitués; en définitive, le texte donne le pouvoir dominant au Landtag, émanation directe du peuple, qui en son nom vote la loi et le budget, nomme le président du Conseil et par son intermédiaire le ministère tout entier, fixe ainsi la politique et gouverne sous l'œil du Conseil d'État, simple Chambre d'avertissement. Pour éviter les inconvénients de l'Assemblée unique, le texte édicte un ensemble de dispositions, dont l'usage seul dira l'efficacité. Et, dans un sens très démocratique, il pose comme principe suprême, la volonté populaire.

Quelques points spéciaux restaient à régler, on en signalera deux : l'autonomie provinciale était le mot d'ordre de la politique locale en 1919; en 1920, on en était moins enthousiaste, et il n'était plus question de mesures pouvant amoindrir l'unité prussienne; aussi dans un chapitre intitulé, « la gestion directe », la Constitution se borne-t-elle à affirmer, en traits vagues et estompés, que les provinces comme d'ailleurs les communes auront le droit de gérer directement et d'une façon autonome les affaires qui les concernent, ajoutant qu' « une loi élargira le cercle des affaires de gestion directe incombant aux provinces et leur transférera les affaires d'exécution ». Le

roi de Prusse était monarque spirituel en même temps que temporel, chef de l'Église protestante : la Constitution dispose que ses droits à cet égard seront exercés provisoirement par trois ministres de confession protestante désignés par le Conseil; le texte assure d'ailleurs l'entière liberté de culte et de pensée, nul n'appartient à une société religieuse que de sa pleine volonté. Il est assez remarquable que, de tous les droits de l'homme et du citoyen, c'est le seul assuré par la Constitution prussienne; elle ne contient point, comme ses sœurs, un chapitre sur les droits et devoirs fondamentaux et s'en rapporte, de ce chef, aux dispositions de la Constitution allemande du 11 août 1919.

II

Par le vote et la promulgation de ce texte, l'Assemblée constituante de Prusse avait rempli sa mission et n'avait plus qu'à disparaître.

Il eût été dans l'esprit de cette Constitution si démocratique d'en soumettre la teneur à l'approbation populaire, mais aucun article ne le prévoyait et il ne semble pas que nul ait songé à user du mode de referendun prévu par l'article 6 pour réclamer une manière de plébiscite. Seules les élections générales, nécessaires pour le renouvellement de l'Assemblée, allaient permettre au peuple de se prononcer.

Trois grands problèmes étaient mis en cause : le régime républicain serait-il maintenu? Qu'adviendrait-il de l'organisation décentralisatrice, irait-elle vers le fédéralisme ou au contraire serait-elle tuée par l'unitarisme? Enfin quelle solution recevrait la question sociale[1]? C'est sur ces trois problèmes que les partis prirent position, sans exciter d'abord grande passion car, suivant les expressions de Kranold dans les *Sozialistische Monatshefte* du 20 décembre, « la lassitude politique était grande et l'indifférence des masses extrême,... le peuple allemand ne voulait plus entendre parler de politique ». L'animation devint plus vive, à mesure qu'on approchait du scrutin.

La forme républicaine n'avait point paru mise en question, et même certains journaux de droite annonçaient qu'ils n'en parleraient

1. Voir sur les élections prussiennes les articles de MM. Vermeil, Cordier et Blanc dans le *Bulletin de la Presse allemande* des 25 janvier, 5, 17, 22, 24 et 25 février, 1er mars 1921.

pas : mais, en cette fin de l'année 1920 le mouvement monarchiste reprenait avec une force singulière dans tout le Reich, dans l'ancien royaume spécialement où, suivant les termes mêmes d'un journal du Centre, les conservateurs prussiens plus attachés à la Prusse qu'à l'Allemagne, voulaient restaurer l'ancienne monarchie prussienne et lui donner la suprématie dans l'Empire. Leur principal organe, la *Gazette de la Croix*, écrivait le 20 janvier 1921 : « Ce que nous avons à montrer, c'est que l'État prussien, l'État du Grand-Électeur et de Frédéric II, l'État de Fehrbellin, de Leuthen et de Kœniggraetz, l'État organisé, fondé sur l'armée et les fonctionnaires est un fait. La république prussienne est en soi une contradiction. » Le parti populaire allemand tenait le 30 janvier à Berlin une grande réunion électorale dans un cirque orné des drapeaux aux trois couleurs impériales, noir, blanc, rouge, et devant le buste de Frédéric le Grand. Et l'un et l'autre groupes ne manquèrent pas d'exploiter les sentiments des anciens monarchistes : « Le peuple allemand manifestera sa volonté le 20 février, s'écriait M. Hefferich dans une réunion électorale à Francfort. Cette manifestation devra être comme un coup de tonnerre, qui sera entendu dans l'univers entier ! Les résultats des élections doivent être le renforcement de l'idée nationale dans le peuple. Alors nous chanterons, en dépit de tous les diables : *Deutschland, Deutschland über alles!* » On se fût cru au temps de Guillaume II, de l'épée aiguisée et de la poudre sèche. Naturellement tous les autres partis tenaient vigoureusement à la forme républicaine de l'État prussien.

Sur la question de l'autonomie provinciale, les hommes de droite posaient l'unité absolue de la Prusse comme un dogme intangible, le « rocher de bronze » autour duquel doivent se grouper les petits et moyens États. « On veut morceler la Prusse, écrivait le 5 janvier 1921 la *Taegliche Rundschau*. Il faut que les partis de droite montrent au peuple de quoi il s'agit. Le maintien de la Prusse est une nécessité politique et économique. Sa dissolution serait la dissolution de l'Allemagne entière. Nous devons maintenir le Reich et la Prusse dans la forme que Bismarck leur a donnée. » Ils avaient, pour alliés tout temporaires sur cette seule question, la majorité des social-démocrates, partisans d'une unité qui permettrait d'imposer l'idée socialiste. Le Centre, au contraire, favorable au fédéralisme

depuis l'époque légendaire de Windthorst, ne pouvait qu'appuyer fortement une Constitution qui assurait le triomphe de ses antiques ambitions. Mais certains groupements allaient plus loin, dans le Hanovre notamment, et réclamaient pour les provinces une autonomie qui frisait le séparatisme.

Sur les questions sociales, enfin, les partis de droite tenaient, comme au temps de Bismarck, la démocratie sociale pour un suppôt de Satan spécialement envoyé de l'enfer afin d'attaquer, saper, détruire l'œuvre divine qu'est l'Empire allemand. Le Centre et les démocrates coquetaient avec les socialistes parce que leurs idées sociales les en rapprochent et que, pour des raisons politiques, à cause du morcellement des partis, eux-mêmes ne peuvent prendre place au pouvoir sans une coalition qui ne leur semblait alors possible, en Prusse, qu'avec les socialistes modérés. Quant au parti socialiste même, il était lézardé depuis deux ans de fentes qui s'agrandissaient toujours et faisaient trois parcelles du vieux bloc de la « démokratie-sociale ». Entrant dans le combat immédiat, le ministre-président de Prusse, M. Braun, qui est socialiste majoritaire, s'élevait dans une réunion électorale à Kœnigsberg, le 5 janvier 1921, contre les socialistes indépendants et les communistes dont la politique n'a fait, selon lui, que renforcer la réaction en Prusse et dans toute l'Allemagne.

Telle était la situation réciproque des partis lorsque les électeurs se réunirent le dimanche 20 février; il n'y a pas à tenir compte des manœuvres et des exagérations de la dernière heure, des affiches couleur et opinion sang-de-bœuf de l'extrême gauche, des hurlements pangermanistes de l'extrême droite. En leur ensemble, les élections se passèrent dans un calme complet, sans grand enthousiasme, avec un chiffre assez élevé d'abstentions. Les résultats furent les suivants :

Communistes	30
Socialistes indépendants	29
Socialistes majoritaires	114
Démocrates	26
Union économique	4
Centre	81
Parti hanovrien	11
Parti populaire	58
Nationaux allemands	75
Total	428

Si l'on examine ces chiffres en eux-mêmes, si on les rapproche des résultats de 1919 (et il faut remarquer que le Landtag compte 26 membres de plus que l'Assemblée constituante), si surtout l'on dépouille les nombres des votants, on ne peut qu'être frappé du morcellement des partis, de la faiblesse de toute coalition éventuelle, et du renforcement de la majorité vers la droite. Les trois partis socialistes, communistes avec 1,207,000 votants, indépendants avec 1,055,000, majoritaires avec 4,171,000, comptent au total 6,433,000 votants et 173 élus, tandis que les partis bourgeois réunissent 9,234,000 votants environ et 255 élus; ces proportions n'ont guère changé depuis 1919, mais le parti socialiste sort des élections profondément divisé en lui-même; alors que les deux groupes d'extrême gauche comportent 59 députés, le parti majoritaire n'en chiffre que 114 au lieu de 145 dans la précédente assemblée; le socialisme n'a donc pas éprouvé un échec, comme en Saxe, mais il s'est effrité, les acharnés se sont accrus et les socialistes de gouvernement ont perdu et en nombre et en importance politique. Le parti démocrate perd une quarantaine de voix; le centre une douzaine qui vont au groupe hanovrien, plus séparatiste, mais qui roulera dans son orbite. Au contraire les deux partis de droite s'accroissent en votants (ils en comptent l'un 2,266,000, l'autre 2,892,000, ensemble près des trois cinquièmes des électeurs « bourgeois ») comme en députés; le parti populaire, le national-libéral d'antan, avait compté sur mieux encore, mais il est en gros profit; et les nationaux allemands, conservateurs, monarchistes, unitaires, bref les junkers d'avant-guerre, redeviennent un parti important; ce mouvement de réaction est aussi net qu'inquiétant.

Sur ces chiffres, les hommes d'État ont réfléchi, supputé, peiné, et tous calculs faits, ils ont conclu à la nécessité d'une combinaison nouvelle. Sans doute, la coalition de 1920, majoritaires, démocrates et centre, avait encore la majorité, mais bien faible, 221 sur 428, et 236 si on y ajoute les Hanovriens et l'Union économique, mince parti nouveau, élu par les petits négociants. A une pareille coalition n'étaient point permis les longs espoirs et les vastes pensers : de là, nécessité de l'élargir en y comprenant tout ou partie des majoritaires et des populistes, dont l'alliance n'était point aisée. En tout cas, le pivot de toute nouvelle combinaison, c'était le Centre. Et dans sa

tombe, la petite Éminence grise de Weppen a dû tressaillir, car tel avait toujours été l'objectif de M. Windthorst, qui ne fut jamais ministre mais en fit beaucoup.

Ainsi advint-il qu'au début d'avril 1921, et conformément à sa nouvelle constitution, le Landtag prussien a nommé président du ministère M. Stegerwald, syndicaliste chrétien, donc appartenant au parti du Centre et ministre de l'Hygiène dans le précédent cabinet : le chef du ministère n'est plus un socialiste, mais un homme du Centre, simple lieutenant dans la coalition de la veille. Et immédiatement il s'est mis en œuvre pour réaliser un nouveau cartel : mais il a eu si dure besogne pour concilier les aspirations contradictoires des socialistes et des populistes, qu'il a dû composer son ministère en partie de fonctionnaires et mécontenter jusqu'à la fureur les socialistes en les excluant du pouvoir.

Que ce résultat des élections prussiennes, cette situation de la République prussienne aient une influence directe sur le Reich et la politique allemande, nul n'en peut douter. La position de la Prusse en Allemagne, le chiffre de sa population comparé à celui de l'Allemagne, la direction que ses hommes d'État ont exercée sur les destinées impériales, tout démontre qu'entre la politique des deux États il y a un parallélisme si étroit, si étroit, que tout acte de l'un réagit sur l'autre : on ne le doit point oublier. L'un et l'autre ont adopté des institutions démocratiques; mais, que sont les lois sans les mœurs? Il ne suffit pas à un État d'avoir une constitution républicaine pour être réellement une République; il lui faut avoir l'esprit républicain, qui ne se décrète point. Il appartient à l'Allemagne et à la Prusse de démontrer si elles ont cet esprit.

PAUL MATTER.

1er mai 1921.

LA DIPLOMATIE
DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE
(1871-1914)

(*suite* [1])

VI

Gambetta, dans une même phrase de son dernier discours, avait pénétré la pensée de Bismarck, laissant toute liberté à la France pour ses entreprises lointaines, et il avait annoncé le pangermanisme qui en deviendrait jaloux et s'en irriterait : « L'histoire est là pour en déposer, avait-il dit : toutes les fois qu'une nation militaire a conquis une certaine hégémonie dans le monde, elle se mêle volontiers de beaucoup de choses; mais c'est justement un hommage à rendre à ce politique aussi ferme et aussi maître de lui-même qu'audacieux à de certaines heures, qu'il ne s'occupe que des choses qui se rapportent directement à l'intérêt allemand. »

On peut, en effet, diviser l'histoire qui va de l'une à l'autre des deux guerres allemandes en deux époques : l'ère où domine l'esprit de Bismarck pour qui aucun pays ni d'Orient ni d'Afrique, ne vaut les ossements d'un grenadier poméranien et qui regarde avec complaisance nos entreprises coloniales, parce que la France, sans doute, n'oublie pas en Tunisie et au Tonkin l'Alsace et la Lorraine, mais que, tout de même, pour tant d'horizons nouveaux qui s'ouvrent devant elle et tant de difficultés qu'elle y rencontre, elle se détourne des choses d'Europe; et les temps de l'Empereur Guillaume II qui lance l'Allemagne à la mer, lui montre l'Orient et se met à la recherche de colonies en Asie et en Afrique.

Ces ambitions se rapportent-elles directement à l'intérêt allemand? Bismarck s'est-il trompé? Quoi qu'il en soit, la politique mondiale va susciter à l'Allemagne de nouveaux antagonismes, et,

1. Voir le numéro de janvier-mars 1921.

plus encore que cette politique en soi, la façon dont elle sera conduite. La France, l'Angleterre et la Russie auront beau être aussi discrètes en Europe pendant cette seconde période que pendant la première : les matières combustibles ne s'en accumuleront pas moins dans toutes les parties du globe et, surtout, autour du bassin méditerranéen. La politique coloniale, après avoir donné à l'Europe de longues années de paix, va devenir ainsi l'une des causes profondes de la grande guerre.

Autre chose encore. Pendant le temps où la France avait comme quitté l'Europe, l'Allemagne n'y avait pas été inactive. D'abord, pendant l'ère bismarckienne, l'alliance des Empires centraux était devenue, par l'adjonction de l'Italie, la Triple Alliance (1882). De la mer du Nord au golfe de Bénévent, l'Europe était coupée en deux par le faisceau d'États le plus puissant qu'on ait jamais connu et qui se complaisait à faire sentir lourdement sa force. Alors même qu'on la réduisait à sa plus exacte mesure, l'affaire Schnæbelé, aux derniers temps du chancelier [1], avait été un avertissement; et, plus encore, le Septennat militaire, dont l'incident de frontière ne fut peut-être que le prétexte. Puis, dès l'avènement de Guillaume II, la dénonciation de ce qui restait de l'ancienne confraternité entre la Russie et la Prusse, avait été l'annonce de grands desseins germaniques, avec l'Autriche pour avant-garde, dans la vallée du Danube, la péninsule balkanique et la Méditerranée orientale. L'Italie de Crispi comptait bien y avoir sa part; si l'ambitieux silicien avait fait alliance avec Vienne, renoncé aux *terre irredente*, c'était pour se faire payer ailleurs.

Et nul contre-poids. Russie, Angleterre et France étaient isolées. Bien plus, la question d'Égypte toujours en suspens, la volonté du gouvernement britannique de s'établir dans la vallée du Nil où il s'était engagé à ne demeurer que le temps nécessaire pour y rétablir l'ordre, et des frottements dans l'Afrique occidentale avaient créé entre l'Angleterre et la France une mauvaise tension. Pour les Russes, l'inquiétude dominante, c'était que l'empereur allemand, délié d'avec eux, poussât l'Autriche dans les Balkans et, sur un prétexte toujours facile à trouver en Orient, à l'heure où ils étaient sans alliance, provoquât la lutte, tant de fois annoncée, entre les Germains et les Slaves.

1. 21 avril 1887.

La diplomatie française comprit que le moment était venu pour elle de rentrer en Europe. L'Angleterre pouvait se satisfaire de son « splendide isolement ». Il n'en était pas de même de la France ni de la Russie, toutes deux puissances continentales et voisines de l'Allemagne.

VII

De la première alliance franco-russe, à Erfurt, un témoin avait dit : « On a signé en fermant les yeux, pour ne pas voir dans l'avenir [1]. » Ce fut, bien au contraire, avec les yeux grands ouverts sur l'avenir que France et Russie signèrent la nouvelle alliance.

Il y avait eu quelques raisons solides à la crainte, trop ouvertement exprimée, que la République n'aurait pas de politique étrangère; l'inquiétude ne procédait pas chez tous d'une méfiance instinctive de la démocratie ou de la connaissance de ses faiblesses congénitales. Le régime, en s'installant, trouvait la France non seulement sans alliance, mais entourée de pays qui ne s'étaient point affligés de sa défaite et qui s'empressaient autour de l'Allemagne. Le second Empire ne lui avait légué qu'un petit nombre de diplomates de valeur; Thiers, dans cette pénurie, fut contraint de s'adresser à de grands seigneurs royalistes à qui leur naissance permit de faire figure; plusieurs se distinguèrent par d'autres mérites, mais le nom de la République leur brûlait les lèvres et il ne s'en trouva qu'un seul [2] pour se rallier aux institutions nouvelles. Il fallut improviser un personnel avec des hommes venus de la politique, de l'administration et de l'armée. Le gouvernement fit quelques grands choix [3]; d'autres choix furent moins heureux. Tout le reste de l'Europe, sauf la Suisse, étant constitué en Monarchie, les représentants loyaux de la République se heurtèrent souvent à toutes sortes de préjugés et de préventions. Les assemblées parlementaires voulant être toujours informées, il fallut travailler presque tout le temps à découvert; une politique condamnée à se publier sur les toits, c'était une garantie, mais, aussi, une difficulté de plus.

1. Sorel, t. VII, p. 319.
2. Le marquis de Noailles.
3. Challemel-Lacour, Paul et Jules Cambon, Barrère.

Avec tant d'obstacles devant elle, à surmonter ou à tourner, la diplomatie républicaine n'en a pas moins été la plus constamment clairvoyante et la plus forte qui se fût rencontrée depuis les deux grands cardinaux d'État. Elle venait de donner à la France un empire colonial aussi riche et plus vaste que celui qu'avait perdu Louis XV. Elle allait faire l'alliance russe et l'entente anglaise.

On a dit souvent que Freycinet trouva l'alliance russe « dans l'air ». Cela n'est qu'à peu près exact. L'alliance n'avait été guère encore préconisée que par des patriotes impatients et irréfléchis qui en attendaient ce qu'elle ne pouvait pas donner, et par des financiers. L'un des principaux mérites de Freycinet fut d'avoir compris du premier jour que l'alliance serait exclusivement défensive ou qu'elle ne serait pas; on ne pouvait se proposer à Paris comme à Pétersbourg un autre résultat que « rompre l'isolement qui, plus d'une fois, avait enlevé à la diplomatie la liberté d'esprit dont a besoin le gouvernement d'un grand pays ». « Si nous avions, dit-il, proposé d'ouvrir des horizons à la justice immanente, la Russie ne serait pas entrée dans cette voie. Alexandre III était un souverain éminemment pacifique. Il l'avait prouvé lors de son conflit avec l'Angleterre en Afghanistan; il n'aurait pas démenti son passé [1]. » Il fallut à Ribot un an pour établir la convention militaire dont le principe, comme « un complément logique », avait été seulement accepté dans le premier protocole de 1891.

Les républicains, au temps de la monarchie de Juillet et du second Empire, eussent violemment déclamé contre l'alliance russe si la pensée en avait pu venir à Louis-Philippe ou si Napoléon III n'en avait pas eu seulement des velléités. Pas un républicain d'alors qui n'eut au cœur la haine des Cosaques, qui ne poursuivît d'anathèmes le Moloch du Nord. « Combien l'Asie est plus douce dans ses races naturelles que cette Asie bâtardée de bureaucratie allemande où deux tyrannies se combinent et d'Orient et d'Europe! » Ainsi s'écriait Michelet lui-même qui, pourtant, distinguait entre « ce monstre, le Tzarisme », et « ce bon et infortuné peuple russe », avec ses grands martyrs, ses écrivains intrépides, son admirable Herzen, et qui, d'un œil sûr, avait reconnu que, hors du monde

1. Freycinet, *Souvenirs*, p. 468. — Freycinet était, en 1891, président du Conseil et ministre de la Guerre; il avait appelé Ribot aux Affaires étrangères.

corrompu de la cour et des hauts fonctionnaires, « ce que le peuple russe hait le plus, c'est l'Allemand [1] ».

Mais l'éducation politique du pays avait fait, sous le coup de la défaite et dans une atmosphère de liberté, de tels progrès qu'à l'exception des socialistes, enlisés dans la routine de leur dogme, les républicains n'eurent pas une hésitation; ils dégagèrent tout de suite l'importance et le sens de l'alliance. La grande politique de la Sérénissime seigneurie des Lagunes, alliée des Infidèles : *Veneziani, poi Cristiani*; la non moins grande politique d'un roi François Ier ou d'un cardinal de Richelieu, alliés, eux aussi, des Turcs et des luthériens d'Allemagne, furent reprises, cette fois, sans résistance. L'alliance de la plus formidable des autocraties et de la démocratie républicaine, fille de la Révolution, ne laissait pas que d'être singulière; aussi bien ce qui fut le plus inattendu, ce fut, aux fêtes de Cronstadt, le tsar, avec tout son état-major de seigneurs et de généraux, écoutant, debout et tête nue, *la Marseillaise*, jouée par ses propres musiques : *Contre nous de la tyrannie...*; mais le poids de l'Empire russe dans le même plateau que celui de la République française, *Duplice* contre *Triplice*, c'était, de nouveau, la balance des forces qui se rétablissait. La paix de l'Europe en sera aussitôt consolidée. Si l'on en vient tout de même à la guerre, c'est l'armée allemande prise dans l'étau, menacée sur ses deux frontières, à l'est et à l'ouest; elle ne se ruera plus tout entière contre la France.

La raison profonde de l'Alliance ne fut méconnue que par une minorité comme renouvelée de l'ancien parti du *Catholicon* d'Espagne, incapable, elle aussi, de voir la politique autrement qu'au travers de ses doctrines propres, sociales ou religieuses; mais l'opposition fut de beaucoup moins nombreuse et n'eut accès à aucun moment « dans les quatre pieds carrés » du Cabinet.

Qu'à ce sain réalisme politique se soit mêlé un gros grain de sentiment, on le contesterait à tort. Abandonnée à l'heure de ses cruelles épreuves, seule en Europe depuis tant d'années, lasse et inquiète de son isolement, la France fut heureuse de rencontrer enfin une amitié qui osât s'affirmer. Elle se crut d'ailleurs aimée beaucoup plus qu'elle ne l'était, la Russie impériale ne s'étant décidée à une alliance qui n'était pas « de son monde » que pour des

1. *La France devant l'Europe*, p. 101 et 106.

raisons politiques et financières. On savait, mais pour s'en taire, que l'alliance, étant « strictement défensive », impliquait le maintien du *statu quo* européen, donc les traités de Versailles et de Francfort, paraphés désormais par la Russie.

Les termes dont se servit Freycinet pour annoncer l'alliance en marquèrent le caractère, en même temps que le surcroît de sécurité qui en venait à la France. Au banquet de Vandœuvres, qui suivit les manœuvres en 1891, il trouva exactement les mots, fiers et simples, qu'il fallait : « Personne ne doute aujourd'hui, dit-il, que nous soyons forts; nous prouverons que nous sommes sages. Nous saurons garder, *dans une situation nouvelle*, le calme, la dignité, la mesure, qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement. »

Ces deux mots : « situation nouvelle », sans autre commentaire, bientôt répétés par Ribot, ministre des Affaires étrangères, eurent un immense retentissement; ils volèrent de bouche en bouche.

Comme le texte du traité était destiné à rester secret, ainsi que celui de la Triple Alliance, l'Allemagne, d'abord, s'inquiéta. Son ambassadeur à Paris (Munster) dit à Freycinet : « Maintenant que vous êtes deux, vous aurez bien de la peine à rester tranquilles. Chez vous, on aime la guerre et vous entraînerez la Russie. » Le ministre donna à l'ambassadeur des assurances que celui-ci, selon Freycinet, « sentit sincères » : « Plus nous serons forts et moins nous serons ombrageux. Notre entente avec la Russie est un gage de paix ».

Les déclarations des diplomaties n'ont pas été toujours véridiques. Celles-ci l'étaient et l'événement les a confirmées.

VIII

Dans les années qui suivirent, on vit bien que l'alliance n'avait pas d'autre objet que la paix de l'Europe. A vrai dire, elle dépassa d'abord le but. L'alliance donna à la Russie une confiance à ce point exagérée dans la paix du continent qu'elle engagea en Extrême-Orient une déplorable entreprise, et à la France un tel sentiment de sécurité qu'elle cessa de poursuivre avec l'activité qu'il eût fallu sa préparation à la guerre, et, bien loin que l'esprit belliqueux se ranimât, ce fut l'esprit militaire qui faiblit.

Du moment que l'accord n'avait pas été conclu en vue de l'Alsace-

Lorraine, ce fut bientôt l'opinion générale qu'il fallait tirer de la sécurité accrue tout l'avantage qu'elle comportait pour les œuvres de paix. Les provinces perdues restèrent dans la pensée française, mais s'obscurcirent un peu. Au lendemain des fêtes de Cronstadt, cela fut constaté par la presse autrichienne : « Autant la France, dans son légitime orgueil de grande nation, pouvait être tentée de se révolter contre une paix de coercition, autant elle souscrit avec une libre et joyeuse spontanéité, maintenant qu'elle n'est pas seule, au maintien de la stabilité générale [1]. » La durée du service militaire venait à peine d'être réduite de cinq à trois ans; on commença à en réclamer la réduction de deux ans, bien que le chiffre de la population demeurât à peu près stationnaire. Bien avant la conclusion de l'alliance, les capitaux français avaient commencé à prendre le chemin de la Russie, où ne manquaient ni la main-d'œuvre ni les richesses du sol et du sous-sol, mais où l'argent était rare. Les financiers de Paris furent des premiers à conseiller l'alliance. Dès qu'elle fut conclue, le mouvement des capitaux s'accéléra et les emprunts russes se multiplièrent; vers 1906, la France était devenue ainsi créancière de la Russie pour environ 12 milliards. Il n'est pas dans les habitudes de la finance et des rentiers de donner de l'argent pour la guerre. Le caractère pacifique de l'alliance, proclamé jusqu'à l'excès dans les voyages du Tsar en France et dans ceux du Président de la République en Russie, se prouvait par les emprunts. L'Empereur allemand fut vite renseigné, par la Russie elle-même, sur l'objet et le but de l'alliance; ce n'était point une arme de guerre avec sa pointe dirigée contre l'Allemagne ou contre l'Autriche; c'était bien un bouclier.

Dans le même temps, des crises répétées de la politique intérieure détournèrent les esprits des choses du dehors; bien plus, elles ne tardèrent pas à donner à la volonté pacifique du pays des expressions déplaisantes, et pire encore, à laisser affaiblir, au su de l'Allemagne, l'institution militaire [2].

De l'affaire Dreyfus, Tolstoï avait dit : « Il est bon qu'un cas de

1. *Le Nord*, cité par Ernest Daudet, *Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe*, p. 316.

2. Rapports (inédits) de M. de Miquel, secrétaire à l'ambassade d'Allemagne, sur la situation militaire de la France, il y a été fait dans la presse de fréquentes allusions.

conscience se pose devant la France [1]. » Et, sans doute, c'était beau qu'un batelier bessarabe, moitié homme, moitié buffle, dit à un voyageur français : « Tu viens de ce pays où l'on veut la justice. » Mais, d'une part, les adversaires de la Revision, acharnés à évoquer « l'honneur de l'armée » pour couvrir les crimes et les fautes de quelques officiers, en arrivèrent à répandre que découvrir les pièces secrètes qui avaient déterminé une condamnation illégale, ce serait déchaîner la guerre avec l'Allemagne; ils firent ainsi du maintien de la paix un humiliant argument contre le droit; d'autre part, nombre de revisionnistes, surtout les socialistes, étendirent à l'armée elle-même leurs accusations contre le militarisme et, dans la révolte contre les abus de la force, prêchèrent un pacifisme déprimant. Puis à cette sorte de guerre civile succéda une sorte de guerre religieuse. Après avoir longtemps fait cause commune avec les partis de monarchie et d'Église et avec les antisémites, le plus grand nombre des radicaux fit « bloc » avec les socialistes. Waldeck-Rousseau eût voulu frapper seulement ceux des ordres religieux qui avaient contribué à faire d'un conflit judiciaire une bataille contre la République et le parti de la Révolution, c'est-à-dire ceux qu'il appelait « les moines ligueurs » et « les moines d'affaires ». De sa loi de 1901 sur les associations, un évêque a écrit, mais vingt ans trop tard, que « c'est la plus libérale de nos lois [2] ». Mais, quand il la présenta, tous les conservateurs la repoussèrent; la lutte s'irrita; toutes les congrégations furent emportées : et, si la loi sur la séparation des Églises et de l'État ne fut pas moins libérale que le projet de loi sur les associations, les passions aux prises ne furent guère moins violentes autour du Concordat qu'autour des couvents.

Au moins, pendant ces années, sans doute avec les erreurs et les fautes qui ont marqué toutes ses luttes contre elle-même, la France a-t-elle poursuivi la grande marche de son histoire vers plus de justice et vers plus de liberté; et l'on peut dire de l'affaire Dreyfus à ses détracteurs ce que disait le duc d'Aumale d'autres commotions civiles : « Un si grand pays! un pays qui a fait 89! qui a fait 1830!... qui a fait 1848!... » Au contraire la Russie, dans le même temps,

1. André Beaunier, *Notes sur la Russie*, p. 84.
2. *L'Eglise de France et les Associations* dans *la Revue des Deux Mondes*, du 1er octobre 1920.

commençait à s'abîmer et s'engagea sur la pente fatale. Le Tzar se laissa pousser par une poignée d'aventuriers, qui s'étaient assurés de hautes complicités, et par l'Empereur allemand à la guerre contre le Japon [1]; il n'y subit, sur terre et sur mer, que des défaites ; et ces défaites l'atteignirent profondément dans son prestige, ébranlèrent l'Empire, ruinèrent pour longtemps l'armée, soulevèrent les premières vagues de la Révolution ouvrière et paysanne où, treize ans après, tout croula.

Ainsi, alors que la France était revenue en Europe pour conclure l'Alliance, la Russie, l'Alliance à peine conclue, avait dévié vers l'Asie; et, comme cette déviation russe se produisait pendant que la France s'absorbait dans ses querelles politiques et religieuses, l'Alliance perdit d'année en année quelque chose de sa vertu. L'instrument restait excellent, ainsi que cela apparaîtra aux heures tragiques de 1914, où sans l'alliance russe, la victoire qui décida du sort de la guerre sur la Marne eût peut-être été impossible. Mais des mains malhabiles avaient commencé par le fausser. Que l'Alliance ait consolidé alors la paix de l'Europe, les Allemands eux-mêmes en sont convenus; le chancelier allemand n'hésitait pas à dire que la *Triplice* et la *Duplice* étaient « les piliers de l'ordre européen [1] ». Cependant cette paix du XIXe siècle finissant et du XXe siècle à ses débuts ne fut pas ce qu'elle aurait dû être. La Russie et la France s'étant alliées pour le maintien des traités existants, il était déjà grave, même pour d'autres que des métaphysiciens, qu'à une paix subie succédât désormais une paix voulue [2]. Ce qui le fut bien davantage, c'est que du surcroît de crédit qui résulta de l'Alliance, la France fit surtout usage pour cesser de se fortifier et la Russie pour s'affaiblir.

Quand le théâtre naturel de l'Alliance, cultivée avec méthode et selon son esprit, était l'Europe, la France se paralysa à l'intérieur et la Russie au dehors. Assurément la Russie aurait été malvenue d'avertir la France que ses batailles civiles compromettaient une politique qui ne jouait plus que dans les emprunts et dans les fêtes, alliance d'apparat et mariage d'argent. Par contre, des politiques plus fermes et plus fiers n'eussent pas suivi la Russie impériale dans

1. Bülow, en juin 1902.
2. Tardieu, *La France et les Alliances*, p. 16.

son aberration asiatique. On voit assez aujourd'hui qu'ils l'auraient sauvée d'elle-même s'ils avaient conseillé d'accepter l'alliance japonaise [1], refusé d'étendre à l'Extrême-Orient le champ de la Double Alliance [2] et averti que la Mandchourie serait pour de longues années le tombeau des armées russes.

IX

Cette crise, profitable à l'Allemagne, de l'Alliance russe finit en 1905 du fait de l'Allemagne, quand elle ouvrit la crise européenne au lendemain de l'Entente franco-anglaise.

Les traités de 1891 et de 1904, comme la Monarchie n'en a pas conclus de plus grands, ont eu pareillement pour objet principal le maintien de la paix, dans l'ordre européen tel qu'il existait depuis 1871. A la vérité, l'accord franco-anglais de 1904 ne constituait pas une alliance défensive, au sens même large du mot, ni politique ni militaire. En soi, il n'était qu'un traité de réconciliation, de liquidation et d'équilibre. Mais c'était sa vertu féconde après toute cette longue histoire où, depuis qu'il y avait une Angleterre dans le monde, elle avait été si fréquemment en guerre avec la France que les traités, sauf à l'époque de la lutte commune contre la suprématie de la maison d'Autriche, paraissent des trêves.

Il avait fallu la guerre de Cent Ans pour supprimer l'immense obstacle que l'Angleterre, à demi française, des Plantagenet opposait à l'œuvre unitaire des Capétiens. Louis XIV, parce qu'il avait voulu recommencer Charles-Quint, Louis XV pour les colonies dont il avait hérité de Richelieu et qu'il avait reçues de Dupleix, la Révolution pour sa marche au Rhin et Napoléon pour son entreprise carolingienne n'eurent pas d'adversaire plus redoutable et plus tenace que l'Angleterre. Enfin, depuis les traités de Vienne, chaque fois que la France parut vouloir ou se rapprocher du Rhin ou menacer la suprématie maritime et coloniale de l'Angleterre, le vieil esprit des Pitt s'était réveillé dans l'île, elle-même « un Pitt éternel ».

D'autre part, en France, bien que l'alliance anglaise eût été recherchée par tous les plus hauts et les plus clairs esprits de notre

1. Offerte en 1901 par le marquis Ito.
2. Déclaration du 19 mars 1902.

histoire, depuis saint Louis jusqu'à Talleyrand, en passant par Henri IV, Richelieu, Colbert, Mirabeau et Danton, et qu'hier encore Gambetta, dans le discours qui fut son testament de mort, avait recommandé de ne rompre à aucun prix l'entente, les vieilles haines et les vieilles jalousies ne s'étaient point partout assoupies. L'imbécile légende de « la perfide Albion » n'était pas morte.

L'opinion française n'avait pas tardé à reconnaître la lourde faute qui avait été commise en 1881 quand la Chambre, sous la pression de Clemenceau, avait laissé les Anglais aller seuls en Égypte; l'Angleterre, après nous avoir engagés en Tunisie et soutenus au Tonkin, n'avait pas tardé beaucoup plus à s'inquiéter des progrès rapides de notre action dans les vallées de l'Afrique occidentale, Niger et Congo. La rivalité séculaire reparut. Le Cabinet de Londres ayant annoncé à celui de Paris son intention de reconquérir le Soudan, le gouvernement français conçut le projet de couper à l'Angleterre sa route du Caire au Cap par une expédition, préparée dans le secret, qui traverserait l'Afrique équatoriale du Congo au Nil. D'où la rencontre de Fachoda; Marchand, après avoir réussi l'un des plus extraordinaires romans de l'énergie française, arriva bien au Nil, mais pour y trouver l'armée de Kitchener, campée victorieusement au champ de bataille d'Ondurmann, et, aussitôt, la guerre fût en vue (septembre-octobre 1898).

On a dit que le principal tort du gouvernement français avait été de faire partir trop tard une expédition trop faible. L'erreur fut plus grave. L'Angleterre, à aucun moment, n'eût laissé ruiner son projet de relier le Cap à la vallée du Nil. Mais elle vit clairement qu'il n'y aurait point de pire malheur qu'une guerre entre les deux nations les plus civilisées et les plus libérales du monde et que tout le profit en serait pour l'Allemagne. Comme ce fut pareillement, à la réflexion, le sentiment de la France, sauf de quelques échauffés, la poignée des *conquistadores* héroïques de Marchand s'éloigna de Fachoda et les diplomaties des deux pays se mirent à l'œuvre pour un règlement équitable de leurs intérêts et de leurs prétentions contradictoires. Au lieu de se battre, on se rapprocha.

Parce qu'il ne cherchait pas la guerre avec l'Allemagne et qu'il faisait confiance à la raison des hommes, Gambetta avait dit « qu'appuyée sur la Russie et l'Angleterre, la France serait inatta-

quable ». L'événement lui a donné tort parce que la seule Russie conclut une alliance militaire; l'Allemagne, en juillet 1914, même dans sa folie, se fût sans doute arrêtée devant la certitude de rencontrer la flotte britannique et l'inexorable blocus. Quoi qu'il en soit, la pensée de Gambetta fut celle des précurseurs et des auteurs français de l'accord (Waldeck-Rousseau, Delcassé, Loubet, Paul Cambon); son principal initiateur, le roi Édouard VII, ne s'était tant appliqué à liquider un trouble passé, gros d'orages, que pour mieux assurer la paix du monde.

Ce qui est vrai de l'accord de la France avec l'Angleterre, l'est pareillement de ses accords à peu près simultanés avec l'Italie et avec l'Espagne. Ces ententes, dont la négociation n'a rien eu de clandestin et qui assuraient évidemment aux contractants des avantages importants, ont eu le même objet : écarter les causes de difficultés et de malentendus entre les puissances méditerranéennes. Comme l'Allemagne n'a aucune ouverture sur la Méditerranée, et puisque la liberté entière de son commerce lui est partout assurée, que peut lui importer que l'Égypte reste à l'Angleterre, du consentement de la France; que l'Angleterre reconnaisse à la France le droit de relier entre eux ses territoires épars de l'Afrique occidentale et de protéger l'Algérie, à l'ouest, au Maroc, comme elle l'est déjà à l'est, en Tunisie; que l'Espagne s'associe à la France au Maroc et que l'Italie ait carte blanche en Cyrénaïque? Bulow, au Reichstag [1], n'a pas répondu autre chose à la première interpellation des « grands allemands ». Si, vraiment, Delcassé prononça le mot d' « encerclement », ce fut pure gasconnade. Est-ce que l'Italie ne restait pas associée à l'Allemagne et à l'Autriche dans la *Triplice*, l'Espagne neutre, la Russie engagée seulement contre une agression, l'Angleterre libre de tout engagement? La première impression, en 1904, fut qu'une aurore de paix se levait pour l'Europe.

X

Les années suivantes (1905 à 1914), où l'Empereur allemand, poussé dans les reins par les pangermanistes, se fit l'homme de leur politique sans parvenir, si brutal qu'il devint, à les contenter,

1. Discours du 12 avril 1904.

mirent la patience française à l'épreuve la plus rude qu'elle eût encore supportée; ces temps, particulièrement durs pour la France, furent gros d'avertissements pour l'Angleterre et pour la Russie, même pour les neutres; les trois offensives politiques de l'Allemagne, au Maroc, dans la péninsule balkanique, avec l'Autriche pour pion sur l'échiquier, puis encore au Maroc, énervèrent le siècle commençant, firent la paix armée plus lourde et plus précaire, et rendirent les Empires centraux l'objet d'une défiance à peu près universelle.

Non seulement, pendant tout ce temps, la France resta obstinément sur la défensive; mais, par deux fois, elle céda sur son droit, un droit qui était manifeste à tous les yeux non allemands, et, tant qu'elle put, se cramponna à la paix.

Presque tout le procès des responsabilités lointaines de la guerre de 1914 est là, dans ce contraste : l'Allemagne cherchant des occasions de guerre, de son propre aveu, de l'explicite aveu de l'Empereur; la France refusant le fer.

Le pays n'avait-il plus les mêmes susceptibilités, les mêmes fiertés qu'autrefois? les avait-il amorties dans la démocratie et dans le bien-être? Il n'en était rien : le plus grand changement, c'était que la France se gouvernait maintenant elle-même et que le droit de paix et de guerre était restitué à la nation.

Ce serait exclure la France elle-même de l'œuvre de sa formation et de sa grandeur que d'écrire qu'au cours de sa longue histoire, les gouvernés ont été à l'ordinaire entrainés par les gouvernants aux guerres qui étendirent les limites de l'Ile-de-France aux frontières de la vieille Gaule. La nation a été constamment l'alliée de ses rois capétiens dans l'entreprise de son unité et dans la bataille pour l'indépendance générale des peuples et des États qu'a été leur longue lutte contre la suprématie de la maison d'Autriche, et il n'y a pas d'exemple d'une guerre plus profondément nationale que celle qui, relevant le défi de la Coalition, porta la France d'un grand élan au Rhin et aux Alpes. Par contre, les guerres d'Italie n'ont été que le roman de chevalerie de deux rois étourdis; après que la Flandre et la Franche-Comté furent rentrées, avec l'Alsace, dans la famille

1. Voir le récit d'Iswolsky sur sa conversation avec le kaiser en 1905 : « J'ai jeté le gant à la France... »

française, rien ne contribua davantage à ruiner la monarchie que les guerres dynastiques de succession sous Louis XIV et sous Louis XV; la politique de la nation, si elle avait été dès lors maîtresse de ses destinées, c'eût été celle de Colbert qui ne voulait plus connaître que la mer et les colonies, l'industrie et le commerce. Si le jeune Louis XIV fut adoré à la folie, c'est pour la raison qu'a dite Racine : « Sire, votre réputation n'en est pas moins éclatante pour n'être pas établie sur les embrasements et les ruines [1] »; si Voltaire ensuite vit, sur le parcours du cercueil royal, « de petites tentes où l'on buvait, chantait et riait [2] », c'est que Louis XIV, de son propre aveu, « avait trop aimé la guerre ». Bonaparte, lui aussi de son aveu, a fondé sa dictature beaucoup moins sur ses victoires d'Italie et d'Égypte que sur sa promesse de la paix : « Si je laissais à un autre le mérite de la paix, ce bienfait le placerait plus haut dans l'opinion que toutes mes victoires [3] »; après Amiens tout était rentré dans les voies du travail quand il repartit pour sa prodigieuse épopée; l'histoire n'en est pas écrite seulement sur les arcs de triomphe et sur les colonnes [4]; avec quelle joie, qui fait mal aujourd'hui encore, fut accueilli le tragique dénouement! Au temps de la Monarchie de Juillet, même des étrangers s'étonnèrent de sa résignation aux traités de 1815 : « On dirait que l'état des rhénans est pour les français l'objet le plus indifférent. Ayez donc le plus beau, le plus noble, le plus populaire drapeau du monde : à quoi bon vraiment? [5] » Promettre la paix parut à Napoléon III, comme à Napoléon, le plus sûr moyen de se rendre populaire; même la légende d'un outrage adressé par le Roi de Prusse à l'ambassadeur de France ne rallia pas l'opinion à la guerre de 1870; la guerre fut accueillie « avec consternation [6] ».

La France n'a donc pas attendu d'être définitivement en démocratie pour devenir une nation pacifique; toutefois elle ne l'a pas été de la

1. Épître dédicatoire d'*Alexandre* (1666).
2. *Siècle de Louis XIV*, t. III, p. 109.
3. Miot de Melito, *Souvenirs*, t. I, p. 156.
4. Voir dans les rapports des préfets à l'Empereur, cités par Taine, t. V, p. 113, le chiffre des réfractaires (dès 1810, plus de 160 000 condamnations nominatives) et des déserteurs de la grande armée (en 1812, dès les premiers mois, 4 à 5 000 par jour).
5. Mérode à Thiers (10 janvier 1839).
6. Renan, *Réforme intellectuelle et morale*, p. 24, et les rapports des Préfets dans les *Papiers des Tuileries*.

même façon sous l'ancien régime que de nos jours. S'il convient de rejeter la vieille erreur qui a fait attribuer l'esprit militaire de la France à des éléments venus d'Outre-Rhin avec les grandes inondations germaniques, il n'en reste pas moins que les notions de paix et de justice n'ont pu s'apparenter qu'après la destruction des derniers vestiges de la féodalité qui étaient restés dans l'ancien régime. L'instinct naturel est devenu une philosophie politique et sociale. Une démocratie, imbue des deux idées-forces de paix et de justice et se gouvernant elle-même, sous la forme républicaine, a, par conséquent, transformé sa diplomatie avec tout le reste. L'honneur, où Montesquieu voyait le principe de la monarchie, n'a point disparu avec elle; la République, la troisième comme la première, n'a pas été une gardienne moins jalouse de l'honneur national que les grands capétiens et leurs grands ministres. Ce n'est ni François Ier, à Madrid, ni Louis XIV, à Gertruydenberg, qui a refusé de traiter avec l'ennemi tant qu'il occupait encore un pouce du territoire national; c'est la Convention. Sans qu'on puisse faire un crime à l'Assemblée de Bordeaux d'avoir livré l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne pour un demi-siècle, on ne saurait oublier que le traité de démembrement fut repoussé seulement par des républicains, et, d'abord, par ceux qui avaient dirigé l'héroïque effort de la Défense nationale. Mais le point d'honneur, qui n'est pas l'honneur, ne devait pas tenir dans la politique extérieure de la République la même place que dans celle de la Monarchie. Un ministre d'ancien régime eût préféré courir les risques de la guerre que de céder devant les gestes de l'Empereur allemand à Tanger et à Agadir; le point d'honneur eût été sauvé, mais comme il le fut quand le duc de Gramont ne voulut pas avoir été « souffleté » par la fausse dépêche d'Ems.

Si la diplomatie de la République, tout au contraire, ne donna pas aux nouveaux pièges allemands, c'est qu'en raison de la transformation même du régime, elle s'inspira d'une volonté dont n'aurait pas tenu compte un gouvernement impérial ou royal, et qu'en conséquence, elle ne releva pas le gant que lui jetait l'empereur Guillaume. Les réclamations de l'Empereur n'étaient fondées en rien; soit qu'il demandât avec une solennité théâtrale la révision des accords sur le Maroc, soit qu'il exigeât d'être payé par un territoire colonial pour son consentement à reconnaître à la France, qui la

tenait du Maroc, sa mission civilisatrice sur cette vieille terre sauvage, il était sans droit, autre que celui du plus fort. Le gouvernement français eût été d'autant plus fondé à répondre par un refus que les sommations étaient plus brutales. C'eût été la guerre, mais à quel moment! La France aurait été dans son droit, mais elle eût été seulement dans son droit. Pouvait-elle se battre pour avoir refusé des concessions; pénibles assurément et douloureuses, mais qui laissaient tout de même son honneur intact? Elle aurait été, sans doute, approuvée assez généralement; elle n'eût pas soulevé en sa faveur, comme plus tard, la conscience de tout ce qu'il y avait d'un peu noble dans le monde. Elle avait bien des fois affirmé sa politique de paix; elle la prouvait par des actes, et par ceux qui sont le plus démonstratifs, parce qu'ils coûtent le plus à ce sentiment de l'amour-propre qui est, de tous, le plus vif chez la plupart des hommes.

XI

Précisément dans les années où l'Allemagne militaire et l'Allemagne économique s'impatientaient, celle-ci de ne pas dominer encore sur tous les marchés du globe, celle-là de ne pas avoir atteint encore à l'hégémonie, la France ne pouvait pas suivre une politique plus sage et plus habile.

Elle eût renié, avec des vastes et glorieuses pages de son histoire, le meilleur de sa philosophie politique si elle avait cessé de croire qu'il y a des circonstances où la force seule peut faire fonction d'arbitre. Bien plus, ce que Proudhon a dit de la justice et du droit, qu'ils ne peuvent rien sans la force [1], comme Pascal l'avait dit de la vérité [2], elle ne le comprit bien que depuis 1870. L'affaiblissement de l'instrument militaire vers 1905, par suite d'un excès de confiance dans la paix, fut salutaire par les inquiétudes qu'il causa. Alors que tout a manqué au téméraire gouvernement de Napoléon III, la France de 1914 se trouvera prête à recevoir le choc formidable qui, dans le plan allemand, la doit abattre du premier coup; elle ne fera alors que chanceler pour se redresser aussitôt et gagner la guerre sur la Marne.

1. *La guerre et la paix*, t. I, ch. VII.
2. *Provinciales*, XIIe Lettre.

Mais la force même que l'ennemi lui reconnaissait donna plus de prix aux concessions qu'elle fit pour garder la paix de l'Europe. Ses sacrifices lui valurent un redoublement de confiance. La Russie et l'Angleterre, qui, sans doute, se seraient écartées si elles lui avaient soupçonné des velléités belliqueuses, se rapprochèrent d'autant plus qu'elle parut plus résolue à ne se battre que si l'Allemagne lui imposait la guerre. L'année d'avant la catastrophe, l'Allemagne, avec l'intention manifeste de provoquer un réflexe de colère, aggrava et multiplia les brutalités en Alsace-Lorraine. Les « bons européens » de Paris refoulèrent au fond d'eux-mêmes leurs rancœurs afin qu'au jour de l'agression, ils pussent dire en conscience que la France n'avait jamais usé « de sa force renouvelée et rajeunie » que dans l'intérêt général [1].

La Russie, encore mal remise de sa défaite asiatique, qui entendait les premiers grondements de son volcan révolutionnaire et qui, timidement, faisait l'expérience d'une sorte de gouvernement des assemblées, n'était pas moins éloignée de la guerre. On chercherait en vain les raisons qu'elle eût pu avoir de faire la guerre à l'Allemagne. Loin de la gêner, la pénétration économique de l'Allemagne lui profitait, pour le moins autant que les milliards des emprunts français. La Cour était toujours à moitié allemande, toutes les places importantes de l'administration étaient occupées par des Allemands. Le panslavisme n'avait pas survécu à Katkoff; ni les Bulgares, très fermes sur leur indépendance, ni les Serbes ne prenaient leur mot d'ordre à Pétersbourg. De l'Autriche, la Russie avait tout accepté : l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, la fenêtre de l'Adriatique violemment fermée aux Serbes, le royaume d'Albanie avec un prince allemand. L'amertume qu'elle en avait ressentie ne s'était traduite qu'en paroles. Elle avait applaudi au brillant réveil des nations balkaniques. Même à la police autrichienne, qui forge des documents quand elle n'en trouve pas, il a été impossible de trouver la main russe dans l'agitation nationale des Serbes. L'ordre nouveau des Balkans en 1913, après la paix de Bucarest, satisfaisait la Russie pour les mêmes raisons qu'il irritait l'Autriche. Ce fut dès lors l'Austro-Allemagne qui, plutôt que de laisser les Balkans aux Balkaniques, chercha le conflit. La défaite des Turcs, dont elle avait

1. Message de Poincaré (4 août 1914).

escompté la victoire sur les Bulgares, les Serbes et les Grecs, puis la défaite des Bulgares, dont elle avait favorisé le coup de félonie contre les Serbes, dérangeaient tous les plans de Berlin et de Vienne. Sans le refus de l'Italie de s'associer à une agression de l'Autriche contre la Serbie, *pericolissima aventura*, avait dit Giolitti [1], on peut croire que la guerre mondiale eût été avancée d'une année.

Pour l'Angleterre, dans ces mêmes années, elle portait ses vœux plus loin que le simple maintien de la paix armée. Les conventions militaires et navales avec la France se réduisirent à un échange de lettres entre le ministre britannique des Affaires étrangères et l'ambassadeur français; il y était précisé que « les consultations échangées entre spécialistes ne devaient pas être considérées comme des engagements »; « si l'un ou l'autre gouvernement avait un motif grave d'appréhender soit une attaque *non provoquée* d'une tierce puissance, soit quelque événement menaçant pour la paix générale, ce gouvernement examinerait immédiatement avec l'autre si les deux gouvernements devaient agir de concert en vue de prévenir l'agression ou de sauvegarder la paix, et, dans ces cas, discuter quelles mesures ils seraient disposés à prendre en commun [2]. » Ce fut tout. Et, comme si c'était trop, les gouvernements, libéraux et radicaux, fortement pénétrés de pacifisme, au plein de leur bataille fiscale, inquiets de l'Irlande, conscients de leur impréparation militaire, multiplièrent les avances à l'Allemagne, lui proposèrent la limitation des armements navals. « Les amitiés conclues par l'Angleterre n'étaient pas un obstacle à la conclusion de nouvelles amitiés [3] »; l'Angleterre souhaitait celle de l'Allemagne. Elle donnera l'exemple de réduire le programme de la flotte de 25 p. 0/0 pour les navires de combat, 60 p. 0/0 pour les torpilleurs, 33 p. 0/0 pour les sous-marins [4]. La surenchère perpétuelle, la « folie » des armements révolte le bon sens britannique : que « les États chrétiens dépensent annuellement 10 milliards de francs pour préparer une nation à en exterminer un autre », cela est monstrueux; une pareille « épidémie

1. Dépêche à San Giulliano.
2. De sir Edward Grey à Paul Cambon, 22 novembre 1912; de Cambon à sir Edward Grey, 29 novembre 1912. (*Livre Bleu*, annexes 1 et 2 joints au n° 105; *Histoire de douze jours*, p. 408.)
3. Grey, Chambre des Commerces, 24 novembre 1911.
4. Programme de juillet 1913.

de gaspillage dévastera le monde jusqu'à la ruine »; c'est « la ruine de la culture »; « le fardeau des armements est un plus grand danger que la guerre même, car il équivaut à un épuisement en temps de paix [1] ». En février 1914, Haldane, ministre de la guerre, se rend à Berlin, renouvelle ses instances.

La volonté de paix était telle dans l'Europe occidentale que le parti socialiste français commit alors la plus grave, la plus touchante aussi de ses erreurs. Il y avait si peu de raisons sérieuses de guerre dans le monde que Jaurès et ses amis attribuèrent à leurs coreligionnaires allemands leurs propres sentiments. Certains que la *Sozial demokratie* opposerait à une tentative impériale d'agression la grève générale et que l'Empereur lui-même ne risquerait pas sa magnifique fortune sur un coup de dé, ils fraternisèrent solennellement dans la cathédrale de Bâle avec les socialistes allemands.

Combien la réalité était différente! mais elle défiait, en effet, le bon sens.

Alors que la prospérité et la puissance économique de l'Empire n'arrêtaient pas de croître, — la fortune publique de 2 milliards de marks par an (23 milliards en 1895, 43 en 1911), le nombre des grandes fortunes de 50 p. 0/0, les importations et exportations de 6 milliards, dans les premiers temps du siècle, à 20; la production du minerai de fer de 6 à 27 millions de tonnes, le tonnage de la flotte de commerce de 1 à 3 millions [2] — l'Allemagne continuait à réclamer « sa place au soleil ». Quelle place? Le général de Bernhardi, dans le livre fameux qui est comme la préface de la guerre mondiale, le dit crûment : « L'hégémonie ou la chûte [3]. » A l'ordinaire, les peuples et les États qui convoitent des territoires de leurs voisins se donnent la peine de chercher des raisons ou d'alléguer des prétextes. On en trouve toujours. Cela parut superflu aux hérauts de la guerre « impérialiste ». Bernhardi convient — et cet aveu, c'est même son principal argument — que « ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie n'ont besoin d'attaquer l'Allemagne pour sauvegarder leurs

1. Londres, XVIIe Congrès de la Paix, juillet 1911, et Chambre des Communes, juillet 1910, discours de Lloyd George; Communes, 12 décembre 1911, discours de Grey, etc....

2. Chiffres donnés par Helfferich, par Bernhardi, *L'Allemagne et la prochaine guerre*, ch. XIV, etc.

3. Ch. V.

intérêts ». Mais il retourne contre elles leur patience ou leur résignation. « Aussi longtemps que nous reculerons devant une attaque, leurs diplomates évidemment plus habiles nous imposeront leur volonté. » Quelle volonté? Celle de garder la paix, puisque l'Empereur allemand n'a pas réussi à faire sortir la guerre de ses provocations, ni à Tanger, ni à Agadir, ni dans les Balkans. « Dans la dure bataille pour la souveraineté du monde, puisqu'elle nous est imposée par notre population et par notre culture, nous ne devons donc plus reculer. » « La bataille doit être livrée et elle doit être gagnée, quelque en puisse être le prix. » Notamment, « la France doit être si parfaitement écrasée qu'elle ne pourra plus jamais se mettre au travers de notre chemin ». « La mission allemande ne peut s'accomplir que par l'épée. » « Traiter de politique aventureuse une politique entreprenante et qui poursuit des buts positifs, c'est un abus de langage de notre timide époque. » L'art de la politique, c'est « de créer de nombreuses surfaces de friction ». « L'ancien sage avait raison; la guerre est la mère de tout. » Gœthe a dit que « l'essence de la vie, c'est de supplanter ou d'être supplanté », et Schlegel que « la guerre est aussi nécessaire que la lutte des éléments dans la nature ». Ainsi « la conquête est devenue la loi indispensable ». « Du droit de faire la guerre[1] résulte le devoir de faire la guerre[2]. » Une seule question : « Engager la bataille dans la situation militaire la plus favorable[3]. »

Les savants allemands pourront entasser des montagnes sur des montagnes de volumes pour alléguer que la Triple Entente se préparait à une guerre offensive : tant qu'il subsistera un exemplaire du livre de Bernhardi, ils resteront convaincus de mensonge par un des leurs. Mais ce n'est pas au jugement du seul Bernhardi que le grand crime de la Triple Entente, c'est sa volonté de paix; la pire duperie allemande serait de tomber au piège pacifique de la Triple Entente. Bernhardi n'est pas un isolé; son congénère Frobenius[4] qui, lorsque Bernhardi écrit : « Tue! », crie « assomme! », a pour préfacier le Kronprinz lui-même; et le Kronprinz enfin publie lui aussi son

1. C'est le titre du ch. Ier.
2. Titre du ch. II.
3. Ch. I, II, V et VI, *passim*, p. 320, 337, 334 de l'édition allemande.
4. *Des deutschen Reiches Geschicksals-stunde.*

appel aux armes : « L'Allemagne en armes[1]. » Le jeune seigneur professe ouvertement le mépris de la paix : « Cette conception de la vie d'un peuple n'est pas allemande. » (*Un-deutsch*, proprement : *anti-allemande*; *un*, comme l'α grec, est privatif; ainsi dans *amoral* qui est autre chose qu'*immoral*). « L'argent a acquis chez nous une valeur qui ne peut être considérée sans crainte. Le vieil idéal est méprisé. Pour gagner de l'argent, il faut la paix, la paix à tout prix. Or, l'histoire nous apprend que les États chez lesquels règne le facteur commercial sont allés misérablement à la ruine. Sans doute, la diplomatie peut et doit retarder les conflits pendant un certain temps. Mais, comme l'éclair qui rétablit l'équilibre entre deux couches d'air chargées d'électricités différentes, l'épée sera et restera jusqu'à la fin du monde le facteur dominant en toutes choses.... » Et quand le prince quitte son commandement des hussards de Dantzig : « Mon cœur et mon esprit demeurent avec vous. Lorsque le roi appellera et que retentira le signal : « Marche! Marche! » pensez à celui dont le plus ardent désir a toujours été de pouvoir vivre avec vous le moment de félicité soldatesque. » L'image du Kronprinz est vendue par milliers, avec cette inscription : « Nous ne pouvons obtenir la place au soleil qui nous revient et qu'on ne nous cédera pas volontairement qu'à l'aide d'une bonne épée. *Signée* : KRONPRINZ GUILLAUME[2]. »

Il n'y a pas dans l'histoire moderne un autre exemple d'une guerre qui ait été voulue, publiquement réclamée, dans un tel oubli du droit et de l'humanité.

La diplomatie française veillait. Elle reconnut exactement que ce que l'Allemagne ne pardonnait pas à la France, c'était, comme disait Renan, « son pouvoir éclatant de renaissance et de résurrection[3] ». Elle ne fut pas moins exactement renseignée sur la pensée de l'État-Major général : « Laisser de côté les lieux communs sur la responsabilité de l'agresseur; lorsque la guerre est devenue nécessaire, il faut la faire en mettant toutes les chances de son côté; le succès seul la justifie. » Propres paroles du général de Moltke; Cambon traduit : « Agir par surprise[4] », et prévient que « l'Empereur

1. *Deutschland in Waffen.*
2. Richard Grelling, *J'accuse...*, p. 31.
3. Rapport du lieutenant-colonel Serret, du 15 mars 1913.
4. Dépêche du 6 mai 1913.

se familiarise avec un ordre d'idées qui lui répugnait autrefois [1] ». Et voici le rapport officiel de Ludendorff daté du 19 mars 1913 sur le renforcement de l'armée allemande : « Il faut habituer le peuple à penser qu'une guerre offensive de notre part est une nécessité contre les provocations ennemies. Il faudra agir avec prudence pour n'éveiller aucun soupçon. Il faudra mener les affaires de telle sorte que, sous la lourde pression d'armements puissants, d'énormes sacrifices d'argent et d'une situation politique tendue, une ruée générale soit considérée comme une délivrance.... Il faudra que les petits états soient contraints à nous suivre ou soient abattus.... Sur notre frontière du Nord-Ouest, ce sera pour nous une question vitale de prendre l'offensive avec une grande supériorité du nombre dès les premiers jours. Un *ultimatum* à brève échéance, que l'invasion doit suivre aussitôt, permettra de justifier suffisamment notre action au point de vue du droit des gens.... Nous nous souviendrons que des provinces de l'ancien Empire allemand, Comté de Bourgogne et une belle part de la Lorraine, sont encore aux mains des Francs ; que, par milliers, les frères allemands des provinces baltiques gémissent sous le joug slave. C'est une question nationale de rendre à l'Allemagne ce qu'elle a autrefois possédé [2]. »

Du 19 mars 1913, tout le drame de juillet-août 1914.

Cette fois, les rapports de l'ambassadeur et des attachés militaires sont compris et médités. Les têtes ne se cachent pas sous le sable pour ne point voir monter le danger. Avec la conscience de n'avoir pas laissé échapper depuis quarante-trois ans un mot de provocation, la France se tient prête. Elle n'a pas abdiqué sa liberté aux mains d'un sauveur. Elle est à elle-même son veilleur dans la nuit.

JOSEPH REINACH.

1. Dépêche du 22 novembre 1913.
2. *Livre jaune*, n° 2; *Histoire de Douze Jours*, p. 19 et suiv.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE
DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCO-SLOVAQUE

Le 3 février, dernier, le capitaine G. Georges-Picot, membre de la Mission Militaire Française à Prague, a fait à l'École des Sciences politiques, sous les auspices de la Société des anciens élèves et élèves et sous la présidence de M. René Pinon, professeur à l'Ecole, une conférence sur la politique extérieure de la République tchéco-slovaque que nous sommes heureux de reproduire ici.

Le président, M. René Pinon, présenta l'orateur en ces termes :

Je suis heureux et fier de l'honneur qui m'est échu de remercier au nom de l'Association des anciens élèves de l'École des Sciences politiques, le capitaine Georges-Picot de la conférence qu'il veut bien nous donner ce soir. Le capitaine Georges-Picot a plus d'un titre à recevoir ici un accueil particulièrement cordial; le nom qu'il porte est celui d'un homme dont le souvenir est vénéré dans cette maison dont il fut l'un des fondateurs et l'un des plus fidèles amis.

Avant de donner la parole au capitaine Georges-Picot, je tiens à remercier, en votre nom, M. Osuski, ministre de la République tchéco-slovaque, et Mme Osuski, de l'honneur qu'ils nous font en venant ce soir entendre le capitaine Georges-Picot; ils donnent à notre École un précieux témoignage d'amitié dont nous avons à cœur de leur exprimer notre gratitude. Ils savent que dans cette maison, où sont passés et où viendront encore, dans l'avenir, tant de leurs compatriotes, ils ne comptent que des amis.

La parole est au capitaine G. Georges-Picot.

Le capitaine G. Georges-Picot prit ensuite la parole :

Mesdames, Messieurs,

L'an dernier, dans un salon qui se pique d'être un salon politique, une dame disait au Chef de la Mission française à Prague :

« Vous êtes à Prague, Général, que vous devez souffrir et comme je vous plains, car enfin, Prague, cela a beau être en Hongrie, c'est toujours des Boches! »

Devant l'auditoire que j'ai devant moi, ce soir, je n'ai évidemment pas à craindre de telles réflexions et si, avant d'aborder le fonds même de mon sujet je rappelle quelques faits essentiels de l'histoire tchéco-slovaque, c'est pour avoir des points de repère pour la suite de mon exposé.

Comme vous le savez, l'indépendance de la République tchéco-slovaque conquise par l'activité, à l'étranger, de quelques patriotes chassés de leur pays, par l'indomptable énergie des défenseurs de l'idée tchèque et slovaque à l'intérieur de la monarchie dualiste, enfin par l'héroïsme des légions tchéco-slovaques, a été reconnue par les traités de Saint-Germain et de Trianon. Le territoire du jeune État comprend d'une part les terres de l'ancienne couronne de Bohême (Bohême, Moravie et Silésie), d'autre part la Slovaquie, qui a fait, pendant mille ans, partie du royaume de Hongrie.

Les frontières de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie sont faciles à tracer. Ce sont à l'ouest, au nord et à l'est, les frontières de l'ancienne Autriche, au sud une ligne à peu près parallèle au Danube et à quelques dizaines de kilomètres au nord de ce fleuve. De même, la Slovaquie a comme limites ouest, nord et est les frontières de l'ancien royaume de Hongrie et, au sud, le cours du Danube à peu près jusqu'au coude que fait ce fleuve au nord de Budapest, lorsque après avoir coulé d'ouest en est, il s'infléchit vers le sud, ensuite une ligne ouest-est concave et plus ou moins sinueuse qui va jusqu'aux environs des sources de la Theiss. Le territoire tchéco-slovaque comprend donc à la fois des plaines extrêmement fertiles et une région montagneuse qui, bien qu'encore inexploitée, recèle, au dire des experts, des richesses minières considérables. La Tchéco-Slovaquie est donc un pays d'avenir au point de vue économique. Son industrie est d'ailleurs déjà extrêmement prospère, il me suffira, à titre d'indication, de vous rappeler que 85 p. 0/0 de l'industrie de l'ancienne monarchie austro-hongroise, se trouvaient dans les pays tchèque et slovaque.

Contrairement aux assertions sans cesse répétées des ennemis du jeune État, Tchèques et Slovaques forment un seul peuple. Ils

ont seulement été séparés par l'histoire. La différence entre eux est purement linguistique; elle réside simplement dans l'accent et dans la prononciation des voyelles, mais le vocabulaire est absolument le même. Encore cette différence est-elle minime. Moi-même, appelé à plusieurs reprises par mon service en Slovaquie, j'ai pu en faire l'expérience : avec le peu de tchèque que je possédais j'ai pu me faire comprendre partout et, nulle part, je n'ai été gêné le moins du monde pour comprendre les indigènes.

La constitution de la République, élaborée par l'Assemblée nationale constituante, a été votée à la fin du mois de mars 1920. Cette constitution est très analogue à la constitution française. En avril 1920 des élections générales ont été faites avec le système de la représentation proportionnelle intégrale. Depuis cette époque, les institutions parlementaires fonctionnent normalement, j'oserai même peut-être dire sous certains rapports plus normalement qu'en France : le budget de 1921, parfaitement équilibré, a été voté, en effet, par les deux Chambres, le 18 décembre 1920.

L'armée, commandée et instruite par des officiers français, s'organise ou plutôt se crée peu à peu. Je dis se « crée » car, à part quelques unités de légionnaires relativement très peu nombreuses, il n'existait rien. Tout, pour ainsi dire, a été à faire, mais les résultats obtenus à ce point de vue, en deux ans, autorisent les plus grands espoirs.

Les bases générales qu'il ne faut pas perdre de vue lorsque l'on étudie les problèmes extérieurs, étant posées, nous allons pouvoir aborder le sujet même de ma conférence : « La politique extérieure de la République tchéco-slovaque ». Si vous le voulez bien, dans une première partie, nous étudierons les idées dont s'inspirent ceux qui, à Prague, dirigent la politique extérieure tchéco-slovaque. Nous verrons, ensuite, dans une deuxième partie, dans quelle mesure et comment ces mêmes hommes ont pu commencer à réaliser leur programme.

***

Pour les idées, nous n'aurons point besoin de nous lancer dans l'abstrait, parce qu'elles découlent toutes de la doctrine d'un homme,

le professeur Masaryk, aujourd'hui président de la République tchéco-slovaque.

Né en 1850 à Hodonin en Moravie slovaque, M. Masaryk, fils d'un cocher de la couronne impériale, fut, dans sa jeunesse, successivement serrurier et maréchal-ferrant. Ce ne fut que grâce à son énergie et à son obstination qu'il put faire ses études secondaires. Remarqué alors par ses maîtres, ceux-ci décidèrent sa famille à le laisser aller faire son doctorat à Vienne, ce qui lui permit d'être nommé professeur de philosophie à l'Université de Prague. Député au Reichsrath de Vienne, son attitude, et surtout son intervention au procès d'Agram, le firent rapidement classer parmi les ennemis irréductibles de la double monarchie. Chassé d'Autriche dès les premiers mois de la guerre, il se réfugia à Genève et c'est là qu'il commença en faveur de l'indépendance bohême la propagande dont vous connaissez le succès. Très grand, mince, d'un extérieur froid et sévére, M. Masaryk sait, en quelques minutes de conversation, conquérir son interlocuteur. Il parle lentement, d'un air réfléchi. Philosophe, il n'est pas purement abstrait; il a de la sensibilité et s'adapte facilement. D'après lui, la politique est un art fondé sur une science. Or qui dit science dit méthode, et c'est aux questions de méthode que le président donne tous ses soins. Dans sa méthode, il fait une large part au peuple et à la psychologie des peuples. Par suite de son mariage, il a une vue exacte des choses anglo-saxonnes, mais il est protégé contre l'unilatéralité par une connaissance parfaite de la Russie et de l'âme russe. Avant la guerre, la France lui était évidemment plus étrangère, mais, pendant la guerre, il a appris à connaître notre pays et depuis, ceux qui, comme le général Pellé, l'ont approché d'un peu près, ont été frappés de voir son estime et son admiration pour la France grandir et se renforcer de jour en jour.

D'après M. Masaryk, deux grands principes doivent guider le peuple tchèque : d'une part l'esprit de liberté et de démocratie, d'autre part l'idée de la solidarité slave. Ces deux principes sont en somme, la clef de la politique tchéco-slovaque. Le premier nous expliquera l'attitude des Tchéco-slovaques vis-à-vis des peuples ennemis et leur amitié pour les peuples de l'Entente, le second nous aidera à comprendre les relations tchéco-russes et tchéco-polonaises.

D'après le président Masaryk, les Allemands ne sont pas encore assez mûrs pour comprendre les idées de liberté et de démocratie. Ils ont besoin d'être élevés. Là se trouverait l'explication de l'opposition historique entre Germains et Slaves. Malheureusement la force n'est pas toujours au service du droit. Les Germains ont submergé et asservi Tchèques et Slovaques. Aussi est-il facile de concevoir que l'antipathie naturelle des Slaves pour les Germains se soit rapidement transformée en haine. Et lorsque je dis « Germains » j'englobe sous ce vocable aussi bien l'Autrichien oppresseur des Tchèques et le Hongrois bourreau des Slovaques, que l'Allemand d'Empire véritable tuteur de l'un et de l'autre. Il faut même noter que des trois, le Hongrois est le plus barbare et, par suite, le plus détesté. N'avait-il pas décidé de magyariser par tous les moyens la Slovaquie? Fonctionnaires, prêtres, instituteurs, officiers y étaient uniquement magyars: l'enseignement y était donné exclusivement en magyar. Quant au régime électoral, il était tel que 3 millions de Slovaques étaient représentés à la Chambre des Députés de Budapest par 3 députés? Or celle-ci comptait 453 membres.

Aussi à peine affranchis, les Tchéco-Slovaques n'ont-ils eu qu'une idée : dresser contre le germanisme une barrière slave solide. Seules, en effet, l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, qui encerclent presque de tous côtés leur territoire, peuvent menacer leur indépendance. Nul peuple en Eupope n'est donc plus intéressé au maintien et à l'exécution des traités de paix que le peuple tchéco-slovaque et c'est là un des premiers points qui le rapprochent de nous.

Cependant, du fait de sa situation géographique au centre de l'Europe, et loin de la mer, du fait de son voisinage immédiat de nos ennemis communs, la Tchéco-Slovaquie sera forcément amenée pour procurer un débouché aux produits de sa très riche industrie, de nouer des relations économiques avec ses voisins. La conclusion de traités de commerce est, pour elle, une question aussi vitale que l'exécution des traités de paix.

De ces deux considérations découle l'attitude prise par la Tchéco-Slovaquie à l'égard des puissances centrales nos ennemies comme les siens, attitude qui peut se formuler dans le double principe suivant :

— Intransigeance au point de vue politique, exécution intégrale des traités de paix.

— Libéralisme au point de vue économique, conclusion d'accords commerciaux, sous réserve de donner toujours la priorité aux alliés quand cela est possible.

Cette haine des puissances centrales qui a atteint son apogée pendant la guerre, avait, chez les Tchèques et les Slovaques, comme contre-partie naturelle, une grande sympathie pour les peuples de l'Entente, pour l'Angleterre, qui s'affirmait de plus en plus comme la grande rivale de l'Allemagne, pour l'Italie, qui voulait affranchir ceux de ses enfants qui gémissaient encore sous le joug autrichien, pour la Serbie, sœur de race, mais surtout pour la France, pour la Belgique et pour les États-Unis d'Amérique.

Vous savez certainement, Messieurs, que cette amitié pour la France et pour les États-Unis date de bien avant la guerre, et qu'elle a des racines beaucoup plus sérieuses et beaucoup plus profondes qu'une simple inclination sentimentale ou intellectuelle.

Bien que l'amitié des Tchèques pour la France soit fort ancienne — le roi Jean de Luxembourg tué à la bataille de Crécy, Chevert, les événements de 1848-1849, en sont la preuve — il faut pourtant dire que jusque vers la première moitié du XIXe siècle, c'est dans le panslavisme que les Tchèques avaient mis tous leurs espoirs, c'est sur lui qu'ils comptaient pour les délivrer du germanisme. Mais peu à peu, au fur et à mesure qu'ils se formèrent à la vie politique, ils sentirent instinctivement le fonds des problèmes de l'Europe centrale que Masaryk devait développer ensuite. Ils réalisèrent peu à peu la faiblesse de la Russie tant au point de vue matériel et politique qu'au point de vue intellectuel et moral, ils se rendirent compte qu'avant bien longtemps le salut ne pourrait pas venir pour eux d'Orient. Résolument ils cherchèrent un appui ailleurs, et ils ne tardèrent pas à se convaincre que leur grand Havlicek avait vu juste lorsqu'il avait affirmé que seule la France pouvait leur donner un appui, parce que tout, son histoire, sa civilisation, ses intérêts aussi, la dressaient, comme eux, contre l'Allemagne. Aussi depuis cette époque, le rapprochement intellectuel entre les deux pays — le seul auquel le gouvernement impérial ne

pouvait mettre son veto — ne cessa-t-il pas de s'intensifier : des clubs franco-tchèques se créaient partout en Bohême où presque chaque ville importante tenait à avoir sa section de « l'Alliance française ». La langue française faisait de rapides progrès, à telle enseigne qu'il est aujourd'hui bien rare de rencontrer dans la Société tchèque une personne qui ne parle couramment notre langue et qui ne connaisse, pour avoir lu de leurs ouvrages, les principaux auteurs de notre littérature. Nombre d'étudiants tchèques venaient à Paris compléter leurs études et vos camarades tchéco-slovaques qui sont ici ce soir savent bien que la liste est longue de ceux de leurs concitoyens qui les ont précédés sur les bancs de cette école et qui, tels Benes, Kramar, Stepanek, appliquent aujourd'hui dans la direction des affaires de leur pays les leçons reçues dans cette salle.

Enfin, Messieurs, je ne saurais évoquer les relations qui ont rapproché la France et la Bohême avant la guerre, sans rappeler un épisode malheureusement trop peu connu en France, mais dont la signification est capitale, je veux parler de la double protestation des députés tchèques de la Diète de Bohême et des étudiants de l'Université de Prague contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Le texte de la déclaration des députés tchèques lue à la Diète le 8 Décembre 1870 est particulièrement frappant :

La nation allemande, dit cette déclaration, a le droit incontestable de repousser par la force armée les attaques sur son territoire, ou les entreprises contre son indépendance et son unité. Mais, si elle visait à imposer un certain mode de gouvernement à la nation française, ou si elle lui arrachait une partie de son territoire, dont les habitants se sentent Français et veulent rester tels, elle commettrait un attentat contre la liberté de ce peuple et mettrait la force à la place du Droit.

La nation tchèque ne peut pas ne pas exprimer sa plus ardente sympathie à cette noble et glorieuse France qui défend, aujourd'hui, son indépendance et le sol national, qui a si bien mérité de la civilisation, et à laquelle nous sommes redevables des plus grands progrès réalisés dans les principes d'humanité et de liberté.

La nation tchèque a la conviction qu'une humiliation telle que le fait d'arracher un lambeau de son territoire à une nation illustre et héroïque, remplie d'une juste fierté nationale, serait une source inépuisable de nouvelles guerres et, par conséquent, de nouvelles blessures à l'humanité et à la civilisation.

Ainsi, seuls dans l'Europe entière, les Tchèques avaient osé protester contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Ils avaient déjà compris que toute diminution de la puissance de la France était une menace pour eux-mêmes.

A la différence de ce que je viens d'exposer pour la France, la sympathie du peuple tchéco-slovaque pour les États-Unis d'Amérique a une origine purement historique, je dirais même « matérielle », elle résulte des principes mêmes de recrutement de la population américaine : l'émigration. Opprimés dans leur pays, Tchèques et Slovaques, ont depuis cent ans émigré en masse en Amérique, ceux qui étaient le plus maltraités, les Slovaques, fournissant une proportion d'émigrants beaucoup plus considérable que les Tchèques, moins malheureux. Les chiffres sont à cet égard, éloquents : il y a actuellement aux États-Unis environ 1,500,000 Tchéco-Slovaques. Parmi eux se trouvent un million de Slovaques. Or la population slovaque de Tchéco-Slovaquie compte à peine trois millions d'individus? Un quart des Slovaques se trouve donc en Amérique.

En vous énumérant, tout à l'heure, les peuples de l'Entente auxquels allait la sympathie du peuple tchéco-slovaque, je n'ai mentionné ni la Russie, ni la Pologne. Cela tient à ce que ces deux peuples étant des nations slaves, leurs relations avec la république tchéco-slovaque sont, de ce fait, très différentes de celles des autres alliés : ces derniers sont des amis, les premières sont des sœurs. J'ai tenu, pour cette raison à ne pas les séparer et à traiter le problème slave vu du point de vue tchéco-slovaque dans son ensemble.

Que de fois depuis six mois n'ai-je pas entendu dire : « En août 1920, au moment où les Polonais étaient écrasés par les bolcheviks russes, les Tchéco-Slovaques ont refusé d'aller à leur secours. Ce ne sont plus pour nous des alliés puisqu'ils nous abandonnent dès que nous avons besoin d'eux. Il nous faut aller chercher des alliés ailleurs ». Evidemment, la propagande magyare s'efforce de faire accréditer cette opinion et il semble malheureusement que, dans certains milieux, elle n'ait pas été loin de réussir. De quelle méconnaissance de la psychologie et de l'histoire des peuples

slaves ne fait-elle pourtant pas preuve? L'étude des relations tchéco-polonaises et des relations tchéco-russes, le simple rapprochement des événements qui se sont déroulés depuis deux ans dans l'Europe slave feront comprendre le point de vue tchéco-slovaque et montreront que, si notre politique extérieure avait utilisé la connaissance de nos alliés sur la Russie, et sur l'âme russe, si elle avait bien voulu écouter leurs humbles avertissements, elle eût, peut-être, évité certains actes qu'elle regrette aujourd'hui.

Comme je vous le disais tout à l'heure, pour le Tchèque, le Russe n'est pas un allié, le Russe n'est pas un ami, le Russe est un frère. Comme lui, le Tchèque est mystique et sentimental et s'il a, plus que lui, l'esprit ouvert aux réalités, c'est parce qu'il a une culture extrêmement développée et qu'il a été obligé de lutter pour son indépendance, parce qu'il avait l'Allemand dans la maison, tandis que le Russe, ignorant et fruste, a pu se laisser vivre tranquillement sans regarder en dehors de ses frontières. Pendant la guerre, les sentiments fraternels qui unissaient les deux peuples se sont encore renforcés : les Tchèques désertant l'armée autrichienne étaient accueillis à bras ouverts en Russie, les prisonniers russes internés en Bohême étaient amicalement traités par la population. Aujourd'hui, l'opinion tchèque a du problème russe une conception différente de celle à laquelle trop souvent les gouvernements alliés et l'esprit public des alliés ont donné leur adhésion; elle est acquise à l'idée que le bolchevisme est dû aux fautes du tsarisme qui a maintenu le peuple russe en enfance.

La guerre mondiale, en mettant pour la première fois, peut-on dire, des masses russes au contact des peuples occidentaux, leur ont fait entrevoir un monde tout à fait nouveau pour eux. Leurs aspirations se sont alors formulées avec une violence, une maladresse et une inexpérience enfantines. D'après cela, le bolchevisme serait une véritable maladie de croissance due à la complexion particulière de la nature russe. C'est une crise que le peuple russe doit surmonter. Cela ne peut se faire en un jour, car les chefs bolchevistes après s'être proclamés internationaux se sont aperçus qu'il existait un sentiment national russe très réel. Ils se sont alors mis à l'exploiter et chaque fois que le bolchevisme est attaqué, Lénine, réussit à faire croire que c'est la Russie qui est attaquée et,

exploitant la xénophobie naturelle à tout Russe, il réunit autour de son drapeau les adversaires les plus déclarés du régime dont il est l'âme.

Partant de cette base, les dirigeants tchéco-slovaques et à leur tête, Masaryk et Benes, ont sur la solution du problème russe une opinion très différente à la fois de la conception anglaise et de la conception française. C'est cette opinion que je voudrais essayer de synthétiser en quelques phrases.

D'après les Tchéco-slovaques, la politique, qui consiste à combattre le bolchevisme russe par intervention armée extérieure, est condamnée. Celle qui visait à entourer la Russie d'une barrière de fils de fer barbelés s'est montrée également inefficace. Un rétablissement comme celui qu'a exécuté le général Weygand risquerait de ne pas réussir une seconde fois.

La méthode qu'a tenté d'appliquer M. Lloyd George, — traiter avec le gouvernement bolchevique — paraît également jugée. Les tentatives faites ont pu procurer à des nationaux anglais des avantages commerciaux, elles ont, par contre, démontré, une fois de plus, qu'on ne peut avoir confiance dans la signature du gouvernement bolchevique. Toute reconnaissance *de jure* de ce gouvernement se heurte a des objections morales très fortes.

Y a-t-il place pour une autre politique?

De l'avis des gouvernants tchèques, la réorganisation de la Russie, l'aboutissement de la révolution qui s'y est accomplie, ne peuvent être atteints que par une transformation intérieure du régime actuel.

Comment peut-on le mieux aider à cette transformation? Tel est le problème. La solution proposée est basée sur les faits suivants, qui semblent incontestables :

La Russie est actuellement, en grande partie, un pays inorganique. Le gouvernement central ne gouverne et n'administre que là où sont ses armées. Le régime bolchevique a déchaîné dans toutes les classes sociales des maux effroyables; seule, sa propagande réussit à convaincre que ces maux sont dus au blocus. D'autre part, au cours du bouleversement, s'est réalisée une révolution agraire, grâce à laquelle un grand nombre de paysans sont devenus propriétaires. Ils aspirent à un régime qui consolide leur propriété.

Partant de ces faits, la méthode d'action à appliquer serait celle

qui convient aux pays neufs, à pouvoir central faible et haï : cela serait, à vrai dire, notre méthode coloniale.

Faire agir d'abord les explorateurs et les commerçants. Donc, supprimer le blocus, rétablir les communications postales, laisser les commerçants qui le voudront essayer à leurs risques et périls de rétablir les échanges et de nouer des relations avec les organisations locales. Ceci aura divers avantages : prouver aux Russes que leurs maux viennent non du blocus, mais du régime bolchevique, leur démontrer pratiquement les avantages des vieux systèmes commerciaux, faire pénétrer les agents des différentes nations, là où arrivent seulement aujourd'hui des Allemands, des Anglais et des Américains.

Pour joindre à cette action économique une action politique, il faut avoir une idée de principe sur la situation future de la Russie. On peut admettre la formule d'une république fédérale russe. L'idée de fédération semble admise par tous; l'étiquette républicaine est actuellement indispensable. Il appartiendra aux Russes plus tard de se donner le régime intérieur qu'ils voudront.

L'œuvre de reconstitution politique se ferait par la méthode de la « tache d'huile » employée avec le succès que l'on sait par les Gallieni et par les Lyautey. On organiserait d'abord les confins russes, en commençant par les petits États qui ont déjà donné des preuves de vitalité et de résistance au bolchevisme, Esthonie, Lettonie, Lithuanie, Géorgie. Puis suivraient l'Ukraine, la Russie blanche, le Kouban et les autres États du Caucase, etc. Il ne s'agit pas d'une reconnaissance *de jure*, qui éveillerait les susceptibilités du nationalisme russe et entraverait la constitution de la Russie future, mais d'une reconnaissance *de facto* et d'une consolidation d'États existants, ouvrant la voie au futur régime fédératif. En faisant régner dans des territoires de plus en plus étendus l'ordre et la prospérité, on inciterait de nouvelles régions à s'organiser et à se détacher de la Moscovie bolchevique. On créerait autour de celle-ci une série d'États-tampons.

Enfin, le bolchevisme, quelques sacrifices qu'il ait dû faire déjà sur ses principes, reste encore et surtout une force de propagande, une doctrine, une religion. Il faut combattre cette organisation de propagande avec les armes mêmes qu'elle utilise.

Défensivement, il ne suffit pas d'entraver la propagande exté-

ricure du bolchevisme ; il faut lui opposer une contre-propagande, instruire les masses ouvrières, développer et consolider fortement leur organisation en partis, donner satisfaction à leurs aspirations légitimes.

Offensivement, il faut organiser en Russie une vaste propagande anti-bolchevique qui peut s'appuyer encore sur des restes d'anciennes organisations, socialistes-révolutionnaires, mencheviki, cadets. Si le bolchevisme continue la guerre au dehors, la propagande dont il s'agit trouvera dans ce fait ses plus puissants arguments.

Telle est, esquissée à grands traits, l'opinion de la nation tchèque tout entière sur la politique vis-à-vis de la Russie. Cette politique peut se caractériser d'un mot : c'est une politique de « non-intervention ».

Je devrais, maintenant, Messieurs, me tournant du côté de la Pologne, vous montrer l'attitude prise par les Polonais en Autriche depuis la fin du XIXe siècle, et refaire l'historique de cette malheureuse question de Tesin qui a été, pendant deux ans, une source d'agitation et de malentendus. Mais cela m'entraînerait trop loin, et cela m'obligerait, en outre, à sortir de la réserve que ma situation militaire m'impose.

Je me contenterai de vous faire observer que d'une part, au moment même où les bolcheviks approchaient de Varsovie, la tension due à la question de Tesin atteignait son maximum. L'opinion publique tchéco-slovaque, d'autre part, répugnait à intervenir dans une lutte entre deux peuples slaves en faveur de celui qui paraissait avoir tous les torts : à ses yeux, en effet, les Polonais étaient allés à Kiew, non pour écraser le bolchevisme, mais pour conquérir des territoires susceptibles d'être revendiqués plus tard par la Russie.

Enfin, n'oublions pas, lorsque nous reprochons aux Tchéco-Slovaques de n'avoir pas répondu à l'appel de l'Entente, qu'au même moment nous négociions pour obtenir l'intervention armée des Magyars, or cela les Tchèques le savaient fort bien. Ils savaient fort bien également que nous ne pouvions récompenser les Magyars qu'à leurs dépens.

Ce qui prouve bien que leur attitude a été dictée, non par la sympathie pour les bolchevistes, mais par la volonté de ne pas intervenir dans une lutte entre deux peuples slaves, c'est que si tous les

Tchèques étaient résolument opposés à une intervention dans le conflit russo-polonais, tous, depuis les plus conservateurs jusqu'aux plus avancés, répétaient à l'envie que si jamais l'armée rouge menaçait le territoire tchéco-slovaque le peuple tout entier, sans distinction d'opinions ni de partis, se lèverait pour repousser l'envahisseur.

Telles sont les raisons pour lesquelles une intervention dans le conflit russo-polonais eût été en août 1920 extrêmement impopulaire. Il faut dire plus : cette intervention eût pu être, à cette époque, fatale, et cela pour des raisons de politique intérieure. Le parti social-démocrate tchécoslovaque — le plus fort du Parlement — se posait, comme partout ailleurs, la question « Affiliation ou non affiliation à la IIIe Internationale ». Tout de suite, les hommes politiques et les chefs du parti virent le danger et se prononcèrent nettement contre l'affiliation, mais les « leaders » de la minorité étaient agissants; comme toujours, la grande masse des adhérents du parti était flottante, une intervention maladroite dans le conflit russo-polonais, risquait de la jeter dans le bolchevisme. Ainsi quelque paradoxal que cela puisse paraître, c'est en faisant sa « Déclaration de neutralité » que le gouvernement a lutté le plus efficacement contre le bolchevisme chez lui, à l'intérieur de ses frontières. Depuis lors, la situation a bien changé : par une propagande intense mais discrète, et par une campagne de presse intelligente, les chefs du parti social-démocrate ont rapidement réussi à convaincre l'ouvrier tchéco-slovaque, si ouvert aux problèmes politiques et économiques, du danger du bolchevisme. Dès le mois de septembre, ils se sentaient assez forts pour provoquer une scission et pour chasser des organisations sociales démocrates les extrémistes qui étaient obligés de former un nouveau parti. En novembre, le congrès du parti social-démocrate, auquel nul ne pouvait prendre part s'il ne signait l'engagement formel de ne jamais adhérer à la IIIe Internationale, montrait que les masses ouvrières étaient acquises à un socialisme modéré et surtout nettement évolutionniste. Enfin l'échec lamentable de la grève générale tentée au début de décembre portait aux extrémistes le coup de grâce en prouvant au monde entier qu'ils n'avaient personne derrière eux, puisque dans les centres ouvriers même les plus avancés il n'y a eu nulle part plus de 10 p. 0/0 de chômeurs.

Aussi le gouvernement tchéco-slovaque a-t-il aujourd'hui les mains beaucoup plus libres qu'il y a six mois, il sait à quoi s'en tenir sur les sentiments de la nation, il sait exactement dans quel sens et dans quelle limite il peut demander un effort au pays. Par ailleurs, la constance de MM. Masaryk et Benes semble sur le point de porter ses fruits : les relations tchéco-polonaises ne cessent d'aller en s'améliorant. Vienne au printemps une offensive bolchevique contre la Pologne, cette puissance pourra trouver dans la Tchéco-Slovaquie peut-être une alliée et en tous cas la neutralité sûrement la plus bienveillante.

Je ne vous soutiendrai pas le paradoxe qu'en faisant sa déclaration de neutralité, la Tchéco-Slovaquie a sauvé l'Europe du bolchevisme, mais il est permis de se demander si elle n'a pas rendu plus de services au monde en réprimant le bolchevisme à l'intérieur de ses frontières, qu'en risquant par une intervention inopportune dans le conflit russo-polonais de faire éclater un foyer bolchevique non plus à 2,500 km. mais à 1,000 km. de Paris.

Si j'ai réussi, Messieurs, à vous exposer les idées et les principes qui sont à la base de la politique tchéco-slovaque, il me sera beaucoup plus facile de vous permettre d'apprécier dans quelle mesure le gouvernement tchéco-slovaque a pu réaliser ses desseins.

***

De même que l'on ne peut concevoir la doctrine de la politique extérieure tchéco-slovaque sans l'incarner dans la personne du président Masaryk, de même, on ne peut concevoir sa réalisation sans l'incarner en M. Benes, ministre des Affaires étrangères du et même des Cabinets de Prague.

La personne de M. Benes ne doit pas être séparée de celle du président Masaryk dont il a été, de tout temps, le meilleur élève en même temps que l'élève préféré. Aussi était-il naturel que dès la fin de 1914 M. Masaryk l'appelât auprès de lui à l'étranger. Son passage en Suisse fut, d'ailleurs, plus ou moins romanesque et sa femme — comme d'ailleurs Mlle Masaryk, fille du président, — paya de plusieurs années de prison de droit commun, le patriotisme de son mari. Tandis que M. Masaryk passa la majeure partie de la

guerre en Russie et aux États-Unis, M. Benes concentra son activité en France, en Italie et en Angleterre.

Très jeune — il va avoir trente-six ans — de taille moyenne, mais paraissant plutôt petit, nerveux, le regard perçant, M. Benes possède à la fois une énorme capacité de travail et une culture générale philosophique, sociale et économique très développée. Il séduit tout de suite quiconque l'approche par son intelligence extrêmement brillante. Ayant passé trois années consécutives dans notre pays et docteur en droit de l'Université de Dijon, M. Benes connaît surtout la France qui est véritablement devenue pour lui une seconde patrie. Ce point est intéressant pour nous, car il vient heureusement combler cette lacune du président Masaryk qui, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, bien que très francophile, connaît surtout la Russie et les pays anglo-saxons et beaucoup moins la France.

La méthode de M. Benes est une méthode de réalisation. C'est la méthode cartésienne : analyser et résoudre successivement les divers problèmes. Il ne cherche pas la « grande combinaison », il fait petit à petit tout ce qu'il est possible de faire et ce travail qui peut sembler décousu, apparaît, lorsqu'on le considère avec un peu de recul, comme extrêmement fécond.

Je vous ai dit, tout à l'heure, les raisons — souvent psychologiques — pour lesquelles des arrangements politiques avec les puissances centrales étaient pour le moment impossibles. Mais la vie de tous les jours exige cependant qu'un pays ait des relations économiques avec ses voisins fussent-ils ennemis. De cette nécessité sont nés, depuis deux ans, des traités de commerce assez nombreux : l'an dernier la Tchéco-Slovaquie signait un traité de commerce avec l'Allemagne. Avec l'Autriche, il n'y a pas encore de traité de commerce à proprement parler, mais les deux pays ont conclu une série d'accords à objectifs spéciaux, ayant pour but de permettre à chacun des deux pays et principalement à l'Autriche, de profiter des ressources que l'autre possède en excédent. Et c'est là le meilleur démenti aux assertions d'après lesquelles, par rancune, la Tchéco-Slovaquie s'efforcerait d'étrangler l'Autriche. L'état d'inimitié qui, depuis la guerre de 1919, persiste avec la Hongrie, n'a encore permis aucun accord économique avec ce pays. Mais M. Benes répète souvent que

la conclusion d'un accord économique avec la Hongrie est absolument indispensable à la Tchéco-Slovaquie et il n'est pas douteux que cet accord verra le jour dès que l'horizon politique se sera un peu éclairci.

Si des accords économiques ont pu se conclure avec les ennemis d'hier, il est bien évident que la conclusion de traités de commerce avec les puissances alliées était chose encore beaucoup plus facile pour le gouvernement de Prague. C'est ainsi qu'au mois d'octobre dernier un traité de commerce conclu avec la France nous permettra, entre autres choses, d'avoir à un prix avantageux le papier dont nous manquons tellement, tandis que l'agriculture tchéco-slovaque qui souffre tant de la pénurie d'engrais chimiques pourra trouver en Alsace et en Tunisie les potasses et les phosphates qui lui font défaut. L'an dernier également la Tchéco-Slovaquie a conclu un traité de commerce avec la Yougo-Slavie, elle en négocie en ce moment un avec l'Angleterre et avec la Roumanie. Enfin, M. Benes est sur le point de se rendre à Rome; il ne semble pas douteux que son voyage aura pour résultats, la conclusion de nouveaux accords commerciaux.

Vous voyez donc, Messieurs, que le gouvernement tchéco-slovaque s'emploie, de son mieux, à atténuer les inconvénients qui résultent, au point de vue économique, de la dislocation de l'empire austro-hongrois.

Tout ce travail modeste a évidemment fait beaucoup moins de bruit dans le monde que la conclusion de la fameuse « Petite Entente » à laquelle j'arrive maintenant. — Que n'a-t-on dit, surtout en France, de cette malheureuse « Petite Entente »? — La « Petite Entente » va balkaniser l'Europe. — La « Petite Entente » a été préparée à l'insu de la « Grande Entente ». — La « Petite Entente » est dirigée contre la « Grande Entente », contre la France en particulier. Tout cela, a fait le plus mauvais effet en Europe centrale et je dois même dire que la malheureuse campagne de presse menée contre la « Petite Entente » aurait pu nuire à la cordialité des relations entre Tchéco-Slovaques et alliés. Ceci justifie amplement à mes yeux la nécessité de reprendre en détail l'historique et le fond de cette alliance.

Mais d'abord, Messieurs, la « Petite Entente » n'est pas quelque chose de si nouveau, la « Petite Entente » existait, en fait, bien longtemps avant qu'il ne fût question de l' « Entente » tout court. La « Petite Entente » date du mois d'août 1895, époque à laquelle se tint à Budapest un Congrès des nationalités opprimées par la Hongrie : Slovaques, Serbes et Roumains s'y rencontrèrent et reconnurent que l'état national magyar était une menace pour les autres nationalités. Ils élaborèrent un programme commun d'action. Après les élections de 1906, les députés slovaques, serbes et roumains se réunirent au Reichstag en un groupe unique. Si ce groupe, qui eût dû former la majorité du Reichstag, ne comptait, par suite des procédés électoraux magyars, que 25 députés, il n'en existait pas moins : il était le symbole de l'union des trois nationalités pour la lutte contre la Hongrie, il était non seulement l'image, mais il était la réalité de ce qu'est aujourd'hui la « Petite Entente ». Depuis lors, la « Petite Entente » s'est transformée, elle s'est adaptée aux circonstances, mais ses membres sont toujours les mêmes, son but n'a pas changé. Sans doute, au moment de l'effondrement de l'empire austro-hongrois, a-t-elle subi une éclipse momentanée, sa raison d'être semblait avoir disparu. Encore faut-il bien insister sur ce fait que si officiellement et publiquement elle n'existait plus, elle survivait pourtant dans l'esprit des populations, témoins ces soldats serbes et roumains prisonniers qui le 28 octobre 1918 se mettaient à Prague à la disposition du gouvernement provisoire tchéco-slovaque pour l'aider à accomplir la révolution, disant : « Il s'agit de lutter contre l'Autriche-Hongrie. Contre l'Autrichien, et contre le Hongrois, nous avons été, nous sommes et nous resterons toujours unis ».

Il n'en demeure pas moins acquis que, depuis 1919, cette union des Tchéco-Slovaques, des Yougo-Slaves et des Roumains contre leurs ennemis communs est entrée dans une nouvelle phrase.

Pourquoi la « Petite Entente » est-elle apparue comme une nécessité aux hommes d'État tchéco-slovaques? — Comment M. Benes a-t-il réussi à convaincre ses alliés de sa nécessité? — Quel sera l'avenir de la « Petite Entente »? Autant de questions qui méritent un examen un peu approfondi.

En étudiant tout à l'heure les principes qui ont guidé les hommes

politiques tchéco-slovaques dans l'élaboration de leur programme de politique extérieure, je vous disais que vis-à-vis des peuples ennemis, la politique tchéco-slovaque pouvait se résumer dans la double formule « Intransigeance au point de vue politique, exécution intégrale des traités de paix. Libéralisme au point de vue économique ». Le premier soin du ministre des Affaires étrangères tchéco-slovaque devait donc être de chercher des garanties pour l'exécution des traités de paix, en particulier de ceux qui assurent son indépendance : les traités de Saint-Germain et de Trianon. Par ailleurs, les puissances ennemies signataires de ces deux traités ne se présentaient pas du tout de la même façon. Tandis que l'Autriche presque ruinée, reconnaissait sa défaite et acceptait avec résignation la situation qui lui était faite, la Hongrie, au contraire, adoptant la même méthode que son amie et alliée l'Allemagne, mettait toute la mauvaise volonté possible à exécuter les clauses que lui avaient imposées les alliés et cherchait même, avec une audace invraisemblable, à faire croire au monde que les territoires qu'elle avait restitués, territoires presque uniquement peuplés de Slovaques, de Roumains et de Serbes, allaient constituer trois Alsace-Lorraine. En outre, beaucoup plus riche au point de vue économique et beaucoup plus nationaliste que l'Autriche, la Hongrie constituait un élément de trouble fort dangereux au centre de l'Europe. Il était naturel que ce soit contre une agression de sa part, que les Tchéco-Slovaques cherchassent à se garantir tout d'abord.

L'agression magyare de mai-juin 1919 contre la Slovaquie et contre la Roumanie devait montrer à quel point le danger hongrois était réel. Elle devait également avoir pour résultat de hâter les pourpalers entre Tchéco-Slovaques, Roumains et Yougo-Slaves.

Le 25 juin 1919, les bolcheviques magyars battus en Slovaquie cédaient à l'ultimatum du général Pellé, commandant en chef de l'armée tchéco-slovaque et se retiraient derrière la ligne de démarcation fixée par la Conférence de la paix. Un armistice était conclu. Au même moment, les Roumains occupaient la ligne de la Theiss. Tout le monde, cependant, se rendait compte qu'il ne s'agissait là que d'une trêve, aussi le gouvernement tchéco-slovaque entra-t-il en pourpalers avec le gouvernement roumain en vue de conclure un accord militaire sur les bases suivantes : si l'un des deux pays

est attaqué par la Hongrie, l'autre pays attaquera immédiatement la Hongrie. La lenteur des bureaux et les difficultés des communications ne permirent pas la signature de l'accord avant le déclenchement de l'offensive magyare sur les Roumains. La marche des Roumains sur Budapest et les difficultés diplomatiques qui en furent la conséquence empêchèrent alors la conclusion de l'accord, sans d'ailleurs que l'opinion du gouvernement tchéco-slovaque sur le principe même de cet accord se fût le moins du monde modifiée.

M. Benes estima alors qu'en attendant il pourrait se tourner du côté des Yougo-Slaves. Une alliance avec ceux-ci, frères de race des Tchéco-Slovaques et comme eux sous la menace des revendications hongroises, était ratifiée à l'avance par l'opinion publique des deux peuples. Dès le mois d'octobre 1919, le général Hadjich, ministre de la Guerre du royaume des Serbes, Croates et Slovènes en mission à Prague, déclarait qu'il y avait entre les deux nations slaves une « alliance de cœurs » aussi efficace que n'importe quel traité. La convention dont le principe était admis par les deux gouvernements ne put cependant être conclue pour des raisons purement matérielles où les nombreuses crises ministérielles yougo-slaves eurent une grande part. Il fallut la constitution en Hongrie d'un gouvernement réactionnaire, le développement de l'agitation nationaliste à Buda-Pesth la « Terreur Blanche », la reconstitution rapide d'une armée hongroise pour démontrer aux peuples voisins la nécessité urgente de s'unir pour défendre leur intégrité. L'opinion tchéco-slovaque envisagea de plus en plus nettement la necessité d'une action à trois qui mît fin une fois pour toutes aux revendications de l'irrédentisme hongrois.

Aussi quand, à la fin d'août 1920, M. Benes se mit enfin en route pour Belgrade, il n'eût semble-t-il qu'à signer un accord tout préparé. Le gouvernement français était, d'ailleurs, au courant de ses intentions depuis longtemps.

De Belgrade, M. Benes alla à Bucarest. Les discours prononcés montrent qu'il y conclut, avec le gouvernement du général Averesco, un accord de principe : mais peut-être le gouvernement était-il obligé de ménager son opinion publique, encore peu disposée, par suite des difficultés du Banat, à voir dans les Yougo-Slaves des alliés. Quoi qu'il en soit, l'accord resta verbal.

Dès que la conclusion de l'alliance et de l'accord fut connue, ce fut à Prague une joie générale. Le point capital aux yeux des Tchéco-Slovaques était que désormais la Slovaquie pouvait respirer. La Tchéco-Slovaquie n'était plus isolée en Europe centrale au milieu d'un cercle d'ennemis. La politique habile de M. Benes avait, au contraire, permis de constituer un bloc solide pour garantir le maintien de la paix et des traités. Le danger d'une Confédération danubienne qui préparerait une nouvelle hégémonie de l'Autriche et de la Hongrie, disparaissait.

L'historique de la question, que je viens de vous faire, montre bien que la « Petite Entente » a un caractère purement défensif. La lecture de la convention entre Tchéco-Slovaquie et Yougo-Slavie qui vient d'être publiée en est une confirmation éclatante. Voici ce document :

CONVENTION DE L'ALLIANCE ENTRE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCO-SLOVAQUE ET LE ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES

« Fermement résolus à maintenir la paix acquise au prix de tant de sacrifices et prévue par le Pacte de la Société des Nations ainsi que l'ordre établi par le traité conclu à Trianon le 4 juin 1920 entre les puissances alliées et associées d'une part et la Hongrie de l'autre, le président de la République Tchéco-Slovaque et Sa Majesté le roi des Serbes, Croates et Slovènes se sont mis d'accord pour conclure une convention défensive.

Dans ce but ont nommé pour leurs délégués plénipotentiaires, savoir :

Le président de la République Tchéco-Slovaque :

Monsieur Édouard Benes, son ministre des Affaires étrangères.

Sa Majesté le roi des Serbes, Croates et Slovènes :

Monsieur Momtohile Nintchitch, docteur en droit, son ministre du Commerce et de l'Industrie, ministre des Affaires étrangères par intérim ; lesquels après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — En cas d'une attaque, non provoquée, de la Hongrie contre l'une des hautes parties contractantes, l'autre partie s'engage à concourir à la défense de la partie attaquée de la façon déterminée par l'arrangement prévu dans l'article 2 de la présente convention.

ART. 2. — Les autorités techniques compétentes de la République tchéco-slovaque et du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes fixeront,

d'un commun accord, les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente convention.

ART. 3. — Aucune des hautes parties contractantes ne pourra conclure une alliance avec une tierce puissance, sans avis préalable de l'autre.

ART. 4. — La présente convention sera valable deux ans, à partir du jour de l'échange des ratifications. Ce terme expiré, chacune des parties contractantes aura la faculté de dénoncer la présente convention. Elle restera pourtant en vigueur six mois après la date de dénonciation.

ART. 5. — La présente convention sera communiqué à la Société des Nations (Pacte de la Société des Nations).

ART. 6. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Belgrade le plus tôt possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires désignés l'ont signée et y ont apposé leurs sceaux. »

Fait à Belgrade, en double expédition, le 14 août 1920.

L. S.	L. S.
Dr. M. NINCIC	Dr. E. BENES
m. p.	*m. p.*

En somme, le seul but de la « Petite Entente » est d'assurer l'exécution intégrale du traité de Trianon, aussi indispensable à la vie des trois États intéressés que l'exécution du traité de Versailles est indispensable à la France.

Que reste-t-il, dans ces conditions, des assertions d'après lesquelles la « Petite Entente » aurait été conclue à l'insu de la France et même contre la France, alors que depuis le jour où il a conçu son projet, M. Benes n'a cessé de tenir le gouvernement français au courant de ses intentions et des résultats des différentes négociations qu'il avait entreprises? Je crois, pour ma part, que là encore il faut voir l'action de la Hongrie, qui se rend compte que l'amitié de la France est, pour les pays slaves de l'Europe centrale, le plus solide appui et qui, pour cette raison ne cherche qu'une chose en ce moment, nous détacher de nos alliés pour s'efforcer ensuite de nous gagner à sa politique. Il est fort heureux que cette politique ait été aujourd'hui démasquée car elle offrait aux intrigues allemandes un champ d'action magnifique. Nous avons déjà pu nous en apercevoir.

Quel est l'avenir de la « Petite Entente »? La « Petite Entente » est-elle susceptible de se développer? De nouveaux peuples viendront-ils se joindre à la Yougo-Slavie, à la Roumanie et à la Tchéco-Slovaquie, pour assurer le maintien de la paix en Europe centrale?

Eh bien, non, Messieurs, la « Petite Entente » dans sa forme actuelle n'est susceptible d'aucun développement. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre compte du caractère particulier de la « Petite Entente » : elle a un but très spécial parce qu'elle est une union défensive de trois peuples qui veulent se garantir réciproquement contre une agression de la Hongrie ; seuls, par conséquent, les voisins de la Hongrie peuvent avoir intérêt à en faire partie : on ne voit pas très bien, en effet, la Pologne ou la Grèce, par exemple, s'engageant à défendre la Roumanie contre une agression magyare. Il faut considérer la « Petite Entente » comme faisant partie d'un plan de reconstitution de l'Europe centrale que poursuit M. Benes en procédant du simple au composé, c'est-à-dire des accords les plus faciles à ceux qui comportent la solution de problèmes plus délicats. La « Petite Entente », parfaite par elle-même, n'est donc, à ce point de vue, qu'un commencement, c'est le premier anneau d'une chaîne. — Tranquilles aujourd'hui pour leur frontière méridionale, les hommes politiques tchéco-slovaques vont avoir leur attention attirée du côté de l'Allemagne, du côté de la Silésie en particulier, où des nuages s'amoncellent. Fidèle à sa méthode, qui consiste à grouper les peuples qui ont les mêmes intérêts, nous verrons, probablement, M. Benes entrer en négociations avec la Pologne : la détente chaque jour plus marquée des relations tchéco-polonaises et l'intérêt évident qu'y ont les deux peuples sont un sûr garant du succès de ces négociations éventuelles. Toujours en vertu du même principe, il est vraisemblable que nous verrons ensuite Polonais, Tchéco-Slovaques et Roumains se garantir réciproquement contre une agression des bolcheviks russes. Nous verrons ainsi se conclure toute une série d'accords à objectifs nettement délimités. Ces accords auront cependant un caractère commun : ils seront tous strictement défensifs et viseront tous au même but : assurer le maintien de la paix en Europe centrale grâce à l'exécution des traités de paix.

Tous ces pays sont, comme nous, et pour les mêmes raisons que nous, foncièrement anti-allemands. Ils ont pour la France une sympathie traditionnelle et cette sympathie est encore accrue par l'auréole que donnent à notre pays ses souffrances et sa victoire. Leurs relations avec la France sont anciennes. Ils voient en nous le

modèle de la démocratie raisonnable, ordonnée et progressiste vers laquelle ils tendent tous. Il est tout à fait frappant de constater qu'à Genève aux dernières séances de la Société des Nations, toutes les petites nations de l'Europe centrale se rangeaient avec une unanimité et une spontanéité touchantes derrière la France toutes les fois qu'il y avait divergence de vue entre les grandes puissances.

C'est parce qu'elle se rend compte, mieux, peut-être, encore que d'autres, de tout cela que l'opinion publique Tchéco-Slovaque a été douloureusement étonnée de voir l'orientation prise par la politique française au cours de l'été dernier. Et si l'amitié de nos alliés n'avait pas été si sincère, la comparaison faite avec l'attitude de l'Italie aurait pu compromettre d'une façon irrémédiable notre situation en Europe centrale.

Heureusement cette erreur passagère est aujourd'hui réparée. Le télégramme adressé à M. Benes par M. Briand — un des plus anciens et des plus fidèles amis des Tchèques — au lendemain de son arrivée au pouvoir en est la meilleure des preuves.

Je me félicite, dit le nouveau président du Conseil, d'avoir à collaborer avec le grand patriote qui, après avoir rendu à la cause des alliés et à son pays tant de services pendant la guerre, a donné, depuis, de si grandes preuves de son esprit politique et de son amitié. Le gouvernement de la République française apprécie hautement et suit avec une sympathie particulière l'action que vous vous efforcez d'exercer en groupant notamment dans une étroite union les États alliés de l'Europe centrale signataires, aux côtés de la France, des traités sur lesquels est basée la paix générale et qui ont consacré les principes dont la victoire des alliés a assuré le triomphe.

Ce télégramme a été accueilli à Prague avec un véritable enthousiasme. Il efface les fausses manœuvres du passé. Il est pour notre petite sœur tchéco-slovaque l'aveu que nous avons été injustes lorsque nous l'avons grondée et mise en pénitence l'été dernier. Oublions le passé, soutenons loyalement et avec enthousiasme, nos amis tchéco-slovaques dans leur action, qui est au fond notre action, comme le dit si bien M. Briand, suivons avec sympathie l'effort qu'ils font pour grouper les États alliés de l'Europe centrale signataires, aux côtés de la France, des traités de paix. Ils ne demandent qu'à suivre

nos conseils, qu'à nous aimer, qu'à nous aider, payons-les de retour, et n'hésitons pas, de notre côté, et à les aimer, et à les soutenir.

Le président, M. René Pinon, conclut dans les termes suivants :

Je me servirai, pour remercier le capitaine Georges-Picot de sa belle et intéressante conférence, d'une formule banale; mais, en lui donnant sa pleine signification. Je suis certain d'être votre interprète à tous en adressant au brillant conférencier, que nous venons d'entendre, nos félicitations chaleureuses. Il nous a très vivement intéressés en nous montrant ce vieux peuple tchéco-slovaque en plein travail de constitution d'un nouvel état indépendant : tâche difficile et lourde qui est aujourd'hui en bonne voie. Non seulement, le gouvernement tchéco-slovaque travaille avec bonheur à aménager intérieurement l'État, à créer tous les organismes compliqués nécessaires à sa vie, mais avec une hauteur de vues que l'on ne saurait trop admirer, son éminent ministre des Affaires étrangères, mon ami M. Benès, poursuit tout un plan de reconstruction de l'Europe centrale. Il n'est pas aujourd'hui de tâche plus urgente et indispensable. La guerre a coupé tous les liens, brisé les vieux empires; il est urgent, si nous voulons consolider la paix et jouir des fruits d'une victoire chèrement payée, d'entreprendre l'œuvre de la reconstruction. J'ai particulièrement goûté, dans ce que nous a dit le capitaine Georges-Picot, les explications qu'il nous a données sur la « Petite Entente », qui deviendra bientôt, je l'espère, une grande Entente. Les quatre Etats slaves et roumains, issus en totalité ou en partie de l'ancien empire austro-hongrois, forment l'ossature du nouvel ordre dans l'Europe centrale. Je les ai appelés un jour « les quatre piliers de l'Europe centrale » ; la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie sont les piliers occidentaux, la Pologne et la Roumanie les piliers orientaux. Les unir indissolublement, en former un faisceau solide, est le moyen de faire régner la paix dans l'Europe centrale et de tenir l'Allemagne à sa place et les Bolchevicks en respect. C'est le but de la politique française et de la politique tchéco-slovaque et leur collaboration heureuse nous conduira au résultat nécessaire.

Je ne voudrais pas terminer sans vous dire quelle part a prise à ce travail salutaire de reconstruction et d'organisation la mission militaire française dirigée par le général Pellé, l'un des glorieux chefs de notre armée pendant la grande guerre, et dont le capitaine Georges-Picot est l'un des membres les plus distingués. Il s'agissait, avec des fragments un peu hétérogènes, de former une armée tchéco-slovaque solide et homogène. Une partie des éléments qui devaient la composer avaient combattu durant la grande guerre sous les drapeaux autrichiens ou hongrois, d'autres servaient dans l'armée russe et luttèrent en Sibérie contre les bolchevistes, d'autres encore vinrent se battre en France. Il fallait donner à tous ces éléments l'esprit et la discipline militaires. Ce fut la tâche du général Pellé et de ses collaborateurs. Ils trouvèrent dans le gouvernement de Prague le concours le plus cordial et le plus complet; avec les officiers de l'armée tchéco-slovaque, les relations ne cessèrent pas d'être excellentes et la collaboration confiante et amicale. Toutes les difficultés furent aplanies grâce à l'admirable patriotisme qui, parmi les Tchéco-Slovaques, domine tous les autres sentiments, jusqu'aux passions révolutionnaires elles-mêmes. C'est ainsi que la mission française a pu en quelques mois mettre debout une armée solide, bien outillée, capable de faire face, dès maintenant, à toutes les éventualités; elle a, par là, bien mérité de la France, de la Tchéco-Slovaquie, de la paix européenne et de la civilisation.

LE RÉGIME DE L'OCCUPATION RHÉNANE
INSTITUÉ PAR LE TRAITÉ DE VERSAILLES

I. — L'occupation pendant l'armistice et après la mise en vigueur du Traité de Versailles.

L'occupation militaire de la rive gauche du Rhin et de plusieurs têtes de ponts, aux points principaux de passage du fleuve, avait été exigée par les puissances alliées, parmi les stipulations de la Convention d'armistice, comme une garantie stratégique.

Les Armées Alliées avaient consenti à interrompre leur offensive victorieuse à la condition de pouvoir se porter en pays ennemi sur une ligne de défense, ou d'attaque, particulièrement solide et avantageuse.

Institué pour une période d'armistice, cet établissement de nos troupes sur le Rhin avait tous les caractères d'une occupation de guerre. Nos soldats étaient installés dans un pays de nationalité encore ennemie, à peine abandonné par les armées adverses. Ils devaient se tenir constamment prêts pour une reprise des hostilités.

En conséquence, le commandement militaire exerçait dans les provinces rhénanes tous les pouvoirs que lui confère normalement l'état de siège. Il avait qualité pour instituer dans le pays un régime exceptionnel de police, restrictif des libertés individuelles.

Tout en laissant fonctionner le mécanisme normal de l'administration allemande, il exerçait sur elle un droit de contrôle direct; des officiers contrôleurs dans chaque circonscription vérifiaient l'exécution régulière de la tâche administrative quotidienne. Les fonctionnaires allemands négligents ou malveillants étaient relevés de leurs fonctions et remplacés par ordre du maréchal commandant en chef les armées alliées; celui-ci exerçait, en fait, le pouvoir administratif suprême sur des provinces qui, par suite de l'établissement de la barrière constituée par les lignes d'avant-postes, se trouvaient

séparées de leurs chefs naturels, les gouvernements de l'Empire et des états allemands[1].

Le commandement militaire portait aussi son contrôle dans le domaine législatif : il ne laissait appliquer en territoire occupé que moyennant son autorisation expresse ou implicite, et dans les limites jugées compatibles avec l'occupation, les lois tant administratives que sociales ou économiques promulguées en Allemagne. Celle-ci était alors, en effet, le théâtre de révolutions, et la stabilité de son gouvernement n'était pas assurée. En outre, ce gouvernement pouvait être à bon droit soupçonné de vouloir susciter des désordres dans les territoires occupés en y publiant des lois ou décrets contraires à l'ordre public.

En fait, le régime de l'occupation militaire fut particulièrement clément et calme. Les premières rigueurs de l'état de siège institué au moment de l'avance des troupes furent vite atténuées, dès que les armées furent installées et que le pays se fût montré paisible. Les formalités auxquelles étaient soumises la résidence et la circulation des personnes, la tenue des réunions publiques, la publication des journaux et des livres, les correspondances administratives ou privées, postales, télégraphiques ou téléphoniques, etc., furent restreintes dans toute la mesure compatible avec le maintien d'un régime militaire. Les interventions directes dans l'administration du pays prirent la forme de collaborations et non de conflits; un très petit nombre de fonctionnaires fut révoqué et remplacé.

Les Armées Alliées, qui venaient cependant de traverser leurs propres pays ravagés par l'ennemi, donnèrent aux populations rhénanes un exemple de clémence et de tenue parfaites, évitant tout sujet de querelle, renonçant à toutes tracasseries qui auraient cependant pu être considérées comme de justes représailles. De leur côté, malgré les campagnes d'agitation que menèrent à diverses reprises des agents envoyés de la rive droite du Rhin par les Gouvernements allemands, la population demeura tranquille et, grâce à cette tran-

1. Ce contrôle administratif était dirigé par un service de l'état-major du maréchal Foch, confié à M. Tirard, qui portait alors le titre de contrôleur général de l'administration des territoires rhénans et qui devint plus tard haut commissaire de la République française dans les provinces rhénanes (Voir dans la Revue du 15 décembre 1919, une étude sur *les Provinces du Rhin pendant l'armistice*).

quillité, grâce aussi au régime commercial établi par les Autorités Alliées, les provinces rhénanes, au milieu des crises qui agitaient alors tous les pays, n'eurent pas à interrompre leur activité industrielle ni leur vie économique.

L'occupation rhénane fut maintenue par le Traité de Versailles comme la garantie de son exécution par l'Allemagne et aussi comme une garantie accordée aux puissances occidentales et en particulier à la France contre une agression de l'armée allemande.

Cette double conception de l'occupation est inscrite dans le Traité, articles 428, 429 et 430.

Les provinces du Rhin doivent être, en effet, libérées en principe, par tiers, tous les cinq ans, si l'Allemagne satisfait fidèlement à ses obligations. L'occupation peut être au contraire prolongée ou étendue, si celles-ci demeurent inexécutées.

D'autre part, si, au bout des quinze années, il est reconnu que les Puissances occidentales ne possèdent pas toutes les garanties nécessaires contre une agression injustifiée de l'armée allemande, l'occupation pourra être prolongée jusqu'à ce que ces garanties soient obtenues.

Le fait que, pendant une période prolongée, une partie importante de territoire allemand allait être occupée par des troupes étrangères qui relèveraient de la souveraineté de quatre nations différentes, qui, d'autre part, devaient être assurées de trouver, dans un pays peut-être hostile, la sécurité et des moyens de subsistance, rendait nécessaire l'établissement dans le pays d'un régime spécial de droit international.

L'occupation pouvait être, dans ces conditions, conçue de diverses manières. Elle pouvait demeurer une occupation strictement militaire, dans laquelle l'état de siège serait maintenu et dans laquelle le pouvoir législatif et administratif suprême demeurerait entre les mains du commandement des armées. Ce système était à la base d'un projet de statut qui fut établi pendant les négociations de la paix par certains états-majors alliés. Il fut repoussé comme étant inapplicable pendant une période assez longue, après le rétablissement de l'état de paix. Il nécessitait du reste le maintien d'effectifs militaires nombreux et entraînait, par conséquent, des charges

lourdes pour les budgets des nations Alliés et particulièrement pour le budget français.

D'après une autre conception, l'unité juridique et administrative pouvait être obtenue dans le pays par l'institution d'un gouvernement autonome, chargé d'organiser un régime législatif et administratif spécial où la présence des forces d'occupation aurait été prévue. Ce gouvernement aurait pu être composé de représentants du pays, surveillés par des délégués des nations alliées.

Ces idées donnèrent naissance à d'autres projets de statuts qui furent également rejetés par les gouvernements alliés. Ceux-ci se mirent d'accord sur un texte qui devint « l'Arrangement rhénan », signé par les représentants des puissances alliées et de l'Allemagne, en même temps que le traité de Versailles, le 28 juin 1919. Ce texte prévoit, d'une façon générale, le maintien dans les provinces du Rhin, de la souveraineté allemande qui s'impose sur tout le territoire selon les règles ordinaires du droit, et, en même temps, la présence dans ces provinces des armées d'occupation qui échappent à cette souveraineté et relèvent des gouvernements alliés.

En outre, afin de résoudre les conflits nés de ce voisinage, afin de veiller à la sécurité, à l'entretien et à la satisfaction des besoins des armées, l'Arrangement institue un pouvoir spécial, exercé par une assemblée composée d'un représentant de chacune des quatre nations chargées de l'occupation ; cette assemblée a qualité pour promulguer, dans la limite de ses attributions, des ordonnances qui obligent à la fois l'administration et les nationaux allemands, les étrangers et les armées alliées.

Les rapports des uns et des autres sont déjà inscrits dans leurs grandes lignes, dans le texte de l'Arrangement qui a la valeur d'un traité consenti par chaque partie. Mais ces rapports ont dû être précisés ; ces dispositions générales ont dû être entourées de mesures d'application, de procédures pratiques. De nombreux problèmes qui n'avaient pu être prévus dès le début ont dû peu à peu être résolus. D'autre part, à côté d'une autorité législative compétente pour instituer des règles, il fallait prévoir un pouvoir actif susceptible d'en assurer l'observation, de prendre des décisions d'espèces, de donner des ordres particuliers. Ces différentes fonctions sont remplies par la même assemblée.

Cet organisme nouveau dans l'histoire du droit constitutionnel et international, tant par l'origine dont il est issu que par les aspects variés en même temps que le caractère spécialisé de ses pouvoirs, est dénommé par l'Arrangement : « Haute Commission Interalliée des Territoires rhénans ».

II. — La haute commission interalliée des territoires rhénans. — Composition. — Fonctionnement. — Pouvoirs.

La Haute Commission se compose, aux termes de l'Arrangement rhénan, de quatre Hauts Commissaires nommés par chacun des gouvernements belge, britannique, américain et français, moyennant l'agrément des trois autres gouvernements. Chacun d'eux est assisté d'un délégué général et de conseillers techniques choisis par lui. Deux secrétaires généraux interalliés, désignés par la Haute Commission elle-même, assistent à ses délibérations; l'un appartient à une nation de langue française et l'autre à un des pays de langue anglaise.

Le Haut Commissaire français est président de droite de la Haute Commission. Il assure, avec l'aide des secrétaires généraux, la permanence des services; il arrête l'ordre du jour des séances et correspond, au nom de la Haute Commission, avec les autorités allemandes ou alliées et avec les particuliers.

La Haute Commission est représentée dans les circonscriptions administratives des territoires occupés, par des délégués chargés de transmettre ses ordres et de régler sur place toutes les difficultés nées entre les troupes et les populations, qui ne présentent aucun caractère général et n'ont pas une importance assez grande pour l'obliger à intervenir elle-même. Ces délégués n'ont aucun pouvoir propre de contrôle sur l'administration allemande. Chacun des Hauts Commissaires a été chargé par la Haute Commission de nommer les délégués qui résident dans la zone occupée par l'armée de son pays et de correspondre avec eux.

La Haute Commission devait commencer à exercer ses fonctions en même temps que le traité de Versailles devenait applicable. Celui-ci entra en vigueur le 10 janvier 1920; il se trouvait alors ratifié par les gouvernements belge, britannique et français et par l'Assemblée nationale allemande. Le personnel de la Haute Commis-

sion était déjà constitué depuis plus de six mois. Il composait alors la Commission Interalliée des Territoires rhénans, qui avait été chargée, pendant la fin de la période d'armistice, par les Gouvernements alliés, de fixer le régime économique des territoires occupés. Mais, le 10 janvier 1920, le Gouvernement des États-Unis n'avait pas ratifié le traité de Versailles. L'Arrangement rhénan n'était donc point applicable à l'armée américaine. Celle-ci continue d'occuper une partie des provinces du Rhin, par application de la Convention d'armistice. En conséquence, la Haute Commission Interalliée des Territoires rhénans ne comprit et ne comprend encore officiellement que 3 membres. Cependant, un délégué du gouvernement américain prend part, à titre officieux, à ses délibérations. En outre, un arrangement est intervenu entre le président de la Haute Commission et le Général commandant les forces américaines, afin que celui-ci publie, au titre d'ordres militaires, les ordonnances et décisions de la Haute Commission. L'uniformité législative et administrative a pu être ainsi obtenue en territoire occupé.

La Haute Commission est une assemblée permanente, instituée pour la durée de l'occupation, qui tient ses séances à Coblence, une ou plusieurs fois par semaine. Chacun des Hauts Commissaires doit être présent, ou représenté à chacune des séances. Celles-ci ne sont pas publiques; chaque Haut Commissaire peut cependant y appeler les conseillers techniques dont il désire s'assurer le concours. Les projets d'ordonnances ou de décisions, sur lesquels la Haute Commission délibère sont d'ordinaire préparés par des comités permanents composés de techniciens choisis parmi les conseillers des divers commissariats. La voix du Haut Commissaire de France, président, est prépondérante. Les décisions sont prises à la majorité des voix. La minorité de l'Assemblée peut demander la suspension de l'exécution d'une décision afin d'en appeler à son gouvernement qui, par des négociations diplomatiques pourra tenter d'obtenir des autres puissances qu'elles envoient de nouvelles instructions à leurs commissaires respectifs.

L'autorité de la Haute Commission s'étend sur l'ensemble des territoires occupés, c'est-à-dire sur le pays situé sur la rive gauche du Rhin et sur quatre têtes de ponts, demi-cercles d'un rayon de

30 kilomètres environ, tracés autour des villes de Cologne, de Coblence, de Mayence et de Kehl, vis-à-vis de Strasbourg.

La compétence de la Haute Commission n'est pas générale. L'Arrangement rhénan stipule qu'elle est le représentant suprême des puissances alliées dans les territoires occupés. Mais ce principe doit être interprêté.

La mission essentielle de la Haute Commission est d'assurer la sécurité des troupes, de veiller à leur entretien et à la satisfaction de leurs besoins, enfin, d'adapter le fonctionnement de l'administration allemande aux nécessités de l'occupation. Cette mission doit être entendue au sens le plus large. La sécurité des armées a comme condition primordiale le maintien de l'ordre. La Haute Commission doit en conséquence s'assurer du fonctionnement normal de l'administration et des services publics, s'opposer à la propagation de toute agitation politique ou sociale. Elle est amenée d'autre part à déterminer dans certains cas la façon dont le gouvernement allemand est tenu de satisfaire aux besoins des armées, à fixer dans quelles mesures le personnel des armées échappe aux lois pénales ou civiles allemandes, et comment la législation propre aux armées peut s'appliquer en territoire étranger. La limite de la compétence de la Haute Commission ne peut du reste être tracée d'une façon absolument précise : les besoins des membres des forces d'occupation comprennent nécessairement ceux de leurs familles; ils supposent même certaines dispositions relatives à leurs amis ou correspondants. Une armée comme celle de la France, dans laquelle chaque citoyen sert à son tour ne saurait, même lorsqu'une résidence étrangère lui est imposée, être séparée brutalement du reste du pays auquel elle réclame les ressources matérielles et l'appui moral qui lui sont nécessaires.

La Haute Commission peut être même éventuellement conduite à surveiller l'application en territoire occupé des stipulations comprises dans le Traité de Paix, si celles-ci intéressent les nationaux alliés qui composent les armées et leur suite.

Toutefois, il n'est pas dans ses attributions de veiller d'une manière générale à l'exécution du traité de paix dans les territoires occupés. Il avait été envisagé au cours de la conférence de la paix, de lui attribuer cette mission; mais ce projet n'a pas été adopté. Le

traité de paix l'a confiée soit à des commissions internationales à compétence spéciale (commissions de contrôle, commissions de délimitation, commission des réparations, etc.) soit à la Conférence des Ambassadeurs qui règle, au nom des gouvernements alliés, toutes les questions générales relatives au traité.

La Haute Commission, chargée de veiller à la sécurité des armées et à la satisfaction de leurs besoins, assume la responsabilité de l'une et de l'autre. Le commandement militaire, en effet, n'a pas qualité en temps normal, pour intervenir dans la législation ou l'administration allemande. Il n'est pas chargé de maintenir l'ordre public, qui est assuré par les forces locales de police. Si le bon ordre vient à être troublé et si la police allemande estime ne plus pouvoir remplir sa mission, c'est à la Haute Commission qu'elle s'adresse et c'est celle-ci qui peut accorder le concours des forces militaires alliées.

C'est encore la Haute Commission qui, si elle le juge nécessaire, a compétence pour déclarer l'état de siège dans une partie ou dans la totalité du territoire. En ce cas, les pouvoirs de police constitués par les lois allemandes sont dévolus aux autorités militaires. Mais, même alors, le commandant en chef doit continuer à consulter la Haute Commission et ne peut ni intervenir dans l'administration du pays, ni publier des décrets ou des proclamations sans avoir reçu l'approbation de cette assemblée.

Ce n'est qu'en cas d'urgence que les autorités militaires peuvent spontanément ou sur la demande directe de l'administration allemande, prendre des mesures de police temporaires, ou des dispositions militaires en vue de rétablir l'ordre; elles doivent alors en rendre aussitôt compte à la Haute Commission.

L'Arrangement donne à la Haute Commission le pouvoir de publier des ordonnances qui ont force de lois. La Haute Commission exerce ce pouvoir législatif de deux manières différentes : en premier lieu, elle élabore elle-même des lois civiles ou pénales et des règlements généraux, de police ou d'administration. En second lieu, elle suspend l'application en territoire occupé de toute loi ou partie de loi allemande, ou bien y apporte telles modifications qu'elle juge nécessaires. Cette action s'étend d'abord au fur et à mesure de leur publication, à toutes les lois promulguées depuis le traité de paix.

Celles-ci sont notifiées officiellement à la Haute Commission qui s'est réservée en principe un délai de dix jours pour les examiner et leur opposer son veto; à l'expiration de ce délai, les lois sont applicables d'elles-mêmes. Cette action est également étendue à toutes les lois de guerre et à toutes celles promulguées pendant l'armistice, ainsi qu'à celles qui avaient été suspendues par le commandement militaire au cours de cette dernière période. Toutes ces lois ont été présentées à la Haute Commission au cours de l'année 1920.

Les ordonnances de la Haute Commission sont notifiées au commandement des armées et à l'administration allemande chargés d'en assurer l'exécution; elles sont aussi publiées par voie d'affiches et dans un bulletin spécial. Elles doivent être considérées comme incorporées au système législatif allemand qui se trouve ainsi modifié dans les provinces du Rhin, pendant la durée de l'occupation. Les tribunaux du pays doivent en tenir compte lorsque, en rendant leurs jugements, ils appliquent et interprètent la législation en vigueur. Ces ordonnances ont, pour eux, la même valeur que les lois allemandes; elles jouissent même d'une sorte d'autorité supérieure car aucune loi nouvelle publiée par les gouvernements allemands, même lorsque la Haute Commission ne s'oppose pas à sa mise en application, ne peut corriger ou détruire l'effet des dispositions contenues dans une ordonnance antérieure.

Trois sortes de lois sont donc actuellement appliquées dans les Provinces du Rhin :

D'abord celles de chacune des nations alliées, qui régissent les membres des forces d'occupation et, dans une grande mesure, leurs familles; ensuite, la législation allemande qui, sous les réserves que nous avons indiquées plus haut, s'applique en principe aux nationaux allemands et aux étrangers. Enfin, les ordonnances de la Haute Commission qui s'imposent aux uns et aux autres et traitent des matières les plus variées, mais à un point de vue spécialisé.

A côté de son pouvoir législatif, la Haute Commission se sert, pour remplir quotidiennement sa mission, d'armes plus maniables : en premier lieu, elle prend des décisions individuelles; elle applique à des cas d'espèce les règlements généraux qu'elle a publiés; elle donne des instructions, des ordres aux autorités administratives et aux particuliers. Le refus d'obéissance à ses décisions expose les

contrevenants à être poursuivis devant les tribunaux et punis de peines variables prévues dans ses ordonnances. Elle prononce elle-même de véritables sanctions administratives, suspension ou révocation de fonctionnaires, expulsion de particuliers, etc.

En second lieu, la Haute Commission s'est réservé le droit de statuer en certaines matières comme une juridiction ; elle a institué des cas où les particuliers sont autorisés à lui présenter des requêtes et où elle exerce une véritable justice retenue ; en outre elle a, en territoire occupé, qualité pour trancher souverainement certains conflits de compétence entre les tribunaux militaires et les tribunaux allemands.

Ces divers pouvoirs sont exercés par la Haute Commission de façon souveraine. Ses membres dépendent il est vrai des gouvernements qui les ont désignés ; ils demandent à ceux-ci leurs instructions et sont amenés à suivre leur politique. Mais la Haute Commission représente en territoire occupé l'ensemble des nations alliées, y compris celles qui ne participent pas à l'occupation. Elle ne saurait donc être liée par une décision préalable d'un quelconque des Gouvernements. D'autre part, d'après une jurisprudence constante, il n'est aucune autre autorité à qui il puisse en être appelé des décisions qu'elle a prises.

III. — Le régime institué en territoire occupé et l'action quotidienne de la Haute Commission.

La Haute Commission devait d'abord se préoccuper d'assurer l'ordre public nécessaire à la sécurité des armées. A cet effet, il lui fallait, d'une part, édicter des règles à l'égard de la population allemande, en vue d'éviter la naissance ou le développement de désordres politiques ou sociaux et en vue de rendre impossible toute manœuvre ou complot contre les forces d'occupation. Il lui fallait ensuite s'assurer du fonctionnement normal de l'administration locale et des services publics.

Elle avait, à cette occasion, le choix entre les deux politiques suivantes : elle pouvait publier des règlements nombreux et stricts, qui auraient imposé aux populations des formalités multiples, qui auraient restreint considérablement les libertés individuelles, qui

auraient modifié d'une façon importante l'organisation administrative du pays.

Elle pouvait, au contraire, s'efforcer de laisser aux populations leurs libertés, leur administration habituelle, et se borner à exiger certains comptes rendus, susceptibles de la tenir continuellement au courant de la situation générale du pays, puis à réprimer toute tentative de désordres et toute manœuvre malveillante, en infligeant, à titre d'exemples et avec fermeté, les sanctions appropriées.

La première de ces politiques était la plus facile. Elle garantissait pour ainsi dire automatiquement l'ordre et la sécurité des armées. Mais elle avait l'inconvénient de faire peser plus lourdement sur le pays les charges de l'occupation, d'entraver la vie publique et la vie économique des populations, de prolonger pendant la paix un régime, et par conséquent des sentiments de guerre et d'hostilité.

La Haute Commission a suivi la seconde des lignes de conduite que nous venons d'exposer. Elle s'est efforcé de rendre au pays, dans toute la mesure compatible avec les nécessités de l'occupation, ses libertés et ses habitudes d'autrefois, de faire crédit à l'organisation administrative allemande qui avait coutume d'assurer le maintien de l'ordre et le fonctionnement des services publics. Cette politique obligeait par contre la Haute Commission à conserver une attitude continuellement vigilante, à l'affût des moindres marques de troubles ou de désorganisation, prête à réprimer tous les mauvais usages que la population ou que l'administration pourrait faire des libertés qu'elle lui laissait.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette politique est précisément celle qu'ont suivie, sous l'ancien régime, ou pendant la période révolutionnaire, les administrateurs que la France a envoyés dans les provinces du Rhin. Déjà, au XVIIIe siècle, Vergennes, au moment où la France exerçait une sorte de protectorat sur l'Électorat de Trèves, s'était efforcé de créer, dans cette région, une zone pacifique et calme, entre la France et l'Allemagne, tout en évitant d'imposer aux populations le moindre changement de leurs usages. Plus tard Hoche, chargé par le gouvernement de la République de fixer le régime des provinces du Rhin, décida de laisser aux populations leur administration propre, leurs habitudes et leurs libertés,

tout en assurant, par un contrôle actif et une autorité ferme, l'ordre public dans le pays et la sécurité de son armée.

La Haute Commission s'est donc montrée libérale dans l'exercice de son pouvoir législatif; elle a fait preuve d'une grande fermeté dans l'usage quotidien de son autorité active et exécutive.

Elle s'est inspirée des mêmes principes, lorsqu'elle a été obligée de déterminer suivant quelle procédure, dans quelles conditions, l'administration ou les populations allemandes devaient mettre certaines ressources à la disposition des armées, ou obéir aux ordres que celles-ci sont autorisées à leur donner. En cette matière, du reste, les principes généraux étaient posés dans le texte même de l'Arrangement. La Haute Commission s'est bornée à fixer les dispositions pratiques précises, destinées à éviter, dans la mesure du possible, tout malentendu, toute contestation.

Enfin, elle a dû s'occuper de préciser le statut des personnes qui composent, servent, ou accompagnent les forces d'occupation, en vue d'éviter toute contestation inutile et de les soustraire, du point de vue du droit, à toute tentative malveillante de la part des autorités locales ou des habitants du pays, avec lesquels les nécessités de l'occupation les mettent en rapport.

A) *Règles édictées à l'égard de la population.* — La Haute Commission a mis, tout d'abord, en application cette politique en fixant le régime règlementaire de police des territoires occupés. En cette matière, elle s'est efforcée de restreindre, autant que possible, toutes mesures préventives telles que : déclarations préalables, permis, autorisations, etc., et a institué un système répresssif qui, au lieu de gêner toute la population, se borne à punir les seules personnes qui nourrissent des sentiments hostiles aux forces d'occupation.

Ainsi, en matière de circulation, aucune déclaration, aucune autorisation n'est nécessaire pour se rendre d'une province à une autre des territoires rhénans, ni même pour aller d'Allemagne occupée en Allemagne non occupée, ou vice versa. La seule restriction apportée à la liberté des personnes est l'obligation pour tout individu âgé de quatorze ans ou plus, d'être muni d'une carte d'identité que l'autorité allemande délivre sous sa responsabilité.

Par contre, toute personne qui, en fait, trouble l'ordre public ou menace la sécurité des forces d'occupation, peut être expulsée des

territoires occupés par décision individuelle de la Haute Commission. Au cours de l'année 1920, 26 personnes, tant allemandes qu'étrangères, qui tentaient de répandre dans les territoires occupés des théories belliqueuses ou anarchistes, ont été expulsées.

Les journaux et les livres sont publiés librement dans les provinces du Rhin, sans aucune déclaration, ni censure préalables. Par contre, la Haute Commission décide, par mesure individuelle, de suspendre la publication ou d'interdire la vente de ceux qui, en fait, portent atteinte à la sécurité ou à la dignité des armées; leurs exemplaires peuvent être saisis et les personnes responsables de leur publication sont poursuivies devant les tribunaux.

En fait, au cours de l'année 1920, un certain nombre de journaux publiés soit dans les territoires occupés, soit sur la rive droite du Rhin, ont mené à plusieurs reprises des campagnes destinées à propager, parmi les populations, des accusations mensongères contre la conduite des armées, en particulier des troupes noires, répandu des rapports erronés sur les ordres de la Haute Commission ou du Commandement militaire. Dix-neuf d'entre eux ont été suspendus dans leur publication ou exclus des territoires occupés pendant une durée égale ou supérieure à un mois. Un plus grand nombre l'a été, à titre d'avertissement, pour quelques jours seulement. Une dizaine de livres ou de brochures ont été, pendant la même période, interdits et saisis.

Les réunions publiques peuvent être, en principe, tenues librement; une déclaration préalable n'est imposée que pour celles qui ont un objet politique. Mais toute réunion qui, en fait, engendre des désordres ou est reconnue dangereuse pour la sécurité de l'occupation, peut être dissoute. En outre, en période d'agitation, la Haute Commission se réserve d'interdire pour un temps, par elle-même ou par l'intermédiaire de ses délégués, toutes réunions.

A deux reprises, pendant l'année 1920, la Haute Commission a usé de ce pouvoir, à l'occasion d'agitations qui s'étaient produites dans la zone d'occupation belge, par suite d'une grève de mineurs et par suite d'une pénurie temporaire de denrées alimentaires.

La correspondance privée ou administrative postale, télégraphique et téléphonique n'est soumise par la Haute Commission et par les armées d'occupation, à aucune sorte de censure. Par contre, la

Haute Commission peut décider qu'une censure sera exercée sur la correspondance de certains individus déterminés, suspectés de vouloir répandre le trouble dans le pays. D'autre part, au moment de l'agitation révolutionnaire qui s'est produite dans le bassin de la Ruhr au mois d'avril 1920, la haute commission, pour lutter contre les tentatives faites, par des meneurs, de développer ce mouvement dans les territoires occupés, a dû instituer une censure générale des correspondances pendant une période d'un mois.

L'obligation de déclaration préalable n'a été imposée par la Haute Commission aux populations rhénanes que pour certains actes susceptibles de provoquer des désordres, des conflits avec les troupes, ou susceptibles de couvrir des tentatives d'espionnage ou de rébellion. Il en est ainsi du pavoisement tant des édifices publics que des bâtiments privés, de l'élevage et du transport des pigeons voyageurs, de la détention du commerce et du transport des armes et munitions de chasse.

Quant à la détention ou à la circulation des armes et munitions de guerre, elles sont interdites en territoire occupé. Seules, certaines catégories de personnes : agents de la force publique, gendarmes, forestiers, sont susceptibles de recevoir des autorisations spéciales.

Cette politique de la Haute Commission lui rendait nécessaire d'organiser un système de répression spécial pour toutes les matières qui intéressaient l'occupation, indépendant du système répressif organisé par les lois allemandes.

En conséquence, la Haute Commission a dû, dans ses ordonnances, instituer un certain nombre de contraventions, de délits ou de crimes sanctionnés par des peines spéciales et jugés par des tribunaux militaires alliés.

Les principaux de ces délits sont : les actes d'espionnage, les actes de violence, les voies de faits, les paroles ou les attitudes insultantes à l'égard des personnes, les entraves apportées à l'exécution du service, les provocations à l'indiscipline, le port illégal d'uniforme ou d'insignes, la falsification de documents, etc. Les sanctions attachées à chacun d'eux sont, parfois, spécifiées dans l'ordonnance qui les prévoit; en cas contraire, ce sont des sanctions générales instituées par la Haute Commission pour toute infraction

à une ordonnance qui peuvent s'élever jusqu'à : 10,000 marks et à 1 an de prison.

Dans certains cas, comme celui de destruction ou de dégradation de bâtiments militaires, d'ouvrages d'art, de voies de communication utilisables par les armées, la Haute Commission a institué comme sanctions les peines prévues par le code de justice militaire en vigueur dans l'armée qui occupe la zone où les faits se produisent.

Toutes ces infractions, lorsqu'elles sont commises par des nationaux allemands ou des étrangers, soit qu'elles soient spécifiées dans les ordonnances de la Haute Commission, soit qu'elles constituent des crimes ou des délits contre les personnes ou les biens des membres des forces alliées, peuvent être poursuivies par les autorités judiciaires des armées et par la justice ordinaire du pays.

Ces deux ordres de juridiction sont donc également compétents pour juger ces affaires, mais lorsque l'autorité militaire a décidé de s'en saisir, elle peut exiger de la justice allemande, la livraison du coupable, la transmission du dossier et des pièces, la communication par l'administration allemande de tous documents nécessaires à l'instruction.

Si, au contraire, l'autorité militaire a laissé à la justice allemande le soin d'instruire et de juger l'affaire, celle-ci est cependant tenue de lui faire connaître la sentence qu'elle aura prononcée, et de lui adresser régulièrement des rapports sur les procédures de ce genre qu'elle poursuit.

Les tribunaux militaires compétents en territoire occupé pour juger, dans les cas spécifiés ci-dessus, les nationaux allemands, sont les conseils de guerre des armées et certains tribunaux de simple police organisés dans chaque armée suivant des règles variables pour juger les infractions les moins importantes.

Les peines privatives de liberté sont en principe subies dans les prisons allemandes; mais la Haute Commission s'est réservé le droit de faire exercer sur place, par ses délégués, un contrôle de la façon dont elles sont exécutées. Toute peine prononcée à l'encontre d'un Allemand pour infraction aux ordonnances de la Haute Commission, ou pour délit contre une personne ou un bien de l'armée, peut être remise par la Haute Commission elle-même si c'est un tribunal

Allemand qui l'a prononcée, ou par les autorités militaires si c'est un tribunal allié qui a condamné.

Les nationaux allemands demeurent soumis à leur juridiction habituelle, toutes les fois qu'ils commettent un crime, un délit ou une contravention, institués par une loi allemande, qui n'ont pas été prévus par une ordonnance de la Haute Commission et qui n'intéressent point les armées d'occupation.

La Haute Commission, en vue de maintenir l'ordre public et d'assurer aux armées leur sécurité, devait, d'autre part s'efforcer d'éviter la naissance de conflits sociaux qui auraient entraîné l'arrêt de la production ou des transports, le chômage, la disette, etc. A cet effet, elle s'est efforcée d'empêcher toute interruption de travail dans les entreprises qui intéressent la vie publique du pays ou qui travaillent pour les armées. Elle a imposé tant aux patrons qu'aux ouvriers de ces industries d'accomplir avant de déclarer le lock out ou la grève, certaines formalités qui ont pour objet de tenter l'établissement d'un accord amiable entre les parties opposées.

Les uns et les autres, avant d'interrompre le travail et après avoir obéi aux prescriptions des lois sociales allemandes, doivent s'adresser à la Haute Commission. Celle-ci constitue alors un bureau de conciliation composé de personnes spécialement qualifiées, désignées par elle. Ce bureau invite les parties en présence à lui envoyer des mandataires chargés d'exposer et de discuter les termes du différend. Après avoir entendu ceux-ci, il établit un projet d'accord; celui-ci n'a point de force obligatoire, mais le travail ne peut être interrompu qu'après l'expiration d'un certain délai, à la suite de la réunion du bureau.

Une liste des genres d'entreprises qui sont tenues d'obéir à ces prescriptions a été dressée par la Haute Commission. En outre, celle-ci peut, selon les circonstances, imposer l'observation de ces formalités à tout autre genre d'industrie qui lui paraîtrait intéresser l'occupation.

En fait, pendant l'année 1920, la Haute Commission a réussi à conjurer un nombre assez important de grèves, grâce à l'action de ces bureaux de conciliation. Au mois de décembre, en particulier, une grève de mineurs était imminente dans laquelle étaient engagés près de 20,000 ouvriers. Là où les organismes de conciliation alle-

mands avaient échoué, le bureau de la Haute Commission a pu établir un accord. Dans cinq ou six autres affaires moins importantes, des résultats analogues ont été obtenus.

En vue de maintenir l'ordre public, et aussi dans un sentiment général d'équité, la Haute Commission a été amenée à édicter certaines règles en faveur des nationaux allemands.

Pendant la période d'armistice, certaines lois et certains règlements allemands, particulièrement en matière économique et commerciale, avaient été suspendus dans leur application par les autorités militaires d'occupation. Les populations des territoires occupés avaient ainsi été conduites à ne pas les appliquer. D'autre part, celles-ci avaient dû parfois obéir aux ordres donnés directement par le Commandement allié qui disposait alors du pouvoir administratif suprême, en raison de l'état de siège. Certaines personnes avaient occupé des fonctions administratives par ordre des autorités d'occupation.

Il était à craindre qu'au moment où leur autorité allait s'étendre de nouveau tout entière sur les provinces du Rhin, les Gouvernements allemands, par esprit de représailles, ne poursuivissent les personnes qui, dans les conditions précitées, avaient enfreint les lois allemandes ou exécuté les ordres donnés par les armées alliées.

La Haute Commission ne pouvait contempler avec indifférence ces poursuites qui étaient aussi bien contraires à la justice que susceptibles d'entraîner des agitations populaires en même temps que des sentiments de haine à l'égard des forces d'occupation. Aussi s'est-elle réservée le droit d'arrêter toutes poursuites de ce genre, menées contre des actes administratifs ou politiques, contre des opérations commerciales ou bancaires, effectués pendant la période d'armistice suivant les ordres explicites ou implicites des armées. Elle a organisé à cet effet une procédure destinée à fournir aux intéressés toutes garanties nécessaires et à leur assurer la sécurité.

En fait, au cours de l'année 1920, la Haute Commission a eu à se prononcer sur une douzaine d'affaires de ce genre.

B) *Règles édictées à l'égard de l'administration allemande.* — L'Arrangement rhénan a confié à la Haute Commission, à l'égard de l'administration allemande, une tâche double : elle doit, afin de garantir aux armées leur sécurité et la satisfaction de leurs besoins,

surveiller le fonctionnement des services administratifs nécessaires à la vie du pays et au maintien de l'ordre public, veiller aussi à ce que l'administration allemande assure l'exécution de ses ordonnances et de ses décisions; elle doit ensuite adapter, s'il y a lieu, ce fonctionnement normal aux circonstances exceptionnelles de l'occupation, en modifiant au besoin les cadres ou les règlements administratifs.

La Haute Commission a suivi à l'égard de l'administration allemande la même politique qu'elle avait adoptée à l'égard des populations. Elle a cherché à changer le moins possible le mécanisme administratif habituel des provinces du Rhin.

Mais, par contre, elle devait se garantir contre toutes tentatives effectuées par les gouvernements allemands pour nuire aux troupes d'occupation, soit en troublant par des règlements nouveaux le fonctionnement de l'administration, soit en envoyant dans les territoires occupés de nouveaux fonctionnaires incompétents ou mal intentionnés.

Contre le premier de ces dangers, elle est garantie par son pouvoir d'examen des lois; toute modification apportée aux rouages administratifs constitue un règlement général qui doit lui être soumis, et dont elle peut suspendre l'application si elle juge que la sécurité des armées est intéressée.

Si un fonctionnaire donne l'exemple de la désobéissance aux ordonnances, aux décisions de la Haute Commission ou aux ordres donnés par l'autorité militaire, si son attitude vient à porter préjudice à la sécurité ou à l'entretien des armées, la Haute Commission peut le suspendre, après l'avoir mis en mesure de fournir sa défense, le révoquer de ses fonctions et même l'expulser du territoire.

Dans la pratique, malgré les circulaires et les instructions qui la poussaient à entraver dans la mesure de ses moyens l'exécution des ordres de la Haute Commission, l'administration des territoires occupés s'est montrée calme, consciencieuse et soumise. Un assez grand nombre d'avertissements a dû être donné, particulièrement à des fonctionnaires de la police et de l'instruction publique. Mais, au cours de l'année 1920, la peine de révocation n'a dû être prononcée que six fois.

La Haute Commission a usé de son pouvoir d'adapter le fonctionnement de l'administration allemande aux besoins de l'occupation

dans un certain nombre de cas, pour la plupart prévus par le texte même de l'Arrangement.

En raison de leur intérêt primordial pour les armées qui en réclament l'usage, aussi bien pour leur ravitaillement et leurs déplacements journaliers que dans les opérations éventuelles qu'elles auraient à effectuer en cas d'une action militaire, les services publics des transports ont été soumis à un régime spécial : l'administration allemande continue en principe à gérer l'exploitation des chemins de fer, des voies de navigation, des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, des routes, mais elle se trouve soumise à un contrôle permanent du commandement militaire, et elle est obligée d'obéir à ses ordres.

Deux commissions militaires interalliées, dites des chemins de fer et de navigation, ont été créées à l'état-major du général commandant les forces alliées d'occupation pour assurer ce contrôle, et donner aux directions allemandes les ordres militaires de transport. Les administrations allemandes délèguent auprès de ces commissions des représentants; elles doivent leur rendre compte des travaux qu'elles entreprennent, des horaires qu'elles établissent, de tous les incidents d'exploitation, des nominations effectuées dans leur personnel. Les commissions peuvent requérir l'administration de modifier ces horaires, elles peuvent s'opposer à ces nominations, elles peuvent provoquer à l'égard des agents toutes sanctions qu'elles jugent nécessaires à la bonne exécution des ordres qu'elles donnent; elles veillent à ce que le matériel et le personnel demeurent constamment au complet, prêts à être utilisés pour toute opération militaire.

Des pouvoirs analogues sont exercés directement par les services de l'état-major interallié sur l'administration allemande de la voirie et sur celle des postes et télégraphes.

La Haute Commission a encore soumis à une surveillance, qu'elle exerce par l'intermédiaire de ses délégués, les offices administratifs allemands de ravitaillement en vivres et en combustibles. Elle réclame de ceux-ci des rapports périodiques qui lui permettent de s'assurer que toutes les parties des territoires occupés sont convenablement et également ravitaillées, qu'elles ne sont point défavorisées par rapport au reste de l'Allemagne. En vue d'éviter les dangers auxquels des grèves éventuelles exposeraient les armées, la

Haute Commission a ordonné la constitution de stocks de charbon dans les différentes parties du territoire, tant pour satisfaire aux besoins des troupes que pour assurer le fonctionnement régulier des services d'utilité publique.

C) *Règles édictées à l'égard des armées.* — Les quatre armées alliées, stationnées en territoire allemand sont placées, au point de vue du commandement militaire, sous l'autorité du Général commandant l'armée française, qui porte le titre de commandant des forces alliées, il est entouré d'un état-major qui étudie toutes les questions générales relatives aux quatre zones d'occupation, questions stratégiques ou tactiques, de ravitaillement ou de transports. C'est à lui que la Haute Commission adresse ses ordonnances et ses décisions, et c'est lui qui est chargé d'assurer leur transmission aux diverses armées.

Au point de vue de leur organisation intérieure, les armées alliées dépendent directement de leurs gouvernements respectifs. Elles vivent à côté des administrations allemandes sans qu'aucun lien ne les unisse à elles, elles relèvent de la souveraineté de leurs pays respectifs.

L'Arrangement rhénan et les ordonnances de la Haute Commission leur donnent cependant le droit de surveiller parfois l'administration allemande ou d'exiger d'elle certaines prestations.

Nous avons dit qu'elles contrôlent les services publics de transport. Elles ont le droit d'exiger de ceux-ci l'exécution gratuite des mouvements de troupes ou de matériel, le transport gratuit et par priorité de leurs correspondances postales et télégraphiques ; les frais qui résultent de ces divers transports doivent être supportés, en vertu de l'Arrangement, par l'État allemand et, en conséquence, être remboursés aux administrations ou compagnies qui en font l'avance.

Les armées, en principe, se ravitaillent, soit dans leur pays d'origine, soit sur place, au moyen d'achats faits à l'amiable ; les dépenses qui en résultent sont donc payées par les États chargés de l'occupation, portées par leurs soins à un compte spécial tenu par la commission des réparations, en vue de leur remboursement par l'État allemand. En outre, les armées sont autorisées à user, comme procédé exceptionnel de ravitaillement, du droit de réquisition en nature et en services, prévu par les conventions signées à la Haye en 1907.

Les prestations requises par les armées sont, comme les denrées

achetées par elles, à la charge du gouvernement allemand; leur montant est déterminé par des commissions locales dont les membres comprennent des civils allemands, des officiers alliés, et un président désigné par la Haute Commission.

L'administration allemande est, d'autre part, tenue de mettre à la disposition des armées les terrains et locaux dont celles-ci peuvent avoir besoin pour l'installation de leurs services, pour le logement de leur personnel, pour l'exécution de leurs exercices, etc. Les locaux employés sont, en principe, les établissements militaires du pays; si ceux-ci ne suffisent pas, on a recours à d'autres établissements publics ou privés, et à défaut, à de nouvelles constructions. L'administration allemande est tenue de faire exécuter dans ces locaux et terrains tous les travaux d'entretien ou d'aménagement, et de fournir les meubles ou accessoires nécessaires à leur utilisation. Si elle se montre négligente ou malveillante à ce sujet, il appartient à l'autorité militaire de faire exécuter elle-même et pour le compte du gouvernement allemand, les travaux ou achats demandés; celle-ci est alors autorisée à requérir, à cet effet, des fonds dans les caisses publiques.

Les sous-officiers et soldats sont, en principe, casernés; les officiers et leurs familles, ainsi que les fonctionnaires civils, sont au contraire logés chez l'habitant. Ce service de logement donne lieu à des indemnités de cantonnement versées par le gouvernement allemand aux populations; la détermination de ces indemnités est surveillée par la Haute Commission; celle-ci tient en effet à s'assurer que le gouvernement allemand ne cherche pas à indisposer les populations contre les armées par la fixation de sommes insuffisantes.

Les dommages causés par le cantonnement sont, en vertu de l'Arrangement, à la charge du gouvernement allemand; ils sont évalués par les commissions mixtes instituées pour fixer le prix des objets réquisitionnés.

Les armées, par leur présence, peuvent causer à la population certains autres dommages matériels et directs, notamment par suite d'accidents. Les particuliers ne sont pas autorisés à assigner devant un tribunal allemand l'administration responsable; celle-ci ne relevant point de la souveraineté du pays est soustraite à la compétence de toute juridiction civile allemande. Les litiges de cette espèce sont, jusqu'à présent, réglés à l'amiable par les armées. La Haute Commis-

sion a cependant prévu la création d'une Cour de justice, composée de membres alliés et de membres allemands nommés par elle, qui aurait la compétence nécessaire, si les gouvernements alliés veulent la reconnaître, pour juger les actions intentées par les particuliers contre les armées. Cette Cour est actuellement en voie d'organisation; les gouvernements alliés ont été consultés sur l'opportunité de lui donner ces pouvoirs de juridiction administrative.

D) *Règles édictées à l'égard du personnel des armées et de la Haute-Commission.* — Les personnes qui font partie des armées ou de la Haute Commission et celles qui leur sont attachées ou qui en dépendent à un titre quelconque, échappent en principe à la souveraineté des lois allemandes.

Ce principe s'applique du reste d'une manière plus ou moins stricte à ces diverses catégories de personnes; c'est à l'égard des militaires qu'il est le plus absolu. Ceux-ci font, en effet, partie d'une organisation homogène qui a ses lois et ses tribunaux spéciaux, dans tous les pays.

Les militaires et toutes personnes de nationalité alliée attachées aux armées ou à la Haute Commission sont exemptés par le texte de l'Arrangement d'obéir à toutes lois fiscales allemandes, c'est-à-dire à payer personnellement aucun impôt ou taxe, aucun droit de douane, pour les marchandises destinées à leur usage propre.

Les militaires et leurs familles s'adressent à des fonctionnaires des armées pour accomplir devant eux tous les actes de l'état civil. Les autres personnes attachées aux armées, le personnel civil de la Haute Commission subissent au contraire, en cette matière, le droit commun, et s'adressent, soit au consul de leur nationalité, soit aux fonctionnaires allemands.

En matière pénale, les membres des armées, les personnes qui en dépendent ou qui leur sont attachées, sont soumis à la juridiction militaire; les crimes et délits qu'ils peuvent commettre sont ceux que prévoient les codes de justice militaire. Seules, les prévôtés des armées peuvent les poursuivre et les arrêter; les autorités de police et de justice allemande doivent se borner, à leur égard, à signaler par des rapports, les irrégularités qu'elles ont pu relever.

Ils ne sont pas tenus en principe, à l'observation des règlements locaux de police. Ceux-ci doivent être publiés par le Commandement

comme ordres militaires, pour être sanctionnés à l'égard du personnel des armées.

Le personnel civil attaché à la Haute Commission ne peut être poursuivi, de plano, par aucune juridiction, ni allemande, ni militaire. Il appartient à la Haute Commission elle-même de désigner le tribunal compétent pour les juger.

En matière civile, toutes personnes, militaires ou civiles attachées aux armées ou à la Haute Commission peuvent, au contraire, être appelées à comparaître devant les tribunaux allemands, en leur qualité privée. Lorsqu'elles estiment qu'elles ont agi en vertu d'un ordre supérieur ou en raison de leur service, il leur appartient de récuser par voie d'exception, la compétence des tribunaux allemands. Si ces derniers décident de ne pas se dessaisir, la personne assignée peut adresser une requête à la Haute Commission, et le tribunal allemand auquel copie de cette requête aura été adressée est tenu de surseoir à la procédure jusqu'à ce que la Haute Commission ait statué.

En outre, lorsqu'elles estiment que le jugement rendu contre elles par un tribunal allemand les a abusivement lésées, elles peuvent en appeler, quel que soit le degré de la juridiction qui les ait condamnées, à la cour de la Haute Commission qui, par un arrêté définitif, peut confirmer, casser ou réformer le jugement qui lui est déféré. Toute personne qui interjetterait appel sans raison suffisante pourrait, par contre, être condamnée au paiement d'une amende spéciale.

Enfin, la Haute Commission a décidé de fournir à son personnel et à celui des armées une garantie supplémentaire en prescrivant que toutes assignations ou sommations qui leur sont faites doivent être adressées, en même temps qu'une traduction certifiée conforme dans la langue de l'intéressé, à leur chef hiérarchique ou à toute autre autorité spécialement désignée par elle.

Les quatre Hauts Commissaires, leurs délégués généraux, et les officiers généraux des armées d'occupation bénéficient de privilèges juridictionnels plus étendus encore : ils ne peuvent être jugés, ni au civil, ni au criminel, par aucun tribunal tant allemand que militaire des territoires occupés.

Les nationaux allemands employés par les Armées ou par la Haute

Commission ne bénéficient en matière civile d'aucun privilège de juridiction. Ils peuvent être poursuivis par la justice allemande, sauf pour les faits accomplis à l'occasion de leur service; pour ces derniers, ils sont justiciables des tribunaux militaires. En outre, ils ne peuvent être arrêtés sans que la Haute Commission en ait été avisée.

E) *Situation faite aux nationaux des pays alliés.* — Les nationaux des pays alliés qui ne sont attachés aux armées d'occupation ou à la Haute Commission ni par un lien permanent de service, ni par un lien temporaire, représenté par un laisser-passer spécial révocable, sont soumis en principe au régime de droit commun appliqué à tous les étrangers.

La Haute Commission n'avait point qualité pour instituer en leur faveur un régime spécial. Ils se trouvent cependant bénéficier de certains avantages, conséquences de la présence des armées.

Ainsi, ils peuvent réclamer leurs services à des agents consulaires nombreux qui ont été détachés dans les différentes villes où se trouvent stationnées les troupes. Ainsi, ils bénéficient d'un régime de faveur en matière de circulation : ils peuvent, contrairement aux autres étrangers, pénétrer en territoire occupé, avec un simple passeport ou sauf-conduit délivré par leurs autorités nationales, sans être tenus de soumettre celui-ci au visa des autorités allemandes. La Haute Commission a considéré en effet, que ce serait accroitre d'une façon intolérable les charges imposées aux soldats des armées d'occupation, exilés pour plusieurs années de leur pays, si leurs familles ou leurs amis ne pouvaient pas se rendre auprès d'eux sans se soumettre à des décisions arbitraires des autorités allemandes.

Étant donné le nombre élevé des personnes qui composent les armées d'occupation, un régime spécial ne pouvait être pratiquement institué pour leurs parents et amis. Une mesure générale a dû être prise pour tous les nationaux des puissances qui participent à l'occupation.

Il n'était pas dans les pouvoirs de la Haute Commission de créer un régime de faveur à l'égard des commerçants qui viennent s'établir ou traiter des affaires en pays occupé; cependant les divers commissariats, et particulièrement le Haut Commissariat de France ont institué, pour le compte de leurs gouvernements, des services

économiques, agences commerciales, qui fournissent à titre officieux des renseignements, des conseils techniques et juridiques, etc., à ceux de leurs nationaux qui circulent ou font du commerce dans les provinces du Rhin.

D'autre part, les commerçants alliés bénéficient des dispositions énumérées plus haut, instituées par la Haute Commission en vue d'arrêter les poursuites que pourrait engager la justice allemande contre les personnes qui, pendant l'armistice, ont accompli, avec l'autorisation des autorités militaires alliées, des actes contraires aux lois commerciales ou financières allemandes.

IV. — Conclusion.

Il peut être permis, après plus d'un an que la Haute Commission interalliée exerce son autorité dans les territoires rhénans, de porter un jugement sur les résultats de cette politique que nous venons d'exposer.

La population, dans son ensemble, et pendant toute cette période, s'est montrée tranquille et disposée à considérer sans impatience l'occupation des alliés, qui s'accompagne pour elle d'inconvénients incontestables, mais aussi d'un grand nombre d'avantages certains. L'administration allemande elle-même a rempli tranquillement sa tâche quotidienne, surtout si l'on s'en tient aux fonctionnaires subalternes et si l'on met à part les agents supérieurs sollicités sans cesse par les gouvernements de la rive droite de faire opposition à la Haute Commission et à son œuvre. Ces derniers, ainsi que tous les éléments individuels de perturbation, ont été écartés ou maintenus dans le silence par les sanctions répétées que la Haute Commission ne manquait pas d'infliger dès qu'elle observait dans la conduite, dans l'attitude d'un fonctionnaire ou d'un particulier, une incorrection volontaire, une manœuvre dangereuse.

Les populations ne pouvaient, en effet, manquer de savoir que, pendant cette période, le reste de l'Allemagne était encore le théâtre de troubles nombreux; coups d'État à Berlin, troubles sociaux dans le bassin de la Rhur, désordres en Bavière, etc. L'état de siège était en pratique maintenu dans la plus grande partie de l'Allemagne; les libertés individuelles étaient sujettes à des restrictions laissées à

l'arbitraire des gouvernements. La répartition des matières premières et des denrées alimentaires, le transport des marchandises étaient souvent assurés de façon défectueuse. Enfin, d'une façon générale, un déséquilibre absolu se faisait sentir en matière politique, et les gouvernements semblaient constamment menacés, à la fois par les tentatives d'un parti réactionnaire militariste, ou par les menées des révolutionnaires socialistes et communistes.

Dans les territoires occupés, malgré la présence des forces militaires d'occupation, les libertés civiles, politiques et sociales étaient assurées à tous ceux qui ne donnaient aucune marque d'hostilité active contre les armées alliées. L'ordre public était maintenu, mieux que dans toute autre province d'Europe. Par le fait même de la présence des troupes, le fonctionnement des services publics était garanti; le ravitaillement de la population, tant en combustible qu'en denrées alimentaires, celui des industries en matières premières, celui du commerce en produits fabriqués ont toujours été réguliers. Les conflits sociaux, les grèves, le chômage, ont été moins importants dans les territoires occupés que dans tout autre pays, et les provinces du Rhin connaissent aujourd'hui une prospérité économique aussi grande que peuvent le permettre les bouleversements récents dont l'Europe occidentale a été le théâtre.

En fait, les populations n'ont jamais manifesté de mécontentement. Les rares formalités et règlements auxquels les astreignaient les ordonnances de la Haute Commission, n'atteignaient guère leur vie journalière. Aussi, cette situation n'a pas manqué d'inquiéter le gouvernement de Berlin. Celui-ci s'est efforcé de persuader aux pays rhénans que l'occupation militaire avait un caractère d'oppression, qu'ils devaient nécessairement en souffrir et devaient exprimer cette souffrance. Des circulaires officielles rédigées en ce sens ont été adressées à l'administration locale pour être répandues par le pays. Des articles nombreux ont été insérés dans les journaux locaux et dans les quotidiens de l'Allemagne non occupée les plus répandus, en vue de développer ces idées, et souvent de dénaturer le caractère des ordonnances et des décisions prises par la Haute Commission. Enfin, chacune de celles-ci a été l'objet de protestations systématiques adressées par l'administration allemande sur l'ordre de son gouvernement, d'après lesquelles les intérêts de la population, les

règles générales du droit, les stipulations du traité de Versailles seraient continuellement méconnus par la Haute Commission.

Cette campagne active semble avoir relativement peu ému la population. Il est à remarquer qu'en fait, la Haute Commission n'a jamais eu à s'opposer à aucun départ en masse de citoyens rhénans vers l'Allemagne non occupée, alors qu'elle a, à plusieurs reprises dû craindre et empêcher la venue de réfugiés, qui demandaient à établir leur résidence en territoire occupé et qui risquaient d'accroître à l'excès le nombre des habitants de ces provinces.

A un autre point de vue, la Haute Commission qui, à la suite des discussions menées par les représentants alliés au cours de la conférence de la paix, avait reçu du traité de Versailles et de l'Arrangement rhénan des attributions restreintes a su, sans dépasser les limites qui lui avaient été fixées, asseoir son autorité et se créer dans le pays des moyens d'action puissants.

Grâce à l'ascendant qu'elle a su prendre auprès de l'administration allemande, grâce à l'action quotidienne de ses délégués dans les diverses provinces, et dans chaque centre administratif, grâce à la documentation qu'elle a pu recueillir, à l'aide de comptes rendus que, pour s'assurer du fonctionnement normal de l'administration et du maintien de l'ordre public, elle se faisait continuellement livrer, la Haute Commission se trouve aujourd'hui, non seulement en mesure de remplir jusqu'au bout et à coup sûr la mission qui lui a été confiée par le traité, mais encore de pouvoir à tout moment exécuter avec une grande autorité toute nouvelle tâche que les gouvernements alliés jugeraient nécessaire de lui attribuer, en vue de faire exécuter par l'Allemagne les clauses du traité de Versailles.

Cette considération a aujourd'hui une importance toute particulière, alors que les représentants alliés en conférant à Paris ont été obligés de prévoir de nouveaux moyens d'action sur l'Allemagne. C'est ainsi qu'ils ont dû envisager l'établissement d'une ligne douanière spéciale sur le Rhin. Cette mesure qui entraîne des opérations complexes et multiples ne peut être réalisée que si les gouvernements alliés sont représentés aux bords du Rhin par un pouvoir clairvoyant et ferme.

Ainsi, les résultats de l'occupation rhénane peuvent aujourd'hui

être considérés de la façon suivante : les gouvernements alliés ont à leur disposition, pour le cas où l'Allemagne se refuserait à exécuter les clauses de la Paix, à la fois une armée intacte, stationnée dans un pays tranquille, prête à exécuter toute opération militaire et toute avance sur la rive droite du Rhin; d'autre part, un instrument politique et administratif puissant qui dispose d'une grande autorité et de moyens d'action variés.

Dans l'hypothèse opposée, à savoir celle où l'Allemagne exécuterait fidèlement ses obligations, les résultats de l'occupation rhénane, et particulièrement de la politique libérale et ferme suivie par la Haute Commission ont été de créer un esprit pacifique parmi les populations qui, grâce à leur puissance de travail et aux richesses naturelles dont elles disposent, sont susceptibles de devenir dans un avenir rapproché, la partie la plus puissante, et par conséquent, la partie directrice de l'empire allemand.

Enfin, dans l'un comme dans l'autre cas, l'occupation des provinces du Rhin a eu pour effet de garantir l'existence d'une zone où règne un ordre absolu, à travers laquelle ne peuvent s'infiltrer que difficilement des éléments de désordre entre les pays occidentaux et les nations de l'Europe centrale et orientale qui, si souvent, au cours de ces dernières années, ont été l'objet de révolutions sanglantes et ont été soumises à des régimes anarchiques incompatibles avec une vie publique et économique normale.

A. I.

1er mars 1921.

Depuis que ces pages ont été écrites, les gouvernements alliés ont effectivement donné à la Haute Commission interalliée des territoires rhénans une nouvelle mission. Ils l'ont chargée d'instituer un régime douanier spécial pour les territoires occupés et de créer une ligne nouvelle de perception, à l'Est de ces territoires. Ces décisions ont été prises à Londres, le 7 mars.

La Haute Commission, utilisant les moyens d'action que, depuis quatorze mois, elle s'était créés, mais agissant selon un mandat nouveau, a pu, dès le lendemain, mettre à exécution les sanctions résolues par la conférence des gouvernements alliés, à l'encontre de l'attitude intransigeante adoptée par l'Empire allemand.

Dès le 8 mars, la Haute Commission prescrivait que les fonds perçus par l'administration des douanes et que les encaisses existantes étaient bloqués et tenus à la disposition des gouvernements alliés. En même temps, elle plaçait sous ses ordres directs l'ensemble des services douaniers des territoires occupés. Puis, en moins d'un mois, elle établit le tracé du nouveau cordon douanier, organisa matériellement les nouveaux postes, en effectuant des prélèvements parmi le personnel allemand en fonction dans les provinces du Rhin, et en demandant aux différentes puissances qui participent à l'occupation, le concours d'un personnel technique de direction et de contrôle.

Pendant ce temps, elle étudiait l'application de différents tarifs de droits de douane, à percevoir tant à l'entrée qu'à la sortie des marchandises, sur l'ancienne et sur la nouvelle ligne ; elle examinait les règles à appliquer aux transports effectués en transit.

Enfin, elle prenait la direction des services chargés d'accorder des licences d'importation ou d'exportation pour toutes les marchandises dont l'entrée ou la sortie ne sont pas libres, selon la législation allemande. Elle décidait d'appliquer les mêmes restrictions à la liberté des transactions effectuées à travers la nouvelle ligne douanière.

Le régime nouveau qui doit être, dans son ensemble, mis en application le 10 avril, ne saurait être étudié ici dans le détail. Il serait encore plus prématuré d'en examiner les répercussions et les effets. Qu'il suffise de faire observer que la Haute Commission interalliée des territoires rhénans a été investie, depuis le mois de mars, d'un nouveau rôle, différent de celui que l'Arrangement rhénan lui avait attribué, et que la façon prompte dont elle a pu instituer un régime économique et administratif nouveau en matière douanière constitue une expérience que les gouvernements alliés pourront utiliser si, dans l'avenir, l'Empire allemand persiste à ne point exécuter les clauses du Traité de Versailles.

A. I.

15 avril 1921.

NOS ACHATS DE PRODUITS COLONIAUX
ET LA MISE EN VALEUR
DE NOTRE DOMAINE COLONIAL[1]

Le rôle des capitaux.

Nous disions dernièrement, en parlant de la mise en valeur de notre domaine colonial :

« Pour atteindre ce but, il ne faut pas seulement que nos colonies possèdent des moyens de transport, de la main-d'œuvre, et des services agricoles de recherches, de renseignements, de fournitures de semences ou de plantes, et d'instructions pratiques à l'usage des colons ou des indigènes;

« Il faut encore que l'Européen, le Français en l'espèce, apporte des capitaux sans lesquels rien ne peut être fait ou amélioré. »

Cette condition est d'ailleurs imposée à l'agriculture métropolitaine aussi bien qu'à l'agriculture coloniale.

On a maintes fois déploré l'insuffisance des capitaux que nos cultivateurs peuvent mettre en œuvre dans nos campagnes pour développer la production tout en élevant le taux de leurs profits. Encore faut-il remarquer que ces capitaux de *culture*, capitaux mobiliers, sont partiellement fournis par les propriétaires fonciers qui prêtent à leurs tenanciers, c'est-à-dire à leurs fermiers ou métayers, du bétail, des engrais, un stock de fourrages, des semences, sans compter, bien entendu, le capital-terre avec les bâtiments d'habitation et autres constructions rurales. Les voies de communications intérieures, les puits, les plantations de toute sorte, représentent une part de ce capital-terre, appelé aussi capital foncier.

Les petits propriétaires-cultivateurs, si nombreux dans notre

1. Voir la première partie de cette étude dans le n° de la Revue de janvier-mars 1921.

pays, possèdent à la fois les deux catégories de capitaux, fonciers et mobiliers, dont nous venons de parler, et la main-d'œuvre qu'ils fournissent eux-mêmes avec leur famille, constitue un véritable capital qui les dispense de faire des avances sous forme de salaires.

Dans les colonies tout est à faire : le sol doit être défriché, amélioré, planté, les voies de communications intérieures de chaque domaine doivent être établies, les eaux doivent être recueillies et aménagées, les constructions doivent être élevées, et toutes ces avances précèdent la mise en valeur normale du territoire agricole avec ses recettes régulières! Si la terre est concédée gratuitement, ce n'est là qu'un faible avantage, car cette terre *nue* comporte l'immobilisation de capitaux considérables, représentant des centaines ou des milliers de francs *par hectare*, avant toute récolte.

La mise en valeur de notre Empire colonial suppose ainsi des apports considérables de capitaux, des centaines de millions de francs ou des milliards, sans lesquels il est impossible de rien tirer du sol, ou même de rien tenter! Les particuliers qui ne possèdent pas de larges ressources sont donc impuissants; ils ne peuvent même pas devenir petits propriétaires-cultivateurs, comme dans la métropole, car le climat de nos colonies tropicales rend l'effort physique douloureux ou mortel pour l'Européen. Celui-ci ne peut être précisément qu'un capitaliste, ou un technicien expérimenté, mettant en œuvre les capitaux qu'il dirige, et qu'on lui a confiés à titre d'emprunteur ou de gérant salarié. La main-d'œuvre ne peut être fournie que par l'indigène dont le travail est rémunéré comme celui d'un ouvrier agricole de la métropole, à moins que cet indigène propriétaire, ou cultivateur *associé* à l'Européen, ne devienne lui-même un entrepreneur commandité par le capitaliste européen, et guidé par lui pour bénéficier de ses connaissances scientifiques.

Voilà ce qu'il faut comprendre et savoir si l'on veut apprécier le rôle du capital dans l'œuvre de la production agricole des colonies.

Nos devanciers et nos émules en matière de colonisation agricole ont parfaitement discerné la portée des observations qui précèdent. Pour pouvoir disposer des grands capitaux indispensables, les Anglais et les Hollandais, par exemple, ont créé des sociétés puissantes dont les ressources et la durée permettent le long espoir et les vastes pensées.

Le public français est mal informé à cet égard; il ne connaît pas assez l'effort financier accompli par les peuples colonisateurs cités plus haut. Nous croyons donc utile de marquer cet effort avec précision. Nous en signalerons ensuite les résultats en relevant les profits attachés à l'emploi des capitaux immenses engagés dans les entreprises coloniales qui ont pour objet la *culture*.

Les sociétés anglaises de colonisation agricole.

Un exemple frappant nous est fourni par les sociétés anglaises constituées depuis une vingtaine d'années en Malaisie, et qui ont pour objet la production du caoutchouc. L'extraordinaire développement de la consommation de cette matière première rendait tout à fait insuffisante la production du caoutchouc de *cueillette* obtenu, notamment au Brésil, en incisant les arbres croissant spontanément dans les forêts de cette immense région. D'autre part la qualité de la gomme préparée par l'indigène laissait souvent fort à désirer. On eut alors l'idée de constituer des plantations, de véritables *vergers* de plantes à caoutchouc en utilisant les arbres producteurs dont les graines apportées du Brésil, pouvaient permettre la multiplication indéfinie, sous un climat favorable et avec des soins de culture appropriés à leurs exigences. C'est ainsi que les Anglais, admirablement renseignés par leurs « services agricoles » métropolitains ou coloniaux, et par leurs capitalistes aussi audacieux qu'avisés, eurent l'idée de créer des plantations d'arbres à caoutchouc, à Ceylan, et spécialement en Malaisie.

Dans cette dernière région on ne compte pas moins de *deux cent cinquante-deux sociétés agricoles* dont les capitaux varient entre 10,000 et 1 million de livres sterling, ce qui représente des sommes comprises entre 250,000 francs et 25 millions de francs en comptant la livre sterling au pair de 25 francs.

Voici d'ailleurs comment étaient classées, au mois de mai 1919, ces diverses entreprises, d'après l'importance de leurs capitaux souscrits. Nous empruntons ces chiffres à une publication, qui est à la portée de tous, celle du journal bien connu, le *Financial News* de Londres [1].

1. Tableau spécial publié par le *Financial News*, 111, Queen Victoria Street, Londres, E. C., 4.

Sociétés.		Livres sterling.
12	dont les capitaux sont inférieurs à.	20,000
94	dont le capital est compris entre.	20,000 et 50,000
79	— entre.	50,000 et 100,000
39	— entre.	100,000 et 200,000
23	dont le capital est supérieur à.	200,000
5	dont le capital est souscrit en piastres et roupies.	
252		

Le capital souscrit en livres sterling par les 252 sociétés mentionnées plus haut s'élève à 22,578,000 livres sterling, c'est-à-dire à 564,450,000 francs, en comptant la livre anglaise à 25 francs.

Tel est l'effort financier accompli par les Anglais dans la Malaisie *seulement!*

Voici maintenant un tableau des surfaces plantées par les 252 sociétés dont le relevé a été fait plus haut à propos de leurs capitaux :

	Sociétés.
Au-dessous de 1,000 acres (400 hect.).	63
De 1,000 à 2,000 acres (400 à 800 hect.)	115
De 2,000 à 5,000 — (800 à 2,000 hect.).	61
De 5,000 à 10,000 — (2,000 à 4,000 hect.)	11
Au-dessus de 10,000 acres (4,000 hect.).	2
	252

Le total des surfaces plantées par les 252 sociétés s'élève à 478,636 acres ou à 193,656 hectares!

Si nous comparons les surfaces plantées aux capitaux engagés, nous trouvons, par hectare, une somme de 2,900 francs en chiffres ronds.

On voit ainsi ce que coûtent l'organisation, la constitution, et l'exploitation d'une entreprise agricole coloniale de ce genre. Si l'on admet que la terre a été concédée gratuitement, l'aménagement et la mise en valeur de cette concession a coûté près de 3,000 francs par hectare. Ainsi se trouve démontrée, par un exemple pris sur le vif, la nécessité d'attirer des capitaux dans nos colonies si nous voulons les mettre en valeur. Bien entendu, toutes les cultures n'exigent pas les mêmes avances, et s'il était question de coton, de graines oléagineuses, ou d'autres plantes analogues, le capital engagé par hectare serait moins élevé. Le principe même basé par nous n'est pas moins solidement établi et mérite toute l'attention des gens clairvoyants.

Des personnes prudentes et avisées nous diront peut-être que l'importance des avances nécessaires est bien capable d'effrayer les capitalistes au lieu de les attirer en les rassurant.

Nous répondrons que les Anglais ont triomphé de ces appréhensions puisqu'ils ont consacré bel et bien plus d'un demi-milliard de francs à des plantations de caoutchouc *en Malaisie*, et que les résultats obtenus ne les ont nullement découragés — bien au contraire!

Il est d'ailleurs facile de relever les dividendes distribués en 1918, par exemple, *malgré la crise grave qui a eu pour cause, et la hausse de la roupie augmentant les salaires et dépenses sur place, et le faible prix du caoutchouc, sans compter l'augmentation des frets, et le relèvement du taux de l'Income-tax combiné avec l'Excess Profits duty.*

Nous trouvons :

Pour	56	sociétés	. . . . .			pas de dividende.	
—	47	—	dividende inférieur à. .			10 p. 0/0 du capital.	
—	106	—	dividende variant entre.	10	et 20	—	—
—	17	—	— de .	20	à 30	—	—
—	17	—	— de .	30	à 50	—	—
—	7	—	— de. .	50	à 100	—	—
—	2	—	— supérieur à . .		100	—	—

Il est clair d'ailleurs que la modicité de certains dividendes — ou leur réduction à zéro — tiennent beaucoup à la façon dont les sociétés ont été administrées puisque les profits ont été fort larges pour beaucoup d'entre elles. Cela est si vrai, et la crise spéciale de 1918-1919 a exercé une si grande influence sur les profits, que les dividendes obtenus durant les années précédentes, pour des sociétés bien gérées, ont été considérables.

Un spécialiste financier qui nous a été indiqué par le journal *The Economist* de Londres, groupe dans un tableau les renseignements suivants relatifs aux profits nets distribués pour 100 francs de capital, en 1914, 1915, 1916, 1917 et se rapportant à 10 sociétés agricoles de caoutchouc :

Sociétés.	DIVIDENDES P. 0/0 DISTRIBUÉS			
	1914	1915	1916	1917
	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0
Anglo-Malais.	32	60	85	65
Bakit-Rajah	50	50	100	100
Gula-Kalumpong.	10	13	16	16
Highlands et Lowlands.	24	35	38	17
Kuala-Lumpur	22	30	40	45
Laba-Rubber	15	30	40	30
Lanadran	15	25	10	5
Linggi.	75	110	140	116
Malacca-Rubber	17	40	45	20
United-Serdang	45	45	40	30

Le capital engagé dans ces 10 sociétés de caoutchouc s'élève à 2,310,145 livres sterling, c'est-à-dire à 58 millions de francs, si l'on compte la livre sterling à 25 francs seulement. Comme le montant global des profits distribués en 1917 par exemple, est de 1,003,249 livres sterling, le taux moyen de placement ressort à 43 p. 0/0 du capital engagé par les actionnaires.

Il faut tenir compte, en outre, de l'époque à laquelle les sociétés ont été fondées et par suite du développement qu'ont pu prendre leurs opérations normales. Ainsi, dans le tableau qui précède, la société de Gula-Kalumpong n'a été constituée qu'en juin 1910. Aussi les dividendes qu'elle distribue sont-ils médiocres. En revanche la société dite Linggi, plus ancienne, a pu réaliser des profits extraordinaires. Voici quels ont été les bénéfices rapportés au capital engagé :

1909.	165 p. 0/0	1914.	75 p. 0/0
1910.	237 —	1915	110 —
1911.	193 —	1916.	140 —
1912.	143 —	1917.	116 —
1913.	70 —	1918.	50 —

On ne doit pas compter beaucoup d'affaires industrielles ou commerciales ayant remporté un aussi beau succès financier.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de spéculations ou de placements auxquels prendraient part uniquement des capitalistes ou des groupes de capitalistes disposant d'une puissance financière considérable. Les actions de la société Linggi, et de la plupart des sociétés anglaises de colonisation agricoles, sont émises *au taux de 1 à 2 livres sterling ou de 10 livres exceptionnellement*. Ces titres sont donc mis à la disposition du grand public et des plus modestes épargnants. Les profits réalisés ne viennent pas enrichir ce que l'on appelle chez nous avec emphase une *féodalité financière et capitaliste*. L'œuvre de la colonisation résulte chez nos voisins des efforts d'un très grand nombre de petits actionnaires auxquels les grands capitalistes ont ouvert la voie en les guidant.

*
* *

Mais nous n'avons parlé jusqu'ici que des sociétés produisant du caoutchouc en Malaisie, et il en existe beaucoup d'autres qui se

proposent le même objet à Ceylan, dans l'Inde, à Java, à Sumatra, à Bornéo, au Burmah, etc., c'est-à-dire dans des régions différentes, et même, comme on le voit, dans des colonies hollandaises!

A Ceylan et dans l'Inde, nous trouvons 89 sociétés dont le capital varie de 14,000 à 225,000 livres sterling. Le total des sommes engagées, s'élève à 10 millions de livres sterling, soit à 250 millions de francs.

A Java, nous comptons 39 sociétés anglaises dont le capital varie de 30,000 à 1,200,000 livres sterling, avec une somme totale de 5,800,000 livres sterling, représentant 146 millions de francs.

A Sumatra, voici 38 sociétés dont les fonds varient de 26,000 à 452,000 livres sterling avec un apport total de 4,400,000 livres sterling, soit 110 millions de francs.

A Bornéo et dans le Burmah, existent 31 sociétés agricoles du même genre, produisant du caoutchouc, avec des capitaux qui varient de 12,000 à 1,406,000 livres sterling; la somme totale engagée dans les entreprises représente 3,700,000 livres sterling, ou 92 millions de francs.

Si nous totalisons maintenant les fonds engagés dans des entreprises agricoles, ayant pour objet la culture des arbres à caoutchouc, nous trouvons :

Sociétés		Livres sterling.
252	Pour la Malaisie	22,578,000
89	Pour Ceylan et l'Inde	9,741,000
39	Pour Java	5,846,000
38	Pour Sumatra	4,405,000
31	Pour Bornéo et le Burmah	3,718,000
449		46.288,000

Ainsi, 449 sociétés agricoles mettent en œuvre pour la seule production du caoutchouc, un capital de 446,288,000 livres sterling, ou de 1,115,700,000 francs, c'est-à-dire de plus d'un milliard de francs!

Avons-nous besoin de dire que si les Anglais ne trouvaient pas satisfaisants les résultats financiers de ces placements, ils n'auraient pas successivement engagé dans ces sociétés agricoles la somme considérable de un milliard.... Il est donc parfaitement possible de gagner de l'argent en faisant de l'agriculture coloniale, et nous pourrions suivre l'exemple qui nous est donné.

Les sociétés coloniales anglaises ne se bornent pas à produire du caoutchouc. Un très grand nombre d'entre elles se proposent la production du thé, du café, du sucre, des textiles, etc.

Nous en trouvons, par exemple, 108 qui ont été constituées — en Angleterre — pour la culture du thé aux Indes. Dans le journal spécialisé qui porte le titre : *The Home and Colonial Mail*, on nous fournit des renseignements précis, sur 68 sociétés agricoles de ce genre. Les capitaux souscrits sont ainsi répartis :

2	sociétés	de	10,000 à 20,000	livres	sterling.
17	—	de	20,000 à 50,000	—	
20	—	de	50,000 à 100,000	—	
16	—	de	100,000 à 200,000	—	
13	—	de	100,000 et au-dessus.		

L'ensemble des capitaux engagés s'élève à 10,443,000 livres sterling, soit à plus de 260 millions de francs, au pair de 25 francs par livre sterling.

Les dividendes distribuées en 1917 n'ont pas été très élevés. Ils ont varié de 2 p. 0/0 à 45 p. 0/0, mais cependant on a compté :

2	sociétés	distribuant	moins de. .	2 p. 0/0	du	capital.
20	—	—	de	5 à 10	—	—
17	—	—	de	10 à 15	—	—
21	—	—	de	15 à 25	—	—
8	—	—	de	25 à 45	—	—

*
* *

Ce sont là seulement des exemples. Les sociétés *agricoles* destinées à mettre en valeur les colonies britanniques sont bien plus nombreuses que ne le ferait supposer l'étude de celles qui ont été choisies par nous et indiquées plus haut. Il faudrait parler en effet de toutes les entreprises qui ont été constituées pour faire des cultures ou de l'élevage, dans l'Afrique du Sud, sur la côte occidentale du même continent, et dans les Indes occidentales, sans compter, bien entendu, les grands Dominions tels que l'Australie et le Canada qui ne sont pas situés dans la zone équatoriale ou tropicale.

Les sociétés coloniales et agricoles des Indes néerlandaises et de la Belgique.

Les Hollandais possèdent aux Indes un domaine colonial considérable. Java et Madoura à elles seules ont une superficie de

131,000 kilomètres carrés, et leur population, presque exclusivement indigène, dépasse 34 millions. La présence de très nombreux javanais a permis, tout à la fois, de développer la production par la culture indigène, et par les sociétés agricoles utilisant un personnel salarié. C'est ce que nous dit avec toute l'autorité désirable un correspondant de l'Institut colonial international, M. de Bussy, qui s'exprime ainsi dans un travail du plus haut intérêt :

« Les Indes néerlandaises, écrit-il, peuvent à bon droit être appelées un État *agricole*. On y trouve il est vrai, une industrie du pétrole qui est florissante, des mines d'étain et de charbon, des exploitations d'or et d'argent, mais si l'on considère l'ensemble de la production, on voit que l'agriculture en représente la plus grande part.

« En considérant cette production agricole, il y a lieu de faire une distinction entre deux groupes de producteurs qui, tout en se confondant, parfois, peuvent néanmoins être facilement séparés.

« D'un côté il y a les cultivateurs indigènes qui produisent sur une petite échelle un grand nombre de plantes, principalement pour leur propre consommation, mais aussi pour la vente. D'autre part il y a les grandes exploitations placées sous une direction européenne....

« Les grandes exploitations européennes qui s'adonnent principalement à la culture de la canne à sucre, du caoutchouc, du tabac, du quinquina, du café, des fibres textiles, des plantes oléagineuses, du cacao, du coca, travaillent à peu près exclusivement pour les débouchés d'outre-mer sur des terres louées par l'indigène, achetées en toute propriété, ou occupées avec bail emphytéotique. La main-d'œuvre est recrutée dans la population locale, par exemple à Java, ou importée si les entreprises se trouvent dans des régions peu peuplées.

« A la fin de 1919, il y avait aux Indes néerlandaises 1,451 entreprises différentes qui se livraient à la culture du cacao, du coca, du kapok, du quinquina, des cocotiers, du café, des palmiers à huile, du caoutchouc, du thé, des fibres à cordes, et des fruits oléagineux, sur une surface de 557,000 hectares, soit une moyenne de 400 hectares par entreprise.

« Il y a en outre un certain nombre d'autres entreprises, environ 180, cultivant la canne à sucre, 270 cultivant le tabac, etc.,

de telle sorte que le nombre total de toutes les plantations se rapproche de deux mille! »

On aura une idée de l'importance des productions agricoles dans les Indes néerlandaises quand on saura que l'exportation seule, sans compter la consommation sur place, s'élève à 2 milliards de florins, soit à 4 milliards de francs, pour 1919 (en comptant le florin à 2 francs seulement), car les valeurs exportées sont représentées presque exclusivement par des denrées agricoles.

Quant aux 557,000 hectares mis en valeur par des sociétés agricoles européennes (mais non exclusivement hollandaises), nous resterons au-dessous de la vérité en portant à 3,000 francs par hectare, les capitaux engagés. Il s'agit donc d'un placement agricole de 1,734 millions de francs, soit près de 2 milliards!

Voilà ce que les sociétés agricoles ont apporté dans les colonies néerlandaises, et *ce fait* prouve, une fois de plus, l'indispensable nécessité d'un énorme apport de capitaux dans nos colonies si nous voulons en tirer parti.

Quant aux profits réalisés, il est clair que leur importance est considérable. Les colons hollandais, pas plus que les colons anglais, ne se seraient résignés à subir des pertes ou à se contenter de dividendes médiocres, et les sociétés agricoles coloniales ont permis précisément de faire des placements avantageux. L'expérience l'a prouvé, et elle est *décisive*. C'est d'ailleurs ce que prouvent les bilans de quelques entreprises belges et hollandaises dont nous allons parler.

Voici, par exemple, une société de plantations, celle de Zelok Dalam, dont les actions, de 100 francs chacune, ont été émises il y a dix ans pour constituer un capital de 2,750,000 francs. Les dividendes distribués ont été les suivants :

1910.	12 p. 0/0	1915.	15 p. 0/0
1911.	8 —	1916.	30 —
1912.	10 —	1917.	30 —
1913.	11 —	1918.	25 —
1914.	7 —	1919.	60 —

Il s'agit du bénéfice net partageable rapporté au capital engagé. Le placement est excellent, aussi les actions de 100 francs étaient-elles négociées au prix de 950 francs en 1919, et de 430 francs en 1920 (cours du 31 décembre).

« L'Equatorial congolaise », Lulongu Kelemba, au capital de un million de francs, divisé en 2,000 actions de 500 francs, a donné, de 1911 à 1919, des dividendes variant de 25 à 60 francs. Le 31 décembre 1920, l'action était cotée 850 francs, avec une plus-value de 350 francs sur la valeur nominale (500 fr.).

L'action de la Société des plantations « Amparo », émise à 500 francs, a donné de 30 à 35 francs de dividendes depuis 1911 jusqu'à 1920 : placement modeste mais représentant régulièrement plus de 6 p. 0/0.

La valeur « Kuala Lumpur » pour les plantations de caoutchouc est représentée par des actions de 1 livre sterling. Le capital versé s'élève à 50 millions de francs (210,000 livres sterling). Les dividendes obtenus ont augmenté rapidement à partir de 1907 et accusent une grande prospérité :

1907	3	p. 0/0	1914	22	p. 0/0
1908	3	—	1915	30	—
1909	20	—	1916	40	—
1910	75	—	1917	45	—
1911	57	—	1918	15	—
1912	65	—	1919	20	—
1913	40	—	1920	10	—

La « Belgisch-Nederlandsche culture » est une société belge et hollandaise de culture au capital de 900,000 florins, ou 1,800,000 francs environ.

De 1911 à 1919, les dividendes ont varié de la façon suivante :

1911	10	p. 0/0	1916	22	p. 0/0
1912	20	—	1917	11	—
1913	9,5	—	1918	5	—
1914	8,0	—	1919	16	—
1915	15	—			

La Société des États fédérés malais, au capital de 2,347,000 francs, a donné de très beaux dividendes qui ont ainsi varié :

1906	5	p. 0/0	1914	50	p. 0/0
1907	8	—	1915	60	—
1908	8	—	1916	120	—
1909	24	—	1917	120	—
1910	80	—	1918	80	—
1911	60	—	1919	110	—
1912	90	—	1920	110	—
1913	80	—			

Ces exemples nous montrent que si toutes les sociétés agricoles coloniales n'enrichissent pas leurs actionnaires, il en est pourtant qui leur fournissent des revenus fort élevés.

C'est ce que le public français ne sait pas et ce qu'il convient de lui dire.

Les capitaux européens et la culture indigène.

Ce que l'on nomme la culture européenne suppose toujours l'emploi d'auxiliaires salariés, et ces derniers, avons-nous dit, ne peuvent être que des indigènes quand il s'agit de la mise en valeur des régions tropicales ou équatoriales. Le Français, l'Européen en général, ne peut pas produire un effort physique prolongé — sous peine de mort — quand le climat est chaud et humide tout à la fois.

D'autre part le nombre des ouvriers indigènes n'est pas aussi grand qu'on paraît le croire généralement, et ces auxiliaires ne fournissent un bon travail qu'à la condition d'être choisis parmi une élite au point de vue de la force, de l'intelligence et de la santé.

Le problème du recrutement de la main-d'œuvre est notamment un des plus difficiles à résoudre dans nos colonies d'Afrique occidentale ou équatoriale.

Pour stimuler l'activité du travailleur noir ou jaune, il faut lui faire voir le résultat de ses efforts, et lui permettre d'en recueillir le bénéfice. C'est comme propriétaire-cultivateur, ou comme locataire cultivant à son compte, que l'indigène peut être intéressé à développer ou à améliorer la production agricole; mais il manque à la fois de connaissances techniques ou scientifiques et de capitaux.

L'avenir de nos colonies et leur mise en valeur sont ainsi liées étroitement à l'association des capitalistes français et des indigènes. Les modalités et les conditions de cette alliance économique peuvent varier beauroup, mais elle est indispensable, et il convient de la prévoir en cherchant à la réaliser.

I

Il faut pour cela que les conditions faites au capitaliste lui assurent un revenu suffisant de ses avances, et que d'autre part les avantages de toute nature assurés à l'indigène lui prouvent efficacement

l'utilité de son alliance avec l'Européen et l'amélioration de sa vie matérielle.

Deux contrats bien connus dans la métropole peuvent être proposés et méritent, croyons-nous, toute l'attention des intéressés.

En premier lieu il faut placer le *métayage*, véritable contrat de société appliqué déjà dans nos colonies de l'Afrique du Nord et de l'Indo-Chine.

En fournissant à l'indigène des terres déjà préparées et améliorées par des défrichements, en lui donnant des semences, des instruments, du bétail, en achetant à un prix rémunérateur sa part de produits, l'Européen peut résoudre le problème de la mise en valeur du sol, fixer le travailleur, l'enrichir, et réaliser des bénéfices. Directeur de l'entreprise comme associé principal intervenant par un apport considérable de capitaux, le Français peut ainsi appliquer à la culture toutes les ressources que fournit sa technique scientifique.

En second lieu, l'indigène peut devenir fermier, c'est-à-dire locataire à prix fixe de terres mises à sa disposition par un propriétaire européen, et le plus souvent, bien entendu, par une société coloniale agricole qui aura préparé le sol, fourni l'eau par l'irrigation, assuré les débouchés en achetant les produits à l'avance — si l'indigène y consent, — et lui garantissant ainsi des recettes correspondant à des profits suffisants, pour le séduire et provoquer l'effort.

On a souvent parlé à ce propos de la paresse des indigènes et de l'incurable torpeur qui les maintient dans un état voisin de la barbarie. Il y a là une exagération, et les meilleurs observateurs sont loin de partager cette opinion. Dans son remarquable rapport[1] au Congrès d'Agriculture coloniale, M. Odet Denys cite les conclusions d'hommes expérimentés, et il ajoute :

« Les doutes qui nous étaient restés se sont complètement dissipés lorsque nous avons recueilli l'opinion d'hommes aussi peu suspects de partialité que le colonel Thys, l'ancien directeur des travaux du chemin de fer de Matadi à Léopoldville, qui a passé de longues années au Congo belge, que l'organisateur de ce congrès, A. Fauchère, dont le jugement si droit n'est point altéré par une fausse indigénophilie, et qui a fait, à Madagascar, un séjour de vingt ans.

1. *Comptes rendus du Congrès d'Agriculture coloniale*, publiés par le Comité d'action agricole de l'Union coloniale française, t. IV.

« Le colonel Thys a plus d'une fois, à l'Institut colonial international, combattu avec force cette opinion que le noir d'Afrique, irrémédiablement paresseux, ne fournit un certain travail que si on l'y contraint par la force. Il a souvent cité l'expérience faite au Congo belge sous sa direction, par la Compagnie du chemin de fer, et il allait jusqu'à affirmer qu'il y a peu de races dont on peut attendre autant que de la race noire au point de vue du travail, sous quelque forme que ce soit.

« L'indigène, comme n'importe qui, n'aime pas à travailler pour rien, et, s'il travaille moins que l'Européen, c'est en grande partie parce qu'il ne trouve pas à utiliser son gain.... »

Il est donc possible de faire travailler l'indigène, comme métayer ou fermier, à la condition de ménager ses intérêts au lieu de les sacrifier à des avidités coupables. On nous citait à ce propos, il y a peu de temps, un trait curieux observé à Madagascar.

Il s'agissait de Malgaches qui vivaient aux environs d'une concession européenne où la préparation du sol était assurée par des charrues et des attelages de bœufs exécutant une excellente besogne, accomplie d'ordinaire par l'indigène dans de mauvaises conditions, c'est-à-dire à l'aide d'outils primitifs, et sans animaux de trait.

Les Malgaches sont venus offrir au directeur de la société européenne, une somme fixe par hectare pour l'exécution des travaux préparatoires sur leurs propres terres, parce qu'ils se rendaient très bien compte, et de la qualité supérieure des façons culturales exécutées, à l'aide des charrues, et de l'économie qui résulterait pour eux d'un travail bien fait réduisant leur peine tout en augmentant le produit de leurs terres.

II

Mais c'est surtout comme « patron », comme agriculteur travaillant à son compte sur sa terre, que le Nègre, l'Annamite ou le Malgache, pourrait contribuer au développement de la production dans des proportions extraordinaires.

L'exemple fourni par la Gold-Coast est tout à fait probant à cet égard. Nous en avons parlé dans un chapitre spécial de ce travail à propos des services agricoles coloniaux. L'admirable essor pris par la culture du Cacaoyer dans la colonie anglaise est dû exclusive-

ment au travail du propriétaire indigène, aidé — nous l'avons dit — par l'Européen qui lui a fourni des *moyens de transport*, des *instructions techniques* et des *acheteurs consciencieux*.

M. de Wildeman, l'éminent directeur du Jardin Botanique de Bruxelles, fait l'éloge de la culture indigène dans une note qu'il a bien voulu nous communiquer :

« Nous pensons, dit-il, qu'en créant pour le noir, par la culture, une source de revenus constants, on l'attachera au sol, et qu'on aura fait faire plus de progrès à la civilisation du centre de l'Afrique qu'en cherchant à faire travailler plus ou moins l'indigène dans une plantation dirigée par des blancs, car on en aura fait un paysan, un cultivateur connaissant la valeur de son sol, au lieu d'un ouvrier salarié.

« ...Cela ne peut être fait qu'en lui fournissant des graines, des instruments et du crédit. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille faire travailler le noir uniquement pour nous. Il ne faut pas oublier ce que disait le gouverneur de l'Afrique occidentale française, M. Ponty : « La principale raison d'être de nos établissements dans ces régions, c'est de mettre en valeur le pays par l'indigène qui l'habite et à son profit. »

Bien entendu, en enrichissant l'indigène la métropole s'assurerait les plus larges profits par le développement de son commerce colonial et de ses ventes à des clients *nouveaux devenus solvables puisqu'ils se seraient enrichis*.

Dans ces conditions les capitaux privés ne sont plus seuls associés à l'œuvre de la production ; c'est la colonie et son budget, c'est la métropole et ses richesses qui viennent à l'aide de l'indigène par des institutions d'enseignement, de vulgarisation, de crédit mutuel subventionné, etc.

L'enseignement par la vue ou l'exemple est tout spécialement utile et vaut d'être encouragé.

M. de Wildeman dit à ce propos :

« Après avoir institué des recherches et des expériences préliminaires bien conduites, après avoir constaté leurs résultats, il faut créer des champs d'expériences (qui ne doivent pas être confondus avec les stations d'essais) où l'on pourra continuer les *recherches* dans le domaine pratique et économique.

« En quoi résident, d'après nous, les différences entre ces deux

genres d'organismes : champs d'expériences et jardins d'essais?

« Les champs d'expériences doivent, à notre avis, être consacrés à un seul genre de produits; ils doivent être installés le plus près possible d'un centre, là où une nombreuse population s'occupe déjà de cultures, là où il y a, par suite, un intérêt à augmenter la production non seulement en quantité mais en qualité.

« De tels champs d'expériences qui ont donné, par exemple, aux Indes néerlandaises d'excellents résultats, sont tout à fait provisoires. Une fois la culture mise en nouvelle et bonne voie, lorsque les variétés les meilleures d'une plante de culture auraient été largement et gratuitement distribuées aux indigènes, qu'ils pourront eux-mêmes les cultiver et les propager, le champ d'expériences devient inutile. »

M. de Wildeman préconise l'action *d'agents de culture* européens et indigènes, et il estime que ceux-ci pourraient créer successivement des champs d'expériences, soit dans divers centres de population, soit dans les mêmes centres, mais en variant la nature des cultures placées sous les yeux de l'indigène.

L'enseignement *ambulant* est à recommander, selon M. de Wildeman, et il nous dit à ce propos :

« La plupart des pays coloniaux et tropicaux (le Brésil notamment) ont organisé ce genre d'enseignement ambulant.

« L'agent européen à la tête de ce service doit attirer l'indigène autour de ses champs, et ce dernier, très curieux naturellement, saura très vite imiter le blanc, et adopter des méthodes culturales dès qu'il aura compris que son intérêt l'y convie.

« N'oublions pas que si l'indigène, agriculteur de naissance, utilise des méthodes qui nous paraissent irrationnelles, c'est qu'il n'a pas pu en employer d'autres, c'est que les moyens dont il a disposé jusqu'à ce jour sont limités, que les instruments en sa possession sont primitifs....

« Ce sera donc notre rôle que de lui montrer, dans les champs d'expériences, l'usage de nos instruments modernes, en général faciles à manier, et capables de remplacer avantageusement, si nous ne brusquons pas l'indigène, ceux auxquels il est attaché depuis son enfance. »

M. de Wildeman fait encore une remarque intéressante à propos

du rôle bienfaisant que peut jouer la culture européenne servant de champ d'expériences à l'égard du cultivateur indigène.

« Il est certain, dit-il que par le travail exécuté dans des champs, *sous la direction du blanc*, par quelques indigènes déjà un peu initiés, nous arriverons facilement à lui faire comprendre la valeur de nos méthodes, l'importance de l'outillage moderne, par exemple celui de la charrue, etc. »

Et M. de Wildeman cite une réflexion d'un colon tunisien à propos de l'enseignement par la vue :

« L'exemple est le meilleur des maîtres. Plus il y aura de Français en Tunisie, plus à leur contact le peuple arabe abandonnera ses routines et subira l'influence du progrès. »

Un technicien distingué parfaitement informé des questions agricoles en Indo-Chine, dit, lui aussi, que l'on peut aider avec succès le cultivateur annamite.

« L'action de l'indigène travaillant pour son propre compte serait la meilleure méthode à suivre, pour obtenir rapidement les matières dont la métropole a besoin. Nous voulons parler des textiles, du coton notamment qui est à la fois une plante textile et une plante fournissant des graines oléagineuses, de la soie, du tabac, du maïs, du manioc, du thé, de la sésame, de l'arachide....

« Mais ces petits cultivateurs devraient être aidés en recevant des semences, des boutures, des engrais, etc.

« Tout cela pourrait être facilement fourni par les stations expérimentales des *services agricoles* qui enverraient sur place des agents de culture indigène déjà instruits, lesquels, par des conseils techniques, et surtout par une application pratique, encourageraient et guideraient ces petits ou moyens agriculteurs. »

A Java, nous dit M. de Bussy, les professeurs agricoles indigènes sont adjoints aux professeurs agricoles européens.

« ... Il existe actuellement (1920) 14 écoles agricoles de village à Java et Mandoura, sans compter 8 autres écoles dans les autres possessions. La création de 3 écoles est en voie de réalisation.

« L'attention se porte de plus en plus vers l'enseignement par cours à donner, dans la langue indigène, aux adultes parmi lesquels se trouvent *beaucoup de cultivateurs travaillant déjà pour leur propre compte*. Dans cette catégorie d'élèves on rencontre aussi

beaucoup d'*instituteurs* de village et des membres du personnel inférieur des services forestiers ou de l'irrigation.

« Les matières enseignées sont en rapport étroit avec les besoins locaux.

« L'enseignement donné est assuré par des professeurs agricoles indigènes et européens ou par d'anciens élèves des écoles agricoles de village, d'après le degré de développement intellectuel des auditeurs.... »

Et l'organisation de l'enseignement destiné aux agriculteurs indigènes est si complète, à Java, que M. de Bussy ajoute encore :

« Depuis 1893, l'enseignement agricole et l'enseignement des sciences qui s'y rattachent sont donnés dans les écoles normales pour instituteurs indigènes, et dans les écoles qui préparent les fonctionnaires indigènes.

« ... Il ne suffit pas que les instituteurs à former dans les écoles normales puissent donner plus tard l'enseignement agricole général, il faut aussi qu'ils imprègnent cet enseignement d'idées et de principes exacts sur l'agriculture et qu'ils fixent l'attention de leurs élèves dans cette voie.... »

M. de Bussy décrit enfin l'organisation du crédit populaire, des banques de villages, du crédit en nature, etc.

On voit avec quel soin et quelle prévoyance se trouve secondé et éclairé l'agriculteur indigène des Indes néerlandaises.

Sans doute nous pourrions citer des essais et des réalisations de ce genre dans quelques-unes de nos colonies, mais cette œuvre n'est qu'ébauchée. Il convient de l'achever, de réorganiser, de maintenir surtout les services agricoles dont nous avons parlé déjà, et de ne pas oublier que l'application de la science à la culture est aussi nécessaire dans les colonies que dans la métropole.

Tout ce travail exige des avances, c'est-à-dire des capitaux. Et nous pouvons en terminant ce chapitre répéter ce que nous disions au début : Nulle part plus qu'aux colonies le capital n'est indispensable pour mettre en valeur le domaine soumis à l'autorité de l'Européen. La population indigène a besoin de cette aide financière pour produire, et le développement de sa richesse est à son tour la condition même de l'augmentation des débouchés *lucratifs* qu'elle doit assurer à notre commerce, comme à notre industrie dans la métropole.

D. Zolla.

VARIÉTÉS

UN CONFÉRENCIER FRANÇAIS
A MANCHESTER

Il y a quelque temps, au sujet de certaines difficultés entre l'Angleterre et l'Amérique, le *Times* réclamait une discussion publique des questions en litige, non seulement entre les gouvernements, mais dans la presse des deux nations et entre les personnes plus particulièrement intéressées. Le grand journal de Londres estimait que des pays évidemment unis par un certain idéal commun peuvent avoir entre eux des difficultés réelles, mais que celles-ci s'atténuent si on les expose au grand jour en s'en remettant à la bonne volonté des deux parties pour trouver les compromis nécessaires. Les amitiés véritables peuvent supporter l'épreuve d'explications sincères et même un peu vives : *it is only with friends and kinsfolk that you can say the truth and exchange hard words; true friendship can allow some expressed misunderstanding.*

Ces réflexions s'appliquent à merveille aux relations entre l'Angleterre et la France.

D'une façon générale, on a méconnu en France les sentiments de la nation anglaise pour notre pays, sentiments de reconnaissance, d'amitié profonde, qui sont prêts à se montrer de nouveau avec éclat si, en cas de péril grave, la France y faisait appel.

D'autre part on a trop longtemps négligé d'informer le public anglais de nos besoins d'après-guerre. On l'a laissé se désintéresser de la question des réparations. Ce qui, pour nous, allait de soi, avait besoin d'être démontré à nos amis. C'est en leur exposant clairement les conditions du relèvement de la France qu'on pouvait obtenir

tout leur appui dans nos demandes. Car les Anglais aiment à voir clair dans ce qu'ils font; ils veulent des situations nettes. C'est une de leurs plus respectables traditions que l'habitude de montrer franchement au public l'état des questions, ce qu'ils appellent « to state the case[1] ». Or on sait que, par un fâcheux hasard, les faits concernant le problème des réparations ont été présentés au public anglais d'une façon tendancieuse par le livre de M. Keynes. Le succès de cette œuvre vient en partie de ce qu'elle mettait à la portée du public une documentation qu'il lui avait été jusqu'alors difficile de se procurer. Cette documentation n'avait malheureusement pas toujours été soigneusement contrôlée.

Il importait que le point de vue français, dans cette grave controverse, fut présenté à l'opinion publique anglaise, afin que celle-ci pût se former en toute connaissance de cause. C'est cette idée qui inspira l'initiative de l'Université de Manchester lorsqu'elle invita un Français, M. Henri Brenier, à venir parler, dans la grande métropole industrielle et commerciale, des problèmes auxquels la France doit faire face. Le centre local de la « League of Nations Union » aida l'Université à organiser la conférence et le professeur d'histoire moderne Ramsay Muir se chargea des détails pratiques. Pour s'adresser à un auditoire dans lequel les hommes d'affaires se mêlaient aux étudiants, le directeur général des services de la Chambre de commerce de Marseille, qui est aussi professeur à l'École des Sciences Politiques, était tout particulièrement qualifié. Il parla en anglais et sut adroitement glisser parmi des phrases vibrantes d'une émotivité toute française, quelques traits d'un humour presque britannique. Une série d'articles documentaires, où quelques-unes des *erreurs* de M. Keynes sont relevées, furent publiés par la suite dans le *Times*[2].

1. La conférence a paru en brochure sous le titre *Some of France's problems and how she faces them* (1921), par les soins de la Section franco-britannique du Comité des relations internationales intellectuelles et économiques, sous le patronage de la Chambre de commerce de Marseille. Le premier article du *Times* parut le 4 décembre 1920; les deux suivants, les 23 et 24 janvier 1921; d'autres suivirent. Ils ont été résumés assez longuement dans le *Journal des Débats* les 6 décembre 1920, 26, 27, 29 et 30 janvier 1921.

2. Cette habitude, commune aux Américains et aux Anglais, explique comment le Président Wilson dans ses rapports avec l'Allemagne avant l'entrée en guerre des États-Unis, faisait précéder d'une note chaque avance nouvelle de sa politique.

En rappelant d'abord les pertes de la France en hommes au cours de la guerre, M. Brenier fit très justement observer la proportion considérable des paysans tués, près d'un million sur un total de 1,300,000. Il saisit cette occasion de montrer que nous sommes avant tout une nation paysanne. C'est une chose qu'il est bon de redire aux Anglais. Ils sont, en effet, très frappés de la solidité de notre structure sociale. Rien ne peut leur donner plus de confiance dans l'avenir de notre pays que de savoir que le nombre des petits propriétaires fonciers s'y accroît : les paysans, enrichis par la guerre, acquièrent chaque jour des propriétés qui jusqu'à présent étaient restées dans le patrimoine de familles de non-cultivateurs. Peut-être cette transformation silencieuse qui se fait dans les provinces aura-t-elle une intéressante répercussion démographique. Le paysan qui achète des terres a besoin d'enfants plus nombreux pour les cultiver puisque la main-d'œuvre agricole devient de plus en plus difficile à louer. M. Brenier ajouta à cette suggestion quelques renseignements sur les mesures législatives en faveur des familles nombreuses. Il parla ensuite des pertes matérielles infligées à notre pays par l'Allemagne. Il montra la ligne des tranchées s'étendant sur une distance de plus de 400 milles — de Londres à Edimbourg —, il décrivit le territoire envahi — 15 millions et demi d'acres, la moitié de l'Angleterre proprement dite, avec une population de 6 millions et demi, équivalant à celle du Pays de Galles plus la moitié de celle de l'Écosse. Il insista sur la richesse de ces provinces et en compara l'importance à celle du Lancashire et du West Riding du Yorkshire réunis. Il cita des chiffres impressionnants qui témoignent de l'étendue de la dévastation : 220 puits de mines rendus inutilisables pour des années, 2,590 kilomètres de voies ferrées détruits sur le réseau du Nord, 1,475 kilomètres détruits sur le réseau de l'Est — presque la longueur du réseau suisse, — 53,210 kilomètres de routes plus ou moins à refaire, huit systèmes de canaux atteints, dont quelques-uns gravement endommagés, etc. Abordant en toute franchise la délicate question du prix du charbon, il n'eut pas de peine à faire comprendre à son auditoire pourquoi la politique anglaise à cet égard fut si sévèrement jugée en France. Il fit ensuite allusion aux problèmes que soulève chez nous la coopération du capital et du travail et rendit hommage aux efforts faits en Angleterre pour

trouver des formules de conciliation, notamment par les *Whitley Councils*. Puis il parla de notre empire colonial et suggéra que des conversations entre Anglais et Français sur leurs politiques coloniales respectives pourraient être utiles. Il est à craindre toutefois que sur ce sujet les Anglais soient peu disposés à causer avec nous. Leur propre expérience est suffisamment vaste. Leur Empire répond à une nécessité sociale qui n'existe pas chez nous; il exige de la race colonisatrice des qualités dont les familles françaises sont presque toutes dépourvues et il évolue suivant une conception politique extrêmement différente de toutes nos idées[1]. Néanmoins il se peut que dans l'avenir il y ait des raisons sérieuses pour coordonner les efforts de la France et de l'Angleterre, en Asie par exemple, si la race jaune prend une attitude décidément menaçante pour la civilisation européenne.

Élevant ensuite son point de vue, M. Brenier affirma que la France est plus que jamais désireuse de jouir des bienfaits de la paix. Il rappela que nous n'avons jamais conçu la civilisation mondiale autrement que comme l'ensemble des civilisations nationales. La culture allemande doit avoir sa place, rien que sa place, dans le monde. Mais pour que la paix soit durable, il y a une justice qu'il faut appliquer d'abord, *Fundamentum Pacis Justitia*.

Enfin le conférencier parla de la Société des Nations. Le projet d'un tel pacte fut plus d'une fois exposé en France depuis Sully. L'abbé de Saint-Pierre, Saint-Simon, Proudhon caressèrent ce beau rêve. Avec un plus grand souci des faits matériels, M. Léon Bourgeois en prépara la réalisation dans son livre *La Société des Nations*, imprimé en Angleterre il y a à peu près dix ans. Une commission fut créée en France au mois de juillet 1917 pour rédiger un projet de constitution de la Société et ce projet fut prêt six mois plus tard, c'est-à-dire avant le projet anglais remis au Président Wilson à la fin de 1918.

M. Brenier affirma que les Français ont foi dans l'avenir de la *League*, et que leurs traditions, leur tempérament généreux les dis-

1. Il est à remarquer que le terme *British Empire* ne satisfait pas quelques Anglais. Ce mot latin d'Empire a un sens qui ne leur est pas complètement abordable, il renferme quelque chose d'autoritaire, de césarien qui est certainement contraire aux intentions de la majorité du peuple anglais. *The British Commonwealth of Nations* indiquerait mieux l'idéal populaire.

posent à soutenir une organisation internationale qui aurait pour but de garantir le libre développement des civilisations nationales. Nul doute que ces paroles touchèrent les personnes qui les entendirent. La *League* est une conception qui est chère aux Anglais. Elle exprime ce qu'il y a de plus profond dans le génie politique de leur race. Elle est leur optimisme mis en pratique. On les accuse volontiers chez nous d'être vraiment trop enfoncés dans leurs affaires; on répète sérieusement un bon mot historique : c'est une nation de boutiquiers! Il est curieux d'entendre en Angleterre parler de la France un peu dans les mêmes termes. On déplore son « cynisme », « son matérialisme ». En fait, ceux qui ont vécu dans l'intimité des Anglais se sentent obligés de reconnaître en général leur valeur spirituelle et savent qu'il y a au fond de leurs âmes une puissance d'idéalisme extraordinaire. Dans nos relations politiques avec eux il serait imprudent et naïf de trop compter sur ce facteur, mais il serait extrêmement maladroit de le négliger : on en diminue les effets en affectant de n'y pas croire.

HENRI MARIN.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE. L'APRÈS-GUERRE

Raymond Poincaré. — *Messages, discours, allocutions, lettres et télégrammes*, 3 vol. in-8 de 319, 360 et 508 p. Paris, Bloud et Gay, 1919-1920.

C'est une très heureuse idée qui a inspiré la publication des *Messages* et *Discours* de M. Raymond Poincaré, depuis la veille de la guerre jusqu'à la transmission de ses pouvoirs à son successeur. Trois volumes ont été nécessaires à cette entreprise. Le premier nous conduit du 31 juillet 1914 au 17 novembre 1918, le second va de l'armistice au 2 août 1919, le dernier contient les allocutions prononcées depuis cette date jusqu'au 18 février 1920. Nous avons ainsi, groupés dans une série chronologique continue, tous les messages, discours, allocutions, lettres et télégrammes du Président de la République, présentés avec des notes explicatives et des tables qui facilitent beaucoup les recherches. On verra que, malgré les restrictions imposées à son activité, le Président de la République a joué un rôle très important au cours et au lendemain de la guerre. L'avantage d'une telle publication est de constituer un véritable monument diplomatique qui ne saurait manquer d'être utile aux historiens. Ils n'y chercheront pas seulement la suite des interventions du Président : ils y voudront découvrir l'expression du sentiment national par son interprète le plus qualifié. On devine qu'aucune parole ne pouvait tomber avec légèreté d'une telle bouche : c'est pourquoi toutes sont précieuses à recueillir et à méditer.

Si ces documents sont destinés à être consultés avec fruit par les historiens et les diplomates, ils seront lus aussi, ou plutôt relus, avec un singulier intérêt par tous ceux qui voient en M. Raymond Poincaré un rare exemple de l'homme d'action doublé du grand orateur. Il réalise le type du *vir bonus dicendi peritus*. Bien peu possèdent au même degré le secret d'exprimer de fortes pensées dans de puissantes formules. Ses discours ne dureront pas seulement par les idées justes et profondes qu'ils révèlent, mais encore par la forme d'une si haute perfection littéraire.

C. DE P.

Général Niox. — *La Grande Guerre 1914-1918. Simple récit.* 1 vol. in-16 de 190 p. avec cartes. Paris, de Gigord, 1921.

Tous les anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques, qui

ont suivi ses cours il y a une vingtaine d'années, se rappellent les solides et brillantes leçons du général Niox. Ils voient encore, dans la chaire, la haute et vigoureuse stature, les traits énergiques de cette remarquable figure de soldat. Ils gardent dans l'oreille l'écho de sa parole vibrante, scandée comme un commandement, séduisante comme une révélation, pleine de l'émoi cruel des défaites récentes et du frisson des grandes espérances. Le talent oratoire du général Niox était fait surtout d'une netteté admirable et décisive dans l'expression. Il disait ce qu'il avait à dire; il ne disait que cela, allant droit au but, en phrases simples comme des ordres de bataille, en mots martelés, qui clouaient les idées dans l'esprit des auditeurs. Par là, le général Niox était un grand professeur, possédant, de l'art professoral, le don essentiel, celui de la simplification.

Il apporte la même qualité dans ses écrits. Ces derniers, du reste, rappellent d'une façon frappante ses leçons d'autrefois à ceux qui ont eu la chance de les entendre. C'est la même construction simple et robuste, le même développement lumineux et sobre, le même dédain de l'ornement inutile, la même émotion profonde, non point sollicitée par quelque artifice de forme, mais surgie de la réalité des faits. De même, les cartes schématiques intercalées dans le texte nous rappellent les croquis que, tout en parlant, le professeur esquissait au tableau noir, en quatre traits de crayon, avec une maestria consommée.

On n'a point oublié le *Simple récit de la guerre de 1870* que le général nous donna en 1896 et qui obtint un succès si mérité. « Ce récit, écrivait l'auteur dans une préface de quatre lignes, a été écrit pour les soldats; j'espère que les enfants, qui seront soldats un jour, auront intérêt à le lire. Il faut qu'ils sachent ce que nous avons souffert en 1870, et qu'ils s'efforcent d'en effacer le souvenir. » Les enfants de 1896 et des années suivantes ont lu le « Simple récit » et ils y ont appris à devenir les soldats de 1914.

L'auteur conçut alors le projet d'une nouvelle tâche et entreprit le « Simple récit » de la grande guerre. C'est celui qu'il nous livre aujourd'hui. Il l'a composé dans le même but et dans la même forme que le précédent. Il veut parler à la masse, instruire les petits, aller aux esprits simples qui n'ont pas le temps de lire de volumineux ni de savants ouvrages. « Ce livre, dit-il dans sa préface, a été écrit par un vieux soldat, dans la pensée qu'il pourra prendre sa place au foyer de la plus modeste famille. » On y retrouvera les mêmes développements précis et sobres que dans l'histoire de la guerre de 1870, le même souci d'embrasser le sujet dans toute son ampleur, en donnant à la question militaire ses antécédents historiques et ses conséquences politiques. Dans le présent volume, on trouvera ces dernières au chapitre XVI, relatif au Traité de paix. Le « vieux soldat » dit là des choses profondément justes

qu'il serait, en effet, très souhaitable que tout le monde connût et comprît.

Général Buat. — *Hindenburg*, 1 vol. in-16 de 214 p., Paris, Chapelot, 1921.

La publication récente de l'autobiographie d'Hindenburg a fourni au général Buat l'occasion de donner une réplique à l'image si vivante qu'il avait brossée l'an dernier de Ludendorff.

Le nouveau tableau n'est pas inférieur au précédent et les amateurs de psychologie goûteront l'art parfait avec lequel la physionomie pittoresque du feld-maréchal nous est restituée. Prussien de vieille roche, Hindenburg a deux passions : militaire par tradition, il est un type des plus caractéristiques de l'officier prussien. C'est par les armes qu'il veut servir son pays; il n'aura été politique que par occasion et le rôle lui a d'ailleurs médiocrement réussi. Sa conduite de la guerre est caractérisée par l'audace et l'ampleur des conceptions, la vigueur de l'exécution; on doit constater toutefois que la brutalité de celle-ci n'aura pu compenser l'insuffisance de celle-là sur le front occidental où un adversaire, au moral inébranlable, sut et put jouer de ses réserves.

Certaines particularités morales d'Hindenburg telles qu'une modestie pleine de dignité, la bienveillance pour tous et une grande impartialité en font, au demeurant, un personnage assez sympathique.

C'est à ce dernier point de vue surtout qu'il s'oppose à Ludendorff et le général Buat n'a pas résisté à la tentation d'établir un parallèle entre les « Dioscures; » il a même tenté d'en déduire une certaine discrimination entre leurs rôles respectits.

Il apparaît bien que l'influence du chef d'état-major ait été en croissant jusqu'au jour où, rendu responsable de la catastrophe, Ludendorff dut s'enfoncer dans l'ombre pour y préparer une partie nouvelle, tandis que Hindenburg restait à son poste, chargé du périlleux honneur de ramener au port l'épave qu'était devenue l'armée allemande.

A. D.

Général Palat. — *La grande guerre sur le front Occidental*, t. VI. — *La bataille de la Marne*, 1 vol. in-8° de 496 p. avec 6 cartes, Paris, Chapelot, 1920.

Le nouveau livre du général Palat est comme la conclusion de la série d'études qu'il a déjà publiées sur les événements militaires du début de la campagne. Les opérations qui se déroulèrent du 5 au 13 septembre 1914 ne furent en effet que le dénouement du drame dont la bataille des frontières avait été le premier acte. Mais la victoire de la Marne, telle qu'elle nous est restituée dans sa troublante complexité et dans son incertitude poignante, est loin de présenter cet aspect de retour de fortune subit et complet qu'elle conserve encore pour beaucoup d'esprits. Nous y voyons au contraire apparaître déjà certains des caractères qui

marqueront si nettement la grande lutte libératrice de 1918 : la bataille engagée à notre gauche grâce à l'initiative de Gallieni fait sentir ses effets par réactions successives de l'Ile-de-France en Champagne et jusqu'à la Meuse, ébranlant le dispositif de forces ennemi. Ce rythme général de la lutte est bien mis en lumière par le plan même que le général Palat a adopté pour son exposé.

L'examen objectif des conceptions du commandement aux divers échelons, est complété par l'étude détaillée des opérations qui les ont réalisées avec plus ou moins de bonheur. A l'ancienne légende d'une sorte de prescience quasi surhumaine se substitue la notion plus exacte d'une décision prudente et ferme à la fois qui, après avoir ouvert le champ à des possibilités favorables, s'emploie le moment venu à les exploiter. De la lecture de ces pages ressort surtout la merveilleuse aptitude de notre race à se ressaisir aux heures critiques, et c'est pourquoi le nouveau livre du général Palat, outre son intérêt technique et historique, nous paraît avoir une haute portée morale.

A. D.

T. Jonesco, D. Hurmuzesco, V. Dimitriu, E. Pangrati, C. M. Sipsom, J. Gavanesco, D. Negulesco, J. Ursu. — *Les questions roumaines du temps présent.* Avant-propos de Raymond Poincaré. 1 vol. in-16 de la bibliothèque d'histoire contemporaine, IV-186 p., Paris, librairie Félix Alcan, 1921.

Les conférences réunies en ce petit recueil ont été prononcées à l'École des hautes études sociales. Elles sont l'œuvre de roumains éminents, professeurs aux Universités de Bucarest et de Jassy, qui, aux heures les plus sombres, n'ont désespéré ni de leur pays ni du nôtre. Dans ces journées terribles où la défection russe acculait la Roumanie à une paix de violence et de spoliation, ils n'ont cessé d'entretenir la flamme sacrée. La victoire a fait enfin de vivantes réalités des invincibles espérances de ces patriotes éloquents. Le moment est propice pour relire, à la lumière des réalisations nouvelles, les discours où s'exprimaient leurs espoirs. La matière en est d'ailleurs assez solide pour en faire plus que des articles d'actualité, des études de fond où pourront glaner les historiens politiques, sinon les économistes.

Les limites d'un compte rendu ne permettent pas d'analyser en détail chacune de ces huit conférences; il faut se borner à en indiquer les sujets respectifs.

M. Thomas Jonesco décrit le sort des provinces roumaines sous la domination hongroise; M. Hurmuzesco analyse les conditions du rattachement de la Bessarabie au royaume et son rôle envers la future fédération slave-orientale; M. Dimitriu justifie par l'histoire les droits de la Roumanie sur la Bukovine; M. Pangrati souhaite une alliance économique de la Roumanie et des puissances de l'Entente, afin de soustraire

au contrôle allemand les principales industries; d'après M. Sipsom, la Roumanie peut et doit être, pour l'expansion intellectuelle et économique de la France en Orient, à la fois un réservoir et un tremplin; M. Gavanesco retrace la formation et l'évolution de l'esprit public roumain, et la manière dont il a considéré les problèmes de la politique nationale; M. Negulesco fait application à la Roumanie du principe des nationalités; enfin, M. Ursu trace un tableau d'ensemble des intégrations roumaines.

J. V.

Gaston Gaillard. — *Les Turcs et l'Europe*, 1 vol. in-16 de 384 p., Paris, Librairie Chapelot, 1920.

Dans l'histoire, le traité de Sèvres fera sans doute figure d'un San Stefano du XXe siècle. Les événements eux-mêmes se chargent de son réajustement. Une fois de plus, la Turquie trouve, comme après chacune de ses défaites, grâce aux rivalités des puissances ou à l'habileté certaine de ses diplomates, ou aux trop grandes difficultés de renverser entièrement un statu quo depuis trop longtemps prescrit, sinon le salut de son intégrité, du moins un adoucissement des conditions trop sévères que l'Europe victorieuse a toujours tendance à lui imposer dans un premier mouvement d'humanitarisme religieux d'où souvent les impérialismes ne sont pas exclus. Après la stabilisation de ce nouveau statut encore incertain de l'Orient, le réglement prévu à Sèvres n'aura que l'intérêt théorique d'une conception momentanée et inappliquée de l'Europe dans ses rapports avec la Turquie, conception qui s'analyse, d'après M. G., en politique de démembrement à courtes vues, d'inspiration puritaine, dont la directrice et la principale bénéficiaire était l'Angleterre et dont les agents d'exécution devaient être les Grecs d'une part et les Arabes de l'autre. Pour transitoire qu'elle doive être, il était opportun d'en marquer les origines, les développements, les conclusions et les défauts. C'est à peu près en ces quatre parties que se divise le livre de M. G.

Les origines sont indiquées dans les trois premiers chapitres. Assez courts, ils présentent une brève étude ethnographique de la race turque et une histoire suffisante des relations de l'Europe et de la Turquie avant et pendant la guerre. L'historique est exact, mais terne, trop purement chronologique et sans préoccupation d'idées directrices.

Les développements de la conception se poursuivent à travers les chapitres IV et V consacrés à l'élaboration du traité, pendant cette longue année perdue de 1919 où le problème oriental fut, si souvent et à bâtons rompus, remis sur le chantier et puis de nouveau abandonné, la Conférence attendant toujours la décision des États-Unis d'assumer les responsabilités promises par Wilson et Morgenthau, les plénipotentiaires anglais ne voyant qu'avantage au maintien en Turquie d'un régime mal défini, propice à l'acquisition des situations de fait et les principaux plé-

nipotentiaires français concentrant sur le Rhin tout leur souci de nos intérêts essentiels. Accords de l'armistice, convocation et renvoi de la première délégation ottomane, chute de Damad Ferid et chute d'Ali Riza, campagne protestante anglo-américaine soulevant le gladstonisme persistant des « redingotes noires », mouvement opposé des musulmans de l'Inde, occupation grecque de Smyrne, naissance du kémalisme, incidents de Cilicie, autant d'événements sur lesquels la presse quotidienne nous a renseignés en leur temps. M. G. ajoute peu de chose à ces informations de presse; mais c'est déjà un service appréciable qu'il nous rend en les réunissant et en les coordonnant.

Les conclusions de la conception se fixèrent enfin dans le projet de traité rédigé à Londres, arrêté à San Remo, définitivement signé à Sèvres. M. G. en analyse avec soin les clauses politiques et territoriales, surtout celles de la Thrace, de Smyrne, de l'Arménie, de la protection des minorités, du Khalifat; il en dédaigne trop à notre sens les clauses économiques et financières dont on n'a pas assez remarqué qu'elles fournissaient, sur certains points, d'utiles correctifs au reste du traité. Il rappelle les péripéties de la signature : l'occupation de Constantinople de mars 1920, le mandat en blanc donné aux armées grecques, le conseil de la Couronne de juillet, l'incident italo-grec.

Quant aux fâcheuses conséquences de la conception, M. G. les met bien en lumière en exposant les trois principales questions dont, bien loin de les résoudre, elle a compliqué et retardé la solution : la question turco-arménienne, en créant une Arménie mort-née dont les frontières ne sont même pas fixées, — la question pantouranienne et panarabe, en exaspérant ces deux impérialismes de races, — la question caucasienne en démembrant la Turquie sans abandonner l'idée de la reconstruction d'une Russie unitaire. Sur ce dernier point, M. G. compare très justement l'erreur commise à celle qui fit dissoudre la monarchie dualiste tout en consolidant le bloc allemand.

JEAN VERGEOT.

Mylès. — *La fin de Stamboul. Essai sur le monde turc*, 1 vol. in-16 de 216 p. Paris, E. Sansot, 1921.

Les lecteurs de la *Revue* ont déjà pu apprécier l'œuvre de M. H. Mylès, qui a bien voulu leur communiquer le chapitre qu'il a consacré à ses impressions sur le Lycée impérial de Galata Seraï.

L'auteur n'a pas voulu faire un livre de politique, ni d'histoire, ni d'ethnographie. Il s'est borné à la description de ce qu'il avait vu. Il voit bien. Son œil est d'une rare sensibilité et saisit à merveille le trait et la couleur. Sa plume rend ces impressions sans effort, avec une justesse de touche et un agrément peu communs. Elle a un mérite exceptionnel : sa sobriété. Chaque petit chapitre décrit rapidement et va tout droit au sujet central. La fantaisie de l'auteur semble ne chercher qu'un divertis-

sement dans la variété des tableaux qu'elle évoque. Il y a mieux cependant dans ces pages, et voilà ce qui fait que M. Mylès, qui ne se pique pas de traiter de politique, ni d'histoire, ni d'aucune autre science, nous donne finalement une description très vivante, très colorée et très émouvante du Stamboul de nos jours, le Stamboul aux vastes mosquées et aux fins minarets, aux cyprès noirs dans les maisons roses, aux vieux quartiers tout de bois construits qui flambent comme des allumettes : « yann-guenn var! », le Stamboul aux effendis compassés sous le fez rouge et aux hanums étroitement voilées, tout un « monde d'autrefois », que la politique avait maintenu, peut-être au delà de sa durée normale de vie, sur les bords du Bosphore, qu'elle a saisi récemment de ses mains brutales et menacé de détruire, et que, demain peut-être, elle ranimera pour un peu de temps encore.

DROIT

Marcel Moye. — *Le droit des gens moderne.* 1 vol. in-8, 480 p., Paris librairie de la Société du Recueil Sirey, 1920.

L'auteur a donné pour sous-titre à son œuvre : « Précis élémentaire de droit international public à l'usage des étudiants des facultés de droit », mais cette œuvre ne s'adresse pas, en réalité, aux seuls étudiants; elle s'adresse à toutes les personnes qui désirent connaître, de façon sommaire et sous une forme brève, les grandes lignes du droit international actuel. M. Moye a cherché — et il y a réussi — à rendre son précis accessible à à tous « en écartant délibérément les termes techniques ou juridiques qui sont d'ailleurs à peu près inutiles en droit international public » et en éliminant « tout aspect d'érudition plus ou moins rébarbative ».

L'ouvrage est divisé en onze chapitres dont les titres indiquent les questions et les problèmes que M. Moye considère comme les plus essentiels : Éléments fondamentaux du droit international, Origine des États, Développement territorial des États, Droit d'indépendance et légitime défense des États, Intervention, Navigation en droit international, Relations pacifiques entre États, Conflits entre États et leur règlement, La Guerre et ses usages, Règles spéciales à la guerre maritime. Dans chacun de ces chapitres, M. Moye s'attache à mettre en relief les idées et les faits dominants, en y joignant des vues personnelles, parfois contestables mais intéressantes.

Dans sa conclusion, M. Moye se garde avec soin de tout optimisme exagéré, mais encore qu'il convienne assurément de voir les imperfections passées et présentes du droit des gens et de ne pas se faire d'illusions sur la portée des progrès possibles dans l'avenir, peut-être est-il permis de penser que parmi des réflexions très justes, de peur d'exagérer l'éloge, il exagère parfois la critique. « L'impression générale, dit-il, qui se dégage pour nous de ces études est que les relations internationales sont

acceptables tant que les puissances sont animées de bonne volonté réciproque. » Rien n'est plus exact et la formule est vraie d'ailleurs de toutes relations entre hommes et collectivités soit subordonnés à la même autorité, soit autonomes. « Ils deviennent, au contraire nettement insuffisantes dès qu'un élément de litige apparaît. » Cette formule semble excessive, car l'apparition d'un élément de litige ne fait pas nécessairement disparaître la bonne volonté réciproque, et si la bonne volonté réciproque ne disparaît pas, le litige peut aisément être résolu. « En d'autres termes, le droit des gens serait approprié à une société idéale et, d'une façon malheureusement paradoxale, il suppose la suprématie des vertus politiques sur les passions et les instincts. » Mais le droit constitutionnel ne suppose-t-il pas la suprématie des vertus politiques sur les passions et les instincts et tout le droit interne n'a-t-il point, dans une très large mesure, sa source et sa garantie dans le droit constitutionnel? Dit-on cependant que droit constitutionnel et droit interne seraient appropriés à une société idéale, ce qui veut dire sans doute, qu'ils ne le sont pas à nos sociétés réelles? On pourrait le dire assurément avec autant de fondement pour certaines de leurs dispositions que pour certaines dispositions du droit international. Et les mêmes raisons font la solidité de certaines règles et la fragilité d'autres règles en droit interne comme en droit international. Les seules règles solides sont celles qui sont soutenues par l'assentiment général, lequel en assure l'exécution volontaire dans la plupart des cas et l'exécution forcée contre de rares récalcitrants ou bien celles qui, dans l'indifférence ou l'ignorance générale, ont l'appui d'autorités résolues à les appliquer énergiquement contre des minorités abandonnées par le sentiment public. Les règles qui n'ont ni le soutien de l'opinion ni le respect de ceux qui ont charge de les appliquer deviennent, en droit interne comme en droit international, « des théories sans applications ou même oubliées d'une façon totale.... Le droit des gens se trouve, dit M. Moye, même en l'absence de toute difficulté, dépendre des points de vue de gouvernements dont les intérêts immédiats sont ordinairement considérés comme dominants. Il s'ensuit que les relations entre États sont mêlées inextricablement avec la politique étrangère ou même la politique tout court, ce qui est peu désirable comme base juridique. » C'est évidemment une infirmité du droit des gens mais c'est une infirmité qui lui est commune avec toutes les branches du droit qui côtoient la politique et frayent avec elle, et quelles sont les branches du droit qui puissent se flatter, dans nos États modernes, d'échapper à l'emprise fâcheuse de la politique! Le droit constitutionnel, le droit social et le droit fiscal sont les plus exposés sans doute à subir les usurpations de la politique; ils ne sont pas les seuls. Tout le droit positif est dans la dépendance des forces politiques, économiques et morales qui dominent les sociétés, à la merci

des influences qui déterminent tantôt le progrès et tantôt la régression, et le droit positif interne, comme le droit positif international, est exposé aux accidents et aux coups de la force brutale.

M. Moye reconnaît d'ailleurs qu'en temps de paix « le droit des gens fonctionne d'une façon à peu près suffisante », mais, dit-il, « là où le droit international public devient brutalement insuffisant et réclame des perfectionnements nécessaires, c'est pour le règlement des conflits entre États.... Le maintien de la guerre est la négation même du droit.... La guerre est, nous ne le savons que trop, le pire fléau de l'humanité, elle n'avance rien et fait tout reculer vers le passé. De toutes les causes de destruction qui assaillent les hommes, la guerre est la plus meurtrière et, en même temps, la plus stupide puisqu'elle apparaît comme volontaire et le type de la maladie évitable. » Le règlement des conflits est toujours, parmi les problèmes du droit positif interne ou international, l'un des plus difficiles à résoudre. Le droit interne ne saurait se flatter d'y donner des solutions satisfaisantes; il ne réussit ni à mettre, en tout cas, la force au service de la justice, ni à prévenir toujours le recours à la violence et le triomphe de la violence illégale. Le droit international est, il est vrai, et sera vraisemblablement dans l'avenir comme par le passé, dépourvu de certaines ressources appréciables, quoique encore insuffisantes dont dispose le droit interne. Il n'est cependant pas dépourvu de toutes ressources et, fort heureusement, tous les conflits internationaux ne se terminent pas par l'appel aux armes. M. Moye le constate d'ailleurs et relève les tentatives faites et les résultats acquis à l'effet de régler, sans violences, certains conflits. Quant à la guerre, elle est moins la négation du droit que l'effet de l'impuissance du droit à s'imposer aux États qui abusent de leur souveraineté et de leur indépendance pour méconnaître les devoirs de la souveraineté. Elle ne devient la négation du droit que lorsqu'elle est employée contre le droit ou lorsqu'elle est présentée comme licite, indépendamment de sa cause, selon le bon plaisir de l'État. Il faut reconnaître d'ailleurs que c'est une erreur et un véritable paradoxe du droit des gens moderne d'avoir considéré le droit de guerre illimité comme une conséquence nécessaire et un attribut essentiel de la souveraineté. Toute guerre, en effet, est une atteinte à la souveraineté de l'État contre lequel elle est entreprise et cette atteinte ne peut être justifiée ou excusée que si l'État qui en est l'objet a perdu le droit au respect de sa souveraineté, en manquant aux obligations que lui imposait cette souveraineté. L'erreur et le paradoxe ont commencé à être battus en brèche quand des conventions internationales ont stipulé que, dans certains cas tout au moins, la guerre ne serait permise qu'après examen du litige. C'est, parmi de graves défauts, un mérite pour le pacte de la Société des nations, d'avoir élargi la brèche, en essayant de généraliser le principe. « Pas de guerre licite sans examen préalable du différend. »

C. D.

Paul Fauchille. — *La guerre de 1914. Recueil de documents intéressant le droit international.* 1 vol. in-8°, 480 p., t. III, Paris, Pedone.

Ce troisième volume des documents relatifs à la guerre de 1914, publié par M. Fauchille, contient 191 documents parmi lesquels il en est de première importance, tels que les traités de paix signés par l'Allemagne et l'Autriche en 1918 avec la république fédérale des soviets, l'Ukraine et la Roumanie; tels que les conventions d'armistice signées par les Puissances alliées et associées avec la Bulgarie, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Hongrie. Il convient encore de signaler particulièrement, d'une part un assez grand nombre de documents relatifs à la guerre maritime, notamment les instructions du ministre de la Marine de France, du 30 janvier 1916, sur l'application du droit international en cas de guerre, d'autre part certaines dispositions très caractéristiques de la manière dont la république des soviets entend les obligations internationales des États, tel que le décret d'annulation des emprunts d'État conclus par les gouvernements des propriétaires et de la bourgeoisie russe et les décrets de confiscation d'un nombre considérable de capitaux et d'entreprises.

L'intérêt de ce troisième volume mérite donc d'être apprécié comme l'a été celui des deux premiers.

C. D.

Félix Moreau. — *Précis élémentaire de Droit constitutionnel*, 9e édition, 1 vol. in-8 de 595 p. Librairie du Recueil Sirey, 1921.

M. Félix Moreau, doyen de la Faculté de droit d'Aix, vient de faire paraître la neuvième édition de son *Précis élémentaire de Droit constitutionnel.* Cet ouvrage jouit d'une faveur justifiée auprès des étudiants à qui il est destiné. Il se recommande par la clarté des développements et la belle ordonnance du plan. Après avoir, dans l'Introduction, donné quelques indications générales sur l'objet et les sources du droit constitutionnel, sur la notion d'État et sur la souveraineté, le savant auteur étudie en six livres, les Constitutions successives de la France, le Parlement, le Gouvernement, les rapports des Chambres et du Gouvernement, la revision de la Constitution, et enfin les libertés publiques. Partout l'essentiel est dit. Il est fait fréquemment des rapprochements intéressants avec les constitutions étrangères. Un index alphabétique facilite les recherches. La nouvelle édition est appelée à obtenir le même succès que ses devancières. Elle a été revue et mise au courant jusqu'au mois de décembre 1920. Elle permet ainsi de se faire une idée du jeu de notre Constitution pendant la guerre; notons en particulier les passages concernant les rapports du commandement militaire et du Gouvernement, le Comité de guerre, le contrôle parlementaire, l'état de siège, les mesures d'une portée législative prises par décret, etc. Les débats relatifs aux procès Malvy et Caillaux ont été utilisés et analysés. Les derniers rema-

niements apportés à nos lois électorales sont soigneusement exposés.

M. Moreau a voulu écrire un Précis élémentaire. Peut-être s'est-il tenu un peu rigoureusement, par endroits, au programme qu'il se traçait en inscrivant ce titre trop modeste. Il nous permettra de regretter qu'il n'ait pas cru devoir consacrer un plus grand nombre de pages aux théories de l'État et de la Souveraineté Nationale : il nous a privés du plaisir de le voir exposer ses idées avec plus d'ampleur; et en ce qui touche les étudiants, sur ces matières difficiles il ne serait pas mauvais, à notre sens, de proposer aux méditations des plus laborieux, ou des plus curieux d'entre eux, des développements qui seraient mal à leur place dans un cours de l'année, mais qui pourraient être insérés dans un ouvrage même volontairement élémentaire. Dans le même ordre d'idées on remarque que les indications bibliographiques sont fort peu nombreuses; cela pourra parfois constituer une gêne pour les étudiants sérieux.

Ce sont là bien légères critiques que nous pardonnera notre ancien doyen. Dans le cadre qu'il a voulu donner à son œuvre, celle-ci sera jugée digne de sa renommée, qui est grande.

HENRI PUGET.

HISTOIRE

F.-S. Marvin. — *The Century of Hope. A sketch of Western Progress from 1815 to the Great War*, 1 vol. in-16 de VIII-358 p., Oxford, Clarendon Press, 1919 (2e édition).

L'auteur a entrepris de résumer l'histoire du monde occidental pendant les cent dernières années, en considérant les principaux centres de civilisation et en prenant comme point de vue central le développement de la science et l'influence qu'il a exercée sur les autres manifestations de la vie nationale et internationale. L'ouvrage s'arrête à la grande guerre. La conclusion que l'auteur tire de celle-ci est que de bonnes relations entre la France et l'Angleterre sont un facteur très important de progrès occidental, peut-être le plus important de tous. Il en conclut que l'étude du développement parallèle des deux pays constitue l'explication la plus lumineuse de l'histoire moderne.

M. Marvin a composé son livre en cherchant à concilier l'ordre chronologique avec les principaux facteurs qui ont successivement joué au cours du siècle. Après une introduction, il observe (ch. II) la renaissance du libéralisme et le développement des principes de liberté dans la politique intérieure et extérieure de 1815 à 1830. Le chapitre III est consacré à la littérature et l'on y trouvera des vues intéressantes sur le développement du romantisme. Le chapitre IV considère la naissance du socialisme et les événements du Chartisme en Angleterre et de la Révolution de 1848 en France. Dans le chapitre V on voit les transformations apportées à la vie

sociale et politique par les découvertes scientifiques, notamment les chemins de fer et le télégraphe. Le chapitre VI, consacré à la biologie et à l'évolution, s'attache surtout à l'étude de l'œuvre de Darwin, dont *l'Origine des espèces* parut en 1859. Le chapitre VII nous ramène à la politique en étudiant les nationalités et l'impérialisme avec l'unification de l'Allemagne et de l'Italie et la guerre de Sécession. Le chapitre VIII estime que dans les années 70, le problème le plus important fut celui de l'instruction primaire et supérieure. Le chapitre IX est consacré au progrès religieux. Le chapitre X étudie la Science nouvelle, avec la théorie atomique et la radio-activité. Le chapitre XI observe l'expansion de l'Occident, le développement des empires coloniaux européens, le partage de l'Afrique et la rivalité coloniale anglo-française. Il clôt l'étude au XIXe siècle. Le chapitre XII commence celle du XXe en décrivant le progrès social et la politique de réforme sociale poursuivie dans les divers États et notamment en Angleterre. Le chapitre XIII et dernier décrit, avec un optimisme peut-être excessif, le progrès international que l'auteur se plaît à observer dans la seconde décade du siècle présent.

L'énumération de chapitres et de matières à laquelle nous venons de procéder pouvait seule donner une idée précise et complète de la variété des sujets observés par l'auteur. Elle laisse également entrevoir le caractère très personnel et fort captivant de son œuvre. Ce petit livre donne, en ses quelques pages, une idée saisissante du développement de la civilisation occidentale, plus exactement de la civilisation de race blanche dans le monde. On y trouve rapprochés, et se prêtant de mutuelles lumières, des sujets que la classification arbitraire des genres tient généralement éloignés. Cela fait un tableau des progrès de l'esprit humain d'un grand intérêt et d'une valeur éducative non douteuse.

Jacques Bainville. — *Louis II de Bavière.* 1 vol., in-16 de 280 p., Paris, Nouvelle Librairie nationale.

Cette étude psychologique et historique tout à la fois, n'est pas nouvelle; elle a vingt ans d'âge; le succès de la première heure s'est amplifié; il exige aujourd'hui une troisième édition.

Depuis le 13 juin 1886, que s'est déroulée la mystérieuse tragédie du Parc de Starnberg, la personnalité du royal ami de Wagner fut l'objet hors d'Allemagne et notamment en France d'une sympathie d'autant plus vive que le cas pathologique était plus étrange. Verlaine, dans un sonnet fameux, l'appela « seul vrai roi de ce siècle », et Biornstierne-Biornson rêva d'écrire une pièce sur celui qu'il considérait comme un moderne Hamlet.

M. J. Bainville est historien; comme tel, il cherche à tracer un portrait aussi fidèle que possible; il tente l'analyse d'une âme complexe, assez peu facile à saisir, faute de documents suffisants; il en a montré les origines ancestrales caractéristiques, les Wittelsbach ayant depuis trois

siècles des goûts artistiques qui suffiraient à les différencier des princes des races voisines. Ils aimaient l'originalité, voire l'excentricité; ils gouvernaient parfois en dilettante, et faisaient peu à peu de leur capitale un centre d'attractions spéciales en Allemagne; mais à ces goûts assez rares chez leurs sujets, ils perdaient une partie de leur prestige politique. Le père, le grand-père de Louis II se souciaient peu, semble-t-il, de cette décadence. Louis Ier, en 1848, saisit le prétexte d'un léger mouvement révolutionnaire pour abdiquer et vivre en homme libre à Rome « qui n'avait jamais cessé de l'attirer ». Maximilien, « un névropathe », qui se proposait d'imiter Marc-Aurèle, aurait cependant voulu défendre son pays contre les ambitions croissantes de la Prusse; il y aurait facilement réussi si la France l'y avait aidé; mais Napoléon III régnait alors!

Louis II eut une éducation romantique; son intelligence très vive ne voulut se fixer que sur ce qui lui convenait : son père voulut l'envoyer à l'Université de Gottingue, il refusa; à dix-huit ans il devint roi (7 mars 1861). Un grand rôle s'offrait à lui; dédaigna-t-il de le jouer? il était trop intelligent pour ne pas l'entrevoir; plusieurs fois il hésita, et finalement s'asservit, le 15 juillet 1870, en signant l'ordre de mobilisation. Six semaines plus tard, il rappelait son frère Othon des premiers rangs de l'armée où il se trouvait et refusait de s'associer à la joie que causait à Munich comme dans toute l'Allemagne la victoire de Sedan. Le sang des Wittelsbach, celui des Hohenzollern qui s'étaient mélangés en lui se combattaient; le Hohenzollern l'avait emporté; le Wittelsbach se révoltait trop tard!

Quinze ans durant la révolte se prolongea, rendant chaque jour plus étrange l'attitude du roi misanthrope qui ne se plaisait plus que dans son fantastique château de Neuchswanstein, dans la grotte sauvage où il poursuivait son évocation de la Walkyrie, dans son pavillon de Linderhof, qu'il agrandit au point d'en faire un petit Versailles, à Herrenchiemsee où il réalisa un second Versailles plus grand que nature pour la seule et maladive jouissance du grandiose. « Dégénéré supérieur », écrit l'historien de ce prince dont il conte si agréablement la vie étrange; c'est le moins qu'on en puisse dire. Le certain est qu'il joua bien rarement, bien insuffisamment en vingt-deux ans son rôle de roi; on comprend que son gouvernement se soit lassé de voir la Bavière représentée par un névropathe qui ne se plaisait qu'au fond des palais immenses que peuplait son rêve. Mais on comprend aussi que ce prince, meilleur héros de roman ou de drame romantique que souverain constitutionnel, soit l'objet d'études en marge de l'histoire.

N. C. P.

E. Varagnac. — *Un grand Espagnol apôtre du droit des peuples, Emilio Castelar*, 1 vol. in-8 de XIV-328 p., Paris, Bloud et Gay, 1920.

Alors qu'a commencé à prendre corps l'idée d'une Société des Nations,

l'heure était bien choisie de consacrer une monographie à l'un de ses précurseurs. Fidèle au pieux souvenir qu'il a voué à son ancien ami, M. Varagnac nous fait revivre son existence mouvementée depuis ses jeunes années jusqu'à sa mort; dans des pages d'une réelle profondeur, il analyse les divers aspects de sa puissante personnalité. Castelar ne fut pas seulement, en effet, un orateur, un écrivain et même à un moindre degré, un homme d'État, dont l'Espagne a raison d'être fière, mais ce fut aussi un grand penseur et, par la part qu'il a prise dans le mouvement des idées au siècle dernier, un véritable citoyen du monde et, tout particulièrement, un « fils de la France » qui avait été son éducatrice, l'initiatrice de sa pensée et qu'il aimait comme une seconde patrie. Bien typiques sont à cet égard ses inlassables protestations contre la spoliation de l'Alsace-Lorraine, ses inquiétudes prophétiques inspirées par la politique de l'Allemagne, qui était « vouée, selon lui dès 1870, au culte de la matière et de la force », enfin sa dénonciation de la *Kultur* germanique comme un fléau pour l'humanité.... A toute occasion aussi, Castelar n'a cessé de proclamer sa foi dans la libération des peuples et dans la future Société des Nations. A vrai dire, ses idées sur cette dernière question n'offrent pas toute la netteté que l'on pourrait désirer. Il a, tour à tour, sinon tout ensemble, envisagé trois types de fédération pour les peuples : une société des républiques de l'Amérique du Sud, peut-être même des deux Amériques; une société européenne qu'il appelait les États-Unis d'Europe; et enfin une Union gréco-latine ou société des nations méditerranéennes. Les formules dont il usait touchant ces accords futurs étaient, sans doute, assez vagues, mais devons-nous nous en étonner? Outre que l'esprit de Castelar était surtout mystique et que ses conceptions remontent à quarante ou cinquante ans, est-il possible, même aujourd'hui, — comme le remarque M. Varagnac — de voir très nettement ce que sera la Ligue ou la Société des Nations?... La vérité est que le rôle de ces grands remueurs d'idées, même les moins positifs au regard de leurs contemporains, apparaît souvent, avec le recul du temps, comme plus important que celui des soi-disant « réalistes » pour les progrès de la civilisation autant que pour l'évolution de leur propre patrie, et à cet égard on peut admettre, avec son historien, que Castelar, plus que tout autre, a travaillé à faire de l'Espagne une nation moderne.

ANGEL MARVAUD.

Marc Chassaigne. — *Le procès du chevalier de la Barre.* 1 vol. in-8 de XIV-272 p. Paris, Gabalda, 1921.

De tous les grands procès du XVIIIe siècle, celui du chevalier de la Barre est un des plus célèbres; il est aussi l'un des moins connus. On a fait du supplicié d'Abbeville un prétexte à d'ardentes querelles et les partis se sont disputé sa mémoire. Des statues ont été élevées à celui que l'on a salué du titre de martyr de la pensée et de victime du clergé. Combien il

y a loin de cette légende à l'histoire sereine et précise que vient d'écrire M. Marc Chassaigne dans une thèse de doctorat ès lettres solide et justement remarquée!

C'est au fond une assez piètre figure que celle de ce gamin perverti que fut le chevalier de la Barre. Esprit dévoyé, fervent de l'obscénité, monomane du sacrilège, il ne semblerait guère devoir éveiller de sympathies, si un affreux supplice, courageusement subi, ne l'avait, à la dernière heure, quelque peu rehaussé. Il avait grandi orphelin, sans leçons ni exemples, trop tôt lié avec tout ce qu'Abbeville comptait de libertin et de dépravé, vite compromis dans diverses affaires d'impiété. Il n'est pas douteux que des rancunes personnelles furent à l'origine de son procès : il n'est pas moins certain que, par sa conduite et ses propos, il ne prêtât le flanc à ses adversaires. Une mutilation de crucifix sur le Pont-Neuf d'Abbeville, en 1765, avait fait ouvrir une information qui, sans compromettre directement le chevalier de la Barre, permit de le convaincre d'autres impiétés. Un de ses tristes amis, Gaillard d'Étallonde, fut condamné par contumace pour le sacrilège du Pont-Neuf. La Barre le fut pour des griefs différents et la sentence du Présidial d'Abbeville ne tarda pas à être confirmée par le Parlement de Paris.

Bien des influences étaient cependant intervenues, d'abord pour arrêter la procédure et, lorsqu'il fut trop tard, pour obtenir la grâce du roi. L'abbesse de Willancourt, tante de la Barre, — le président d'Ormesson, son parent, — l'évêque d'Amiens, M. de La Motte tentèrent successivement les plus généreux efforts en faveur du jeune homme. Ce fut en vain. Le Parlement, impatient d'affirmer son orthodoxie, Louis XV, circonvenu, se montrèrent inexorables. Le 1er juillet 1766, le chevalier de la Barre expiait cruellement sur l'échafaud et le bûcher d'Abbeville les étourderies d'une jeunesse libertine.

Il faut louer M. Marc Chassaigne d'avoir, grâce à la procédure d'Abbeville et au dossier Joly de Fleury, suivi dans les moindres détails les étapes de cette célèbre et pénible affaire, en détruisant toutes les légendes accumulées autour du nom de la Barre. Il a prouvé que le chevalier fut une victime du Parlement et de l'esprit qui animait alors ce grand corps et que l'Église, loin de s'associer aux rigueurs de la procédure criminelle, avait, par l'intermédiaire de ses représentants les plus qualifiés, été la seule à prendre la défense de cet « écervelé ». C'est ainsi que le traitait Voltaire, qui, compromis dans le procès par la présence d'un exemplaire du *Dictionnaire philosophique*, égaré parmi quelques livres obscènes, se montra d'abord fort hostile aux prévenus et ne songe que plus tard à publier des mémoires en leur faveur.

De ce volume, si substantiel quant au fond, il convient de louer aussi les qualités de composition. Avec beaucoup d'art et dans une langue élégante, M. Marc Chassaigne a évoqué la société du XVIIIe siècle qui s'agita

autour du procès d'Abbeville; il a sondé la conscience des principaux personnages, brossé leur portrait, décrit le cadre de leurs intrigues, ménageant l'intérêt du lecteur par un heureux enchaînement des faits, semant son récit de réflexions pénétrantes et justes, toujours impartial et cependant accessible à l'émotion.

B. Combes de Patris.

F.-P. Renaut. — *La question de la Louisiane*, 1796-1806. Édition de la Société de l'histoire des colonies françaises, 1 vol. in-8 de 245 p., Paris, Champion, 1919.

On ne saurait dire que la politique coloniale fut conduite avec vigueur et esprit de suite par la Révolution et l'Empire. L'abandon de la Louisiane est une des plus tristes pages d'une époque glorieuse par ailleurs. C'est une raison pour qu'on la connaisse mal. M. Renaut a pensé qu'il y avait intérêt à l'approfondir; il l'a fait avec son habituelle précision, en serrant de près les textes. Au lendemain de la paix de Bâle, il semble que le gouvernement français veuille reconstituer l'empire colonial de l'ancien régime : sa politique avec l'Espagne tend du moins à obtenir la Louisiane. Le général Perignon, au cours de son ambassade, réussit à signer le traité de Saint-Ildefonse (27 juin 1796), qui ouvre à la France nouvelle un horizon aussi vaste que celui dévoilé par Colbert au grand Roi : la cession de la Louisiane en constitue un des articles secrets. Bonaparte commença par attacher la plus grande importance à l'installation de la France dans le golfe du Mexique, réclama même, en 1800 la cession des Florides qu'il ne put obtenir....

Trois ans plus tard le premier Consul renonçait à reprendre l'œuvre de Colbert et abandonnait la Louisiane aux Américains! Tel était le premier résultat et non le moins pénible de la reprise attendue des hostilités contre l'Angleterre. Du moment que la France s'apprêtait à reprendre la guerre avec son ancienne rivale, elle devait abandonner ses possessions d'outre-mer. Encore si elle avait pu conserver l'intégrité de son domaine continental!

N. C. P.

Henri Hauser, correspondant de l'Institut, professeur à la Sorbonne. — *Travailleurs et marchands de l'ancienne France*, 1 vol. in-8 de 231 p. Paris, Alcan.

D'après l'auteur, l'histoire économique de l'ancienne France étant à peine constituée, grands nombres de problèmes se posent non encore résolus. D'où son but d'exposer quelques-uns de ceux-ci. Il le fait d'après la méthode historique, car pour lui les faits économiques ne diffèrent que par leur contenu des autres faits de l'histoire. M. Hauser ajoute qu'entre « des exposés de méthodes » il tient à ce que son livre réponde et même jusqu'à un certain point condamne « les économistes qui continuent à

mépriser l'histoire ». — Et cette conclusion se dégage qu'à l'heure actuelle « le travail de recherches en matière économique est surtout et presque exclusivement un travail d'archives ».

Nous retiendrons de l'enseignement de l'auteur que rien n'est plus nécessaire pour l'histoire des classes ouvrières que de consulter les archives judiciaires des parlements des sénéchaussées de bailliage. De même l'histoire manufacturière de l'ancien régime pourrait se compléter fort utilement par le dépouillement de la correspondance des intendants et de leurs délégués.

D'idées bien nettes se dégageant de cet essai historique et critique de certains faits sociaux et économiques, à la vérité nous n'en voyons guère. L'auteur disserte mais est peu affirmatif. Il déclare même en ce qui concerne les modes d'organisation du travail ou les rapports entre cette organisation et les pouvoirs publics qu'on aboutit à ce résultat : « qu'il est impossible de formuler pour le régime du travail durant les trois derniers siècles de l'ancienne monarchie, une affirmation générale. L'exception est la règle. »

Le chapitre sur les pouvoirs publics et l'organisation du travail autrefois nous paraît particulièrement intéressant, de même que les précisions apportées, grâce à un travail minutieux de recherches dans les archives, en ce qui concerne les organisations de métiers, leurs juridictions dans certaines cités comme Dijon.

H. M.

Louis Réau. — *L'Art russe des origines à Pierre-le-Grand*, 1 vol. in-8 de 387 p., avec 104 planches hors texte. Paris, Laurens, 1921.

Cet ouvrage remarquable, publié sous les auspices de l'Institut d'études slaves de Paris, présente pour la première fois au public occidental le résultat des travaux qui ont renouvelé, depuis un demi-siècle, l'histoire de l'art russe. L'auteur ne se borne pas à décrire : il essaie d'expliquer par l'évolution sociale du pays les caractères généraux de l'art russe, les éléments distinctifs de l'art gréco-scythe, de l'art byzantin à Kiev et à Novgorod, de l'art moscovite jusqu'à la prépondérance de l'Occident. Telles pages consacrées aux influences du sol, de l'état social, de la religion, à la civilisation de Kiev et de Novgorod, à la colonisation de la grande Russie, à l'émancipation politique et religieuse de Moscou, à la pénétration des influences occidentales sont de véritables tableaux de synthèse historique. — L'ouvrage est complété par un lexique russo-français, qui facilitera grandement aux personnes connaissant déjà la langue russe l'intelligence des termes techniques, ressortissant à l'archéologie ou à l'iconographie.

P. Ch.

Pierre Rain. — *Les chroniques des châteaux de la Loire*, 1 vol. in-4° de 272 p. avec gravures, Paris, P. Roger, s. d. (1921).

Du donjon carré, formidable, indestructible de Beaugency, aux tours

massives de Saumur, ils sont nombreux les châteaux alignés au bord de la Loire comme des gemmes serties sur un fil de métal scintillant et noble. Ils ont vu, jadis, se faire beaucoup d'histoire. Pendant environ cent ans, nos destinées se sont jouées sous leurs murs. Le cours rapide et fauve du fleuve fut alors une ligne stratégique capitale. Le danger disparu, les princes demeurèrent, charmés peut-être par la douceur du climat et la générosité de la vie, séduits probablement davantage par les chevauchées dans les forêts giboyeuses et bien aménagées. On sait les merveilles qu'ils y construisirent. On trouve là-bas la fleur de la renaissance française. Ce sont les lignes déliées et souples de l'Italie, ordonnées avec une sobriété puissante, un sens de la mesure, une solidité dans le relief où l'on reconnaît l'art français.

Ces châteaux sont pleins de souvenirs. M. Pierre Rain nous en rappelle ici les plus grands et les plus poignants. Il a lu les chroniques et il a su y prendre ce qui peut instruire ou séduire le lecteur. Il groupe ses récits autour de figures connues dont il nous trace d'heureux portraits : Charles VII et Jeanne d'Arc, Louis XI et ses sinistres acolytes, Louis XII et la duchesse Anne, le frêle François II et les conjurés d'Amboise, Henri III et sa victime, le duc de Guise. Chaque chapitre constitue un épisode très vivant, d'une fort agréable lecture. Ce livre sera le meilleur compagnon pour les visiteurs du « Jardin de la France ».

ANALYSES

J. R. — *Foch. Essai de psychologie militaire*, 1 vol. in-16 de 200 p., Paris, Payot.

L'auteur, ancien élève de l'École supérieure de guerre, rend à son maître l'hommage que consacre la plus glorieuse victoire. Avec méthode, il étudie la doctrine du professeur et la façon dont le général la met en œuvre dans les commandements successifs qui lui sont confiés; il montre ce cerveau créateur, qui, toute sa vie a étudié la stratégie napoléonienne, construisant avec le soin le plus méticuleux le plan qui, à plusieurs reprises, rétablit la situation sur la Marne, sur l'Yser. Chef dans toute la force du terme, il dut, pendant les trois premières années de la guerre, souffrir plus que tout autre de l'état de dépendance où il était réduit; jamais pourtant on ne l'entendit émettre de critiques; quand il avait soumis ses objections à ses chefs, il exécutait de son mieux.

Mais l'heure vint pour lui de prendre la responsabilité la plus écrasante à l'heure la plus tragique; on sait avec quelle virtuosité il rétablit la situation, arrêtant la ruée allemande, en mars, en juillet 1918, comment surtout, il déclancha, de sa propre volonté, l'offensive générale que ses subordonnés voulaient retarder.

Par cette campagne suprême que L. Madelin appelle la « bataille de France », Foch s'apparente aux plus grands chefs. M. J. R. le rapproche des maréchaux Joffre et Pétain, de Ludendorf, de Moltke, de Napoléon. Cependant l'ampleur de la bataille de 1918 dépasse toutes celles du passé; celui qui la gagna jouira dans la suite des temps d'une incomparable auréole.

Jean Francœur. — *Je fais la guerre. La Paix sera une création continue 1915-1919.* 2 vol. in-16 de 373 p. et de 283 p., Paris, Éditions Bossard, 1920.

Sous forme de correspondances avec, comme sommaire, quelques dates et quelques lignes rappelant les plus sensationnels événements, l'auteur nous offre une sorte de manuel de l'optimisme raisonné.

Le rêve wilsonien et une admiration sans limite pour celui qui nous en a très dangereusement bercé ont vraiment trop séduit l'imagination si prompte et si généreuse de l'auteur. Ce livre plaira aux utopistes, aux grands rêveurs dont il flattera les douces manies.

Nous préférons les quelques pages où, reprenant contact immédiat avec l'esprit, l'auteur devient prophète singulièrement averti, notamment quand il déclare : « Des Hindenburg et des Ludendorf à la tête de l'Allemagne seront à l'approche de la paix moins dangereux pour nous que les Kuhlmann, les Erzberger. Craignons bien plus que les militaires et les pangermanistes le parti, s'il se forme pour sauver l'Empire, des politiques et des économistes. »

H. DE M.

A. M. de Poncheville. — *Arras et l'Artois dévastés.*

Baron A. de Maricourt. — *L'Oise dévastée*, 2 vol. in-16 de 160 et de 140 p., Paris, Alcan. Collection « la France dévastée ».

Dans cette même collection qui a publié les pages émouvantes de P. Adam sur Reims, de L. Madelin sur Verdun, de M. Barrès sur la Lorraine, le baron de Maricourt évoque sa ville adoptive de Senlis, que, par amour filial, il appelle le « Louvain français » ! Hélas, la France compte quelques centaines de Louvain plus cruellement atteints que Senlis, et dans ce dépar-

tement même de l'Oise dont M. de Maricourt décrit les tragiques blessures. Combien vaines d'ailleurs les comparaisons qu'on pourrait faire entre ces terres sacrées! L'Artois et sa malheureuse capitale, dont M. de Poncheville nous rappelle la si particulière histoire, n'ont-ils pas été également le théâtre des mêmes luttes, des mêmes destructions. Partout où l'ennemi est passé, partout où il demeura quatre ans, ce n'est encore aujourd'hui qu'amas de ruines! A l'heure où l'Allemagne discute encore sur l'étendue de sa dette et la modalité des réparations qu'elle nous doit, la lecture de ces petits livres brefs comme des procès-verbaux, éloquents comme des témoignages directs, est particulièrement opportune; elle doit être recommandée non seulement aux Français, qui, hélas, connaissent trop bien leur misère, mais aux neutres, à certains de nos alliés qui sont parfois enclins à nous accuser d'exagérer nos ruines.

P. R.

Commandant Orthlieb. — « *L'Aéronautique. Hier. Demain* », 1 vol. in-16 de 292 p., Paris, Masson, 1920.

Des romanciers ont écrit l'histoire de la guerre ancienne et ont évoqué en un style prestigieux d'éclatants faits d'armes; des techniciens ont publié des études où ils examinaient en détail les appareils créés par nos constructeurs. Le commandant Orthlieb s'est résolument écarté de ces deux points de vue. Il nous montre, dans son livre, le développement progressif de la tactique et de la stratégie aériennes depuis 1914, les efforts tentés, les déceptions inévitables, les difficultés vaincues, puis, tirant parti avec une logique rigoureuse des leçons de la guerre, il s'efforce de déterminer ce que sera l'aviation de demain.

L'avenir de l'Aéronautique est dominé par des considérations financières plutôt que scientifiques. Une remarque s'impose à ce propos. Puisque les crédits dont on dispose sont strictement limités, il vaut mieux, contrairement à l'opinion du commandant Orthlieb, aider les constructeurs privés, esprits ingénieux et créateurs, que la S. T. Ac, service officiel qui ne put jamais réaliser un appareil utilisable.

J. T.

V. Dedecek. — *La Tchécoslovaquie et les Tchécoslovaques*, 1 vol. de 200 p., in-16, Paris, Bossard.

Dr V. Bugiel — *La Pologne et les Polonais*, 1 vol. de 390 p., in-16, Paris, Bossard.

Ces deux petits volumes sont conçus dans le même esprit, et seront consultés avec le même profit. Une première partie est consacrée à la géographie, à l'ethnographie du pays; une deuxième à l'histoire; rien d'étonnant à ce que celle-ci soit plus longue dans le livre de M. Bugiel; l'histoire polonaise, l'ancienne et la récente, donne lieu à de plus amples développements que la tchéco-slovaque. De même en est-il de la littérature des deux peuples slaves, de leurs arts, qui sont aussi soigneusement étudiés ici et là. La comparaison qui se fait spontanément entre l'un et l'autre ajoute à l'intérêt de la lecture simultanée de ces deux substantielles études.

A. Muzet. — *La Roumanie nouvelle*. 1 vol. in-8 écu de 267 p., avec 21 gravures hors texte et une carte. Paris, Pierre Roger et Cie, 1920.

L'auteur de cet ouvrage est un spécialiste déjà connu des questions balkaniques. Sans attendre que les éléments, si longtemps épars, de la race roumaine, juxtaposés d'hier seulement sous une souveraineté unique, aient encore eu le temps de vivre de la même vie d'État, il a voulu tenter d'esquisser la nouvelle physionomie de la Roumanie et marquer la gravité de la crise financière et économique qu'elle subit, ainsi que l'urgence pour l'Entente de l'aider à la surmonter.

Il l'a fait en un livre vivant et facile de vulgarisation où l'on trouvera, après quelques chapitres historiques sur la participation de la Roumanie au conflit européen, une bonne analyse de ses rouages politiques et économiques dans ses provinces anciennes et nouvelles : organisation administrative, démographie, finances, voies de communication, commerce, industrie, pétrole et mines, agriculture. Mais l'écriture très cursive et le plan parfois

assez mal respecté donnent un peu l'impression de notes hâtives d'un touriste trop pressé.

J. V.

M. Pernot. — *L'épreuve de la Pologne.* 1 vol. in-16 de 307 p. Paris, Plon, 1921.

Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* retrouveront avec plaisir les notes du voyage que M. P. vient de réunir en un petit volume. — L'auteur était en Pologne au moment où la nation menacée tendait ses forces et repoussait l'ennemi, instant favorable pour saisir son âme sur le vif. — M. P. nous conduit des couloirs de la Diète de Varsovie aux salons aristocratiques de Cracovie, des riches fermes de Posnanie aux grouillantes cités ouvrières des districts pétrolifères. Il ne dissimule rien des nombreuses difficultés politiques et économiques que rencontre la jeune République, mais qu'elle vaincra par son courage et son patriotisme. — L'ouvrage est en général impartial, toutefois, le chapitre consacré à la question juive ne présente guère qu'une des faces du problème. Est-il bien exact, par exemple, que le « Bund » et « les Travailleurs de Sion » aient adhéré à la IIIe Internationale? Il est infiniment regrettable que les Juifs se soient parfois alliés aux ennemis de la Pologne; mais la tendance qu'ont les Polonais à persécuter les Juifs est aussi déplorable. Les deux peuples ont connu de longues et injustes souffrances. Ils sont également souples et intelligents. Espérons pour leur bien commun qu'ils finiront par s'entendre.

J. Triouiller.

Gustave Aron. — *L'enseignement du droit et la formation du citoyen.* 1 vol. in-16 de XIII-127 p. Paris, de Boccard, s. d.

M. Aron, qui fut chargé de cours à la Faculté de droit de Caen, voudrait que l'enseignement du droit visât surtout à la formation morale du citoyen. Idée séduisante, certes, mais bien dangereuse pour le développement des sciences juridiques. Le droit est dominé par un petit nombre de principes de morale, « alterum non laedere, suum cuique tribuere », il ne doit pas être confondu avec la morale proprement dite. Au reste ce petit livre est intéressant et mériterait une critique approfondie. Signalons en particulier que l'auteur veut qu'on modifie profondément les méthodes auxquelles nos Facultés de droit restent fidèles; plus de cours professés dans les amphithéâtres solennels, pourquoi répéter en le déformant ce que l'on trouve dans d'excellents manuels? Il ne devrait y avoir, du moins en licence, que des interrogations, des explications, des travaux pratiques; le maître entrerait en relations avec les élèves, réunis par groupes restreints dans des salles de conférences. On peut répondre à M. Aron qu'une bonne leçon doit frapper l'esprit de l'auditeur, dégager les idées essentielles, permettre de mieux comprendre le livre lu à la sortie du cours. Il demeure vrai que dans nos Facultés les professeurs ont trop peu de contact avec les étudiants. M. Aron voudrait aussi que par des conférences on atteigne le grand public, on l'intéresse aux problèmes les plus vivants du droit, et là nous devons l'approuver pleinement.

Henry Puget.

Maurice Hauriou. — *Précis de droit administratif et de droit public,* 1 vol. in-8 de VIII-942 p., 10e édit., Paris. Librairie du Recueil Sirey, 1921.

Les éditions du Précis de droit administratif se succèdent rapidement; nous voici à la dixième. La faveur d'un public de plus en plus étendu s'attache à juste titre à l'œuvre magistrale du doyen de Toulouse. M. Hauriou soumet son livre à un travail inlassable de revision et de perfectionnement. Il a dit lui-même que les diverses éditions de ses ouvrages doivent être considérées comme les bulletins successifs d'un laboratoire de recherches. Le volume qu'on nous présente aujourd'hui est séparé par un temps trop court de son prédécesseur de 1919 pour pouvoir présenter avec ce dernier des différences capitales. En dehors d'assez nombreuses améliorations de détail, il a été mis au courant de la législation et de la jurisprudence jusqu'en octobre 1920; on trouvera par exemple

tous les renseignements désirables sur le nouveau régime des mines, des usines hydro-électriques, l'expropriation, l'Alsace-Lorraine, la question des grandes régions, etc. L'abondance des matières a obligé à multiplier les notes et à recourir très largement à l'emploi du petit caractère : c'est un mal presque inévitable. Quant au fond, il est inutile de faire l'éloge du Précis de droit administratif écrit par notre ancien maître. Il honore la science française, et sa réputation est aussi grande à l'étranger que dans notre pays.

HENRY PUGET.

M. Morel-Journel. — *La politique de Bonaparte en pays occupé*, d'après des documents recueillis à Vicence sur l'occupation française de 1797. 1 brochure in-16 de 66 p., Paris, Berger-Levrault.

Le sujet pouvait être vaste et donner lieu à un travail intéressant quoique certains historiens l'aient déjà plus d'à moitié traité. L'auteur n'a pas prétendu faire œuvre d'ensemble; aussi son titre est-il trop vaste; le sous-titre est plus exact. Officier d'état-major de la 10e armée, il s'est trouvé camper à Vicence dans le cours de l'hiver 1917-1918; il a utilisé ses loisirs à « reconstituer les rapports de Vicence avec les Français, en 1797, et à montrer par cet exemple avec quelle maestria les généraux de la République administraient les pays envahis en proclamant leur liberté ». Les Italiens n'accueillirent pas tous en libérateurs les soldats de Bonaparte; les Autrichiens, les princes de Savoie étaient populaires; le Pape les soutenait de son autorité demeurée intacte; le clergé prêchait la guerre sainte. Bonaparte eut besoin de fermeté, mais aussi d'habileté pour rallier à la cause française et républicaine un peuple inféodé au système oligarchique de Venise ou des archiducs autrichiens. Plusieurs des pièces citées par M. Morel-Journel sont assez symptomatiques des méthodes du Directoire et de ses généraux.

J. Fournier. — *La chambre de commerce de Marseille et ses représentants permanents à Paris, 1599-1875. Etude historique et documents inédits.* 1 vol. in-8 de 334 p., Marseille, 1920.

Réunie à la France en 1481, la vieille cité provençale crut d'abord n'avoir point à se féliciter de la perte de son indépendance; elle s'aperçut bientôt de l'utilité qu'il y avait pour elle à être incorporée à un puissant État. Ses antiques libertés en souffrirent peu; son commerce en bénéficia. Mais pour défendre l'un et l'autre, elle imagina des 1599 d'avoir à Paris des ambassadeurs commerciaux, représentant le bureau, puis la chambre de commerce de la cité; c'est l'histoire de ce bureau, de cette chambre et plus précisément encore de ces représentants que M. J. F. a voulu éclairer en publiant des extraits de la correspondance de « ces députés du commerce de Marseille », les Fabre, les Philip, les Grégoire, les Simien, les Rostagny, en montrant le rôle joué à Paris par eux et par leurs successeurs, les membres du conseil général du commerce sous la Révolution et l'Empire. Toute l'histoire économique de la ville et du port de Marseille, une partie de l'histoire commerciale des colonies de l'ancien régime se trouvent ainsi résumées dans ces pages instructives.

A. Mathiez. — *Un procès de corruption sous la Terreur. L'Affaire de la Compagnie des Indes.* 1 vol. in-8 de 390 p., Paris, Alcan, *Bibl. d'Hist. cont.*

M. M. publie, en les accompagnant de brefs commentaires, les pièces d'un étrange procès. — C'est une histoire confuse d'intrigues politiques, de corruption de fonctionnaires, de fraudes fiscales, d'accaparements et d'agiotage. A chaque instant le lecteur s'arrête troublé, se demandant si cette affaire date de l'An II ou de 1920. Cela prouve que les remous de toutes les grandes crises humaines font surgir à la lumière les mêmes personnages inquiétants qui se cachent en temps normal dans les bas-fonds de la société. Nous regrettons de voir Danton que nous avons appris à honorer, mêlé à cette affaire et nous sommes un peu gênés en pensant qu'aujourd'hui encore, des esprits jacobins cherchent à justifier la sanglante tyrannie de Robespierre.

J. T.

A. L. Haas et B. Monteux avocats à la Cour d'Appel de Paris. — *Les Impôts en France, impôts anciens, impôts nouveaux* (Giard et Cie, éditeurs).

MM. Haas et Monteux ont entrepris d'exposer sous une forme succincte les principales modifications apportées depuis 1914 à notre système d'impôts, en particulier par les deux lois des 25 juin et 31 juillet 1920.

Selon toute apparence, les auteurs ont voulu faire vite, sans se documenter suffisamment sur l'histoire financière et les principes fondamentaux de notre législation fiscale. De là les imprécisions, les lacunes, et même les quelques erreurs que l'on rencontre çà et là dans le texte, qui pour être partout exact et suffisamment précis devrait être l'objet d'une révision très attentive.

L'ouvrage peut servir pour donner — grosso modo — une idée d'ensemble sur les innovations les plus récentes de nos lois fiscales; mais les lecteurs qui voudraient faire de ces dernières une étude un peu plus détaillée, ne sauraient se dispenser de se reporter aux textes législatifs, ainsi qu'aux publications émanées d'auteurs spécialement qualifiés pour traiter ces matières.

G. G.

Marc Slonim. — *Le Bolchévisme vu par un Russe.* 1 vol. in-16 de 208 p. Paris, Bossard, 1921.

L'auteur, ancien député à l'Assemblée constituante russe, combat le bolchévisme, tout en admirant certains côtés de son « œuvre de destruction ». Les faits qu'il rapporte et l'interprétation qu'il en donne sont intéressants, mais ne sauraient être manifestement acceptés sans un sévère examen critique.

P. Ch.

V. de Marcé. — *La Cour des Comptes en Italie et en Allemagne.* 1 brochure in-8 de 32 p., Paris, Alcan, s. d.

Cette étude magistrale est un chapitre du *Traité du contrôle des finances publiques en France et à l'étranger.* L'auteur, qui joint à une connaissance approfondie de la législation financière comparée l'expérience professionnelle des vérifications budgétaires, met nettement en relief la corrélation qui existe dans chaque pays entre le régime politique et l'organisation du contrôle. Si la révolution allemande de 1918 est sincère, le vieil *oberrechnungshof* devra donc être radicalement transformé.

P. Ch.

Ernest Poisson. — *La République coopérative.* 1 vol. in-16 de 256 p. Paris, 1920.

Ce volume, écrit par le secrétaire général de la fédération nationale des coopératives de consommation, pourrait porter comme devise la phrase suivante de M. Gide qui s'y trouve citée : « la coopération est parmi tant d'autres la seule expérience sociale qui, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, a vraiment et complètement réussi ».

Mais il est regrettable qu'une analyse parfois si complète, si exacte de ce grand mouvement coopératif soit gâtée par des affirmations hâtives, tendancieuses, très souvent erronées. Trop spécialisé dans son sujet, trop passionné par son œuvre, l'auteur veut y découvrir le centre du monde nouveau et construit une organisation future à la mode saint-simonienne dont le rêve n'est pas sans engendrer de très gros périls.

H. M

Adrien Roux. — *La Pensée d'Auguste Comte. Le présent, le passé et l'avenir social d'après les conceptions philosophiques du positivisme,* 1 vol. in-8 de 434 p. Paris, Étienne Chiron, 1920.

L'auteur note quelque part que l'œuvre d'Auguste Comte n'ayant été ni clairement ni éloquemment présentée est peu connue du public. Il a voulu en présenter un « essai » ou plutôt un abrégé qui, établi avec le vif désir d'être sincère et celui d'éviter aux lecteurs la peine d'ouvrir de nombreux volumes, demeure avant tout une « tentative de vulgarisation ». C'est bien ainsi qu'il faut juger le volume. Il ne dispensera d'ailleurs point l'esprit consciencieux de recourir à l'œuvre elle-même du philosophe. Mais quelque imparfait et

incomplet qu'il soit, il demeure un mémento utile, une sorte de table des matières assez complète.

Si cette philosophie a vieilli très vite, Comte l'ayant édifiée ainsi que sa morale, sa politique et sa religion sur la science, elle a comme cette même science sur laquelle elle repose, évolué! Mais l'esprit qui en anime le contenu, n'a pas vieilli et sa diffusion en un demi-siècle est considérable.

H. M.

La Revue, « *France et monde* » dont le premier numéro a paru le 1er février dernier, vient ajouter son effort à ceux déjà tentés pour éclairer l'élite intellectuelle sur son devoir actuel. Dirigée par M. J. Correard, dont le pseudonyme de Probus a encore ajouté au renom, elle abordera l'étude des problèmes sociaux en apportant aux exposés qui seront faits par des maîtres de la science sociale, l'indispensable complément d'une « documentation vivante ».

Le premier numéro qui débute par un vibrant article de M. Breton sur le plus essentiel, le plus angoissant des problèmes, celui de la natalité, fait bien augurer de ce nouveau périodique.

Jacques Ancel. — *Les travaux et les jours de l'armée d'Orient (1915-1918).* — 1 vol. petit in-16 de 233 p., avec 2 cartes et 16 photographies hors texte, Paris, Éditions Bossard, 1921.

Ces pages sont la reproduction de deux articles parus dans la *Revue des Deux Mondes* les 1er et 15 février 1920, c'est-à-dire avant le décret du 2 mai rétablissant la censure préalable pour les acteurs de la guerre. En plus, on y remarquera un chapitre liminaire d'histoire politique sur la « maïeutique vénizélienne », certaines précisions de sources, un épilogue rendu nécessaire par les divulgations de M. Benazet sur la dislocation de l'armée d'Orient. Pour le reste, on y retrouvera la sûreté d'information, l'aisance de style, l'équité de jugement qui avaient déjà frappé les lecteurs de la Revue.

J. V.

Chow. — *Le Contrôle Parlementaire de la politique étrangère en Angleterre, en France, aux États-Unis.* Paris, Sagot, 1920. 1 vol. in-8 de 319 pages.

Dans un livre clair, documenté, l'auteur pose la série des questions suivantes. Quels sont les droits des parlements des divers pays démocratiques quant au contrôle du gouvernement en matière de politique étrangère? En quel sens le pouvoir du Parlement n'est-il pas suffisant? Comment le Parlement exerce-t-il son pouvoir de contrôle? Jusqu'à quel point ce contrôle est-il effectif?

Y a-t-il lieu d'apporter une amélioration en ce qui concerne l'étendue ou les méthodes de contrôle?

Quelles sont les meilleures mesures de réponse qu'il est possible de prendre à cet égard?

En de pareils termes le problème est fort bien délimité et l'auteur qui déclare qu'il n'a point la prétention « de donner des solutions catégoriques » peut pourtant avec profit pour tous « montrer dans quelle direction sa solution doit être cherchée ».

H. M.

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

CONFÉRENCES AMÉRICAINES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

II. — DE QUELQUES TRANSFORMATIONS POLITIQUES RÉCENTES AUX ÉTATS-UNIS[1]

Ce sujet intéresse autant le juriste constitutionnel que l'observateur politique. Nous nous placerons à ce second point de vue. La présente conférence consistera en un bref examen de certaines conditions économiques et sociales et des phénomènes qui en découlent, plutôt qu'en une analyse de la technique des institutions politiques. Nous observerons donc d'abord les conditions qui ont donné naissance aux nombreux et intéressants changements politiques survenus aux États-Unis, depuis dix ou vingt ans. Nous verrons ensuite les réformes qui furent imaginées pour corriger les inconvénients éprouvés. Nous constaterons enfin les conséquences inévitables sur les institutions et l'esprit du temps, de certaines transformations économiques et sociales de première importance. Exposons d'abord quelques-unes des modifications primordiales survenues dans la vie américaine, au cours de ces dernières années, modifications qui, d'une fédération chancelante de communautés relativement homogènes, ont fait des États-Unis une association étroite de parties profondément distinctes mais mutuellement dépendantes.

Pendant un siècle, de 1790 à 1890, la frontière de l'Ouest a exercé une influence presque magique sur l'esprit et les institutions de l'Amérique. Là est né un vigoureux esprit d'individualisme proclamant l'égalité de tous les hommes, les droits de l'individu opposés

1. Voir dans le numéro précédent la conférence de M. J. W. Garner sur la *Politique étrangère américaine.*

aux forces gouvernementales et capitalistes, proclamant enfin la responsabilité du gouvernement vis-à-vis du peuple. De génération en génération, on se représentait l'Ouest comme une région fabuleuse se déplaçant toujours plus loin vers l'Occident à travers un immense continent; là-bas les chances étaient larges pour tous; là-bas disparaissaient les distinctions de races; là-bas les divisions de classes étaient presque inconnues. Si nous ajoutons que l'Ouest se différenciait de l'Est, en partie parce que moins industriel et, en partie, parce que toujours endetté vis-à-vis de l'Est, par suite d'hypothèques rurales, nous pouvons comprendre pourquoi, durant un siècle, l'Ouest a été à la fois la source d'idées progressives et démocratiques, et de mouvements en faveur de la restriction des trusts et des monopoles.

C'est ainsi que la démocratisation des Constitutions d'États, avant la guerre civile, le mouvement en faveur du vote des femmes, le mouvement populiste des années 90, le mouvement progressiste récent dans le parti républicain, les mouvements en faveur du « Greenback » et du « free silver », enfin les mouvements plus récents pour la participation du peuple à la législation se sont manifestés avec le plus de force dans l'Ouest.

Mais la frontière a disparu graduellement avec la colonisation plus complète du pays et en même temps ces régions ont été rapidement industrialisées; depuis 1880 le développement de l'industrie s'est accéléré. L'excès de population et d'énergies qui s'épandait autrefois dans l'Ouest sans limites a reflué à travers le pays en provoquant la création de nouvelles usines et de nouvelles cités. Ce prodigieux essor industriel a exigé une main-d'œuvre correspondante qui fut fournie par un mouvement d'immigration dont l'importance n'a point de parallèle dans l'histoire. Durant les quarante dernières années, la population s'est accrue d'environ 55 millions d'individus, dont 10 millions seulement ont grossi les populations rurales. Tandis qu'il y a cinquante ans la moitié de la population était occupée à l'agriculture et 30 p. 0/0 seulement dans le commerce, les transports et l'industrie, actuellement moins d'un tiers s'adonne à l'agriculture et la moitié environ aux autres occupations sus-indiquées. Dans les dix années précédant la guerre mondiale, on compta plus de dix millions d'immigrants, dont

grande majorité étaient venus s'établir dans les villes et les centres miniers.

Cependant, le pays entier s'était couvert d'un vaste réseau de chemins de fer, d'une longueur totale supérieure à 250,000 milles; ce réseau assurait au pays une unité économique et détruisait les tendances séparatistes qui avaient été plus ou moins prononcées au cours du XIXe siècle.

Ce bref examen des progrès réalisés au point de vue industriel constitue l'avant-propos nécessaire à l'étude que nous allons maintenant entreprendre des problèmes politiques et des tendances actuelles en observant successivement la faillite du système représentatif, les conséquences de la complexité et de la solidarité grandissantes de la vie nationale, et les résultats de l'industrialisation.

***

Par la faillite du système représentatif, il faut entendre l'incapacité du gouvernement à répondre aux besoins du public en général.

Le rapide développement industriel du pays avait vu naître des monopoles et privilèges spéciaux au profit d'importants groupements financiers que l'esprit public qualifia du nom de « Wall Street ». Quand la nation chercha à exercer un contrôle sur ces monopoles à l'aide du gouvernement, elle s'aperçut que le gouvernement lui-même était largement sous l'influence de ces intérêts. Ceci était la conséquence des conditions particulières du développement historique de l'Union. Faut-il rappeler que de nombreux Américains se sont enrichis en obtenant des avantages spéciaux de telle ou telle administration? Ainsi la distribution des terres publiques a été l'occasion de nombreuses fraudes. Un grand nombre de personnes y participèrent; beaucoup d'autres en tirèrent profit; d'autres encore espéraient en tirer profit tôt ou tard. Les fraudes foncières furent une sorte d'école pour l'accaparement du gouvernement par les intérêts particuliers. Elles provoquèrent l'indifférence générale à l'égard de l'emploi d'influences particulières sur les agents administratifs.

Semblable, mais beaucoup plus sérieuse, a été la corruption des autorités législatives, exécutives et judiciaires par les compagnies

de chemins de fer, en faveur de leurs monopoles. Dans une vaste proportion, les voies ferrées furent construites d'une façon fort aventureuse et sur le type du système « get-rich-quick » (devenir riche vite); à l'origine, les chemins de fer n'ont presque jamais été construits avec les capitaux de ceux qui les entreprenaient, mais grâce à l'emprunt. Pour donner des garanties aux actions, des droits spéciaux et des subventions furent demandés au Congrès et aux Gouvernements locaux. C'est ainsi que le Congrès concéda aux différentes compagnies de chemins de fer une étendue totale de terrain presque égale à la superficie entière de la France en 1914.

Puis il y eut encore la masse considérable de travaux publics nécessités par le rapide développement du pays, spécialement dans les villes. Les favorisés furent trop heureux de payer pour se faire concéder des travaux quand ils virent la possibilité de se rembourser aux frais du Trésor.

Enfin il faut mentionner le *tarif douanier* comme l'un des facteurs de corruption du gouvernement. Le marché américain devenant graduellement le plus grand du monde, les manufacturiers de ce pays n'hésitèrent pas à employer tous les moyens pour se le réserver. Il est impossible de savoir si le tarif a été la source principale de la corruption politique aux États-Unis, mais on peut affirmer qu'il a été la raison principale des versements considérables de fonds qui sont devenus l'un des traits caractéristiques des élections présidentielles depuis 1890.

Ces facteurs économiques, joints à une longue période d'indifférence populaire et à une diversité de races qui rendait facile le maniement d'un nombre considérable d'électeurs, donnèrent naissance à ce que l'on a appelé avec juste raison le « gouvernement invisible ». Dans ce système, l'agent essentiel était le « boss », qui servait d'intermédiaire entre les administrations et les hommes d'affaires en quête des faveurs du gouvernement. En même temps le « boss » développait à un haut degré l'art de tenir le plus grand nombre possible d'électeurs attachés à son organisation ou à son parti. Ce fut l'attaque contre ce système de contrôle du gouvernement par les intérêts particuliers, qui a déterminé les aspects nouveaux du gouvernement démocratique aux États-Unis.

Parmi les réformes nées de cette attaque contre les privilèges

spéciaux, abrités derrière le gouvernement, il faut retenir les suivantes :

1° *The direct primary*, c'est-à-dire la désignation des candidats à une fonction par un vote de tous les membres du parti et non plus par le *caucus*, qui favorisait la nomination d'amis du *boss*. Ce comité pouvait être grossi (crowded ou packed) des partisans du « boss ». Ce dernier faisait ainsi facilement désigner comme candidats du parti ses amis dont les noms se trouvaient sur une liste préparée à l'avance (slate). La réforme proposée obligeait à désigner les candidats au grand jour et l'opération devait subir, en conséquence, les effets de la publicité.

2° *The Corrupt practises Act.* — On frappait par là l'exercice de toute influence démoralisatrice sur les électeurs et sur toute personne ayant à juger de la validité des opérations électorales.

3° *The secret or Australian ballot.* — Grâce à ce système, l'électeur était à l'abri de toute intimidation au moment du vote.

4° *The Direct election.* — L'élection directe et plus particulièrement celle des membres du Sénat.

Une semblable réforme exigeait un amendement à la constitution. Cette dernière stipulait, en effet, l'élection des Sénateurs par les législatures des États. Or, le Sénat était tombé dans un grand discrédit : on l'avait surnommé le « club du riche » (the rich man's club), on le considérait comme la place forte des intérêts capitalistes et comme tout dévoué à l'existence des trusts et des monopoles. Dans un même ordre d'idées, il faudrait mentionner ici la tendance à faire élire les juges par le peuple et à réduire la durée de leur charge.

5° *The recall.* — C'est l'obligation pour tout fonctionnaire élu de soumettre sa conduite à l'approbation populaire pendant toute la durée de son mandat. Ceci s'appliquait en certains endroits aux juges et, dans quelques autres, aux décisions judiciaires elles-mêmes. On y a eu rarement recours mais le dessein était d'obliger à tout moment les fonctionnaires à prendre en considération les desiderata de la communauté dont ils servaient les intérêts.

6° *The short ballot.* — Le désir du pays de maintenir un contrôle serré sur les différents services d'État avait conduit à l'élection par le peuple d'un très grand nombre de fonctionnaires. Mais ce système

tendait à se détruire lui-même parce que le nombre d'individus à désigner au cours d'une seule élection devenait si considérable que l'électeur se prononçait sans discernement pour de nombreux candidats peu connus, sinon totalement ignorés. Il était donc encore possible aux politiciens de profession de maintenir le système de mystification populaire et d'irresponsabilité gouvernementale. C'est pourquoi l'on proposa la solution suivante, assez peu démocratique : *de faire désigner par les citoyens un petit nombre de fonctionnaires auxquels on laissait le soin de choisir leurs subordonnés.* Cette réforme ne s'est pas encore à l'heure actuelle étendue à tout le pays; mais on affirme que c'est le seul moyen d'assurer la responsabilité du gouvernement.

7° *Le droit d'initiative et le referendum.* — Ces deux systèmes permettent au public de faire lui-même des propositions de loi, mais il s'est manifesté une tendance à en abuser par trop fréquemment et les électeurs américains ont été appelés à se prononcer, à un même moment, sur un grand nombre de propositions complexes et variées.

Mais il s'en est suivi une influence salutaire sur les législatures des États; les individus ont pris goût aux affaires du pays et les partis politiques intéressés ont été obligés d'engager des campagnes pour instruire le public sur les réformes proposées. Néanmoins, l'expérience montre que cette façon de légiférer est incommode et manque de souplesse; ce sont là des moyens à employer avec mesure et seulement quand on a en vue un dessein important et bien défini.

Toutes les réformes politiques ci-dessus ont été envisagées en vue d'obtenir un gouvernement responsable, prêt à tenir compte des vœux de l'opinion. Il faut cependant reconnaître que les problèmes et les formes de gouvernement représentatif ne sont pas définitives; au fur et à mesure que la société devient plus complexe, les formes du gouvernement deviennent nécessairement plus complexes aussi et le contrôle exercé par la nation devient de plus en plus difficile. On ne peut rien substituer au gouvernement représentatif si ce n'est une sorte de dictature et il n'existe aucun arrangement automatique des différents organes d'un gouvernement pareil qui permette à celui-ci d'être responsable envers la volonté nationale et de tenir compte de ses fluctuations.

Les garanties les plus sûres se trouvent dans l'intelligence popu-

laire et dans une publicité impitoyable. On le comprend aux États-Unis où l'on fait actuellement de grands efforts pour élever le niveau intellectuel du peuple, le tenir au courant des affaires et provoquer des discussions instructives sur l'action du gouvernement. L'opinion publique joue par suite un rôle vraiment actif et à la longue impose ses volontés. La plus grande difficulté paraît être de maintenir sans cesse les citoyens en éveil, et de les intéresser à la marche des affaires plutôt que de les exaspérer lorsque les services d'État ont trahi les intérêts de la nation.

1° Si les moyens envisagés ci-dessus ne garantissent pas au peuple un gouvernement de son choix et dévoué à ses intérêts, on peut affirmer qu'ils marquent quelques pas dans cette direction. Quoi qu'il en soit, les esprits avancés discutent aux États-Unis une réforme plus radicale du système représentatif en proposant de substituer la représentation *professionnelle* au régime actuel fondé sur le système territorial. C'est qu'en effet, il est trop manifeste que le représentant élu dans une circonscription donnée représente seulement une petite fraction des intérêts variés et des groupements qu'on y rencontre. Ceci est surtout vrai à l'égard des régions industrielles où vivent, dans la même circonscription, des individus ayant les occupations les plus variées mais qui, sous le régime territorial actuel, sont nominalement représentés par un seul et même individu.

Ce système ne donnait pas lieu à des inconvénients très sérieux à l'époque où le pays, se consacrait presque exclusivement à l'agriculture, et comprenait par conséquent des groupements homogènes. Mais la diversité grandissante des groupements industriels fait croire que la représentation professionnelle, dans un corps législatif à une seule chambre, pourrait bien montrer sa supériorité, en souplesse et en efficacité, sur une assemblée composée de deux chambres et élue sur la base du système territorial.

La récente évolution sociale est surtout caractérisée par la complexité sans cesse croissante de l'organisation sociale; la division du travail se spécialise de plus en plus; au même moment, et comme une conséquence nécessaire, la vie sociale se complique, les formes et les fonctions du gouvernement suivent une évolution semblable; le gouvernement se différencie et se complique, ce qui

veut dire que la complexité et la technique de ses fonctions se développent si bien, qu'il se voit de plus en plus obligé à conférer l'autorité discrétionnaire à des services publics.

Ces principes sont abondamment illustrés par l'extension apportée aux pouvoirs des autorités locales qui s'occupent de la police, de l'hygiène, du logement et de l'instruction publique; le gouvernement fédéral et les États particuliers multiplient le nombre des administrations ayant la charge des assurances, des impôts, des voies ferrées et des autres services d'intérêt public, l'inspection des usines et l'application du Code du travail; l'application des règlements concernant l'industrie et le commerce. En d'autres termes, le gouvernement est devenu, sur un nombre de points toujours grandissant, un colosse bureaucratique, de plus en plus en contact avec l'existence de la communauté et de l'individu.

Nos pères pensaient du gouvernement qu'il était un mal nécessaire et que moins il exerçait son activité, mieux cela valait. Cette théorie est remplacée par la croyance que le gouvernement est non seulement l'agent de la sécurité nationale, mais encore le gardien de la morale publique tout en étant l'ancre de salut des prodigues, des paresseux et des incapables.

Cet état de choses a donné naissance à trois conséquences importantes qu'il nous faut examiner dans les trois paragraphes suivants :

1° *Importance croissante des commissions.*

2° *Diminution des attributions des États particuliers.*

3° *Mécontentement provoqué par le système présidentiel.*

***

I. *Importance croissante des commissions.* — La complexité toujours plus grande de l'organisation sociale devait fatalement provoquer l'augmentation du nombre des commissions chargées de réglementer et de surveiller l'activité du pays. Il nous est impossible d'en retracer ici le développement, mais disons que l'on peut trouver dans leur histoire un aspect fort suggestif et qui éclaire merveilleusement aussi bien l'évolution économique et sociale, que l'évolution politique aux États-Unis.

L'importance de ces commissions a augmenté en fonction des

attributions du gouvernement fédéral, du gouvernement des États particuliers et des autorités locales. Le nombre en est devenu plus considérable, ainsi que l'importance de leurs attributions. Non seulement on vit se multiplier les commissions réglementant les sociétés industrielles et les activités économiques, mais il se créa de nombreuses commissions ayant des attributions d'assistance publique, de correction et d'amélioration sociale.

Tout récemment, et dans un certain nombre d'États, a pris place un mouvement de consolidation de ces commissions. Il a eu pour effet d'en réduire le nombre qui s'était élevé jusqu'à trente dans un seul État.

Leur autorité et leur dignité, ainsi que le prestige de leurs membres, s'en sont trouvés renforcés. Les pouvoirs de ces commissions sont, en grande partie, d'un caractère discrétionnaire. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que la commission de législation industrielle de l'État de New-York, a vu ses pouvoirs définis par la législature particulière de l'État, mais elle est autorisée à formuler de nouveaux textes de lois et à reviser continuellement le Code du travail de ce même État dans des limites fixées par les lois générales, et sous réserve de revision par l'autorité judiciaire.

Nous voyons ainsi qu'en Amérique, la démocratie a été obligée de créer des services administratifs de toute nature et ayant des attributions semi-législatives, précisément à l'époque où elle était en train de soumettre à un contrôle plus sévère, les divers rouages du gouvernement.

C'est là, en effet, à l'heure présente, le problème fondamental du système de gouvernement démocratique. Les occasions se multiplient, où il faut nécessairement recourir aux compétences et on est amené de plus en plus fréquemment à considérer comme décisive l'opinion d'un expert et à laisser à sa discrétion le soin de diriger des affaires importantes; mais, de par sa nature même, la tâche de l'expert est toute technique et de ce fait la possibilité pour le public d'exercer un contrôle sérieux, se trouve anéantie.

On conçoit qu'un tel état de choses rende inévitable la corruption des fonctionnaires, au profit d'intérêts particuliers, en même temps qu'il accroît la facilité avec laquelle l'esprit populaire peut être déçu et mystifié.

Le public semble mis en présence de ce dilemme : ou bien avoir une confiance aveugle dans les bureaux et risquer de voir trahir ses intérêts, ou bien intervenir dans des matières par trop techniques et s'exposer au danger de l'action maladroite ou inopportune.

Cette situation est bien différente de celle que préconisaient les démocrates jacksoniens. On croyait alors que le premier homme venu était qualifié pour remplir une charge gouvernementale, quelle qu'elle fût. C'était, en somme, le *culte de l'incompétence* et il y a encore, en Amérique, un grand nombre de citoyens qui croient en cette doctrine. A l'inverse, certains esprits voudraient donner pleins pouvoirs aux bureaux; croyant par là les rendre responsables et assurer à leurs décisions une exécution rapide; cela donnerait lieu, au contraire, à l'éclosion de petites tyrannies et pourrait même conduire à l'irresponsabilité des bureaux. Aussi, a-t-on eu tendance aux États-Unis à limiter l'arbitraire des commissions en soumettant leurs actes et leurs décisions à une revision par les cours de justice. Ces mêmes actes et décisions de commissions sont encore l'objet d'une responsabilité spéciale, d'abord envers la législature qui peut les annuler et les modifier, ensuite envers le chef du pouvoir exécutif de l'État particulier ou de la nation qui peut exiger la démission d'un fonctionnaire fautif. Il faut ajouter que le peuple américain, par l'intermédiaire de ses journaux quotidiens, toujours en quête de nouvelles sensationnelles, et de ses hebdomadaires actifs, soumet toutes les décisions importantes des commissions publiques aux effets salutaires d'une publicité scrutatrice.

II. *Gouvernement des États particuliers : amoindrissement de leurs attributions.* — La solidarité toujours plus grande de la vie nationale a eu un autre résultat : c'est la tendance à réduire les attributions des gouvernements d'États et à renforcer en même temps celles du gouvernement national. Cette tendance est due en partie au développement de plus en plus marqué des relations internationales, mais surtout au fait que les problèmes d'intérêt purement local à l'origine, sont devenus d'une portée nationale, au moment même où la vie de la nation se coordonnait davantage. Ainsi, les chemins de fer furent soumis pendant longtemps au contrôle des États particuliers; mais comme le trafic entre ces derniers allait sans cesse en augmentant, il devint nécessaire de créer une « Commission

des relations entre États ». Le rôle de cette commission qui s'étend à tous les États-Unis s'est accru à un tel point que, par application d'une législation récente, elle a le contrôle presque exclusif des voies ferrées, des compagnies de navigation et des pipe-lines.

En outre, les trusts, en se développant, ont franchi les limites des États dont les commissions sont par suite devenues inopérantes. On soumit alors les trusts à des lois fédérales qui se multiplièrent d'une telle manière que sous la présidence de M. Wilson on fut amené à créer la « Commission fédérale du commerce »; on lui donna des pouvoirs énormes en vue de maintenir un contrôle continuel sur les trusts.

Un autre problème économique fort important aux États-Unis est celui de la conservation des ressources naturelles sur lesquelles s'exerce le contrôle de plus en plus sérieux du Gouvernement fédéral.

Depuis une dizaine d'années, il s'est manifesté aux États-Unis une autre préoccupation, également intéressante, qui tend à rechercher la solution des problèmes sociaux dans l'appui du gouvernement national. On en trouve un exemple dans le programme électoral de Roosevelt en 1912. Le dessein est de donner une portée nationale à des lois ou à des réformes sociales existant déjà dans certains États, mais inconnues dans d'autres, parce que l'opinion publique n'y est pas encore pleinement préparée. C'est ainsi que la législation sur le travail des enfants a évolué de façon très différente selon les États. Le Sud a été notamment retardataire et ce faisant, il a porté un préjudice sérieux aux industries cotonnières de la Nouvelle Angleterre où existait un système législatif beaucoup plus humanitaire. Dans d'autres cas, les États concurrents se sont tous refusés à imposer des limites à l'emploi et à la durée du travail des enfants dans l'industrie, parce qu'aucun ne voulait volontairement handicaper son industrie. Les organisations ouvrières ont eu recours à la protection de la législation fédérale et l'ont trouvée dans le *Clayton Act* de 1914.

Depuis quelques années on réclame aux États-Unis une loi fédérale rendant uniformes les conditions du divorce. La mesure adoptée empêcherait les personnes qui désirent divorcer de se porter en foule dans les États où la loi est le plus large.

Enfin, il faudrait mentionner les amendements récents à la constitution fédérale, accordant le droit de suffrage aux femmes et, dans

un autre ordre l'idées, étendant à tout le territoire l'interdiction de fabriquer et de vendre les boissons alcooliques.

Ce ne sont là que quelques exemples. Ils montrent cependant de façon très nette la tendance que l'on a à recourir au gouvernement national toutes les fois qu'il s'agit de donner une solution à des problèmes économiques et sociaux, au lieu de s'en rapporter exclusivement aux gouvernements particuliers comme on le faisait encore il y a quelques années.

Les progrès ainsi réalisés montrent à quel point s'est élevée la conscience nationale et quels efforts ont été faits pour substituer l'unité d'organisation au régime disparate qui caractérisait les divers États. Ils ont pour effet de donner plus d'importance à la charge de président, de sénateur ou de membre du Congrès et de rendre les campagnes électorales plus caractéristiques de la politique américaine. Par contre, ils diminuent le pouvoir et le prestige des gouvernements, des législatures d'État, des corps administratifs. Quelques penseurs politiques ont craint que cette évolution ne transformât les États en de simples divisions administratives comparables aux départements français; mais cette éventualité n'est pas encore à la veille de se produire.

L'esprit de gouvernement local est très fort, et il y a encore assez de variété, à tous points de vue, dans les différents États pour réserver à ces derniers une sphère d'action suffisante. Néanmoins, il est manifeste que les Américains sont amenés de plus en plus à avoir une certaine unité de vues et de pensées; il en résulte que le gouvernement national est l'unique organe par lequel la conscience commune puisse s'exprimer et agir.

III. *Mécontentement vis-à-vis du système présidentiel.* — Comme se rattachant étroitement aux faits précédents, il faut mentionner ici les critiques que suscite de nos jours le système présidentiel aux États-Unis.

Par système présidentiel on entend la séparation profonde existant entre les deux branches exécutive et législative du gouvernement fédéral. Très impressionnés par la doctrine de Montesquieu, les auteurs de la Constitution américaine estimaient avec lui que la séparation des pouvoirs constituait certainement l'une des garanties les meilleures de la liberté individuelle. Ils introduisirent alors un

tel ensemble de freins et de contrepoids qu'il est presque impossible de savoir où se trouve la responsabilité des décisions gouvernementales. Aux États-Unis, deux importants partis politiques seulement sont en présence : cet état de choses semble être fait pour durer. Il est donc désirable qu'il y ait une organisation de gouvernement qui donne à l'un ou l'autre la responsabilité effective des affaires politiques. La fiction du gouvernement de parti existe en Amérique sans la responsabilité réelle du parti; c'est ce qui explique pourquoi il n'y a pas de différence fondamentale entre les programmes des partis républicain et démocrate. Les deux partis comptent des éléments conservateurs et des éléments progressifs. Républicains et démocrates prétendent représenter l'un et l'autre les intérêts les plus variés de la nation et leurs programmes électoraux sont un salmigondis de déclarations plus ou moins intelligibles destinées à attirer des électeurs ayant les aspirations les plus opposées. La réorganisation du système fédéral s'impose donc comme le seul moyen d'assurer au pays un gouvernement sincère et fort, avec des responsabilités bien définies. Et l'on peut affirmer que cette réforme dégagerait définitivement les caractéristiques propres à chacun des partis conservateur et progressif. Ces caractéristiques se sont d'ailleurs manifestées d'elles-mêmes au cours de ces dernières années dans nombre de régions; elles ont même été nettement définies en 1912, à un point de vue national, par le parti progressiste à la tête duquel se trouvait Roosevelt. A l'heure actuelle, les deux partis sont conservateurs en ce sens qu'ils représentent des intérêts capitalistes fortement organisés : il ne semble pas probable que la situation puisse changer, aussi longtemps que l'organisation du gouvernement assure une prime à l'irresponsabilité de parti et à la confusion des programmes.

Cette absence de responsabilité centralisée du gouvernement est parfois inquiétante. C'est ainsi que, dans l'intervalle de temps qui sépare l'élection présidentielle en novembre et la transmission des pouvoirs le 4 mars, on constate un manque d'activité complet de la part du gouvernement national. La situation devient plus grave quand le Président appartient à un parti en minorité au Congrès; c'est précisément ce qui s'est produit plus spécialement sous la présidence Wilson. Pendant ces deux dernières années, l'action

des États-Unis, sur des questions de politique internationale terriblement importantes, n'a pu s'exercer parce que le Président était dans l'impossibilité d'avoir une majorité au Congrès. Il n'a été possible ni de ratifier le traité de Versailles, ni de faire la paix avec l'Allemagne, ni d'agir conformément aux décisions de la Ligue des Nations; il a été impossible d'avoir une politique militaire et navale définie et l'inaction a été identique dans le domaine commercial international et dans l'établissement des tarifs. Il n'est donc pas exagéré de dire que l'impasse dans laquelle étaient engagés les États-Unis a été la cause du déséquilibre dans le monde entier, ou tout au moins celle de l'instabilité dans laquelle sont demeurées les relations internationales au cours de ces derniers mois.

Le gouvernement de la nation la plus riche et la plus puissante du monde a été dans l'impossibilité absolue de faire preuve de décision précisément à l'époque où cela était le plus nécessaire.

Bien que cette absence de coordination au sein du gouvernement ait été par intervalles, au cours des temps, une source d'ennuis et même de maux réels, on commence seulement de nos jours à en reconnaître vraiment les inconvénients. A l'isolement des États-Unis succède une position plus en vue dans les affaires internationales. Leur unité et leur conscience nationale s'affirment au moment où leur développement économique et les événements dans le monde les obligent à attacher plus d'importance au commerce extérieur et à la diplomatie. Une nation unie et consciente d'elle-même a besoin d'un gouvernement unifié et responsable pour entretenir avec l'extérieur des relations plus efficaces.

Ces désirs ont été satisfaits en partie grâce à un accroissement du pouvoir et du prestige de la présidence. Le Président est non seulement le représentant unique de toute la nation, mais il est encore ainsi qu'on l'a vu dans ces dernières années, le leader et le porte-parole de son parti politique. Ceci a été plus particulièrement exact en ce qui concerne Roosevelt et Wilson. Non seulement ils ont parlé au nom de la nation lorsqu'il s'agissait de politique intérieure ou extérieure; mais par un usage adroit de leur pouvoir et grâce à de fréquents appels à l'opinion publique, ils forcèrent bien souvent le Congrès à suivre leurs directives. Le Président Wilson s'est montré à cet égard et à un tel point le digne successeur de Roosevelt

que, durant sa première présidence, il aurait pu dire « *L'État c'est moi* »; mais cette sorte de pouvoir royal dont usait le prédécesseur du Président Harding, cessa complètement quand les républicains obtinrent, en 1918, la majorité au Congrès, ce qui montrait bien la faiblesse inhérente au système actuel. On a donc proposé des réformes et on a insisté sur ce fait que le Président de la République et les membres du Congrès devraient entrer en fonctions aussitôt élus. Dans un même ordre d'idées, les secrétaires d'État seraient obligés d'assister aux séances du Congrès et aux commissions parlementaires; mais il est évident qu'une réorganisation plus complète est nécessaire si l'on veut maintenir le pouvoir exécutif en harmonie continuelle avec le pouvoir législatif; on discute beaucoup sur le point de savoir s'il y a lieu d'adopter, avec quelques modifications, le système parlementaire ou de cabinet tel qu'il existe en Europe, et dans lequel l'exécutif ou ministère ne demeure au pouvoir qu'aussi longtemps qu'il conserve la majorité devant les Chambres. Il est évident que cela entraînerait des modifications considérables dans la situation du Président et du Sénat. Néanmoins, les réformateurs plaident avec beaucoup de force que le système parlementaire est non seulement plus démocratique mais encore mieux qualifié pour satisfaire aux aspirations du pays, argument qui exerce à la longue, une influence sérieuse sur le peuple américain; mais, d'une manière générale, ce dernier est attaché à la Constitution et il est à prévoir que les réformes ne pourront que lentement se réaliser.

***

On peut dire, d'une façon générale, que le développement de l'industrie aux États-Unis a été fonction de son évolution politique, entendant par là que la politique et les partis eux-mêmes ont de plus en plus d'analogie avec le régime de l'Europe occidentale. En se perfectionnant, l'industrie a permis un groupement des forces capitaliste et politique entre les mains d'un petit nombre. Cette particularité, renforcée par l'immigration, a favorisé le développement d'une classe prolétarienne. C'est là un caractère nouveau de notre évolution sociale et il est de mauvais présage. L'Amérique a été traditionnellement le pays où l'individu trouve moyen de s'élever;

il en est toujours ainsi, mais à un degré moindre. Le commerçant « business man », modeste et indépendant, a vu les difficultés croître sans cesse autour de lui et s'est trouvé fatalement conduit à rechercher dans les affaires un emploi de salarié. C'est précisément au moment où la petite bourgeoisie est condamnée à accepter des emplois dans de gigantesques entreprises capitalistes, que les ouvriers de l'industrie voient singulièrement diminuer les moyens d'expansion sociale qui leur permettaient de quitter leur modeste condition. Il en résulte que le nombre de personnes ayant la psychologie du travailleur s'accroît. Autrefois la plupart des travailleurs, même les plus humbles, vivaient dans l'espoir que leurs enfants exerceraient une profession leur permettant d'achever leur indépendance économique; mais aujourd'hui beaucoup d'individus ont dû renoncer à cette ambition et l'on peut ajouter que le radicalisme grandissant des travailleurs est à la base de l'hostilité très vive manifestée contre toute immigration nouvelle.

C'est ainsi que le peuple américain s'est insensiblement accoutumé à écouter les socialistes et les syndicalistes. La démarcation des classes devient très nette; leur lutte occupe un rôle de plus en plus important sur le théâtre de la vie américaine. La haine des doctrines de classes et de la révolution sociale pousse l'esprit américain vers une violente réaction. L'opinion publique, aux États-Unis, est moins tolérante qu'en France; il faut compter avec elle. On insiste aux États-Unis sur ce fait, lié en quelque sorte au puritanisme, tel qu'il existe dans l'art, la littérature et la morale, qu'il faut s'en tenir à la tradition politique et économique. Il y a une sorte de certitude dogmatique telle que les doctrines nouvelles et étrangères sont forcément considérées comme un mal naturel, contraire aux intérêts publics. Comme les puritains qui étaient venus chercher la liberté religieuse en Amérique, chassèrent de leur sein Roger Williams et certains autres qui prêchaient des doctrines jusqu'alors inconnues, ainsi depuis quelques années, aux États-Unis, l'opinion publique approuve la limitation sévère du droit constitutionnel de réunion, et de la liberté de la parole et de la presse. En réalité, l'opposition faite aux théories de la classe ouvrière est si violente que plusieurs socialistes élus par certains districts de New-York City, se sont vu refuser par la législature, l'accès à ses

sessions. C'est un défi manifeste au droit que détient le peuple de choisir ses propres représentants, lancé précisément au moment où les troupes américaines regagnaient leurs foyers, après une guerre dont la liberté était l'enjeu. Un tel état de choses ne représente évidemment qu'une phase passagère de notre évolution politique, il n'en indique pas moins l'intensité de l'esprit de classe dans certains groupements. Ceci s'entend des éléments libéraux ou progressifs favorables aux intérêts du travail et des éléments conservateurs dévoués à la cause capitaliste. Cette tendance s'est manifestée non seulement dans le « Progressive Movement » dirigé par Roosevelt mais encore, lors de la formation de nombreux partis d'importance moindre tels que : « The non partisan league », « The committee of 48 », « The national labor party »; « The socialist party », « The socialist labor party », etc. La fédération américaine du travail, qui compte maintenant plus de 3,500,000 membres, prend une part plus active aux campagnes politiques. En outre, l'essor manufacturier, la dissémination des actions et des obligations des grandes entreprises, les placements de valeurs étrangères se multipliant sans cesse, apportent avec eux ce résultat que nombre de gens qui n'étaient pas autrement intéressés à la lutte des classes, s'aperçoivent que leurs intérêts sont étroitement liés à ceux des capitalistes.

En conséquence, et bien que les discussions politiques s'occupent de plus en plus des droits du travail et de la socialisation de la propriété, il ne faut pas perdre de vue que le capitalisme est plus solidement établi ici que dans aucun autre grand pays. L'initiative individuelle est d'ailleurs de tradition en Amérique, la population et le développement économique suivant les différentes régions sont profondément dissemblables. Ces raisons écartent toute idée de révolution sociale; à noter ensuite qu'un désir sincère et vraiment actif d'amélioration sociale contribue en même temps qu'il atteint son but, à désarmer les forces de radicalisme extrême. Enfin, on fait à l'heure actuelle, des efforts prodigieux pour trouver une solution aux conflits de classes non pas dans l'action politique, mais dans la participation aux bénéfices sous ses diverses formes et dans d'autres transformations de l'organisation industrielle. Il est évident que l'on assistera à une expérimentation considérable, simultanément dans le domaine économique et politique. Les problèmes de la démocratie

ne sont jamais résolus, mais il est plus que probable que les Américains, grâce à leur esprit toujours à l'affût de l'innovation et grâce à leurs sentiments profondément démocratiques, seront capables de barrer la route aux forces ploutocratiques, et d'éviter tout danger de révolution sociale.

En même temps, la propriété privée est si répandue et les traditions de la propriété privée si anciennes, que la défaite de la ploutocratie s'accompagnera d'efforts pour établir une plus grande égalité entre les classes sociales et pour conserver les institutions de la propriété privée et de l'initiative individuelle qui sont l'origine des différences sociales actuelles et de la domination actuelle d'une classe.

F. H. Hankins.

LE DROIT INTERNATIONAL
ET LA GUERRE MONDIALE
A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

Le droit international a beaucoup souffert de la guerre de 1914-1918. Il n'a d'ailleurs pas été seul à en souffrir : le droit interne et le droit privé ont été, eux aussi, fortement éprouvés et leur convalescence ne laisse pas d'être lente et difficile, de même que celle du droit international. Tout a été ébranlé par la terrible catastrophe qui a si rudement secoué l'univers. Tout le droit positif a subi le contre-coup de l'affaissement des idées morales qui en sont la base et le support, des empiétements formidables de la force en révolte contre la justice, des expédients improvisés à la hâte pour résister à la pression de violences imprévues et de périls déconcertants. Mais l'absence de législateur commun, la contradiction des intérêts, l'inégalité de civilisations et l'opposition des passions nationales étaient des obstacles particulièrement graves à la restauration du droit international et particulièrement du droit de la guerre.

Sous l'empire de l'illusion démocratique qui les a induites à considérer la Société des Nations comme une garantie de paix, sinon perpétuelle du moins durable et solide, — les Puissances victorieuses ont singulièrement négligé le droit de la guerre. Elles ne se sont point préoccupées, comme elles auraient dû le faire, de prévenir le retour des scandaleuses violations de ce droit qui se sont multipliées au cours de la guerre, — soit en édictant des sanctions efficaces, adaptées les unes au passé et les autres à l'avenir, soit en précisant des règles adaptées aux questions douteuses et aux problèmes nouveaux. Elles n'ont point fait la paix de droit qu'elles avaient promise. La tâche, sans doute, était difficile et ne pouvait pas être, de tous points, complète, sans longues études préalables. Mais le passé pouvait être réglé et l'avenir pouvait être orienté dans ses grandes lignes, en attendant qu'un examen approfondi des questions les plus délicates permît de

tirer de l'expérience de la guerre de 1914-1918 les leçons que celle-ci comporte.

Dès le début de la lutte, les gouvernements des États attaqués par l'Allemagne, surpris de la barbarie des procédés dont l'emploi par des troupes ennemies leur était signalé, firent faire des enquêtes à l'effet de constater si les faits allégués — dont l'horreur semblait exclure la vraisemblance — étaient réels ou imaginaires. Les commissions d'enquête désignées par le gouvernement belge et par le gouvernement français durent consigner dans des rapports, dont la lecture est affligeante autant qu'instructive, une multitude et une variété d'actes atroces qui ne pouvaient s'expliquer que par la volonté très arrêtée du commandement allemand de recourir aux violences les plus extrêmes, sans s'arrêter à aucune considération de droit ou d'humanité. Les résultats des enquêtes belges ont été publiés en deux volumes intitulés : *Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique*, avec une préface remarquable de M. Van den Heuvel; ceux des enquêtes françaises ont été publiés, en cinq fascicules, sous le titre : *Rapports et procès-verbaux d'enquête de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens.*

Les constatations des commissions officielles d'enquête ont été utilisées, confirmées et complétées par un grand nombre de publications de valeur, parmi lesquelles peuvent être signalés notamment, pour la Belgique, les ouvrages de MM. Passelecq[1] et Waxweiler[2], pour la France, les publications du Comité pour la défense du droit international présidé par Louis Renault[3], celles de M. Bédier[4], de M. Andler[5], les excellents articles de M. Perrinjaquet dans la *Revue générale de droit international*[6] *sur la guerre maritime*, et le remar-

1. Notamment *Les déportations belges à la lumière des documents allemands, la vérité sur les déportations belges, le second livre blanc allemand.*

2. Notamment *La Belgique neutre et loyale.*

3. Voir notamment *Les premières violations du droit des gens par l'Allemagne; Luxembourg et Belgique* par Louis Renault (voir également dans *La guerre*, Alcan, 1915, une remarquable conférence de Louis Renault sur l'Allemagne et le droit des gens); Basdevant, *Les déportations du nord de la France et de la Belgique en vue du travail forcé et le droit international;* Fauchille, *L'évacuation des territoires occupés par l'Allemagne dans le nord de la France;* Le Fur, *Des représailles en temps de guerre.*

4. *Les atrocités allemandes d'après les témoignages allemands; Comment l'Allemagne cherche à justifier ses atrocités.*

5. Sur les usages de guerre d'après les doctrines de l'état-major allemand.

6. Année 1915 et suiv.

quable volume de M. Jacques de Dampierre sur *L'Allemagne et le droit des gens*. Ce dernier volume mérite une mention toute particulière, parce qu'il ne se borne pas à relever les violations du droit des gens commises par les Allemands, mais s'attache à mettre en relief les raisons pour lesquelles l'Allemagne a violé les règles consacrées par les usages et les traditions des États civilisés. Il montre comment le système de terrorisme et « le mysticisme de la violence » ont été l'effet logique autant qu'inattendu de la lente perversion de l'orgueil germanique sous l'action des doctrines propagées par les Universités et les écrivains civils aussi bien que militaires de l'Allemagne. Il rappelait ainsi — vérités trop méconnues — que le droit positif n'a de racines profondes que dans les idées qui dirigent les nations et les gouvernements, qu'il se dessèche et meurt s'il n'a de racines que dans des textes sans âme, que le droit des gens, pour être vivant, suppose une communauté de civilisation et une communauté de principes entre États qui affichent l'intention de s'y soumettre, que son empire s'arrête là où cesse cette communauté, que cet empire devient illusoire et décevant là où l'identité des formules acceptées dissimule la contradiction des idées dominantes, qu'entre États animés d'esprits opposés, les rapports tendent à se régler — ou à se dérégler — au niveau des États les moins civilisés, à moins que les plus civilisés ne disposent et ne soient prêts à user d'une force suffisante pour contraindre les premiers à élever leur conduite au-dessus des principes que ceux-ci professent. Vérités fondamentales que la « diplomatie sans diplomates » des démocraties triomphantes a eu le tort d'ignorer, alors qu'elle eût dû se guider sur elles, pour prévenir le retour de catastrophes semblables à celles qui ont désolé l'univers de 1914 à 1918.

Tandis qu'en France et en Belgique, les publications se multipliaient soit à l'effet de constater et de dénoncer les méfaits des armées allemandes, soit à l'effet de défendre, de restaurer ou de reviser le droit des gens sur les points où ce droit était plus particulièrement mis en défaut ou en péril par les procédés germaniques, un Américain, M. Garner, professeur de Science politique à l'Université d'Illinois, à la suggestion de M. Oppenheim, professeur à l'Université anglaise de Cambridge, entreprenaient une vaste étude d'ensemble sur le droit international et la guerre mondiale. L'objet de cette étude et

la méthode suivie par l'auteur sont nettement précisés dans la préface dont M. Garner a fait précéder ses deux remarquables volumes[1].

« La préparation de ce traité, dit M. Garner, a été entreprise par moi, à la demande du docteur Oppenheim.... Comme la plupart des juristes internationalistes, il était profondément ému par les nombreuses et scandaleuses violations du droit international qu'il regardait, à juste titre, comme une des plus remarquables conquêtes de la civilisation moderne, au développement de laquelle il avait tant contribué par ses recherches et ses écrits. Il désirait que j'examine la conduite des belligérants en ce qui concerne l'interprétation et l'application des règles du droit international, que je la compare avec l'opinion des autorités et la pratique dans les guerres antérieures et que, partout où apparaissaient des infractions, je m'efforce de déterminer les responsabilités et de les attribuer à qui elles appartenaient réellement. Je partageais complètement son opinion que cette dernière tâche était une de celles que les juristes et les publicistes, qui sont, à certains égards, les gardiens et les défenseurs de la loi des nations, ne pourraient négliger sans méconnaître leur devoir envers cette loi et envers la cause de la justice qu'il s'agissait de promouvoir. Avec cette idée de mon devoir, j'ai fait un consciencieux effort pour apprécier les témoignages autant qu'il était possible et arriver, partout où je le pouvais, à des conclusions quant à la vérité ou à l'inexactitude des accusations et contre-accusations en ce qui concerne les infractions.

« Naturellement, la tâche de préparer un ouvrage de cette nature pendant le cours de la guerre, était remplie de difficultés. Les archives des ministères des Affaires étrangères n'étant pas ouvertes aux historiens et aux chercheurs, les journaux et les livres publiés en pays ennemi étant interceptés par les blocus et les censures, d'importantes sources d'information m'étaient, par la force des choses, inaccessibles. Après l'entrée en guerre des États-Unis, même les publications techniques et scientifiques des pays ennemis cessaient d'y être admises. Par suite, les protestations allemandes contre maintes accusations contre l'Allemagne pour violation du droit ne

1. *International law and the world war*, 2 vol. in-8, London, Longmans, Green and C°, 1920.

m'ont pas toujours été connues ou ne l'ont été que par des dépêches de presse des pays neutres. Toutefois, les opinions des juristes allemands sur toutes les questions de droit international, dont les Allemands étaient accusés de mépriser les règles, étaient si contournées et si entachées d'esprit de parti qu'il est permis de douter que leur inaccessabilité ait été un désavantage de réelle importance et je puis ajouter que le professeur Oppenheim partageait avec moi cette opinion sur le peu de confiance que méritaient les autorités germaniques. Heureusement, le désir des divers gouvernements belligérants de soumettre leurs causes au monde neutre dans l'espoir d'un verdict favorable et d'informer complètement leurs peuples des mesures de leurs gouvernements, leur fit publier et répandre les plus importants de leurs documents diplomatiques et autres, qui, dans les guerres antérieures, n'étaient jamais rendus publics ou ne l'étaient qu'après un long temps. Une grande quantité de documents parlementaires, rapports, dépêches, etc., ont donc pu être utilisés et j'en ai eu la plus grande partie entre mes mains. De plus, il existe une littérature considérable de valeur inégale, sous forme de livres et de brochures dont j'ai cité les plus importants dans une liste bibliographique à la fin du second volume. Il est à peine nécessaire de dire qu'il a été impossible, dans les limites de ce traité, soit de traiter complètement de toutes les multiples questions de droit international, anciennes ou nouvelles, qui se sont élevées pendant la dernière guerre mondiale, soit de discuter la conduite et l'interprétation de chacun des trente gouvernements engagés dans la lutte, sans compter les diverses politiques et mesures adoptées par les Puissances neutres. J'ai été, par suite, obligé de limiter mon étude pour la plus grande partie, aux questions les plus importantes, parmi celles qui ont été soulevées, et à la politique et à la conduite des principales Puissances, belligérantes et neutres.... »

M. Garner a consciencieusement exécuté le programme qu'il s'était tracé. Il s'est efforcé de discerner, dans l'amas des récriminations souvent contradictoires des belligérants, les faits certains des allégations douteuses; il s'est fait scrupule d'imputer à l'un des belligérants l'initiative de procédés blâmables, sur de simples vraisemblances, si fortes que celles-ci pussent être; il s'est imposé pour règle de n'admettre pour établi que ce qui lui paraîtrait incontesté ou

incontestable. C'est ainsi que, sur le premier usage d'obus à gaz asphyxiants, M. Garner relève les accusations formulées par les Allemands contre leurs adversaires, les protestations des alliés contre ces accusations et, en présence d'allégations contradictoires, conclut simplement, faute de preuves certaines à ses yeux et quelles que pussent être ses défiances à l'égard de l'exactitude germanique : « Un point est clair, c'est que le belligérant qui a eu, le premier, recours à ce moyen d'attaque, a violé la convention (de la Haye); car elle interdit nettement l'emploi de projectiles qui répandent des gaz asphyxiants ou délétères, et il semble qu'aucune distinction ne puisse être raisonnablement faite entre les projectiles et les obus. Toutefois, après qu'un belligérant eut refusé d'observer la convention, son adversaire était incontestablement dans son droit en employant le même procédé, si regrettable que puisse être la nécessité de recourir aux représailles [1]. »

Il convient de louer grandement M. Garner de cette prudence qui, si elle peut, en certains cas, paraître excessive à quelques-uns, témoigne d'une scrupuleuse impartialité et donne, aux affirmations de l'auteur, une singulière autorité. La même prudence donne aux appréciations de M. Garner la même autorité qu'à ses constatations. Les thèses des belligérants et des neutres sur les questions controversées sont examinées en tenant compte non seulement des doctrines et des précédents, mais aussi des circonstances et des conditions particulières de la guerre 1914-1918. M. Garner estime, à juste titre, que l'autorité des précédents ne demeure entière qu'autant que les données des problèmes restent les mêmes, que les règles d'application ne sauraient être invariables quand les éléments de fait qu'elles supposaient ont été modifiées, qu'elles cessent d'être justifiées quand leurs raisons d'être ont disparu, qu'elles doivent être adaptées aux exigences nouvelles, que c'est mal entendre le droit international que l'interpréter selon sa lettre contre son esprit. S'il refuse d'être l'esclave des formules, de ce qu'il appelle les *technicallities*, c'est pour juger, de façon plus haute et plus juste, pour être plus fidèle, par une interprétation plus large, aux principes essentiels et aux idées directrices du droit international. Le sens des réalités, joint à l'élévation des vues, le garde contre toute étroitesse et contre tout formalisme. Ses juge-

1. T. I, p. 287.

ments, toujours mûrement réfléchis et étayés de solides raisons, ont une grande valeur; ils méritent la plus grande considération même dans les cas, plutôt rares, où ils n'entraînent pas une adhésion sans réserve. Toujours ils éclairent le passé et souvent ils projettent des lueurs précieuses sur les incertitudes de l'avenir[1].

Il est malheureusement impossible de passer en revue, dans le court espace d'un article, toutes les questions examinées par M. Garner, de signaler toutes les discussions intéressantes et de relever toutes les conclusions qui mériteraient de l'être. Puisque la nécessité de se borner commande de faire un choix, il semble que ce choix doive porter, de préférence, sur trois questions d'importance capitale, nouvelles en apparence beaucoup plus qu'en réalité, qui, après avoir rempli d'horreurs la guerre de 1914-1918, gardent, pour l'avenir, de par la faiblesse et l'imprévoyance des démocraties victorieuses, la menace de périls graves et d'horreurs pires. Dans ces trois

1. Le sujet traité par M. Garner a fait l'objet d'un ouvrage également considérable de deux juristes français, MM. Mérignhac et Lémonon, publié sous un titre presque identique : *Le droit des gens et la guerre de 1914-1918* (2 vol. in-8, Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey). Mais l'ouvrage de MM. Mérignhac et Lémonon a un caractère très différent de celui de M. Garner. Les auteurs déclarent, dans leur avant-propos, avoir eu « le souci de faire, avant tout, œuvre de vulgarisation, d'écrire non seulement pour les érudits, mais encore pour le grand public où s'élabore l'opinion courante » (T. I, p. 41). — Ils ont eu le mérite de recueillir un grand nombre d'informations et ont donné de larges citations de documents officiels de grand intérêt. Mais le souci de faire œuvre de vulgarisation semble les avoir un peu trop détournés de l'examen approfondi des faits et des thèses contestables sur les points délicats. Malgré leur volonté d'impartialité, leur œuvre prend parfois l'allure de la polémique et risque d'être considérée, non sans quelque apparence de raison, comme un plaidoyer contre l'Allemagne plutôt que comme une étude d'ensemble sur le droit des gens et la guerre; la force de justes critiques contre les atrocités germaniques risque d'être altérée par certaines allégations dont les sources ne sont pas toujours suffisamment indiquées ou ne paraissent pas toujours suffisamment probantes ainsi que par certaines appréciations parfois trop sommaires ou trop aventurées. C'est porter un jugement trop bref sur l'exécution de miss Edith Cavell que d'accuser M. de Bissing d'avoir fait juridiquement assassiner cette noble femme (T. I, p. 371-372) et il est assurément excessif de reprocher aux tribunaux militaires allemands d'avoir prononcé des condamnations pour publication ou colportage de journaux clandestins (*Ibid.*, p. 389).

Sur l'affaire de miss Edith Cavell, M. Garner, après en avoir examiné avec soin tous les éléments, conclut avec autant de justesse que de mesure : « L'exécution de miss Edith Cavell révélait, sous un très mauvais jour le militarisme prussien et tandis qu'il peut y avoir des différences d'opinion sur le droit légal de l'occupant d'exécuter une femme pour une infraction telle que celle qu'elle avait commise, la plupart des personnes à l'esprit droit accorderont que c'était un cas d'extrême sévérité, accompagné d'éléments de brutalité tels que le meilleur sentiment du monde civilisé les condamne. C'était un cas dans lequel la rigueur de la loi militaire devait être tempérée par la grâce, ainsi qu'il a été fait par les Anglais dans des cas semblables » (T. II, p. 104).

questions : guerre aérienne contre la population civile, guerre sous-marine contre la marine marchande, réduction en esclavage d'une partie de la population des territoires occupés par l'ennemi, la barbarie des procédés inaugurés par les Allemands dérive du même principe fondamental, de la même erreur fondamentale concernant la manière de faire la guerre. La philosophie politique de l'Allemagne, en dépit des louanges et du prestige qu'elle a recueilli bien à tort, est une philosophie singulièrement courte. Elle néglige de faire le tour des choses et de compter tous les éléments des problèmes. Elle s'attache volontiers à un point qu'elle grossit démesurément pour en tirer un système logique extrême et révoltant autant que faux, en dédaignant des facteurs essentiels. C'est ainsi que parce que la puissance est un des attributs nécessaires de l'État, elle conclut que l'État est puissance, et doit tout subordonner à sa puissance; parce que la violence est un instrument indispensable de la guerre, elle conclut que la violence est l'essence de la guerre, que la guerre doit tendre vers la guerre absolue et par suite vers la violence illimitée ou du moins sans autres limites que celles qu'il plaira au commandement militaire de s'imposer.

Tout le mouvement de la civilisation chrétienne et de la civilisation moderne, issue du christianisme, a tendu à restreindre les ravages et les maux de la guerre, à régler l'emploi de la violence sur les nécessités de la guerre, à adapter les moyens au but, à définir et circonscrire le but de la guerre. La meilleure définition qui ait été officiellement donnée jusqu'ici du but de la guerre est, sans doute, celle de la Conférence de Bruxelles de 1874, d'après laquelle le but de la guerre n'est pas seulement de vaincre, mais aussi de rétablir une paix durable. D'où il suit naturellement que, si les violences nécessaires pour assurer la victoire sont licites, les violences d'utilité douteuse ou médiocre ou même certaine doivent être proscrites quand elles sont de nature à compromettre le rétablissement d'une paix durable, à raison des indignations, des ressentiments et des haines qu'elles risquent de provoquer. D'après la doctrine allemande, au contraire toute violence est licite par cela seul qu'elle est susceptible d'affirmer ou de développer la puissance, de contribuer à la victoire qui est puissance, sans égard aux considérations d'humanité ni au risque de rendre la paix difficile ou précaire. D'où il suit que le terrorisme

à l'encontre de la population civile et au besoin des neutres, — encore qu'il soit un procédé répugnant et d'effet incertain, peut-être efficace, peut-être inefficace et peut-être dangereux pour qui y recourt, — doit être employé sans mesure comme sans hésitation, dès que le commandement militaire croit avoir chance d'y trouver avantage.

*
* *

La guerre aérienne, telle qu'elle a été menée par l'Allemagne, a été manifestement une application du système de terrorisme, qui vise à amener la capitulation de l'ennemi sous la pression de l'émeute et de la révolte causées par les souffrances et l'effroi de la population civile. Les incursions multipliées d'avions et de zeppelins à grande distance des théâtres d'opérations, les bombardements de villes ou localités dont les forces aériennes étaient impuissantes à assurer ou à préparer l'occupation, ne sauraient s'expliquer autrement, quels qu'aient été les prétextes invoqués pour tenter de les justifier. Si les instruments de destruction employés étaient nouveaux, la théorie dont ils étendaient les ravages n'était pas nouvelle; c'était la théorie du *bombardement psychologique* destinée à impressionner la population civile par la menace des destructions de vies et de biens pesant sur tous; cette théorie avait été déjà appliquée à maintes reprises, par les Allemands, au cours de la guerre de 1870-1871; elle avait des antécédents fâcheux dans les annales de la guerre maritime qui avaient enregistré des bombardements et des dévastations de villes ou localités du littoral par des forces navales, incapables de s'y établir [1]. Elle a été reprise et amplifiée par les Allemands sous des formes multiples et diverses : bombardements de villes anglaises par des navires de guerre germaniques, bombardements par avions ou zeppelins, bombardements par pièces à longue portée.

L'expérience des guerres antérieures avait démontré la vanité en même temps que la cruauté de ces entreprises de mort contre des personnes à qui il était interdit de prendre part aux hostilités, de ces entreprises de destruction contre des propriétés privées. Elle avait montré, en outre, que de tels procédés, impuissants à déterminer la

1. Voir Charles Dupuis, *Le droit de la guerre maritime d'après les doctrines anglaises, la guerre au littoral.*

victoire, provoquent, chez les nations qui en ont souffert, des ressentiments profonds et des rancunes durables. La réprobation croissante contre les inutiles horreurs de la guerre au littoral avait trouvé son expression dans la convention de la Haye du 18 octobre 1907 sur le bombardement par des forces navales; cette convention interdisait, en effet, les bombardements de pure destruction sans objet militaire.

La guerre de 1914 à 1918 a confirmé les leçons de l'histoire. Les bombardements dirigés contre la population civile et la propriété privée ont été sans influence sur l'issue de la guerre. Ils ont causé beaucoup de souffrances et de ruines; ils ont soulevé de justes indignations; loin de hâter la fin de la guerre, ils ont contribué à affirmer chez les nations alliées la conviction qu'il était nécessaire de vaincre un adversaire trop inhumain, à rendre plus profondes et plus tenaces, chez les nations éprouvées, les méfiances et les haines. Les excès commis par les Allemands ont provoqué des représailles; après avoir longtemps répugné à user contre la population non belligérante de l'Allemagne de procédés dont ils réprouvaient l'emploi, les gouvernements alliés ont cédé à la pression de l'opinion qui espérait arrêter les excès germaniques en en faisant éprouver les horreurs à des villes allemandes. Les représailles n ont pas atteint le but visé; elles ont été suivies de contre-représailles et l'opinion allemande égarée avec soin par le gouvernement impérial, a inscrit, parmi ses griefs contre les alliés, les dures souffrances qui n'ont été que le contre-coup des abus commis dès le début de la lutte, par les armées germaniques.

Les Allemands ont prétendu justifier leurs bombardements et condamner ceux des alliés; ils n'ont pas craint d'invoquer, en la matière, le droit des gens en leur faveur et contre leurs adversaires. Ils savent que le droit des gens est une force, malgré ses faiblesses; ils n'y ont point égard quand ils croient leur force supérieure à la sienne; ils ne dédaignent point de s'en couvrir quand ils pensent en tirer avantage; s'ils n'ont cure de le servir, ils cherchent à s'en servir. Pour éviter la réprobation des neutres, ils ont tenté d'abriter, sous la lettre de textes détournés de leur sens, l'horreur illicite de leurs bombardements. Le règlement de la Haye de 1899 interdisait le bombardement des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus; il autorisait, par là même, le bombardement des lieux défendus. Il suffit aux Allemands de donner une interprétation large

et parfaitement excessive au terme « lieux défendus » pour présenter comme licites leurs bombardements les plus retentissants, en conservant la faculté de reprocher aux alliés le bombardement des villes ou de localités allemandes, réputées non défendues.

« Les Allemands, dit M. Garner, ont cherché à justifier leurs bombardements de diverses villes ouvertes en Belgique, France, Serbie et Russie pour la raison qu'elles étaient occupées par des troupes ennemies ou parce qu'il s'y trouvait des chemins de fer.... Les communiqués des Allemands concernant leurs raids de zeppelins disaient habituellement que des bombes avaient été jetées sur des « places d'importance militaire », la « forteresse de Londres », la « place fortifiée de Great Yarmouth », etc.; mais le fait est que le plus grand nombre des villes qu'ils attaquèrent n'étaient ni fortifiées ni défendues contre les attaques aériennes et ne contenaient point d'établissements militaires et, quand elles en contenaient, les bombes jetées tombèrent rarement sur eux.... C'est une chose d'attaquer une ville occupée par les forces militaires de l'ennemi; c'est une chose tout à fait différente pour un aviateur de voler au loin derrière les lignes de l'ennemi et de jeter des bombes sur des villes habitées par de paisibles civils, dans lesquelles ne se trouvent pas un soldat, pas une pièce d'artillerie ou pas un établissement de valeur militaire. Maintes villes attaquées par les zeppelins allemands en Angleterre, en France et probablement ailleurs, aussi bien qu'un bon nombre de celles sur lesquelles des bombes furent jetées en Italie par des aviateurs autrichiens étaient incontestablement « ouvertes, non défendues et non fortifiées ». Dans beaucoup d'entre elles, il n'y avait ni un soldat, ni une batterie, ni aucune fabrique de munitions, aucun dépôt, aucun établissement ou ouvrage militaire. Les habitants étaient de paisibles non-combattants et, pour la plupart, des vieillards, des femmes et des enfants qui avaient été laissés à l'arrière après que tous les hommes aptes au service militaire avaient été envoyés à l'armée [1]. »

La thèse allemande a eu la singulière fortune de rencontrer des partisans même dans les pays alliés et, d'autre part, les principes admis et mis en pratique par les gouvernements ennemis de l'Allemagne, avant tout recours aux représailles, sont loin d'être à l'abri de toute critique.

1. T. I, p. 487-488.

« Londres, selon le colonel Jackson (du corps royal des ingénieurs anglais) ne pouvait pas être considérée comme une ville non défendue par la raison qu'elle était le siège de magasins et de quartiers militaires et qu'elle était préparée pour résister [1]. »

Les gouvernements alliés paraissent, avoir admis, à l'origine, une analogie très contestable entre les bombardements par des forces aériennes et les bombardements par des forces navales. La Convention de 1907, si elle interdit le bombardement sans objet militaire, autorise le bombardement, par navires, des arsenaux et établissements militaires. Les gouvernements alliés, avant d'ordonner les bombardements de représailles, avaient donné pour instructions à leurs aviateurs de ne jeter de bombes, en dehors du théâtre des opérations militaires, que sur les établissements militaires et les fabriques d'armes, munitions ou autres objets à l'usage des armées.

L'interprétation donnée par les Allemands et par ceux de leurs adversaires qui s'y sont ralliés à l'expression « villes ou localités non défendus » est purement insoutenable. Elle ne tient compte ni du sens que lui attribuaient les auteurs du règlement de la Haye de 1899, ni de la nature des choses. Il est évident qu'en 1899, les auteurs du règlement de la Haye entendaient par villes et localités défendues, celles dont un belligérant cherchait à s'emparer, par siège ou par attaque de vive force, contre un adversaire offrant une résistance; par villes et localités non défendues, celles dont lesquelles un belligérant se trouvant à proximité pouvait s'emparer sans combat, sans violence, parce que l'entrée ne lui en était pas disputée par la force. La distinction ainsi entendue est la seule qui corresponde à la nature des choses. Jusqu'à présent, l'occupation du territoire de l'ennemi ou tout au moins d'une notable portion de ce territoire a été le seul moyen efficace pour amener, sur terre, un des adversaires à s'avouer vaincu. Les armées n'ont point d'autre objectif que d'avancer en pays ennemi parce que cette avance seule peut amener une désorganisation de la vie nationale de l'adversaire, suffisante pour le contraindre à céder. L'État dont les armées seraient vaincues et détruites ne céderait point, s'il avait la certitude que les armées victorieuses ne franchiraient point ses frontières. C'est ce qu'expriment, sous une autre forme, les militaires, lorsqu'ils disent que l'offensive seule

1. T. I, p. 468.

peut amener une décision de la guerre. Parfois l'État vaincu cède, sans attendre que son territoire soit envahi; — c'est ce que l'Allemagne vaincue a eu l'habileté de faire en 1918; — mais s'il le fait, c'est parce qu'il redoute une invasion et une occupation dont il n'a plus l'espoir de prévenir, par un renversement de la situation militaire, les effets décisifs. La nature des choses exige, par suite, que la résistance qui met obstacle à l'avance des armées soit brisée par la force et autorise l'emploi du bombardement contre cette résistance, que ce soit dans une place fortifiée ou dans des localités défendues par des troupes quelconques; elle s'oppose à l'emploi de la violence, donc du bombardement, contre des localités où il est loisible d'entrer sans coup férir; le bombardement n'a pas de raison d'être en pareil cas; il devient illicite parce qu'il devient inutile.

Le bombardement par avions, dirigé contre une localité attaquée par des troupes qui cherchent à s'en emparer et défendue par des troupes qui résistent à l'attaque, peut contribuer au succès de cette attaque et à l'occupation des lieux disputés. Dirigé contre une localité éloignée du théâtre des opérations, il est parfaitement incapable d'entraîner l'occupation de cette localité par les forces aériennes qui l'exécutent. Les aviateurs ne peuvent pas plus s'emparer de ces localités que les navires qui ravageaient le littoral ne pouvaient s'emparer des côtes qu'ils dévastaient en vain. Peu importe que les localités en question aient ou non des moyens de défense, contre les attaques aériennes ou contre toute attaque. Du moment où les forces aériennes ne visent pas à s'en emparer parce qu'elles ne peuvent pas s'en emparer, le bombardement n'offre aucun intérêt au point de vue des opérations militaires ayant pour objet l'occupation militaire et les localités, en question, sont, au sens du règlement de la Haye, des localités non défendues.

Toutefois, si le bombardement des localités non défendues, au sens qui précède, ne peut livrer ces localités aux forces aériennes qui les bombardent, on ne saurait nier que ce bombardement puisse, en certains cas, dans une certaine mesure et sous certaines conditions, procurer certains avantages d'ordre militaire. La thèse qui assimile les bombardements par forces aériennes aux bombardements par forces navales peut être plus aisément soutenue que celle qui considère comme localités défendues toutes celles où se trouvent des troupes

ou des moyens de défense. L'assimilation, toutefois, est excessive et, faute d'exactitude, elle aboutit à des conséquences tout à fait inadmissibles, qui tendent à identifier, sinon dans leur principe, du moins dans leurs effets, la doctrine allemande du bombardement psychologique contre la population civile et la doctrine alliée du bombardement limité contre les établissements militaires.

La convention de 1907 sur le bombardement par des forces navales autorise le bombardement des arsenaux et établissements militaires dont la destruction peut affaiblir la puissance militaire de l'ennemi, en stipulant que ce bombardement devra être dirigé contre les dits arsenaux et établissements militaires et non contre la population civile. En fait, les établissements visés ont généralement une étendue et une visibilité assez grandes, le tir des pièces de marine, a une précision suffisante pour permettre d'atteindre le but sans que la population civile et les propriétés qui doivent être épargnées risquent de beaucoup souffrir. Il en est tout autrement, en ce qui concerne, les bombardements aériens. Les avions opèrent leurs bombardements, le plus souvent, pendant la nuit; même s'ils y procèdent au grand jour, la hauteur à laquelle ils doivent se tenir ne permet guère aux aviateurs de discerner, de façon certaine, les établissements visés; la vitesse de leur course accroît la difficulté d'atteindre le but et les chances de frapper à côté ou même très loin. Il en résulte que les risques de détruire ce qui doit être respecté augmentent tandis que l'intérêt militaire des efforts de destruction diminue.

Les journaux ont conté, pendant la guerre, la triste mésaventure d'aviateurs alliés qui, chargés de bombarder une gare d'Alsace, ont si fâcheusement laissé tomber leurs bombes que la gare n'a pas été atteinte mais que des Alsaciens inoffensifs ont été tués. D'autre part, quand grief a été fait aux autorités militaires françaises de n'avoir pas assuré la destruction, par leurs avions, des installations qui permettaient aux Allemands de tirer du bassin de Briey le fer dont ils faisaient leurs obus, il a été répondu que la difficulté de distinguer ces installations et l'incertitude du tir des avions ne laissaient aucune chance sérieuse d'obtenir des résultats appréciables.

D'autre part, à la différence des arsenaux et des grands établissements de la marine qui occupent généralement une surface considérable, beaucoup d'établissements militaires ou de fabriques d'objets

servant aux armées n'ont que des dimensions restreintes; ils sont disséminés par tout le territoire; souvent et sans doute le plus souvent, ils ne sont pas isolés mais entourés de maisons ou d'autres établissements. Admettre la faculté pour les avions de bombarder toutes les localités où se trouvent de tels établissements conduit facilement à admettre la faculté de bombarder toutes les villes et même toutes les localités où se trouvent ou même où pourraient simplement se trouver des troupes, des fabriques ou des dépôts d'objets susceptibles d'être utilisés par les armées. Ce serait, en fait, aboutir au bombardement sur toute l'étendue du territoire, sans mesure, sans limites et sans égard à la population civile. Et ce serait peut-être ouvrir la porte à la prétention de bombarder, même en pays neutre, les fabriques d'armes et munitions, travaillant pour l'ennemi. Les Allemands n'ont-ils point posé un jalon menaçant, par leurs attentats contre les usines des États-Unis qui fournissaient du matériel à leurs adversaires?

Si les bombardements par avions, impuissants à assurer l'occupation du territoire, peuvent avoir, en certains cas, une certaine utilité, au point de vue militaire, cette utilité paraît médiocre, quand elle n'est pas douteuse; les souffrances et les ruines qu'ils causent aux non belligérants sont immenses et certaines. Or, si les violences nécessaires sont licites, les violences simplement utiles ou susceptibles de l'être ne sont pas licites par cela seul qu'elles sont ou peuvent être utiles. Elles ne sont licites que si elles ne se heurtent point à des raisons d'honneur ou d'humanité supérieures ou encore à des raisons d'utilité contraire, tirées des inconvénients ou dangers que présenterait leur emploi au point de vue du rétablissement de la paix. Il est inadmissible que, pour des avantages militaires médiocres, secondaires et incertains, la guerre soit faite sans limites et sans merci à la population civile; que celle-ci soit partout et toujours exposée à recevoir des coups qu'elles n'a pas droit de rendre et qu'elle ne peut éviter.

M. Garner conclut très justement, après un examen attentif et une critique serrée des diverses thèses sur la guerre aérienne, que la différence entre les bombardements par avions et les autres procédés de destruction dont le caractère licite n'est pas contesté, est qu'il est possible de limiter l'effet des autres moyens de destruction aux force

combattantes et aux objets matériels qui peuvent être légitimement attaqués, tandis que l'expérience a démontré que les aéronefs ne peuvent pas, en maintes circonstances, être efficacement employés pour le bombardement, sans exposer les innocents non combattants et la propriété privée au danger de destructions illégales. Comme dans le cas des sous-marins, ce n'est pas l'usage légitime de l'instrument qui prête à objection, mais son usage lorsque celui-ci a pour effet de violer les règles qu'une convention internationale et la coutume ont sanctionnées dans l'intérêt de l'humanité et pour la protection des paisibles non combattants. En tout cas, les aéronefs devraient restreindre leurs attaques au théâtre des opérations (military zone) et il devrait leur être interdit de faire des attaques sur les villes et villages loin en arrière des lignes [1].

*
* *

La guerre sous-marine a revêtu deux formes également condamnables : la guerre par mines sous-marines et la guerre par sous-marins.

Les mines sous-marines employées étaient des mines sous-marines automatiques de contact, c'est-à-dire éclatant par simple choc. Qu'elles soient plus ou moins fixées par des amarres ou que, dépourvues d'amarres, elles aillent à la dérive au gré des courants, ce sont des instruments aveugles qui frappent et détruisent indistinctement navires de guerre ou navires de commerce, navires amis, ennemis ou neutres; ce sont les instruments les plus propres à intercepter la navigation dans les parages où ils sont répandus et il a fallu une singulière audace à l'Allemagne pour se poser en champion de la liberté des mers, alors qu'elle n'avait pas hésité à semer des mines dans la mer du Nord, dès les premiers jours de la guerre [2].

Les mines sous-marines avaient été employées, pour la première fois sur une large échelle, dans la guerre russo-japonaise de 1904-1905. L'expérience eut dû suffire à décider de la condamnation de ce procédé, tout au moins à décider de la condamnation de l'emploi de toutes mines automatiques de contact en haute mer et de l'inter-

1. T. I, p. 486-487.
2. *Ibid.*, p. 329.

diction d'employer, pour la défense des eaux territoriales et des ports, soit des mines non amarrées, soit des mines amarrées qui ne deviendraient pas inoffensives dès qu'elles auraient rompu leurs amarres ou dont les amarres seraient incapables de les retenir là où elles étaient placées. La seconde Conférence de la Haye de 1907 entendit les doléances de la délégation chinoise sur les ravages causés, longtemps encore après la cessation des hostilités, sur les pertes de vies, de navires et de barques de pêche déterminées par des collisions, impossibles à prévenir et à éviter, avec des mines invisibles, prolongeant au delà de la guerre, contre tous, des périls dont la navigation pacifique devait être exempte même pendant la guerre. La Conférence ne fut pas suffisamment émue de ces doléances si fondées. Elle ne prêta pas une attention suffisante à la sagesse des propositions de l'Angleterre, hostile à l'emploi des mines, à la vérité du principe énoncé par Sir Ernest Satow que « la haute mer constitue une grande voie internationale et que le droit des neutres d'y naviguer devrait avoir le pas sur le droit éphémère des belligérants de s'y combattre[1] ».

La convention du 18 octobre 1907 relative à la pose de mines sous-marines automatiques de contact n'apportait que des restrictions tout à fait insuffisantes à l'emploi de ces mines, et c'est à très juste titre que la délégation britannique, en signant cette convention, a pris soin de déclarer que « le simple fait que cette convention n'interdisait pas un acte ou un fait ne pouvait être considéré comme privant le gouvernement de Sa Majesté Britannique du droit d'en contester la légalité ».

L'Allemagne qui avait combattu, à la Haye, les propositions britanniques ne devait se faire aucun scrupule de recourir à un procédé qui lui semblait de nature à compenser son infériorité navale, à provoquer des catastrophes dont la cause pourrait être douteuse et la responsabilité contestée. « Le gouvernement britannique, dit M. Garner, accusa les Allemands d'avoir semé des mines dans les eaux ouvertes de la mer du Nord dès le premier jour de la guerre, le croiseur germanique *Reine-Louise* ayant été coulé par les forces navales anglaises tandis qu'il en posait. Plusieurs navires battant pavillon neutre furent également pris tandis qu'ils se livraient à la

1. T. I, p. 342.

même tâche. Le 6 août, le croiseur britannique *Amplion* fut coulé en mer par une mine et des navires neutres de diverses nationalités subirent le même sort durant les semaines qui suivirent[1]. » Le 23 août, l'amirauté britannique publia l'avis qui suit : « Les Allemands continuent leur pratique de répandre des mines indistinctement sur les routes ordinaires du commerce. Ces mines ne deviennent pas inoffensives après un certain nombre d'heures; elles ne sont pas placées en connexion avec des plans militaires définis tels que le blocus d'un port militaire ou une opération contre une flotte ennemie, mais paraissent avoir été répandues pour la chance de toucher un navire de guerre isolé ou des navires marchands. Par suite de cette politique, les vaisseaux neutres, quelle que soit leur destination, sont exposés aux plus grands dangers. L'amirauté, tout en se réservant la liberté d'une action de représailles contre cette nouvelle forme de guerre, annonce qu'elle n'a encore posé aucune mine durant la présente guerre et qu'elle s'efforce de tenir les routes de mer ouvertes pour le commerce pacifique[2]. »

Les neutres n'osèrent pas protester, dès le début, contre l'action de l'Allemagne qui portait subrepticement, sans avertir, l'atteinte la plus grave à la liberté des mers. Les protestations des neutres furent rares et tardives[3]. Cependant l'extension donnée par l'Allemagne à l'emploi des mines avait déterminé l'Angleterre à user du même procédé. Dès le 2 octobre 1914, le gouvernement britannique avait annoncé que, par suite « de la politique de l'Allemagne de placer des mines, combinée avec son activité sous-marine », il était nécessaire de prendre des contre-mesures et « qu'un système de champs de mines avait été établi et était développé sur une échelle considérable[4] ». Du moins, le gouvernement britannique déclarait-il ne le faire qu'à titre de « mesure exceptionnelle, appropriée aux conditions nouvelles dans lesquelles cette guerre était conduite[5] » et prenait-il des précautions non seulement pour faire connaître aux neutres les zones dangereuses, mais encore pour leur fournir les moyens d'user des passages réservés à la navigation à travers ces zones.

1. Garner, t. I, p. 329-330.
2. *Ibid.*, t. I, p. 330-331.
3. Voir ce qui concerne les protestations des Pays-Bas et de la Suède, Garner, t. I, p. 339 et suiv., et p. 330, notes 1 et 2.
4. *Ibid.*, p. 331-332.
5. *Ibid.*, p. 333.

« La conduite du gouvernement britannique, proclamant toute la mer du Nord zone militaire, dit M. Garner, constituait une sérieuse infraction au principe de la liberté des mers, bien que l'on puisse dire en atténuation de la mesure que des passages de sûreté avaient été assurés et que tous les efforts avaient été faits par l'amirauté pour assurer la sécurité de la navigation neutre dans la zone. Des pilotes et des instructions de navigation étaient fournis aux capitaines de navires désirant traverser les eaux de la zone et il ne semble pas qu'aucun des vaisseaux neutres qui se sont conformés aux directions de l'amirauté ait été victime d'une mine britannique. Le seul dommage qu'aient souffert les neutres a été celui qui résultait des retards, des inconvénients et des dépenses dus à la nécessité de suivre les routes plus longues et détournées que prescrivaient les directions de l'amirauté [1]. »

L'Angleterre, en recourant à regret aux mesures fâcheuses dont l'Allemagne avait pris l'initiative, a cherché à en atténuer, le plus possible, les dangers contre lesquels l'Allemagne n'avait pas eu souci de prémunir les neutres. Comme après la guerre russo-japonaise, le le péril des mines sous-marines n'a pas disparu avec la cessation des hostilités et, récemment encore, des navires ont été coulés pour avoir heurté des mines, égarées ou non relevées, dont aucune précaution ne leur permettait d'éviter le choc.

Aussi faut-il conclure, avec M. Garner, que « les belligérants n'ont aucun droit de s'approprier aucune portion de la haute mer ni d'en fermer aucune partie à la navigation des navires neutres et qu'il est très douteux qu'ils puissent légalement placer des mines de telle sorte que les vaisseaux neutres soient exposés au danger de destruction, tandis qu'ils se livrent pacifiquement à la navigation en haute mer [2] ». Tout doute aurait même dû être levé par une action décisive des Puissances victorieuses condamnant l'emploi d'engins qui sacrifient aux passions des belligérants la sécurité de la navigation pacifique pendant la guerre et même après la guerre.

Les sous-marins ont été employés par l'Allemagne contre les navires de commerce ennemis et contre les navires de commerce neutres. Ils ont coulé les uns et les autres sans merci et souvent sans

1. T. I, p. 353.
2. *Ibid.*, p. 352-353.

avertissement. Le décret du 4 février 1917 par lequel le gouvernement allemand annonçait l'intention de détruire indistinctement, sans distinction de pavillon, tous les navires qui se hasarderaient dans certaines zones — très étendues, — de la haute mer, n'était que l'aboutissement logique et fatal de l'emploi des sous-marins dans la guerre au commerce. Le sous-marin est trop faible pour opérer la capture et la conduite au port des navires qu'il rencontre. Il ne peut que détruire et, comme il est incapable, sauf cas exceptionnels, de prendre à son bord les équipages et passagers des navires rencontrés, ses destructions menacent à la fois les vaisseaux, les cargaisons et les vies. Si les sous-marins ne s'attaquent qu'aux navires ennemis, ceux-ci sont amenés à naviguer sous pavillon neutre. Les usages le leur permettent; s'ils l'interdisaient, l'interdiction serait vaine, car l'infraction n'ajouterait aucun risque au péril qu'elle aurait chance de détourner. Pour discerner avec certitude les navires ennemis des navires neutres, il n'est d'autre ressource que la visite. Mais, pour procéder à la visite, le sous-marin se découvre et s'expose. Dès qu'il est vu, il peut être combattu et détruit par un navire médiocrement armé. Il est facile d'armer efficacement contre les sous-marins les navires de commerce. La dernière guerre l'a démontré. S'il est exposé au risque d'une lutte, le sous-marin cherche à la fois son succès et sa sécurité dans la surprise. Il attaque sans avertir, et, faute de pouvoir discerner ennemis et neutres, il attaque indistinctement les uns et les autres.

Les Allemands ont prétendu parfois justifier les atrocités des sous-marins, leur attaque par surprise, la destruction sans égards pour la vie des passagers et équipages, le mépris des principes consacrés par la coutume en alléguant que la nouveauté des engins les dispensait de se plier aux règles anciennes. « De nouvelles situations », disait le professeur Fleischmann de l'Université de Kœnigsberg, « nécessitaient de nouvelles règles » et le sous-marin, étant une arme nouvelle, n'est pas obligé de se conformer aux règles adoptées pour la conduite des croiseurs et navires de combat. Le professeur Zitelmann de l'Université de Bonn a produit cet argument : « Les règles de droit, dit-il, qui sont inapplicables aux conditions nouvelles doivent céder le pas à des règles nouvelles. *Cessante ratione legis cessat ipsa lex.* La science technique et la politique peuvent créer de nouvelles condi-

tions qui détruisent nécessairement le cadre des vieilles règles du droit international. Qui, demande-t-il, eût pu songer à la possibilité de la guerre sous-marine au temps où se sont formées les vieilles règles qui gouvernent la guerre maritime? Si l'usage des sous-marins avait été prévu, des règles spéciales concernant leur emploi auraient été inventées [1]. »

Cette argumentation est purement erronnée. Les raisons de la loi n'ont pas cessé. Les problèmes concernant l'emploi des sous-marins ne sont pas nouveaux. Ils ont été posés, discutés, résolus, depuis une quarantaine d'années à propros des torpilleurs; or les sous-marins ne sont que des torpilleurs, plus dangereux que les premiers, parce que, aussi faibles et vulnérables que ceux-ci lorsqu'ils naviguent en surface, ils jouissent du privilège de réduire considérablement — si ce n'est de supprimer — leur vulnérabilité, lorsqu'ils naviguent en plongée.

L'amiral Aube avait proposé, en 1885, pour l'emploi des torpilleurs, les théories que les Allemands ont mises en pratique avec les sous-marins : guerre impitoyable au commerce ennemi, attaque par surprise, sans avis préalable. Ces théories avaient provoqué l'indignation de marins, de publicistes et de juristes. Les adversaires de l'amiral Aube avaient protesté contre la barbarie de ses doctrines; ils avaient relevé la nécessité fatale, pour les torpilleurs, de s'attaquer aux navires neutres pour atteindre les navires ennemis, faute de pouvoir sûrement distinguer les uns des autres; ils avaient annoncé que les navires ennemis, menacés, navigueraient sous pavillon neutre, qu'ils s'armeraient, que les navires neutres seraient amenés à s'armer à leur tour, comme ont fait les navires américains après le décret allemand de février 1917, avant que les États-Unis eussent renoncé à la neutralité pour entrer dans la guerre[2]. A la conférence de la Haye de 1899, une proposition avait été faite en vue d'interdire l'emploi des sous-marins comme instruments de combat contre les navires de guerre et l'Allemagne s'était montrée favorable à la proposition. Celle-ci avait été écartée mais nul n'avait songé à interdire l'emploi des sous-marins contre les navires de commerce, tant les théo-

1. Garner, t. I, p. 375-376.
2. Voir Charles Dupuis, *Le droit de la guerre maritime d'après les doctrines anglaises* (*sur la destruction des prises*), 1 vol., Paris, 1898, et *La liberté des mers*, *Journal du droit international*, *1919*.

ries de l'amiral Aube paraissaient condamnables et condamnées.

« Pas un des arguments invoqués par les Allemands pour la défense de leurs méthodes de guerre sous-marine, dit fort bien M. Garner, n'est convaincant, si on les juge sur la base du droit, de la pratique du passé ou des principes d'humanité. Leur prétention à une immunité spéciale pour le sous-marin parce que, à raison de sa construction, il ne peut agir conformément au droit, est le plus faible bien qu'il soit le principal de tous leurs arguments. Il méconnaît le fait fondamental que la règle de droit qui ordonne de pourvoir à la sûreté des équipages et passagers des navires de commerce est fondée sur des considérations d'humanité et a été destinée à gouverner la destruction des prises par tous les types et toutes les variétés de bâtiments de guerre. Soutenir qu'un croiseur ne peut pas être employé pour couler des navires marchands sans observer les lois de l'humanité, mais qu'un sous-marin peut l'être est un grossier illogisme. La règle en question a été adoptée pour la protection des non-combattants innocents et non au profit des belligérants et il ne peut être admis que l'invention de nouveaux instruments abroge ou modifie la règle. L'usage de l'instrument doit être adapté aux exigences du droit des gens et de l'humanité, celles-ci ne doivent pas être adaptées à l'instrument. L'argument des Allemands était en harmonie avec leur théorie générale d'après laquelle « tout ce qui est efficace et tout ce qui tend à abréger la guerre est légitime » et, par suite, toute règle de droit qui contrarie la poursuite du but de la guerre peut être négligée, spécialement si les conditions existant au temps où la règle a été établie ont subi des changements. En fin de compte, il revenait à prétendre qu'un des belligérants peut, à lui seul, changer le droit de la mer pour faire face à ses besoins immédiats. C'était une extraordinaire prétention. Jusqu'ici on n'a jamais contesté le principe qu'une règle de droit international ne cesse d'être obligatoire, par suite de changement de conditions, que par un accord international formel ou par l'assentiment tacite de tous les États.

« L'obligation des belligérants d'épargner la vie des non-combattants inoffensifs (pour ne rien dire de la vie des neutres) est une des plus anciennes règle de guerre et jusqu'ici elle a été universellement reconnue. L'obligation lie les commandants de forces navales aussi bien que de forces militaires et elle les lie aussi bien dans les portions

de mer qui ont été publiquement déclarées zones de guerre que partout ailleurs. L'usage de nouveaux instruments de guerre dont l'emploi rend impossible l'observation de règles universellement reconnues de droit international qui sont fondées sur des considérations de justice et d'humanité ne peut être admis comme licite, à moins que le monde ne soit prêt à abandonner quelques-unes des notions de justice les plus sacrées et fondamentales [1].... Au point de vue technique, les sous-marins allemands n'étaient pas des pirates parce que leurs commandants étaient porteurs de commissions délivrées par une puissance belligérante légalement reconnue; mais il a été soutenu qu'ils étaient des pirates au sens de la vieille définition qui définissait les pirates comme les ennemis du genre humain. Naturellement peu d'autorités, si même il y en eut en dehors de l'Allemagne et de l'Autriche, se levèrent pour défendre de telles méthodes de guerre et, même dans ces pays, elles trouvèrent des adversaires [2]. »

***

La théorie de la guerre absolue a conduit les Allemands à exploiter, sans merci, les populations tombées en leur pouvoir, à détruire leurs industries et leurs moyens de production, à dévaster les régions que la crainte d'attaques victorieuses de la part de leurs adversaires les déterminait à abandonner. Les procédés les plus barbares parmi ces procédés barbares ont été, sans doute, les déportations ordonnées en France et en Belgique.

M. Garner résume, avec une sobriété émouvante, la manière dont les ordres de déportation furent exécutés, en France, en avril 1916. « Des officiers accompagnés par des détachements de troupes allaient, durant la nuit ou de grand matin, de maison en maison, dans certains quartiers de Lille, Roubaix, Tourcoing, et choisissaient certains membres de chaque famille pour la déportation. Leurs ordres étaient de choisir les hommes d'âge militaire ou les hommes robustes d'âge non-militaire qui n'étaient pas engagés dans un commerce ou une occupation permanente, les familles entières qui étaient sans emploi ou moyens d'existence, et les femmes sans emploi. Un effort spécial

1. T. I, p. 377-379.
2. *Ibid.*, p. 382-383.

devait être fait pour choisir des individus familiarisés avec les travaux des champs ou aptes à s'y livrer. Des femmes devaient-être choisies pour faire la cuisine pour les hommes ou pour travailler dans des familles françaises qui pouvaient avoir besoin de domestiques. Le résultat de ce mode de sélection était de démembrer maintes familles, et son exécution amena des scènes pathétiques. Des maris et des pères étaient arrachés de leur foyer, des jeunes filles étaient jetées dans la promiscuité de personnes de rang social et de moralité différents et tous étaient réunis en troupeaux dans des wagons et expédiés à des destinations inconnues d'eux et de leurs parents. Là ils étaient tenus dans un état virtuel d'esclavage et contraints à travailler, sous le contrôle des autorités militaires, à telles tâches que celles-ci désignaient et sous telles conditions qu'il leur plaisait de prescrire[1]. »

Les déportations ordonnées en Belgique à l'automne de 1916, eurent pour prétexte la nécessité de faire vivre les ouvriers sans emploi; elles eurent, en réalité, pour objet de fournir à l'Allemagne des travailleurs à l'effet de remplacer, dans des travaux divers, les Allemands appelés sous les drapeaux.

Après un examen attentif des faits et des motifs invoqués par les Allemands, M. Garner conclut avec raison :

« Quels que puissent être les avantages techniques de la conduite allemande, l'énorme échelle sur laquelle fut pratiquée la politique de déportation et la manière dure et aveugle, pour ne pas dire cruelle dont elle fut mise à exécution, la rend comparable aux razzias d'esclaves sur la Côte d'Or de l'Afrique au XVIIe siècle. Elle paraît être sans précédents dans les guerres modernes. Dans l'antiquité, c'était l'usage des conquérants romains d'envoyer en Italie une partie de la population et de l'y tenir en captivité et l'on dit qu'Attila avait coutume d'incorporer dans son armée les tribus conquises, mais, depuis le commencement de l'époque moderne — pas même pendant

1. Garner, t. II, p. 166-167. « Les scènes, ajoute l'auteur, en note, furent, en certaines circonstances, si déchirantes que des officiers de sentiments humains perdirent contenance, dit-on, et refusèrent d'exécuter leurs ordres, ce pourquoi nombre d'entre eux furent emprisonnés dans des forteresses pour désobéissance. L'ambassadeur Gérard dans son livre *My four years in Germany* déclare que des Américains au courant des faits lui ont dit que l'ordre de déportation était exécuté avec la plus grande barbarie, qu'un homme pouvait rentrer chez lui le soir et constater que sa femme ou ses enfants avaient disparu et que personne ne pouvait lui dire où ils étaient allés, si ce n'est que des voisins lui apprenaient que des sous-officiers et des soldats les avaient emmenés ». *Ibid*, p. 167.

la guerre de Trente Ans — aucun envahisseur n'a pris et réduit virtuellement en esclavage une large part de la population civile pour conduire sa propre industrie dans son pays et libérer tous ses hommes aptes au service militaire. Les conventions internationales sont muettes sur la question du droit, pour l'occupant, de soumettre la population conquise à un tel traitement, pour la raison, sans doute, qu'il n'était pas considéré comme nécessaire à cette époque d'interdire formellement à un belligérant de recourir à une mesure que la conscience humaine du monde civilisé a depuis si longtemps condamnée.... Quand on a dit tout ce qui peut être dit pour la défense de la politique allemande, on lui laisse bien peu d'arguments et il est difficile de voir comment aucune voix humaine pourrait s'élever pour sa défense. Eût-elle été légale, elle eût été d'une utilité bien douteuse puisqu'elle a servi seulement à tourner contre l'Allemagne l'opinion publique du reste du monde civilisé et a soulevé chez le peuple belge une haine qui demandera plusieurs générations pour s'effacer [1].

***

L'Allemagne n'est, sans doute, pas le seul des États belligérants qui n'ait pas toujours observé les règles du droit international, pendant la guerre de 1914-1918. Sans parler des alliés de l'Allemagne qui n'ont que trop suivi les doctrines germaniques, les actes ou décisions des autorités militaires ou des gouvernements des États adversaires de l'Allemagne n'ont pas toujours été à l'abri de la critique. Mais il n'y a aucune comparaison possible entre les atrocités multiples et systématiques d'un côté, et les défaillances accidentelles ou les mesures contestables ou même plus que contestables de l'autre. Et ce qui fait la gravité de la différence non seulement pour le passé mais aussi pour l'avenir, c'est que, tandis que les Puissances liguées contre l'Allemagne ont toujours admis le principe que toute violence n'est pas licite par cela seul qu'elle serait susceptible de procurer quelque avantage, l'Allemagne a appliqué sans scrupules la théorie germanique de la guerre absolue et de la violence indéfinie sans autre frein que l'arbitraire du commandement militaire et du gouvernement allemands.

1. T. II, p. 183-184.

M. Garner relève, à juste titre, la nécessité d'une révision des lois de la guerre et la nécessité plus grande encore de rendre ces lois plus efficaces. Mais à cette double nécessité les doctrines allemandes opposent un obstacle qui ne pourrait disparaître que si l'Allemagne répudiait ses doctrines ou bien si les autres États étaient disposés à imposer à l'Allemagne, par l'union de leurs forces, le cas échéant, le respect de leurs principes et le châtiment des infractions à ces principes. M. Garner a raison de dire que les anciennes règles, d'ailleurs si souvent incertaines et discutées, de la guerre maritime, ont besoin d'être remaniées et mises en harmonie avec les conditions actuelles du commerce et des transports, qu'une conférence internationale devrait être réunie, selon le souhait de M. Elihu Root, dans le but de réviser les conditions du droit international et d'en formuler les principes et les règles par des conventions obligatoires[1]. Il a raison de dire qu'il « n'y a pas de différence de principe entre le torpillage d'un navire marchand sans avertissement et la submersion des équipages et passagers non-combattants, d'une part, et le jet sans discernement de bombes par des forces aériennes sur des villes et villages habités seulement par des non-combattants » d'autre part, que les opérations des sous-marins et des forces aériennes devraient être restreintes et précisées par convention internationale interdisant de couler les navires marchands comme de porter la guerre aérienne au delà de la zone des opérations militaires.

Mais quelle serait la garantie résultant de la signature d'une convention par l'Allemagne? L'Allemagne avait signé la convention de la Haye de 1899 sur les lois et coutumes de la guerre et elle a appliqué ses doctrines, avec une rigueur inouïe, à l'encontre des règles qu'elle avait promis d'observer. Rien, malheureusement, jusqu'ici, ne permet de supposer qu'elle ait renoncé ou soit prête à renoncer à ses doctrines funestes. A en croire les dépêches de presse, les troupes allemandes qui viennent de combattre les Polonais en Haute-Silésie s'y seraient distinguées, dans le sens le plus fâcheux, par leur fidélité à ces doctrines. Ce n'est assurément pas là un signe de conversion.

Les Puissances victorieuses auraient pu demander à l'Allemagne des comptes sévères pour les infractions atroces qui ont été com-

1. Voir t. II, chap. XXXVII.

mises par ordre des autorités germaniques et la mettre dans l'alternative ou de condamner les auteurs responsables des ordres illicites ou d'assumer ouvertement la responsabilité de ces ordres et d'en subir la peine. Elles n'ont fait qu'esquisser quelques velléités de sanctions éparses et quelques mesures de précaution illusoires. Elles ont permis aux Allemands de croire que quelques condamnations bénignes de subalternes maladroits exempteraient les véritables chefs et la nation allemande de toute responsabilité effective. Si elles ont proclamé l'obligation pour l'Allemagne de réparer les dommages de guerre, elles ne lui ont pas imposé de réparations pénales pour les crimes de guerre. Elles ont, au contraire, dilué et laissé partiellement dissoudre les réparations civiles dans la présomption d'incapacité, pour l'Allemagne, de payer ce qu'elle doit. Elles ont paru réduire la dette en même temps que les payements à la mesure d'une évaluation arbitraire et de plus en plus indulgente des facultés présentes et futures du Reich, sans oser déclarer la faillite de l'Allemagne et prendre les précautions que d'autres États créanciers ont imposé à des États débiteurs, plus excusables. Elles ont ainsi justifié les calculs des pangermanistes qui jouaient sans scrupules, et croyaient jouer sans risque, le sinistre jeu des violences illicites et barbares, comptant par là forcer la victoire, escomptant l'impunité, en cas d'insuccès, sur ce que l'impossibilité de tout réparer dispenserait l'Allemagne de payer aucun surcroît à raison de ses forfaits. Loin d'assurer la sanction du droit violé, les Puissances victorieuses semblent avoir ainsi donné un encouragement aux violations futures.

L'Allemagne, sans doute, à dû livrer ou détruire des armes, des munitions, sa flotte, ses sous-marins, ses avions. Mais elle a conservé une armée de cadres, capable de grouper et de conduire de gros effectifs; elle a conservé des industries puissantes capables de forger de nouvelles armes et de construire, en dépit d'un contrôle plus théorique qu'effectif, de nouveaux sous-marins. Toute aviation militaire lui est interdite, mais elle peut avoir des avions civils prêts à se transformer rapidement en avions de bombardement. Elle subit impatiemment le Traité de Versailles; elle n'a le repentir que de la défaite, non de l'agression ; c'est une singulière illusion de croire que la conservation de « l'arsenal » de la Haute-Silésie suffirait à lui faire oublier

la perte des provinces et des colonies qui lui ont été enlevées, à lui faire oublier la fragilité d'une paix trop douce pour ce qu'elle a de dur, selon la juste expression de Jacques Bainville.

Si les Puissances soucieuses de restaurer et d'affermir le droit des gens veulent se garder et garder l'univers contre le retour des atrocités qui ont désolé le monde de 1914 à 1918, il ne suffit pas qu'elles ouvrent des délibérations plus ou moins solennelles sur les problèmes de la guerre et sur la manière de faire la guerre. Il faut qu'elles consentent à faire entrer dans leurs prévisions l'hypothèse d'une Allemagne cherchant à reprendre par les armes ce qu'elle a perdu par les armes et témoignant du même mépris dont elle a fait preuve pour toutes les considérations de droit international et d'humanité qui lui paraîtraient des entraves sur les routes de la victoire. L'hypothèse aura d'autant plus de chances de ne point devenir réalité qu'elle aura été prévue avec plus de soin pour prévenir soit le recours à la guerre soit les excès dans la conduite de la guerre. Mais cette hypothèse semble actuellement bannie des conseils de la Grande-Bretagne. La chute des Hohenzollern paraît avoir fait perdre à l'Angleterre officielle le sens du péril germanique, avoir effacé le souvenir de Guillaume II et réveillé le souvenir de Napoléon Ier. Cependant Guillaume II vit; il a des partisans; son esprit anime encore l'Allemagne; Napoléon est mort; il n'a plus d'adeptes; les ambitions dont il a, de son vivant, fatigué beaucoup de Français, sont bien éteintes en France où la seule ambition nationale et populaire est de garder la paix dans la sécurité.

Il convient, en tout cas, de louer grandement M. Garner d'avoir rappelé à un monde trop enclin à les oublier, les horreurs que condamne le droit des gens, les problèmes de guerre posés par la dernière guerre, la nécessité de se préoccuper de ces problèmes, d'en réviser les solutions anciennes et de préciser, dans des règles nouvelles adaptées aux conditions de lutte nouvelles, les limites auxquelles la violence doit s'arrêter pour ne pas dépasser le but de la guerre ou pour respecter les exigences irréductibles de la civilisation et de l'humanité.

CHARLES DUPUIS,
Membre de l'Institut.

« LES CHEFS DE GUERRE ALLEMANDS »

Le général Feld Maréchal von Beneckendorff und Hindenburg est né à Posen, en 1847, d'une vieille lignée de hobereaux. La fortune y est médiocre; mais les parents donnent à leurs enfants des corps vigoureux et de robustes volontés. Le futur chef d'État-Major des armées allemandes apprendra, de ses ancêtres, comment on sert le Roi et la Patrie.

Erich Ludendorf, qui sera son Premier Quartier-Maître Général, naît en Posnanie, dix-huit ans plus tard. Lui aussi a sous les yeux les vastes plaines, les horizons monotones de la Vistule et de la Wartha. Lui aussi recevra de son père, bourgeois, mais officier de réserve, de sa mère, une Suédoise que la légende apparente à Gustave Wasa, les dons d'énergie physique et morale, le tempérament de lutteur qu'il affirmera dès son enfance, les traditions loyalistes qu'il recueillera, dit-il, à défaut d'héritage : « Fidélité au Roi. Devoir envers l'État. Pour l'Empereur, l'Armée, la Patrie. Servir à la première place. »

Comme Hindenburg à l'école des cadets de Wohlstatt, Ludendorff, à celle de Ploen, sera laminé par l'inflexible discipline qui trempe les muscles et galvanise les âmes par l'orgueil national. L'un et l'autre, dans leurs petites garnisons, puis à l'Académie de Guerre, puis au Grand État-Major, gardent et fortifient la conviction inébranlable que l'armée est le pivot de la grandeur allemande, son rempart contre toute agression du dehors, le rempart aussi de l'ordre social contre les diableries modernes qui se nomment : démocratie, parlementarisme, souveraineté populaire. Par elle la vieille Prusse a survécu aux heures terribles; par elle s'est réalisée l'union des tribus germaniques. La liberté, ils ne l'admettent que sous l'égide de l'autorité. Et l'autorité, par définition, c'est eux, la caste des guerriers, des grands chefs à la solide carrure, au front puissant, au regard dur et fier. Vous pouvez joindre aux Hindenburg et Ludendorff, protago-

nistes de la troupe, les Mackensen ou les Falkenhayn, les Bülow ou les Klück, les Lettow, Hoffmann ou Seckt; vous y pouvez ajouter, le grand-amiral von Tirpitz, le créateur de la marine impériale, avec cette restriction toutefois qu'il est moins soldat que diplomate et politicien; chez tous, vous trouvez l'esprit prussien, le système prussien, qu'incarnent les *junkers* et que soutiennent les paysans de l'*Ostelbien*.

Autour d'eux, cependant, l'Allemagne a évolué. Des forces nouvelles s'affirment, esprit mercantile, puissances d'argent, mouvements d'opinion, luttes de classes. L'Allemagne a abjuré ses traditions de pauvreté, s'est enivrée de sa richesse nouvelle. Mais les militaires, absorbés dans la préparation de la guerre, ne font pas attention que les Allemands de 1910 à 1914 ne sont plus les Prussiens de 1813. Satisfaits des honneurs qu'on leur rend encore, et de voir le philistin barbare céder le trottoir au lieutenant imberbe, ils ne se demandent pas si la foi dans la caste militaire demeure assez profonde pour résister à des déceptions, à des défaites; si leur orgueil intolérant ne risque pas d'embarquer l'Empire dans des conflits formidables où ne suffiront ni les ressources de la nation, ni les facultés des chefs. Et le désastre même ne les convaincra pas de leur erreur. Défaillance de quelques hommes, à les entendre; fausseté des principes, jamais! « Le vieil esprit allemand, écrira Hindenburg, se fraiera un chemin dans la fournaise des souffrances et des passions. » « Dans vingt ans, le peuple allemand maudira ceux qui se glorifient aujourd'hui d'avoir fait la Révolution. »

***

L'Allemagne de 1880 à 1890, a vécu sur ce credo : « Par la guerre, l'Empire est devenu puissant. Par l'armée, par l'esprit militaire, il gardera les vertus qui font les peuples forts. La nation, à tous les étages, doit vivre par l'État et pour l'État, considérer l'existence quotidienne comme un combat sans trêve pour le bien de tous par l'effort de chacun. »

La trinité : Bismarck, Moltke, Guillaume Ier, a fait de l'Allemagne un Empire militaire. Le souverain, chef de l'armée, profite du partage volontairement imprécis des diverses fonctions de la puissance

publique. Le particularisme, désormais, agonise. En face du monarque, ni princes autonomes, ni Parlement digne de ce nom. Le Reichstag n'a qu'un fantôme de pouvoir, une ombre de prestige. Un député cède le pas à un Herr Major. Ni interpellation efficace, ni refus possible du budget : l'antipode, en un mot, du système britannique. Mais tandis que la couronne anglaise n'exerce presque aucune de ses prérogatives théoriques, l'Empereur allemand a des pouvoirs pratiquement sans limites. A lui, les officiers, les recrues prêtent le serment, et aussi les fonctionnaires du plus puissant des États confédérés, de la Prusse modèle et guide des autres, Force organisée, culture éminente, réalité de l'Idée morale. Jusqu'à la chute de Bismarck et aux premières années de Guillaume II, l'immense majorité de la nation ne soupçonne pas que ce système gouvernemental, massif et rigide, puisse devenir incompatible avec les idées modernes d'émancipation, ni que des horizons plus larges puissent s'offrir à l'activité des citoyens. Non seulement l'aristocratie terrienne et guerrière a partie liée avec le souverain, lui garantit un dévoûment sans réserve en échange de privilèges sociaux à étonner un citoyen de France et d'Angleterre; non seulement la bureaucratie, véritable caste, elle aussi, ponctuelle et intègre, demeure fidèle aux devoirs de sa charge qu'elle a juré d'observer; mais la bourgeoisie même, dans son ensemble, n'ose pas revendiquer dans l'État ni la société, une place plus large que ne lui assurent les lois et les mœurs. Les rêves des plus hardis libéraux ne vont pas au delà d'une application timide du système parlementaire; aucun ne met en cause le principe d'un régime qui vaut à l'Empire ordre et gloire. Le peuple, en grosse majorité, se résigne à être fortement tenu, admet jusque dans sa vie privée, une dose d'interventionnisme que répudierait le Latin ou l'Anglo-Saxon. Le clan socialiste est peu nombreux encore, et pour beaucoup de ses électeurs, voter rouge ne signifie pas autre chose qu'exprimer son mécontentement contre la vie chère organisée par les agrariens. De descendre dans les rues, il n'est pas même question. L'ouvrier supporte la discipline de la caserne comme celle de l'atelier, et s'il réclame quelque chose, c'est que l'État, loin d'abdiquer, prenne plus fortement en mains la cause et le sort des travailleurs. Au-dessus des luttes de partis — bien peu intenses — le prestige du vieil Empereur, du chancelier de fer, de la monarchie

militaire demeure intact. Plus tard les Hindenburg, les Tirpitz déchus se reporteront avec mélancolie à cette époque : « Heureuse période, où nous tenions le haut du pavé! »

***

Le petit-fils qui succède à l' « inoubliable grand-père » arrive précédé d'une réputation de « casse-cou ». « Dans six mois, nous aurons la guerre » murmurent les chancelleries. Les mois s'écoulent pourtant, puis les années. La paix subsiste. Certes Guillaume II s'avère inquiétant. Ses discours sonnent comme un cliquetis d'armes, et il semble menacer de son glaive la France, si l' « esprit de revanche » continue d'y régner. Mais à d'autres jours le ton change. L'Empereur, dans le privé, coquette avec les Français. Il en vient à quelques ménagements sinon à quelques avances envers la République. Car il sait les progrès du pacifisme depuis l'intrigue boulangiste; il tient la France affaiblie par les dissensions des partis, distraite par l'expansion coloniale. L'amitié franco-russe elle-même est apparue d'abord comme un pacte de résignation. C'est l'Angleterre qui préoccupe Berlin, l'Angleterre impérialiste des Chamberlain et des Kipling, commerce mondial, fédération panbritannique, souveraineté des mers. Et à l'Exposition de 1900, la devise du pavillon allemand : « Notre avenir est sur l'eau » signifie tout net que le jeune Empire réclame aussi ses droits. Évincé Bismarck, coryphée de la politique européenne, ennemi juré des entreprises lointaines. L'impérial discoureur affirme aux gens de Hambourg et Brême qu'il recherche « partout des points d'amorçage ». Il proclame que la marine allemande doit assurer à tout Allemand, n'importe où, une protection en rapport avec la puissance de l'Empire. L'heure a sonné, croit-il, de mettre en œuvre les immenses ressources d'hommes, d'énergie, de savoir-faire que recèle l'Allemagne. A sa jeunesse tumultueuse, il faut des champs d'expansion, colonies, débouchés commerciaux. Elle a soif de richesse; elle se sent capable d'un immense labeur, elle croit pouvoir revendiquer, elle aussi, « une place au soleil ».

C'est la période de l'essor économique. L'Allemagne tâche de vaincre par l'outil après avoir vaincu par les armes. Elle continue de fondre

des canons; mais elle fabrique plus encore des machines. Sans renier son idéal d'antan, elle le déforme. La vieille formule frédéricienne, bismarckienne, est devenue trop étroite, comme est trop étroit le vieux monde aux rêves démesurés de l'impérialisme. Du coup s'introduit dans le système prussien un facteur inconnu et dissolvant. « Le siècle sera mené par la science » a dit l'Empereur à Goerlitz, le 21 novembre 1902. Par la science, par la technique : concept nouveau de la vie, nouvelles habitudes de pensée et de vie. Pour que la science progresse, il ne suffit pas du militarisme de stricte obédience, d'une hiérarchie minutieuse et rigide. Il y faut l'indépendance d'esprit, la liberté d'examen. Les brasseurs d'affaires, les grands capitaines d'industrie prennent forcément une autre mentalité que les militaires.

L'annexion des provinces Rhénanes, des Méridionaux, à tendances plus démocratiques que les Vieux-Prussiens, élargit le rôle et l'influence de la bourgeoisie. Ses fils dirigent les usines, siègent aux Universités, cherchent aux laboratoires, combinent dans les banques. Sa richesse s'accroît, parallèlement. Le capital mobilisé s'oppose à la propriété foncière. Tout le dédain de l'aristocratie pour les « nouvelles couches » ne peut arrêter leur ascension. Elle s'inquiète de voir ces fabricants, ces armateurs, ces financiers, dont les ambitions croissent d'année en année. A Berlin, capitale de l'Allemagne unifiée, grandit une classe active et opulente aux tendances positives, réalistes. Celle-ci n'a pour la noblesse qu'une médiocre sympathie. Est-ce vous, demande Harkort aux *junkers*, qui avez entouré la terre d'un réseau télégraphique? Les chemins de fer sont-ils votre œuvre? Est-ce vous qui développez la navigation et l'industrie? » Et cependant, cette belle race des hobereaux guerriers, la haute bourgeoisie lui reconnaît un rôle utile. L'industrie lourde, la grosse métallurgie a presque toujours fait cause commune avec les agrariens protectionnistes, pour des raisons tout ensemble économiques et politiques. Économiques, parce qu'il faut à l'Allemagne des usines, comme à celle des champs, une digue contre des concurrences écrasantes. Politiques, parce qu'un pouvoir fort est la première condition d'un patronat respecté, qu'une armée puissante reste la base de la prospérité nationale. Les magnats de l'industrie frayent avec la noblesse et souvent leurs filles épousent des lieutenants titrés.... Ils se

rendent très bien compte qu'ils ne peuvent jouer de longtemps encore les grands premiers rôles. S'ils aspirent à être une puissance dans l'État, si le souverain même écoute leurs conseils, ils acceptent la prépondérance de l'élément militaire. Mais ils entendent le confiner dans cette tâche : protéger le peuple qui travaille et s'enrichit. Ils répudient, les Krupp, les Stumm, les Siemens, les Ballin, la « démocratisation ». Si le sort de la classe ouvrière a besoin d'améliorations, qu'il les reçoive d'en haut, du souverain, bon père, bon patron qui assure l'existence de ses sujets comme jadis le chef de clan aux tribus germaniques. Qu'il ait souci de l'industrie et du commerce, se fasse à l'occasion, au Bosphore, dans l'Orient, le propagateur de la force impériale. Qu'il parle de temps à autre de poudre sèche et d'épée aiguisée, mais qu'il évite à l'Allemagne toute aventure incertaine et coûteuse alors que des œuvres de paix assurent chaque année à celle-ci une existence plus large et une position plus éminente entre les nations. Les aristocrates devraient le comprendre, car ils ne dédaignent plus de donner leurs noms à des consortiums d'affaires ni de se lancer dans des tripotages pour maintenir leur situation pécuniaire. Il ne doivent plus agiter à tout propos leur grand sabre. L'évolution moderne ne leur permet d'être quelque chose qu'à la condition de ne pas vouloir être tout.

Ainsi pense, au début du xxe siècle, la haute bourgeoisie. Dans la moyenne, où la fortune est moins considérable, la vie plus modeste, la caste féodale est moins sympathique encore. Sauf les Universitaires, qui ont fait leur le thème de la grandeur allemande et l'inculquent frénétiquement à la jeunesse, les moyens industriels et commerçants, les employés, nombre de fonctionnaires subalternes continuent d'admirer la belle allure des militaires en souffrant de leur morgue. Ils les subissent comme un gendarme dont on admire la prestance et qu'on appellera à l'aide contre le malfaiteur. Toutefois, à ce *Mittelsstand* aussi, il semble que l'Allemagne est assez laborieuse pour devenir riche, et que sa richesse lui vaudra respect et puissance. La volonté d'expansion méthodique, appuyée en ses immenses ressources, lui vaudra au-dessus des peuples le rang où elle aspire. La conquête du monde peut se faire sans risquer des batailles sanglantes. Le service militaire, on l'accomplit scrupuleusement, comme on acquitte chaque année sa prime d'assurance.

Mais quelle joie mystique en l'âme du commis allemand qui dans la cité de Londres ou sur nos boulevards, écoule ses marchandises ou enlève une place, même modeste, pour le service de *Deutschtum*!

Le peuple évolue lui aussi. Le grand nombre reste soumis à l'autorité; à des fonctionnaires sans douceur, à une police brutale; il subit de même ses années de caserne avec résignation, il ne songe pas à s'y soustraire. Pourtant, il n'est plus la pâte amorphe que les dirigeants pétrissaient à leur gré. Le « prolétariat » a pris conscience de sa force, de ses intérêts de classe. Il n'est pas toujours insensible aux tentations internationalistes. Le service militaire a dégrossi son corps; l'instruction obligatoire a ouvert son intelligence; l'enseignement technique des ouvriers qualifiés a fait des esprits avertis, souvent aigris. Et les augmentations de salaires ne paraissent aux socialistes qu'un os à ronger, jeté par le capital aux travailleurs. Chaque consultation électorale montre plus nombreuse la phalange des adversaires — théoriques — de l'ordre social, tandis que les syndicats ouvriers, avec moins de fracas, tâchent d'améliorer le sort de leurs membres. Le pouvoir les considère avec inquiétude. Si les lois d'exception ne jouent plus, l'administration conserve la main dure. L'Empereur déclare aux recrues de la Garde qu'elles pourront avoir, en temps de grève, à tirer sur leurs pères ou frères. Et la social-démocratie apparaît si bien comme une ennemie déclarée de l'Empire que sa défaite momentanée, en 1907, est saluée par tous les partis loyalistes avec des cris de victoire.

*
* *

Cependant, quelques années plus tard, Guillaume II pourra dire avec satisfaction : « Mes socialistes ne sont pas si mauvais ». Le Parti votera les crédits de guerre et le plus farouche camarade, en 1914, va se ruer sur la France et la Russie avec autant d'enthousiasme que l'officier noble ou le bourgeois arraché à son comptoir.

Car avant la date fatale l'Allemagne entière a traversé le stade du pangermanisme. Un vertige d'ambition collective s'est emparé de tout ce peuple. Ses traditions de simplicité, de modestie, ont fait place, dans toutes les classes, à un désir furieux de jouissance et de luxe. Plus il acquiert à force de labeur et aussi de spéculation, plus

lui vient l'appétit. Sa pensée toujours hardie dans le domaine théorique est devenue téméraire dans l'ordre matériel, subversive dans l'ordre moral. Plus de dogme restrictif de son activité, nul frein à ses ambitions titaniques. Une perpétuelle adoration de son moi le fait se considérer comme un reflet de la lumière divine. Et la lumière luit dans les ténèbres. Tant pis si les ténèbres ne l'ont pas comprise. Arrière l'obscurantisme des peuples rétrogrades qui ne se prosternent pas devant elle! L'Allemagne, champion de la culture, a le devoir de la diffuser et le droit de l'imposer. Sa force lui permettra d'éliminer du globe ces éléments arriérés. La guerre, « la grande machine à élaborer le progrès » sera destructrice des résidus inutiles, mère de richesses et d'énergies nouvelles.

On peut dire que pendant douze ou quinze ans, l'Allemagne de Guillaume II avait été pacifique, car elle croyait faire la conquête du monde à peu de frais. *Alldeutsch*, grande Allemagne, Allemagne universelle. « Notre industrie, dit Daniel Frymann, a besoin de nouveaux débouchés. Il nous faut des contrées qui produisent les matières premières dont nous manquons, ce qui nous tient en sujétion intolérable des autres peuples. Il faut briser la rivalité économique de l'Angleterre, les dernières résistances de la France, installer en tous lieux, avec les produits de l'usine allemande, l'Idée allemande, la *Deutsche Kultur*. » Déjà les cartells de la grande industrie ont prétendu imposer au monde leurs marchandises; par le *dumping*, ils ont consenti à des sacrifices momentanés pour élargir leur sphère d'action. Mais ils ne pourront toujours persister dans cette voie. Car la bataille économique, loin d'être gagnée, continue, âpre et dure. La France et l'Angleterre se défendent; l'Amérique des Morgan et des Edison apparaît concurrent redoutable. Au contraire, l'industrie allemande, à la façade splendide, repose sur une base assez fragile. Elle importe ses matières premières; elle s'appuie sur une organisation du crédit assez imprudente, elle place tous ses bénéfices dans l'affaire sans rien amortir. Tout l'édifice ne se soutient que par la confiance. Or, dans les années d'avant-guerre, le peuple allemand, craint, sinon admiré des autres, et qui devrait jouir de son triomphe, se montre chaque jour plus inquiet, plus mécontent, plus brutal; ses discours et ses actes témoignent d'une surexcitation morbide. Nous vivons, dit Lamprecht, à l'époque de la *Reizsamkeit*, de l'émo-

tivité, dont Guillaume II est le plus parfait représentant. La nation entière vit, à l'instar de son maître, dans une nervosité perpétuelle et confinant aux jours de crise, à l'hystérie : chefs d'industrie toujours irritables et inquiets, professeurs aux polémiques injurieuses, journalistes mal embouchés, officiers même chez qui la rigidité professionnelle dissimule mal une exaltation maladive de leur caste et de leur personnalité. Même impressionnabilité dans les foules ouvrières, à la moindre difficulté, au moindre incident. A tout Allemand, entre 1905 et 1914, il semble que sa patrie soit offensée dans sa dignité, menacée dans son existence, parce qu'il y a encore des nations qui ne veulent pas se laisser traiter « en petite fille qu'on bat » ni submerger par la fabrication germanique. Chez tous, grands et petits, va naître et grandir l'idée que la Force doit intervenir où la persuasion a échoué.

Vers cette époque l'Allemagne voit surgir une pléiade d'ouvrages sur l'expansion économique de la guerre. Les débouchés, les territoires nécessaires, indispensables, l'Empire ne les acquerra que par les armes. Le militarisme, critiqué par quelques-uns, était déjà en temps de paix un principe de prospérité, car il enseigna au peuple la discipline, l'organisation, la soumission aux chefs indispensables. Et si l'Allemagne a pu, de longues années, exporter ses produits, ne fut-ce pas qu'au loin les acheteurs devinaient la longue volée des pièces Krupp? Que sera-ce donc au jour nécessaire où il faudra passer de la menace aux actes? Édouard VII a esquissé le geste d'encerclement où demain peut-être l'Allemagne étouffera sous l'étreinte. Mieux vaut dès lors tirer l'épée, la bonne épée allemande et en finir une fois plutôt que de vivre dans la crainte perpétuelle des crises intérieures et extérieures. Il y va non seulement de la grandeur nationale, mais du bien-être de chaque citoyen.

Ainsi pensent et parlent, vers 1913, non pas les seuls militaires en quête de prestige, les diplomates qui souhaiteraient réparer leurs maladresses par un coup de force, les rois du canon et de la cuirasse, avides d'écouler leur stocks, mais la classe moyenne, mais l'immense majorité des travailleurs qui trouvent que « ça ne va plus », que la viande et la bière sont à haut prix, qu'une crise menace où peut sombrer le profit de vingt années. Les masses, naguère assez hostiles à l'impérialisme, y voient désormais leur salut. Le

réformisme a reconnu erronées les bases scientifiques du marxisme, et beaucoup de social-démocrates trouvent qu'après tout il ne fait pas si mauvais vivre dans l'Allemagne moderne, qu'il y ferait meilleur encore si le monde entier travaillait pour elle. A cet effet les intrigues internationalistes se concilieront d'une façon imprévue avec les principes conquérants du militarisme. MM. Laskine, Andler, d'autres nous ont conté l'histoire du socialisme allemand, confisquant partout le mouvement ouvrier au profit de l'Allemagne, cependant que lui-même évolue nettement dans le sens nationaliste : « La République n'est pas forcément aussi bonne, la monarchie aussi mauvaise que vous le dites », lance Bebel à Jaurès. Pourquoi le Parti renierait-il un régime qui lui laissa licence de s'organiser comme classe et lui permit de relever le *standard of life* des classes ouvrières? L'impéralisme n'est qu'une affaire pour l'exploitation du monde. La répartition des bénéfices peut être révisée; mais l'association fonctionne assez bien, somme toute. Malheur aux faibles et aux stériles, aux peuples qui dénieraient à l'Allemagne la prédominance universelle! Elle seule voit assez grand pour les nécessités de la vie moderne. « En politique ou en économie, dit le député Lensch, nous sommes partisans de la grande entreprise, *Grossbetrieb*. » Pour la réaliser, l'Allemagne ne reculera pas même devant la guerre, car elle estime que celle-ci « paiera ». Ruine des concurrents par de fantastiques indemnités, augmentation de prestige, résultat de la victoire et base d'un nouvel essor économique, acquisition de territoires industriels et des richesses qui dorment, stériles, chez des peuples arriérés, toutes perspectives se combinent en le mirage d'un bonheur inouï que la nation peut saisir, le jour ou elle étendra son « poing cuirassé ».

*
* *

Guerre de peuples, non plus de professionnels. « L'armée moderne, c'est la nation en armes » écrit Von der Goltz au fronton d'un livre célèbre. La guerre met en jeu l'existence même des États. A eux de se défendre, de toutes leurs ressources matérielles et morales. Il n'y a plus seulement lutte de deux troupes, dont le succès ou la défaite fait pencher la balance. Guerre moderne, guerre intégrale et scientifique. Intégrale : tout homme capable d'un travail quelconque,

la femme même, doivent concourir à la lutte par la fabrication du matériel ou en assurant la marche de l'organisme national. En ce sens, plus de non-combattants, sauf les enfants, les vieillards, les infirmes. Scientifique : le progrès des engins, l'énormité des moyens mis en œuvre exigent des méthodes précises et presque mathématiques, des préparatifs non seulement militaires, mais politiques, économiques, financiers.

Les chefs qui vont conduire l'Allemagne à l'épreuve suprême pourront-ils s'affronter à pareille tâche? Leur éducation, leur formation exclusivement militaire les a-t-elle préparés à assumer ces rôles multiples, en sus de chef d'armée, à être diplomates, industriels, administrateurs?

Soit par hérédité, soit par formation, ils sont des officiers prussiens, ou prussifiés. Cette caste jadis exclusivement aristocratique s'est ouverte peu à peu aux roturiers; mais la sélection est sévère et l'esprit de corps a tôt fait d'assimiler ces éléments nouveaux. Loin que ces bourgeois inspirent au corps des officiers un esprit plus démocratique, une compréhension plus large de la vie moderne, ils épousent les idées, les préjugés du *Junkertum*. Ludendorff, parmi ses collaborateurs, citera nombre de bourgeois, des Hoffmann et des Bauer; lui-même est fils de négociant. Mais tous ont mentalité identique, la même application inlassable au devoir, tels qu'ils le conçoivent. Tous, officiers de troupe sélectionnés d'après le caractère et l'énergie, officiers d'État-Major à l'instruction savante, tiennent qu'il existe entre eux et leurs inférieurs une différence de nature, non de degré; dans le service ils ont tendance à les traiter en *Menschenmaterial* qu'on sacrifie sans peine s'il le faut. Beaucoup ont des besoins de luxe. Le temps n'est plus où le lieutenant Verdy du Vernois vivait avec 30 thalers mensuels. A maintenir le prestige des officiers, l'argent d'ailleurs ne suffirait pas : il y faut certaines distinctions extérieures qui les mettent en marge et comme au-dessus de la nation. Comment ces hommes ne se croiraient-ils pas, dès lors, les piliers de l'État, le rempart de la civilisation allemande? La guerre leur semblera toujours légitime, offensive ou défensive, qu'il s'agisse de conserver des provinces, des richesses, ou d'en acquérir. Leur confiance est totale dans l'outil qu'ils ont affilé : orgueil collectif plutôt qu'individuel, dicté par l'infaillibilité

prétendue des méthodes, plutôt que par le mérite de chacun. Aussi bien le grand E. M. se permettra des audaces à faire pâlir jusqu'au vieux Moltke : voyez la manœuvre devant Paris, en septembre 1914, voyez la raréfaction sur le front occidental en 1916, voyez les offensives répétées de 1918.

L'Allemagne doit vaincre. L'entraînement de la troupe — réservistes compris — est au maximum; l'instruction est poussée jusqu'à la minutie, et elle ne décèle pas dans le service en campagne l'automatisme, le manque de souplesse que ses ennemis lui attribuent à tort. Les cadres subalternes paraissent excellents; le labeur et la conscience des états-majors, des services, ne connaît ni trêve ni défaillance. La guerre est pour tous une science, quand le Français y voit un art et l'Anglais un sport. De fait, la première de ces conceptions manquera l'emporter sur les autres. L'Allemagne a failli vaincre.

Pourtant elle a été vaincue, parce que le principe de la guerre intégrale posée par ses théoriciens, nul chef, pas même un Ludendorff, ne s'est révélé capable de l'appliquer. Pauvres politiques, tous se montreront inaptes à prévoir l'étendue du conflit mondial, à le circonscrire et à le diriger; diplomates insuffisants, ils entasseront les fautes de psychologie; économistes improvisés, ils se feront une idée fausse des répercussions de la guerre et des sacrifices que peut supporter une nation. Et pour n'avoir pas su reconnaître leurs erreurs, en temps utile, ils s'opposeront à une paix blanche qui serait l'aveu d'insuffisance après leurs promesses du début, ils joueront jusqu'à leur dernière carte pour sauver le prestige du militarisme....

Hors de lui, à les entendre, point de salut! Les revendications de notre époque ne sont que chimère ou révolte. Arrière, parlementarisme, libéralisme, qui énervent l'autorité et en déplacent la source! A bas le socialisme égalitaire et niveleur de toute civilisation! Le peuple n'a qu'un droit : être vigoureusement gouverné; qu'un devoir, collaborer à la grandeur de l'État et à sa prospérité, chair à travail, chair à canon. Les bourgeois? Espèce secondaire encore, utiles par leur labeur et leur intelligence, contremaitres, pour ainsi dire, des surhommes directeurs. Ils devront toujours se contenter de postes subalternes, officiers de réserve, collaborateurs techniques

indispensables pourtant. La majorité des officiers de carrière, figée dans ces principes, refuse toute valeur à ce qui les contredit. Elle risque de se trouver désemparée devant les grands courants modernes. Chimère absurde, l'égalité entre les hommes et entre les peuples, dont les uns s'avèrent races de maitres et les autres marqués pour la servitude. Illusion dangereuse, la liberté dont l'homme est toujours porté à abuser. Folie pure, l'espoir que jamais l'accession du peuple au gouvernement représente un facteur de progrès : elle ne serait qu'une cause d'anarchie. Et au mépris de l'histoire, on niera que les démocraties puisent au point de vue militaire, une force immense dans l'enthousiasme des citoyens, à l'heure périlleuse pour leur Patrie et pour leur Idéal. Cela, les officiers allemands de 1914 sont incapables de l'admettre. Un Ludendorff, seul, laisse s'échapper l'aveu tardif : « La conception des nécessités de la guerre, la volonté de fer qui concentre toutes les énergies du peuple vers un seul but : guerre et victoire, nous ne l'avons pas eue. Les grandes démocraties de l'Entente ont pu le réaliser : Gambetta en 1870, Clemenceau et Lloyd George dans la dernière guerre.... » Il accusera le pouvoir civil, les chanceliers, voire l'insuffisance du monarque ou même certaines erreurs du haut commandement : Ceux-là n'ont pas voulu, ceux-ci n'ont pas pu réellement « parler au peuple ». Mais il n'avouera jamais que la faute en est moins aux hommes qu'aux institutions et aux traditions.

Certes en Allemagne la machine gouvernementale est puissante et l'opinion passive. Au début de la guerre, une ivresse belliqueuse jette l'Allemagne à la curée. Cependant, à l'enthousiasme, état éphémère, succèdent lassitude, puis prostration. L'énormité des fautes, a dureté des privations dépriment le moral; les résistances vont se produire, d'abord timides, puis audacieuses. On ne mène pas indéfiniment les hommes au danger par le commandement brutal. Il y faut adjoindre la persuasion que tous collaborent à une grande œuvre. Tâche au-dessus de gens qui tiennent les masses pour nécessairement inférieures, d'instincts subversifs que peut seule mâter une poigne de fer. Le peuple ne les croira plus, lorsque après avoir failli à leurs promesses de victoire facile et rapide, ils viendront le solliciter, le supplier presque. La levée en masse? ripostera Scheidemann à Ludendorff, le 17 octobre 1918 : Mais écoutez donc les ouvriers :

« Plutôt une fin dans l'épouvante qu'une épouvante sans fin! » Un siècle auparavant, à la bataille d'Arcis-sur-Aube, le plus grand génie militaire de l'histoire a répliqué de même a Sébastiani qui l'adjurait de « soulever la nation » : « Soulever un peuple ou la Révolution a détruit les nobles et les prêtres et où j'ai moi-même détruit la Révolution! » — Brisés, pour avoir été tendus à l'excès, tous les ressorts qui tiennent debout un peuple. Hors de l'armée, hors de ses chefs, l'État est désarmé, le pays inerte. Le militarisme doit vaincre, à peine d'entraîner l'Empire dans sa chute. Mais où fut impuissant un Napoléon, les Hindenburg et Ludendorff suffiront-ils ?

Comme ils ignorent leurs concitoyens, ils méconnaissent leurs adversaires. Ils ne discernent pas, au cœur de l'Angleterre insulaire et marchande, les fortes synthèses de sentiment et de caractère, la volonté de se défendre contre l'émotion, l'inflexible décision qui lui fera jeter toutes ses ressources dans cette lutte à mort, *fight to a finish*. Ils ne comprendront jamais le geste de la Belgique leur refusant le passage. Moins encore ils pénétreront l'âme de la France. En public ils incriminent son esprit de revanche; en sous-main une propagande perfide a tâché de l'émasculer, de lui faire prendre en horreur l'effort et la fécondité, la lutte et la guerre. Ils identifient l'esprit de la nation avec celui de quelques politiciens, sa moralité à celle de Montmartre. Et ils seront stupéfaits à la révélation des énergies vibrantes que dissimulent des dehors pacifiques. Seul le chef d'État-Major, Moltke II, en juillet 1914, murmure : « Avec les Français, on ne sait jamais.... » Et de suite, il est coté comme un dangereux pessimiste....

Ce serait affaire aux diplomates d'informer les militaires. On les a accusés, longtemps, de marcher de connivence, collaborateurs et complices. En réalité, les divergences abondent, puis les frictions s'accusent. Les généraux reprochent aux ambassadeurs, à la Wilhelmstrasse, tout ensemble leur suffisance et leur insuffisance, et de se croire au-dessus de la critique, et d'entasser les fautes, par exemple dans la question marocaine où ils compromirent une partie superbe. Quelques mois de guerre envenimeront encore le malentendu. Le chancelier, le secrétaire d'État se prétendent supérieurs à l'autorité militaire, et veulent en disposer à leur gré; la direction suprême invoque qu'il est tout au moins nécessaire d'ajuster les plans de

campagne diplomatiques aux possibilités stratégiques. Il arrive aux Bethmann, aux Kühlmann, de parler sans révérence des grands chefs, à ceux-ci, de s'emporter contre des dirigeants qui ne savent pas toujours ce qu'ils veulent et jamais ce qu'ils peuvent, qui leur dissimulent autant que possible les négociations perpétuelles et occultes. Et les civils d'incriminer l'esprit autoritaire et envahissant des généraux, de vouloir les confiner dans les opérations militaires, leur spécialité, dont ils ne devraient jamais sortir.

Les diplomates ont certes plus tort que les généraux. Le chef de l'armée ne peut ni ne doit être isolé dans son poste de commandement. Il lui faut la connaissance de la situation intérieure et extérieure. Il doit rester en contact avec les différentes autorités, surtout dans l'Allemagne confédérée, aux rouages complexes, où il y a cinq ministres de la Guerre, où il faut négocier avec chaque État pour des questions de recrutement, de transports, de finances.... Il doit être tenu au courant des relations avec les alliés, des prises de contact avec les ennemis. Mais, d'autre part, les « gens de Berlin » ne se trompent guère lorsqu'ils accusent la direction suprême de prétendre à des tâches qu'elle ne saurait assumer. La question militaire ayant absorbé toute leur activité en temps de paix, ils n'ont pu s'initier aux mystères de l'administration et de la politique. Dépourvus de la connaissance des choses, inexperts au maniement des hommes, ils se trouveront trop souvent réduits au système D.... Cela est vrai en politique intérieure et combien plus envers leurs alliés. Le prestige allemand permettait avant 1914 d'imposer des directions militaires à Vienne, à Constantinople. Mais dans une guerre de coalition, si parfait que soit l'accord, chacun recherche son intérêt personnel, son avantage local. Il faut moins souvent commander que négocier avec François-Joseph, Ferdinand, voire Talaat et Enver. Les puissances de l'Entente ont connu ces mêmes difficultés, mais ici, la formation moins exclusive des chefs, une meilleure collaboration des hommes d'État, la solidarité profonde des peuples en lutte pour leur existence a permis d'affirmer l'unité de front et de commandement aux phases critiques, alors qu'aux heures de danger les alliés de l'Allemagne n'ont eu qu'une pensée : larguer les amarres avec le navire en détresse....

Médiocres politiques, les généraux allemands seront aussi de

piètres économistes. Ils ont étudié avec minutie, calculé largement, pensent-ils, la mise sur pied de guerre de la nation armée. Ravitaillement des troupes et des civils, transports, mobilisation financière même ont été prévus. Mais tout ceci, en fonction de cette hypothèse fondamentale : l'écrasante supériorité de l'Allemagne fera la guerre courte. Que cette hypothèse croule, croulent le système et toutes les prévisions.

Les 70 millions d'Allemands importaient, bon an, mal an, pour 2 où 3 millards de denrées alimentaires que leur sol n'arrivait pas à fournir, en dépit des progrès de l'agriculture. Qu'en temps de guerre, les neutres ne puissent ou ne veuillent plus ravitailler l'Empire, qu'un conflit avec la Russie prive l'Allemagne des blés ukrainiens, qu'un blocus maritime interrompe les arrivages d'Amérique, ce sera la capitulation par famine! Ce danger, les autorités militaires l'ont, dès longtemps, aperçu et dénoncé. Dans l'impossibilité de réaliser la *Selbstwirtachaft*, l'autarchie économique, il eût été prudent de constituer à l'avance des stocks de froment, de fourrages, de matières premières suffisants pour alimenter plusieurs années le peuple et les usines. Cela n'a pas été fait, non seulement pour des raisons économiques et financières, mais parce que l'État-Major escompta toujours la prompte victoire. Mêmes illusions d'ailleurs, sur ce sujet, à Berlin et à Paris. Ici et là, personne ne mesure l'extension de la lutte dans l'espace comme dans le temps, ni le bouleversement des valeurs qu'elle déclanchera, ni la lutte d'usure où les adversaires se prendront à la gorge jusqu'à ce que l'un d'eux râle sous l'étreinte. Mais si les hommes de l'Entente sous-estimèrent la puissance germanique, l'erreur des stratèges allemands fut encore plus grossière. Ils ont tablé sur quelques mois de guerre, parce qu'à leur sens la perturbation dans la vie des peuples sera trop intense pour qu'elle puisse se prolonger. Ils ont dressé leurs plans pour un effort colossal et bref, car la guerre « doit payer », et elle ne peut payer que si les débours n'en sont pas trop considérables. Il faut donc que l'ennemi soit vite terrassé, que d'autres ne surgissent pas, que la guerre ne devienne pas une *Weltkrieg* où les neutres seront l'exception. Dans le cas inverse, l'Allemagne comme ses alliés, réduite à ses seules forces, devra les exploiter jusqu'à limite extrême. Le capital hommes, dont elle est fière, elle devra l'entamer large-

ment. Le capital richesses devra être engagé tout entier. Le dernier des citoyens devra contribuer, de sa personne et de ses biens. Cela suppose, non seulement une abnégation totale, prolongée, assez invraisemblable chez un peuple altéré de jouissance mais aussi, de la part des chefs, un génie de conduite et d'organisation tel que César ou Napoléon y suffiraient à peine. Il y faudrait, avec l'expérience militaire et stratégique, la connaissance approfondie des ressources matérielles, le talent de mettre chaque homme à sa place. Les anciennes formules sont insuffisantes à cette échelle agrandie. La résistance de l'organisme national sera mise à une épreuve terrible, si large qu'on ait calculé le coefficient de sécurité. La complexité des problèmes excédera les forces des chefs. Ludendorff, seul, s'est cru de taille à les résoudre tous. Lorsqu'il qualifie dédaigneusement son prédécesseur Falkenhayn de « bon commandant d'armée » n'entend-il pas par là qu'il lui manque les qualités du chef intégral nécessaires pour vaincre, et qu'il s'imagine être siennes?

*
* *

Moltke junior, esprit sans envergure, corps débile, n'a pas survécu à la Marne. Non que la défectuosité du plan et les erreurs d'exécution soient exclusivement son fait; mais il reste que dans ces jours où l'armée allemande s'est demandé : « Qui nous commande? » une poigne plus ferme et une vue plus nette eussent dans une large mesure prévenu les flottements, les initiatives malencontreuses. A Falkenhayn, deuxième chef d'État-Major, incombe la tâche de rétablir l'onde à la direction suprême. Modeste et laborieux, il juge très vite l'affaire manquée. Les Allemands restent aux portes de Paris; Tannenberg et les lacs Mazuriques ont délivré la Prusse de l'étreinte moscovite. Mais ni France, ni Russie ne sont vaincues; l'Angleterre est entrée en lice, l'Italie va suivre. Le moral de l'armée n'est pas ébranlé encore, malgré des pertes lourdes, mais l'affaissement autrichien s'accentue. Au total, l'écrasement de l'Entente paraît désormais chimérique à Falkenhayn. Il cherche, sur les conseils de Hindenburg et Ludendorff, la décision sur le front russe; toutefois il croit que les plus grands succès militaires n'amèneront jamais la Coalition qu'à tenir pour impossible d'abattre les Empires

Centraux. Il est pour une guerre d'usure conduisant à une paix blanche, celle-ci devant permettre à l'Allemagne de préparer un redressement ultérieur. Pendant ses deux années de commandements, sans bruit ni réclame, — son nom, son portrait paraissent à peine dans les gazettes, — il mène les opérations avec prudence et non sans talent. Nul ne lui en saura gré. On l'incrimine de timidité. L'opinion se refuse à voir en lui le sauveur qu'attendent tous les peuples en péril, et la popularité des « Dioscures » savamment entretenue, va croissant : Le succès de Gorlice-Tarnow, la conquête de la Serbie, tout le mérite en est attribué aux exécutants, Ludendorff, Mackensen. Lui, Falkenhayn, portera en revanche la responsabilité de Verdun, opération cependant logique dès qu'il s'agissait, non pas de la fameuse « percée », mais d'user et d'épuiser l'armée française. Seulement, cette opération manquée, devenue plus coûteuse pour l'assaillant que pour l'assailli, la force morale des Français s'avère supérieure à celle des Allemands qu'épouvantent les tueries de la Meuse. Falkenhayn n'a plus qu'à céder la place aux risque-tout qui vont jouer tout ensemble la fortune de l'Empire et la gloire du militarisme.

(*A suivre.*)

MAURICE LAIR.

LE CONSEIL D'ÉTAT AU TEMPS DE NAPOLÉON

Les codes, quelques grandes lois, la réorganisation administrative de la France constituent dans l'œuvre immense de Napoléon la part la plus bienfaisante, celle qui dure aujourd'hui encore. Elle n'a été réalisée que grâce au génie et à la volonté du maître, elle porte son empreinte, mais elle a été édifiée, article par article, décret par décret, dans une assemblée de juristes et de techniciens. A côté du Premier consul, puis de l'Empereur, se trouvait le Conseil d'État.

Héritier direct de l'ancien conseil du Roi qui avait disparu sans bruit au début de la Révolution, le Conseil d'État fut créé par la Constitution de l'an VIII, à l'heure où la nation lasse de troubles et d'intrigues saluait l'avènement d'un gouvernement fort. L'idée première appartient à Siéyès. Théoricien politique qui avait médité pendant des années avant d'avoir l'occasion de donner sa mesure, Siéyès s'était rendu compte des services que pouvait rendre un corps délibérant, ne devant pas son origine à l'élection, composé d'un petit nombre d'hommes remarquables par leur mérite, et ayant pour mission d'éclairer l'Exécutif, de faciliter sa tâche, sans jamais le lier par des avis rendus à huis clos. Des institutions que l'inspirateur de la savante Constitution consulaire agença avec minutie, celle-là seulement a traversé depuis plus d'un siècle tous les régimes, en s'adaptant à chacun d'eux, mais en demeurant dans le fond identique à elle-même.

Siéyès ne parvint pas du premier coup à une construction satisfaisante. Dans le projet de Constitution qu'il fit connaître par fragments, au lendemain du 18 brumaire, après avoir organisé un Sénat, un Corps Législatif, un Tribunat, pièces essentielles qui devaient subsister, il installait au-dessous d'un grand électeur inactif, un consul de la paix et un consul de la guerre, enfermés chacun dans un ordre de fonctions impénétrable à l'autre. Chacun était à la tête d'une hiérarchie distincte, chacun avait ses ministres, sa Chambre

de justice administrative, ses conseillers d'État. Ainsi il devait exister, ou deux Conseils d'État distincts, ou tout au moins une séparation absolue entre les deux sections d'un même Conseil. Si le contentieux administratif échappait à la compétence des ministres, et c'était un progrès sur l'ordre de choses établi depuis la Révolution, il n'était pas soumis au Conseil d'État mais bien à une juridiction spéciale. Quant au titre de conseiller d'État, c'était celui-là même qu'avaient porté les membres du Conseil du Roi. Mais le terme de Conseil d'État changeait de sens ; il n'était guère employé avant 1789 que pour le Conseil d'En-Haut, et en 1791 la Constituante avait appelé Conseil d'État la réunion des ministres siégeant sous la présidence du Roi.

On sait ce qu'il advint des projets de Siéyès. Dans leur forme primitive ils étaient peu pratiques, ils aboutissaient à une division excessive des fonctions gouvernementales entre des corps politiques ou des personnages distincts ; on ne voyait pas où auraient été la vie, l'action, la force motrice. Il ne fut pas difficile à Bonaparte de mettre à nu les défauts d'une conception par trop métaphysique. Le général victorieux voulait pour lui seul toute la réalité du pouvoir ; dès lors l'Exécutif fut affermi, l'autorité concentrée entre les mains d'un seul homme. Le Grand Électeur disparut, le Premier consul eut le droit de tout décider ; à côté de lui deux collègues ne furent que des figurants, au maximum de sages mentors. Obscure et compliquée la Constitution de l'an VIII institua des assemblées sans puissance et le régime du pouvoir personnel : pour qu'elle devint la Constitution impériale il suffit par la suite de lui apporter peu de retouches. Le Tribunat discutait sans décider, le Corps législatif votait sans discuter, le Sénat veillait au maintien de la Constitution et faisait office de Corps électoral suprême. Le Premier consul gouvernait la France avec l'aide du Conseil d'État.

L'idée d'un Conseil d'État avait plu à Bonaparte. Il détestait les rhéteurs, les avocats, les idéologues, mais il savait que pour gérer les affaires publiques, il fallait qu'il fût, suivant le langage du temps, entouré de lumières. L'institution d'un grand comité de techniciens ne pouvait que le séduire. Il se souvenait sans doute du rôle joué par le Conseil du Roi. Il vit tout le parti qu'il pourrait tirer de conseillers choisis par lui et lui laissant le soin de décider. Par

défiance des Assemblées législatives, il leur donna de larges attributions; parce qu'ils allaient former son Conseil, il les groupa en un seul Corps; les deux Conseils de Siéyès disparurent avec le consul de la paix et le consul de la guerre. Les Chambres de justice administrative disparurent également, et le Conseil d'État eut à connaître du contentieux administratif. Finalement le Conseil, tel que le voulut Bonaparte, présenta un double caractère. Pendant les quinze années du Consulat et de l'Empire il fut Conseil administratif, accessoirement Tribunal, et Conseil de gouvernement : Son importance devait être d'autant plus grande que le pouvoir exécutif était plus fort.

On est en droit de dire, d'une manière générale, que dans la fonction administrative rentre le règlement des affaires courantes, tandis que la fonction gouvernementale s'exerce pour régler les affaires exceptionnelles qui intéressent l'unité politique et pour veiller aux grands intérêts nationaux. Le Conseil d'État avait en premier lieu à s'occuper d'administration; c'était sa besogne quotidienne; depuis 1815 il a été cantonné à peu près complètement dans cette tâche. Sous le Consulat et l'Empire son activité se déployait en outre dans une sphère plus élevée. Il participait directement au gouvernement de la France; les questions les plus graves, parfois même d'ordre diplomatique, lui furent soumises, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord il était chargé de la préparation de toutes les lois, et aussi dans une certaine mesure de leur interprétation. Dès lors comme sont matière de loi les règles les plus importantes pour l'organisation de l'État et pour la vie nationale, le Conseil était amené à considérer constamment les plus difficiles problèmes et à faire sentir son action sur la politique générale. D'autre part il faut remarquer qu'il n'y avait pas de délimitation précise entre le domaine de la loi, œuvre du pouvoir législatif, et le domaine du règlement, œuvre du pouvoir exécutif. Napoléon profita fréquemment de ces incertitudes, et vers la fin de l'Empire il en arriva à tout décider par décret, le Conseil d'Etat entendu. Le Conseil à maintes reprises se trouva ainsi appelé à préparer des décrets d'une portée singulière, bien différents de ceux qui devaient normalement venir devant lui : et par là encore il fut amené à faire entendre sa voix et à prendre parti sur des questions d'ordre gouvernemental. Mais si le Conseil occupa une place de

premier plan, c'est surtout parce qu'il fut dans un régime de pouvoir personnel *le Conseil du chef de l'État.*

Sous le Consulat et l'Empire le chef de l'État gouvernait, les ministres n'étaient que ses commis. Pas de responsabilité devant les Chambres, pas de ministère collectif, de cabinet organisé suivant le modèle britannique. « Les ministres n'avaient à s'occuper que d'une administration particulière, ils ne participaient en rien au gouvernement général du pays, encore moins délibéraient-ils entre eux sur les hautes affaires de l'Etat [1]. » De là, deux conséquences. Le chef de l'État discutait les grandes affaires non en Conseil des ministres mais en Conseil privé ou en Conseil d'État; ce dernier se trouvait dès lors placé dans une position plus avantageuse que les ministres, il était au-dessus des ministres, il n'était pas enfermé dans une spécialité, il pouvait apprécier dans leur ensemble les nécessités de l'administration et du gouvernement. En second lieu, puisque le chef de l'État était tout-puissant, puisque les ressorts de la machine gouvernementale recevaient de lui leur impulsion et n'aboutissaient qu'à lui, le Conseil d'État ne pouvait être que le Conseil du Premier consul ou de l'Empereur, il ne pouvait dépendre des ministres, il devait être au contraire un organe de contrôle et leur contradicteur, il était placé entre eux et le chef de l'État pour éclairer celui-ci sur leurs propositions. Effectivement le Conseil contrôla les ministres et toutes les administrations publiques, directement à l'occasion de l'examen des dossiers qui lui étaient soumis, indirectement par les tournées d'inspection que certains de ses membres reçurent bien souvent mission d'effectuer, car Bonaparte reprit la tradition de la monarchie qui chargeait des maîtres des requêtes de l'Hôtel de faire des chevauchées dans les provinces. Ces délégués traversaient les départements ou les bureaux, le Conseil eut un autre mode d'action, plus détourné mais permanent. Il fut une pépinière de hauts fonctionnaires qui étaient envoyés dans les postes difficiles pour aller exécuter les ordres du maître et porter partout l'impulsion du pouvoir central. Remarquons à ce propos que le Conseil qui exerçait son activité en un même esprit dans tous les domaines, pour des affaires concernant toutes les parties du

1. Locré, *Le Conseil d'État*, Paris, 1810, p. 3.

territoire, fut un agent énergique de centralisation et d'unité.

Être conseil du chef de l'État, être associé étroitement au gouvernement de la France, ce rôle était bien dans la logique constitutionnelle, mais il fut développé surtout par la volonté de Bonaparte. Dès l'origine il fit du Conseil d'État sa chose. Il le composa d'hommes compétents, sérieux, appliqués; il travailla beaucoup avec eux, s'instruisant à leur contact, il leur découvrit sa politique et tint à peu près constamment le plus grand compte de leurs avis. Cormenin n'exagérait guère en écrivant que « c'est dans les entretiens familiers du Conseil d'État qu'il faut aller chercher l'origine et le mot des grandes affaires du règne [1] », et Locré [2] a noté avec beaucoup de finesse que c'est de la confiance du Premier consul ou de l'Empereur, et non de la volonté expresse de la loi que le Conseil a tenu la plus grande partie de ses attributions. Compétence et dévouement des conseillers, confiance de Bonaparte, voilà ce qui explique l'importance acquise si vite par ce grand corps.

Quelles étaient exactement ses attributions légales? Il faut se reporter à la constitution du 22 frimaire et au règlement intérieur du 5 nivôse de l'an VIII. Le Gouvernement étant chargé par l'article 44 de la Constitution de faire les règlements nécessaires pour l'exécution des lois, le Conseil devait tout d'abord préparer ce que nous appelons les règlements d'administration publique et en fait la plupart des projets de décrets lui étaient soumis; il avait à « résoudre les difficultés en matière administrative », et par là il était appelé à juger tout le contentieux administratif soit en premier et dernier ressort, soit comme juge d'appel; il se prononçait aussi sur les conflits de compétence entre l'administration et les tribunaux. Sauf en ce qui concerne les conflits, ce sont les fonctions essentielles qu'il remplit aujourd'hui encore, mais de plus il était chargé comme nous l'avons dit de préparer *tous les projets de lois* (on n'a guère recours à lui maintenant pour cet office), et il faut se souvenir que le Gouvernement consulaire ou impérial possédait seul le droit d'initiative en matière législative; par suite rien ne se faisait dans les Chambres sans que le Conseil en ait préalablement délibéré. Si la liberté des représentants du peuple se trouvait fort amoindrie, du

1. Cormenin, *Le Livre des Orateurs*, I, 5.
2. *Op. cit.*, p. 30.

moins le Tribunat et le Corps Législatif n'étaient-ils saisis que de projets bien étudiés. Ces projets étaient défendus à la tribune par trois conseillers d'État, commissaires du Gouvernement. Devant le Corps Législatif « assemblée de trois cents muets », ils rivalisaient d'éloquence avec les orateurs du Tribunat. Le discours prononcé par Portalis lors du dépôt des premiers titres du Code civil est demeuré célèbre. Lorsque le Tribunat eut été supprimé, le Corps législatif recouvra la parole, mais le rôle des conseillers d'État fut le même.

Ainsi le Conseil participait étroitement à l'œuvre législative; mais, bien mieux, par le détour de l'interprétation des lois à lui confiée, il était investi d'un véritable pouvoir législatif indirect. Sur le renvoi fait par les Consuls puis par l'Empereur, il développait le sens des lois, et ses avis approuvés et insérés au Bulletin acquéraient force de loi s'ils n'étaient pas attaqués dans les dix jours pour inconstitutionnalité. A peine installé, le Conseil, à la date du 6 nivôse de l'an VIII (27 décembre 1799), émit l'avis que les lois qui excluaient les parents d'émigrés et les ci-devant nobles des fonctions publiques, tombaient de droit comme contraires aux principes de la nouvelle constitution : on peut apprécier par cet exemple, par l'importance politique de cette mesure, l'étendue du pouvoir conféré au Conseil.

Enfin celui-ci avait mission de protéger les fonctionnaires contre les poursuites mal fondées, susceptibles d'entraver la marche des services publics ; il donnait ou refusait les autorisations de poursuites, mode de protection très critiquable qui a été conservé, on le sait, jusqu'en 1870.

Ces attributions demeurèrent les mêmes jusqu'à la chute de l'Empire, il en fut ajouté quelques autres, notamment par la loi du 18 germinal an X, qui soumit au Conseil les recours pour abus en matière écclésiastique, et le chargea d'examiner les bulles du pape, et les actes de l'autorité religieuse, ainsi que par le décret du 11 juin 1806 et la loi du 16 septembre 1807. A partir de 1806 il exerça la haute police administrative, devant se prononcer sur la conduite des fonctionnaires qui étaient traduits devant lui; c'était une sorte de corollaire de la protection dont par ailleurs il les faisait bénéficier.

En somme, pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, le Conseil eut pour fonction principale la préparation des lois et des

grands règlements d'administration publique. C'est par là qu'il a acquis ses plus beaux titres de gloire, qu'il a le mieux servi la France.

*
* *

Au moment où la constitution de l'an VIII entra en vigueur, il fallut organiser la Haute Assemblée, décider qui en ferait partie. D'après le rôle assigné par Siéyès et Bonaparte à chacun des rouages qu'ils avaient conçus, une répartition s'imposait d'elle-même; « les hommes propres aux grandes affaires avaient leur place dans le Conseil, les orateurs remuants dans le Tribunat, les fatigués obscurs dans le Corps législatif, les fatigués d'un rang plus élevé dans le Sénat [1] ». La nomination des conseillers appartenait au Premier Consul, ils devaient seulement être choisis sur la liste des notabilités nationales, prescription dont au début on n'eut pas à tenir compte car cette liste ne fut établie qu'avec bien des retards; ils étaient révocables *ad nutum*. Il était alloué un traitement de 25,000 francs aux conseillers, de 35,000 aux présidents de section : sommes très considérables pour l'époque et qui montrent bien de quel prestige on voulait entourer les membres du Conseil, quels avantages on entendait leur réserver; elles expliquent aussi l'âpreté de certaines sollicitations qui se firent jour et que Bonaparte n'écouta guère.

Comme l'a dit Vandal, « il composa son Conseil en prélevant sur l'ensemble du personnel politique les hommes chez lesquels il avait reconnu l'instinct et le sens de la reconstitution nationale, le goût du travail utile, appliqué, pratique, préféré aux discussions à fracas. Il les attira en leur promettant considération, stabilité, honneur, action réelle, au prix d'un acharné travail. Il leur laissa entendre que le Conseil d'État serait désormais le centre des affaires et que là passerait l'axe du gouvernement. Boulay, Rœderer, Régnier, Cretet voulurent y entrer plutôt que d'être sénateurs ou tribuns; avec eux Brune, Regnauld, Dejean, Lacuée, Marmont, Petiet, Gantheaume, Champagny, Dufalga, Fleurieu, Lescalier, Redon, Defermon, Duchâtel, Devaisnes, Dufresne, Dubois des Vosges, Jollivet, Berlier, Moreau Saint Méry, Réal, Emmery, Bénezech, Chaptal, Fourcroy, furent de la première promotion [2] ».

1. Thiers, *Histoire du consulat*.
2. Vandal, *L'Avènement de Bonaparte*, t. I, p. 57.

Ces vingt-neuf conseillers formèrent d'abord tout le Conseil, il n'était prévu ni maîtres des requêtes, ni auditeurs. La liste des nominations fut arrêtée très promptement. La constitution avait été promulguée le 24 frimaire de l'an VIII (15 décembre 1799). Une semaine plus tard, le Conseil se réunissait pour la première fois, sans solennité, dans l'appartement même du Premier consul, au Palais du Luxembourg. L'installation officielle eut lieu le jour de Noël, les Consuls accompagnés des Ministres assistaient à la séance, on délibéra sur un projet de loi destiné à régler les rapports des grands corps de l'État entre eux.

Le Conseil fut divisé en cinq sections, de Législation civile et criminelle, de l'Intérieur, des Finances, de la Guerre, de la Marine. Chaque section s'occupait des affaires de sa compétence, mêmes contentieuses, mais elle se bornait à les préparer et à les instruire. L'Assemblée générale, formée par la réunion de la totalité des conseillers, était dans tous les cas appelée à se prononcer. Le nombre des sections demeura le même jusqu'en 1815. Le sénatus-consulte du 28 floréal de l'an XII créa bien une section du commerce mais elle ne fonctionna jamais. Le très important décret du 11 juin 1806 organisa une commission du contentieux qui tint la place d'une véritable section sans en porter le titre; cette commission ne comprit pas d'ailleurs de conseillers d'État dans ses rangs, elle fut composée seulement de six maîtres des requêtes et de six auditeurs. On s'était aperçu des inconvénients que présentait la dispersion des affaires contentieuses entre les sections, mais on paraît avoir redouté de donner trop d'importance au nouvel organisme appelé à en connaître. Sous le nom de commission on en fit un simple auxiliaire du Conseil, en réservant bien entendu la juridiction unique de l'Assemblée générale. La commission du contentieux rendit de grands services, elle est la première des diverses formations du Conseil d'État statuant au contentieux, telles qu'elles se sont développées pendant le cours du XIXe siècle.

Chaque section était présidée par un conseiller qui prenait le titre de président de section. Les premiers furent Defermon aux Finances, Rœderer à l'Intérieur, Boulay de la Meurthe à la Législation, le général Brune à la Guerre, l'amiral Gantheaume à la Marine. Parmi ceux qui leur succédèrent dans la suite on peut citer Bigot de Préa-

meneu, l'un des rédacteurs du Code civil, à la Législation, Regnault de Saint-Jean-d'Angély à l'Intérieur, le général Lamée à la Guerre. Le Conseil avait pour président le Premier consul qui pouvait se faire remplacer par l'un de ses deux collègues, Cambacérès ou Lebrun. Sous l'Empire le Conseil était présidé par l'Empereur, en son absence par un prince de la famille impériale ou par Cambacérès devenu archichancelier. En fait Cambacérès fut le véritable vice-président du Conseil d'État pendant quinze ans. Ancien conventionnel de Gouvernement, sensible aux avantages du pouvoir et ami de ses aises, il possédait des qualités très réelles, une connaissance approfondie du droit, un jugement sûr, une gravité douce, une élégance d'ancien régime, beaucoup de dignité dans ses allures, sinon toujours dans sa vie. Grand et fort, le menton en galoche, imposant dans son maintien, il conservait sous la perruque au triple rang de frisures une gravité imperturbable et excellait à diriger avec sérénité et finesse les débats les plus animés. Au début du Consulat, quel contraste avec le jeune homme maigre, héroïque et fougueux, qu'il remplaçait au fauteuil, dont il ne fut jamais que le suppléant! La Haute Assemblée eut toujours pour président effectif Napoléon Bonaparte : nous verrons la part qu'il prit dans ses discussions ; le Conseil d'État fut son conseil, formé d'hommes à lui.

Ces hommes il les choisit sans beaucoup se préoccuper des opinions qu'ils avaient manifestées auparavant, qu'ils conservaient peut-être encore. « Je me sers, disait-il, de tous ceux qui ont de la capacité et la volonté de marcher avec moi. Voilà pourquoi j'ai composé mon Conseil d'État de constituants qu'on appelait modérés ou feuillants, comme Defermon, Rœderer, Regnauld; de royalistes, comme Devaisnes et Dufresne; enfin de jacobins, comme Brune, Réal et Berlier. J'aime les honnêtes gens de toutes les couleurs. » La plupart des conseillers avaient siégé dans les Assemblées révolutionnaires, les uns d'un côté, les autres d'un autre. « Dans une atmosphère viciée ils n'avaient pu développer utilement leur facultés; subissant l'influence des passions ambiantes et des orages du dehors ils s'étaient associés aux excès ou aux compromissions. Changés de milieu, transférés dans un air plus sain, soumis à une autre méthode de travail, assujettis à une règle, ils devinrent d'excellents ouvriers d'État[1]. »

1. Vandal, *op. cit.*, p. 58.

En raison de cette diversité d'origine toutes les nuances de l'opinion furent représentées dès le début dans le Conseil, c'était un avantage, quelquefois aussi une gêne. Comme le note Stendhal dans sa Vie de Napoléon, on accusa le Conseil d'être imprégné d'esprit jacobin; reproche peu fondé car les anciens jacobins y furent toujours en petit nombre et parce que ce grand corps se distingua toujours par sa modération. Sous le Consulat il se montra cependant opposé à certaines mesures qui lui paraissaient constituer un retour trop évident à l'ancien régime : il accueillit par un silence glacial et hostile la communication du Concordat, de nombreux membres combattirent l'institution de la Légion d'honneur.

Avec le temps la physionomie du Conseil se modifia. Les anciens révolutionnaires chargés d'honneurs se montrèrent plus souples. Il entra surtout des modérés; l'un des premiers qui se joignit à l'équipe primitive fut l'illustre Portalis. Sous l'Empire on vit apparaître des personnages de l'ancienne cour, tels que Ségur, des gentilshommes, de hauts fonctionnaires qui sans avoir marqué dans le vif de la Révolution s'étaient distingués, depuis 1800 par l'éclat des services rendus. Dans l'ensemble le fond demeura stable; en tenant compte des décès et des retraites dues à l'extrême vieillesse, à quinze ans d'intervalle on retrouve les mêmes noms, précédés seulement de titres nobiliaires et suivis de la mention de dignités nouvelles. Les nominations faites par le Premier consul ou par l'Empereur portèrent sur des hommes qui en étaient dignes. Le Conseil avait un grand rôle à jouer mais c'est à la valeur de son personnel qu'il a dû une large part de son importance.

Il y avait quelques savants, Fourcroy dès le début, Cuvier et Chaptal par la suite; quelques financiers, Defermon, plus tard Jaubert, gouverneur de la Banque de France; aux sections de la Guerre et de la Marine figurèrent toujours des généraux et des amiraux, Brune, Marmont, Bernadotte, Dumas, Gantheaume, Truguet. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des conseillers étaient d'anciens avocats, d'anciens parlementaires, des jurisconsultes éminents; il suffit de nommer Bigot de Préameneu, Portalis, Berlier, Treilhard, Merlin, Pasquier, Molé, ces deux derniers nommés vers la fin de l'Empire. A côté d'eux toute une pléiade d'administrateurs. En somme, pour une affaire donnée, on trouvait toujours plusieurs conseillers

qui par leurs travaux antérieurs avaient acquis pour la traiter une compétence particulière.

La distinction entre les conseillers en service ordinaire et les conseillers en service extraordinaire fut établie par un arrêté du 7 fructidor de l'an VIII. Aujourd'hui les conseillers en service extraordinaire sont des directeurs de ministères qui viennent représenter au Conseil l'administration active. Sous le Consulat et l'Empire les conseillers en service extraordinaire étaient des membres *ordinaires* du Conseil chargés à l'extérieur d'une mission ou d'un service *extraordinaire*. Bernadotte fut l'un des premiers conseillers de cette catégorie, lorsqu'il devint général en chef de l'armée de l'Ouest; de même Caffarelli, préfet maritime à Brest, ou Jollivet commissaire général de la République dans les quatre départements de la rive gauche du Rhin[1]. Tous les trois mois le Premier consul ou l'Empereur arrêtait la liste des conseillers en service ordinaire, il y inscrivait les conseillers en service extraordinaire qui n'étaient plus utiles à l'extérieur. Le Conseil avait ainsi une grande plasticité; Napoléon pouvait en tirer à son gré des *missi dominici* qui retrouvaient leur fauteuil une fois leur mission remplie. Quelque chose de ce système est demeuré dans le procédé actuel de la délégation, qui permet de confier aux membres du Conseil certaines fonctions publiques, sans pour cela leur faire perdre leur place dans la Haute-Assemblée. La délégation n'est malheureusement que d'un usage restreint.

A côté des conseillers d'État en service extraordinaire il y eut sous l'Empire des conseillers en service ordinaire hors section; c'étaient de hauts fonctionnaires qui siégeaient à l'Assemblée générale mais ne prenaient pas part aux travaux habituels du Conseil. Parmi eux on peut citer Merlin, procureur général à la Cour de cassation, Molé, directeur général des Ponts et Chaussées, Pasquier, préfet de police, etc.

Le nombre des conseillers en service ordinaire varia de 29 en 1800

1. Dès le début, des conseillers en service ordinaire et continuant à siéger dans les sections furent mis à la tête de certains grands services publics. D'après l'article 7 de l'arrêté du 5 nivôse de l'an VIII cinq conseillers d'État devaient être chargés des bois et forêts, des domaines nationaux, des ponts et chaussées, des sciences et arts, des colonies. Ils avaient pour mission d'instruire les affaires, de signer la correspondance, de préparer les décisions des ministres et des consuls. Un sixième service celui des cultes fut créé en l'an IX et confié à Portalis. Ces administrations différaient peu de ce que sont aujourd'hui les directions générales des ministères.

à 35 en 1806, pour revenir à 31 en 1814. En 1803 il y avait 2 conseillers hors section, on en comptait 14 en 1813. Les conseillers en service extraordinaire furent généralement une douzaine. On sait qu'il y a en ce moment 35 conseillers en service ordinaire et 23 en service extraordinaire.

Au début les ministres ne faisaient pas partie du Conseil, ils pouvaient y pénétrer et prendre part aux discussions mais ils n'avaient pas voix délibérative. Ils ne reçurent « rang de conseillers d'État », comme le dit Loire, que par le sénatus-consulte du 16 thermidor an X. Sous l'Empire, le Conseil comprit en dehors des ministres les princes du sang et les princes grands dignitaires : ils étaient inscrits en tête de la liste des conseillers.

Les conseillers ne pouvaient suffire à l'examen de tous les dossiers qui leur étaient soumis. Il leur fut adjoint d'abord des auditeurs, puis des maîtres des requêtes. Les auditeurs apparaissent avec un arrêté du 19 germinal de l'an XI; ils sont attachés aux ministères et aux diverses sections du Conseil, divisés en deux classes et nommés sans examen. Leur traitement ne dépassait pas 2 000 francs. Ils avaient pour mission de faciliter l'instruction des affaires et étaient un peu comme des aides de camp. Ils assuraient les communications entre les ministres et le Conseil, ils exposaient les motifs des mesures que le Gouvernement proposait au Conseil; ils étaient chargés par les sections de se procurer tous documents complémentaires, et les administrations publiques devaient leur ouvrir leurs portes. Pendant quelques mois ils furent désignés pour recevoir les pétitions dans l'antichambre de l'empereur; ils n'avaient entrée à l'Assemblée générale qu'après deux ans de fonctions et par récompense de leur zèle. Les postes d'auditeurs furent tout de suite très recherchés, on y voyait un marche-pied pour s'élever vers de hautes destinées. On travaillait sous l'œil du maître, on était en contact avec les ministres, les conseillers d'État, on se formait au maniement des grandes affaires. Napoléon appelait à des fonctions importantes ceux des auditeurs qu'il avait distingués. Il y eut parmi eux un jeune homme qui comme littérateur devait devenir illustre, mais qui n'a pas laissé au Conseil beaucoup de souvenirs : nous voulons parler d'Henri Beyle, de Stendhal.

Le décret du 11 juin 1806 fit revivre les maîtres des requêtes. Comme

les auditeurs, mais hiérarchiquement au-dessus d'eux, ils étaient nommés par l'Empereur, préparaient les affaires et présentaient des rapports aux sections sans être affectés spécialement à aucune d'entre elles.

On leur alloua un traitement de 5 000 francs. Six d'entre eux formèrent l'ossature de la commission du contentieux. Avec des conseillers à cheveux gris, des maîtres des requêtes dans la force de l'âge, de jeunes auditeurs, le Conseil était un microcosme où côte à côte se voyaient les trois époques de la vie humaine, et où du rapprochement devait naître l'émulation : organisation d'essence corporative, demeurée heureusement identique.

Auditeurs et maîtres des requêtes étaient divisés en service ordinaire et service extraordinaire, ce qui n'existe plus aujourd'hui. On comptait 12 maîtres des requêtes en 1806, il y en avait 56 en 1813 dont 38 en service extraordinaire. Les auditeurs au nombre de 8 en 1803 étaient 259 en 1813 dont 199 en service extraordinaire! C'est, on le voit, par centaines que Napoléon prit dans son Conseil des hommes dont le talent lui était connu pour qu'ils allassent d'un bout à l'autre de l'Empire et dans les fonctions les plus diverses porter un même esprit et faire respecter ses volontés. Le baron Lacuée, maître des requêtes, était intendant général d'Aragon; son collègue le baron Conninck, préfet des Bouches de l'Elbe, le baron Belleville à la tête des provinces Illyriennes, le baron de Chabrol président de la Cour Impériale de Paris, le baron de Meneval secrétaire particulier de l'Empereur. Parmi les auditeurs M. de Celles était préfet du Zuyderzée, Beyle, inspecteur du garde-meuble, le baron Camille Tournon, préfet de Rome, M. de Latour-Maubourg, secrétaire de légation à Constantinople. Le Conseil d'État menait à tout.

*
* *

Après avoir étudié l'organisation du Conseil, il faut essayer maintenant de pénétrer dans sa vie. — Et d'abord le cadre.... Conseil de gouvernement, conseil du chef de l'État, la Haute-Assemblée n'avait pas de palais qui lui appartint en propre. Elle se réunissait aux Tuileries, à la porte même du cabinet du Premier consul puis de

l'Empereur[1]. Écoutons Marco de Saint-Hilaire[2] : « La salle du Conseil était une grande pièce latérale à la chapelle. A l'une des extrémités était une porte qui communiquait avec l'intérieur du Palais et par laquelle arrivait toujours Napoléon. Les conseillers entraient par deux petites portes ouvertes à l'extrémité opposée. Le pourtour de la salle représentait des figures allégoriques, le Commerce, l'Industrie, etc. Le tableau de la bataille d'Austerlitz se voyait au plafond.... Les conseillers étaient rangés par ordre d'ancienneté en commençant par la droite. A l'extrémité de la salle siégeaient transversalement sur des espèces de gradins peu élevés les maîtres des requêtes, et derrière eux les auditeurs, assis sur des banquettes. En face et devant la grande porte était la place de Napoléon; une table recouverte d'un simple tapis de velours vert et un fauteuil élevé sur une estrade de deux marches simulaient le trône impérial. Sur cette estrade, et éloignés seulement de quatre pieds, étaient à sa droite le prince archi-chancelier, à sa gauche le prince archi-trésorier. Devant le bureau de l'Empereur et un peu en avant, M. Locré, rédacteur des procès-verbaux, occupait une petite table posée de plain-pied avec le parquet de la salle ». Ajoutons que la salle était située dans la partie du palais voisine du grand escalier et attenante au pavillon de l'Horloge. Elle était éclairée par des fenêtres donnant sur la cour des Tuileries. De larges ouvertures faisant face aux fenêtres ouvraient sur la chapelle. L'Assemblée générale se tenait là, les sections travaillaient dans des pièces voisines, plus petites.

A l'Assemblée générale et dans les sections les membres du Conseil siégeaient en costume; leurs réunions avaient ainsi un aspect à la fois plus imposant et plus magnifique que celui qu'elles présentent de nos jours. Au début du Consulat on pensa que l'allure des conseillers devait être simple, martiale et grave; on leur octroya à peu de chose près l'uniforme des généraux. L'arrêté du 14 nivôse an VIII, le premier en date, leur donna l'habit croisé, boutonnant haut, à grands revers brodés, en drap bleu ou rouge, le pantalon et les bottes, le chapeau à plumes et l'épée. Pour les cérémonies ils échangeaient

1. La première séance, le 4 nivôse de l'an VIII (25 décembre 1799) eut lieu au Petit Luxembourg. Mais le Conseil fut transféré immédiatement aux Tuileries, alors fort délabrées.

2. Émile Marco de Saint-Hilaire : *Napoléon au Conseil d'Etat*, 2 vol., Paris, 1843. Il fut auditeur de la 1re promotion.

l'épée contre un sabre, supporté par un baudrier, et ils mettaient une écharpe à glands d'or, bleue avec l'habit rouge, rouge avec l'habit bleu. A partir de l'an X Bonaparte exige d'eux plus d'élégance; ce sont de hauts fonctionnaires qui portent la culotte courte, blanche ou noire, les bas de soie, la veste blanche, l'habit à la française, toujours rouge ou bleu mais en velours, en soie ou en drap, orné de broderies de soie de la couleur de l'habit mais de nuance plus claire; le chapeau est à trois cornes avec une ganse d'acier et un plumet blanc; l'épée est dorée. Après l'an XII la transformation est complète; le grand costume comporte une écharpe blanche à laquelle l'épée est suspendue, un manteau pareil à l'habit et de même longueur, avec revers et collet de soie blanche chargés de broderies, le chapeau doit être relevé par devant et orné de plumes blanches flottantes; autour du cou se noue une cravate de dentelle. Les maîtres des requêtes sont vêtus de même, avec quelques broderies et le manteau en moins; de plus on les voue au bleu, le rouge étant exclusivement réservé aux conseillers. Les auditeurs eurent d'abord un habit de velours noir, un chapeau à plumes noires et une épée : ces jeunes gens parurent lugubres; pour leur permettre de plaire, Napoléon les autorisa à porter un habit bleu, identique à celui des conseillers mais avec d'étroites broderies, un chapeau à plumet blanc, et pour les grandes circonstances une écharpe bleu clair.

Il y avait en principe Assemblée générale deux fois par semaine, les mardi et vendredi. « Les séances étaient ordinairement indiquées pour midi mais ne commençaient jamais avant une heure.... Un bruit d'armes sous les arcades des Tuileries mêlé au roulement du tambour qui battait aux champs annonçait l'arrivée de Napoléon. La grande porte de la salle s'ouvrait à deux battants : un huissier du palais annonçait « L'Empereur! » Il arrivait précédé du page de service et suivi de quelques officiers de sa maison militaire qui se rangeaient de chaque côté de la porte pour le laisser passer. Les conseillers se tenaient debout jusqu'au moment où Napoléon montant lestement à sa place saluait légèrement à droite et à gauche et faisait signe de s'asseoir en disant : « Allons, messieurs, commençons. » Alors l'archichancelier présentait le grand ordre du jour. L'Empereur désignait l'objet dont il voulait s'occuper; le conseiller qui en était

chargé faisait son rapport, et la discussion commençait immédiatement[1]. »

Les discussions furent souvent fort vives, même en présence de Napoléon. Celui-ci avait souci de maintenir dans son Conseil une réelle indépendance de langage. Les orateurs excellents étaient nombreux; il n'était pas d'usage de lire un discours, il fallait improviser : de là « le ton et le laisser-aller qui auraient pu régner dans une conversation générale, sans gêne, sans prétentions, sans apprêt »; des répliques acérées, des interruptions animaient les séances. La véritable physionomie de celles-ci n'apparaît guère à travers les procès-verbaux de Locré, froids, ternes, officiels. Il faut parcourir les mémoires de quelques conseillers (et encore ils ont corrigé et poli leurs notes), les souvenirs de Marco Saint-Hilaire, des pages de sténographie conservées par hasard. A Sainte-Hélène, Napoléon se préoccupait de savoir si les discussions du Conseil avaient été libres sous son règne. Las Cases le rassura, lui rappela que c'était le Conseil qui avait maintenu en 1804 l'institution du jury criminel. Un jour Napoléon n'avait-il pas été interrompu trois fois dans son discours; s'adressant au conseiller qui lui coupait la parole, il s'écria : « Monsieur je n'ai pas fini, je vous prie de me laisser continuer. Après tout, il me semble qu'ici chacun a bien le droit de dire son opinion. » Affirmation qui venant de l'Empereur ne manqua pas de faire sourire.

Au reste il s'opéra progressivement une transformation. « Les discussions à l'époque du Consulat furent libres, animées, vives, originales dans leur marche, dans les incidents et dans les résultats; celles du temps de l'Empire furent froides, lentes et guindées; ce n'est pas qu'en pareille circonstance Napoléon tint le moins du monde à l'étiquette; il faisait au contraire tout son possible pour que chacun la laissât en entrant à la porte du Conseil, parce que, disait-il, elle paralyse la langue; mais il avait beau faire nul ne pouvait oublier que c'était devant l'Empereur qu'il parlait, et le mot « majesté » n'est pas propre à rendre une discussion bien légère et bien vive. Aussi, sur les derniers temps, pour moins intimider les orateurs cherchait-il à rester comme indifférent. Appuyé sur le dos de son fauteuil dans

1. Émile Marco Saint-Hilaire, *op. cit.*, p. 9.

lequel il se balançait, il mutilait son crayon ou le tapis de la table à coups de canif; d'autres fois il s'amusait à tracer avec une plume sur le papier qu'il avait devant lui, des figures et des caractères bizarres. Alors la discussion devenait plus vive, chacun se livrait à sa verve et à ses inspirations, puis tout à coup l'Empereur mettait fin à cette lutte parlementaire en s'écriant : « C'est entendu ». Il faisait ensuite un résumé concis, clair, lumineux, concluait et mettait aux voix. Quand il arrivait qu'on avait voté contre son opinion, il se soumettait à la majorité de la meilleure grâce du monde, en disant gaiement : « Allons, je vais tâcher de me persuader que j'ai eu tort. » Après la séance les jeunes auditeurs se précipitaient sur les papiers griffonnés par lui et s'en disputaient les morceaux[1]. »

Les séances présidées par Napoléon étaient en général très longues. La discussion se prolongeait parfois jusqu'à sept ou huit heures du soir. A cette époque on dînait à cinq heures et demie ou six heures; l'inexactitude des conseillers d'État était redoutée des maîtresses de maison. Un buffet était dressé dans le petit salon qui servait d'antichambre à la salle des séances, et les membres du Conseil sur l'invitation même de l'Empereur y prenaient quelques rafraîchissements : Napoléon leur donnait l'exemple en mangeant d'ordinaire un biscuit trempé dans un demi-verre de madère. Du reste il était rare qu'à l'issue des séances il ne retînt pas quelques conseillers à dîner avec lui; il les invitait habituellement à tour de rôle. Vers la fin de l'Empire il lui arrivait parfois de s'assoupir au cours des discussions fastidieuses. Alors Cambacérès présidait discrètement et au réveil du maître lui rendait compte; on s'amusait à constater qu'en faisant le résumé Napoléon citait les opinions des conseillers qui avaient parlé durant son sommeil.

Ce manieur d'hommes jugeait d'un œil lucide les qualités et les défauts de ses conseillers. Un soir, à Saint-Cloud, il caractérisait ainsi ceux d'entre eux qui avaient pris le plus de part à la rédaction du Code civil. « Cambacérès, disait-il, faisait trop l'avocat général : il parlait tantôt pour, tantôt contre. Rœderer était trop mou : c'était une balle qui n'avait aucune élasticité. Portalis eût été l'orateur le plus éloquent du Conseil, s'il avait su s'arrêter à point; mais lors-

1. Marco Saint-Hilaire, *op. cit.*, p. 11.

qu'une fois je lui donnais la parole, il était comme ces musiciens qui se font beaucoup prier pour jouer un morceau et qui ensuite ne peuvent plus quitter l'instrument. Thibaudeau ne valait rien dans notre mode de discussion : il lui fallait comme à Fontanes une tribune, un vaste parterre, des applaudissements. François de Nantes sacrifiait le meilleur raisonnement au plus mauvais jeu de mots. Regnault de Saint-Jean d'Angély lardait toutes ses opinions de petits compliments. Treilhard se couchait toujours trop tard la veille pour n'avoir pas besoin de dormir le lendemain. Bigot de Préameneu était constamment de mon avis tout haut, puis tout bas votait contre moi. Réal n'avait pas plus de mémoire qu'une carpe. » Remarques malicieuses qui font revivre dans une intimité familière des personnages que nous imaginons trop souvent engoncés dans de hautes cravates et se ressemblant tous.

Ah certes, il n'étaient pas tous bâtis sur le même modèle, les membres du Conseil au temps de Napoléon! Cormenin qui fut alors maître des requêtes les a campés devant nous, en quelques touches, de main de maître[1]. Les vieillards, issus des Assemblées révolutionnaires, « las des tourments de la liberté, n'aspiraient plus qu'à se détendre dans un repos plein d'éclat et de grandeur. Le Conseil d'État reproduisait à leurs yeux les luttes anciennes de la tribune, dans ces graves séances où les débats n'étaient pas sans mouvement, ni la parole sans indépendance et sans empire. » Autour d'eux se pressaient les jeunes gens frémissants d'ambition cherchant à se faire connaître. Comme dans toutes les administrations impériales, les hommes de la Révolution coudoyaient des nobles d'ancien régime; on les reconnaissait aisément. « Les conseillers d'origine bourgeoise se distinguaient des conseillers d'origine noble : c'étaient comme deux rivières qui couleraient dans le même lit sans mêler leurs eaux. Les uns affectaient la simplicité des conventionnels et semblaient mal à l'aise sous l'habit de cour, que les autres portaient avec une grâce négligente. Les uns étaient plus polis dans leurs manières et dans leur langage; les autres plus rudes et dans l'entretien familier parfois cyniques. » Tous d'ailleurs travaillaient avec un même zèle. « Les orageux conventionnels qui portaient encore la

1. Cormenin, *Livre des Orateurs*, I. V.

République au fond de leur souvenir avaient cédé en grondant à l'attraction de l'Empereur. »

Quel a été le rôle exact joué par Napoléon dans les travaux du Conseil? Les opinions extrêmes ont été émises par Cambacérès, suspect de flatterie, et par le duc de Broglie, suspect d'hostilité. L'un a dit : « cet homme est la législation incarnée »; l'autre qui n'entra au Conseil qu'en 1810 a déclaré « il faut croire que j'ai joué de malheur car à toutes les séances auxquelles j'ai assisté je ne lui ai entendu dire que des coquecigrues. » La vérité paraît être entre cet enthousiasme et ce dénigrement. Napoléon apportait au Conseil sa prodigieuse intelligence, son génie de guerrier et de politique, une vue réaliste des choses et des hommes; il avait en outre la volonté d'aboutir et il discernait d'un coup d'œil entre les solutions proposées celle qui permettrait d'atteindre le plus sûrement le résultat cherché. Malgré son esprit autoritaire, il fut, semble-t-il, un président incomparable; « loin d'être verbeux, mieux que personne il savait écouter, il ne dominait pas la discussion mais il la tenait en main et l'empêchait de dévier; quand elle avait assez duré, il en présentait un résumé d'une clarté parfaite [1] ». Connaissant les lacunes qu'il devait à sa formation première, il s'efforça constamment de les faire disparaître; à cet égard le Conseil fut pour lui une école, un laboratoire, un champ d'expériences; de tout ce qu'il entendait il tirait profit. On fut émerveillé de la part que prit au début du Consulat dans les discussions du Conseil, dans la préparation du Code civil, ce général de trente-deux ans. Au cours des années qui suivirent, dans l'ordre de la législation et de l'administration il se perfectionna sans cesse. Devenu Empereur, absorbé par les guerres, il parut au Conseil moins fréquemment qu'au temps du Consulat, mais dès qu'il revenait à Paris il reprenait place au fauteuil. Même lorsqu'il courait l'Europe il suivait avec un intérêt toujours en éveil les travaux de la Haute-Assemblée; des courriers spéciaux circulaient entre elle et le Quartier-Général.

Quand il présidait, il animait les séances par son éloquence entraînante, jetait à foison des idées heureuses, faisait preuve d'ordinaire de beaucoup de bon sens, perdait pied quelquefois. Qui donc disait

1. *Souvenirs du Baron de Trémont*, auditeur au Conseil d'État, *Revue Bleue*, 7 mai 1921.

qu'il prodiguait par tourbillons de la flamme et de la fumée? Sous le Consulat et au début de l'Empire son langage était tout imprégné d'égalité jacobine. « Les conseillers ne résistaient pas à ses arguments foudroyants ou au charme de sa physionomie lorsque, durant la discussion, une pensée rapide ou une opinion nouvelle lui traversait l'esprit. Considérant son Conseil d'État comme un intérieur familial où l'on se met à l'aise, il y discourait en pleine liberté, se parlait à lui-même tout haut, avec des éclats de voix, des sons coupés, des apostrophes, quelquefois même des larmes, déchaînait ses ressentiments, ses haines, ses colères, prodiguait son raisonnement précipité, sans liaison ni méthode, mais plein de franchise, de vigueur, de saillies[1]. » Vers la fin de son règne il ne se départait guère d'un calme imposant, et veillait, paraît-il, à ne plus employer que des expressions choisies. A lire les procès-verbaux incolores où la substance seule demeure, il ne me semble pas que Napoléon ait eu dans les discussions du Conseil ce rôle prépondérant qu'on lui attribue quelquefois; dépouillées de leur forme éblouissante, jugées quant au fond, ses interventions en séances ne le mettent pas d'ordinaire très au-dessus des conseillers qui l'entouraient. Mais il sut les choisir et les utiliser, il guida leurs travaux, en les présidant il fut remarquable. Finalement je crois qu'on peut souscrire à l'opinion formulée par Marco Saint-Hilaire : « Il ne fut jamais inférieur à aucun membre du Conseil; il égala souvent les plus habiles d'entre eux par sa facilité à saisir le nœud des questions, par la justesse de ses idées et la force de ses raisonnements, il les surpassa toujours par le tour de ses phrases, l'esprit et la finesse de ses réparties[2]. »

L'Empereur présida pour la dernière fois le Conseil le 31 décembre 1813, en revenant d'Allemagne, après Leipzig, quelques jours avant le début de la campagne de France. Le retour des Bourbons amena la disparition du Conseil d'État napoléonien; la Charte est muette sur son compte, il était détesté par les ultras qui voyaient en lui un des plus puissants instruments de règne du tyran. Cependant une ordonnance du 29 juin 1814 crée un Conseil d'En-Haut, formé par les ministres sous la présidence du Roi, et un Conseil des parties,

1. Marquiset, *Napoléon sténographié au Conseil d'État*, Paris, Champion, 1913. Préface.
2. *Op. cit.*, p. 14.

subdivisé en comités, qui correspondait assez exactement au Conseil d'État de Napoléon. Pendant les Cent-Jours le Conseil d'État fut réinstallé, il prêta serment le 14 avril 1815, Defermon étant doyen des présidents de section. Le 20 juin 1815, le surlendemain de Waterloo, il se réunit pour la dernière fois sur convocation au nom de Napoléon; le 4 et le 7 juillet il siège encore sur convocation de la commission de Gouvernement, et puis c'est bien fini. Louis XVIII revient de Gand; après quelques hésitations un nouveau Conseil d'État est formé; seulement la Restauration se méfie, c'est une période de transition; après le régime du Pouvoir personnel, le Gounement parlementaire s'organise. Le Conseil d'État n'est plus que Conseil administratif et Tribunal; l'ordonnance du 23 août 1815 va jusqu'à lui enlever toute participation dans la préparation des lois et des règlements d'administration publique. Mais l'institution demeure; par les services qu'elle rendra dans les années qui vont suivre elle apaisera peu à peu les défiances, et aménagée dans un ordre constitutionnel différent elle acquerra lentement un lustre nouveau.

***

Nous sommes maintenant en mesure de porter un jugement d'ensemble sur le Conseil d'État tel qu'il a existé aux temps du Consulat et de l'Empire. Mais tout d'abord un rapprochement s'impose.

Si le Conseil d'État a été le continuateur du Conseil du Roi, il apparaît cependant entre eux des différences essentielles. Je ne relèverai que les principales. Au XVIIIe siècle le Conseil du Roi est une agglomération de Conseils, d'En-Haut, des dépêches, des finances, des parties, du commerce; il est formé en réalité par cinq conseils séparés, qui n'ont à peu près aucune attribution à exercer en commun. Au contraire le Conseil d'État napoléonien est remarquable par son unité; les sections n'assument qu'un travail de préparation, toutes les affaires sont portées devant l'Assemblée générale, tous les conseillers entourent le Premier consul ou l'Empereur. Celui-ci, nous le savons, préside en personne son Conseil, collabore effectivement avec lui; Louis XV et Louis XVI ne sortent guère du Conseil d'En-Haut, ont par suite peu de contact direct avec les conseillers d'État proprement dits. Avant 1789, le chancelier, le contrô-

leur général, les secrétaires d'État, jouent un rôle bien plus important que le Conseil; après 1800, exception faite pour Talleyrand et Fouché, qui l'un aux Affaires étrangères, l'autre à la Police, gardèrent leurs coudées franches, « les ministres de Napoléon furent dominés par le Conseil d'État, soumis à son contrôle et presque à sa censure[1] ». Le Conseil du Roi n'est et ne peut être en rapport qu'avec les ministres et le souverain; le Conseil d'État napoléonien fait partie d'une organisation constitutionnelle, il conseille l'Exécutif, mais il est en relations étroites avec le Pouvoir législatif; il prépare les lois et certains de ses membres vont les défendre à la tribune; il apporte aux représentants de la nation son expérience et son savoir, et par là il tend à réaliser l'association si désirable entre les hommes politiques et les spécialistes.

Enfin au point de vue des attributions, il est une différence capitale. Le Conseil du Roi prenait part à l'administration et au gouvernement mais il participait aussi au Pouvoir judiciaire et il s'usait dans une lutte incessante contre les Parlements. Il prononçait des règlements de juges, des évocations, des cassations. Les Parlements s'emparaient de l'action administrative par les arrêts de règlement et les ajournements personnels. En l'an VIII, Siéyès trouvait le principe de séparation des pouvoirs fortement établi depuis la Constituante, il trouvait aussi un Tribunal de cassation qui avait hérité des attributions judiciaires du Conseil des parties. Le Conseil d'État n'eût pas à se mêler à l'administration de la justice, il conserva seulement, nous le savons, le règlement des conflits, qui paraissaient constituer une question d'ordre essentiellement gouvernemental. Débarrassé de fonctions judiciaires, il put se consacrer d'autant mieux à son rôle essentiel de Conseil administratif et de Conseil de gouvernement.

Ce Conseil d'État qui par le conseil du Roi se rattache à un passé lointain, et qui présente partout une physionomie si originale, en somme qu'a-t-il fait? C'est grâce à son labeur qu'au sortir de la tourmente révolutionnaire a été élevé l'édifice qui depuis plus d'un siècle abrite toute notre vie civile. Nous lui devons les Codes, une série de grandes lois, les règlements d'administration publique qui ont réorganisé une à une toutes les branches de l'administration.

1. Vivien, *Le Conseil d'État*, *Revue des Deux Mondes*, 1841.

Il suffit de mentionner l'élaboration et la discussion devant le Corps législatif du Code civil, du Code de procédure civile, du Code de commerce, du Code pénal, du Code d'instruction criminelle, des lois sur l'organisation administrative et l'organisation judiciaire, sur le desséchement des marais et les travaux publics, sur les mines, sur l'Instruction publique et l'Université impériale. Le Conseil contrôla les ministres, exerça une tutelle éclairée sur les administrations départementales et communales, assura une bonne gestion des finances locales, un bon fonctionnement des services publics. Pour donner une idée de son activité, je rappellerai avec Locré que dans la seule période qui s'étend entre le 5 nivôse de l'an VIII et le 1er janvier 1807 « le Conseil a arrêté deux codes, le Code civil et le Code de procédure civile, rédigé 212 lois d'intérêt général, 2,269 d'intérêt local, présenté 16,939 règlements, arrêtés, décrets, décisions ou avis et discuté un grand nombre d'autres affaires qui n'ont pas eu de suite ou ont été ajournées[1] ».

Le Conseil d'État ne fut pas seulement Conseil, il fut aussi accessoirement Tribunal administratif. Il n'eut certes pas à ce titre l'importance qu'il a acquise depuis lors, mais il commençait à jouer un grand rôle. C'est par la Constitution de l'an VIII, par la loi de Pluviôse de la même année, par les décrets de 1806 que la juridiction administrative a été organisée sur des bases qui subsistent aujourd'hui encore. Dès le début de la Révolution les réclamations des administrés échappèrent à la compétence des tribunaux ordinaires en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, elles furent portées devant les administrateurs eux-mêmes, directoires de départements ou ministres. C'était un procédé déplorable. Après avoir songé, comme nous l'avons dit, à créer des Chambres de justice administrative, Siéyès donna au Conseil d'État les fonctions de juge en matière administrative qui avaient appartenu au Conseil du Roi. Conception élégante qui a abouti à faire de la Haute-Assemblée comme la conscience de l'administration; ainsi que toute conscience elle conseille et elle juge. La loi de Pluviôse créa les conseils de préfecture. Les décrets de 1806 établirent auprès du Conseil d'État la commission du contentieux, un collège d'avocats, une procédure.

1. Locré, *Le Conseil d'État*, p. 20. On trouvera d'autres statistiques dans l'ouvrage d'Aucoc « *Le Conseil d'État avant et après 1789* ».

Mais jusqu'à la fin de l'Empire devant la commission du contentieux il n'y eut pas de ministère public, pas de débats oraux; les audiences se tenaient à huis clos, les décisions contentieuses n'étaient pas publiées et demeuraient presque inconnues; étant prises définitivement en Assemblée générale, elles étaient rendues non en forme d'arrêtés mais en forme de décrets impériaux et étaient l'œuvre d'un grand corps politique plutôt que d'un Tribunal. Cependant le Conseil d'État au temps de Napoléon fut une forte institution de justice administrative.

« On ne cite aucune décision contentieuse dont la teneur ait été modifiée ou l'exécution retardée par l'Empereur.... La commission du contentieux réunissant à la fois sous son contrôle les ministères, les préfets, les Conseils de Préfecture, la Cour des Comptes elle-même, put embrasser l'ensemble de la législation administrative et en dégager les règles de légalité applicables à tous les degrés de la hiérarchie. Elle put faire prévaloir une interprétation sincère des lois et des contrats sur les solutions variables, capricieuses, souvent intéressées que les administrations départementales ou les ministres avaient trop longtemps imposées. Il fallait surtout remettre l'ordre dans les compétences profondément troublées par l'abus des conflits sous le Directoire. La restitution des questions de propriété et de droits individuels aux tribunaux judiciaires fut une des règles que la commission du contentieux s'appliqua à faire observer [1]. » Le recours pour excès de pouvoir qui devait prendre par la suite un tel développement commence alors à s'organiser avec ses deux premières ouvertures : l'incompétence et la violation des formes. En pleine Restauration les adversaires les plus déclarés des institutions impériales ont loué la jurisprudence libérale du Conseil.

Assurer à tous une bonne justice n'est qu'un des moyens de bien gouverner un pays. En conseillant le Premier consul ou l'Empereur, en préparant des lois sages, en veillant à la marche régulière de la machine administrative, en jugeant avec équité, le Conseil d'État contribua largement à rendre supportable la disparition des libertés publiques et à donner à la France cette prospérité dont elle jouit jusqu'aux dernières années de l'Empire. Il fut la plus haute manifestation de cet esprit d'ordre, d'autorité, de compétence qui caractérisa si fortement le régime civil napoléonien.

HENRY PUGET,
Auditeur au Conseil d'État.

1. Laferrière, *Traité de la juridiction administrative*, 2e édit., t. I, p. 217.

LA GUERRE ÉCONOMIQUE

EN FRANCE ENVAHIE

Quand, au lendemain de la bataille de la Marne, le front se fixa sur la ligne qui devait le marquer pendant près de quatre années, les régions captives que sa barrière de feu séparait du reste de la France constituaient sans aucun doute une des plus riches parties, sinon la plus riche de notre pays. 25,700 usines s'y trouvaient concentrées à proximité de notre plus grand bassin houiller et de nos plus importantes mines de fer; 5,500 d'entre elles avaient été édifiées au cours des dix dernières années, alors que le nombre total des usines créées en France pendant cette période ne dépassait pas 8,900. Nombre de ces usines comptaient parmi les plus puissantes et les mieux outillées de l'Europe tout entière, et leur réunion constituait le plus important foyer d'activité productrice de notre pays. Le tableau que nous donnons plus loin précise de façon saisissante l'importance des usines envahies et leur rôle dans notre économie nationale, il montre dans quelles proportions considérables nos principales fabrications se trouvèrent réduites du seul fait de l'invasion; malgré son effort magnifique au cours de la guerre, l'industrie française restée libre ne put que partiellement combler ce déficit; et le bouleversement de notre balance économique dont nous subissons aujourd'hui encore les effets fut au premier chef la conséquence directe de l'invasion de nos grands centres industriels du Nord et de l'Est.

Influence de l'invasion sur la production française.

	Production totale en 1913.	Production de la zone envahie.	Proportion de réduction.
Houille	40,844,000 tonnes.	20,858,757 tonnes.	51 p. 0/0.
Minerai de fer	19,160,000 —	17,371,000 —	90 —

	Industries métallurgiques.		
Fonte.	5,207,000 tonnes.	4,217,670 tonnes.	81 p. 0/0.
Acier	5,093,000 —	3,717,890 —	63 —
Cuivre	12,000 —	11,200 —	94 —
Plomb	28,000 —	6,200 —	22 —
Zinc.	68,000 —	51,800 —	76 —
	Industries de transformation.		
Fontes et aciers. . .	4,483,000 tonnes.	2,690,000 tonnes.	60 p. 0/0.
	Industries chimiques.		
Acide sulfurique. . .	1,000,000 tonnes.	360,000 tonnes.	36 p. 0/0.
Sel gemme	900,000 —	856,000 —	95 —
Engrais	2,000,000 tonnes.	500,000 tonnes.	25 p. 0/0.
	Industries alimentaires.		
Sucre	736,000 —	600,000 —	76 —
Alcool.	2,954,000 hectol.	1,500,000 hectol.	59 —
Bière	16,000,000 —	10,000,000 —	60 —
	Industries textiles (Outillage).		
Peignages de laine. .	2,150 peigneuses.	1,826 peigneuses.	84 p. 0/0.
Filature de laine. . .	2,700,000 broches.	2,225,000 broches.	81 —
Tissage de laine . . .	55,000 métiers.	46,000 métiers.	83 —
Filature de coton . .	7,500,000 broches.	2,800,000 broches.	30 —
Filature de lin. . . .	580,000 —	540,000 —	93 —

De ce magnifique ensemble on peut dire qu'il ne subsistait rien quand à l'automne 1918, la victoire vint enfin libérer nos malheureuses provinces. La bataille avait assurément causé des ruines, innombrables; mais à ces destructions, pour ainsi dire inévitables, l'ennemi avait ajouté les effets d'une dévastation systématique sans précédent dans l'histoire. Les armées en campagne ont toujours pillé, incendié, ravagé; mais jamais assurément la ruine de tout un pays n'a été poursuivie avec une pareille méthode, avec une telle persévérance dans l'exécution d'un plan minutieusement conçu.

Du jour, semble-t-il, où les événements ne leur permirent plus d'escompter la transformation de l'occupation militaire temporaire en une annexion définitive, les Allemands n'eurent plus qu'une pensée — ils l'exprimèrent à maintes reprises à nos compatriotes demeurés en territoire envahi : ne restituer à la France qu'un pays irrémédiablement ruiné; et la *Schadenfreude* germanique se donna libre cours : créer le *désert de France* quelle belle œuvre pour la kultur ! Mais c'est surtout sur l'usine que l'ennemi s'acharna : ruiner ces industries dont nous avons souligné l'importance et la prospérité, ce n'était pas seulement mettre la France dans un état d'infériorité

économique dont elle ne se relèverait peut-être pas, c'était aussi supprimer une concurrence souvent gênante pour les entreprises germaniques, c'était établir sur les décombres de nos usines l'hégémonie définitive de l'industrie allemande.

Ce « très enviable résultat », selon le mot d'un orateur au Reichstag, a été poursuivi avec une énergie et une méthode véritablement remarquables. Ce n'est pas le moins curieux chapitre de l'histoire de la lutte mondiale que celui que l'on peut consacrer à la façon dont a été menée la guerre à la richesse et à la production françaises. Quelques exemples caractéristiques suffisent pour établir l'écrasante responsabilité de l'Allemagne qui aujourd'hui proclame son innocence, alors qu'elle a voulu les ruines qui couvrent notre sol et qu'elle les a accumulées sauvagement jusqu'à la veille de l'armistice.

La destruction des voies de communication.

Qu'une armée en retraite s'efforce d'interdire à ses poursuivants l'usage des voies de communication et notamment des chemins de fer, c'est là pour elle un droit justifié par d'impérieuses nécessités militaires. Mais en se retirant, l'armée allemande ne s'est pas bornée à des destructions suffisantes pour priver les armées alliées d'un instrument de guerre; l'ampleur des destructions auxquelles elle s'est livrée montre qu'elle a voulu en même temps ruiner un outillage économique capital pour notre pays.

C'est ainsi que dans la destruction des ouvrages d'art elle ne s'est pas bornée à couper le tablier d'un pont par des chapelets d'explosifs; les culées ont reçu à une grande profondeur de fortes charges qui lors de l'explosion ont détruit ou au moins ébranlé et fissuré les fondations; en même temps les remblais d'accès ont été dispersés sur une grande longueur de sorte qu'à la place d'un ouvrage d'une ouverture de 8 à 10 mètres, il existait une brèche de 50 à 60 mètres. Enfin pour retarder le déblaiement, des locomotives ont souvent été précipitées au milieu des décombres. Nombre de gares ont été entièrement anéanties par l'incendie et la dynamite.

La voie courante elle-même a été détruite sur des dizaines de kilomètres, le plus souvent par un procédé qui mérite d'être expliqué : à l'origine de la voie à détruire, les rails ont été coupés puis relevés

par un cric, et on a engagé dessous une sorte de boucle formée de rails courbés à la forge et se terminant par un V très pointu dans l'axe de la voie. Une locomotive attelée à ce V a été mise en marche à la vitesse de 10 ou 12 kilomètres à l'heure. Après son passage, la voie avait entièrement disparu et tous les éléments, rails, tire-fonds, traverses étaient à remplacer; le ballast lui-même a d'ailleurs été souvent bouleversé par des explosions. Enfin pour parfaire l'œuvre dévastatrice, des centaines de mines à retardement ont été placées aux endroits où leurs effets pouvaient être les plus meurtriers et les plus destructeurs. Au total ont été détruits 4,789 kilomètres de voies ferrées, 1,881 ouvrages d'art, 590 gares ou bâtiments, 150 réservoirs d'alimentation d'eau, etc.

Nos canaux n'ont pas moins souffert. Écluses, barrages, siphons, vannages ont été dynamités, les digues crevées, les cuvettes bouleversées. 1,000 kilomètres de voies navigables étaient à refaire à l'armistice. En un mot la paralysie des moyens de transport était absolue, dans cette région qui manquait de tout.

La guerre noire.

Le front tel qu'il resta fixé pendant quatre années partageait le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais en deux parties très inégales dont la plus importante de beaucoup était aux mains de l'ennemi; celui-ci ne devait rien négliger pour ruiner une des richesses essentielles de la France, la clef même de sa vie industrielle, sachant pertinemment qu'il paralysait ainsi tout essor économique de notre pays au lendemain de la guerre.

Un certain nombre de mines se trouvaient situées à proximité immédiate de la ligne de feu et les dégâts causés aux exploitations de Lens et de Liévin par les bombardements et les vicissitudes de la bataille furent assurément considérables; mais ils restent peu de chose eu égard aux dévastations imputables à l'action propre de l'ennemi et dans ces deux concessions et dans celles qui, situées en arrière de la ligne de feu, ne souffrirent pas de la bataille même. Dans aucune concession, les installations de surface n'ont subsisté; toutes ont été méthodiquement dynamitées, salle par salle, machine par machine, et parfois pour chaque machine, pièce par pièce : « pour les machines d'extraction chaque cylindre est brisé, chaque tiroir de

distribution a reçu sa charge spéciale d'explosifs; chaque bouton de manivelle a été coupé par des saucissons de dynamite qui l'ont entouré.... Laisser une chaudière intacte eut été une faute grave... de gros obus étaient, grâce aux nombreux éclats qu'ils fournissent, mieux appropriés à la mise hors service des chaudières multitubulaires. La science de la balistique a été en toute occasion, appelée à fournir la solution la mieux appropriée à la complète destruction. Laisser intacts les bureaux, ne pas anéantir les plans des travaux du fond, ne pas réduire en poussière les milliers de maisons affectées au logement des employés et ouvriers, c'eût été un manque de prévoyance dont les hommes d'affaires d'outre-Rhin ne pouvaient se rendre coupables ».

La destruction des installations du département du Nord prouve qu'aux derniers jours de la guerre et se sachant vaincue, l'Allemagne n'avait point renoncé à sa volonté de dévaster. Le 6 octobre 1918 en effet tous les puits des compagnies du Nord étaient en production — du charbon y avait été extrait durant toute la guerre sous le contrôle des Allemands. Le 12 octobre il ne restait plus une cheminée debout; les chevalements d'extraction avaient été dynamités, les chaudières rendues inutilisables, les ventilateurs et les pompes brisés, les lavoirs et outillages anéantis, les bâtiments démolis, les voies ferrées détruites. Pourtant une concession était demeurée intacte, celle de Crespin-Nord, située à l'extrême frontière, à l'est de Valenciennes. Mais le 28 octobre arriva à Crespin un détachement de pionniers; dans l'intervalle, Hindenburg, sur un ultimatum de l'Amérique, avait lancé son ordre interdisant les destructions non exigées par les nécessités militaires; le commandant des pionniers de Crespin n'en reçut pas moins l'ordre écrit de Ludendorf de procéder à la destruction des installations de la mine : les chevalements furent dynamités, les machines démolies, les bâtiments incendiés.

Mais les installations de surface auraient pu être relevées trop vite au gré de l'envahisseur. Pour retarder la reprise de l'exploitation l'ennemi s'est attaqué aux travaux du fond, et de larges brèches pratiquées à coups d'explosifs dans les cuvelages — le cuvelage est la ceinture qui entoure les puits et assure son étanchéité dans la traversée des terrains aquifères — ont amené l'inondation complète des concessions de Lens-Liévin-Meurchin, puis celle de Courrières et

Drocourt, enfin mais partiellement celle de Dourges. Soyons sûrs d'ailleurs que c'est le manque de temps qui sauva les concessions du Nord d'une dévastation analogue, lors de l'avance victorieuse de nos troupes.

Les méthodes employées dans toutes ces destructions nous ont été révélées par les destructeurs eux-mêmes, qui, après, l'armistice, ont répondu complaisamment aux questionnaires que la France leur adressa à ce sujet. Ces réponses ont établi qu'il y avait eu exécution d'un plan minutieusement conçu par les ingénieurs allemands venus sur place faire les études voulues et prendre les dispositions nécessaires. En examinant les points où ont été pratiquées les brèches dans les cuvelages on voit qu'avant de procéder à la destruction, on a soigneusement recherché le niveau de la principale masse d'eau. Voici par exemple le détail des explosions provoquées dans les divers puits de Courrières :

N° des puits.	Cote de la brèche.	N° des puits.	Cote de la brèche.	N° des puits.	Cote de la brèche.
9-17	32 m. 50	14	25 m.	12	15 et 42 m.
8	10 m.	10-20	40 et 62 m.	5	100 m.
7	17 m. 50	3	48 m.	13	28 m.
19	45 et 50 m.	15	52 et 62 m.	21	36 m.
2	31 et 47 m.	4	17 et 25 m.		
6	43 m. 50	11	38 m.		

Ainsi rien n'a été laissé au hasard ; le niveau reconnu, on a descendu dans les puits une poutre à une extrémité de laquelle a été fixée une charge d'explosifs de 80, 150 et même 200 kilogrammes. Et parfois, comme le tableau ci-dessus le montre, on a renouvelé l'opération, les résultats obtenus la première fois ayant été jugés sans doute insuffisants. A la fosse 10 de Courrières on a retrouvé un plan des bâtiments de la fosse, avec indication à l'encre rouge des mines à placer, une note précisant les bâtiments et les machines à faire sauter, avec la quantité d'explosifs à employer pour chaque opération.

Ainsi, à la fin de la guerre, toutes les installations de jour avaient été anéanties, 800 kilomètres de voies ferrées étaient à refaire, 30,000 maisons abritant 100,000 ouvriers étaient complètement ou partiellement démolies, les machines détériorées et inutilisables représentaient une puissance de 380,000 HP., 140 puits avaient été dynamités et il fallait en extraire quelque 110 millions de mètres

cubes d'eau, 2,800 kilomètres de galeries étaient à rétablir; les dépenses nécessitées par la remise en état des houillères dépassaient 5 milliards de francs. Une des richesses essentielles de la France avait été anéantie. Fût-il jamais plus belle œuvre de Kultur?

Dans les usines métallurgiques.

L'invasion, nous l'avons vu, avait profondément bouleversé la situation de l'industrie métallurgique française et privé notre pays des trois quarts de sa production de fonte et d'acier, à une heure où ces industries allaient jouer pour le salut du pays un rôle d'autant plus grand que le matériel mis au début à la disposition de notre armée était très inférieur à celui de l'ennemi. Aussi avant de forger l'instrument de la victoire, fallut-il, selon l'expression de M. Louis Madelin, créer la forge elle-même. Quant à l'ennemi, sa conduite du début montre qu'il comptait bien annexer au Reich ces belles usines lorraines, mais bientôt, désabusé, il y volait tout l'outillage qu'il jugeait intéressant de transporter en Allemagne et à partir de 1917 commençait les destructions auxquelles il procéda avec une intensité sans cesse croissante jusqu'à l'armistice.

L'examen de ce qui s'est passé dans une usine prise comme exemple permettra de fixer dans quelles conditions les Allemands ont poursuivi la ruine de notre industrie sidérurgique du Nord et de l'Est.

La Société des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt possédait à Homécourt une importante usine où 7 hauts-fourneaux modernes avaient en 1913 produit 376,500 tonnes de fonte. A la division des hauts fourneaux se joignaient une aciérie Martin comprenant 2 grands fours modernes, installés entre 1911 et 1913, de 40 tonnes de capacité chacun, capables de produire ensemble 240 tonnes de lingots par 24 heures, une aciérie Thomas, une division de laminoirs comprenant 48 fours Pitt, 2 trains blooming commandés chacun par une machine de 6,000 HP., un train de 850 commandé par deux machines de 10,000 HP. chacune, de nombreux ateliers accessoires, des magasins, une centrale électrique.

Jusqu'en 1915 tout va bien; à cette époque commencent les réquisitions : les Allemands enlèvent 36,000 tonnes de fonte, 26,000 tonnes de riblons, 25,000 tonnes de produits finis; puis ils procèdent au pillage des machines : l'aciérie Martin est presque entièrement

démontée et expédiée chez Thyssen. A partir de 1917 les dévastations commencent et l'usine entière est saccagée. A l'armistice la situation est la suivante :

Hauts fourneaux. La carcasse reste mais tous les treuils de manœuvre actionnant les bennes de chargement, les installations électriques de manœuvre des gueulards ainsi que toute la tuyauterie ont été enlevés ou détruits.

Sur 29 appareils Cowper, 4 ont été complètement démontés, 25 restent mais sont dépourvus de leurs vannes et accessoires.

Dans les halles de coulée, les lingotières ont été enlevées, les halles elles-mêmes ont été transformées en magasins et sont inutilisables dans leur état actuel.

Les cubilots et mélangeurs ont été démolis; les accessoires brisés et enlevés comme ferraille. Les machines soufflantes ont été brisées et enlevées comme ferraille. Tout l'outillage des ateliers d'entretien a été enlevé. Tout le matériel roulant a été ou détruit ou enlevé; les matières premières et approvisionnements ont été enlevés; les bâtiments sont détruits ou gravement détériorés.

Aciérie Martin. Il n'en reste plus rien. Les fours ont été détruits ainsi que les bâtiments. Les ponts roulants, gazogènes et machines, ont été démontés et transportés en Allemagne.

Aciérie Thomas. Il n'en reste que la carcasse métallique du bâtiment et encore est-elle détériorée. A l'intérieur de la halle tout a été démonté et riblonné. Les convertisseurs gisent à terre, inutilisables.

Laminoirs. De toute l'installation il ne reste que des bâtiments détériorés, les fondations ayant été minées et bouleversées sur 1 mètre à 1 m. 50 de profondeur. La plupart des machines ont été riblonnées ou enlevées. Celles qui restent sont détériorées.

Centrale électrique. Quelques moteurs et alternateurs subsistent mais sont à réparer. Tous les autres ont été riblonnés et enlevés.

Il ne s'agit pas là d'un cas particulier et les exemples, hélas! pourraient être multipliés. C'est ainsi qu'à Senelle (société Senelle-Maubeuge) le tonnage des produits enlevés et expédiés en Allemagne s'est élevé à 142,000 tonnes (soit 14,000 wagons). Aux usines de Denain-Anzin tout ce qui n'avait pas été volé fut également détruit par la dynamite ou le chalumeau oxhydrique. A Douai les usines Arbel ont subi le même sort, et un détail caractéristique mérite ici d'être rap-

porté : peu de temps avant la guerre la maison Arbel avait enlevé une importante commande de 100 wagons pétroliers pour la Roumanie ; pendant l'occupation un associé de la maison Van der Zippen de Kalk près Cologne vint à Douai et dit à l'ingénieur de l'usine Arbel : « Vous nous avez enlevé la commande roumaine de 100 wagons pétroliers grâce à cette presse de 1,200 tonnes; nous allons emporter celle-ci dans nos usines, et c'est nous qui ferons les wagons Arbel à votre place. » Dès le lendemain une équipe de prisonniers russes sous la direction d'Allemands vint démonter la presse qui fut expédiée en Allemagne. Aux mêmes usines un ingénieur allemand dépouilla pendant trois mois les archives et tout ce qui fut jugé utile prit le chemin de l'Allemagne, le reste étant détruit; le fruit d'un labeur de vingt-cinq années a été ainsi froidement anéanti. D'ailleurs rien ne subsistait de l'usine à la veille de l'armistice.

La destruction des usines métallurgiques du Nord et de l'Est n'est pas la conséquence de la bataille. Elle a été l'œuvre méthodique d'un ennemi déterminé à anéantir une industrie concurrente dont il redoutait l'essor. Une organisation spéciale a d'ailleurs présidé à ce beau travail. Avec un siège central à Metz elle possédait des bureaux dans les régions envahies, notamment à Longwy où elle occupait une centaine d'employés. Elle s'appela d'abord *Schutzverwaltung der französischen Bergwerke und Huttenbetriebe*, Administration de protection des mines et usines françaises (ô charmant euphémisme!), puis *Rohstoff und Maschinenverwertungstelle*, Service de la répartition des machines et matières premières, enfin *Beauftragter des Kriegsministerium*, représentant du ministre de la Guerre. Sous le premier titre elle dirigea les enlèvements de matières premières, produits fabriqués et outillage; à partir de 1917 sa dénomination change et elle préside dès lors aux dévastations qui s'amplifient sans cesse. Elle était d'ailleurs placée sous la direction de personnalités de l'industrie métallurgique allemande, qui en profitèrent largement pour améliorer leur matériel sans bourse délier. Voici à titre d'exemple, ce que détenaient les usines Roechling-Carlshutte à Thionville :

Venant des Aciéries de Longwy à Mont-Saint-Martin : Installations de chargement et d'enlèvement de blooms, 3 wagons de 30 tonnes, 1 pont-bascule, 1 wagon de 70 tonnes, matériel divers.

Venant des hauts fourneaux de la Chiers à Longwy : 1 moteur à gaz de 2,700 H.P., 6 machines soufflantes, accessoires et tuyauterie.

Venant des usines Caulliez et Delaoutre à Tourcoing : 7 chaudières.

Venant des Aciéries de Micheville : 1 train blooming complet avec voie de roulement et machine reversible à vapeur, 1 bâtiment complet des souffleries de l'aciérie avec pont roulant de 38 tonnes, 2 moteurs à gaz, 1 machine soufflante pour l'aciérie, 2 gazogènes avec bâtiment et conduites à gaz.

Venant des Aciéries de la Marine et d'Homécourt : 2 moteurs à gaz complets avec alternateurs, 3,200 mètres de conduite pour soufflage des hauts fourneaux, appareils électriques.

Venant des Forges de la Providence à Rehon : 1 bâtiment complet d'aciérie Thomas (charpentes, 3 convertisseurs, 1 mélangeur de 400 tonnes, fours, cubilots, soufflerie, bascule, wagons, poches, cisailles, conduites à gaz, ponts roulants, moteurs, appareillage, etc.), 1 bâtiment complet de laminoir (pont roulant, cylindres à blooming, moteurs, etc.). Installations complètes de fours à dolomie et de moulins à scories.

Et d'autres s'étaient servis mieux encore!

Dans les usines textiles.

L'industrie textile était en grande partie concentrée dans les régions qui furent envahies; presque toutes les usines étaient ici encore situées dans la partie de ces régions qui n'eurent pas à souffrir de la bataille; elles n'en furent pas moins pillées, dévastées, souvent anéanties. Fourmies en offre un exemple caractéristique.

« Dans toute la région de Fourmies on se trouve en présence d'une dévastation qui a été voulue, préméditée, complètement organisée pour tout détruire, méthodiquement exécutée au marteau, à la pioche, à la dynamite et par l'incendie, une usine y passant après l'autre, tout cela dans le but évident d'anéantir un matériel de premier ordre qui répandait dans le monde, depuis de longues années soit en fils, soit en tissus, les produits les plus réputés. La région de Fourmies n'a été le théâtre d'aucun combat, ni en 1914, ni en 1918 et il est impossible de mettre cette dévastation sur le compte des canons. »

Des 75 usines groupées dans la région il restait à l'armistice 5 filatures de laine peignée et 1 de cardé qui nécessitaient d'importantes

réparations; toutes les autres avaient été incendiées, démolies ou complètement dépourvues de leur matériel volé ou brisé.

Au point de vue textile Roubaix-Tourcoing constitue une agglomération unique en France. Les Allemands y trouvèrent d'énormes quantités de matières premières (4 millions de kilogrammes de laine dans une seule usine de Roubaix) et de produits fabriqués, qui bien entendu prirent le chemin de l'Allemagne. Les bâtiments subirent relativement peu de dégâts; mais une partie de l'outillage fut enlevé et celui qui demeura sur place confié à des « équipes de démonteurs de cuivre » (Kupfer, Abbau, Kolonne) qui démontèrent toutes les parties de cuivre en opérant de telle façon que le plus souvent les machines ont été rendues complètement inutilisables.

Et il en fut de même à Saint-Quentin où les 3,000 métiers à broder que comptait la ville furent brisés à coup de marteau et jetés à la rue, à Sedan, à Lille, dans la Marne; rien n'échappa à la frénésie germanique. Dans toutes les branches de la production les mêmes constatations purent être faites : « Partout apparaissait le même dessein de destruction exécuté non pas tant, peut-être dans un esprit de haine et de représailles, que par un calcul d'hommes d'affaires sans scrupules qui, froidement, s'étaient attaqués pour le ruiner à un concurrent dangereux, avaient anéanti ses moyens de production et avaient enrichi leurs propres industries de ses dépouilles. »

Un document écrasant.

Aussi bien possédons-nous l'aveu des destructeurs eux-mêmes : on le trouve en effet à chaque page d'un volumineux ouvrage que publia en février 1916 l'état-major allemand et où ont été résumés les résultats d'une vaste enquête menée en janvier et février 1916 par 200 experts germaniques. 4,031 entreprises françaises furent ainsi visitées et examinées. A quelle pensée obéissait le grand état-major allemand, en menant à bien ce vaste travail? S'agissait-il de dresser l'inventaire des ressources que pouvaient encore fournir à l'armée les usines et approvisionnements de la France envahie? Le but était tout autre, la préface même de l'ouvrage l'expose clairement : « Partant, y est-il dit, de ce principe qu'une connaissance approfondie des conditions industrielles et économiques en territoire occupé est nécessaire dans les milieux autorisés de l'empire, on a

essayé, dans ce travail, d'en fournir une description en quelque sorte complète, d'après les relevés effectués sur place.

« Ce travail embrasse, au point de vue technique comme au point de vue économique, les branches industrielles les plus importantes; il dépeint les conditions d'existence des diverses industries; il expose leurs rapports avec l'Allemagne et avec le marché mondial, *et donne un aperçu des répercussions qui résulteront probablement pour l'Allemagne de la destruction de certaines branches d'industrie.* »

Le choix des destinataires prouve d'ailleurs qu'il ne s'agit nullement ici d'une enquête d'ordre militaire : l'ouvrage fut en effet adressé à toutes les Chambres de commerce, à toutes les associations économiques de l'Empire. Les répercussions prévues par les rapporteurs étaient de deux ordres : d'une part l'industrie allemande devait pouvoir prendre sur les marchés étrangers la place qu'occupaient nos entreprises; et d'autre part, minutieusement informée des destructions opérées pendant la guerre, elle devait être toute prête, la paix signée, pour venir offrir aux usines dévastées l'outillage qui leur serait nécessaire pour leur reconstruction.

Pour fournir au producteur allemand les renseignements nécessaires, le plan général de l'ouvrage est le suivant :

Un chapitre est consacré à chacune des industries des régions envahies. Chacun de ces chapitres est divisé en 3 parties :

La première décrit la situation de l'industrie envisagée à la veille de la guerre;

La deuxième résume les dommages qu'elle a subis depuis l'invasion jusqu'en février 1916;

La troisième examine quelles répercussions exerceront ces dommages sur la prospérité de l'industrie allemande correspondante.

En ce qui concerne la deuxième partie, les enquêteurs ont toujours pris le soin de distinguer entre les dommages de guerre dits naturels qui proviennent directement des opérations de guerre et ceux qui résultent des actes de l'autorité allemande; de leur propre aveu ce sont ces derniers dommages qui sont toujours et de beaucoup les plus considérables. Et pourtant l'enquête date de 1916; or nous l'avons vu à cette époque, l'envahisseur avait borné son activité aux enlèvements et au pillage; mais pendant les trente-deux mois suivants il a parfait son œuvre en détruisant tout ce qu'il n'emportait point,

et les dommages ont augmenté dans d'énormes proportions. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on lit l'ouvrage dont nous donnons ici quelques extraits caractéristiques :

« *Mines de houille. Le travail de destruction n'a pu être laissé au seul feu de l'ennemi*; certains motifs stratégiques (?) nous ont amenés à abattre les bâtiments d'extraction. La communication souterraine, si dangereuse pour nos troupes entre les bassins situés de part et d'autre des positions de combat (?) a été interrompue en inondant les travaux de mines. A cet effet, on a détruit le cuvelage aux endroits où les couches d'eau permettaient de provoquer une forte inondation à l'intérieur des galeries. Par suite de toutes ces circonstances, *les bassins sont immobilisés pour des années.* »

Les mines ont perdu tant de machines que si elles veulent se mettre rapidement au travail, elles seront forcées de s'adresser à l'étranger. Quelles que soient les modalités du rétablissement des rapports politiques entre la France et l'Allemagne, l'industrie mécanique allemande profitera en toutes circonstances de sa bonne réputation.... *Même si les riches gisements de fer et de charbon du territoire occupé par les troupes allemandes devaient rester à la France*, l'Allemagne peut prévoir une augmentation de ses exportations par suite du déficit accru de la production française.

Usines métallurgiques. Considérés dans leur ensemble, les dommages de guerre sont très importants. Il s'agit, dans la plupart des cas, de l'enlèvement des matières premières et des machines, notamment de tours, piles électro-motrices, courroies de transmission, coquilles, trains de laminoirs, souffleries, etc. La restauration pourra, en moyenne, demander de huit à seize mois; il est de grande importance pour la reprise de l'exploitation après la guerre, de savoir si les réquisitions continueront et notamment s'il faudra continuer à enlever des machines et des installations importantes. Après la guerre il faudra certainement des années pour se procurer des laminoirs, et les usines atteintes perdront, en attendant beaucoup de clients qui demandent des profils spéciaux.... Dans maintes fonderies, tous les modèles en bois eux-mêmes ont été employés pour des buts de guerre (?) et ces fonderies ne pourront reprendre le travail qu'au bout de un à trois ans.

Au point de vue de la répercussion des dommages de guerre sur

l'Allemagne, la question est de savoir si un établissement a subi des dommages tels qu'il soit mis hors de cause pour une longue période ou qu'il ne puisse peut-être plus être remis en exploitation. S'il en était ainsi, l'Allemagne aurait ce double avantage que la concurrence, en ce qui touche l'acquisition des minerais de fer et en ce qui concerne l'écoulement sur le marché mondial, se trouverait réduite et que le danger pour elle du développement rapide de l'industrie métallurgique française signalé plus haut serait amoindri. Or aucun des établissements métallurgiques n'est endommagé à tel point qu'il soit mis hors de cause de façon permanente, mais on peut dire avec presque certitude que tous les hauts fourneaux, toutes les aciéries et tous les laminoirs sont rejetés en arrière de plusieurs années[1].

Filature de laine cardée. Si la libre concurrence se rétablit dans le monde aussitôt après la conclusion de la paix, on peut admettre que l'Allemagne sera en situation de reprendre sa pleine capacité de production dans le domaine des filés de laine au moins un à deux ans plus tôt que la France. Ce serait un résultat d'autant plus enviable que les branches d'industries connexes, tissage et teinture, ainsi que le commerce d'exportation bénéficieraient du même avantage et que ce dernier notamment se trouverait en situation non seulement de reconquérir les débouchés qu'il a perdus mais *d'acquérir même de nouveaux débouchés là où la France était jusqu'à présent l'unique fournisseur.*

Sucreries. Les fabriques, à quelques rares exceptions près, ont énormément souffert de la guerre. Aucune n'a échappé aux réquisitions; partout les stocks de sucre et de mélasse, les approvisionnements, les animaux, les voies Decauville, les wagonnets ont été enlevés; les fabriques ont souffert bien davantage encore du démontage des pièces en cuivre, en laiton et en bronze. Le remplacement de ces pièces exigera un long délai, une main-d'œuvre expérimentée qui fera défaut, des dépenses considérables.

L'industrie sucrière française doit disparaître comme concurrente sur le marché mondial. Elle devra sans doute avoir recours dans une

1. Ces lignes, rappelons-le, ont été écrites en février 1916; mais dans les mois qui suivirent rien ne fut négligé pour « mettre hors de cause de façon permanente » nos établissements métallurgiques.

certaine mesure aux fabriques allemandes de matériel spécial en vue de sa reconstitution, car les ateliers de constructions mécaniques français, situés pour la plupart dans le Nord et affaiblis par la guerre, ne pourront suffire à la tâche. »

Le bilan de l'occupation allemande.

Ces quelques extraits, que nous pourrions multiplier, suffisent. La preuve irréfutable est faite, que nos ennemis ont voulu ruiner systématiquement nos industries partout où ils sont passés afin de les supplanter non seulement dans les marchés étrangers, mais en France même. Il nous reste à établir le bilan de ces dévastations sans nombre; le tableau suivant est, en l'aridité de ses chiffres, tristement éloquent!

Catégories d'industries.	Pourcentage de la production de la France envahie.	Coefficient de destruction.	Valeur en 1914 de s dommages subis.
Sidérurgie	81 p. 0/0	90 p. 0/0	1,323,000,000
Constructions mécaniques	25 —	90 —	
Petite métallurgie du fer	65 —	80 —	
ndustrie des métaux autres que le fer	65 —	90 —	60,450,000
Industries électro-techniques	— —	90 —	48,100,000
Usines d'électricité	— —	80 —	65,000,000
Filatures de coton	30 —	93 —	224,000,000
Retorderies	— —	80 —	27,000,000
Filatures de laine	81 —	80 —	190,000,000
— de lin et chanvre (broches)	93 —	35 p. 0/0 détruites 33 — enlevées 32 — détériorées	100,000,000
Filature de jute	— —	100 p. 100	6,000,000
Tissage de la laine	83 —	78 —	63,000,000
— du lin (métiers)	— —	40 p. 100 détruits 46 — détériorés 14 — intacts	9,000,000
— du coton	10 —	92 p. 100	24,000,000
— à bras	— —	100 —	11,000,000
Tulles, rideaux, dentelles, guipures	— —	80 —	50,000,000
Broderies	— —	100 —	38,000,000
Teintureries. Apprêts	— —	80 —	67,000,000
Peignage de laine	84 —	60 —	24,000,000
Industries diverses	— —	45 —	22,000,000
Papier	— —	— —	30,000,000
Grande industrie chimique	30 —	95 —	47,000,000
Autres industries chimiques	— —	80 —	81,800,000
Usines à gaz	— —	— —	41,070,000
Verrerie	80 —	100 —	68,200,000
Ciment	— —	— —	14,000,000
Moulins	— —	80 —	59,200,000
Brasseries. Malteries	60 —	80 —	241,000,000

Catégories d'industries.	Pourcentage de la production de la France envahie.	Coefficient de destruction.	Valeur en 1914 des dommages subis.
Sucreries	76 p. 0/0	70 p. 0/0	265,000,000
Distilleries	59 —	85 —	82,700,000
Cuir	14 —	— —	23,000,000
Bois	— —	— —	83,000,000
Imprimerie	15 —	— —	37,000,000
Industries diverses	— —	— —	335,000,000

Ainsi les seuls dégâts causés aux bâtiments et à l'outillage industriels atteignent 3,800 millions de francs; en y comprenant les marchandises et approvisionnements enlevés les dommages s'élèvent à 7,620 millions. Mais il s'agit là de la valeur 1914. D'après les estimations officielles la valeur 1920 dépasse 35 milliards! Ne sont pas compris dans ce chiffre les dommages causés aux voies ferrées (valeur 1914 : 1,996 millions) ni ceux causés aux mines (valeur 1914 : 1 milliard). Et n'y sont pas comprises non plus les pertes correspondant à la privation de jouissance pendant la guerre et au manque à gagner jusqu'à complète reconstitution, et qui se chiffrent également par milliards. Enfin il ne faut pas oublier que les dommages industriels auxquels nous bornons cette étude ne constituent qu'une partie des dommages causés aux régions envahies dont la reconstitution intégrale exigera plus de 120 milliards de francs.

Au total 4,500 usines étaient détruites; dans 6,500 autres les bâtiments subsistaient mais le matériel avait été enlevé ou détruit; près de 10,000 autres nécessitaient des réparations souvent importantes. Tel était à l'armistice, au point de vue industriel, le sinistre bilan de l'occupation allemande. Il faut l'avoir présent à la mémoire et quand on examine la situation économique de la France au lendemain de la guerre et quand on juge sa politique à l'égard de l'Allemagne.

Le monde a trop souvent méconnu l'immensité de nos ruines; et la propagande allemande a parfois trouvé des alliés imprévus pour soutenir la cause de la pauvre et innocente Allemagne et dénoncer les injustifiables prétentions de la France impérialiste. Et pourtant des dommages incalculables que nous avons subis, l'Allemagne est doublement responsable, « d'abord pour les avoir provoqués par son agression préméditée, ensuite pour les avoir multipliés par sa méthodique sauvagerie ». Il lui appartient de les réparer; les remises

de dette successives que les alliés lui ont consenties ont déjà réduit dans de notables proportions les charges qui légitimement devraient peser sur ses épaules. Si elle pouvait, dans l'avenir, se dérober à l'exécution de ses engagements solennels, sa défaite militaire ne l'empêcherait pas de recueillir les profits de la guerre économique qu'en définitive *elle aurait gagnée*.

Les ruines pourtant se relèvent; la vie est revenue dans les vastes ateliers restés si longtemps vides, sans mouvement et sans bruit, où gisaient il y a trois ans des débris de machines, derniers témoins des enlèvements et des dévastations systématiques qui avaient anéanti l'œuvre de tout un siècle. Mais ce pays ne pouvait mourir. A tant de vaillance et de courage le monde doit la justice : c'est pourquoi l'Allemagne doit être contrainte à s'exécuter, jusqu'à l'extrême limite de sa capacité, *car la réparation des torts que l'on a causés est l'essence de la justice*.

LOUIS POMMERY.

LE 50e ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Le dimanche 5 juin 1921, l'École libre des Sciences politiques a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Sur l'initiative de M. Eugène d'Eichthal, directeur de l'École et président du Conseil d'administration, celui-ci décida de donner à la cérémonie de commémoration un caractère familial et intime, comme celui qu'avait eu la célébration des vingt-cinq ans de l'École en 1896, et d'inviter exclusivement les membres du Comité de Perfectionnement, les professeurs et leurs familles, le Conseil d'administration et les membres de la Société des anciens élèves et élèves, les élèves candidats au diplôme et un petit nombre de personnalités parmi lesquelles figuraient notamment les membres de la famille de M. Boutmy et de M. A. Leroy-Beaulieu, le doyen de la Faculté de droit, le recteur de l'Académie de Paris, l'administrateur du Collège de France et les membres de l'Académie des Sciences morales et politiques.

M. Paul Ernest-Picard, sous-gouverneur de la Banque de France; M. Lyon-Caen, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques; M. Ribot, sénateur, ancien président du Conseil, voulurent bien accepter de prendre la parole après le directeur de l'École; le premier, en qualité de président de la Société des anciens élèves et élèves; le second, en qualité de doyen des professeurs; le troisième, en qualité d'ancien professeur et ami du fondateur de l'École.

Le 5 juin, à quatre heures, une nombreuse assistance se pressait dans le préau de l'École, et se réunissait ensuite dans l'amphithéâtre où devaient être prononcées les allocutions relatives à la solennité du jour. Les origines de l'École, les difficultés de ses débuts, son

épanouissement sous la direction de son fondateur Émile Boutmy, l'œuvre accomplie au cours de la direction de M. A. Leroy-Beaulieu et des années plus récentes, furent rappelées successivement par les orateurs, au milieu des applaudissements sympathiques et répétés de l'auditoire, dans les allocutions qu'on trouvera plus loin.

A cinq heures et demie, un goûter fut offert aux invités de l'École, parmi lesquels figuraient un grand nombre d'élèves, et un temps favorable permit de jouir du beau jardin où la réunion se prolongea jusqu'à une heure avancée. On entendit dans des conversations amicales et animées évoquer beaucoup de souvenirs anciens, tandis que la jeunesse présente parlait de l'avenir et se félicitait du temps passé à l'École.

Tous, en quittant la rue Saint-Guillaume, s'applaudirent auprès du directeur et des membres présents du Conseil, de l'heureuse cordialité qui avait régné durant cette belle journée et exprimèrent des vœux chaleureux pour le succès et la prospérité future de l'École.

Allocution de M. Eugène d'Eichthal,
Membre de l'Institut, Directeur de l'École.

Mesdames, Messieurs,

Donc, notre École a cinquante ans. C'est une personne mûre. Fille qu'elle était « d'une espérance indomptée au sein du grand deuil national de 1871[1] », elle a, une première fois, il y a vingt-cinq ans, fait son examen de conscience, rendu solennellement un hommage reconnaissant à son glorieux et aimé fondateur Émile Boutmy, et constaté en présence de celui qui l'avait créée qu'elle avait largement réalisé les vues qui avaient présidé à sa naissance. Plusieurs d'entre vous ont assisté à cette solennité et s'en souviennent. D'autres, en grand nombre, hélas, ont disparu. C'est la loi des choses terrestres; mais si les hommes passent, les institutions qui méritent de durer vivent et progressent dans une croissance continue. C'est le cas de l'École libre des Sciences politiques. Fondée au milieu de difficultés inouïes qu'on a rappelées en 1896, elle s'est constamment développée jusqu'à atteindre sa prospérité actuelle.

Cette prospérité a été momentanément interrompue par l'effroyable grande guerre de 1914-1918. Mais, même pendant cette terrible période

1. Traduction du début de l'inscription gravée au revers de la médaille de Roty offerte en 1896 à Émile Boutmy.

durant laquelle elle perdait plusieurs de ses maîtres et des centaines de ses anciens élèves et où presque toute la jeunesse était sous les drapeaux, elle a, avec des moyens restreints, persévéré dans ses enseignements. Jusque sous les bombes des gothas et les obus des berthas, ceux de ses professeurs qui étaient disponibles nous ont continué leur dévouement et fait leurs cours, quelquefois même dans nos caves.

Ces mauvais jours sont passés et, depuis la Victoire fruit d'une inlassable ténacité, l'École a vu affluer sur ses bancs un nombre plus grand que jamais d'étudiants français et étrangers. A ces étudiants se sont même, pour la première fois, jointes quelques étudiantes qui ont travaillé, ou travaillent, sérieusement. C'est un signe des temps.

L'École a ainsi, avant, pendant et après la guerre, manifesté son éclatante vitalité. Elle a fourni la preuve qu'un des buts essentiels de son fondateur avait été atteint : former une élite de citoyens capables d'apporter dans les fonctions publiques ou dans la direction des hommes les qualités de caractère et d'esprit nécessaires à l'existence de la Nation. En 1914, la France était menacée de périr sous la brutale agression allemande et c'est sur le champ de bataille que devaient être tranchées ses destinées. Là, une partie de nos maîtres, plusieurs générations d'anciens élèves ont été appelés à la défense de la patrie.

Beaucoup sont tombés au front ou rentrés mutilés, et les magnifiques citations que contient notre *Livre d'Or* rendent hommage à leur héroïsme. « L'année a perdu son printemps », s'écriait Périclès en prononçant l'oraison funèbre de la jeunesse athénienne moissonnée sur les champs de bataille. Que de printemps ont péri pendant nos quatre années douloureuses ! Tous, ceux qui ont disparu, comme ceux qui ont survécu, ont témoigné que les enseignements de l'École, bien que tournés en temps normal vers des buts pacifiques, formaient aussi, pour les jours des épreuves sanglantes, des hommes munis de bonnes méthodes de conduite et de direction, capables de servir d'exemples et de chefs, de ces véritables chefs qui, suivant l'expression de Xénophon, sont ceux « qui savent inspirer à leurs soldats la volonté de les suivre à travers les flammes et au milieu de tous les dangers ».

Disons une fois de plus notre admiration et notre reconnaissance aux vaillants qui ont succombé « parmi les flammes et les dangers », et remercions les survivants d'avoir si bien fait leur devoir. Ils restent la gloire endeuillée de l'École.

Je voudrais, aux anciens comme aux jeunes qui sont venus aujourd'hui s'asseoir dans cet amphithéâtre, rappeler quelques-unes des pensées maîtresses qui animaient, il y a cinquante ans, notre fondateur, lorsque, au milieu des angoisses de « l'année terrible », il songeait à réformer l'éducation politique de notre pays écrasé et dérouté par la défaite.

Cette défaite, Boutmy, après de longues observations et méditations,

ne l'attribuait pas simplement au désastre militaire dû à une imprévoyance spéciale : l'imprévoyance, il l'apercevait s'étendant à tout l'ensemble de notre organisation d'État. Les études historiques, auxquelles il s'était adonné de lui-même et par ses seules ressources depuis sa jeunesse, lui montraient en apparence, en France, la politique livrée aux théories abstraites, à ce qu'on appelait « les principes », en fait abandonnée aux passions des partis, aux oppositions et aux intérêts de personnes, au lieu d'être cette science des faits réels qui devrait être sa véritable substance, comme elle sert de fondement à toutes les entreprises humaines collectives qui réussissent. Il constatait que nos pères et leurs fils avaient beaucoup étudié l'antiquité et le Moyen âge dans des livres et même des légendes, et fort peu le présent avec ses besoins nouveaux, son développement scientifique et industriel, ses complexités d'hommes et de choses, ses enchevêtrements de relations internationales. A ce point de vue, les Universités, retenues par des règles imposées et aussi par de longues traditions, ne lui semblaient pas libres d'innover autant qu'il l'aurait fallu : toute espèce de considérations les confinaient dans leurs limites en quelque sorte classiques.

« L'éducation de nos collèges et de nos écoles supérieures, écrivait-il, nous laisse dans l'ignorance de presque tous les éléments de la vie contemporaine. C'est une immense et déplorable lacune. Le moins qu'on puisse attendre d'un homme cultivé, c'est qu'il connaisse son temps. Nos collèges enseignent beaucoup de choses excellentes : ils n'enseignent pas cela. Or, il importe que chaque génération nouvelle entre dans la vie moderne sans étonnement, qu'elle sache s'y reconnaître et s'y mouvoir.... Cet enseignement doit avoir un caractère historique et critique plutôt que dogmatique. On dit à l'enfant : « Écoute, retiens et crois. » Au jeune homme et à l'homme mûr, il faut dire : « Vois, compare et juge. » L'expérience seule fixe la limite précise où les grandes généralités, vraies en gros, cessent d'être pratiquement exactes.... Je parle de la haute et vaste expérience qui dresse sans hâte ses tables d'observations, tient compte de tous les éléments, saisit toutes les analogies et n'omet aucune des corrections que suggère la différence des temps, des lieux et de la race. »

Et Boutmy traçait les grandes lignes d'un enseignement politique général comprenant les finances, l'administration, la diplomatie, la constitution de l'État, enseignement « qui devait prendre l'histoire pour cadre de la plupart de ses cours et s'imprégner de l'esprit psychologique et historique qui ne fait qu'un en cet ordre d'études avec l'esprit scientifique », qui se combine avec lui pour ramener l'éducateur sur le terrain des faits objectifs, étudiés parallèlement chez nous et à l'étranger. Champ bien vaste, qu'il pouvait au premier abord paraître présomptueux de vouloir parcourir avec un personnel professoral à créer de toutes pièces,

avec les seules ressources d'une École privée qui n'attendait pas d'aide du gouvernement, et pour qui les libéralités, qu'elle devait recueillir plus tard, n'étaient encore qu'une vague espérance.

En tout cas, cet enseignement, l'École naissante ne pouvait ambitionner de le donner à l'universalité des citoyens français, ni même à tous les élèves de l'enseignement secondaire. Par une vue très juste, nos fondateurs, aidés des sympathies et des conseils d'hommes comme Guizot, Laboulaye, Taine, soutenus par quelques premiers souscripteurs, songèrent surtout à ceux qui, par leur situation de famille ou leurs aptitudes spéciales, avaient droit d'aspirer à exercer une influence sur la démocratie dans la vie politique, dans les fonctions publiques ou dans les grandes affaires. Ils songèrent aussi aux jeunes étrangers qui, dans leur propre pays, pouvaient poursuivre des buts analogues et qu'il y aurait grand intérêt à attirer sur les bancs de l'École, pour qu'ils s'y formassent à la science politique et administrative, en apprenant du même coup à nous connaître autrement que par nos journaux, notre théâtre et nos romans — qui répandent trop souvent dans le monde une idée de nous peu fidèle — en nouant avec nous des sympathies et des relations personnelles utiles à notre situation d'avenir dans le monde.

Cette vue précisait par avance les catégories d'élèves qui devaient venir chercher l'instruction dans nos salles de cours; et ce sont bien elles qui, dans des proportions toujours croissantes, ont afflué sur nos bancs. Bien que notre institution échappât, suivant la volonté formelle de son fondateur, « aux fins étroitement utilitaires qui sont la tentation et le danger des Écoles spéciales », et que le côté pratique lui vînt surtout du choix d'un bon nombre de « praticiens éminents » préposés à l'enseignement (est-il besoin de rappeler tout d'abord Albert Sorel, Paul Leroy-Baulieu, Alexandre Ribot, et tant d'autres qui ont suivi?), beaucoup ont franchi notre seuil pour se préparer à obtenir soit chez nous, soit à l'étranger, l'accès aux fonctions publiques qu'ouvrent des concours spéciaux, et l'École a, par le nombre et la qualité de ses candidats, dans cette voie, remporté les succès éclatants et constants que chacun connaît : mais l'enseignement qui est donné sur nos bancs ne sert pas seulement à ceux qui — forcément en nombre restreint — cherchent où réussissent à entrer dans les diverses administrations. Ces derniers, grâce aux notions étendues qui leur ont été données et aux bonnes méthodes intellectuelles dont ils ont été pourvus, fournissent des dirigeants aptes à bien servir l'État, et par là, l'un des buts principaux visés par Boutmy est atteint. Mais, l'enseignement reçu à l'École est précieux également pour ceux qui ne se présentent pas aux examens, ou qui s'étant présentés, échouent, car il constitue une culture générale qui, en même temps qu'elle élargit l'esprit, l'habitue à se resserrer sur un certain nombre de matières précises, à les creuser plus à fond et, sous l'influence de maîtres formés par le manie-

ment des hommes et des affaires, à s'accoutumer à la rigueur du raisonnement et de l'exposition. C'est là un caractère général de nos enseignements qui donne des fruits excellents, quelle que soit la carrière qui s'ouvre ensuite devant nos élèves, fût-ce la vie politique indépendante ou les affaires privées.

« Notre objet, disait avec éloquence Albert Sorel, lors du vingt-cinquième anniversaire de l'École, n'est pas de distribuer des diplômes et de peupler de nos diplômés les bureaux des administrations. Il est plus haut : il est de répandre dans le pays des hommes, des citoyens. Notre enseignement ne donnera sa mesure que quand nos élèves, jetés aux affaires, n'ayant plus à répondre à des questions mais à résoudre des questions, seront forcés de juger par eux-mêmes et de décider.... Comprendre et savoir est beaucoup. Vouloir est davantage, et c'est le degré supérieur de toute éducation politique. » A vouloir, comme le dit Sorel, et à bien vouloir, c'est-à-dire à décider en connaissant les précédents et les complexités des problèmes, et en les résolvant d'après les données précises et justifiées par l'expérience, c'est à cela que l'École prétend former les jeunes. Notre passé déjà long prouve que, dans bien des cas, elle y a réussi.

Les événements des dernières années rendent sa tâche plus nécessaire et aussi plus lourde que jamais. La commotion qui a bouleversé le monde a créé une Europe nouvelle qui est actuellement en une crise de formation douloureuse, crise dont chaque sursaut et chaque dénouement touchent à nos intérêts les plus sacrés. La France ne peut se détacher de ces vastes mouvements de peuples et d'institutions dans lesquels son avenir même est impliqué, qui réagissent sur elle et sur lesquels elle réagit; il faut qu'elle les connaisse, les pénètre, les juge sans parti pris, en tenant compte de ses sympathies et de ses intérêts. Au milieu de cette fermentation générale, il faut que nous ayons nous-mêmes une politique intérieure et extérieure suivie, sans emballement sur des principes, proclamés plus d'une fois avec quelque imprudence, ménagère des forces réelles de la Nation qui toutes bien coordonnées, ne suffiront que tout juste à notre relèvement. Ce relèvement, après les joies de l'armistice, nous voyons tous les jours de quelles difficultés sociales, économiques, financières il est entouré. Au bout de plus de quatre ans de guerre, et de quelle guerre épuisante et ruineuse pour les hommes et les choses, ces difficultés, on pouvait les prévoir : mais elles dépassent les prévisions raisonnables et réclament pour être résolues des efforts immenses. Ces efforts, on peut les attendre des vertus d'initiative et d'endurance qui sont le propre de notre jeunesse mûrie par la guerre. Il faut avoir confiance dans ces vertus pour assurer l'avenir de la patrie. C'est à elles que s'adresse l'École en les éclairant, en les dirigeant, en leur fournissant des mobiles d'action vérifiés par la pratique.

Cet attrait de la jeunesse intelligente et laborieuse est celui qui amène

vers nous et retient ce concours d'éducateurs que Boutmy, par un prodige qui s'est incessamment renouvelé depuis cinquante ans, a su grouper autour de nos chaires. Cet attrait, lui-même l'avait subi jusqu'au fond de son être : « S'il y a un éloge que j'ai mérité, disait-il, c'est d'avoir aimé passionnément deux choses : le talent et la jeunesse. Le talent dans ce qu'il a de plein, de savoureux et de fécond : qu'y a-t-il de plus admirable! Et la jeunesse avec sa candeur, sa loyauté, sa curiosité infinie, ses vastes espérances : qu'y a-t-il de plus doux! C'est une aube qui repose les yeux, et où l'on pressent le jour, sans en subir la clarté parfois blessante! »

Malgré l'attraction naturelle et puissante de la jeunesse, il déclarait le recrutement de notre corps enseignant un continuel miracle. « J'ai été, s'écriait Boutmy, le témoin étonné, bien plutôt que l'agent (ici Boutmy était trop modeste) de la mystérieuse impulsion qui a mis en mouvement, sur les points les plus éloignés de l'espace, des esprits éminents, les a fait graviter les uns vers les autres et vers l'idée patriotique dont ils devaient être les serviteurs, a fait arriver juste à temps l'homme spécialement capable pour chaque chaire à pourvoir. Et quelle chaleur d'âme, quel dévouement à leur tâche et à leurs élèves! Ça a été ma force et ma joie de sentir cette élite de nobles intelligences se serrer affectueusement autour de moi. Le corps enseignant est l'honneur de l'École. Il est l'École elle-même et c'est à lui surtout que doivent aller les justes hommages de la jeunesse qu'il a formée. »

Le langage que tenait notre fondateur, il y a vingt-cinq ans, a été à maintes reprises celui de son successeur Anatole Leroy-Beaulieu, qui s'est montré le digne continuateur de Boutmy et que nous avons tous aimé et admiré. Les sentiments dont ils ont été les interprètes vivent au fond du cœur des directeurs actuels.

La mort a eu beau faucher beaucoup de nos meilleurs et plus illustres maîtres — la liste de leurs noms est la gloire de notre maison, — leur exemple a été comme une contagion féconde qui a groupé autour de l'École des successeurs égaux à leurs aînés. Anciens et jeunes forment une phalange incomparable où, à côté des professeurs des Facultés, les hauts fonctionnaires, les administrateurs, les financiers émérites, les savants historiens, les publicistes autorisés apportent aux élèves les fruits de leur savoir, de leur compétence, de leur expérience mûrie par un long contact avec les réalités de la vie ou de l'histoire, enseignement toujours près des choses concrètes et qui ne se perd pas dans de vagues généralités, des affirmations dogmatiques non vérifiées par les faits positifs, ou dans les satisfactions de la simple curiosité. Vous connaissez tous la longue liste de nos cours et la variété des programmes qu'ils embrassent. Ce vaste édifice s'est construit peu à peu, avec pas mal de retouches successives et en poursuivant toujours le dessein d'adapter l'École aux besoins intellectuels, sociaux et économiques du pays, en

même temps qu'aux nécessités pratiques des carrières. Souple dans son fonctionnement, libre d'entraves administratives, notre institution a pu se prêter rapidement ainsi aux transformations ou modifications suggérées par l'expérience. Elle a, en cela, suivi la méthode et comme le caractère même de son fondateur, qui (tous ceux qui l'ont connu s'en souviennent) possédait une sorte de ténacité veloutée, habile à triompher des obstacles en changeant, quand il le fallait, ses procédés d'action, tout en poursuivant inlassablement son but et réussissant presque toujours à l'atteindre.

Une des évolutions récentes les plus importantes, qui se sont produites dans les divisions de nos programmes, a été la création puis le développement de la section des Finances privées qui a vu le nombre de ses cours et celui de ses élèves croître dans des proportions considérables : depuis la guerre, cette progression a été particulièrement importante. Elle prouve le désir de beaucoup de jeunes gens, même de familles aisées, d'entrer dans les affaires et de contribuer ainsi à maintenir leur propre indépendance en même temps qu'à travailler au relèvement économique du pays.

Dès 1891, notre fondateur s'était demandé « si l'École ne serait pas plus apte que tout autre établissement à entreprendre la formation de collaborateurs d'élite pour les hommes qui sont à la tête des grandes affaires ». « Il y a, écrivait-il, des entreprises qui soutiennent avec le public, les États, les villes, des rapports compliqués. Le jeu très entre-croisé des intérêts publics et privés multiplie ici les questions délicates. Il faut, pour les aborder, une préparation compréhensive qui ne peut nulle part s'organiser mieux qu'à l'École des Sciences politiques. » Vérifiant cette vue de Boutmy, l'expérience a prouvé que la formation supérieure que nos jeunes gens reçoivent était hautement appréciée par les directeurs de nos grandes institutions financières ou industrielles. L'École n'a qu'à se féliciter d'avoir ainsi fortifié cette branche de son activité.

Une autre extension importante est celle qu'ont reçue les conférences de revision et d'interrogation. Elles constituent à côté de l'enseignement des grands cours un organe de contact entre les maîtres et les élèves, contact qui est impossible quand les auditoires comprennent plusieurs centaines d'élèves. Dans les conférences, composées d'un nombre restreint d'étudiants, les maîtres, que se sont dévoués à cette tâche laborieuse, interrogent individuellement les auditeurs et s'aperçoivent des lacunes qui ont subsisté dans l'intelligence du cours : ils les comblent par des explications complémentaires. Ils habituent les élèves à répondre oralement, à parler — ce qui est nécessaire dans un pays où la parole naturellement facile n'appartient pas toujours à ceux qui savent le plus et pensent le mieux —. Ils leur donnent des sujets à traiter par écrit et les forment ainsi à la netteté des plans, à

l'ordre dans les idées. Le tout comporte des notes qui figurent obligatoirement dans le dossier des candidats au diplôme et modifient leur moyenne. Ainsi, par l'influence des conférences que dirigent des maîtres éminents et zélés, l'École réagit contre l'inconvénient des cours recueillis par les élèves et répétés ensuite aux examens presque machinalement, sans travail d'assimilation profonde et individuelle, sans apprentissage des bonnes méthodes de composition et d'exposition qui doivent être le fruit essentiel du passage sur nos bancs. Les résultats déjà acquis dans cette voie, où, dès 1879, Boutmy voulait de plus en plus pousser l'École, en y introduisant ce qu'il appelait un sage *privat docentisme*, nous donnent bon espoir pour l'avenir. Nous ferons, pour réaliser complètement le but envisagé, les sacrifices nécessaires et nous compterons plus que jamais pour y atteindre sur le dévouement inlassable de nos collaborateurs.

Le dévouement, un dévouement éclairé et incessant, c'est ce que nos prédécesseurs ont rencontré et ce que nous rencontrons chaque jour dans toutes les catégories de personnes attachées à l'École, c'est ce qui lui a permis de naître et de vivre, c'est ce qui a fait et assuré sa prospérité et son éclat. Bel exemple de ce que peut produire l'initiative privée, réchauffée et organisée par un sentiment collectif de zèle et d'ardeur pour l'entreprise commune. Depuis ses débuts où l'École a trouvé en lui des concours intellectuels et financiers précieux, le Conseil d'administration, recruté parmi les plus hautes personnalités politiques, administratives, scientifiques, industrielles et commerciales, a toujours été, pour les directeurs qui se sont succédé rue Saint-Guillaume, fécond en avis éclairés, en suggestions profitables pour l'avenir de notre maison. Le directeur actuel est profondément reconnaissant de l'appui constant qu'il trouve auprès des conseillers qui ont bien voulu lui accorder leur confiance.

Le Comité de perfectionnement, qui compte des noms illustres, a toujours également prêté à l'École, par ses indications et ses observations, un utile concours et nous l'en remercions avec chaleur. Ce même zèle pour le bien de l'École, nous le constatons à chaque moment dans le personnel administratif de tous les degrés, et la maison de la rue Saint-Guillaume constitue à ce point de vue un modèle bien digne d'être imité. Il correspond à l'esprit général de cordialité qui règne dans les rapports de ceux qui fréquentent notre demeure, maîtres et élèves, direction et collaborateurs. Grâce à la Société des anciens élèves, cette cordialité subsiste entre le plus grand nombre de ceux qui ont fréquenté nos cours, et elle représente un des éléments les plus attachants et les plus intéressants de notre institution. L'esprit de l'École se répand grâce à elle dans notre pays et dans les pays étrangers où nos agents diplomatiques, nos négociants, nos financiers retrouvent et célèbrent en commun les sou-

venirs de la rue Saint-Guillaume, comme d'un coin, particulièrement chéri, de la patrie et d'un temps particulièrement aimé de leur jeunesse. Il est désirable sous tous les rapports que l'Association prospère, qu'elle compte beaucoup d'adhérents parmi les anciens et parmi les jeunes. Serait-ce une témérité que d'espérer que, parmi ses membres, quelques-uns, imitant des exemples qui, à ses débuts, ont permis à notre maison de se développer, songeront à doter la Société de nouvelles ressources ou même à faciliter à l'École des accroissements de salles et de Bibliothèque qui seront peut-être bientôt nécessaires?

La Société des Anciens Élèves et Élèves a presque le même âge que l'École. Nous la remercions d'avoir organisé avec nous le cinquantenaire que nous célébrons aujourd'hui.

Messieurs,

Le succès de l'École est éclatant : non seulement le nombre de ses élèves atteint des totaux que n'ont jamais connus nos fondateurs, ni les années qui les ont suivis; elle a compté cette année 1 089 inscrits[1] parmi lesquels 301 étrangers qui se félicitent, nous le savons, de l'accueil qu'ils ont reçu dans notre maison. Non seulement nos élèves français ou étrangers ont porté la réputation de notre École chez tous les peuples qui ont des sympathies anciennes pour la France; quelques-uns de ces peuples ont imité notre exemple en fondant des institutions analogues à la nôtre. Même des voisins qui ne reconnaissent pas volontiers à notre pays, sur aucun point, une supériorité marquée, ont, en voulant marcher sur nos traces, proclamé les services éminents que notre École avait rendus à la Nation depuis 1870. Ils ont été entraînés à une exagération dans des termes qui, en notre qualité de Français, nous font un peu sourire. Voulant fonder une école inspirée des mêmes idées que la nôtre et poursuivant un but semblable, les promoteurs de l'institution, pour se rallier l'opinion publique, ont été jusqu'à déclarer solennellement que « l'École des Sciences politiques avait gagné la guerre ». Nous savons trop quels sont les génies et les héros qui ont vraiment gagné la guerre pour ne pas reporter sur eux tout l'honneur que des bouches germaniques ont voulu nous attribuer. Il reste de leur éloge la constatation du rôle que jouent, même dans les rapports internationaux, la bonne formation des esprits, l'acquisition de méthodes d'étude fines et déliées, d'informations historiques et diplomatiques sûres et bien choisies parmi le vaste amas des documents. Nous n'avons pas la prétention, qui serait ridicule, d'être seuls en France à munir les jeunes esprits de ces méthodes et de ces informations. Mais, nous sommes certains d'avoir contribué, et de contribuer encore, à en faciliter l'accès aux générations successives. De cela,

1. En 1896, le nombre des inscrits était de 486.

nous sommes reconnaissants au génial, tenace et illustre fondateur de l'École et aux maîtres qui ont fidèlement recueilli et réalisé sa pensée maîtresse. Cette pensée maîtresse, elle plane au-dessus de nous et nous anime tous dans les jours encore difficiles que nous traversons et que nous traverserons. Elle nous arme de courage et d'espérance en songeant aux épreuves bien autrement lourdes d'où nous sommes sortis triomphalement et en nous rappelant la puissance de renouvellement moral et physique qui n'a jamais fait défaut à ce pays.

Jeunes gens, si Boutmy n'avait pas eu confiance dans les fils des Français de 1871, il n'aurait jamais osé jeter les fondements de cette École. Ceux de 1914 et des années qui ont suivi ont prouvé ce qu'ils savaient faire. Nous sommes sûrs de vous et de vos jeunes frères pour l'avenir de la patrie! Comptez sur nous comme nous comptons sur vous!

Allocution de M. Paul Ernest-Picard,

Sous-Gouverneur de la Banque de France,
Président de la Société des Anciens Élèves et Élèves.

Mesdames, Messieurs,

C'est une grande joie pour la Société des Anciens Élèves et Élèves de l'École libre des Sciences politiques de se trouver aujourd'hui, aux côtés de notre éminent Directeur, pour commémorer le cinquantenaire de l'École, pour rendre hommage à ses fondateurs, à celui qui la conçut, la créa, lui donna une âme, aux maîtres qui en ont fait à la fois un centre d'études pratiques et un foyer d'idées se répandant en France et rayonnant dans le monde entier.

Bon nombre d'entre nous ont pris part, en 1896, à la cérémonie, si émouvante dans sa simplicité, que rappelait tout à l'heure M. d'Eichthal.

Ils en ont gardé le vivant souvenir : nous étions réunis autour de nos maîtres, au nom desquels parlait Albert Sorel, et M. Daniel Zolla était l'interprète de notre Société. Nous remettions à Émile Boutmy une médaille commémorative, au revers de laquelle Roty avait représenté la Patrie serrant contre son cœur le drapeau et déposant une couronne sur la chaire de l'École. La carte de la France, à demi dépliée, laissait deviner nos frontières mutilées. La devise latine expliquait le symbole : « Scholæ in luctu publico spe indomita conditæ virorum civiumque nutrici patria memor. »

Vingt-cinq ans se sont écoulés. Le grand deuil national a été effacé par la victoire; l'espérance est devenue une réalité; nous avons retrouvé nos frères d'Alsace et de Lorraine; les hommes, les citoyens formés par l'École, ont bien servi la Patrie, les plus jeunes sur le champ de bataille où tant d'entre eux sont si glorieusement tombés, les plus âgés à leur poste dans les fonctions publiques, dans les grandes entreprises, où ils se

sont efforcés de seconder, de tous leurs moyens, la tâche surhumaine imposée à notre héroïque jeunesse.

Ils ne s'étaient pas bornés, ces hommes et ces citoyens, à étudier ici des faits ou à commenter des textes; ils avaient dégagé de l'enseignement de l'École des principes leur servant de guide dans la vie. Ils avaient reconnu que les sciences politiques ne doivent pas demeurer un ensemble de doctrines académiques, que leur pratique est inséparable de l'action, que chacun de nous a le devoir de contribuer au bien du pays.

Quelle que soit la carrière qu'ils aient suivie et quelque ingrate qu'ait pu être parfois leur tâche personnelle, ils se sont trouvés soutenus, dans les épreuves ou dans la lassitude des obscures besognes quoditiennes, par le sentiment qu'ils participaient à la vie du corps social, par la conscience de leurs devoirs envers ce corps social.

C'est ainsi que l'École a contribué à rendre plus saines et plus actives dans notre pays ces forces d'ordre sentimental qui dressent de nécessaires barrières aux intérêts particuliers, et qui, constituant l'âme d'une nation, permettent aux citoyens d'un même pays de communier aux heures décisives, dans une pensée, dans une volonté unique, et de devenir maîtres des événements.

Ces forces sentimentales, c'est Émile Boutmy qui le remarque dans son étude sur le développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre, « ces forces sentimentales sont après tout, les garanties des garanties, les seules cautions sérieuses et solvables des assurances autrement bien vaines que l'on inscrit sur les parchemins ».

Ce sont les seules cautions pouvant rendre inutile la prise de gages positifs, qui doivent autrement servir d'appui aux engagements humains, nous ne saurions l'oublier, aujourd'hui moins que jamais.

Le corps enseignant de l'École n'a pas seulement contribué à développer les forces sentimentales françaises, il en a fait mieux comprendre, dans les autres pays, les tendances pacifiques et civilisatrices, et il a constamment préparé à la bonne terre de France, comme le disait Albert Sorel, des cultivateurs qui travaillent au dehors, résolument, sous le ciel incertain et que ne déconcertent ni les sautes de vent ni les tempêtes.

Je me félicite de pouvoir associer aujourd'hui à cette cérémonie cinquante promotions de ces laborieux cultivateurs de la bonne terre de France, d'apporter à l'École, au nom des Anciens comme en celui des Jeunes, l'hommage de leur gratitude et de leur attachement, de saluer en vous, monsieur le Directeur, avec une respectueuse confiance, le continuateur de l'œuvre d'Émile Boutmy et d'Anatole Leroy-Beaulieu.

La Société des Anciens Élèves et Élèves, fondée en 1875, c'est-à-dire presque à la première heure, n'a jamais eu, vous le savez, d'autre ambition que d'être l'auxiliaire de l'École. Si elle a grandement prospéré, si elle compte aujourd'hui près de treize cents membres, si elle a pu être

reconnue d'utilité publique depuis 1914, elle le doit d'abord à l'École elle-même, au sympathique appui de la direction, qui a toujours facilité la tâche de son conseil, elle le doit enfin à cet esprit de civisme et à ce goût des études pratiques que l'enseignement de l'École a développés chez ses élèves.

Elle a trouvé ainsi un milieu essentiellement favorable à la réalisation du programme qu'elle s'est tracé, et qui lui impose des devoirs devant lesquels reculent en général les Sociétés d'anciens élèves. Celles-ci se bornent trop souvent à maintenir entre leurs membres de simples liens de camaraderie et à créer une solidarité post-scolaire qui dégénère parfois en admiration mutuelle ou en un esprit d'entr'aide aveugle et excessif, regrettable revers de l'esprit de corps.

Sans écarter les devoirs de solidarité qui unissent les anciens Élèves aux jeunes adhérents, à ceux qui suivent encore les cours de l'École ou qui débutent dans la vie, c'est par l'étude et le travail en commun, c'est en prolongeant en quelque sorte l'enseignement de l'École, que notre Société entend surtout resserrer entre ses membres les liens d'une camaraderie qu'elle veut rendre profitable aux intérêts généraux.

Au cours de la longue période, dont nous évoquons aujourd'hui l'histoire, elle a peu à peu donné une forme pratique à son action, par la création des sections de finances et de législation, d'histoire et de diplomatie, par l'organisation, de 1885 à 1893, des groupes de travail, par la publication — avec le concours de l'École — des *Annales* devenues la *Revue des Sciences politiques*, enfin par les grandes Conférences qui, depuis 1906, se poursuivent régulièrement et obtiennent un réel succès en dehors même de l'École.

Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse de m'être laissé entraîner à parler trop longuement de notre Société, que tous connaissent bien ici; mais il m'a semblé que je ne pouvais mieux l'associer à la commémoration du cinquantenaire de l'École qu'en rappelant dans quel esprit elle fut fondée et dirigée depuis quarante-six ans.

Au lendemain de la victoire, après le sacrifice consommé par tant de nos héroïques camarades, nos plus jeunes sociétaires sont dignes de la confiance que vous placez en eux, Monsieur le Directeur. Ils s'inspireront, comme l'ont fait leurs aînés, de ce souci de constante recherche du mieux, de ce culte de l'étude pratique, de ce sentiment du devoir de chacun envers le corps social, envers la Patrie elle-même, qui présidèrent à la naissance de l'École à l'heure du grand deuil national.

Allocution de M. Charles Lyon-Caen,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur à l'École des Sciences politiques.

Mon cher Directeur,
Mes chers Collègues, Mes chers Amis,
Mesdames et Messieurs,

L'ancienneté, avec l'âge qui l'accompagne habituellement, a de très graves inconvénients. Par une juste compensation, elle a aussi parfois de sérieux avantages. Je le sens bien aujourd'hui : ma qualité de doyen du Corps enseignant de l'École libre des Sciences politiques me vaut l'honneur de prendre la parole dans cette réunion.

Je n'ai sans doute pas appartenu à l'École au moment même de sa fondation, mais je fus appelé à y enseigner dès 1874. J'ai ainsi été en relations continues avec les ouvriers de la première heure. A l'exception de nos chers collègues, MM. Gaidoz et Alexandre Ribot, tous aujourd'hui ont disparu; c'étaient Paul Leroy-Baulieu, Paul Janet, Émile Levasseur, Albert Sorel. Soit pour leur avoir entendu souvent raconter les débuts de l'École, soit pour avoir été moi-même l'un des plus anciens acteurs de son fonctionnement, je connais toute son histoire pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler.

Comme on l'a fait justement remarquer à Émile Boutmy, qui a conçu l'idée de la fondation de l'École des Sciences politiques, toutes les choses essentielles manquaient pour la réaliser. Il n'avait ni argent pour fonder l'institution, ni maîtres pour donner un enseignement sur des matières presque toutes nouvelles, ni élèves pour suivre les cours d'une école qui ne devait conduire à la délivrance d'aucun diplôme officiel. En peu d'années, grâce à une habileté consommée, à une indomptable persévérance, Émile Boutmy est parvenu à réunir des capitaux, à obtenir d'importantes libéralités, à constituer un corps de professeurs estimé, à attirer en grand nombre des élèves venus de tous les points du globe.

Il a donné ainsi le plus éclatant exemple de ce que peut l'initiative privée même dans un pays où l'on est trop habitué à recourir toujours à l'aide de l'État. A celui-ci, exemple rare, Émile Boutmy, comme ses successeurs après lui, n'a réclamé aucune subvention, il n'a jamais demandé pour son école qu'une seule chose, le bien le plus précieux, mais qui a l'avantage de ne coûter rien au budget : la liberté.

A constater le développement continu de l'École, on pourrait croire que, du jour où elle a été fondée, Émile Boutmy n'a eu qu'à en surveiller le fonctionnement. Il n'en est rien. Il a sur sa route rencontré bien des écueils qu'il a su éviter, trouvé bien des obstacles qu'il a réussi à surmonter.

Après avoir fondé l'École et l'avoir dirigée pendant trente-cinq ans, *il est demeuré le protecteur invisible du foyer construit par ses mains.*

Il l'a organisé sur des bases si solides, d'après un plan si bien conçu, que sa mort survenue en 1906, au grand chagrin de ses amis et de ses collaborateurs, n'a pas été la cause d'une crise pour l'établissement.

Sans doute, Émile Boutmy n'a pas désigné ses successeurs. Cette désignation n'appartenait qu'au Conseil d'administration. Mais, soit dans des conversations intimes, soit dans des notes manuscrites, il avait pris soin d'indiquer les noms de quelques-uns de ceux auxquels on pouvait songer pour leur confier la continuation de son œuvre. C'est de ces indications que s'est inspiré le Conseil d'administration pour placer successivement à la tête de l'École Anatole Leroy-Beaulieu et Eugène d'Eichthal, tous deux dignes au plus haut degré par leurs qualités intellectuelles et morales de poursuivre l'œuvre si bien commencée.

Le premier, professeur à l'École depuis 1880, sans apporter aucune modification essentielle à l'organisation primitive, a étendu le renom et la clientèle de l'École. C'est ce que s'efforce aussi de faire le savant économiste et philosophe à qui sont confiées depuis 1912 les destinées de l'institution. Il a eu à la diriger dans des passes très difficiles pendant la guerre, de 1914 à 1919. Mais, une fois la tempête apaisée, malgré les difficultés des temps, conduite par des mains habiles, l'École a repris sa marche en avant. Le Directeur est assisté dans sa tâche par deux collaborateurs d'un dévouement sans bornes et d'une expérience consommée, MM. Charles Dupuis et Maurice Caudel. M. Charles Dupuis, a été successivement secrétaire, secrétaire général, maître de conférences, et il est actuellement sous-directeur et professeur. Il connaît ainsi tous les rouages. Aucun d'eux n'échappe non plus à M. Caudel, secrétaire général, qui depuis de longues années, participe, comme M. Dupuis, à l'administration et à l'enseignement.

Quelques chiffres suffisent pour donner une idée de ce qu'a été l'École des Sciences politiques à ses débuts et de ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

En 1871, cinq enseignements seulement existaient. Actuellement il y a cinquante-six cours portant sur les matières les plus variées et quinze conférences.

Le nombre des élèves a subi, sauf pendant les cinq années de guerre, une progression constante. Il était de quatre-vingts en 1871, il dépassait trois cents en 1884, et Boutmy lui-même, étonné de ce chiffre, disait : c'est un chiffre qu'on ne reverra plus. On ne l'a plus revu, il est vrai; depuis lors, il a toujours été dépassé. Il a été de huit cent cinquante et un en 1919-1920 et il est actuellement de mille quatre-vingt-neuf. Depuis l'origine, il a plus que décuplé.

Si, durant le second demi-siècle de l'existence de l'École, cet accrois-

sement se continuait dans les mêmes proportions, quel effectif atteindrait-on, lors de la célébration du centenaire, en 1971? Où l'École pourrait-elle se loger? Tous les immeubles de la rue Saint-Guillaume lui suffiraient à peine!

Faut-il du reste, désirer que le nombre actuel si respectable d'élèves augmente encore d'une façon notable? Les professeurs sont, je le crois, d'accord pour n'avoir pas ce désir. Ce n'est pas certainement qu'ils redoutent le fardeau écrasant de nombreux examens. Mais, au delà d'un certain chiffre (l'expérience faite dans d'autres établissements le prouve), la qualité est loin d'aller toujours de pair avec la quantité.

Que pensent de l'École et de son enseignement le directeur, les professeurs et les élèves? Nous le savons. Ils sont, et c'est là un symptôme excellent, contents les uns des autres. Entre maîtres et élèves règne et a toujours régné la plus vive sympathie et, on l'a dit, rue Saint-Guillaume, tout le monde est ami.

Il est plus particulièrement intéressant de connaître les appréciations de témoins qui n'ont été ni professeurs ni élèves de l'École et que leur situation a mis à même de constater quelques résultats de son enseignement. Je ne saurais mieux faire que de citer à cet égard les paroles d'un homme d'État, qui, après avoir dirigé plusieurs ministères, occupait, il y a peu de mois encore, la première magistrature de la République.

M. Raymond Poincaré présidait au mois d'avril 1906, quelques mois après la mort d'Émile Boutmy, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes. Ministre des finances, il remplaçait le ministre de l'Instruction publique empêché. Voici ce qu'il disait, dans son discours, du fondateur de l'École et des services rendus par celle-ci :

« La mort de M. Émile Boutmy n'a pas seulement atteint le Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique, elle a douloureusement frappé l'Académie des Sciences morales et politiques, dont il était membre, et le corps enseignant de la florissante et noble école dont il avait été le fondateur. Tous ceux à qui il a été donné de diriger des administrations publiques ne sauraient témoigner trop de reconnaissance à la mémoire de Boutmy. C'est au lendemain des désastres de 1870 qu'il a entrepris de doter la France d'une grande institution libre, destinée à lui assurer une élite d'administrateurs et de diplomates. L'art avec lequel il avait su grouper autour de lui des maîtres éminents, obtenir de hauts patronages, éveiller des vocations, recruter des élèves, l'ascendant qu'il exerçait sur la jeunesse, sa fermeté douce et fine, son opiniâtreté courtoise, sa nature généreuse et délicate, avaient triomphé de tous les obstacles. L'École des Sciences politiques a fourni, depuis trente-cinq ans, d'incessantes recrues à tous les corps de l'État, et je suis très heureux, quant à moi, d'en trouver quelques-unes et des plus brillantes, soit

à la Cour des Comptes, soit à l'inspection des Finances, c'est-à-dire parmi des magistrats et des fonctionnaires qui sont, à juste titre, renommés pour avoir conservé intactes, dans l'administration française, les traditions d'ordre, de discipline et d'intégrité. »

La grande et légitime satisfaction que nous éprouvons à constater les éclatants succès passés et présents de notre École, à recueillir les éloges qui lui sont donnés, ne doivent pas nous hypnotiser et arrêter les efforts destinés à lui assurer, s'il est possible, un avenir plus brillant encore. On ne saurait, comme toujours, mieux faire que de s'inspirer des réflexions et des conseils d'Émile Boutmy. Il a écrit : « Dans une fondation comme la nôtre, le succès n'a jamais constitué un droit au repos. On ne s'affermit dans une conquête que si on la dépasse, si on la reporte pour ainsi dire plus loin du centre en reculant les frontières par de nouvelles annexions. » Les membres du corps enseignant n'épargneront certainement ni leur temps ni leurs peines pour que l'avenir soit encore supérieur au passé. Ils ont la plus absolue confiance, justifiée depuis neuf ans par des faits variés et nombreux, en M. Eugène d'Eichthal pour diriger l'École dans la voie de nouveaux progrès.

Puisse, durant le second demi-siècle de son existence qui commence, l'École des Sciences politiques jouir d'une prospérité toujours plus grande! Puisse-t-elle, dans l'intérêt du pays, continuer à former de plus en plus, selon les expressions gravées sur la médaille offerte en 1896 à son fondateur, des hommes et des citoyens!

Allocution de M. Alexandre Ribot,

De l'Académie française, sénateur,
ancien Président du Conseil des ministres,
Professeur honoraire à l'École.

Mesdames, Messieurs,

Je suis avec M. Gaidoz le seul survivant de la petite phalange qui a inauguré en 1871 et en 1872 les cours de l'École libre des Sciences politiques. C'est en ma qualité de vétéran, témoin du passé, ayant gardé après cinquante ans quelque jeunesse de cœur, que mon excellent confrère et ami M. d'Eichthal m'a demandé d'ajouter quelques mots aux paroles éloquentes que vous avez entendues. J'ai pris autrefois l'habitude d'obéir toujours aux désirs de Boutmy, tant il avait une manière douce, insinuante, irrésistible de commander. Je n'aurais pas voulu me montrer aujourd'hui rebelle à son successeur.

Eh! oui, il y a tout juste cinquante ans qu'au lendemain de la guerre, et avant les jours tragiques de mars à mai 1871, Boutmy, que je n'avais jamais vu, vint me trouver pour m'exposer le plan de la future École des

Sciences politiques. J'étais magistrat au tribunal de la Seine et l'un des secrétaires de la Société de législation comparée qui avait été fondée en 1869.

Il me demanda tout simplement de faire un cours de législation comparée. Vous jugez de mon inquiétude à l'idée d'enseigner une science qui n'existait guère encore que dans les cours de Laboulaye au collège de France, qui était pour ainsi dire à créer. Mais Boutmy y mettait une telle conviction, un tel élan, une telle éloquence qu'on ne pouvait lui résister. Je lui expliquai que je savais quelque chose du droit criminel et surtout de la procédure criminelle en Angleterre, parce que j'avais eu, avant la guerre, une mission du ministre de la Justice pour étudier chez nos voisins comment s'y faisait l'instruction criminelle et comment étaient jugés les accusés. Cela suffit à Boutmy. Il me nomma tout de suite professeur et c'est ainsi que fut créée la chaire de législation criminelle comparée. Ce cours a été supprimé quand j'ai été appelé par M. Dufaure au ministère de la Justice. Plus tard, en 1877, j'ai suggéré à Boutmy de créer pour moi une autre chaire qui existe toujours et qui est occupée aujourd'hui, avec distinction, par un député, professeur à l'École de droit de Paris : la chaire d'histoire parlementaire et législative.

Vous voyez par ces exemples pris sur le vif combien Boutmy était prompt à saisir les occasions, quelle hâte il mettait à enrôler dans sa petite phalange des débuts les hommes qu'il croyait capables d'improviser un enseignement, comment il savait vaincre leurs hésitations et leur rendre service en même temps qu'il se servait d'eux pour le bien de l'École. Dans cette période, encore incertaine, Boutmy a éveillé d'autres vocations, singulièrement plus éclatantes que la mienne, celle par exemple d'Albert Sorel. Si Boutmy ne lui avait pas révélé sa vocation, il n'aurait pas eu de lui-même l'idée d'enseigner l'histoire diplomatique. C'est un enseignement qui manquait à la France. Combien difficile à donner à nos futurs diplomates en dehors de tout parti pris, de tout esprit de système, avec le sens des réalités qu'on a vues de près, qu'on a, en quelque sorte, touchées, avec le sens de la vie qu'on ne trouve pas dans les livres ! Ce cours de Sorel a été, dès le début, un modèle, une sorte de chef-d'œuvre précis, exact et en même temps plein d'aperçus qui ouvrent des horizons, qui orientent de jeunes esprits. Les premiers cours de Paul Leroy-Beaulieu, de Levasseur, de Paul Janet, furent aussi des modèles. Quelle modeste figure faisaient, à côté de ces œuvres de maîtres, mes leçons de procédure criminelle comparée !

Qui n'a pas assisté à ces débuts de l'École des Sciences politiques ne peut pas se faire une idée des difficultés que Boutmy avait à surmonter. L'École avait été autorisée; mais elle pouvait être supprimée à tout moment, au gré du gouvernement. La liberté de l'enseignement supérieur n'avait pas encore été consacrée par une loi. Une école dont l'enseigne-

ment touchait directement à la politique devait exciter des défiances. On se demandait si elle pourrait garder son indépendance vis-à-vis du gouvernement. Boutmy ne se laissait pas décourager. L'argent manquait; on entrait en campagne avec quelques billets de mille francs. Plus tard, viendraient les libéralités qui assureraient l'existence de l'École. « Pour le moment, nous n'avions, disait Boutmy, qu'une grande ardeur de sacrifice et un immense besoin d'espérance. »

Si le but à atteindre était bien défini dans l'esprit du fondateur, les moyens d'y arriver n'étaient pas aussi bien précisés. Refaire dans notre pays ou, si l'on veut, créer une élite, une tête de peuple, suivant l'expression de Boutmy, c'était le but qu'on visait. Il fallait être aveugle pour ne pas voir, disait Boutmy, l'ignorance française derrière la folle déclaration de guerre de 1870. « C'est, ajoutait-il, l'Université de Berlin qui a triomphé à Sadowa. » Aujourd'hui, comme vient de nous l'apprendre M. d'Eichthal, on dit en Allemagne que c'est l'École française des Sciences politiques qui a gagné la dernière guerre. Il y a sans doute de l'exagération dans ces propos, mais aussi un certain fond de vérité que nous aurions mauvaise grâce à ne pas accepter par excès de modestie.

Mais l'enseignement de l'École pouvait-il, comme avait pensé Boutmy à l'origine, être un enseignement dégagé de toute préoccupation de préparer à certaines fonctions publiques, à certaines carrières qui exigent une forte éducation générale? Les premiers programmes ne visaient qu'à former des hommes capables de suivre les mouvements de la politique, de se faire une opinion raisonnée sur les affaires étrangères, sur les questions de finances et en général sur tout ce qui touche au gouvernement de la France. But des plus élevés et des plus nobles. Mais était-ce suffisant pour attirer et retenir des élèves et pour nouer entre eux et l'École les liens solides qui assureraient l'existence de la fondation? Boutmy a expliqué lui-même comment il avait été forcé de délaisser en plus d'une occasion la méthode historique et critique qu'il avait voulu instaurer pour s'attacher au point de vue professionnel.

Cette évolution se fit dès les premières années et l'enseignement s'adapta si bien aux exigences des concours ouverts à l'entrée des grandes carrières publiques que bientôt presque aucun candidat n'osa tenter l'aventure, s'il n'avait pas suivi les cours de l'École des Sciences politiques. Boutmy sentit alors le danger qu'il y aurait à s'endormir sur ces succès. Il s'attacha à renforcer la partie de l'enseignement qui avait un caractère général et désintéressé. C'était toujours à ses yeux l'histoire et la comparaison qui pouvaient féconder l'enseignement et lui donner de l'originalité. Quelle différence n'y a-t-il pas, par exemple, entre un cours de législation qui se borne à commenter les textes des lois successives et à exposer le dernier état du droit et un enseignement qui, encadrant chaque loi dans l'histoire politique et parlementaire, lui rend sa couleur native et fait

ressortir sa signification vraie! Se rajeunir sans cesse au contact de la vie, suivre toutes les évolutions de la politique, ne pas craindre même d'aborder dans des conférences certains sujets qui n'appartiennent pas encore à la science faite, creuser certains problèmes actuels en présence des élèves, Boutmy ne reculait pas devant ces hardiesses tout en restant dans la mesure et en évitant les imprudences. Admirable effort d'un esprit sans cesse à la recherche du progrès et de la perfection et doué de ce tact exquis qui permet de deviner ce qui répond aux besoins d'une société en évolution, aux désirs plus ou moins obscurs des générations d'élèves qui se succèdent. Personne n'a eu à un plus haut degré que Boutmy ce don vraiment supérieur. Pendant trente-cinq ans, il n'a vécu que pour l'École des Sciences politiques. Il lui a donné le meilleur de ses pensées, il n'a cessé de travailler à l'amener à ce degré de perfection où elle était quand la mort l'a saisi en 1906.

Aurait-il pu faire ce qu'il a fait si l'École n'avait pas été entièrement libre de toute attache avec l'État? J'ai été le confident des inquiétudes de Boutmy lors de la crise qu'a traversée l'École en 1881, au moment où l'État a voulu en faire une institution publique. Sans doute, on lui promettait de lui laisser la plus grande liberté pour les programmes, pour la nomination des professeurs. Mais qui ne voit ce que l'École aurait perdu de souplesse pour son développement, d'originalité dans son caractère? Le trait essentiel de sa constitution, c'est qu'elle n'est enchaînée par aucun règlement, qu'elle peut choisir ses professeurs où elle veut, sans exiger d'eux aucunes garanties de grades, qu'elle peut créer et supprimer des chaires sans avoir à demander aucune autorisation. C'est un avantage inappréciable pour l'École d'avoir pu associer, faire marcher ensemble des hommes venus des Facultés, des établissements supérieurs d'instruction de l'État et des hommes ayant vécu dans l'action politique, dans les carrières administratives ou diplomatiques ou dans les grandes affaires. Ce rapprochement d'hommes qui n'ont pas les mêmes habitudes d'esprit ne peut qu'être fécond en heureux résultats. Voilà ce qui fait l'originalité et la richesse de l'enseignement de l'École des Sciences politiques.

Aussi quel succès! L'École a aujourd'hui plus de mille élèves. Beaucoup d'entre eux ne se destinent ni à la diplomatie, ni à aucune des fonctions publiques. Ils viennent chercher ici, dans une atmosphère de liberté, dans un enseignement solide, exact, précis, mais largement ouvert aux idées générales, une instruction qui leur assurera une supériorité dans la conduite des affaires. Boutmy avait prévu que la jeunesse se laisserait moins attirer par les fonctions publiques et il avait voulu que, de même que l'École polytechnique ne prépare pas seulement des ingénieurs pour l'État, l'École des Sciences politiques aidât à la formation d'administrateurs pour les grandes affaires industrielles, commerciales ou financières. L'École est aujourd'hui bien orientée de ce côté et nous ne pouvons

que nous en féliciter. Nulle part, la jeunesse ne peut trouver un milieu plus favorable à sa culture intellectuelle en vue des initiatives qu'elle aura à prendre et des responsabilités qu'elle devra porter un jour avec l'allègre confiance du soldat qui se sent bien armé pour le combat. La présence d'un grand nombre d'élèves étrangers n'est pas seulement un hommage à notre pays, un témoignage de l'influence de notre École au dehors. Elle a cet excellent résultat de permettre à nos compatriotes de nouer des relations utiles pour l'avenir. Nous avons trop longtemps vécu sur nous-mêmes. Il faut élargir nos vues et tâcher de connaître le monde autrement que dans les livres. Ces relations qui se forment entre élèves sont une force pour les uns et les autres. On a parlé de l'esprit de l'École polytechnique pour en marquer la puissance et quelquefois les défauts. Il y a déjà un esprit de l'École des Sciences politiques, moins exclusif que celui de notre grande École scientifique, mais ayant lui aussi sa puissance et ses effets bienfaisants. Il a son foyer principal dans cette association des anciens élèves au nom de laquelle M. Ernest Picard a parlé tout à l'heure avec éloquence.

Permettez à un vétéran de faire, du fond du cœur, des vœux pour l'avenir de cette jeunesse. Qu'elle ait le courage et la force d'aborder les difficultés, les périls que la guerre a laissés après elle.

La France est victorieuse, mais la tâche qu'elle a à remplir est plus dure que celle qu'au lendemain de la défaite, en 1871, elle affrontait avec un si bel élan et avec tant d'espérances. Nous n'avons pas eu, en 1871, des âmes de vaincus. Nous n'avons songé qu'à refaire la France. Nous sentions, nous savions, qu'elle ne serait pas toujours isolée, que viendraient tôt ou tard les jours des grandes réparations. Nous n'avons jamais douté de la justice. Ces cinquante années feront une assez belle figure dans l'histoire de notre pays et l'École des Sciences politiques y aura sa place, modeste, ainsi qu'il convient au caractère que lui a donné son fondateur. Albert Sorel, lors de la célébration, en 1896, des noces d'argent de l'École, songeant à ce que serait un jour la France apaisée, forte et prospère, donnant au monde de beaux exemples de liberté et de justice, disait : « Si quelques historiens des temps difficiles cherchant la place des bons ouvriers qui, sans jamais désespérer de l'intelligence et du cœur de la jeunesse française, ont obscurément, modestement, creusé le sillon et ensemencé le champ, ils trouveront une médaille commémorative, ils y liront le nom de Boutmy. » Mais tous ceux qui auront travaillé au succès de l'École auront leur part dans l'hommage qui sera rendu à son fondateur. Albert Sorel pensait à la victoire qui nous rendrait un jour nos provinces perdues. Il n'a, pas plus que Boutmy, assisté à ce triomphe des efforts auxquels nous nous sommes tous associés.

Rendons hommage à la mémoire de tous ceux qui ont disparu, avant la victoire de la France, à cette jeunesse sortie de l'École, qui s'est sacrifiée pour notre pays.

Après ce pieux salut au passé, ne songeons plus qu'à l'avenir. Sous la direction d'un homme éminent que Boutmy avait lui-même associé à la fortune de l'École, avec un corps admirable de professeurs, avec ses fortes traditions, l'École peut regarder l'avenir avec confiance. Et vous tous, qui m'écoutez, ne doutez jamais de la France. Soyez des optimistes comme l'a été Boutmy en 1871. En parlant du livre de lord Bryce sur les États-Unis, Boutmy écrivait en 1902, peu de temps avant sa mort : « Ce que je goûte très particulièrement dans ce livre, c'est cet optimisme, d'ailleurs perspicace et nullement dupe qui est la marque du politique et qui distingue celui-ci du pur moraliste. Le moraliste est par essence un personnage clairvoyant et de bonne humeur.... Il doit être toujours du parti de la vie contre celui de la mort. »

Soyons donc des politiques dans le sens de Boutmy, des patriotes ayant une confiance invincible dans les destinées de notre pays.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE

René Blachez. — *La nation armée et l'idéologie des nationalités.* Paris, Plon, 204 p., in-12.

On dissertera sans doute pendant longtemps sur les origines d'une guerre dont nous avons encore peine à comprendre toute la portée. Elle offre avec les guerres d'autrefois un si grand contraste! Celles-ci apparaissent avant tout comme des chocs de royaumes et d'empires. La guerre mondiale nous a mis en présence de luttes de nationalités et de races. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que les nations devaient être armées « jusqu'au dernier homme valide »?

Si l'histoire de l'humanité nous met en présence de conflits douloureux, déchaînés par de coupables ambitions, il faut du moins reconnaître qu'il s'était formé peu à peu un « ordre européen » tout au moins un équilibre qui diminuait la malfaisance des guerres. Le but de celles-ci était d'ailleurs réduit à des profits limités. Les États rivaux (ne se jalousaient-ils pas toujours un peu) n'auraient pas souffert une trop forte atteinte à la balance des forces. Et les dépenses d'hommes ou d'argent étaient en somme proportionnées à l'importance (le plus souvent médiocre) du gain qu'on pouvait escompter. C'était d'ailleurs uniquement des « gens de métier » qui prenaient part aux combats.

Ce système a prévalu pendant des siècles. Les situations respectives des grandes puissances ont été plusieurs fois modifiées, mais la politique de l'équilibre avait dominé tous les actes de la diplomatie jusqu'à la Révolution. Les traités de Westphalie avaient assuré à la France une situation privilégiée. Nous étions les protecteurs de beaucoup de petits souverains que l'impérialisme autrichien menaçait. La Ligue du Rhin, à laquelle avait adhéré la plus grande partie de l'Allemagne occidentale, nous avait attaché une clientèle allemande si nombreuse, que notre influence même au pays germanique contre-balançait la puissance des Habsbourg.

M. Blachez a voulu montrer dans un livre d'une lecture très suggestive comment la Révolution de 1789 a bouleversé l'ancien équilibre. On doit reconnaître en effet que l'idéologie jacobine a introduit dans le monde de nouveaux principes, et qu'en inaugurant la guerre « humanitaire » elle a institué le système de la « nation armée ». Cette innovation ne pouvait

manquer de changer le caractère des luttes futures. Elle leur donnait un but immatériel, un but en quelque sorte illimité. La France fut conviée « à faire triompher les grands principes humanitaires ». Les soldats professionnels « satellites des tyrans » doivent donc disparaître. C'est la nation elle-même qui doit être militarisée. Ces conceptions ont eu des conséquences incalculables. On les retrouve dans les arrangements qui furent faits en 1815. Bonapartistes et Jacobins — ennemis de la veille — se rapprochèrent pour que les idées anciennes en matière d'équilibre européen ne pussent reparaître. Il n'est pas douteux cependant que jusqu'en 1854 on s'est attaché au système de l'équilibre; les difficultés extérieures furent presque toutes réglées par des Congrès. Et cette politique a été avantageuse à la France.

Mais l'idée de nationalité s'accentue bientôt. On considère que la soumission de certains groupes ethniques à un gouvernement central est chose abominable. Il faut que les peuples aient le droit de disposer d'eux-mêmes. Sur cette idée, très défendable, mais dont l'application comportait des tempéraments, se greffa une idée bien plus radicale : il s'agit, dit-on, de rebâtir l'Europe, en lui donnant pour bases non les États tels que le travail des siècles les a faits, mais les nationalités telles qu'elles peuvent résulter de la communauté de race et de langue. L'Europe a été mal faite; elle doit être réorganisée sur des fondements plus rationnels.

Mais à quels signes caractéristiques va-t-on reconnaître la race et la nationalité? Formidable problème qui n'a pas encore reçu sa solution. L'origine de certains peuples se perd dans un lointain passé. Quelques cas ont subi dans une mesure qu'il est difficile d'apprécier l'influence des dominations étrangères. Quel cas faut-il faire des déclarations des anthropologistes qui nous disent que parmi des peuples parlant la même langue, ayant les mêmes aspirations, il y a d'énormes différences, parce que les uns sont brachycéphales, les autres dolichocéphales? C'est à l'indice linguistique, pourtant superficiel, mais accessible au grand public, qu'on s'est attaché. La Suisse est pourtant une « nation » et son existence même proteste contre cette doctrine.

Les Allemands ont interprété toutes les idées qui se sont fait jour de la façon qui leur a paru la plus propre à favoriser le progrès du Germanisme. Ils ont élaboré une doctrine métaphysique presque mystique, dominée par la croyance à une mission « providentielle ». Leur but a été de préparer une nouvelle période de l'histoire du monde. L'ère de la civilisation germanique (ils n'ont pas abandonné cet espoir), doit succéder aux ères antérieures. Leur génie d'organisation les prédestine à soumettre à leur domination même les non-germains. On a invoqué tour à tour les arguments de l'école historique et ceux du système des nationalités. On a prétendu surtout, c'est l'argument par excellence, que les « surhommes », et les Allemands se jugent tels, doivent s'imposer aux nationalités infé-

rieures. Le progrès doit s'opérer par la soumission des faibles à la volonté des forts. Et le peuple allemand reste convaincu que l'hégémonie du germanisme doit marquer un progrès du genre humain.

Le livre dont nous recommandons la lecture touche à de graves questions et nous montre combien est difficile à résoudre le problème qui consiste à savoir quel est en définitive le système politique le plus équitable, et le plus propre à faire le bonheur du genre humain. Quelle que soit la doctrine à laquelle on s'attache il ne paraît pas possible de l'appliquer immédiatement, sans transitions et sans ménagements. Il faut tenir compte des contingences actuelles, des passions qui ont été soulevées et du désarroi des esprits. Certaines distinctions sont nécessaires, mais ces distinctions ne peuvent-elles s'opérer autrement que par la violence? L'effroyable leçon de choses que nous avons reçue doit mettre les peuples en garde contre les utopies qui troublent aujourd'hui bien des cerveaux. Le bonheur du genre humain, et l'équilibre de l'Europe ne peuvent s'improviser comme un chapitre de roman. Le progrès en peut résulter de l'application d'une formule, quelle qu'elle soit. Ce n'est qu'après de nouveaux efforts et une consciencieuse étude des problèmes qui sont aujourd'hui posés que l'Europe trouvera l'équilibre auquel elle aspire, et la sécurité dont elle a tant besoin.

GEORGES BLONDEL.

J. Toutain. — *Leur Germanie.* Paris, Belin, XIII, 253 p., in-16. 1921.

M. Toutain s'est efforcé, dans une série de chapitres bien documentés, d'indiquer les traits caractéristiques qui se dégagent de l'histoire des invasions germaniques en Gaule, des expéditions allemandes en Italie, des guerres faites aux Slaves de l'Oder et de la Vistule, de la guerre de Trente Ans, de l'histoire des campagnes de France, en 1814, 1815, 1870. Les défauts les plus graves des peuples germaniques sont la brutalité, l'instinct du pillage, la prédisposition à la fourberie. L'Allemagne a introduit dans la diplomatie le mensonge et le faux, le parjure et la félonie. On ne peut méconnaître la valeur intellectuelle de certains Allemands. Elle ne doit pas nous empêcher de juger l'Allemagne avec sévérité. La plupart des grands hommes de l'Allemagne sont d'ailleurs marqués de certaines tares qui doivent, dans une large mesure, paralyser notre admiration. Il y a eu chez tous les peuples des moments d'aberration, des heures troubles ou sanglantes, mais nulle part on ne trouve autant qu'en Allemagne une sorte de continuité d'actes blâmables, nulle part on ne trouve une admiration si profondément nationale à l'égard de personnages méprisables mais auxquels on pardonne leurs forfaits sous prétexte qu'ils ont rendu des services à la patrie. Il semble qu'on les exalte, en raison même de ces forfaits et du profit que l'Allemagne en a tiré.

Le livre de M. Toutain nous aidera utilement à tirer de la guerre quelques-unes des leçons qu'elle comporte. Fustel de Coulanges avait bien

raison, lorsque, dans le bel article qu'il faisait paraître en 1871, dans la *Revue des Deux Mondes*, il nous incitait à réagir contre l'admiration à laquelle se laissaient aller ceux qui croyaient volontiers que l'Allemagne pouvait contribuer à la régénération de l'esprit humain. Il montrait, à la lumière des documents, combien l'invasion des peuples germaniques au début du moyen âge avait apporté de maux, il mettait en lumière les désordres dont elle avait été l'occasion, la justice disparue, l'explosion des convoitises, le débordement des crimes. Il se demandait avec raison si les plus mauvais empereurs romains ne valaient pas mieux en définitive que les rois barbares, si les époques les plus tristes de l'Empire n'étaient pas infiniment préférables au temps où les Germains ont régné, et cherchant ce que les envahisseurs avaient fait, il y trouvait surtout des ruines. Ce qu'ils ont apporté au monde, disait-il, c'est, par-dessus tout, le désordre et la brutalité.

GEORGES BLONDEL.

Gustave Huard. — *L'évolution de la Bourgeoisie allemande*, Paris, Alcan, 1 vol. in-8° de 361 p., 1919.

M. Huard s'est proposé de montrer dans un travail d'ensemble le passé et la situation de la « bourgeoisie » en Allemagne; il faut par là entendre de cette classe aux confins imprécis, et qu'il n'est guère possible que de définir négativement, celle qui n'est ni la noblesse (*junkertum*), ni la classe ouvrière de la ville ou de la campagne; fruit de nombreuses lectures, de fréquents voyages, de longues méditations, son étude présente un remarquable caractère d'originalité. Il débute par une introduction où à grands traits il esquisse le milieu géographique de l'Allemagne, sa formation ethnique, l'influence de Rome, des peuples scandinaves et du christianisme. Jusqu'au Xe siècle, il n'est, hors du clergé, que deux classes, noblesse guerrière et peuple; avec le XIe siècle, cette troisième naît d'une transformation économique dans les villes. M. Huard l'étudie dans son milieu, sa vie privée, sa vie publique; il scrute les causes de ses progrès, tant intellectuels que moraux, qui affermissent sa situation au début du XVIe siècle; mais alors commence pour elle et pendant un siècle, une ère de décadence où elle s'appauvrit d'argent (et ici on pourrait faire quelques réserves), d'influence politique (ce qui est certain), dans sa pensée et ses mœurs (ce qui est une conséquence de sa décadence politique). Avec l'ère de paix qui suivra les traités de Westphalie, elle reprendra son activité et son importance, qui toutes deux, iront sans cesse grandissantes; au XVIIIe siècle, entre les années 1740 à 1780, elle marque son apogée, avec une influence presque toujours décisive dans les affaires publiques et privées, dans la pensée comme dans les arts de l'Allemagne; les grandes guerres de l'Indépendance n'ouvriront pour elle qu'une parenthèse de diminution, car si elle est jouée par les princes à Vienne, elle reprend son influence par un long

travail, patient et sûr. Elle lutte pour la prééminence depuis 1848 avec le junkertum, depuis une trentaine d'années avec la Social-Démokratie; M. Huard donne d'intéressants détails sur ce combat dans les affaires, il aurait pu les multiplier sur le terrain politique, car, depuis 1861, les efforts du *Mittelstand* se sont multipliés, dans le grand conflit prussien, la formation du parti national-libéral, le Kulturkampf (et ici des deux côtés de la barricade), les questions économiques, la résistance au socialisme; à la veille de la guerre, les trois partis sont au même plan, et il convient de noter que l'idée pangermaniste a envahi et perdu l'Allemagne, au jour où née dans la noblesse, elle a été adoptée d'enthousiasme par la bourgeoisie et a gagné même les quatre cinquièmes de la démocratie sociale.

Vaste synthèse historique, nourrie de faits, pleines d'idées, c'est ici un livre qui fait réfléchir. PAUL MATTER.

Evelyn, Princess **Blücher**. — *An english wife in Berlin.*, 1 vol. in-8° de 336 p. London, Constable, 1920.

Traduit en français : *Notes intimes de la princesse Blücher*, Paris, Payot, 1 vol. in-8 de 341 p., 1921.

La princesse Blücher, anglaise d'origine et qui habitait l'Angleterre avant la guerre, dut quitter ce pays et suivre son mari en Allemagne en 1914. Elle y séjourna durant toute la guerre, et le plus souvent à Berlin. Le journal qu'elle a rédigé constituera une contribution à l'histoire du grand conflit. Il ne renferme pas de révélation, mais il reflète des états d'esprit et il peint des milieux. On y constate, par exemple, que c'est vers le 1er octobre 1914 seulement que Berlin commença à soupçonner l'échec allemand sur la Marne, et le journal fait bien voir la lente infiltration de l'idée. Les pages les plus intéressantes, après celles-là, sont celles que décrivent la révolution de novembre 1918. On peut y suivre l'éveil, très lent encore, de l'opinion à l'idée de la défaite. On voit l'armature morale de la nation se disloquer à mesure que son front militaire plie et recule. Le 17 octobre, la princesse écrit : « Quel bluff que toute cette dernière offensive! A la lumière des événements postérieurs, elle apparaît comme une aventure folle engagée par Ludendorff. Ils auraient dû accepter les propositions de paix faites par l'Amérique en janvier dernier. Le prince Rupprecht et Hindenbourg pressèrent l'Empereur de le faire, mais il semble que le Kronprinz et surtout Ludendorff réclamèrent une dernière offensive. Combien Hindenbourg avait raison lorsqu'il disait : « Menaçons de l'offensive autant que vous voudrez, mais évitons-la à tout prix. »

Pierre Chasles. — *Le bolchévisme expliqué par l'état social de la Russie*, avec une bibliographie. Publication de la *Revue de synthèse historique*, Paris, La Renaissance du Livre, 1 broch. in-8 de 47 p., s. d. (1921).

Ce ne sont que quelques pages, mais substantielles et claires, où une

méthode sûre analyse la question politique et sociale du bolchévisme avec une remarquable adresse. Pour M. P. Chasles, le bolchévisme est un fait russe, qui doit peu aux théories socialistes occidentales et s'explique d'abord par l'histoire nationale. La Russie souffre, depuis Pierre le Grand, d'un « déséquilibre social » où l'auteur voit la cause principale de la crise actuelle. La propagande révolutionnaire trouva là un terrain propice et les exaltés l'emportèrent vite sur les modérés parce qu'ils substituèrent à la phraséologie vague et stérile de ceux-ci des résolutions radicales qui répondaient à des réalités de la vie russe. Les bolchéviks organisèrent une dictature, opérèrent le partage des terres entre les paysans et firent la paix avec l'étranger. Or, les masses russes voulaient la paix, convoitaient la terre, et ne pouvaient pas imaginer d'autre régime que l'autoritarisme.

En reprenant successivement ces divers points, l'auteur pénètre profondément les aspects de la vie politique et sociale russe. Ces pages trop brèves jettent beaucoup de lumière sur les événements qui ont accompagné et suivi la guerre dans l'orient de l'Europe. Ceci n'est qu'un essai, dont le succès doit inciter M. P. Chasles à nous donner, sur ce beau sujet, une étude définitive.

Les Démocraties modernes (Bibliothèque de Philosophie Scientifique.) Paris, Flammarion, 1 vol. in-16 de 282 p., 1921.

Le titre de cet ouvrage est trompeur. On n'y trouvera pas l'étude d'ensemble qu'il paraît promettre des démocraties modernes. On y trouvera, par contre, de fort éloquentes paroles et des vues instructives sur certains aspects du problème démocratique en divers pays. Ces pages constituent déjà un document historique. Elles reproduisent des causeries faites dans les Conférences de *Foi et Vie* au cours de l'hiver de 1917-1918. On était alors en pleine guerre et c'est l'état d'esprit de la guerre qui se reflète ici. M. W. Steed, sous prétexte de parler de la Démocratie anglaise, développa surtout des vues de politique extérieure; M. B. Vallotton décrivit le développement de l'idée démocratique en Alsace en termes qui, dans la bouche d'un citoyen helvétique, prennent à nos yeux la valeur d'un témoignage précieux; M. E. Boutroux rechercha avec sa hauteur de vues habituelle les fondements moraux de la démocratie; M. Charles Andler analysa les conditions actuelles de la démocratie allemande; M. Paul Doumergue esquissa avec une rare générosité de pensée les traits du christianisme nouveau. Peu de livres donnent autant à méditer que celui-ci.

Paul Gaultier. — *Les Maîtres de la pensée française: Paul Hervieu; Émile Boutroux*; *Henri Bergson; Maurice Barrès*. Paris, Payot et Cie, 1 vol. in-16.

Aucun des écrivains que M. Paul Gaultier étudie dans son ouvrage sur

les maîtres de la pensée française ne figure dans la très remarquable suite de portraits que M. Victor Giraud a publiés, il y a dix ans, dans ses *Maîtres de l'Heure*. Tous pourtant — et je n'en excepte pas M. Maurice Barrès — avaient donné l'essentiel de leur œuvre. Mais il a fallu pour qu'elle prît l'intégralité de son sens qu'à la génération de 1870 succédât celle de 1914, génération d'hommes d'action qui n'avaient pas été déprimés par la défaite.

M. Boutroux, en proclamant « la contingence des lois naturelles », M. Bergson en créant la philosophie de l'Intuition — et l'étude, que consacre M. Paul Gaultier à l'auteur des *Données immédiates de la Conscience* est de beaucoup la plus importante du volume — ont ramené la science à ses limites, montré l'erreur du déterminisme négateur de la liberté, de l'idéalisme refusant de reconnaître la réalité du monde sensible, restitué les droits du libre arbitre et ouvert des nouveaux horizons à la métaphysique. Ils ont rendu à la jeunesse intellectuelle confiance en elle-même à l'heure précise où M. Maurice Barrès s'élevait de l'esthétisme un peu étroit de ses débuts à une conception de la patrie fondée sur le culte de la terre et des morts.

On saura gré à M. Paul Gaultier de la clarté de ses analyses philosophiques. Mais ces quatre essais donnent l'impression d'avoir été écrits avant la guerre. L'ouvrage eut sans doute gagné si l'auteur en avait détaché la monographie de Paul Hervieu, traitant avec plus d'ampleur des dernières manifestations de la pensée de M. Boutroux, surtout de M. Barrès.

R. D.

Général Sarrail. — *Mon commandement en Orient.* Paris, Flammarion, 1 vol. in 16, 424 p. 1920.

En 1796, l'armée du théâtre secondaire d'Italie a imposé la paix au monde; en 1918 c'est sur le front d'Orient que le craquement décisif s'est produit.

Dès l'été de 1915 la France avait décidé et fait adopter par les alliés le principe de l'expédition de Macédoine; en octobre 1915 nos premières troupes débarquaient à Salonique. Pourquoi l'idée féconde qui avait présidé à ces premières mesures ne fut-elle pas suivie à fond et pourquoi pendant plus de deux ans les hommes, le matériel, tous les moyens d'action furent-ils si parcimonieusement mesurés à l'armée d'Orient? A ces angoissantes questions le récit vivant et alerte du général Sarrail, les documents si intéressants qu'il publie en annexe laissent entrevoir quelles réponses il faut faire. Beaucoup d'entre elles sont singulièrement pénibles. Le général Sarrail, au début de septembre 1914, avait conservé Verdun, on peut bien le dire, envers et contre tous. L'expédition de Macédoine a eu en lui un chef du même coup d'œil et du même caractère : du même coup d'œil : n'écrivait-il pas en effet dès avril 1916 « l'offensive dans la

force même du terme est uniquement réalisable sur le front balkanique » ? Que l'on consulte certains télégrammes que le général envoyait dès la prise de Monastir en 1916 et au début de 1917 et l'on pourra se demander de quelle date est le plan qui amena l'effondrement de la Bulgarie, s'il fut conçu au printemps de 1918 ou bien au printemps de 1917. Mais il faut plus encore admirer le général Sarrail d'avoir eu pendant vingt-sept mois le calme courage d'assumer la responsabilité d'une tâche à laquelle on ne lui donnait pas les moyens matériels de faire face. L'armée d'Orient n'était qu'une poussière de troupes dont les effectifs fondaient sans cesse sous les coups du paludisme, intensifié par les fatigues, plus encore que sous les coups des Allemands et des Bulgares; pendant que des campagnes impies gourmandaient en France l'inaction de Sarrail et de ses « cinq cent mille embusqués », les tranchées étaient tenues dans la neige l'hiver et sous un soleil de plomb à partir du mois de mai par des hommes dont la plupart, vu la misère des effectifs, n'avaient pas eu de permission depuis leur arrivée en Orient. L'organisation même de l'armée d'Orient, qui était imposée au général Sarrail, ne permettait pas de tirer des troupes françaises les services qu'elles auraient pu rendre, si au lieu d'être placées sous le commandement d'un général commandant l'armée française, elles avaient été directement à la disposition du général en chef.

« Dans une armée formée de contingents alliés il est nécessaire que celui qui commande ait la disposition complète du contingent de sa nationalité. Avec ce système, il peut prélever les réserves que souvent les Alliés ne peuvent ou ne veulent pas fournir, par suite soit de leur tempérament, soit des ordres reçus de leurs gouvernements respectifs. »

Ces ordres se multipliaient du côté britannique à partir du printemps 1917 : la Macédoine n'intéressait pas l'Angleterre; le front macédonien se vide au profit de la Palestine et de la Mésopotamie. « Le retrait des troupes britanniques est basé sur l'impossibilité de ravitailler l'armée et les éléments enlevés vont en Asie Mineure. Les transports sont possibles lorsque la politique étrangère britannique est seule en jeu ; ils deviennent impossibles, quand il s'agit de celle des alliés... Comme au commencement de l'année, à Rome, la politique britannique désire des solutions négatives. » (p. 255).

On lira avec un particulier intérêt tout ce qui se rattache aux rapports de l'armée d'Orient avec la Grèce de Constantin et la Grèce de M. Venizelos ; les limites de ce compte rendu ne permettent malheureusement qu'une simple indication à cet égard. Peut-être les lecteurs qui, avant d'ouvrir le livre, n'auraient pas pris contact par ailleurs avec l'armée de Macédoine, trouveront-ils parfois un peu elliptique le récit extrêmement dru et substantiel de ces vingt-sept mois de commandement du général Sarrail : ceux qui ont eu l'honneur d'appartenir à l'armée d'Orient

reverront avec émotion dans ces pages la haute figure d'un chef dont les services trop tôt terminés au cours de cette guerre doivent forcer l'admiration et le respect de tous.

GILBERT GIDEL.

Dr George Samné. — *La Syrie*, Préface de Chekri Ganem, Paris, édit. Bossard, 1 vol. in-8° de XIX-733 p. avec 30 photographies et 6 cartes hors texte, 1921.

Ce compte rendu ne paraît point sans retard : c'est qu'un livre de près de 800 pages, et sur une question aujourd'hui si essentielle pour la France, ne saurait, sans impertinence, être feuilleté d'un doigt pressé. A vrai dire, il se prête mal à l'analyse, et c'est un long article qu'il y audrait consacrer. Les treize premiers chapitres, en effet, sur vingt-deux, constituent une véritable encyclopédie de la Syrie : esquisse géographique, histoire de la Syrie jusqu'à la révolution de 1908, la Syrie depuis la révolution ottomane jusqu'à la guerre mondiale, la Syrie et l'Administration turque, les provinces Syriennes, agriculture et industrie, commerce et voies de communication, les œuvres d'enseignement et d'assistance en Syrie, le Liban autonome, le Grand Liban, les religions, telles sont les matières sur lesquelles on sera assuré de trouver dans cet ouvrage définitif la documentation la plus complète et la plus sûre. En ces quelques lignes d'analyse, on doit se borner à énumérer ces têtes de chapitres; il sied, du moins, en passant, de rendre hommage à la probité scientifique avec laquelle le Dr S... indique toutes ses sources bibliographiques, avec abondance de citations et de références : c'est la petite vertu, si l'on veut, mais qui devient de plus en plus rare.

Le reste du livre — *Last but non least* — retrace les négociations diplomatiques de ces dernières années au sujet de la Syrie et présente l'esquisse d'une constitution syrienne. Nul n'était mieux qualifié pour se faire l'historien de ce passé vécu et le prophète de cet avenir prochain de son propre pays que le Secrétaire général du Comité central Syrien. Ce Comité a été l'objet, pendant et depuis la guerre, de campagnes systématiques à Londres, au Caire, à Chicago ; les journaux anglais et américains l'ont représenté comme une création du parti colonial français, s'attachant, sous le masque d'un patriotisme de commande, à faire échec à la renaissance arabe et au Sionisme. En dépit de ces attaques tendancieuses, il a joué, comme organe de la conscience syrienne, un rôle prépondérant dans les accords interalliés et dans la récente organisation du mandat français, et son secrétaire général s'est trouvé de ce fait en situation d'y prendre une part particulièrement active.

Envers les accords interalliés, le Dr S... se montre rien moins que tendre, et il n'hésite pas à les déclarer tous « lamentables », les accords Briand de 1916, pour la Syrie qu'ils ont dépecée, comme les arrangements Clemenceau de 1919, pour la France qu'ils ont dépouillée. En bon

Français qu'est vite devenu ce bon Syrien, il accable là notre diplomatie sous une masse de reproches qu'elle ne mérite pas tous. Il oublie trop les circonstances ingrates où les possibilités militaires lui ont permis d'agir et les contingences plus générales dont elle a dû tenir compte, les monnaies d'échange que les accords de 1916 avaient ménagées et les contre-parties que les accords de 1919 avaient effectivement obtenues. La guerre et la paix forment un bloc dont rien ne doit être distrait; il est inexact et injuste de critiquer tel acte particulier de cette guerre, telle clause spéciale de cette paix en faisant abstraction de l'ensemble où ils prennent leur vraie valeur dans la chaîne continue des actions et des réactions réciproques. Les négociateurs français successifs du règlement syrien ont tous été les serviteurs d'une même victoire, animés du même souci des intérêts français et syriens; mais, agissant à des moments et avec des tempéraments différents, ils l'ont fait inévitablement dans des formes différentes, peut-être aussi, en vue de compensations nécessaires, avec des degrés différents d'énergie et de succès.

L'anglophobie du Dr S... le porte même parfois à une réelle méconnaissance des faits. Il cite, par exemple, à la page 657, ce fait typique des procédés « chicaniers » de la diplomatie britannique : à la commission financière des affaires ottomanes, l'Angleterre aurait posé en principe le droit de racheter, pour les États annexants des territoires turcs, toutes les concessions n'appartenant pas à leurs ressortissants, et elle aurait limité l'application de ce principe à la Mésopotamie et à la Palestine, évinçant ainsi la France des zones à mandat anglais sans aucune réciprocité. C'est là une erreur et il est faux de dire que les intérêts français aient été sur ce point sacrifiés. Ce n'est pas dévoiler un secret diplomatique que de reconnaître les divergences de vues sensibles qui ont, en effet, séparé à un moment donné les experts britanniques et français pour la rédaction du Traité turc; il est vrai que certain projet anglais jetait par-dessus bord le vieux principe de la subrogation et favorisait à l'excès les gisements pétrolifères, spécialement chers aux capitaux anglais. Mais on ne saurait vraiment faire grief au Gouvernement britannique de défendre ses intérêts économiques. A nous de défendre les nôtres : c'est précisément ce que notre diplomatie a fait dans cette affaire avec une fermeté remarquable et une souple ingéniosité, d'autant plus dignes d'être mieux reconnues que, grâce à elles, c'est la thèse française de la subrogation et de la réciprocité qui a presque entièrement triomphé dans les articles 311 et 312 du Traité de Sèvres.

Vers la fin de son livre, le Dr S... donne un essai de constitution syrienne, démocratique et fédérative : « le futur État syrien sera un État fédéral ou ne sera pas »; « un fédérateur à la fois puissant et désintéressé est nécessaire : la France seule remplit ces conditions ». Il serait

intéressant de creuser un peu la controverse instituée entre le Dr S... (p. 593) et Chekri Ganem (p. XVIII) sur l'opportunité de réaliser dès maintenant un fédéralisme des grandes divisions ou de fédéraliser seulement les sous-divisions, laissant à la puissance mandataire plutôt qu'à un Conseil fédéral le soin d'assurer leur liaison. Il suffit de constater que c'est vers cette fédération et cette collaboration que, depuis San Remo et l'occupation de Damas, l'on s'oriente effectivement.

Le Dr S... attache, à très juste titre, une importance toute particulière à la question financière. Une des principales charges devant incomber à la Syrie sera sa part contributive dans la Dette publique ottomane : la note citée par le livre du Dr S... l'évalue à 300 millions de francs en capital; les plus récents calculs de l'Administration de la Dette sur les bases de l'article 241 du Traité de Sèvres permettent de rectifier comme suit cette estimation : la part de la Syrie serait en capital de 11,700,000 £, soit 585,300,000 francs, et en annuité, de 608,000 £, soit 30,400,000 francs. D'autre part, cette même note envisage d'établir une balance entre la part de la Syrie dans la Dette ottomane et les indemnités collectives ou particulières dues par la Turquie à la Syrie. Cette compensation est inadmissible en droit, et devrait, si elle était mise en avant, provoquer les plus énergiques protestations des porteurs, en majorité français, de Dette ottomane : ceux-ci verraient, en effet, noyer leur créance de premier rang sur le Gouvernement syrien contre une créance de *cinquième* rang sur le Gouvernement ottoman, d'après l'article 236 du Traité de Sèvres.

Ces quelques réserves ne sont pas, à proprement parler des critiques, mais plutôt de simples regrets ou de minces rectifications. Les signaler au Dr S..., c'est lui montrer que son livre a été lu avec soin et avec plus vif intérêt. JEAN VERGEOT.

Pierre Redan. — *La Cilicie et le problème ottoman.* Préface par René Pinon; Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1 vol. in-16 de X-144 p. avec carte, photographies et illustrations, 1921.

Ce petit livre est bien venu, et venu à son heure. Il expose les données et l'état du problème cilicien à la fin de janvier 1921, puis en esquisse une solution dans l'ensemble du problème ottoman. Les faits sont exacts; la conception était juste; elle se trouve aujourd'hui en heureuse voie de réalisation.

Géographiquement, la Cilicie, ce V renversé dont le Taurus et l'Amanus forment les branches, constitue un ensemble homogène : le Djihoun n'y délimite pas deux zones différenciées, il en est bien plutôt l'artère centrale; de chaque côté du fleuve, c'est le même pays, bosselé d'assez hauts massifs, creusé de vallons marécageux coulant en deltas vers le golfe chypriote.

Ethniquement, au contraire, la Cilicie est la mosaïque la plus hétérogène qui soit. Jusqu'à nous, cet isthme n'a cessé d'être le lieu de passage des peuples en migration et des armées en marche, le confluent de toutes les races et le champ de bataille de toutes les religions. Sur le fond des indigènes Ansarieh (100,000 environ), éduqués par dix siècles de civilisation gréco-romaine, islamisés ensuite par dix autres siècles de conquêtes arabes et turques, métissés enfin de fellah égyptien par le commerce, le *hadj* et l'esclavage, se sont superposés quelques milliers de *mohadjirs* rouméliotes et crétois, une quarantaine de mille Turcomans, Tatars et Kurdes, quinze mille Tcherkesses et une centaine de mille Arméniens.

Concilier cette unité physique avec cette division morale où les rivalités de races s'aggravent de tous les fanatismes religieux, c'est là tout le fond du problème cilicien. M. Redan ne l'a dit nulle part; mais c'est la très nette conclusion tacite des trois premiers chapitres de son livre.

Les aspérités du problème se mesurent aux difficultés rencontrées par la France depuis deux ans pour faire régner en Cilicie l'ordre dont elle a reçu le mandat des accords de 1916; M. R... n'en dissimule aucune, et il fait, en deux longs chapitres précis et sincères, le récit détaillé des pénibles incidents de Marache, de Bozanti, d'Ourfa.

Le Traité de Sèvres a prétendu apporter une solution : il faisait de la Cilicie deux parts inégales, la plus petite rattachée au mandat français de Syrie, l'autre restant soumise à la souveraineté ottomane et seulement comprise dans la zone d'intérêts particuliers reconnue à la France par l'accord tripartite. Il n'a satisfait personne, ni la géographie, ni le nationalisme d'Angora, ni les Syriens intégraux, ni les particularismes ciliciens locaux.

M. R... le constate et suggère une autre formule, non pas pour des raisons d'ethnographie ou d'histoire, mais pour de simples motifs d'opportunité politique. Il ne pense pas que la Cilicie soit terre anatolienne et pays ottoman. Bien au contraire. Il en tient pour la vieille conception hellénique des deux Asies cistaurique et transtaurique; le Taurus est pour lui la frontière naturelle entre l'Asie tempérée des plateaux et des vergers et l'Asie semi-tropicale des fleuves et des palmes. La Cilicie est, au sud de cette barrière, une marche touranienne en pays sémite, où quelques fonctionnaires ottomans sont une faible minorité au milieu de 185,000 musulmans et en face de 215,000 chrétiens.

Cependant, M. R... préconisait le rattachement à l'Empire turc de la Cilicie tout entière, de Mersine à Islahiyé, avec la simple assistance de la France qui veillerait à la protection des éléments non turcs et jouirait d'une priorité économique. Cette solution, selon lui, concilierait le souci d'une politique humaine et bien française avec la nécessité de maintenir une Turquie viable et indépendante.

M. R... ne prétendait pas avoir découvert une solution définitive. Il compare très justement la politique orientale à des sables mouvants où l'on ne peut élever d'édifice durable; elle ne supporte que les constructions souples et passagères. Celle qu'il avait imaginée répondait du moins parfaitement aux besoins du moment : c'est elle, en effet, dont notre diplomatie a su faire l'accord franco-turc du 9 mars 1921.

J. V.

HISTOIRE

G. Parizet. — *Le Consulat et l'Empire*, T. III de l'*Histoire de France contemporaine* publiée sous la direction de M. E. Lavisse. Paris, Hachette, 1 vol. in-8 carré de 438 p., s. d. (1921).

On éprouve, au moment de porter un jugement sur l'ouvrage de M. G. Pariset, un réel embarras. Ce travail est, à plus d'un titre, extrêmement méritoire. L'auteur y fait preuve à chaque page d'un savoir et d'une conscience auxquels il faut, dès l'abord, rendre un complet hommage. Et, d'autre part, il a conçu son œuvre sur un plan purement arbitraire et qui déconcerte. Cette histoire de la France de 1799 à 1814 est, avant tout, une histoire militaire puisque, au cours de ces quinze années, soit exactement cent soixante-treize mois, notre pays fut en état de guerre pendant cent cinquante-neuf mois et en paix pendant quatorze seulement. C'est encore une histoire diplomatique puisque, pendant le même laps de temps, nos gouvernants cherchèrent, après chaque guerre et à la faveur de négociations qui, suivant le cas, furent délicates ou rudement menées, à asseoir l'hégémonie française en Europe contre cinq coalitions successives. Ces événements militaires et diplomatiques ont entraîné de graves conséquences : ce sont eux qui ont déterminé la forme et les allures de la politique européenne au XIXe siècle et, par suite, marqué la place de la France en Europe et dans le monde. Or, c'est à ces événements que l'auteur donne le moins d'attention. Sur 438 pages que comporte le volume il leur en consacre environ 110, dans lesquelles bien des développements accessoires trouvent place. En fait d'histoire militaire, la campagne de Marengo-Hohenlinden est seule développée dans quelque détail (p. 42-51) en neuf pages. Celle d'Ulm-Austerlitz en occupe trois, celle d'Iéna une. La cinquième coalition est traitée en trois pages et demie, la campagne de France en deux pages qui terminent brusquement le volume. L'histoire diplomatique n'est pas mieux partagée. La paix d'Amiens et sa rupture semblent avoir seules retenu l'attention de l'auteur. La place qu'il accorde à cet ordre de faits allant en décroissant à mesure que l'étude progresse, on pourrait penser qu'il a été amené à ce sacrifice par le manque d'espace, et l'obligation de ramener un sujet foisonnant dans des limites imposées. Mais il marque quelque part dans son œuvre le dessein qui l'anime et il

orienté son point de vue; abordant l'histoire de la troisième coalition, il déclare (p. 379) : « Comme l'armée napoléonienne, la politique extérieure du Premier Empire dépasse le cadre de l'histoire de France », et à la page suivante, il ajoute : « De ce grand drame (la lutte entre Napoléon et l'Europe) on ne retiendra que les faits d'Histoire de France. » Mais qu'est-ce donc qu' « un fait d'Histoire de France »? Où commence cette histoire? Où finit-elle? Est-ce une question de latitude, et les faits perdent-ils de leur intérêt à mesure que leur théâtre s'éloigne de nos frontières? Est-ce affaire personnelle et donnera-t-on le pas aux événements nés du fonds national de préférence à ceux que provoqua l'homme du moment? L'auteur ne nous révèle point le critérium qui le guida. Il semble bien qu'il n'en eut pas un bien précis et qu'il a voulu simplement, en sacrifiant des morceaux entiers, alléger sa tâche qui était, à n'en pas douter, écrasante.

Nous touchons ici du doigt le défaut de ces entreprises encyclopédiques, comme il s'en est fait beaucoup au cours des vingt dernières années, et dont est celle dont nous nous occupons actuellement. En se partageant leurs sujets, les collaborateurs ne se rendent pas toujours un compte exact de l'importance respective de ceux-ci. Cette importance ne peut pas correspondre exactement, ni même approximativement, aux proportions nécessairement égales d'un certain nombre de volumes. En matière historique, en particulier, il est évident que des périodes successives peuvent être d'un intérêt fort inégal et que les diviser et les enfermer par « régimes » ou par phases dans des volumes du même nombre de pages est un procédé trop sommaire et plein de dangers. Il saute aux yeux, par exemple, que les quinze années du régime napoléonien regorgent de faits en comparaison des quinze années de la Restauration et que, dans la présente collection, l'auteur chargé de traiter cette dernière période s'est trouvé à l'aise tandis que son collègue appelé à parler du Consulat et de l'Empire se heurtait à une difficulté absolument insurmontable. La liquidation de la révolution, la construction de la France moderne, l'organisation de la nouvelle société, la lutte avec l'Europe, guerres interminables et diplomatie constamment à l'œuvre chargent les éphémérides de ces années au triple et au quadruple de l'ordinaire. Il eût fallu au moins deux volumes de l'*Histoire contemporaine* pour mettre en bonne place, en parfaite lumière et en perspective tous ces événements.

L'auteur ne disposait pas de deux volumes. En collaborateur consciencieux il a fait de son mieux pour se tenir dans les limites qui lui étaient assignées. Il a cru pouvoir, pour cela, sacrifier le récit militaire et diplomatique. C'est, à n'en pas douter, une amputation cruelle. Il nous donne en revanche un tableau très étudié de la France intérieure. On doit lui savoir beaucoup de gré du soin qu'il a pris à nous décrire les conditions politiques, sociales, économiques de ce temps. Il y a là des pages qui

dénotent de longues et minutieuses recherches, qui révèlent des faits peu connus et qui sont œuvre personnelle.

M. CAUDEL.

F. P. Renaut. — *La question de la Louisiane (1796-1806)*. Publication de la Société de l'Histoire des colonies françaises. Paris, Ed. Champion, un vol. in-8° de 242 p., s. d. (1920).

La Louisiane, explorée et colonisée par la France au cours du XVIIe siècle avait été cédée par Louis XV à l'Espagne en 1763. La France regretta vite cet abandon. Déçue dans ses espérances en 1783, elle profita des guerres de la Révolution pour rentrer en possession de son ancien domaine. Un traité signé avec l'Espagne à San-Ildefonso le 27 juin 1796 le lui rendit, mais ce pacte ne fut pas ratifié et peu après, le Directoire, soucieux d'abord de s'assurer l'alliance espagnole contre l'Angleterre, conclut un traité dans lequel il n'était plus question de rétrocession.

La diplomatie du Consulat fut plus heureuse. Soutenu par le prestige de ses victoires, nanti en Italie de territoires d'échange, dont l'appât séduisait vivement la cour d'Espagne, et surtout la reine, Bonaparte obtint ce qui avait été refusé au Directoire (2e traité de San-Ildefonso, 1er octobre 1800). Il eût alors sur le Nouveau-Monde des vues coloniales dont on trouvera l'esquisse dans le présent ouvrage (p. 90). Mais le conflit avec la Grande-Bretagne absorba tout son effort. L'imminence de la rupture de la paix d'Amiens lui conseilla de se défaire d'un domaine que son adversaire pourrait lui arracher sans peine. Par le traité de Paris, du 30 avril 1803, il vendit la Louisiane aux États-Unis. La vieille colonie de Louis XIV ne passa donc sous l'autorité française que pour lui échapper aussitôt. Les vastes projets d'organisation conçus par le premier Consul tombèrent. Le préfet colonial, Laussat, envoyé à la Nouvelle-Orléans, eut seulement pour mission de remettre la colonie aux autorités américaines.

Celles-ci ne furent pas plus tôt en possession qu'elles élevèrent des prétentions sur le territoire espagnol de la Floride occidentale qu'elles disaient être une dépendance naturelle de la Louisiane. Un long débat diplomatique s'ensuivit, entre les cabinets de Madrid et de Washington. Il ne s'apaisa qu'en 1806.

M. F.-P. Renaut a relaté avec beaucoup de précision et de clarté tous ces faits. L'entreprise était difficile. Le lecteur verra en effet que le sort de la Louisiane dépendit constamment de la politique générale. Cette affaire américaine n'est compréhensible que si l'on se place en Europe. L'auteur a dû, pour l'éclairer, aller constamment à Madrid et à Paris et reprendre des parties considérables de l'histoire diplomatique de notre continent. Cette tâche délicate exigeait beaucoup de savoir, une information étendue et de la sûreté dans les vues. M. F.-P. Renaut possède toutes ces qualités.

Cette étude a été faite sur les documents : *State papers* américains, Archives des ministères français des Affaires étrangères, des Colonies et de la Marine. Il eût été désirable que l'auteur donnât, dans une introduction, une vue précise de l'état de la question à ce point de vue documentaire, en communiquant une bibliographie générale du sujet, en signalant plus précisément et en analysant ses sources. C'est ainsi qu'on aimerait avoir des indications plus précises sur les mémoires de Laussat, dont il semble que l'auteur n'ait eu connaissance que par le livre de de Villiers du Terrage (p. 128, n. 1 et p. 137, n. 1,) et sur la relation de Barbé-Marbois relative à la négociation du traité de Paris (p. 120, n. 1).

Les textes des traités donnés en appendice ayant été déjà publiés ailleurs n'offrent pas un grand intérêt; l'auteur lui-même en convient. Par contre, le Rapport de Talleyrand à Napoléon, du 6 mai 1806, renferme un passage bien curieux sur les mobiles qui poussèrent Bonaparte à céder la Louisiane aux États-Unis.

M. Caudel.

Vicomte de Guichen. — *La crise d'Orient de 1839 à 1841 et l'Europe*, 1 vol. in-8° de 550 p., Paris, E. Paul.

Avec activité, M. de G... continue de dépouiller les « Archives de l'Europe entière ». Après avoir, dans un précédent ouvrage, étudié la situation de la France à la veille et au lendemain de l'avènement de Louis-Philippe, il consacre le présent volume aux événements de 1840. Tous nos lecteurs connaissent la gravité de cette crise, non seulement pour l'Orient, mais pour la France et même pour l'Europe centrale où le mouvement unitaire allemand traverse une crise de croissance déjà mainte fois signalée. L'entente cordiale, base de la politique de Louis-Philippe, si mal soutenue par Palmerston et les libéraux anglais, subit les plus rudes assauts : la rivalité des deux alliés en Orient s'y manifeste une fois de plus, et non hélas, la dernière! L'Europe suit le duel avec une joie mal dissimulée : Nicolas Ier, qui a voué mal de mort au roi des barricades, espère sa chute en même temps que celle de Méhémet Ali. Metternich, plus réservé, n'est pas plus sympathique; Frédéric-Guillaume suit fidèlement, selon son immuable habitude, les conseils de son impérial gendre, et s'entremet par tactique : deux ans durant, les négociations se poursuivent et s'entremêlent dans le plus compliqué des imbroglios; la tâche de l'historien est de l'éclaircir en sériant les questions, en dégageant des correspondances officielles et secrètes la politique des divers cabinets; suivre l'ordre chronologique est une tentation mauvaise; pour s'en convaincre, il suffit de lire les sommaires détaillés du livre de M. de G... : il faut à chaque instant, et presque chaque jour, passer de Vienne à Londres, à Constantinople, à Pétersbourg, puis à Alexandrie, en touchant à Paris; la randonnée est fatigante; les conversations de Palmerston, chef du Concert européen, avec Guizot, du tsar avec Barante, de

Méhémet Ali avec Cochelet, de Bulwer avec Thiers se succèdent quasi-quotidiennement, s'embrouillent facilement dans l'esprit du plus attentif : l'amas des textes cités n'est pas pour éclairer la conduite des divers cabinets, ni la pensée profonde de leurs agents; de brefs résumés en auraient mieux fait saisir l'essence. Mais on trouve dans les textes cités de précieux renseignements.

Marquis de Ségur. — *Marie-Antoinette*, Paris, Calmann-Lévy. 1 vol. in-8° de 412 p.

Il y a cinq ans, le marquis de Ségur acceptait de faire à la Société des Conférences un cours en dix leçons sur Marie-Antoinette. Il fallait être un Ségur pour faire un pareil choix après les Goncourt, après M. de Nolhac, après tant d'écrivains qui, depuis un siècle, élirent la dernière reine de France pour sujet de leurs études. La guerre a suspendu la publication du livre; l'auteur est mort, mais ses amis ont tenu à ce que cette œuvre, la dernière et l'une des plus séduisantes, ne demeure point éparse au travers de dix fascicules de Revue. Sans faire oublier ses prédécesseurs, le biographe de Julie de Lespinasse a tracé de Marie-Antoinette un portrait aussi fouillé et aussi impartial qu'on pouvait le souhaiter. Il n'a point cherché à dire du nouveau sur l'épouse si futile, puis si malheureuse de Louis XVI; il a voulu la comprendre et la faire comprendre : il a expliqué — mais non excusé — ses folies de jeunesse en décrivant la cour de Louis XV vieillissant, puis celle de Louis XVI où la fille de Marie-Thérèse fut vite gâtée par l'encens de l'adulation. Elle veut faire des heureux autour d'elle : « J'aime qu'on ne me quitte jamais mécontent. » Maxime qui plaît aux courtisans, mais conduit les empires à leur ruine. Cette ruine qu'elle ne sentit pas venir, elle la supporta avec la hauteur et la sérénité que l'on sait. L'historien la suit pas à pas depuis les premiers jours de la Révolution : il la montre exerçant chaque jour sur l'esprit troublé du roi une influence croissante, quelquefois malheureuse. Mais il la montre aussi héroïque et vraiment royale dans sa prison du Temple et sur les bancs du tribunal révolutionnaire. Au fur et à mesure qu'avance son récit, on sent croître en lui « l'instinctive sympathie » que Marie-Antoinette lui a toujours inspirée : « Sa figure présente tous les traits qui peuvent plaire, charmer, émouvoir, écrit-il en concluant; son nom séduira les générations à venir, tant qu'il y aura parmi nous des sourires indulgents pour les imprudences de jeunesse, des regards attendris pour la grâce et pour la beauté et des larmes pour l'infortune. »

P. R.

E. Driault. — *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres*, Paris, Alcan. 1 vol. in-8° de 475 p. — *La Renaissance de l'Hellénisme*. Paris, Alcan. 1 vol. in-16 de 242 p.

Voici la huitième édition du livre depuis longtemps classique qui

résume excellemment la question d'Orient. Le public lettré prouve une fois de plus qu'il sait discerner l'ouvrage instructif, quelquefois accablé sous le qualificatif de manuel; l'auteur se devait de mettre à jour cette nouvelle édition en rédigeant un chapitre sur la grande guerre en Orient et sur les traités de Neuilly et de Sèvres. Malheureusement ce dernier venu n'est pas le meilleur : tenté par la grandeur du sujet et frappé du lien qui rattache entre elles toutes les parties de la guerre, l'historien a brossé une large fresque de la guerre, sans insister assez sur la partie orientale; ce qu'il dit des traités de Neuilly et de Sèvres est tout à fait insuffisant. Il est vrai qu'il ne les croit pas viables.

D'un tout autre genre procède *La Renaissance de l'Hellénisme*. L'un est un ouvrage de cabinet, l'autre un recueil de conférences. M. Driault est fils de ces Français de la Restauration qui, il y a un siècle, saluèrent de leurs acclamations le soulèvement de la péninsule hellénique. Il a été, à Athènes même, dire aux Grecs la profonde admiration qu'il leur a vouée; et il leur a détaillé en seize séances les raisons de son hellénisme. Il a, tour à tour, chanté la douceur du foyer grec, l'hellénisme de Constantinople, évoqué les temps lointains des conquêtes turques, le temps plus proche des défaites; i a montré le rôle de la France dans cette évolution, tâchant d'expliquer comment nos gouvernements successifs avaient pu concilier l'inconciliable : une vieille sympathie pour le Turc, une sympathie plus ardente pour le Grec; il a résumé pour ses auditeurs le grand drame qui vient d'ensanglanter le monde, la France notamment; il a montré comment c'était elle qui avait sauvé la Grèce d'elle-même et l'avait conduit jusqu'aux portes de Constantinople. L'orateur fut frénétiquement acclamé, en même temps que Venizelos, le père de la Patrie. Avant de quitter Athènes, il saluait l'Acropole et souhaitait « voir monter de la voie sacrée, devant l'Aréopage, image de la Justice, devant la Pnyx, berceau de la Liberté, l'immense procession des nations de la victoire qui, parties de notre Arc de triomphe viendraient ici sacrifier à la Sagesse devant le temple de toute Harmonie et de toute Beauté ». Heureusement « l'immense procession » ne répondit pas à l'appel de l'évocateur; elle aurait été reçue par le beau-frère de Guillaume II!

P. R.

Pierre Renouvin. — *Les Assemblées provinciales de 1787. Origines, développements, résultats.* Paris, A. Picard et J. Gabalda, 400 p. in-8°. 1921.

« La réforme de 1787 est une tentative manquée... L'œuvre des Assemblées provinciales ne réalise aucun de ces espoirs (transformations administrative, financière, morale); leurs vœux sont timides et les résultats pratiques sont insignifiants. » Telle est la conclusion de l'étude très serrée que M. Renouvin a faite en vue d'obtenir le doctorat ès lettres. Cette conclusion est la résultante des faits qu'il expose; elle est en con-

tradiction avec l'opinion générale. On a coutume en effet de voir dans les Assemblées provinciales les premiers groupements dans lesquels s'élaborent les projets de réformes qui seront proposés dans les cahiers des États Généraux et étudiés dans l'Assemblée Constituante. Or M. Renouvin nous montre des Assemblées timorées, hésitantes, ligotées par les usages, esclaves des hiérarchies, notamment de la division en trois ordres qui paralyse les réformes si on accepte le maintien des privilèges. Quand Brienne avait créé les Assemblées provinciales, il se flattait de satisfaire à la fois les partisans des réformes et ceux du *statu quo*; car il maintient ces Assemblées sous le regard de l'Intendant et leur refuse les moyens d'actions indispensables. Il n'accorde aux Provinces aucune autonomie financière, et prend ses précautions contre les tendances particularistes.

Les commissions intermédiaires souffrent comme les Assemblées dont elles sont issues, de leur origine : le Gouvernement n'accepte pas le système de l'élection populaire. Nommés par le roi ou choisis par leurs pairs, ces représentants des provinces sont les subordonnés des autorités locales, politiques, religieuses ou financières. Comment dès lors ont-ils l'autorité pour signaler les abus et s'y attaquer? Les quatre membres des commissions intermédiaires, présidés par des grands seigneurs ou des évêques, souvent absents, sont en fait, dans le domaine judiciaire, sous l'autorité du Procureur syndic, dans le domaine financier sous la coupe de l'Intendant des Finances. A Versailles elles ont un chef nominal dans la personne du Contrôleur général, un chef réel, Louis Hardouin-Tarbé qui centralise les doléances et enterre le plus grand nombre. Ces relations entre les Assemblées provinciales ou leurs commissions permanentes et les municipalités, d'une part, et le pouvoir central de l'autre, que M. Renouvin, à l'aide des documents d'archives, a relatées dans leur ensemble, lui permettent de conclure à la « faillite du système ».

Ce système, il se prolonge pourtant jusqu'après la réunion des États Généraux; le mouvement en faveur d'États élus a abouti dès la fin de 1788; ce n'est cependant qu'en juillet 1790 que les commissions intermédiaires, derniers vestiges des Assemblées séparées depuis dix-huit mois, sont elles-mêmes supprimées et remplacées par les Directoires départementaux, munis de prérogatives beaucoup plus étendues.

On ne saurait trop louer l'auteur de cette remarquable étude, de la documentation nombreuse qu'il a réunie pour la traiter, comme de l'impartialité, trop rare, dont il a fait preuve.

PIERRE RAIN.

G. Weill. — *Histoire de l'enseignement secondaire en France* (1802-1920). Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 255 p.

C'est une histoire assez mouvementée que celle de l'enseignement

secondaire au XIXe siècle; elle suit d'ailleurs de très près celle de l'évolution politique; le mouvement du flux et du reflux se fait sentir ici comme là. Le récit succinct et précis de M. Weill vient au surplus particulièrement à son heure, puisqu'une fois de plus, des modifications dans le régime de l'enseignement sont à l'étude.

La création des « Écoles centrales » par le Directoire, pour reconstituer l'enseignement public bouleversé par la Révolution et la dispersion du clergé, ne fut pas, au dire de M. Weill, aussi malavisée qu'on l'a dit longtemps. Les nouveautés qu'elles intronisaient, notamment un enseignement pratique, presque décentralisé, devaient soulever les protestations des esprits qui entouraient le Premier consul, et celui-ci même. Bonaparte voulut une organisation puissante, hiérarchisée, disciplinée, facile à diriger, une caserne intellectuelle.

L'Université, créée par le décret du 17 mars 1808, était le digne couronnement des mesures prises depuis 1802. Toutes tendaient à la création d'un monopole de fait que le gouvernement impérial ne fit que légaliser. A côté des lycées impériaux, subsistèrent des collèges communaux, placés également sous la direction de l'Université; quoique celle-ci fut chargée « exclusivement » de l'enseignement public dans tout l'Empire, Napoléon laissa vivre, mais sous une surveillance rigoureuse, les institutions privées qui, depuis la fin de la Révolution avaient recueilli le plus grand nombre des fils de la bourgeoisie.

Désireux de rallier à l'Empire les familles qui voyaient dans la religion la meilleure garantie d'une éducation sérieuse, Napoléon attribua une place de plus en plus importante aux ministres du culte, sans toutefois permettre que la religion devint l'arme d'un parti.

Cette transformation s'opéra avec le retour des Bourbons, assez lentement toutefois pour que les heurts violents pussent être évités. Royer-Collard continua l'œuvre de Fontanes en l'adaptant aux circonstances. Mais Mgr Frayssinous accentua l'évolution; le résultat en fut la réaction libérale de 1828, et la révolution de 1830.

M. Weill résume excellemment la vie universitaire sous Louis-Philippe; la lutte renaissante contre le monopole universitaire qui aboutit à la loi Falloux, les discussions relatives aux matières de l'enseignement, la lente décadence du « latin », le plus lent développement du « moderne », les brimades du second Empire contre l'École normale, et contre tous les suspects de républicanisme et de libre-pensée, les réformes de Jules Simon et de Jules Ferry, l'amélioration progressive du sort des professeurs.

M. Weill, qui a maintes fois, au cours même de ce petit ouvrage, relevé le danger d'une extension inconsidérée de l'enseignement secondaire, ne le grandit-il pas en concluant en faveur de la gratuité du lycée, rendue nécessaire par « l'évolution sociale »? Comment dans ce cas ne pas prévoir

un nouvel abaissement du niveau des études, et un encombrement formidable sur des bancs déjà fréquentés par trop de non-valeurs?

PIERRE RAIN.

Ch. Chassé. — *Napoléon par les écrivains.* Paris, Hachette, gr. in-8, 260 p., s. d. *L'histoire de Napoléon racontée par les grands écrivains*, textes recueillis par R. BURNAND et F. BOUCHER. Paris, Grasset. In-16, 390 p., s. d.

On ne saurait signaler l'un de ces recueils, sans signaler l'autre; tous deux ont paru au même moment, à la veille du centenaire de l'Empereur, tous deux aident à connaître l'opinion que les contemporains et la postérité se sont faite de celui qui, quinze ans durant, gouverna la France, fut l'arbitre du monde et refit la carte de l'Europe. Cependant ces deux recueils, très heureusement, loin de se nuire, se complètent; la méthode des deux compilateurs est différente, et leur choix s'est porté le plus souvent sur des morceaux différents.

MM. Burnand et Boucher, suivant l'ordre chronologique des faits, ont cherché sur l'enfance, les débuts de Bonaparte, les textes les plus caractéristiques; Bourrienne nous l'a décrit à Brienne, Mme de Rémusat au soir de l'assassinat du duc d'Enghien, le capitaine Coignet lors de l'entrée à Berlin, Mme de Boigne à la cour des Tuileries, le général de Ségur pendant la campagne de Russie, etc.

M. Chassé a suivi un ordre qu'on pourrait dire méthodique, mais qui est aussi chronologique à sa manière. Il a donné des spécimens de la littérature officielle, de la littérature populaire, de la littérature étrangère pendant la durée du règne. Puis il a recherché les textes contemporains de l'exil et de la mort, très variés d'accent, puis ceux de l'époque romantique où la légende s'épanouit. Vis-à-vis d'eux, il a placé ceux que fait naître Napoléon III; c'est l'époque du « dénigrement systématique », mais non général. Enfin, depuis 1887, l'heure est venue du jugement impartial, qui est loin d'être uniforme, et qu'il caractérise pourtant du mot « d'admiration raisonnée ».

Cette double évocation de l'Empereur jugée par ceux qui l'ont le mieux connu, de ceux qui l'ont le plus soigneusement étudié et décrit, constitue un des travaux les plus intéressants qu'ait fait naître le centenaire.

GÉOGRAPHIE

Jean Brunhes. — *Géographie humaine de la France.* T. I (Introduction générale de l'*Histoire de la Nation française*, publiée sous la direction de M. G. HANOTAUX. Paris, Plon, 1 vol. in-4° de LXXX-495 p. avec illustrations d'Auguste Lepère, s. d. (1921).

Le présent volume est le premier d'une série de quinze dans lesquels vingt auteurs développeront l'histoire de la nation française des origines

préhistoriques jusqu'à 1920. Le plan de la collection est original et s'affirme avec un caractère de nouveauté remarquable en un temps où les publications de ce genre ne sont pas rares. Au lieu de suivre le fil de l'histoire par périodes, en classant dans chacune de celles-ci les études spéciales, le directeur de l'entreprise actuelle a délivré les spécialistes des cadres périodiques. Dès lors, l'histoire générale, qu'on appelle ici « Histoire politique » est ramassée en trois volumes (des origines à 1515, M. Pierre Imbart de la Tour; de 1515 à 1800, M. Louis Madelin; de 1800 à 1920, M. Gabriel Hanotaux). Tous les autres sont consacrés à des spécialités : Histoire militaire, en deux volumes, Histoire diplomatique et coloniale, Histoire religieuse, Histoire économique et sociale, Histoire des Arts, des Lettres, des Sciences. On voit immédiatement l'intérêt d'un pareil plan : il renouvelle chacun de ces beaux sujets en lui rendant son unité et en le mettant dans sa perspective d'ensemble; il ouvre aux auteurs spécialistes le champ des vues générales et les décharge du rôle étroit d' « utilité » qu'ils jouent ailleurs. Mieux encore, il leur donne la parole, qu'ils n'avaient point habituellement, les sujets spéciaux étant souvent, dans les entreprises de ce genre, traités par les historiens « généraux ».

La présentation de l'œuvre actuelle n'est pas moins originale que son plan. Elle est marquée par un souci de l'illustration artistique tout nouveau dans ce genre de publication. Les éditeurs n'ont pas voulu recourir au procédé abondant et facile de la photographie ou de l'imagerie banale; les dessins dont ils accompagnent l'ouvrage sont inédits comme lui. Les bois et les aquarelles d'Auguste Lepère que nous trouvons dans le premier volume sont des œuvres de grande distinction et dont la personnalité souligne à merveille le caractère général de l'œuvre.

Cette personnalité n'est pas moins marquée dans le texte de M. Jean Brunhes. On trouvera là des pages d'un grand intérêt sur les origines de notre pays et de nos pères. Cette belle toile de fond ouvre, sur notre passé, des perspectives immenses qui, pour beaucoup de lecteurs, seront des révélations. On sait la place que l'auteur s'est faite dans les études de géographie humaine. Il nous donne ici, à propos de la France, un exemple frappant des progrès accomplis dans cette branche de la science au cours des dernières années.

Vivien de Saint-Martin et Schrader. — *Atlas universel de géographie.* Nouvelle édition. (Livr. de 1 à 11), Paris, Hachette.

Vivien de Saint-Martin avait entrepris cette œuvre immense au lendemain de la guerre de 1870. Elle fut achevée seulement en 1911. La librairie Hachette la reprend aujourd'hui en y apportant les modifications nécessitées par les changements apportés à l'aspect du monde ou conseillés par l'expérience. Les onze livraisons déjà parues contiennent

trente-trois cartes qui font bien augurer du succès final de l'entreprise. Elles sont d'une bonne lisibilité, le trait et la lettre en noir sortant bien sur la montagne, tirée en bistre. La lettre est remarquablement traitée. On en aura la preuve dans la carte 15 (Iles britanniques) où l'abondance et l'importance des noms de lieux constituaient une difficulté peu commune, qui a été résolue avec beaucoup d'art. La publication en livraisons est actuellement assez avancée pour que des pays entiers soient déjà traités à grande échelle. C'est le cas pour les États-Unis, dont la carte en quatre parties peut rivaliser avec ce qui s'est fait de mieux ailleurs. La péninsule ibérique, en quatre feuilles également terminées, constitue un bel ensemble. La France en six feuilles, dont trois sont publiées, promet encore d'être une œuvre remarquable, également propre à la lecture de recherche sur le bureau et à l'application murale.

On sait dans quel esprit Vivien de Saint-Martin, en 1871, avait entrepris son œuvre. Il voulait libérer le public français d'une servitude pénible à l'égard de la science et de la librairie allemandes. Il y avait réussi avec la première édition et ses atlas. Celle-ci la renouvelle et la complète dans des conditions qui font le plus grand honneur aux continuateurs de l'œuvre et à ses éditeurs.

DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

P. Fauchille. — *Traité de droit international public.* T. II (Guerre et Neutralité), Paris, Rousseau et Cie, un vol. in-8, 1095 p., 1921.

L'ouvrage que M. P. Fauchille vient de publier était attendu avec impatience : la guerre, qui pendant quatre années a ensanglanté le monde, a fait de tous les traités de droit international public publiés avant les hostilités des livres périmés et hors d'usage. Il convenait qu'un traité nouveau présentât à côté du droit d'avant guerre les déformations qu'il a subies au cours de la guerre, les violations dont il a souffert et marquât les directions vers lesquelles il s'oriente. Cette œuvre écrasante a été menée à bien par M. Fauchille : tous ceux qui s'intéressent au droit international se féliciteront de voir son nom, depuis longtemps si hautement apprécié, figurer sur le premier traité français de droit international, dépassant les proportions d'un simple manuel, qui paraisse après la guerre.

Nul n'était mieux qualifié que M. Fauchille pour répondre au vœu unanime des spécialistes du droit international. Fondateur et directeur de la *Revue générale de droit international public*, qui a tant contribué à maintenir à l'école française du droit international la place hors de pair qui est la sienne, M. F. possède auprès des internationalistes de tous les pays une réputation incontestée reposant sur les titres les plus décisifs. On sait le succès qu'a universellement rencontré le *Manuel*

auquel son nom est attaché. M. Fauchille avait, en 1898, publié une deuxième édition du *Manuel de droit international* dû à M. Bonfils, qu'il avait mis au courant du dernier état des faits et de la doctrine. Dès 1901 l'ouvrage était épuisé et appelait une nouvelle édition. Puis le succès allait toujours croissant et en 1914, à la veille de la guerre, l'apparition de la septième édition attestait la légitime faveur qui s'attachait à cet ouvrage.

Cette faveur était générale et facilement explicable : les étudiants des facultés de droit et, plus particulièrement les aspirants aux fonctions diplomatiques et consulaires, appréciaient la clarté des développements, la concision et la plénitude des exposés, la sûreté impeccable avec laquelle étaient indiqués tous les plus récents précédents. Aucun livre ne fournissait aussi commodément et aussi complètement le renseignement désiré. Nul d'autre part ne permettait mieux de pousser à fond l'étude détaillée d'une question par la richesse des sources qu'il signalait au lecteur. Sous le titre trop modeste de *Manuel* l'ouvrage, que la science scrupuleuse de M. P. Fauchille avait porté à un si haut point de perfection, était l'instrument de travail indispensable à tous ceux qui, par profession ou par goût, s'adonnent à l'étude du droit international public. Aussi était-ce de notre savant auteur qu'au lendemain de la crise qui a si profondément modifié les pratiques et, du même coup, les théories du droit international, que tous attendaient le nouvel ouvrage qui les renseignerait avec la même efficacité que par le passé sur l'état du droit international.

Ne regardant point au labeur, M. Fauchille leur a donné satisfaction. C'est le tome deuxième de ce remarquable traité qui paraît le premier : il est consacré à la guerre et à la neutralité; il comprend onze cents pages environ, c'est-à-dire que ce seul tome compte autant de pages que le livre de 1914. C'est véritablement un ouvrage nouveau qui est publié. Sur chaque point l'auteur donne une large place aux faits de la guerre; il les expose toujours avec précision et objectivité; des références détaillées mettent à même de remonter aux sources en cas de besoin.

Il faudrait plusieurs pages pour indiquer toutes les questions, renouvelées par la guerre, qui ont provoqué de la part de M. Fauchille de remarquables développements. Signalons seulement d'une façon particulière dans la partie de la guerre terrestre, les passages relatifs au traitement de la propriété privée et à l'occupation, dans la partie de la guerre maritime ceux qui traitent de la propriété privée ennemie et de sa destruction, toute la partie très neuve consacrée à la guerre aérienne et enfin, puisqu'il faut se borner, les dernières pages du volume qui traitent du droit international dans l'avenir.

Le volume premier est sous presse. Il n'est pas exagéré de penser que M. Fauchille était probablement le seul écrivain à même, grâce à son

absolue maîtrise de toute la littérature et de tous les faits les plus récents du droit international public, donner à aussi brève échéance, après les bouleversements qui ont affecté cette branche du droit, un tableau aussi exact et aussi fouillé de son état actuel.

GILBERT GIDEL.

Johannes Mattern. — *The Employment of the Plebiscite in the determination of Sovereignty*, « Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Science ». Fascicule 3 du vol. XXVIII, 214 p. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1920.

Depuis 1883 l'université Johns Hopkins de Baltimore, qui est l'une des plus réputées des États-Unis, a, dans les 38 séries publiées par elle, imprimé de nombreuses et excellentes monographies de science politique et économique. Citons notamment, en ce qui concerne le droit international public, celles de J.-S. Reeves sur *L'État libre du Congo* (1894, vol. 12), R.-T. Crane sur *L'État en droit constitutionnel et en droit international* (1907, vol. 25), de R.-G. Campbell sur *Les Questions de neutralité pendant la guerre anglo-boer* (1908, vol. 26). L'étude de M. Mattern sur le Plébiscite reprend, à un moment opportun de son développement, une question sur laquelle il existe déjà une littérature remarquable pas sa quantité et, assez fréquemment, par sa qualité.

Considéré sous son aspect international, le Plébiscite a fait l'objet en Allemagne du livre de Stoerk (1879) et de l'excellent travail de F. Freudenthal (Erlangen, 1891) et en France, outre les études bien connues de M. Rouard de Card, de la thèse remarquable de E. Solière (1901) et, plus récemment, de la thèse de A. David (1918). Tout dernièrement enfin Miss Sarah Wambaugh a donné une monographie sur les Plébiscites, publiée par la *Oxford University Press* (New-York, 1920) et qui fut préparée sous la surveillance de M. James Brown Scott, l'éminent et actif directeur de la Division de droit international de la dotation Carnegie. De ce gros volume de plus de deux mille pages qui donne le récit des cas de plébiscite international rapportés et qui fournit une collection importante de documents (plus des deux tiers de l'ouvrage) M. J. Mattern n'a pu avoir connaissance, étant donnée la date à laquelle son livre a paru. Mais il n'aurait probablement guère modifié l'aspect de son étude qui ne prétend pas faire œuvre d'investigation historique détaillée, mais seulement donner une vue d'ensemble de la question dans son développement général et montrer le lien qui unit l'institution du plébiscite en droit international et en droit constitutionnel. Dans cette double application, le plébiscite dérive également de l'idée de souveraineté nationale. Si toute souveraineté réside dans la nation, c'est la nation qui doit disposer librement de ses destinées intérieures et extérieures.

Mais, à ce dernier point de vue, la question est précisément de savoir

de quelle façon doit et peut se manifester la volonté populaire : les uns exigent pour que cette manifestation soit valable un plébiscite, c'est-à-dire une consultation générale de la nation elle-même; les autres considèrent que le gouvernement du pays cédé a qualité pour consentir à la cession, cette décision des gouvernants étant d'ailleurs atténuée par la pratique définitivement admise aujourd'hui de l'option.

C'est sur ce point que se manifeste un désaccord très net entre les écoles française et italienne de droit international et les auteurs de langue allemande et anglaise d'autre part.

Tandis que les uns font du plébiscite une condition essentielle de la validité des changements de souveraineté, les autres n'y voient qu'une pratique conditionnée par « les nécessités de la politique internationale » (Oppenheim).

L'opinion américaine a de bonnes raisons pour redouter le plébiscite dit de « sécession » que la logique imposerait comme le pendant du plébiscite dit d' « annexion ».

Aussi à trois reprises le gouvernement américain s'est prononcé contre la pratique du plébiscite : déclarations du secrétaire d'État Seward en 1867 (annexion des îles de Sainte-Croix et Saint-Jean), du secrétaire d'État Sherman en 1897 (îles Hawaï) en 1898, Memorandum du 27 octobre de la commission américaine de la paix avec l'Espagne).

L'attitude du président Wilson dans ses déclarations du 22 janvier 1917 et du 4 juillet 1918 a paru rompre avec les errements précédents. Toutefois les Traités de Paix, quelque large usage qu'ils aient fait du plébiscite, ne sauraient être considérés comme l'ayant consacré à titre d'institution régulière du droit international : l'interdiction faite à l'Autriche d'aliéner son indépendance si ce n'est du consentement de la Société des nations, l'attribution à l'Italie, sans consultation de ses habitants, du Tyrol méridional pour des raisons stratégiques, sont des manquements évidents à la règle du plébiscite nécessaire.

L'idée plébiscitaire reste donc, après la guerre mondiale, ce qu'elle était hier, une idée relative et conditionnée par les nécessités politiques. Le plébiscite n'est qu'un moyen amiable de détermination de frontières; c'est-à-dire qu'il suppose que les États intéressés sont d'accord pour accepter entre eux une détermination amiable de ces frontières ou qu'ils se trouvent dans la nécessité de l'accepter.

G. G.

J. Champcommunal. — *Une réforme législative nécessaire*, Extrait de *la Revue de droit international privé et de droit pénal international*, Librairie du Recueil Sirey, 32 p.

Cette réforme, c'est la preuve de la nationalité à organiser. Bien que les complications de la vie moderne imposent la preuve de la nationalité dans des circonstances de plus en plus fréquentes, il n'existe pas de

règles permettant d'obtenir sans encombre l'attestation officielle de la nationalité. Un avocat distingué du barreau de Paris, M. Gruffy s'est efforcé de créer un mouvement d'opinion tendant à mettre fin à une lacune aussi funeste à la nation (les événements de guerre récents l'ont montré) qu'aux particuliers. C'est à son intéressante campagne qu'il faut attribuer la proposition de loi (Doc. parl. Chambre, sess. ord., séance du 25 février 1917, annexe n° 3053) que MM. Honnorat, Ignace, Paisant, Landry et Lugol ont déposée devant la Chambre, qui a été renvoyée à la Commission de législation civile et commerciale — sans résultat jusqu'ici — et qui a pour but « d'instituer une procédure expéditive en matière de preuve de la nationalité ».

M. Champcommunal, après avoir exposé l'état actuel du droit et la jurisprudence, fait la critique de la proposition Honnorat : l'acte de naissance devrait fournir la preuve de la nationalité; mais dans l'état actuel des choses il n'a pas la force suffisante pour donner la décision attendue. Cette force il faudrait la lui conférer à l'aide d'une opération spéciale qui serait la « francisation ». Le système procède d'une analogie avec une situation très connue de droit maritime. Tout navire doit avoir une nationalité; or cette nationalité ne lui est pas reconnue de plein droit. Pour que le navire soit considéré comme français, il ne suffit pas qu'il ait été construit en France avec des capitaux français, qu'il appartienne à des Français, qu'il soit conduit par un capitaine et un équipage français : il devient nécessaire qu'une opération, dite francisation, lui crée une véritable individualité. Ainsi en serait-il de l'acte de naissance. Dénué par lui-même de valeur probante à l'égard de la nationalité, cet acte ferait preuve complète de la qualité de Français, lorsque l'autorité compétente aurait procédé à sa vérification.

Quelle serait cette autorité compétente? Sur ce point les partisans du système de la francisation se séparent d'ailleurs; tandis que M. Gruffy propose d'ériger en tribunal doté d'un ministère public le Bureau du Sceau existant actuellement à la Chancellerie et de soumettre ses décisions à un appel devant le Conseil d'État, M. Honnorat et ses collègues entendent remettre à l'autorité judiciaire les instances relatives à la nationalité et placer le juge de paix à la base de la procédure.

M. Champcommunal repousse le système de la « francisation ». Il estime que, sans modifier le caractère actuel de l'acte de naissance, il serait possible d'en tirer grand parti comme preuve de la nationalité : il suffirait d'y inscrire les changements officiels relatifs à la qualité de français : déclarations de nationalité, décrets de naturalisation, décisions judiciaires définitives rendues en la matière.

Ainsi l'extrait de l'acte de naissance complété de la sorte assurerait la preuve de la nationalité. Une seule condition se trouverait requise, c'est que la date de sa délivrance ne remontât pas à une époque trop ancienne,

qu'elle n'excédât pas, par exemple, trois mois ou, tout au moins, que le titre fût revêtu d'une estampille récente.

Telle est l'idée maîtresse que développe M. C. et dont il suit l'application pratique avec beaucoup d'ingéniosité dans les quelques pages intéressantes consacrées par lui à cette « réforme législative nécessaire ».

G. G.

Oppenheim. — *International Law. Vol. I. Peace.* Third edition. 1 vol. edited by Ronald Roxburg, London, Longmans, in-8, de XLIII-800 p., 1920.

Le traité du professeur Oppenheim est bien connu de tous les internationalistes. Le savant auteur en avait publié déjà deux éditions, il préparait depuis plusieurs années la troisième lorsque la mort est venue l'arrêter le 7 octobre 1919. Les notes et les documents qu'il avait réunis ont été utilisés par son ami M. Roxburgh, et celui-ci vient de faire paraître le premier volume, consacré au droit de la paix.

Le professeur Oppenheim était Allemand, mais il a subi très fortement l'influence des juristes anglais au milieu desquels il a longtemps vécu et c'est en définitive parmi ceux-ci qu'il convient de le ranger. Né près de Francfort en 1858, il étudia la médecine, la philosophie, la théologie, et enfin le droit. Il fut chargé de cours à Fribourg et à Bâle. Il se fixa en Angleterre en 1895, ayant pris la résolution de consacrer sa vie au droit international. En 1908 il prenait à Cambridge la chaire de Westlake; il fut élu par la suite membre de l'Institut de droit international et correspondant de l'Institut américain de droit international. Pendant la guerre l'attitude et les procédés de l'Allemagne lui inspirèrent une profonde horreur qu'il manifesta publiquement, et il se montra, paraît-il, fidèle sujet de sa patrie d'adoption. Il sera intéressant de trouver dans le *Droit de la guerre* l'expression de ses sentiments et de ses opinions.

Le traité d'Oppenheim est clair, bien construit, bien divisé, d'une lecture facile. La documentation est très complète, la bibliographie abondante et en général bien choisie. Il y a peu de théories juridiques originales, mais c'est un ouvrage utile et commode. La nouvelle édition a été mise au courant jusqu'en mars 1920, elle tient compte des événements qui se sont accumulés pendant les dernières années et à ce titre est particulièrement précieuse; les ouvrages ou les articles importants publiés en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne et en France sont indiqués; la jurisprudence anglaise ou américaine a été suivie avec soin. Nous signalerons en particulier dans cette édition les chapitres ou paragraphes consacrés à la Société des Nations, à la situation des Dominions dans l'empire Britannique et à la navigation aérienne, mais il n'y a guère de pages qui n'aient été l'objet de modifications et d'additions; ce gros volume recevra un accueil très favorable de tous ceux qui s'intéressent au droit international.

Henry Puget.

Daniel Laguerre, docteur en droit. — *Sociétés anonymes à participation ouvrière. Les actions de travail et la loi du 20 avril 1917*, 1 vol. in-8 de 200 p., Paris, Jouve.

Le volume est divisé en deux parties d'importance égale. Dans l'une le problème théorique de la participation aux bénéfices est étudié ainsi que les diverses applications, hélas peu nombreuses, qui en ont été faites. L'auteur nous présente sous une forme agréable les arguments des partisans et des détracteurs de la participation ouvrière telle qu'elle a été conçue jusqu'à ces derniers temps, laissant au lecteur le soin de conclure. Le lecteur est ainsi amené à se convaincre que les anciennes formes de la participation aux bénéfices ne sont plus applicables à notre époque et que, pour réaliser l'union du capital et du travail, pour faire cesser l'opposition d'intérêts entre employeurs et employés qui est un fauteur de luttes et de désordres, il importait au plus haut point de trouver des formules nouvelles qui cesseront de diviser les hommes en deux partis, dressés l'un contre l'autre. L'auteur croit que la loi du 20 avril 1917 sur les actions de travail peut permettre d'atteindre ce résultat. Il ne se fait toutefois aucune illusion sur son application et il constate amèrement que peu d'industriels consentiront à l'utiliser. « Nous disions, écrit-il, que la loi sur les sociétés anonymes à participation ouvrière était comme la loi sur le mariage et qu'elle n'obligeait personne à se marier. Nous pouvons dire également que si le sort des hommes est qu'ils se marient tous, tôt ou tard les mariages entre patrons et salariés ne seront guère fréquents. »

Dans la deuxième partie de son étude, l'auteur commente et explique d'une façon très rationnelle et très claire la loi du 26 avril 1917. Aucun détail n'est laissé dans l'ombre. Il termine par une liste des sociétés constituées selon la loi du 26 avril 1917 dont le nombre est de sept et il conclut en adjurant les industriels et commerçants de tenter de suite l'expérience de l'actionnariat ouvrier.

Ce livre présente un aperçu clair et simple d'une question d'une grande actualité, il indique les moyens de faire entrer dans la pratique les préceptes de cette théorie et les avantages sociaux qui peuvent en résulter. A ce titre, il doit être lu par tous les chefs d'entreprises, les capitalistes notoires et les dirigeants de la classe ouvrière.

PIERRE CAUBOUE.

SCIENCES SOCIALES

Georges Renard et G. Weulersse. — *Le travail dans l'Europe moderne* Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de 524 p.

Ce livre, qui fait partie de la collection de l'histoire universelle du travail, publiée sous la direction de M. Georges Renard, possède un titre

plein de grandes promesses. Le lecteur s'en étonne un peu, se demandant par quel miracle il est possible en un si petit nombre de pages de présenter une histoire consciencieuse du travail dans l'Europe moderne. En réalité, il ne faut pas qu'il l'y cherche, mais il y trouvera, par contre, de courtes monographies bien ordonnées, suffisamment précises et pourra utilement s'y référer comme point de départ d'une documentation première qu'il devra poursuivre ailleurs s'il la veut précise et détaillée.

Les auteurs ont eu l'intention de marquer les changements sociaux et économiques qui se sont accomplis depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au dernier tiers du XVIIIe siècle. Ils nous montrent l'hégémonie commerciale passant de l'Italie ou des Flandres en Hollande, de Hollande en Angleterre, d'Angleterre en France. Ils étudient tour à tour l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, l'Angleterre et la France. Puis, ils abordent les nations de l'Europe centrale et en allant du Sud au Nord passent en revue l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, les États Scandinaves. Ils terminent par l'Europe Orientale avec la Pologne et la Russie. En quelques dernières pages et très fortement inspirées qu'ils intitulent « conclusions », ils nous formulent un très utile enseignement et définissent fort bien les grands traits qu'ils estiment nécessaire de retenir dans tout l'exposé.

H. M.

René Worms. — *Philosophie des Sciences sociales*. — Seconde édition revue, 3 vol. in-8 de la Bibliothèque sociologique internationale, Paris, Giard et Brière, 1913, 1918, 1920.

Le succès qui avait accueilli la *Philosophie des Sciences sociales* de M. René Worms a amené l'auteur à donner une nouvelle édition de cet ouvrage, dont les trois volumes, revus et augmentés, se sont succédé au cours de ces dernières années. Si le XIXe siècle a été, plus qu'aucun autre, rempli de préoccupations sociales, il faut bien reconnaître qu'il a manqué de principes et de méthodes pour la solution des problèmes qui s'offraient à lui. Peu à peu, l'on a vu s'opérer, dans diverses branches, une investigation méthodique des faits sociaux. A l'histoire particulière des individus et des peuples s'est jointe l'histoire générale des institutions; l'histoire du droit, des religions, des mœurs a été complétée par la démographie comparée et la géographie sociale. Toutes ces sciences cependant sont un peu méconnues. On n'est complètement d'accord ni sur leur définition, ni sur leurs limites, ni sur leurs méthodes et trop d'incertitude règne encore sur leur portée.

M. René Worms a eu l'ambition de faire la synthèse des données qui paraissent désormais acquises, et, sans entrer dans le détail des questions spéciales soulevées par chaque science en particulier, d'écrire, comme il le dit, la « philosophie » de ces sciences. Nul n'était plus à même que lui d'entreprendre une telle œuvre, car, directeur depuis vingt-cinq ans de la

Revue internationale de Sociologie et secrétaire général de la Société de Sociologie de Paris, M. René Worms s'est trouvé placé au centre des débats qu'ont soulevés ces divers problèmes et a eu souvent l'occasion d'y intervenir lui-même. Il a su cependant, dans son travail, se dégager des inspirations d'école, négliger ses préférences personnelles et appliquer son esprit scientifique à dresser une œuvre éminemment objective.

Ainsi que le dit l'auteur, dans la préface de son premier volume, la philosophie d'une science est l'examen du problème premier et du problème dernier que cette science soulève. Le problème premier est de déterminer la voie que la science doit suivre, c'est-à-dire de fixer son objet et sa méthode. Le problème dernier consiste à formuler les conclusions d'ensemble auxquelles elle doit aboutir. C'est ainsi que son enquête sur les sciences sociales se divise en trois volumes relatifs, le premier, à l'objet, le second, à la méthode, le troisième aux conclusions de ces sciences.

Qu'il reste encore une grande tâche à accomplir dans un domaine aussi vaste et aussi varié que celui des sciences sociales, c'est ce qui ne fait guère de doute : mais, depuis un quart de siècle, un effort notable a été accompli et l'on doit reconnaître que ces sciences progressent sans cesse. Des travaux comme ceux de M. René Worms ne peuvent que les servir, en même temps qu'ils constituent une mise au point nécessaire. Il est vraisemblable que ses conclusions sont destinées à être, sur plus d'un point, modifiées par l'expérience de demain. Ce qu'on doit leur reconnaître, c'est de valoir pleinement pour l'état présent de la sociologie.

C. DE P.

ANALYSES

A. Aulard. — *Études et leçons sur la Révolution française.* Paris, Alcan, 182 p. in-16, 8e série, 1921.

Les six chapitres différents de ce nouveau recueil d'études sont plus ou moins directement influencés par les événements contemporains. Les deux premiers méritent particulièrement de retenir l'attention; dans l'un M. A. revendique pour Landau et Sarrelouis le titre de villes françaises : il a publié cette étude précise en 1919, alors qu'à la conférence de la paix la France revendiquait les frontières de 1814, que les Anglo-Américains nous refusaient. M. Aulard a fait œuvre doublement utile en établissant les droits de la France sur ces deux villes françaises sous l'ancien régime, françaises sous la Révolution de par leur expresse volonté.

L'administration de Hoche en Rhénanie, son rôle dans l'essai de république cisrhénane étaient également utiles à rappeler en un temps où un général français, mal soutenu par son gouvernement, tenta de reprendre l'œuvre du jeune général de la première République, en en renouvelant la prudente tactique. Le drapeau vert, rouge et blanc ne flotta pas longtemps sur la rive gauche du Rhin; la politique du Directoire manqua, là comme ailleurs, de netteté et de suite. Il n'en reste pas moins que l'essai d'une république à tendances françaises, mais conservant toute son autonomie, fut tenté en 1797 par un général français et rencontra l'appui de la grande majorité des habitants. Il est vrai, qu'à ce moment, la propagande prussienne ne se faisait pas encore sentir sur la rive gauche du Rhin.

P. R.

G. Deschamps. — *La Somme dévastée.* — **Ch. Le Goffic.** *La Marne en feu.* Deux volumes de la collection : la « France dévastée », Paris, Alcan, 110 et 131 p. in-16, 1921.

Cette petite collection de propagande française, se poursuit avec deux nouveaux volumes formant entre eux le même contraste que ceux de Paul Adam et de Louis Madelin.

M. G. Deschamps décrit la Picardie envahie, meurtrie, martyre; il relate, en citant le plus de témoins possible, les crimes commis par l'ennemi durant l'occupation, dans les villes comme dans les campagnes; il insiste, et avec combien de raison, sur ces déportations scandaleuses, sur ces travaux forcés en première ligne, crimes que trois ans à peine semblent avoir prescrit! Le récit de M. G. Deschamps, écrit dans ce style délicat qui relève tous les ouvrages du savant helléniste, est impressionnant dans sa sobriété.

M. Le Goffic a refait l'histoire de la première bataille de la Marne. Il n'a pas voulu, comme ses confrères, décrire la désolation des terres dévastées par la guerre; le département de la Marne pour n'avoir été envahi que partiellement n'en a pas moins cruellement souffert puisqu'il fut un des théâtres les plus actifs de la guerre; M. Le G. n'a pas suivi le plan général; son récit de la bataille « de la première Marne » est vivant, bien ordonné, comme d'ailleurs l'étaient ses précédents récits sur les fusiliers de Dixmude et sur les marais de Saint-Gond. Il a surtout cherché, en toute impartialité, à établir les responsabilités du plan initial de la bataille, telle qu'on peut le fixer, à la suite des dernières révélations (notamment la publication des mémoires du maréchal Gallieni). S'il reconnaît l'initiative de celui-ci, intervenant avec une énergie que voulaient les circonstances pour obtenir la bataille qu'il souhaitait il refuse d'ôter au maréchal Joffre mérite de la victoire, puisque le général en chef, en se rangeant à l'avis de son subordonné, l'a adapté à l'ensemble du champ de bataille, en bouleversant complètement avec son sang-froid coutumier tout le plan qu'il avait préparé. Les techniciens diront plus tard si le recul sur le Seine eut amené des résultats meilleurs, ou aggravé une situation qui, au matin du 4 septembre, n'avait rien de brillant.

E. Lenient. — *La Faute capitale du haut commandement.* Paris, édition de l'armée nouvelle. 1 vol. in-8° de 310 p.

Tout n'est pas à rejeter de ces pages virulentes. Sur les erreurs du début, l'insuffisance de notre préparation, l'application trop systématique des dogmes d'école de guerre, l'esprit d'offensive quand même qui nous a coûté, à certains moments, de si lourds sacrifices, le lecteur trouvera ici des appréciations qui ne sont pas toujours injustifiées. Par malheur, les mieux fondées d'entre elles sont exposées avec une âpreté qui donne à l'ouvrage une allure de pamphlet, et l'auteur affaiblit singulièrement ses dires en y mêlant le ton de la revendication personnelle. Des fautes, des fautes lourdes ont certes été commises. Elles apparaissent plus nettes avec le recul du temps. Est-ce à dire que le juge même impartial — et tel n'est pas le cas présent — soit fondé à porter des condamnations sans appel, en proclamant : « Ah! si l'on m'eût écouté... » Hindenburg écrit dans ses Mémoires : « Les critiques qui se basent le plus souvent sur des affirmations gratuites, car ils ignorent les circonstances réelles, me rappelent Fichte, lorsque, dans ses discours à la nation allemande, il parle de ces écrivains qui disent ce qu'on aurait dû faire, une fois les événements arrivés. »

M. L.

Barrault (H. E.). — *Essai sur la théorie générale de l'administration des biens des sujets ennemis* (Extrait de la *Revue de droit international privé et de droit pénal international*), 1919, une brochure, Libr. du Recueil Sirey, 56 p.

Dans ces deux articles, M. B. fait une fois de plus la preuve des vigoureuses qualités de synthèse appréciées dans ses divers ouvrages d'économie politique ou de droit international. Il construit une théorie cohérente des fonctions de l'administrateur judiciaire commis aux biens des sujets ennemis. Il recherche d'abord le fondement du droit de nomination des administrateurs et il constate que la justice, dont l'action se produit d'ailleurs suivant des modalités variables, peut nommer des administrateurs dans tous les cas où elle l'estime nécessaire. Il dégage la source des pouvoirs de l'administrateur; puis il étudie les questions suivantes : dans quelle mesure l'administrateur de justice est-il soumis au contrôle de l'incapable dont il gère les biens, lorsque l'incapacité a cessé? dans quelle mesure est-il soumis au contrôle judiciaire? Cette étude de M. B. est un exemple des services que peut rendre la doctrine, lorsqu'elle s'attache à confronter et à relier entre elles des décisions de jurisprudence et à dégager les idées maîtresses qui, parfois à leur insu même, ont inspiré les juges.

H. M.

André Toulemon. — *La Réparation des dommages de guerre.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 191 p., 1921.

M. Toulemon a eu la très heureuse initiative, on pourrait presque dire l'audace d'aborder le problème si chaotique des « Réparations » et de tenter de mettre un peu d'ordre et de lumière dans l'ensemble touffu des lois, des décrets, des arrêtés, des circulaires qui régissent les départements en voie de reconstitution. Il s'est efforcé, se rendant très bien compte de la difficulté de sa tâche, d'être court et autant qu'il le pouvait pratique et précis. Il détermine en bon juriste « la nouvelle théorie de la réparation des dommages de guerre. » Son exposé est suivi de l'historique et du commentaire de la loi du 17 avril 1919. Un dernier chapitre intitulé « critiques et réformes » présente et justifie certaines idées soutenues par l'auteur et qu'il traduit en programme d'action immédiate. — D'aucuns pourront les discuter, les combattre. Tous affirmeront la parfaite utilité de l'œuvre qui sera consultée avec le plus grand profit.

H. M.

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

L'ALLIANCE DE BONAPARTE ET DE PAUL Ier [1]

(1800-1801)

On sait l'apostrophe célèbre au gouvernement anglais que Bonaparte fit insérer au *Moniteur* en avril 1801, à la nouvelle de l'assassinat du tsar Paul Ier : « Paul Ier est mort dans la nuit du 24 au 25. L'escadre anglaise a passé le Sund le 31. L'histoire nous apprendra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements. » Dans une dépêche à sa cour, l'envoyé de Prusse à Paris précisait encore davantage : « Le Premier consul a jeté des cris de désespoir. Il s'est livré de suite à l'idée que la mort n'a pas été naturelle et que le coup est parti de l'Angleterre. »

Les documents ont répondu à l'appel du Premier consul. Par les travaux des historiens russes et allemands, N. Schilder et Schiemann, qu'Albert Sorel a utilisés dans son récit très dramatique de l'assassinat de Paul Ier, la culpabilité de Nikita Panine et du comte Pahlen, la complicité de l'ambassadeur anglais Witworth congédié en mai 1800 par le tsar ne peuvent plus être discutées. L'un des principaux auteurs, le général Bennigsen a raconté enfin, sans remords ni émoi, dans une lettre à un ami de Hanovre qu'a publiée le 20 juin 1906 l'*Istoritcheski Vesnitch* les détails d'exécution de ce crime d'État [2].

La lumière cependant n'est point faite encore ni sur les motifs, ni sur les conséquences de la mort tragique de Paul Ier. Pourquoi ces cris de désespoir à Paris, et ces cris de joie à Londres, comme si venait d'être rompue une alliance pleine de promesses pour le Premier consul, et grosse de périls pour les Anglais?

En 1889, M. le duc de Broglie publiait dans la *Revue d'Histoire diplomatique* un mémoire annoté de la main de Paul Ier qu'il croyait inédit, dont il ne fut pas en mesure de donner la date ni l'auteur et que, pour imiter sans doute sa réserve, Albert Sorel n'a pas

1. Mémoire lu à l'Académie des Sciences Morales et Politiques (29 octobre 1921).
2. *Le Temps* du 27 juin 1906 (*Lectures Étrangères*).

jugé susceptible d'être employé avec sûreté. Dans la même Revue, l'historien russe Tratchewsky cependant avait aussitôt répondu à M. de Broglie que le mémoire devait être du comte Rostopchine : une copie en russe en avait été recueillie par le fils de l'auteur, le comte André Teodorovitch Rostopchine et déjà publiée dans les *Archives russes* en 1878[1].

Il y a quelque temps le général Fain, petit-fils du baron Fain qui fut pendant la campagne de Russie chef de cabinet de l'Empereur, me donnait à lire le manuscrit de ce mémoire, le même que M. de Broglie déclarait en 1889 « tenir également de l'héritier direct du baron Fain ».

Sur ce manuscrit, je trouvai une note précieuse que M. de Broglie n'avait pas pris soin de relever : « Manuscrit de la main du comte Rostopchine, *trouvé dans ses papiers à Moscou le 16 septembre 1812*[2]. C'était une première précision, précieuse, de date et de lieu, faite pour inspirer confiance. Mais je lus en outre : « L'original tout entier est de la main du comte avec des notes marginales de la main de l'Empereur Paul Ier. Il a été trouvé par moi dans les papiers du gouverneur de Moscou. J'en ai rendu compte à l'Empereur qui m'a ordonné de le faire traduire sans délai. Le 20 septembre, je lui ai remis cette traduction qu'il a gardée sur sa table pendant quatre jours. En me la rendant, il m'a dit de l'envoyer au duc de Bassano à Vilna. J'en ai fait faire une copie qui est partie par l'estafette du 27 septembre.

Moscou, le 27 septembre 1812.

D'Ideville, auditeur au Conseil d'État,
secrétaire particulier de l'Empereur.

Quelles réflexions Napoléon n'a-t-il pas dû faire en retrouvant, en lisant à ces heures dramatiques ce mémoire de l'homme qui incendiait Moscou pour briser son offensive et qui, onze ans plus tôt, proposait à Paul Ier son alliance contre l'Angleterre.

« Le comte Rostopchine, grand adversaire de l'alliance française![3] »

1. *Revue d'Histoire diplomatique*, troisième année, fasc. 1 et 2.
2. Dans une lettre du 29 avril 1813 de Moscou (*Archives Voronzoff*, p. 315, Rostopchine dit bien qu'il a quité la ville avant le 3 septembre « abandonnant aux brigands son mobilier ».
3. Albert Sorel, *L'Europe et la Revolution*, t. VI, p. 117.

écrit Albert Sorel, en racontant ces négociations de 1801 qu'il nous faut reprendre à la lumière du document conservé par le baron Fain; car il les éclaire, selon moi, d'une façon toute particulière et nouvelle.

Fedor Vassilievitch Rostopchine, né en 1763 dans une famille modeste, fils d'un simple major en retraite, qui lui avait donné d'ailleurs une bonne éducation et le goût des lettres, page de Catherine II, exilé en 1784 et obligé à huit ans de séjour hors de Russie, avait eu la bonne fortune en 1792 de servir le grand-duc Paul et de lui plaire. Quatre ans plus tard, en 1796, celui-ci devenu empereur, l'avait fait en très peu de temps conseiller privé, général aide-de-camp et comte avec les armoiries que le bénéficiaire rappelle dans son mémoire : « *tchestion i vernostioze* ». Une nouvelle disgrâce l'avait éloigné au printemps de 1798 de la charge de secrétaire pour les affaires militaires qui lui avaient procuré l'estime et la confiance de Souworow. La favorite à qui il avait voulu résister fit donner cette place à son frère. Mais quelques mois plus tard, le renvoi de Mlle Nelidoff, la faveur du prince Bezborodko lui permirent de rentrer au Conseil des Affaires étrangères (novembre 1798). La mort enfin de Bezborodko, le refus de Siméon Woronzoff de prendre sa succession portaient le jeune Rostopchine au plus haut degré de la faveur. Travaillant tous les matins avec l'Empereur, il devenait en juin 1799 directeur général des Postes, grand chancelier de l'ordre de Malte, chancelier de l'Empire et président du conseil des Affaires étrangères[1].

Lorsqu'on lit sa correspondance intime avec le comte Woronzoff, au milieu de l'année 1799, on ne peut avoir aucun doute sur ses sentiments d'alors à l'égard des Français du Directoire qu'il appelait dans une lettre du 3 juillet 1799 : « *ces brigands universels* ». Il se réjouissait de voir le tsar sauver l'Europe par les succès de Souworoff et l'Angleterre « rendre justice à ses nobles intentions ».

Mais déjà, quelques jours après, il s'indignait avec Paul Ier de l'envie, de la mauvaise foi, de la duplicité des hommes d'État autrichiens, du baron de Thugut en particulier qui semblait employer les armées russes à conquérir, à soumettre l'Italie, à reconquérir

1. Schilder, *Histoire anecdotique de Paul Ier*, Paris 1889 et surtout *Correspondance de Rostopchine avec S. Voronzoff* (*Archives Voronzoff*, t. VII).

les Pays-Bas plutôt qu'à détruire en France le gouvernement révolutionnaire.

Après les défaites des armées russes en Suisse, en Hollande, l'indignation de Paul Ier était au comble. Le 9 octobre 1799, il rappela ses troupes, « bien guéri de l'envie de jouer le rôle d'un preux et loyal chevalier ». Il rentra chez lui et ne voulut plus d'alliance avec l'Autriche, mais avec l'Angleterre et la Porte seulement (23-26 octobre 1799). Rostopchine s'était en ce moment efforcé de prévenir les effets de la colère du souverain. Il lui avait exposé le danger de ruiner si vite la coalition, « le manque de dignité du rappel brusque de Souworoff ». Il avait essuyé sa colère et s'était bien juré « de s'interdire désormais toute réflexion ou suggestion d'idées ». Le danger pour lui était qu'auprès du tsar et pour le remplacer, travaillait sourdement le jeune comte Panine, vice-chancelier de l'Empire depuis quelques mois dont il faisait alors un curieux portrait : « C'est un homme capable de belles actions publiques et qui a l'écorce de l'honneur, mais *qui met de l'intrigue en tout.* Nous *avons des croyances différentes* » (nov. 1799).

Au mois de mars 1800 la cour de Russie était en plein désarroi. Paul Ier avait rompu toutes relations avec l'Autriche. Il voulait rappeler de Londres et mettre en disgrâce son ambassadeur Woronzoff, il se défiait de tous ses serviteurs, de sa femme, de son fils. « Les calomnies répandues par l'ambitieux Panine avaient développé en lui cet esprit de soupçon qui lui faisait prendre le zèle des Russes les plus dévoués à sa personne pour l'envie de le dominer. Il ne voulut plus parler à personne, ni de lui, ni de ses affaires; il ne souffrait pas qu'on lui en parlât : il ordonnait et faisait exécuter ses ordres sans réplique. » Tel était alors le témoignage de Rostopchine que tous les mécontents accusaient d'abuser de son crédit, et qui songeait alors à se retirer[1].

A cette époque le Premier consul, vainqueur à Marengo, songeait à profiter de sa situation pour retourner contre l'Angleterre la coalition qu'elle avait formée contre lui. Au moment où le 28 mai 1800, Rostopchine écrivait : « Bientôt nous serons isolés et absolument seuls », Talleyrand examinait les mémoires que des Français au courant des affaires russes lui adressaient sur les possibilités et les

1. Lettre de Rostopchine à S. Voronzoff (*Ibid.*, p. 277, 28 mars 1800).

avantages d'un rapprochement avec le tsar[1]. Il donnait l'ordre à Bourgoing, ministre à Hambourg (mai 1800) d'entrer en relations avec le ministre russe Mouravieff sur l'avis qu'on avait reçu par lui d'un projet de coalition ébauché de Saint-Pétersbourg avec la Suède et le Danemark contre les Anglais. Enfin le 1er thermidor (18 juillet 1800) le Premier consul faisait écrire au comte Panine pour lui offrir le renvoi en Russie des prisonniers russes qui se trouvaient encore en France. Cette demande demeura en suspens d'abord. Un mois après elle donnait lieu à une nouvelle démarche plus décisive : le 17 août un de ces prisonniers, le major Sergeief emportait une lettre de Talleyrand à Panine qui appelait la Russie à l'aide contre la puissance des Anglais et laissait espérer au tsar la cession de l'île de Malte avec le renvoi de ses soldats prisonniers[2].

Toutes ces avances de Bonaparte se heurtèrent au début à une mauvaise volonté évidente des diplomates russes de carrière, Krüdener à Berlin, Mouravieff à Hambourg et surtout de leur chef, le comte Panine à qui on avait cru devoir s'adresser.

Le gouvernement russe était alors singulièrement constitué. Le corps diplomatique, les agents des puissances étrangères ne pouvaient s'adresser qu'au vice-chancelier qui de son côté ne pouvait entretenir son souverain, et, demeurant à l'écart, se trouvait à l'aise pour lui dérober ce qui venait de l'étranger. Paul Ier travaillait seul, le plus souvent sans lumière sur le dehors, avec le premier ministre, lui dictant ses ordres, écoutant mal ses conseils, ne se décidant que par ses idées. « De là, disait un témoin, une lenteur funeste dans un temps où les événements se succédaient avec une rapidité étonnante, et un arbitraire intolérable. »

Un mémoire, que le 23 septembre 1800 le comte Panine présenta au tsar, permet de connaître les vues dont la diplomatie russe se serait alors inspirée, s'il eût été le maître de la diriger. Il appelait l'attention du souverain sur les dangers que courait l'Autriche en continuant la guerre contre Bonaparte, et la Russie elle-même, soit que l'Empereur d'Allemagne fût vaincu, soit qu'il capitulât. Il proposait à Paul Ier de s'entendre avec la Prusse pour imposer une

1. L'indication de ces Mémoires a déjà été donnée par M. Tratchevski dans l'article précédemment cité. Il faut consulter aux archives des Affaires Etrangères le volume *Mémoires et documents de Russie*, t. CXXXIX.
2. Même volume.

médiation armée aux belligérants, et d'expédier à Vienne et à Berlin des ministres chargés d'en dicter les conditions[1]. Si le souverain l'eût écouté, une nouvelle coalition dont le renvoi de Thugut était la principale condition se fût formée, pour prévenir la paix de Lunéville que Cobenzl se préparait, au début d'octobre, à négocier avec le Premier consul et son frère Joseph. Panine s'entêtait dans le programme qu'il avait exposé au mois d'août 1800 au comte Voronzoff : « Un système d'union indissoluble avec l'Angleterre, la Prusse et la Porte ottomane contre ceux dont le pouvoir éphémère n'est fondé que sur la honteuse apathie de la nation française et l'aveuglement de quelques cabinets. »

Si résolu qu'il fût, Panine n'avait pu cependant dissimuler au maître l'arrivée à Petrograd du major Sergéief, ni par conséquent les offres d'amitié dont Talleyrand l'avait chargé de la part de Bonaparte. Le 28 septembre (10 octobre), Paul Ier donnait mission d'aller recevoir les prisonniers russes au général Sprengporten qui se mit en route trois semaines plus tard, le 31 octobre, pour la France. Le général emportait avec lui l'ordre impérial de dire au gouvernement français : « Que le tsar, s'étant aperçu que les vues des puissances tendaient à des agrandissements que sa loyauté et son désintéressement n'ont pu permettre, les deux États respectifs de France et de Russie par leurs distances éloignées ne pouvant se trouver dans le cas de se nuire réciproquement, ils pourront, ainsi réunis et dans l'entretien constant d'une bonne harmonie, empêcher que les autres par leur envie de s'agrandir et de dominer ne parviennent à nuire à leurs intérêts[2] ».

Entre le mémoire présenté au tsar par le comte Panine pour le maintenir dans la coalition contre la France, et l'envoi du général Sprengporten destiné à le rapprocher de Bonaparte, se place très exactement le mémoire du comte Rostopchine que Paul Ier a approuvé à Gatschina le 2 octobre, et qui a dû être rédigé dans les derniers jours de septembre à la demande de ce souverain. « Votre Majesté, dit le rédacteur, m'a demandé, hier, l'exposé de la politique

1. *Mémoires de la Société Impériale d'Histoire de Russie* (*Relations diplomatiques de la France et de la Russie* (t. I, 1890, p. 41).
2. *Ibid.*, p 11. Le texte de ces instructions est aux Affaires Étrangères; Russie, *Mémoires et documents*, t. CXXXX.

de la Russie à l'égard des puissances étrangères et d'y joindre mes propres réflexions. »

Ce texte, fort important et jusqu'ici trop négligé, permet donc d'abord de fixer à quelques jours près, la date à laquelle Paul Ier a décidé, contre l'avis de sa chancellerie, de Panine surtout, d'orienter sa politique vers la France et les raisons qui l'y ont déterminé, avec son conseiller Rostopchine que l'on a considéré à tort comme l'adversaire irréductible de la Révolution et de la France[1].

La forme de ce document n'est pas moins curieuse que le fond. Tout entier de la main du comte Rostopchine, annoté par l'Empereur lui-même, ce n'est pas un mémoire dans le style des chancelleries, mais un échange de propos libres et secrets où la pensée et le caractère des interlocuteurs se révèlent sans détour. L'impression qu'on ressent en le lisant n'est pas tout à fait celle à laquelle l'histoire nous a habitués, d'un tsar fantasque et fou dont l'assassinat aurait été un bienfait pour la Russie et presque un devoir pour ses assassins, d'un ministre uniquement attaché à flatter les caprices d'un maniaque, pour garder une première place à laquelle ni son âge, ni ses mérites ne le destinaient.

Relevons par exemple de ce dialogue intime le passage que voici : « La vérité, sire, doit être inséparable de la fidélité et du dévouement au trône. Vous me l'avez dit; je répète, en présence de Votre Majesté, ses propres paroles, espérant acquérir par là un nouveau droit à sa confiance. Après deux ans de diverses entreprises, de changements, de succès momentanés, de sollicitude, de chagrins même, Votre Majesté Impériale se retrouve dans la position que lors de son avènement au trône, elle avait sagement jugé ne pas devoir quitter, et elle a donné à l'histoire le droit incontestable de dire aux siècles à venir : « Paul Ier a commencé sans raison une guerre qu'il a fini de même. Et toutes ses forces n'ont servi à rien à cause du manque de persévérance dans ce qu'il avait entrepris. Les ministres étrangers, les vils courtisans, et quelques personnes qui entourent Votre Majesté Impériale trouvent tout ce qu'elle fait merveilleux, étonnant, et digne de l'immortalité. Les esprits qui jugent sans passion et sans

1. Je n'ai pas jugé nécessaire de publier une fois de plus le manuscrit qui m'a été communiqué par la famille du baron Fain. Je renvoie au texte publié par M. de Broglie et à l'ouvrage de Schilder : *Histoire anecdotique de Paul Ier*, p. 131.

crainte blâment vos actions. » Cette franchise du confident envers un maître autoritaire et irascible ne justifie guère l'opinion que ses ennemis ont accrédité d'un jeune ambitieux prêt à toutes les bassesses pour parvenir ou se maintenir. L'observation de Paul Ier qu'elle a provoquée, inscrite en marge du rapport, ne concorde pas davantage avec le jugement par lequel six mois plus tard les meurtriers de Paul Ier s'excuseront d'avoir délivré la Russie d'un tyran : « Je suis entièrement coupable. » On pense plutôt avec pitié au mot du Suisse Laharpe, précepteur des grands-ducs qui n'eut pas à se louer pourtant du souverain : « Ce fut un prince infortuné et méconnu. »

Le mémoire, en tous cas, qui allait servir de base à la fin de 1800 aux décisions de Paul Ier ne saurait donner lieu à des reproches de complaisance ou d'ignorance. C'est un tableau politique de l'Europe, dans lequel l'auteur relève avec justesse les progrès réalisés au temps du Consulat par la France qui, surtout depuis le triomphe de Bonaparte, « un étranger », est maîtresse de vastes pays, donne des lois à l'Europe, a épuisé les forces de l'Autriche et mis la Prusse sous sa dépendance, ainsi que les souverains italiens, la Suisse, la Hollande, l'Espagne. Rostopchine note d'autre part les profits que l'Angleterre a réalisés depuis la Révolution, sous le masque du bien général, pour s'emparer du commerce du monde, envahir l'Égypte et Malte et s'arroger le droit d'examiner les vaisseaux de tous les pays. Il montre en définitive Bonaparte, trop égoïste, trop avide de gloire, et désireux de s'affermir dans sa place par la gratitude des Français, l'Angleterre trop pressée par les besoins de son commerce et la menace du blocus pour ne pas désirer également la paix, mais une paix à leur convenance, qui leur procurera de grands avantages.

A cet exposé que Paul Ier déclare *tracé de main de maître*, qui lui rappelle sa situation vis-à-vis de l'Angleterre, la façon dont elle l'a exploité, *lui-même pauvre pêcheur*, Rostopchine s'indigne avec son maître : « La Russie qui devrait être et est par sa position et ses forces inépuisables la première puissance du monde, la *Russie Hercule* se trouverait n'avoir rien gagné que de prouver à l'Europe la gloire immortelle de Souvorow. A la paix générale il se fera beaucoup de changements en Europe. Pourquoi la Russie ne ferait-elle pas

entendre sa voix? Il faut qu'elle acquière de nouveaux avantages qui lui procureront de nouvelles richesses, une gloire nouvelle, lui ouvriront les mers, lui donneront à jamais la supériorité sur les autres États. »

Du plan de conquêtes que Rostopchine examine alors avec le tsar pour rétablir l'équilibre avec la France qui avait vaincu ses armées, avec l'Angleterre qui les avait employées comme des troupes mercenaires, la question d'Orient devait fournir les éléments aux dépens de la Turquie, « ce malade incurable, auquel ses médecins ne pouvaient avouer le danger de son mal et que son gouvernement pusillanime et indécis ne pouvait guérir ». L'heure était venue de la partager : à la Russie, la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie, Constantinople, « le trône de Constantin réuni à celui de Pierre le Grand »; à l'Autriche la Bosnie, la Serbie, la Valachie (*n'est-ce pas trop?* observe Paul Ier); à la France, l'Égypte; les Grecs enfin du continent et de l'archipel formés en république et destinés à passer un jour sous le sceptre de la Russie : « *On pourra les y amener!* » conclut le successeur de Catherine que la gloire de sa mère obsède et qui voudrait la surpasser.

Dans l'état où se trouvait l'Europe, la réalisation de ce programme semblait facile à ses auteurs, s'il était concerté en secret et vite avec le vainqueur de Marengo : « Bonaparte doit être le point central de ce plan. Ce sera pour lui le moyen sûr d'abaisser la Grande-Bretagne, et d'assurer à la paix générale toutes les conquêtes de la France. » Ce projet de rapprochement avec la France, où l'histoire n'a vu jusqu'ici, trompée par ceux qui avaient intérêt à le rompre, que caprice d'un souverain à demi-fou, conseillé par des intrigants, est le résultat d'un calcul réfléchi, la reprise de la politique traditionnelle des tsars, la préface des vues ambitieuses qui détermineront le fils de Paul Ier à l'alliance de Tilsitt. Il fait penser à la célèbre parole de Napoléon à Tilsitt sur la fin prochaine de l'Empire ottoman.

Il y a plus : ce mémoire contient un très curieux passage qui, sept ans d'avance, fait pressentir les déceptions réservées à Napoléon par les offres d'Alexandre plus tard. « Depuis longtemps, dit Rostopchine au maître, Votre Majesté pense avec moi que la Russie ne doit avoir aucune relation avec les autres pays, si ce n'est des relations de commerce. Le changement continuel des circons-

tances peut amener de nouveaux rapports et de nouvelles liaisons. Mais il ne doivent avoir lieu qu'accidentellement et momentanément, *sans prendre l'engagement d'observer des alliances contractées par des ministres.* » A cette doctrine qui n'était pas celle du splendide isolement, mais de l'infidélité aux alliances, préméditée et voulue, Paul Ier a souscrit avec ferveur : « *Vérité Sacrée!* »

Ce fut avec cette réserve mentale que le 2 octobre 1800, Paul Ier approuva de tous points le plan qui lui était soumis par Rostopchine et le chargea de l'exécution. Conformément à ce plan, il fut réglé que d'abord la Russie négocierait avec la Suède et le Danemark une nouvelle neutralité armée à laquelle la France et l'Espagne seraient comme en 1780 invitées à se joindre. Le 16 décembre 1800 l'acte était signé à Pétersbourg avec les ministres de Suède et de Danemark [1]. L'Angleterre aussitôt avertie donnait l'ordre à Nelson d'aller avec une escadre bombarder Copenhague et s'assurer du Sund. Le général Sprengporten qui vint apporter à Paris la nouvelle de cette coalition maritime [2], présentait au Premier consul cinq articles arrêtés à Gatschina et formulés par Rostopchine : 1° *restitution de Malte à l'Ordre*; 2° *des Deux Siciles et de la Savoie aux deux rois dépouillés*; 3° *intégrité de l'électorat de Bavière et du duché de Wurtemberg* [3]. Le 21 décembre 1800, Talleyrand se déclarait autorisé à accepter ces bases que « le Consul adoptait comme justes et raisonnables ». Il demandait l'envoi d'un négociateur muni par le tsar de pleins pouvoirs. La France avait depuis le 7 décembre adhéré à la neutralité armée [4]. Le 30 décembre 1800, Rostopchine était à son tour autorisé par Paul Ier à envoyer en France Kolitcheff pour la signature d'une convention devant servir de base « à la pacification générale des puissances [5] ». Tout se passait donc

1. Martens, t. VII, p. 286 et suiv.

2. Sprengporten s'était arrêté d'abord à Berlin et avait communiqué ses instructions à Beurnonville. Puis il s'en alla à Bruxelles où Bonaparte avait envoyé pour le recevoir Clarke, qui le 6 décembre l'invitait à venir à Paris où il fut le 18 décembre 1800. Sur ses entretiens avec Beurnonville et Clarke, on a conservé un dossier complet aux Archives des Affaires étrangères (*Mémoires et documents de Russie*, t. CXXXX.) (Voir aussi *Mémoires de la Société Impériale d'Histoire de Russie*, p. 660 et suiv.).

3. La note aux Affaires étrangères, contresignée Rostopchine (*Mémoires et documents de Russie*, t. CXXXX).

4. *Ibid.*

5. Les instructions de Kolitcheff et les pleins pouvoirs contresignés également de Rostopchine, du 8 janvier 1801, sont aux Affaires étrangères. — Dès le

comme il avait été prévu et fixé dans le Mémoire approuvé du tsar au début d'octobre : l'alliance franco-russe contre l'Angleterre devait se réaliser très vite.

Dans l'intervalle, le 27 novembre 1800, le comte Panine, qui avait tout fait depuis deux mois pour prévenir cette alliance dirigée contre l'Angleterre, se voyait retirer ses fonctions de vice-chancelier, et un mois après il était exilé, le 30 décembre, dans ses terres. Il avait été remplacé par Kolitcheff qui bientôt allait partir pour la France.

La seule partie du plan formé par Rostopchine, qui ne s'exécuta point alors, fut l'offre qu'il avait faite d'aller lui-même à Paris sous un nom déguisé, feignant une disgrâce pour expliquer son absence momentanée de la cour. « C'est confondre, lui avait dit le tsar, l'important et le futile. » Paul sans doute n'avait pas voulu se séparer de son principal conseiller. Il le remplaça par le général Sprengporten à qui il dicta lui-même ses instructions, sans que personne d'autre en eut connaissance. Celui-ci le dit à Clarke lorsqu'il prit contact avec lui à Bruxelles. Un rapport ultérieur de cet envoyé, qui contient des allusions très nettes au sort réservé à l'Archipel et à l'Égypte dans le plan de partage discuté avec Talleyrand le 21 décembre, permet d'affirmer que ce général avait reçu la confidence complète des projets de son maître, et que Bonaparte en était informé avant la fin de l'année : « Votre souverain et moi, lui avait dit le Premier consul, nous allons changer la face du monde[1]. » « La France, répétait-il le 2 janvier 1801, dans un message au Corps législatif, ne peut s'allier qu'avec la Russie : cette puissance a la clef de l'Asie. »

En revanche il ne semble pas que le ministre envoyé à Paris par Paul Ier, Kolitcheff ait été mis au courant de ses desseins secrets. Ancien chargé d'affaires à Vienne et probablement acquis aux idées d'hostilité contre la Révolution, d'alliance avec les Anglais qui prédominaient encore dans la diplomatie russe, il mit la plus mauvaise

30 décembre, dans une lettre au Premier consul, Paul Ier annonçait le très prochain départ de Kolitcheff.

1. Les rapports de Sprengporten sur sa mission ont été publiés dans l'ouvrage de Schilder, p. 159 et suiv. Partout, aux envoyés français, le général dit qu'il était chargé d'une mission confidentielle, et qu'il correspondait directement avec son maître.

grâce à prendre contact avec le gouvernement consulaire. Par une lettre très amicale du 14 janvier 1801, le tsar annonçait son départ pour le lendemain. A la fin de février, Kolitcheff n'était pas encore en France. Bonaparte s'impatientait de ces retards « imputables, disait l'agent russe, à la mauvaise saison ». Le premier rapport, que Kolitcheff écrivit le 9 mars, débutait par ces mots significatifs : « Je doute en général du succès de ma mission et que nous ayions quelque chose de bon à attendre de la France[1]. » On eût dit qu'il avait voulu gagner du temps pour laisser s'accomplir l'événement tragique qui mit fin à sa mission.

C'était en effet dès le mois de novembre 1800 qu'à Pétersbourg, Panine, instrument de la politique anglaise, avait formé avec Olga Gerebtzow, maîtresse de l'ambassadeur anglais Witworth congédié par Paul Ier, le complot qui devait associer les gens de confiance du souverain à ses pires ennemis pour le déposer comme Pierre III. Le comte Pahlen, gouverneur de Saint-Pétersbourg obtenait du tsar, trop confiant malgré tout, le 12 novembre, qu'il rappelât, par une mesure de clémence, tous les favoris de l'ancien règne, les Zoubow, frères d'Olga Gerebtzow, le général Bennigsen. Bientôt il allait détacher du maître son serviteur le plus fidèle, le comte Koutaïsow, soumis jusque-là à l'influence d'une actrice française, la Chevalier, cet ancien barbier, décoré de tous les ordres russes, qui se laissa séduire par l'idée de marier sa fille au prince Platon Zoubow, directeur du corps des cadets[2].

En favorisant ce complot, à Pétersbourg, le gouvernement anglais s'arrangeait, à Paris, pour être informé de la négociation secrète de Sprengporten et de Talleyrand. Le premier secrétaire du cabinet aux Affaires extérieures, Roux de Laborie, avocat, actionnaire du *Journal des Débats*, « auxiliaire de Talleyrand, a dit M. Masson[3], pour ses basses œuvres », livrait au gouvernement anglais des notes secrètes prises sur le registre du ministère. Il dut au mois de mars 1801, s'enfuir à Londres pour échapper à la colère

1. *Mémoires de la Société Impériale d'Histoire de Russie*. Lettre de Kolitcheff, 9 mars 1801, p. 42.

2. Sur le complot de Panine et de Pahlen, consulter Schilder, Schiemann, Albert Sorel.

3. F. Masson, *Le ministère des Affaires étrangères pendant la Révolution*; Lanzac de Laborie, qui a utilisé le Dossier de police du 1er germinal an IX, *Paris sous le Consulat, le Consulat provisoire*, p. 212.

de Bonaparte, qui s'en prit à son ami Bertin des *Débats*, arrêté le 22 mars, enfermé au Temple et exilé en juin à l'île d'Elbe.

« C'est à coup sûr en ce mois de mars le mystère à l'ordre du jour dans les chancelleries », a écrit Albert Sorel[1]. Le plan de partage de l'empire turc se précisait une fois de plus, malgré Talleyrand peut-être, dans les entretiens du Premier consul et de Kolitcheff qui le déclara « tout à fait contraire aux vues désintéressées de son maître[2] » (25 mars 1801). Paul Ier avait-il alors gardé d'autres moyens de correspondance avec la France que la mission de cet intermédiaire indocile à ses ordres? Bonaparte l'a affirmé dans un *Exposé des motifs* du traité conclu le 8 octobre 1801 entre la France et la Russie. Le général Sprengporten recevait ses communications.

Le plus curieux fut que, dans les premiers jours de mars, le comte Rostopchine fut relevé « gracieusement à sa demande de tous ses emplois ». Était-ce la disgrâce qui, dans son programme du mois d'octobre, devait lui permettre de les réaliser, malgré l'hostilité de la diplomatie officielle? Devant la diversité et l'incertitude des témoignages, il est difficile d'affirmer. Le comte Golovkine attribuait l'événement à une intervention du ministre de Naples, qui aurait réussi à éclairer Paul Ier sur la conduite de son favori; d'autres à une habile manœuvre du comte Pahlen, qui aurait persuadé ce prince soupçonneux d'une opposition formée par Rostopchine à l'alliance française[3]. Dans une lettre du 30 juin 1801, Rostopchine lui-même a signalé ces manœuvres dont il semble expliquer le succès par une intrigue de « cet imbécile de comte Koutaïsow devenu son ennemi, depuis qu'il avait dénoncé à l'Empereur ses malversations ». « Il n'en faut pas tant à la cour, ajoute-t-il, pour se trouver sur la grande route. » Cette grande route n'en était pas moins peut-être celle qui devait le conduire à la réalisation du plan concerté avec son maître contre l'Angleterre, trahi par tous les fonctionnaires qu'elle avait su gagner, et que, de Londres, Witworth poussait au crime prochain.

Dans la journée du 23 mars, en ce jour qui devait décider du pouvoir et de la vie de Paul Ier, le comte Pahlen, transmettant au

1. Albert Sorel, t. VI, p. 114.
2. *Mémoires de la Société Impériale d'Histoire de Russie*. Rapport de Kolitcheff du 25 mars 1801, p. 79-80.
3. Fedor Golovkine, *Le règne et la cour de Paul Ier*, Paris, 1905, p. 190. — Schilder, *Histoire anecdotique de Paul Ier*.

ministre à Berlin, le baron de Krüdener les menaces furieuses du maître contre la Prusse si elle n'occupait pas immédiatement le Hanovre, ajoutait en post-scriptum : « Sa Majesté impériale est indisposée aujourd'hui. Cela peut avoir des suites [1]. » L'apoplexie préparée par les conjurés guettait évidemment Paul Ier.

Deux jours auparavant, le tsar avait fait venir Pahlen et lui avait dit : « Vous étiez ici en 1762 et dans la Révolution qui a coûté à mon père son trône et la vie. On veut renouveler 1762. » Pour obtenir du souverain justement inquiet l'ordre écrit d'arrêter l'impératrice et ses fils, avec lequel il allait décider Alexandre Ier encore hésitant à laisser agir les conjurés, Pahlen dénonça le complot et le précipita [2]. Il y avait quelques jours à peine que le comte Rostopchine avait quitté la cour, soit-disant pour ses terres de Woronowo près de Moscou. Il n'y revint qu'une fois en 1809, rentré en grâce seulement en 1812, pour recevoir le gouvernement de Moscou.

L'histoire du ministère, ou si l'on veut du rôle tenu auprès de Paul Ier par ce personnage qui attribuait plus tard « à la seule rage de Bonaparte l'immortalité de son nom [3] », éclaire d'une façon inattendue les origines et la portée de l'entente franco-russe à laquelle il a collaboré. Cette entente n'est pas née, comme l'a cru M. Vandal, de « l'offre que Napoléon aurait faite à Paul Ier puis à Alexandre d'un partage de la Turquie chancelante utile à constituer le lien entre la France et la Russie », ni « d'un fougueux rapprochement provoqué par le goût, ou le caprice de Paul Ier pour Bonaparte [4] ». S'il y a eu offre et désir de partage de l'Empire turc, en 1800 comme à Tilsitt, c'est à Saint-Pétersbourg, dans les entretiens maintenant connus de Paul Ier et de Rostopchine comme dans ceux d'Alexandre Ier avec Roumantsoff qu'il les faut rechercher : entretiens politiques au premier chef, qu'on a eu tort de prendre trop longtemps pour des impulsions maladives, chimères auxquelles se prit Napoléon dans ses rêves de grandeur.

1. *Archives Voronzoff*, t. VIII, p. 286.
2. Récit fait par Pahlen au comte de Langeron, dans les *Mémoires* de celui-ci.
3. Rostopchine à Siméon Voronzoff. Moscou, 28 avril 1813. « Je suis bien récompensé d'avoir eu le bonheur de faire mon devoir. Bonaparte me hait, et sa rage a rendu mon nom immortel comme celui de Sydney Smith. » (*Archives Voronzoff*, p. 316.)
4. Vandal, *Napoléon et Alexandre*, t. I, p. 5.

Depuis le règne de Catherine II, par qui se sont affirmées la puissance et les ambitions de la Russie, sous ses successeurs, fils ou petits-fils, fascinés par la grandeur et les perspectives de l'héritage, la politique des souverains et des hommes d'État à Saint-Pétersbourg s'est partagée entre deux courants, dirigés par une même pensée ambitieuse, mais en deux sens nettement opposés, ou d'entente avec les coalitions formées contre la Révolution française et susceptible de leur laisser les mains libres en Pologne et en Orient, ou d'accord avec Bonaparte, appuyé sur un commun désir de partager la Turquie.

Qu'ils s'appellent Paul Ier ou Alexandre, Panine, Woronzoff, Novosiilof, ou Rostopchine et Roumantsoff, tous, à leur tour, ont joué le rôle, en apparence, des plus grands amis ou ennemis de la France consulaire et impériale, tous en réalité ont travaillé, selon les rencontres et « le dessein de l'Éternel, disait Rostopchine, qui dès longtemps protège la Russie et la conduit à la gloire », à ce que la Russie et le XIXe siècle « soient illustrés par la réunion sur une même tête des couronnes de Pierre et de Constantin, ces deux fondateurs des plus vastes empires du monde ».

ÉMILE BOURGEOIS,
Membre de l'Institut.

LA MARINE MARCHANDE FRANÇAISE

PENDANT LA GUERRE ET DEPUIS LA GUERRE

La guerre a trouvé la marine marchande française dans une situation particulière qui se caractérise par deux traits essentiels : notre flotte commerciale était notoirement insuffisante par rapport à l'importance du trafic maritime français, mais elle progressait d'une façon marquée.

Elle était insuffisante, puisqu'en 1913, dernière année normale, le pavillon français ne transportait pas le tiers en poids de nos exportations et de nos importations par mer réunies (30,87 p. 0/0). Sans doute, il enlevait plus de moitié de nos exportations maritimes (56,31 p. 0/0), mais cette proportion était encore trop faible dans un pays qui n'exporte guère que des produits fabriqués soumis à toutes les concurrences.

Quant au progrès de notre tonnage, il s'affirmait avec continuité depuis qu'un régime raisonnable et susceptible de stabilité avait été substitué en 1906 aux « encouragements » partiels, temporaires et parfois démesurés que les lois de 1881, 1893 et 1902 avaient successivement établis puis supprimés. Grâce au caractère général et au taux très réduit des allocations accordées aux navires neufs français par la loi du 19 avril 1906, aucune entreprise ne pouvait être déterminée par l'attrait de ces allocations à créer telle ligne plutôt que telle autre, à se livrer à tel trafic plutôt qu'à tel autre. Seules, des considérations purement commerciales décidaient les armateurs à desservir une destination. Sous ce régime, le chiffre de notre tonnage avait augmenté de 25 p. 0/0 en huit ans[1] alors que de 1866 à 1900 il ne

1. Tonnage brut de la flotte commerciale française :

En 1906.	2,047,972	tonneaux jauge brute.
En 1914.	2,539,000	— —

s'était même pas maintenu, malgré l'essor des pavillons concurrents [1].

Ainsi, bien qu'un grand effort restât à accomplir, le mouvement était donné et on savait quelle méthode employer pour faire aboutir cet effort. Sans la survenance de la guerre, il est vraisemblable que notre flotte commerciale atteindrait aujourd'hui un tonnage de trois millions de tonneaux environ et que, sans suffire au trafic maritime français, elle y prendrait une part plus importante tout en se faisant une place dans le trafic d'autres nations maritimes.

Il s'en faut que les événements aient suivi cette marche régulière. Le tonnage commercial français actuel est bien de plus de trois millions de tonneaux en y comprenant la flotte d'État, mais il est descendu à moins de deux millions de tonneaux par suite des destructions de la guerre et il a fallu des sacrifices considérables pour le reconstituer. De plus, le rôle joué par notre marine marchande au cours des hostilités a cessé d'être uniquement un rôle commercial et cela n'a pas été sans influence sur les décisions dont elle a fait l'objet. Pour comprendre la situation présente il convient donc d'examiner sa participation à la grande œuvre de la défense nationale.

I. — La participation de la marine marchande a la guerre.

Dès le début des hostilités, et pendant toute la durée de la guerre, la marine marchande a fourni à l'État des navires qu'il ne possédait pas, dont il avait le plus pressant besoin et qu'il ne pouvait pas se procurer dans les flottes étrangères, alliées ou neutres.

Il en fallait d'abord pour le transport en France des troupes d'Algérie et de nos différentes colonies; il en fallait pour le transport aux colonies des cadres européens ou même parfois des troupes européennes de remplacement. Il en a fallu plus tard pour l'expédition des Dardanelles, pour celle de Salonique; il en a fallu pour évacuer les troupes serbes, pour faire venir en France des ouvriers chinois, annamites, kabyles, marocains; il en a fallu pour conduire des prisonniers allemands et autrichiens à leur lieu d'internement. Plus d'un demi-million de personnes ont été ainsi transportées pour le compte de l'État, dans toutes les directions par une seule de nos

1. Tonnage net (seul donné dans le Tableau général des douanes) :

En 1866	1,042,811	tonneaux jauge nette
En 1900	1,037,726	— —

grandes Compagnies. Une autre a assuré, pendant les cinq mois de guerre de 1914 seulement, le transport de plus de cent mille hommes de troupes dans la Méditerranée.

Une partie importante de la flotte commerciale était employée à des services d'une nature plus militaire encore. Au cours des hostilités, 74 paquebots ont été réquisitionnés, soit comme croiseurs-auxiliaires, soit comme éclaireurs-auxiliaires, soit comme navires-hôpitaux. D'autre part, la presque totalité des 250 chalutiers existant en 1914 était employée, soit au dragage des chenaux de sécurité, soit à la pose ou au relèvement des mines, soit au service important des patrouilleurs. Des remorqueurs eux-mêmes concouraient aux services de reconnaissance, d'arraisonnement, assuraient les mouvements dans les ports, tandis que d'autres étaient réquisitionnés avec leur matériel d'accorage pour opérer le chargement et le déchargement sur certains points.

Puis venait toute une série de navires accomplissant pour le compte de l'État, soit sous le régime de la réquisition, soit sous le régime de l'affrètement, des besognes se rattachant à la défense nationale. Les charbonniers faisant le va-et-vient entre les ports anglais et nos escadres, les navires pétroliers servant à l'alimentation des sous-marins et des contre-torpilleurs mazoutiers, les ravitailleurs assurant le constant renouvellement des approvisionnements de nos bases, les transports auxiliaires destinés à pourvoir nos armées d'occupation, rentraient dans cette catégorie.

Ainsi s'estompait la distinction, ordinairement si nette dans notre régime moderne, du navire de guerre et du navire de commerce. Ils continuaient à être très différents par leur construction, mais les uns comme les autres se trouvaient utilisés, partiellement du moins, pour la grande lutte qui se poursuivait. La barbarie de la guerre sous-marine s'attaquant à des navires sans défense obligea même le Gouvernement à envisager leur armement. En 1916, l'amiral Lacaze ministre de la Marine, mit à la disposition des bateaux de commerce des canons de 47, 65, et parfois de 75. Quelques unités importantes reçurent même des 138. Et cet armement modeste eut, au début du moins, un effet des plus heureux. Des sous-marins ennemis furent coulés, endommagés ou éloignés par le bon usage qu'en firent nos marins et l'admirable vaillance qu'ils montrèrent.

A côté de ce rôle militaire, la marine marchande continuait à remplir son rôle économique normal, mais dans des conditions très spéciales. Le ravitaillement du pays n'était plus une question d'ordre purement commercial, mais devenait un élément de la défense nationale comme le ravitaillement d'une place assiégée. Pour tenir il fallait d'abord vivre. Et pour vivre, en France comme dans les autres pays en guerre, il fallait être en communication avec les pays d'outre-mer. Jamais la célèbre parole du cardinal de Richelieu, prononcée en 1629, n'avait reçu une si éclatante confirmation : « Sans l'empire de la mer on ne peut ni soutenir la guerre, ni profiter de la paix. »

C'est un des aspects les plus curieux de la grande guerre que cette lutte pour l'empire de la mer. Elle se poursuit sans relâche pendant toute sa durée, avec des fortunes diverses et son issue est un des éléments essentiels du succès des Alliés. Au début, les Alliés dominent la mer[1] et assurent aux neutres eux-mêmes la liberté des transports commerciaux, sous réserve de l'interdiction de la contrebande de guerre. Mais les Empires centraux sont coupés de toute communication directe par mer et n'échappent au blocus que partiellement, au prix de mille difficultés, grâce aux complicités qu'ils trouvent chez certains neutres. Le danger grave de cette situation ne leur échappe pas. C'est alors qu'ils organisent la guerre sous-marine avec la violence que l'on sait, au mépris de tous les traités et sans respect pour des usages séculaires. Tirpitz rêve d'une sorte de contre-blocus enlevant aux Alliés l'usage de la liberté des mers. C'est la raison des efforts gigantesques déployés par l'Allemagne pour la construction des sous-marins. Si le plan de Tirpitz avait pu se poursuivre tel qu'il l'annonçait, tel qu'il avait commencé à le réaliser en avril 1917; si un million de tonneaux de navires de commerce avaient été coulés chaque mois, il n'est pas douteux qu'au bout d'un an de destructions à ce rythme, les Alliés auraient éprouvé de cruels embarras et que la résistance fût devenue matériellement impossible après une certaine période. Mais le plan Tirpitz fut heureusement déjoué et de deux façons : d'une façon directe par la chasse au sous-marin, le service des patrouilleurs, la destruction

1. Voir *Revue des Sciences Politiques*, *La Liberté des Mers*, 1915.

des mines, qui furent l'œuvre des marines de guerre; d'une façon indirecte par l'effort imprévu des États-Unis qui, mettant à profit les immenses ressources de leur métallurgie et celles plus précieuses encore de leur esprit d'entreprise, créèrent d'un seul jet toute une série de chantiers de construction navale et parvinrent à lancer, à eux seuls, en une seule année, un tonnage supérieur à celui que le monde entier construisait annuellement avant la guerre[1]. Ainsi le blocus sous-marin imaginé et organisé par l'Allemagne fut impuissant à contre-battre le blocus de surface que les Alliés lui avaient imposé dès le commencement des hostilités. La liberté des mers fut maintenue par les Alliés au grand profit du monde entier, car les méthodes sauvages de destruction des Allemands menaçaient aussi bien les neutres que les belligérants, alors que le succès des Alliés se traduisait pour les neutres par le règne de la liberté des transports.

Pendant toute la guerre, la marine marchande française se trouva ainsi, d'une manière complète et directe, au service du pays, soit qu'elle fût utilisée pour le rôle militaire que nous avons indiqué au début, soit qu'elle remplît son rôle normal commercial, devenu lui aussi, par suite des circonstances de guerre, un élément, et un élément très important, de la défense nationale.

Il est vrai que les pavillons alliés et, dans une certaine mesure, les pavillons neutres pouvaient concourir à l'approvisionnement du pays. Il fallut bien y avoir recours en raison de l'insuffisance de tonnage de notre flotte de commerce, mais cet emploi des pavillons étrangers entraînait avec lui deux sortes d'inconvénients particulièrement graves en période de guerre. Il était extrêmement coûteux et il diminuait sensiblement notre action politique extérieure.

Les dépenses qu'il entraînait résultaient de la grande demande de tonnage créée par la guerre, dès qu'il fut évident qu'elle durerait et, d'autre part, de la diminution constante de l'offre résultant à la fois des destructions de la guerre sous-marine et du peu d'activité de la

1. Les chiffres suivants permettront de mesurer l'effort accompli à ce moment par les États-Unis. En 1913, la construction navale commerciale s'élevait dans le monde entier à trois millions de tonneaux de jauge brute dont deux millions environ construits en Grande-Bretagne (exactement 1,932,163). En 1919, les États-Unis ont lancé 3,579,826 tonneaux de jauge brute de navires de mer, alors que dans les dix dernières années avant la guerre, ils en avaient lancé moins de 200,000 tonneaux en moyenne.

construction navale de 1914 à 1917[1], époque de l'entrée en guerre des États-Unis et point de départ du merveilleux effort que nous avons dit. Sous l'action concordante de ces deux phénomènes économiques, le prix des affrètements atteignit dès 1915 un taux fort élevé, décupla au cours de 1916, monta encore sensiblement en 1917 et retomba ensuite à des prix voisins de ceux de 1916[2]. Tout naturellement, l'État français s'adressant aux pavillons étrangers devait subir la hausse des frets dans toute sa rigueur. Au contraire, lorsqu'il réquisitionnait les navires de son propre pavillon ou qu'il consentait à les affréter sous la menace d'une réquisition toujours possible, les indemnités accordées, souvent après de longs délais et des négociations épineuses, étaient d'un ordre de grandeur tout différents. Dès le début de la guerre, au surplus, le Comité des armateurs s'était borné à réclamer au nom de ses adhérents l'application du barême fixé pour les navires britanniques par l'Amirauté anglaise en octobre 1914, c'est-à-dire à l'époque des frets les moins élevés. Dans la mesure où il faisait usage des navires de commerce français, l'État échappait donc à la hausse si marquée des frets et pouvait assurer ses transports à des prix beaucoup plus modestes.

Mais lorsque la faiblesse relative du tonnage battant pavillon français obligeait l'État à recourir aux navires étrangers, il n'en souffrait pas seulement dans ses finances, il en pâtissait également dans sa situation politique extérieure. Il ne lui suffisait pas, en effet, d'offrir des prix de fret élevés pour se procurer du tonnage étranger.

1. A la fin de 1916, le tonnage mondial se trouvait réduit de 15 p. 0/0, par destruction ou immobilisation.

2. *Moyenne mensuelle et annuelle des taux d'affrètement par tonne de portée en lourd et par mois (en francs).*

(Extr. de la circ. n° 1138 du Comité central des armateurs de France.)

Mois.	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Janvier	5.86	13.70	43.60	73.95	55.65	43.90	122.65
Février	4.55	15.20	46.60	35.95	62.05	29.35	158.65
Mars	4.40	16.35	49.82	68.85	56.45	31.25	78.00
Avril	4.60	19.65	65.30	90.64	57.95	28.80	121.85
Mai	4.80	20.25	63.45	87.55	53.80	41.15	142.40
Juin	4.55	19.90	65.10	84.50	53.30	43.15	79.55
Juillet	4.15	18.30	43.60	67.10		48.85	123.90
Août	5.40	25.40	51.39	58.53	47.00	59.65	53.45
Septembre	5.25	22.20	41.80	60.20		61.75	38.55
Octobre	5.60	24.80	46.55	52.15	63.50	68.45	63.15
Novembre	8.15	25.55	54.88	56.05	63.70	104.55	64.00
Décembre	10.60	34.90	54.75	55.55		135.40	33.15
Moyenne de l'année	5.617	21.35	52.186	65.918	51.34	58.02	89.858

Dans tous les grands pays maritimes, à partir de 1915 ou de 1916, suivant les cas, l'affrêtement était subordonné à une autorisation de l'État et il fallait une négociation diplomatique pour obtenir cette autorisation, surtout lorsque l'opération envisagée portait sur un assez grand nombre de navires. On comprend, au surplus, que chaque Gouvernement tînt à conserver à sa disposition les navires portant son pavillon et soumis à son droit de réquisition. Aussi était-ce une faveur que l'Angleterre, par exemple, nous accordait chaque fois qu'elle permettait à l'État français d'affréter des navires britanniques. Elle ne le permettait d'ailleurs qu'en raison de l'intérêt commun que présentaient, pour elle comme pour la France, des transports étroitement liés aux nécessités militaires; mais elle exigeait chaque fois une contre-partie. On ne saura jamais tout ce que nous a coûté, à ce seul point de vue, l'insuffisance de notre flotte commerciale pendant la guerre. Même après la guerre, alors qu'il s'agissait de répartir entre les Alliés les navires de commerce ex-allemands livrés en vertu du traité, les négociateurs anglais ne manquaient jamais d'opposer à nos légitimes revendications l'argument du tonnage qu'ils avaient dû nous fournir.

Rien de tout cela n'échappait à la clairvoyance des différents ministres qui, avec des appellations diverses, eurent la charge de la marine marchande française pendant la guerre. Tous se rendirent compte du rôle qu'elle jouait; tous comprirent que, momentanément du moins, elle représentait quelque chose de plus qu'une industrie intéressante pour le pays et qu'elle constituait un élément de la grande lutte dans laquelle la vie même de la nation était engagée. Tous s'efforcèrent donc de fortifier cet élément. Mais ceux que leurs convictions ou leurs attaches politiques inclinaient vers le socialisme étatiste saisirent avec empressement l'occasion qui s'offrait de créer une flotte d'État. L'occasion était unique, il faut le reconnaître : l'État avait réquisitionné dès le début plus de la moitié de la flotte de commerce, puis en mars 1918, la réquisition générale de tous les bâtiments de mer servant au transport des personnes et des marchandises avait été ordonnée. Même avant cette époque, aucun navire de commerce ne pouvait entreprendre un voyage ni charger une cargaison sans une licence. En d'autres termes, l'État avait en fait la disposition de tous les navires et en

réglait l'emploi. Et ce régime exceptionnel était justifié en principe par la nécessité d'assurer une priorité au transport des marchandises offrant l'intérêt le plus immédiat. Dans ces conditions, qui aurait pu faire grief à l'État d'acquérir ou de construire des navires s'il pouvait y parvenir? Et une fois la flotte d'État constituée en temps de guerre, quelles bonnes raisons ne trouverait-on pas pour la maintenir? Au surplus, les plus ardents de ses soutiens ne dissimulaient pas leurs intentions. M. Bouisson, en particulier, commissaire du Gouvernement à la Marine marchande les exposait sans ambages.

De leur côté, les armateurs, durement éprouvés par la guerre sous-marine, entravés dans le développement qu'ils avaient commencé à donner avant la guerre à leur industrie, cherchaient par tous les moyens à se procurer des navires. Ainsi un effort parallèle fut poursuivi, l'un par l'État avec les fonds du budget, l'autre par l'armement avec les ressources que pouvaient lui fournir ses réserves et le crédit dont il disposait. Ce double effort a abouti, l'un à la création de la flotte d'État aujourd'hui en liquidation d'après la loi du 9 août 1921, l'autre à la reconstitution de la flotte libre. Ces deux efforts méritent d'être rappelés et comparés.

II. — La création de la flotte d'État et la reconstitution de la flotte libre.

La loi du 25 mars 1918 ouvrait un compte spécial divisé en deux sections et portait ouverture de crédits de 850 millions, dont 350 millions affectés à la section A (fonds de roulement des transports maritimes) et 500 millions affectés à la section B (achats et constructions de navires).

Dès la fin de la même année, M. Bouisson obtenait du Parlement pour la dotation de la section B un nouveau crédit de 250 millions (loi du 31 décembre 1918). Les achats et constructions de navires se trouvaient donc prévus pour 750 millions. Trois mois après le crédit fut augmenté encore de 100 millions (loi du 31 mars 1919) et porté ainsi au total de 850 millions.

Mais le compte spécial devait se grossir encore d'une nouvelle section. Par l'effet de l'armistice du 11 novembre 1918 et des conventions subséquentes, la flotte marchande allemande était immé-

diatement abandonnée aux puissances alliées et associées et gérée d'après leurs décisions en attendant son partage définitif. A la suite d'accords entre les Alliés, la France reçut en gérance provisoire 505,906 tonneaux. Il eut été facile à ce moment de passer ce tonnage aux armateurs qui avaient perdu des navires par faits de guerre et d'en tirer un parti avantageux. Le Gouvernement préféra augmenter d'autant la flotte d'État qu'il constituait et obtint l'ouverture d'une section C sous la rubrique « Navires ennemis gérés par la France » avec une nouvelle dotation de 50 millions de francs (loi du 30 juin 1919, art. 10).

En résumé, le compte spécial avait reçu 850 millions pour achats et constructions de navires et 400 millions (350 à la section A et 50 à la section C) pour fonds de roulement. Examinons le résultat de cet effort.

Et d'abord quels navires ont été achetés ou construits et payés sur le crédit de 850 millions? Le rapport de M. Morinaud, député, présenté au nom de la Commission de la Marine marchande chargée d'examiner le projet de liquidation de la flotte d'État, nous donne à ce sujet des renseignements soigneusement contrôlés.

Les 133 navires, la plupart en bois, commandés aux États-Unis ont coûté	537,640,312	francs
Les 5 navires d'acier commandés au Japon figurent pour.	47,260,000	—
Les navires commandés en France sont comptés à	451,100,000	—
Enfin un paquebot commandé en Angleterre est porté	23,000,000	—
Total	1,059,000,312	—

soit un dépassement de plus de 200 millions sur le crédit total de 850 millions.

Mais ces chiffres fournis par les Services de Constructions de la Marine marchande, sont considérés par la Commission comme au-dessous de la réalité. Il convient, d'après le rapporteur, d'y ajouter [1] :

Pour commandes passées aux arsenaux de l'État. .	74,000,000	francs
Pour 24 navires charbonniers commandés par le Ministère de la Reconstitution Industrielle.	200,000,000	—
Pour divers dépassements.	150,000,000	—
Soit au total	424,000,000	—

1. Rapport de M. Morinaud, p. 188.

lesquels viendraient grossir le déficit déjà signalé de 200 millions. M. Morinaud ajoute que les commandes américaines ont été payées à des taux de change extrêmement élevés dont il n'a pas été tenu un compte suffisant dans les chiffres donnés ci-dessus. Il en conclut que le compte B est en déficit de 500 ou 600 millions de francs [1], c'est-à-dire qu'en acceptant 550 millions comme chiffre moyen entre ces deux évaluations, les achats et constructions afférents à la flotte d'État atteindraient la somme de 1,400 millions (850 + 550).

Que vaut aujourd'hui cette flotte? Les navires en bois n'ont à peu près aucune valeur; les chalands Leparmentier sont inutilisables ainsi que les chalands en béton armé. « Il reste, dit M. Morinaud, 374,350 tonnes ayant une certaine valeur »; et l'honorable rapporteur ajoute, à titre d'indication, que cette valeur « ne saurait être supérieure à 8 livres sterling la tonne pour les meilleures unités [2] ». Depuis le 29 mars, date du dépôt du rapport, les prix de vente des navires se sont encore sensiblement abaissés, de sorte que l'estimation globale de 300 à 400 millions donnée par M. Morinaud aux bateaux achetés et construits par l'État n'est plus d'accord avec les cours actuels. Cependant, même avec cette estimation, M. Morinaud prévoyait que l'opération se solderait « par un déficit de l'ordre de grandeur d'un milliard au minimum [3] ».

Ce résultat est d'autant plus à déplorer qu'il aurait pu être évité, au moins en très grande partie, et il est utile d'analyser avec précision quelle est à ce sujet la responsabilité du Gouvernement.

Que des navires en bois vert aient été achetés à des prix élevés en pleine guerre, cela peut se défendre. J'irai même jusqu'à dire que s'ils ont transporté en France des cargaisons utiles à la défense nationale d'une façon directe ou indirecte, leur achat se justifie *comme dépenses de guerre*; mais il fallait en démolir ensuite la plus grande partie et il eût mieux valu les faire sauter que de les conserver et surtout d'essayer de les exploiter.

Les chalands Leparmentier et les chalands en béton armé paraissent être une véritable erreur et nous verrons que les armateurs compétents n'ont jamais partagé les extraordinaires illusions des Services d'État à leur endroit.

1. Rapport de M. Morinaud, p. 188.
2. Voir Rapport de M. Morinaud, p. 189.
3. Voir *Id.*, p. 190.

Enfin le nombre tout à fait exagéré des types *Gharb*, qui répondent à un service très spécial, et des types *Marie-Louise*, charbonniers d'un tonnage trop faible pour le trafic actuel, est certainement aussi une faute.

Malgré cela, le prix des navires de toutes sortes était tellement élevé en 1919 et 1920 que l'État aurait pu vendre avantageusement les bonnes unités de sa flotte et tirer parti de celles qui prêtaient à la critique. Dans l'ensemble, il serait arrivé soit à couvrir entièrement ses débours, soit à réduire sa perte à une somme relativement faible.

Il était d'ailleurs sollicité de procéder à cette liquidation. Les armateurs français la réclamaient [1]. Ils étaient en mesure, à cette époque, où le crédit existait réellement, d'acheter la flotte d'État cher et de la payer. D'autre part, aucune nécessité ne justifiait plus l'exploitation de navires de commerce par l'État. La guerre était terminée, on revenait peu à peu au régime normal et la contrainte des licences, encore maintenue, ou la passation de contrats d'affrêtement permettaient d'assurer les transports dont l'État avait encore conservé la charge. Enfin, en dehors du monde de l'armement, des voix autorisées s'étaient déjà fait entendre pour dénoncer les conséquences financières de l'exploitation d'une flotte de commerce par l'État. Le rapport de M. Bloch, Procureur général près la Cour des Comptes remonte au 3 juin 1920.

Tout cela eût été simple et facile si la flotte d'État n'avait été qu'un expédient de guerre; mais, aux yeux de son créateur, M. Bouisson, et de ses amis socialistes, elle revêtait le caractère d'un principe. Elle réalisait une première « nationalisation » partielle. Et dès lors, elle devenait intangible. Il a fallu, pour décider sa liquidation, que les résultats déficitaires de son exploitation fussent dénoncés à la tribune par un sous-secrétaire d'État courageux et soucieux de ses responsabilités. Quand le Parlement a appris de sa bouche qu'en dehors de la perte résultant de son acquisition, la flotte d'État coûtait à la France plus d'un million de francs par jour [2], il s'est décidé à la supprimer.

1. Dès le 18 février 1920, une délégation du comité des armateurs était reçue par M. Bignon, sous-secrétaire d'État de la Marine marchande et lui exposait un plan de liquidation.

2. Déclaration de M. Rio, sous-secrétaire d'État de la Marine marchande, à la commission de la Marine du Sénat (mars 1921).

Il faut remarquer, pour être tout à fait juste que, lorsque M. Rio faisait cette déclaration, les armements libres ne réalisaient pas de bénéfices. C'était déjà l'époque de la crise. Mais, et cela est beaucoup plus grave, l'État a perdu de l'argent avec sa flotte à une époque où tous les armateurs, même certains armateurs improvisés, arrivaient à en gagner. Sans entrer à ce sujet dans un examen qui demanderait de très longs détails, il convient de rappeler les conclusions du rapport Morinaud estimant en mars le déficit probable de l'exploitation de la flotte d'État à plus d'un demi-milliard de francs (557,248,245 fr.) et ajoutant que les causes de déficit récapitulées ne sont pas les seules[1]. Pourtant ce compte d'exploitation couvre une période allant du 25 mars 1918 à mars 1921, soit trois années, dont deux au moins de grande prospérité. Un pareil résultat donne une singulière force aux constatations du Service du contrôle sur le caractère des méthodes d'exploitation employées, sur la valeur du personnel et sur le désordre administratif[2].

En face de ce gaspillage d'argent et de ces tristes résultats, il est nécessaire de rappeler l'effort vigoureux, mesuré et efficace de l'armement français.

La guerre a terriblement éprouvé la flotte de commerce française. Elle a fait perdre 40 p. 0/0 de son tonnage, ce qui est à peu de chose près la proportion des pertes anglaises[3], mais tandis que la Grande-Bretagne continuait à construire avec une activité variable sur ses chantiers navals, la France consacrait presque entièrement les siens aux fabrications de guerre nécessaires à ses armées ou à celles de

1. Voir Rapport de M. Morinaud, p. 178 et 179.

2. « Ce qui est inadmissible, c'est de maintenir les méthodes actuelles qui conduisent à une gestion des plus pitoyables, pour ne pas dire des plus scandaleuses. »

« La crise véritable des transports maritimes est surtout une crise de personnel, les errements suivis ne nous conduisent, dans la plupart des cas, qu'à recruter un personnel sans autorité et sans compétence réelle. »

« Bien que vieille déjà de plus de trois ans, l'Administration des Transports maritimes n'est qu'une parodie d'Administration. Rien n'est respecté, pas plus les décrets que les arrêtés, les circulaires ou les instructions. Rien n'est codifié de manière à indiquer à chacun quels sont ses droits et surtout ses devoirs. » (Rapport du Contrôle sur l'exploitation de l'État du 29 septembre 1920 cité par M. Morinaud dans son rapport, p. 142 et 143.)

3.

La France a perdu par faits de guerre	926,000 tx sur	2,555,775 tonneaux
La Grande-Bretagne a perdu par faits de guerre.	7,923,023 tx sur	21,415,439 —

(*Annuaire du Comité central des armateurs de France*, 1919, p. 8.)

ses alliés[1]. Les armateurs anglais avaient ainsi la possibilité de réparer, en partie du moins, les pertes qu'ils subissaient. Les armateurs français voyaient de jour en jour les chantiers étrangers se fermer à leurs commandes car, au fur et à mesure que le navire de mer devenait un outil plus rare et plus précieux, chaque pays maritime se réservait à lui-même toute la capacité de production de ses chantiers navals et interdisait par mesure générale tout transfert de navire sous pavillon étranger[2]. Il leur a donc fallu déployer une activité extrême et s'exposer à de très gros risques pour se procurer du tonnage.

Ils y sont parvenus pendant les premières années de la guerre, d'abord en affrétant pour de longues périodes, et à des prix qui paraissaient alors fort élevés, une quantité importante de navires, puis en consacrant les bénéfices qu'ils avaient pu réaliser et le crédit dont ils disposaient à acquérir des navires ou à en commander partout où l'interdiction de transfert de pavillon n'existait pas encore ou lorsque des autorisations pouvaient être obtenues malgré la mesure générale. Le Japon, le Canada, les États-Unis exécutèrent ainsi quelques ordres d'armateurs français. En même temps, d'importantes commandes étaient passées aux chantiers navals français, mais la difficulté de se procurer les matières premières nécessaires en retarda la livraison, même lorsque l'armistice vint permettre aux constructeurs français de reprendre leur industrie normale. En 1919, à la date du 30 juin, les commandes fermes des armateurs français s'élevaient à plus d'un million de tonneaux, dont 417,000 placés en France et 697,000 à l'étranger[3]. Les arma-

1. Constructions navales (navires de commerce) en France et en Angleterre pendant la guerre :

	France.	Angleterre.
1914 (5 derniers mois)	12,893 tonneaux environ	600,000 tonneaux
1915	92,388 —	650,919 —
1916	13,059 —	608,235 —
1917	2,496 —	1,162,896 —
1918	21,846 —	1,318,120 —

(*Annuaire du Comité*, 1919, p. 8 et *Annual Reports of British Shipping*.)

2. Les interdictions de transfert de pavillon s'échelonnent de la manière suivante : Belgique, 23 février 1915; Grande-Bretagne, 10 mars 1915; Italie, 1er avril 1915; Danemark, 6 octobre 1915; Russie, 2/15 novembre 1915; Espagne, 7 janvier 1916; Suède, 6 mars 1916; Pays-Bas, 18 mars 1916; Norvège, 21 juillet 1916; Grèce, 31 décembre 1916; États-Unis, 6 février 1917; Japon, 29 septembre 1917 (voir circulaire 1007 du Comité central des armateurs de France).

3. Rapport de l'amiral Bienaimé au nom de la Commission de la Marine marchande de la Chambre des Députés, 16 octobre 1919.

teurs français furent aidés par l'État dans leur œuvre de reconstitution, en ce sens que certaines négociations officielles aboutirent à faire lever partiellement en leur faveur l'interdiction de transfert de pavillon qui leur fermait les marchés étrangers. La plus efficace de ces interventions fut l'accord Maclay-Clémentel autorisant les armateurs français à acheter en Angleterre 500,000 tonneaux de jauge brute. Cet accord, signé en novembre 1918, ne fut réalisé que dix mois plus tard. Là encore la volonté de créer une flotte d'État mit en péril le succès de la négociation. M. Bouisson entendait, en effet, acheter au nom de l'État le demi-million de tonneaux pour lesquels le Gouvernement anglais consentait à lever l'interdiction, mais il trouvait la plus énergique résistance du côté de ce Gouvernement qui, repoussant pour lui-même le principe de la flotte d'État, ne voulait pas créer à ses armateurs la concurrence extra-commerciale d'une administration étrangère vivant sur les ressources du budget. Il fallut la chute de M. Bouisson pour sortir de cette impasse et laisser les armateurs user à beaux deniers de la faculté d'acheter ou de commander un tonnage limité de navires sur le marché anglais.

Plus tard, lorsque l'Angleterre consentit à nous vendre une tranche de 150,000 tonneaux sur la part qui lui était échue dans le partage de la flotte commerciale ex-ennemie livrée aux Alliés en exécution du traité de Versailles, les armateurs trouvèrent là une nouvelle facilité. Mais les nombreuses négociations qui furent entamées et poursuivies, soit au cours de la guerre, soit même après la cessation des hostilités, pour l'achat de navires américains aux États-Unis, pour la cession des navires allemands saisis par le Brésil et affrétés au Gouvernement français, pour l'achat de la flotte de la Hudson Bay, restèrent toutes en chemin, malgré le concours immédiat que les armateurs ne cessèrent jamais de donner aux propositions soudaines et souvent inattendues des pouvoirs publics. C'est que, en dehors des difficultés d'ordre économique et d'ordre politique qui leur étaient inhérentes, chacune de ces combinaisons se trouvait entravée par les vues successives et contradictoires qui prévalaient dans les Conseils du Gouvernement. Quand le courant socialiste était dominant dans le compartiment ministériel intéressé, aucun tonnage désirable n'était jamais présenté aux armateurs,

tout devait aller renforcer la flotte d'État. Si des négociations étaient engagées avec eux, elles traînaient, s'accrochaient à tous les obstacles et finissaient par être abandonnées. Puis, tout à coup, au lendemain d'un remaniement ministériel qui avait changé l'orientation, les armateurs étaient convoqués, mis en présence de situations qu'ils ignoraient complètement et invités à résoudre sur l'heure un problème dont les données avaient été très embrouillées par des échanges de vues auxquels ils n'avaient pris aucune part. C'est ainsi, par exemple, que la première tranche de 500,000 tonneaux de navires cédés par l'Angleterrre comprenait, sur la demande du Gouvernement français, certaines unités répondant à des programmes d'exploitation par l'État. Quand cette tranche fut offerte aux armateurs, ils durent, sous peine de tout faire échouer, accepter et payer cher ces unités qui ne répondaient pas à leurs conceptions commerciales pour obtenir celles qu'ils jugeaient plus désirables.

Si donc les amateurs français n'ont pu, dans certaines circonstances et pour une partie du tonnage reconstitué, se procurer des navires à l'étranger qu'avec l'appui de l'État, il faut reconnaître aussi que souvent des représentants de l'État, désireux de réaliser un programme de parti, ont semé des obstacles sur leur route, gêné leur initiative, parfois même contrarié leurs efforts.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, l'armement est parvenu à réparer, grâce à son énergie et à un puissant effort financier, l'énorme brèche que la guerre avait produite dans son tonnage. Aux 925,000 tonnaux détruits par les Allemands, il convient de joindre les 287,157 tonneaux que les risques de mer avaient fait disparaître pendant la même période. Plus de onze cent mille tonneaux étaient ainsi enlevés à notre flotte commerciale dans un moment où nos chantiers navals ne pouvaient pas les remplacer et où les chantiers étrangers se fermaient à nos commandes. Cependant le tonnage des armateurs français est aujourd'hui de 2,543,635 tonneaux, légèrement supérieur à celui que nous inscrivions à la veille de la guerre, soit 2,539,000. Le rapprochement de ces chiffres donne la mesure de l'œuvre accomplie.

III. — La crise actuelle.

Le succès même des armateurs devient malheureusement aujourd'hui une cause de vives préoccupations. Ce tonnage acquis avec tant de peine et à de si hauts prix est désarmé en grande partie. Celui qui est exploité donne plus de mécomptes que de profits, car la plupart des voyages de 1921 se soldent en perte jusqu'ici. Et tout naturellement, l'opinion s'accrédite qu'il y a dans le monde trop de tonnage de navires pour le tonnage de marchandises à transporter. Plusieurs faits viennent à l'appui de cette opinion, et d'abord le fait matériel de l'augmentation du tonnage mondial des navires de commerce qui était de 50 millions de tonneaux de jauge brute, en chiffres ronds, avant la guerre et qui dépasse aujourd'hui 60 millions de tonneaux. De plus, ce phénomène de déséquilibre entre les capacités de transport des navires et les besoins du commerce s'est produit à plusieurs reprises déjà; il semble même qu'il soit la conséquence forcée, la suite ordinaire des grandes guerres. Il s'était produit après la guerre de Crimée; il a été marqué après la guerre du Transvaal. Il s'explique fort bien, puisque des courants commerciaux très intenses sont déterminés soudainement par une grande guerre et qu'ils cessent de suite avec elle : transports de troupes, de munitions, de chevaux, de ravitaillement sous ses formes multiples. Il faut créer des outils de transport pour servir ces courants et, au lendemain des hostilités, les outils créés restent sans emploi, viennent s'offrir sur le marché des frets et l'encombrent. Il semble donc que la crise actuelle ne soit que la vérification d'une loi connue.

Mais ce n'est là qu'un premier aspect; c'est « ce qu'on voit » sans examen. Il y a aussi « ce qu'on ne voit pas » ou, du moins, ce qu'on ne voit qu'après examen.

Pour prononcer qu'il y a excès de tonnage-navires après avoir comparé les chiffres de 1914 et ceux de 1921, il faudrait supposer : 1° que les besoins de 1921 sont les mêmes que ceux de 1914, ce qui n'est certainement pas exact; 2° que le tonnage de 1921 a la même valeur de transport et reçoit le même emploi que celui de 1914, et cela est encore bien moins exact. Sans entrer dans une longue dissertation à ce sujet, on peut remarquer d'abord que le tonnage de 1921 comporte une assez grande quantité de navires en bois (environ

4,000,000 tx.) plus beaucoup d'unités construites hâtivement en période de guerre, condamnés à de fréquentes immobilisations pour réparations, redressements et réfections; plus beaucoup d'unités vieillies, à bout de course, restaurées tant bien que mal quand le tonnage faisait défaut, mais incapables d'un service régulier et actif. En d'autres termes, la flotte de 1914 était une flotte normale; la flotte de 1921 n'a pas ce caractère. Elle ne sera normale qu'après beaucoup de démolitions et de mises au rebut. Elle a besoin d'être assainie.

Au surplus, si on ne veut pas tenir compte de cet élément de qualité et prendre seulement en considération le chiffre du tonnage, un rapprochement entre le tonnage *existant* et le tonnage désarmé montre bien que la crise n'a pas sa source dans un excès de tonnage. Les statistiques accusent environ dix millions de tonneaux de plus qu'en 1914; mais en 1914, il n'y avait pas de désarmement général pour cause de non-emploi et aujourd'hui il y a sensiblement dix millions de tonneaux désarmés [1]. On rencontre des *cimetières de navires* dans des ports aussi renommés par leur activité qu'Anvers ou Rotterdam. La crise aurait cessé depuis longtemps par le fait du désarmement si elle avait vraiment sa cause dans le trop grand nombre des navires.

Mais sa cause est ailleurs. Plus exactement, il n'y a pas en ce moment de crise de la marine marchande. Il y a une crise générale que tous connaissent bien et qui exerce son action sur l'industrie des transports maritimes comme sur les autres. On transporte peu de marchandises sur mer, parce qu'on en transporte peu sur terre, parce qu'on en achète peu, parce qu'on en fabrique peu, parce que le crédit, forme commerciale de la confiance, est extrêmement restreint. Quand la confiance et l'activité renaîtront, on verra quel

1. En voici la décomposition approximative :

Pays.	Dates.	Tonnages.
Angleterre	mai 1921	1,707,262
États-Unis	5 avril-25 juin	4,279,581
Danemark	27 juin 1921	363,896
Espagne	août 1921	542,000
Japon	1er mai 1921	240,770
Norvège	21 avril 1921	942,621
Suède	juin 1921	365,713
Italie	sept. 1921	215,000
France		700,000
Belgique		?
Hollande, etc.		?
Total : environ		10,000,000

volume et quel poids de cargaisons le commerce maritime fournira à l'industrie des transports. Peut-être sera-t-on surpris alors de constater que les navires font défaut; peut-être le tonnage actuel suffira-t-il. En tous cas, c'est seulement à une période de prospérité que l'on pourra se rendre compte de l'équilibre véritable des navires et du trafic. Lorsque cet équilibre est réellement rompu par excès de navires, la marine marchande subit une crise qui lui est propre, indépendamment des crises économiques générales dont elle peut ressentir le contre-coup. Ainsi pendant toute la période de 1902 à 1908 environ, les entreprises d'armement, spécialement les entreprises de *tramps* beaucoup plus sensibles que les lignes régulières aux variations des frets, ont connu des temps très durs, alors que les crises générales, dont M. Clément Juglar et plus tard M. Jacques Siegfried étudiaient l'évolution, suivaient une courbe toute différente.

En ce qui concerne spécialement l'armement français, au surplus, la question n'est pas seulement de savoir s'il y a trop de tonnage dans le monde, mais si une flotte commerciale importante sous pavillon français peut soutenir victorieusement la concurrence des autres pavillons. L'avenir seul décidera de cette question; il est bon seulement de constater que la situation est profondément modifiée depuis quelques années et particulièrement depuis la guerre.

Avant la guerre, les deux pavillons que nous avions le plus à redouter étaient l'anglais et l'allemand. Le pavillon anglais jouissait d'un avantage considérable du fait de la puissance d'exportationdes houillères de Grande-Bretagne. Il achetait son charbon de soutes à bon compte et il chargeait ses navires en tout temps, et pour des destinations couvrant une aire prodigieusement étendue, d'énormes quantités de houille, 78 millions de tonnes en 1913, alors que le poids total des exportations anglaises (charbons compris) n'atteignait pas cent millions de tonnes. Aujourd'hui il cesse d'être vrai que l'Angleterre soit la terre promise du charbon, le point du globe où on se le procure à meilleur marché. Et déjà un pays produisant depuis plusieurs années deux fois plus de houille que l'Angleterre, organise son exploitation et passe des marchés pour la fourniture de l'Europe. Pourtant, les mineurs anglais exigent des salaires artificiellement grossis par une prébende gouvernementale. Ce sont là de tristes conditions pour lutter contre la rivalité qui s'annonce. En tous cas, le

temps semble passé où le charbon anglais jouissait en fait d'une sorte de monopole pour l'exportation maritime et fournissait ainsi au pavillon britannique un appui d'une valeur incomparable. La marine marchande anglaise jouit encore d'une puissance énorme, mais un des étais qui la soutiennent a perdu beaucoup de sa force.

Ce serait une grande illusion de considérer la flotte allemande comme une rivale disparue parce que le Traité de Paix a livré son tonnage aux puissances alliées et associées. Elle reconstruira son tonnage et, dès à présent, les accords germano-américains mettent à la disposition des lignes allemandes les navires américains nécessaires pour assurer leur continuation et préparer leur avenir [1]. Cependant il y a quelque chose de changé. La prospérité et les rapides progrès de la flotte commerciale allemande avaient deux causes principales, l'une, d'ordre économique et social, qui tenait à l'esprit d'entreprise, à la persévérance, à l'organisation méthodique des armateurs et généralement des industriels et des commerçants allemands; l'autre, d'ordre politique, qui tenait à la constante et puissante protection du Gouvernement impérial. Parfois cette protection se manifestait d'une manière positivement abusive, par exemple, quand les émigrants slaves étaient rabattus sur les compagnies allemandes par les stations de contrôle établies aux frontières orientale et sud-orientale. Il a fallu la victoire des Alliés pour mettre fin à cet abus, dénoncé depuis longtemps déjà, mais supporté par crainte du plus fort [2]. On peut espérer que l'intimidation hautaine dont le vainqueur de 1871 faisait peser le poids sur l'Europe entière n'est plus de mise aujourd'hui et que l'Allemagne ne pourra

1. Le groupe Harriman a passé avec la « Hamburg Amerika » un contrat d'exploitation jointe d'après lequel pendant vingt ans, ce groupe met son tonnage à la disposition de la compagnie allemande, la compagnie allemande mettant son organisation et ses agences à la disposition du groupe américain. Le Norddeutscher Lloyd a passé un arrangement du même genre avec l'U. S. Mail Cᵉ (voir circulaire nᵒ 1153 du Comité central des armateurs de France).

2. Le traité de paix de Versailles contient dans son article 322 la disposition suivante :

« L'Allemagne s'engage à n'imposer ni maintenir un contrôle quelconque sur les entreprises de transport, en transit aller et retour, des émigrants à travers son territoire, en dehors des mesures nécessaires pour constater que les voyageurs sont réellement en transit; elle ne permettra à aucune compagnie de navigation ni à aucune autre organisation, société ou personne privée intéressée au trafic, de participer d'une façon quelconque à un service administratif organisé dans ce but, ni d'exercer une influence directe ou indirecte à cet égard. »

plus battre monnaie de sa puissance politique en se livrant impunément à des actes de concurrence déloyale.

Ainsi les deux pavillons les plus redoutables ont perdu chacun un élément de force. Mais d'autres ont affirmé leur vitalité et développé leurs moyens d'action. Au premier rang se placent les États-Unis. Leur tonnage commercial (jauge brute) était de 7,928,688 tonneaux le 30 juin 1914; il était de 16,324,024 tonneaux le 30 juin 1920[1]. Ce prodigieux accroissement dont nous avons indiqué plus haut l'origine, ne va pas sans quelques réserves. En premier lieu, près de quatre millions de tonneaux de navires en bois figurent dans ce total (3,876,166 tonneaux)[2] et la plupart d'entre eux ont une valeur d'utilisation tellement faible que leur valeur vénale, dans l'état actuel de dépression du marché, se réduit presque à rien. Tout dernièrement, le Shipping Board vient de vendre un lot de 201 navires en bois, d'un tonnage moyen de 2,300 tonneaux à raison de 2,100 dollars l'un[3]; alors que leur prix de construction variait de 300,000 à 800,000 dollars. En second lieu, les États-Unis éprouvent de sérieuses difficultés à armer cette flotte. Le recrutement des équipages est fort difficile malgré les encouragements indirects fournis à la désertion des marins étrangers par le récent Seamen's Act[4] (loi du 4 mars 1915). Les salaires élevés pratiqués dans les industries de terre obligent les armateurs américains à payer leurs marins plus cher que leurs rivaux d'Europe ou d'Extrême-Orient et ils n'ont pas, comme les chefs des industries terrestres, la contre-partie d'une vigoureuse protection douanière, puisque leurs opérations se passent en dehors du territoire américain, sur la mer qui est à tout le monde. Ils n'ont pas non plus la contre-partie, beaucoup plus efficace encore, d'une substitution plus généralisée du travail mécanique au travail à la main. Les industries de fabrication des États-Unis ont eu très largement recours à ce moyen de lutte, qui est en même temps un précieux élément de progrès. Si elles produisent parfois moins cher que leurs rivales d'Europe, c'est la plupart du

1. *Report of the Commissioner of Navigation*, 1920, p. 209.
2. *Ibid.*, 1920, p. 202.
3. *Bulletin d'Informations*, n° 127, du Comité central des Armateurs de France, p. 4 (30 août 1921).
4. Voir circulaire 1106 du Comité central des armateurs de France et les observations de M. Georges Rippert.

temps parce qu'elles produisent avec des méthodes mieux adaptées aux conditions techniques et économiques, en particulier parce qu'elles diminuent le plus possible l'effort physique de l'ouvrier pour ne lui laisser que la surveillance de l'opération. Mais le marin est depuis longtemps une sorte de surveillant de la marche du navire. L'homme à la barre, l'homme de vigie usent surtout de leur attention, de leur discernement pour bien remplir leur office. Les manœuvres exécutées par l'équipage sont des moyens de faire servir à la propulsion du navire les forces naturelles de l'air et des courants, ou les forces industrielles de la vapeur, de la détente des gaz ou de l'électricité. Il y a beau temps que les galères ne naviguent plus à force de bras de rameurs. Ainsi, sauf les progrès que peut amener dans le travail des soutes la substitution du pétrole au charbon comme combustible, le champ des économies de main-d'œuvre, des *labour saving appliances*, est limité dans l'industrie des transports maritimes. Les Américains voient donc s'atténuer fortement pour la navigation, l'influence d'un de leurs meilleurs éléments de succès.

Mais, d'autre part, ils fournissent de suite et comme entrée de jeu à leur marine marchande naissante un trafic maritime national considérable, croissant d'une manière constante, et merveilleusement équilibré. Malgré le grand développement pris depuis vingt ans par l'exportation des produits fabriqués, les États-Unis restent de puissants exportateurs de grains, de viande, de pétrole, de coton[1]. Le fret lourd de sortie offert aux navires américains est donc abondant et assuré. Il se complète aujourd'hui par des frets de charbon, de produits métallurgiques, de machines et de marchandises de toutes sortes. Enfin, les producteurs américains se souviennent des leçons de la guerre. Ils ne veulent pas, dans le cas de conflits du même genre, être de nouveau à la merci de pavillons étrangers et dépendre ainsi pour leur commerce des aléas de la politique interna-

1. Avant la guerre, les exportations américaines de ces marchandises étaient en moyenne de l'ordre suivant :

Blés et farines	2 millions	1/2	de tonnes
Maïs	3	—	—
Coton	1	— 1/2	—
Pétrole	4	—	—
Soit	11 millions		de tonnes

Depuis lors, l'exportation du charbon figure pour des quantités croissantes atteignant 48 737 000 tonnes en 1920.

tionale[1]. L'alliance est étroite entre plusieurs entreprises de navigation et les grands chefs de l'industrie américaine. Il arrive même que certains producteurs assurent directement leurs transports maritimes en devenant armateurs. Tel est le cas de la Standard Oil C° qui, par elle-même ou par ses filiales, possède une flotte de navires-citernes d'un million et demi de tonneaux[2].

La marine marchande américaine occupe donc aujourd'hui une place de premier rang. Elle éprouve des difficultés à se dégager du Shipping Board auquel elle doit la vie, mais qui, à l'exemple d'Ugolin, la dévorerait si elle n'échappait pas à son pouvoir. Elle y arrivera et se trouvera alors en face des difficultés et des avantages que nous avons signalés brièvement. Le bilan se solde d'une manière favorable, surtout si on tient compte des éléments impondérables mais décisifs que donnent la puissante initiative, la hardiesse de conception et l'énergie des Américains.

Une autre nation maritime a accompli de très grands progrès pendant et depuis la guerre, c'est le Japon. Elle s'est révélée au point de vue de la construction navale, car ses chantiers étaient sans importance avant la guerre et inscrivaient en 1913 une trentaine de mille tonneaux de jauge brute seulement. Depuis lors leur production annuelle a plusieurs fois dépassé 600,000 tonneaux[3]. Bien qu'une partie importante du tonnage construit au Japon pendant la guerre l'ait été pour compte étranger, la flotte commerciale nationale s'est pourtant sensiblement accrue. Elle était de 1,866,319 tonneaux en 1914, de 2,299,405 en 1918. Elle atteint aujourd'hui 3,354,806 ton-

1. En 1921, M. A. Farrell, président de la U. S. Steel corporation, recommandant aux métallurgistes d'exporter c. i. f. afin d'assurer le transport de leurs produits au pavillon américain, appuyait sa recommandation de l'argument suivant : « Je ne lance pas un appel au patriotisme, mais simplement à la raison. Il appartient à la production américaine de soutenir notre pavillon national.... Notre avenir sur mer et notre expansion économique dépendent de notre coopération étroite avec l'armement américain. »

2.

Flotte de la Standard oil C° New-Jersey.	871,000	tonneaux de	jauge brute.
— Anglo American oil C° —	230,000	—	—
— Standard oil C° New-York —	225,000	—	—
— — California —	165,000	—	—
— Atlantic Refining C° —	75,000	—	—
	1,566,000	tonneaux de jauge brute.	

3. En 1919, le Japon a construit 611,833 tonneaux de navires d'acier; en 1920, 456,642 tonneaux (d'après le *Lloyd's Register*, édit. 1921-22, chiffres arrêtés au 30 juin 1921).

neaux[1]. Elle est composée presque uniquement de navires de lignes régulières[2] et la plupart de ces lignes reçoivent du Gouvernement de larges subventions[3]. Cependant malgré cette aide extérieure indispensable à l'exploitation des navires de vitesse, la marine marchande japonaise ne doit pas être considérée comme une création artificielle. Elle est soutenue par un commerce extérieur entièrement maritime et rapidement croissant[4]; par l'esprit d'entréprise de ses nationaux, vivement excité depuis les gros profits réalisés pendant la guerre; par la valeur professionnelle et la discipline de ses nombreux marins qui fournissent d'excellents équipages; par la sérieuse formation de ses officiers; enfin, par l'économie d'exploitation résultant à la fois des salaires relativement faibles des marins et de leur nourriture peu coûteuse. Pour temporaire que soit peut-être ce dernier élément, il joue fortement dans la concurrence actuelle. Il convient d'ajouter que les entreprises japonaises de navigation ont pu largement amortir leurs navires pendant ces dernières années, grâce, d'une part, aux frets très élevés résultant des circonstances de guerre et d'autre part à leur éloignement du théâtre des hostilités qui les faisait échapper presque entièrement au danger des destructions sous-marines[5]. Elles sont donc en bonne posture pour soutenir la concurrence.

Si on examine la situation dans l'ensemble des pays maritimes autres que ceux dont nous venons de parler, la Russie mise à part, le caractère commun qui se dégage est l'intérêt plus direct pris par l'opinion aux questions maritimes. La guerre est pour quelque chose dans ce résultat. Les armements neutres, surtout les armements hollandais, danois, scandinaves, grecs ont réalisé de très gros profits, ce qui n'a pas manqué de frapper le public et tout le monde sans exception a senti, par la claire leçon des événements, l'importance économique des transports par mer. De là l'établissement de

1. Exception faite pour les voiliers, navires caboteurs de faible tonnage.

2. Dans le budget de l'exercice en cours, il est prévu une somme de 7.269,300 yens pour les subventions à la marine marchande (le yen vaut au pair 2 fr. 583).

3. En 1918, le commerce extérieur du Japon a atteint 3,755.210,000 yens ou 9,703,385,013 francs, dont 2,012,470.000 yens ou 5,200,180,879 francs, pour l'exportation et 1,742,730,000 yens ou 4,503,178,295 francs pour l'importation.

4. D'après le *Lloyd's Register*, édit. 1921-22, chiffres au 30 juin 1921.

5. Le Japon n'a perdu par faits de guerre que 128,217 tonneaux de navires de commerce, soit environ 6,4 p. 0/0 de son tonnage, alors que la proportion moyenne de l'Angleterre, de la France, des Pays Scandinaves, est de 40 p. 0/0.

nombreux chantiers de construction et l'augmentation générale du tonnage.

Ce n'est pas tout. La plupart des pays maritimes se sont préoccupés d'assurer le plus possible leurs transports maritimes sous leur propre pavillon. Cette préoccupation s'explique aussi par les leçons de la guerre. Elle est légitime et éclairée en elle-même. Mais elle donne lieu en ce moment-ci à de véritables erreurs de politique. Certains pays se sont avisés, en effet, de réserver leur commerce à leur pavillon par des mesures de contrainte, notamment par l'imposition de droits différentiels plus élevés aux marchandises transportées par navires étrangers. Les États-Unis ont donné cet exemple avec le Jones Act qui, par son article 28, rétablit la surtaxe de pavillon[1]; mais les représentations de l'Angleterre, de la France et probablement aussi d'autres pays, jointes à la crainte fondée de mesures de rétorsion, ont suspendu jusqu'ici la mise en vigueur de cet article. Les États-Unis se sont rendu compte, sans doute, que pour prélever ce tribut sur les pavillons étrangers, il faudrait renoncer soi-même à envoyer ses navires dans les ports étrangers, c'est-à-dire, dans les conditions présentes des transports maritimes, renoncer à avoir soi-même une marine marchande.

La France, elle, demeure fidèle à l'attitude qu'elle a adoptée en 1866, avec un peu de précipitation et sans préparation suffisante, mais en harmonie avec les conditions économiques contemporaines. Elle traite tous les pavillons sur le même pied que son pavillon national dans tous les ports qui relèvent de son autorité; mais elle exige le même traitement pour son propre pavillon dans les ports étrangers et le pouvoir exécutif est autorisé à établir par simple décret des droits compensateurs sur les navires battant pavillon d'un État manquant à l'obligation de réciprocité[2]. Le maintien de ces dispositions libérales pendant la guerre a eu le résultat choquant que, sans pouvoir invoquer aucun traité, par le seul fait d'une loi française, les navires allemands ont pu jouir dans nos ports, au lendemain de la paix, du même traitement que les navires français, après que l'Allemagne avait violé ouvertement toutes les règles admises sur mer. Il semble que s'étant mise délibérément en dehors du droit

1. Voir circulaire n° 1153 du Comité central des armateurs de France.
2. Voir art. 6 de la loi du 19 mai 1866.

commum maritime, elle aurait dû acheter en quelque sorte sa réadmission parmi les nations commerçantes dont il est la sauvegarde. Mais il n'en reste pas moins que, d'une manière générale, l'égalité de traitement des pavillons commerciaux sous condition de réciprocité est devenue une sorte de charte des relations maritimes et qu'elle est imposée par l'organisation économique du monde moderne.

La France a donc à soutenir la lutte avec les autres nations maritimes dans des conditions d'égalité. Peut-elle le faire et comment peut-elle le faire?

Notre marine marchande n'est heureusement plus dans la situation où la surprit jadis le régime de 1866 auquel nous venons de faire allusion. Privée du secours artificiel séculaire auquel elle était habituée, livrée à une concurrence déjà très redoutable, elle passa par une période d'effacement et de médiocrité qui, malgré les remèdes variés et peu efficaces des lois d'encouragement ou dans une certaine mesure, à cause même de la maladresse de ces remèdes, dura pendant quarante ans. Nous avons montré plus haut comment elle se relevait quand la guerre éclata. Depuis lors, elle a fait preuve d'une grande vitalité en réparant ses pertes par son vigoureux effort. Ce sont là de favorables indices. Mais, pour résister à la concurrence, il lui faut des moyens d'action puissants et un point d'appui solide dans le trafic national.

Les moyens d'action dont elle dispose sont sensiblement supérieurs à ceux d'avant guerre. Le tonnage actuel de l'armement libre ne dépasse que légèrement celui de 1914, mais il va se grossir du tonnage acheté ou commandé par l'État ainsi que du tonnage attribué à la France sur la flotte ex-ennemie. La loi du 9 août 1921 ordonne, en effet, la vente de tous les navires de commerce actuellement entre les mains de l'État[1] et, malgré les difficultés que

1. Textes de l'article 1er et de l'article 2 de la loi du 9 août 1921 :

Article premier. — Le compte « flotte en gérance », ouvert par l'article 27 de la loi du 29 décembre 1919, sera arrêté à la date du 31 décembre 1921, ainsi que tous les comptes d'exploitation antérieurs institués par les lois du 25 mars 1918, section A, et du 30 juin 1919, section C. A partir de cette date du 31 décembre 1921, pourront seules être imputées au compte « flotte en gérance » :

1° La constatation des opérations déjà faites ou leur liquidation;

2° La constatation des opérations relatives aux voyages en cours.

Art. 2. — Le Ministre des Travaux Publics disposera, d'accord avec le Ministre

présente l'opération à un moment où le crédit est extrêmement resserré, l'armement s'organise pour le réaliser. On sait déjà que, sur les unités mises en vente, plusieurs sont peu désirables; mais il en est d'autres qui peuvent faire un bon service, soit parmi les navires ex-ennemis, soit parmi les navires neufs ou en construction. Après avoir procédé aux éliminations nécessaires, l'adjonction des navires d'État à la flotte libre donnera un total qui dépassera certainement trois millions de tonneaux[1], de jauge brute. Ce n'est pas encore la flotte correspondant à l'importance du commerce maritime de la France, mais c'est une flotte supérieure de plus de 50 p. 0/0 à ce qu'elle était au début du siècle.

D'autre part, les ressources du trafic maritime français se sont accrues soit par le développement de certains moyens de production, soit par le retour de nos provinces perdues. Il n'est plus aussi vrai qu'autrefois de dire que la France manque de fret lourd de sortie. Elle exportait déjà plus d'un million de tonnes de minerai de fer de l'Ouest par Caen, Nantes et Saint-Nazaire avant 1914[2]. Mais les ressources de la métallurgie française ont doublé depuis lors. Notre

des Finances, au mieux des intérêts du Trésor, mais sous réserve de l'approbation des contrats par les chambres :

1° Des navires construits ou en cours de construction imputés sur la section B du compte spécial des Transports maritimes ouvert par la loi du 25 mars 1918.

2° Des navires commis dans le compte « flotte en gérance » ouvert par la loi du 29 décembre 1919.

3° Des navires du Service du ravitaillement, des navires construits par imputation sur le compte spécial des charbons et, d'une manière générale, de tous navires de commerce appartenant à l'État ou susceptibles de devenir sa propriété, par application des dispositions des traités de paix et de contrats antérieurs.

Les opérations de vente devront être terminées le 31 juillet 1923.

1. D'après l'*Annuaire de la Marine marchande*, publié par le Comité central des armateurs de France (édit. 1921-22), le tonnage brut de la marine marchande française, au 31 mars 1921, se présente comme il est indiqué ci-après :

Flotte de commerce et de pêche appartenant aux armateurs . .			2,543,635 tonneaux.
Navires de commerce appartenant à l'État :			
Marine marchande . . .	326,877 tonneaux		
Marine nationale	52.470 —		
Guerre	1.255 —	453,236 tonneaux	
Ravitaillement	68,761 —		780,456 tonneaux.
Indo-Chine (Colonie) . .	3,873 —		
Navires ex-ennemis remis au gouvernement français.		327,230 —	
Ce qui fait ressortir à . . . . . le tonnage brut commercial français.			3,325,079 tonneaux

2. Exportation de minerai de fer par les ports français en 1913 : 1,047,481.

production de 21 millions de tonnes de minerai de fer de 1913 devrait être de plus de 40 millons, une fois les destructions de Briey réparées. De même notre production d'acier devrait passer de 5 à 10 millions de tonnes. Si la crise actuelle fait obstacle à ces augmentations, elles ne sont sans doute que retardées et il importe d'en prévoir les conséquences sur le développement de notre exportation. Il faut tenir compte aussi de l'appui important des potasses d'Alsace pour le fret lourd. Enfin, l'accroissement général en valeur et en poids du commerce maritime national de toute nature par la réunion de deux provinces particulièrement actives ne doit pas non plus être perdu de vue.

Tous ces éléments ne parviendront à assurer le succès que si ceux qui en disposent demeurent étroitement unis. Autant il est vain et dangereux de contraindre par des mesures coercitives le commerce maritime d'un pays à user du pavillon national, autant il est fatal, pour le commerce maritime comme pour l'armement d'un pays, de s'ignorer et de ne pas concerter leur action. Notre pays a ce qu'il faut pour jouer un rôle sur mer et il lui est nécessaire de le jouer tant pour des raisons politiques que pour des raisons économiques. Il dépend de nous que ce rôle ne lui échappe pas.

PAUL DE ROUSIERS.

COMMENT LORD PALMERSTON PASSA GRAND HOMME

M. M. Caudel a bien voulu nous demander, pour la Revue des Sciences Politiques, *quelques extraits du volume II, qui paraîtra bientôt, de notre* Histoire du peuple anglais au XIXe siècle. *Nous avons cru que les pages qui suivent, bien que se rapportant à un chapitre très connu de l'histoire des relations anglo-françaises, auraient l'intérêt, pour le public français, de lui présenter sous un aspect nouveau, comme un chapitre de l'histoire d'Angleterre et non pas de l'histoire de France.*

Lord Palmerston, né en 1784, entra au Parlement en 1806, devint *Lord of the Admiralty* en 1807, ministre de la Guerre en 1809. De 1809 jusqu'en 1865, date à laquelle il mourut premier ministre, cela fait cinquante-six années. Sur ces cinquante-six années, il fut ministre pendant quarante-cinq : carrière parlementaire dont la longueur et la continuité sont uniques. Sait-on assez par quelles étapes successives, nullement rapides, il s'éleva jusqu'à devenir le grand homme dont la figure est familière à tous, sorte de tribun aristocratique, dominant l'opinion, manipulant la presse, faisant la leçon à tous les souverains du Continent, tenant tête à sa propre reine ?

Quand nous disons qu'il devint ministre de la Guerre en 1809, nous nous servons d'un terme français qui répond inexactement à la réalité des fonctions qu'il exerçait. Il y avait alors un « Commandant en chef », — un prince du sang, le duc d'York, fils de George III — qui veillait au recrutement de l'armée, à la discipline de la troupe, et décidait en maître des conditions de l'avancement. Il y avait un « Secrétaire pour la guerre », qui, cumulant généralement ces fonctions avec celles de ministre des Colonies, dirigeait les opérations de guerre, décidait quel emploi stratégique serait fait des armées

mises à sa disposition par le Commandant en chef. Il y avait enfin un « Secrétaire à la guerre », qui établissait le budget de l'armée, le soumettait à l'approbation du Parlement, veillait ensuite sur la manière dont l'argent voté par le Parlement était dépensé : il était purement et simplement, le ministre des finances de l'armée [1]. Tel fut le titre que le nouveau premier ministre, Perceval, dans le désarroi qui suivit le duel de Canning avec lord Castlereagh et la dislocation du cabinet du duc de Portland, se vit obligé d'offrir à ce jeune parlementaire de vingt-cinq ans.

Lord Palmerston appartenait au petit cercle aristocratique où l'Angleterre recruta ses gouvernants : il était jeune, il était riche, il aimait le plaisir. Il passa de la jeunesse à l'âge mûr sans chercher à se mettre en évidence, et sans se laisser écraser par les tâches de son ministère[2]. En 1826 seulement, Canning, devenu premier ministre, lui donna rang de *Cabinet Minister*[3]. Quand, un an plus tard, Canning étant mort, Wellington, devenu à son tour premier ministre, chassa de son cabinet, contraignit à donner leur démission les anciens amis de Canning, lord Palmerston fut au nombre des démissionnaires. Mais sa retraite ne fit guère sensation. Le grand homme du groupe, c'était Huskisson. Lord Palmerston n'avait guère, aux yeux du public, plus d'importance que Grant, démissionnaire en même temps que lui; il en avait moins que Dudley ou que Lamb. Il avait alors quarante-quatre ans.

Il fut amené, par la position nouvelle qu'il occupait, à jouer le rôle d'un orateur d'opposition; et ce rôle nouveau lui porta bonheur. Huskisson et ses amis étaient à la Chambre des Communes les adversaires les plus acharnés du ministère qui venait de les éconduire, et que le vieux parti whig se trouvait en ce moment ménager : lord Palmerston se fit une spécialité de défendre contre Wellington et lord Aberdeen les principes de politique étrangère

1. Sir H. L. Bulwer, *Life of lord Palmerston*, Book II; édit. Tauchnitz, vol. I, p. 120.

2. Greville, *Memoirs*, 11 juin 1829 : « The office he held was one of dul and dry detail, and he never travelled out of it. »

3. Sans pourtant lui attribuer des talents éminents. — Greville, *Memoirs*, 11 juin 1829 : « ... Lord Granville told me he had always thought Palmerston was capable of more than he did, and had told Canning so, who did not believe it. — *Quart. Rev.*, vol. LXIV, p. 84 : ... self important men, who, as Canning said of my Lord Palmerston nearly touched the top of mediocrity. »

qui avaient été ceux de Canning. Désolidariser l'Angleterre d'avec les grandes puissances absolutistes, relever le prestige anglais en osant parler à l'occasion, sous prétexte de défendre le principe de non-intervention contre les interventions armées de la Sainte-Alliance, un langage menaçant et presque guerrier : cette politique audacieuse, qui impliquait que l'on ne craignît point d'entrer en relations avec des gouvernements libéraux, démocratiques, révolutionnaires, Wellington et lord Aberdeen la répudiaient comme dangereuse pour la paix du monde, revenaient aux méthodes prudentes qui avaient été celles des ministres anglais au lendemain de 1815. Avec quels résultats? La guerre civile avait éclaté au Portugal, l'empereur de Russie avait déclaré la guerre au Sultan. Lord Palmerston, dans une série de discours excellents et qui firent d'autant plus sensation que l'on s'attendait moins de sa part à rien de pareil [1], prétendit démontrer, à tort ou à raison, que les méthodes de Canning, plus périlleuses en apparence, auraient en réalité mieux assuré la paix générale en même temps que maintenu le prestige de la diplomatie anglaise au haut point où Canning l'avait porté. Lorsque, dans le trouble qui suivit en Angleterre la Révolution française de Juillet, l'aristocratie whig se trouva, presque sans le vouloir, poussée au pouvoir, il fut manifeste qu'elle ne saurait constituer un ministère viable sans avoir l'appui de ceux qui constituaient depuis deux ans la véritable opposition parlementaire, à savoir du groupe de Canning. Lord Grey, chargé par le roi de former le nouveau ministère, en particulier fit appel à lord Palmerston, et lui offrit le poste pour lequel le désignaient ses discours des deux dernières sessions : il devint ministre des Affaires étrangères.

Dans les circonstances où se trouvait l'Europe, quelle devait être la politique d'un disciple de Canning? C'est ce qui ne comportait, à première vue, aucun doute. La Révolution de Juillet était un défi jeté par la France aux souverains de la Sainte-Alliance : si ceux-ci méditaient une sorte de croisade contre la France révoltée, l'Angle-

1. Greville, *Memoirs*, 11 juin 1829 : « ... Palmerston's speech ... they say was exceedingly able and eloquent ... He has been twenty years in office and never distinguished himself before ... but ... the great, men having been removed from the House of Commons by death or promotion, he has launched forth, and with astonishing success. »

terre, au nom du principe de non-intervention, dans l'intérêt de la paix européenne, devait refuser de s'y joindre. Ainsi avait-elle fait en 1823 au temps de la révolution de Madrid. L'application de la politique de Canning présentait cependant des difficultés nouvelles. Canning, membre d'un cabinet tory et lui-même un tory, pouvait jouer le rôle d'un arbitre entre les Cours absolutistes, d'une part, et d'autre part les nations révolutionnaires, dont il fait protéger l'indépendance sans se solidariser avec leur idéal politique. Mais l'arrivée des whigs au pouvoir, en novembre 1830, quatre mois à peine après le renversement des Bourbons, prenait les proportions d'une révolution véritable; et l'Angleterre, qui effectuait, au milieu de difficultés sans nombre, la réforme électorale de 1832, se trouvait liée à la France orléaniste beaucoup plus étroitement que le Foreign Office ne l'eût voulu pour préserver sa liberté d'action. D'ailleurs, la France était, depuis un siècle et demi, pour l'Angleterre, l' « ennemi héréditaire ». L'Angleterre et la France étaient les deux « puissances maritimes », dont les marines — marine de guerre et marine de commerce — étaient en rivalité chronique sur toutes les mers. Il était impossible de traiter la France libérale sur le même pied que le Portugal ou les républiques sud-américaines, comme une simple cliente de l'Angleterre : le problème était de faire en sorte que, dans l' « entente cordiale » de la France avec l'Angleterre, la France fût autant que possible reléguée au second plan? Problème difficile à résoudre, d'autant plus difficile que le parti turbulent et guerrier en France, c'était le parti même qui venait de faire la révolution, le parti du « mouvement », avec lequel les Anglais sympathisaient dans la mesure où leur libéralisme était agissant. « Paris, écrivait lord Palmerston à son frère, est le pivot de ma politique étrangère [1]. »

Par la constitution d'une Belgique indépendante, sorte d'État tampon, placé entre la France d'une part, et, d'autre part la Hollande et la Prusse, le péril d'une guerre européenne fut écarté. La France, au terme des pactes qu'elle signait avec l'Angleterre, prenait l'engagement implicite de ne pas s'agrandir vers le Rhin : elle renonça même à recouvrer les forteresses de Philippeville et de Marienbourg, que la paix de 1814 lui avait laissées, que lui avait

1. A sir William Temple, 27 juin 1834; sir H. Bulwer Lytton, *Life of lord Palmerston*, édit. Tauchnitz, vol. II, p. 170.

enlevées la paix de 1815. Or, il fallait que Louis-Philippe donnât aux intérêts français, à l'opinion parisienne, quelque compensation. L'attention de Casimir-Périer, comme aussi du duc de Broglie qui continua sa politique, se tourna du côté de la Méditerranée. Ils voulurent en faire, suivant la formule napoléonienne, un « lac français », et les whigs jugèrent qu'il était sage de permettre ce dérivatif aux ambitions françaises. Le Gouvernement français consolida l'occupation d'Alger, se prépara à constituer sur les côtes barbaresques une véritable colonie française. En Italie, il occupa militairement le port d'Ancône. Au Portugal, il appuya ses revendications par une démonstration armée. Dans le Levant, au Caire, son influence était prépondérante : elle était assez forte à Constantinople pour qu'il pût obtenir du Sultan, menacé par une invasion russe, la signature d'un traité par lequel celui-ci abandonnait au pacha d'Égypte toutes les extensions de territoire que celui-ci demandait en Asie Mineure. Quel était, cependant, l'accueil fait par l'opinion à la diplomatie de lord Palmerston et du ministère whig?

Les tories reprochaient à lord Palmerston de sacrifier à son système d'entente avec la France les intérêts du pays. Ils ne demandaient pas la guerre à la France libérale; mais ils pensaient que c'était payer l'amitié française à trop haut prix que de se brouiller avec toutes les grandes puissances [1], et ne voyaient pas sans alarmes les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse, l'un après l'autre, sous des prétextes divers, quitter la capitale anglaise, mettant pour ainsi dire lord Palmerston en quarantaine. Ils froissaient son amour-propre en prétendant qu'il se laissait jouer par le grand homme d'État dont Louis-Philippe avait fait son ambassadeur à Londres. Non seulement l'accroissement de la puissance française dans la Méditerranée les alarmait, non seulement ils se plaignaient que dans la péninsule ibérique, les ministres anglais fussent « des marionnettes que la volonté de M. de Talleyrand faisait mouvoir à sa guise [2] », mais la solution de l'affaire belge ne les satisfaisait pas davantage. Ils accusaient les whigs de reprendre la politique des Stuarts en prêtant maladroitement à la France l'appui de sa flotte

1. H. of C., 17 mars 1832, Discours de sir Robert Peel.
2. H. of L., 6 mai 1834, Discours de lord Londonderry.

pour abaisser la Hollande [1]. Comment pouvaient-ils ne pas s'alarmer quand ils voyaient Léopold épouser une fille de Louis-Philippe, détruire les forteresses élevées naguère sur les frontières méridionales de son royaume pour protéger l'Allemagne contre une nouvelle invasion française? demander à Paris des officiers pour faire l'instruction de ses troupes? « Le roi Léopold Ier, déclarait Baring à la Chambre des Communes, était au service du Cabinet français comme n'importe quel Nabab sur le Gange était au service de la Compagnie des Indes Orientales [2]. »

Et ce n'étaient pas seulement les hommes politiques, c'étaient aussi les hommes d'affaires qui commençaient à s'alarmer. Les exportations anglaises en Espagne tombaient de moitié. Le Portugal établissait un droit fixe sur toutes les importations sans distinction d'origine, privant l'Angleterre de cette préférence douanière que lui avaient concédée les traités conclus au XVIIIe siècle. L'embargo anglais sur la Hollande paralysait pendant de longs mois tout le mouvement des ports sur la côte orientale d'Angleterre. La Belgique signait un traité de commerce avec la France. Quant à la France, c'est en vain qu'on avait espéré la voir se convertir au libre échangisme en même temps qu'au libéralisme politique : John Bowring, le disciple de Bentham, chargé d'une mission à Paris, ne rapportait que des promesses en échange de l'abaissement des droits anglais sur l'importation des vins.

Tout ce mécontentement, qui gagnait en force chaque jour, suffisait-il à ébranler la masse de l'opinion? Pas encore; et les chefs de l'opposition conservatrice s'en rendaient compte visiblement. C'est à la Chambre des Lords seulement que la politique extérieure du royaume était l'objet de débats sérieux, provoqués soit par lord Aberdeen, soit par lord Londonderry. C'est la Chambre des Lords qui, au mois de juin 1833, prit l'initiative audacieuse de faire appel au roi pour obtenir que le gouvernement restât sincèrement neutre entre les deux partis qui se battaient au Portugal. Mais, à la Chambre des Communes, là où les orateurs étaient placés sous la dépendance directe du corps électoral, c'est à peine si, de loin en loin, quelques observations isolées portaient sur les questions diplomatiques :

1. H. of L., 26 janvier 1832.
2. H. of C., 26 mars 1832.

rarement une discussion générale, rarement une intervention de Peel ou d'un autre orateur de marque. Peel savait qu'il était d'une mauvaise tactique de porter sur ce terrain l'effort de son opposition. Les événements de 1830 étaient trop proches encore, les deux grandes nations libérales étaient comme rivées l'une à l'autre. D'ailleurs l'Angleterre, absorbée par de graves problèmes de politique intérieure, effrayée par le mauvais état de ses finances, voulait la paix, presque à tout prix. Or, toutes les guerres dont les Anglais avaient gardé le souvenir, c'étaient des guerres avec la France. Donc, la bonne entente[1] avec la France était la meilleure garantie de paix : l'opinion n'en demandait pas davantage pour être satisfaite. Les libéraux commencèrent seulement à s'alarmer, sans que les conservateurs fussent rassurés, quand ils virent lord Palmerston se brouiller avec le gouvernement français comme il s'était brouillé avec les gouvernements de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin.

Brouille d'autant plus déconcertante qu'elle venait immédiatement après la conclusion de cette « Quadruple Alliance » qui avait paru être, au début de 1834, le couronnement de l'entente cordiale de la France avec l'Angleterre. Cette alliance, conclue entre la France, l'Angleterre, le gouvernement d'Isabelle à Madrid et le gouvernement de donna Maria à Lisbonne, garantissait aux deux monarchies constitutionnelles de la péninsule ibérique, la protection jointe des gouvernements de Londres et de Paris. Un bloc des nations libérales se trouvait de la sorte opposé au bloc des puissances absolutistes qui venait d'être constitué par le traité conclu à Muenchengraetz entre l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. On sut plus tard seulement que la chose ne s'était pas faite sans heurts. Le duc de Broglie et Talleyrand avaient proposé à lord Palmerston la conclusion d'un traité général d'alliance entre la France et l'Angleterre; lord Palmerston s'était dérobé, il ne voulait pas lier à ce point son pays. Il avait de son côté conçu un autre projet : un traité d'alliance entre l'Angleterre, d'une part, et, d'autre part, les

1. La bonne entente, l'entente cordiale. Officiellement l'expression date de 1842. Mais c'est vers 1842 qu'elle commence à s'ébaucher. « Cordial Union », dit lord Palmerston à la Chambre des Communes, le 9 février 1832. « Good Understanding », dit lord Grey à la Chambre des Lords, le 27 février 1832. « Friendly Understanding », écrit le même au roi, le 17 avril 1832 (*Corr. of earl Grey with William IV*, vol. II, p. 351 et suiv.).

deux gouvernements de doña Maria et d'Isabelle. C'est seulement une fois le traité signé qu'on aurait demandé à la France d'y accéder. A son tour, Talleyrand avait protesté. Et le traité de la « Quadruple Alliance » avait été rédigé, compromis entre les projets rivaux des deux diplomates, demi-défaite en réalité pour l'un et pour l'autre. La gravité de la discorde fut brusquement révélée en septembre quand on apprit que Talleyrand, suivant l'exemple de ses collègues russe, autrichien et prussien, quittait l'Angleterre en invoquant un prétexte de santé, et déclarait ouvertement son intention de ne plus revenir. Ainsi la politique de lord Palmerston avait brouillé l'Angleterre avec tout le monde. « Les plaintes dont il est l'objet, déclarait Greville, un tory modéré, au premier ministre lord Melbourne, sont si générales qu'il faut leur chercher une cause : tel ou tel peut bien avoir tort contre lui, mais non pas *tous* les ambassadeurs étrangers à la fois [1]. »

Quelques semaines plus tard, le ministère whig était congédié en bloc par le roi Guillaume IV : il était impossible de dire que lord Palmerston, au cours des quatre années qui venaient de s'écouler, eût rempli avec éclat ses fonctions ministérielles. Nouveau venu dans le parti libéral, transfuge du parti tory, suspect à bien des gens de l'un et de l'autre bord, il avait déjà trouvé sa « manière », mélange d'assurance dogmatique et d'insouciance aristocratique : mais il n'avait pas encore acquis, pour tirer parti de cette insolente attitude, l'autorité que devaient lui donner plus tard l'expérience et le succès. Certains indices permettent de supposer que déjà il avait sa coterie d'admirateurs [2] ; il n'en est pas moins vrai que les témoignages contemporains, pris en gros, nous le montrent vers cette époque impopulaire dans le corps diplomatique et dans ses bureaux eux-mêmes, où il fatigue tous ceux à qui il a à faire par sa hauteur et son imponctualité [3], au Parlement [4], où il est considéré

1. Greville, *Memoirs*, 23 septembre 1834.

2. William Russell à lord John Russell, 24 avril 1838. « ... He has his own corps of favourites to which I don'it aspire to belong — nor have I « nous » enough to comprehend his policy—nor have I activity enough to meddle as much as he likes. » (*Early corr. of lord Russell*, vol. II, p. 108.)

3. Greville, *Memoirs*, 20 janvier 1835 : « ... Palmerston is beaten in Hants, at which everybody rejoices, for he is marvellously unpopular; they would have liked to illuminate the Foreign Office. »

4. Greville, *Memoirs*, 17 février 1835 : « It is certain that he cut a very poor figure in Parliament all the time he was in office before. » — Notons que c'est le

comme un ministre peu appliqué, plus homme du monde qu'homme d'affaires et homme d'action. John Cam Hobhouse, le radical, note une conversation qu'il eut au début de 1831 avec deux ministres libéraux[1] : ils se plaignaient qu'il leur fût impossible de travailler « avec des ministres comme Graham, Grant et Palmerston qui ne voulaient pas, ou bien ne pouvaient pas parler ». Le grand organe libéral, le *Morning Chronicle*, deux ans plus tard[2], traite « lord Goderich, lord Palmerston et Charles Grant » d' « hommes d'État *omnibus* », à qui « personne ne rêve de demander ce qu'ils veulent faire, puisque tout le monde sait qu'ils sont prêts à faire n'importe quoi pour rester en place ». « De lord Palmerston, écrit en 1835 un excellent observateur de la vie politique anglaise, j'ai peu de chose à dire. La situation qu'il occupe dans le Cabinet lui donne aux yeux du pays une importance qu'il n'a pas au Parlement. Ses talents ne sont pas d'un ordre bien relevé.... Il est orateur médiocre. Il est très indolent. Il n'assiste que d'une façon très irrégulière aux séances, et, quand il est là, ne montre que peu de zèle à défendre ses principes ou ses amis.... Il est très soucieux de son apparence, et bien des gens l'accusent de consacrer plus de temps à sacrifier aux grâces qu'il ne convient à un homme dont les décisions peuvent avoir des conséquences si graves pour les destinées de l'Europe[3]. » A cause de la recherche extrême de sa mise, à cause aussi, probablement, de ses mœurs faciles, le *Times* lui avait infligé le sobriquet de « Cupidon » qu'il acceptait avec bonne humeur. Il avait cinquante ans révolus, et les quatre années pendant lesquelles il venait d'occuper le ministère des Affaires étrangères ne peuvent être considérées dans sa carrière, pour mettre les choses au mieux, que comme des années d'apprentissage.

Les grandes familles whigs jugèrent que l'expérience faite en lui confiant ce ministère avait été malheureuse. Quand, au mois de février suivant, lord Melbourne fut invité par le roi à constituer un nouveau ministère libéral, sa première intention fut de ne pas

même jour que Greville, après une conversation avec des gens du Foreign Office, est obligé de reconnaître, pour la première fois, *à sa profonde surprise*, que lord Palmerston possède de réelles qualités d'homme d'État.

1. *Lord Broughton's Recollections*, 19 mars 1831.
2. *Morning Chronicle*, ap. *Political Register*, 5 janvier 1833.
3. J. Grant, *Random Recollections of the House of Commons*, p. 218-9.

maintenir lord Palmerston au Foreign Office. Cinq ministres — parmi lesquels, d'ailleurs, lord Palmerston lui-même — écrivirent à lord Grey une lettre collective pour lui offrir, puisqu'il ne voulait pas être premier ministre, le poste de ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet présidé par lord Melbourne. Mais lord Grey refusa. Lord Palmerston resta chargé de diriger la politique extérieure du royaume. Et c'est alors que les circonstances, tant intérieures qu'extérieures, ayant grandement changé depuis 1830, il lui fut donné de passer grand homme.

Sa rentrée au Foreign Office ne fut pas marquée par une amélioration des relations diplomatiques avec la France. Bien au contraire, elles allèrent sans cesse empirant. Sur tous les points du globe, des conflits éclatèrent. En Amérique, la politique française était trop active pour ne pas alarmer le commerce britannique. En 1838, les amiraux français envoyèrent des ultimatums au gouvernement de Buenos-Ayres et du Mexique. En 1839, la flotte bloqua la côte mexicaine, bombarda Vera Cruz; et, les Américains ayant appelé lord Palmerston au secours de leurs « droits naturels » menacés, le gouvernement anglais finit par s'entremettre entre le Mexique et la France. Il en était du Vieux-Monde comme du Nouveau-Monde, avec cette différence aggravante qu'ici les conflits anglo-français étaient en quelque sorte plus directs. Partout où une guerre civile éclatait, un des deux partis devenait faction française et l'autre faction anglaise. C'est ce qui arrivait en Grèce, où la France était accusée par l'Angleterre de faire de la propagande révolutionnaire quand le parti anglais était au pouvoir, le reproche étant retourné par la France contre l'Angleterre quand le parti français avait pris le dessus. C'est ce qui arrivait aussi en Espagne où il semblait que toujours la politique française dût s'opposer à la politique anglaise.

L'exécution des clauses de la Quadruple Alliance offrait des difficultés pour le gouvernement britannique. En vertu de l'article 3 du traité il devait coopérer à l'expulsion des troupes carlistes et miguelistes « par l'emploi de ses forces navales »; et dans les articles additionnels du mois d'août il n'avait été encore question que d'armes, de munitions et de vaisseaux de guerre. Or, quelle pouvait être l'efficacité de la flotte anglaise contre les bandes carlistes qui

guerroyaient en Navarre et dans le pays basque? Et d'autre part, comment obtenir du Parlement britannique que, passant outre à la stricte application du traité, il consentît à faire les frais d'une expédition militaire en règle? Lord Palmerston recourut à des expédients. De l'infanterie de marine fut débarquée, en nombre disproportionné avec l'importance de la flotte. Un *Order in council*, suspendant l'opération du *Foreign Enlistment Act*, autorisa 10,000 Anglais volontaires auxquels le gouvernement de Londres fournirait des armes, à s'en aller prendre en Espagne contre Don Carlos la défense de la monarchie constitutionnelle. Il y avait enfin un troisième expédient à employer pour intervenir en Espagne sans violer ouvertement le principe de non-intervention; et c'était d'encourager l'intervention armée d'une tierce puissance, de la France, comme l'article 4 de la Quadruple Alliance permettait de le faire. Mais on se heurtait alors à d'autres difficultés. Le parti constitutionnel, en Espagne, s'était scindé en deux factions rivales. L'une, modérée, et dont le programme ressemblait à ce qu'on appelait à Paris le programme de la Résistance, avait pour chef le comte Torreno, et prenait son mot d'ordre à l'ambassade de France. L'autre, plus démocratique et qui rappelait le parti français du Mouvement, marchait d'accord avec lord Palmerston et son ambassadeur à Madrid. De sorte que, lorsque la question d'une intervention militaire française en Espagne était soulevée, le concert anglo-français était impossible. Si Londres donnait à Paris, comme ce fut le cas en 1836, l'avis d'intervenir, Louis-Philippe disait non. Si c'était un ministre français qui proposait d'organiser une expédition, comme la chose arriva en 1840, lord Palmerston décourageait cette initiative.

On est en conséquence tenté de croire, à première vue, que ces conflits entre les deux grandes puissances maritimes étaient inévitables, et que l'entente cordiale établie entre les deux gouvernements avait quelque chose d'artificiel et de précaire. Cette entente allait cependant renaître après 1840; elle devait se transformer, une quinzaine d'années plus tard, en une alliance militaire effective. Il faut donc admettre qu'elle répondait, au milieu du XIXe siècle, en dépit de tant de frottements, à quelque besoin permanent, et que ce fut l'action de circonstances accidentelles qui la dérangea aux approches de 1840. La brouille eut pour cause immédiate une lutte d'amour-

propre et de prestige qui s'était engagée depuis 1834 entre deux personnalités : Louis-Philippe et lord Palmerston.

Lord Palmerston voulait que dans l'entente anglo-française dont il était l'auteur, la France fût maintenue au second plan, et que cette entente offrît aux yeux du monde l'aspect d'une protection accordée par l'Angleterre à la France. Talleyrand n'était point fait pour se plier à l'arrogance de lord Palmerston, ni pour flatter sa vanité : il se considérait comme étant un assez grand personnage pour traiter d'égal à égal même avec des princes. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il ait poursuivi secrètement le rêve de réaliser une seconde fois son chef-d'œuvre diplomatique de 1815, l'alliance de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche : rêve qui semblait chimérique tant que les whigs et lord Palmerston restaient au pouvoir. D'où les difficultés auxquelles nous avons fait allusion, et le départ de Talleyrand au mois de septembre 1834. Talleyrand, dont le départ ressemblait à un congé, n'eut point de peine à faire partager sa rancune à Louis-Philippe. Car le système anglais, pour des raisons de politique intérieure et d'intérêt dynastique, pesait au roi des Français. Celui-ci était las de se faire partout, à la suite de lord Palmerston, le patron des révolutionnaires qui à Paris menaçaient son trône. Il aspirait à se rapprocher des puissances du Nord, et faisait à l'Autriche des avances que Metternich, heureux de voir se desserrer l'entente franco-anglaise, s'attachait à encourager. Puisque alors Louis-Philippe se refusait à comprendre les avantages qu'il avait retirés pour son pays de l'alliance anglaise, lord Palmerston lui montrerait qu'il poursuivait une chimère s'il croyait pouvoir substituer un système autrichien au système anglais, ou même seulement compléter, balancer l'un par l'autre.

Il le fit avec un plein succès. Le souvenir de la crise révolutionnaire qui avait, après 1830, tourmenté les deux grandes nations occidentales, commençait à devenir lointain. La monarchie de Louis-Philippe, maintenant réactionnaire, n'éveillait plus chez les libéraux anglais les mêmes sympathies instinctives. L'Angleterre, moins absorbée par les problèmes de la politique intérieure, se montrait plus inquiète de savoir si son expansion sur les mers n'était pas menacée par la concurrence française. Lord Palmerston prit de plus en plus goût, mit de plus en plus de zèle à la gestion de son ministère. Il

retrouva, à la Chambre des Communes ses succès oratoires de 1829 et de 1830 et le Parlement, impressionné par l'imperturbable confiance en soi dont il faisait preuve, prit l'habitude de s'en remettre aveuglément à lui pour diriger la diplomatie nationale. Ne nous étonnons pas que, pour entrer en pleine possession de ses talents, il ait laissé tant d'années s'écouler. Dans un État démocratique il faut qu'un homme politique commence par déployer toutes ses ressources pour parvenir aux plus hautes charges de l'État. Dans un État aristocratique, constitué comme l'était l'Angleterre au début du XIXe siècle, c'est le hasard des circonstances et de la naissance qui, dès sa jeunesse, le place à la tête d'un département ministériel : à lui, par l'exercice même des fonctions qui lui ont été attribuées, de savoir s'en rendre capable. Il fallut longtemps à lord Palmerston pour que d'apprenti il devînt maître : c'est seulement après 1835 qu'il sentit le moment favorable pour produire son chef-d'œuvre. Maintenant quinquagénaire, l'âge des plaisirs avait passé pour lui : en 1839, « Cupidon » prit femme. L'âge du labeur politique, de l'ambition, était venu.

La question belge lui fournit l'occasion de donner à Louis-Philippe une première leçon. Le « Traité des 24 Articles » avait, en 1832, tout en consacrant l'indépendance de la Belgique, laissé à la Hollande la majeure partie du Luxembourg, la majeure partie du Limbourg, et la ville de Maestricht. Léopold, non sans protester, avait accepté le traité : c'est le roi de Hollande qui avait refusé de le signer. En 1838 celui-ci se ravisa brusquement et réclama l'exécution des clauses du traité. Léopold protesta de nouveau, allégua que les circonstances n'étaient plus les mêmes qu'en 1832, puisque le roi des Pays-Bas avait laissé tomber le traité en désuétude et que depuis six ans le gouvernement belge administrait les territoires contestés à la pleine satisfaction des habitants. Il demanda en conséquence la revision du traité, et compta, pour faire prévaloir sa demande, tant sur Louis-Philippe dont l'appui lui était acquis avec l'approbation bruyante de la presse parisienne, que sur Victoria sa pupille, qui venait de monter sur le trône. Mais Victoria refusa de se laisser conseiller par son oncle, et lord Palmerston opta pour la thèse hollandaise qui était approuvée par les cours du Nord. Le gouvernement français, complètement isolé, finit par adhérer, au mois de décembre 1838.

Ainsi, sur cette question belge, dont la solution avait en 1831 scellé l'entente franco-anglaise, lord Palmerston se séparait de Louis-Philippe et se rapprochait ostensiblement, contre lui, des Cours du Nord. C'était le retour à 1815, le triomphe de la politique de la Sainte-Alliance, par l'œuvre d'un ministère whig. C'était en même temps la victoire en Angleterre du parti protestant sur le parti catholique. On remarquait en effet que, par une curieuse coïncidence, les insurgés du monde entier, clients du parti libéral avancé, en Irlande, en Belgique, en Pologne, au Canada, à Terre-Neuve aussi, étaient catholiques. Dans la Prusse Rhénane[1], l'archevêque de Cologne était en guerre ouverte avec le roi de Prusse; et il y avait en Belgique un parti pour favoriser la constitution d'une « Confédération Belge-Rhénane » qui aurait fondu en un seul bloc les catholiques belges et les catholiques rhénans. En France même, les blancs fraternisaient avec les rouges, et travaillaient, en haine de Louis-Philippe, à l'avènement de la République démocratique. En Angleterre donc, aux yeux de cette bourgeoisie conservatrice dont sir Robert Peel, mieux que tout autre homme d'Etat, exprimait la philosophie, le catholicisme apparaissait comme étant une religion à la fois démagogique et réactionnaire, la religion des foules superstitieuses et ignorantes; le protestantisme était, par contraste, la religion de la décence, de la sagesse et de la modération. Or voici que le parti whig, classé depuis le début du siècle comme étant en Angleterre le parti « catholique », trahissait la Pologne, proclamait l'état de siège au Bas-Canada, plaçait de nouveau les catholiques du Luxembourg et du Limbourg sous un gouvernement calviniste

Louis-Philippe venait de recevoir un premier avertissement. C'était en Orient qu'il allait subir la leçon la plus sévère. La crise éclata lorsque le 21 avril 1839, l'armée turque franchit l'Euphrate, menaçant de couper vers Alep les communications terrestres de

1. O'Connell prit la défense des catholiques rhénans; et, comme il était à cette date le grand homme du radicalisme britannique, le roi de Prusse fut assez inquiet au sujet de l'attitude que l'opinion libérale, à Londres, pourrait adopter, pour y dépêcher un envoyé spécial, le baron von Bunsen, mi-théologien, mi-homme d'État, avec mission d'éclairer l'opinion protestante. Sur cette curieuse affaire, trop peu étudiée, voir les *Mémoires* de Bunsen. vol. I, p. 465 et suiv. C'est lui qui inspira les trois articles relatifs à cette question, qui parurent dans la *Quarterly Review*, la *Foreign Quarterly Review* et l'*Edinburgh Review*.

l'armée égyptienne d'Ibrahim Pacha, campée à Adana sur la rive septentrionale du golfe d'Alexandrette.

La déclaration de guerre du Sultan Mahmoud au Pacha avait été approuvée, conseillée par l'ambassadeur d'Angleterre auprès de la Porte, lord Ponsonby. Mais il ne faut pas croire que lorsqu'il encourageait Mahmoud, lord Ponsonby ait été tout d'abord l'interprète de la pensée de lord Palmerston. Cet excentrique, d'une indolence et d'un autoritarisme également incroyables, considéré par tout le corps diplomatique comme aux trois quarts fou, avait été nommé sous la pression de la coterie de lord Grey, dont il était le beau-frère[1]. Le premier secrétaire, en revanche, Henry Bulwer, qui venait de servir avec zèle en Espagne la politique de lord Palmerston, se montrait en somme favorable à la cause de Méhemet Ali[2]. Lord Palmerston, très indécis accepta d'abord la proposition faite par la France d'un accord entre l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Prusse pour s'interposer entre les belligérants et maintenir le *statu quo* dans le Levant. Non que déjà il n'y eût commencement de désaccord entre Londres et Paris. Londres demandait à l'Egypte d'évacuer la Syrie, moyennant la constitution de l'hérédité de l'Egypte dans la famille du pacha; Paris désirait que la Syrie demeurât égyptienne. Mais pour l'instant lord Palmerston n'insistait pas; et c'était le vieux système de Talleyrand, le système autrichien repris par Louis-Philippe qui paraissait triompher.

Les nouvelles émouvantes se succédèrent à Londres et à Paris. On apprit coup sur coup dans le courant de juillet, la mort de Mahmoud, l'anéantissement de l'armée turque à Nezib, la défection de la flotte turque passant tout entière au Pacha. Lord Palmerston restait perplexe, et l'objet de sa perplexité, c'était la Russie, dont l'intervention armée paraissait inévitable. Pour les trois gouvernements de Paris, de Londres et de Vienne, le moment était venu d'interroger l'Empereur Nicolas.

L'opinion anglaise hésitait, depuis 1815, entre deux haines nationales : la haine de la France et la haine de la Russie. Mais la haine

1. Greville, *Memoirs*, 18 juin 1837. — Urquhart raconte les faits différemment dans son *Portfolio* : mais sa version est bien suspecte.

2. Henry L. Bulwer à lord Palmerston, 30 juillet 1838 (sir H. L. Lytton Bulwer, *Life of Viscount Palmerston*, vol. II, p. 238 et suiv.).

de la Russie avait, depuis 1830, nettement pris le dessus. Car si le vieux parti tory restait délibérément antifrançais, les libéraux affectaient de tourner en dérision ses défiances et ses craintes, tandis que la Russie réconciliait contre elle les conservateurs et les libéraux. Ceux-là redoutaient, dans le Levant, en Perse, en Afghanistan, les agrandissements de l'empire russe. Ceux-ci redoutaient pour l'Europe libérale la menace de l'influence russe. Partout les russophobes dénonçaient le péril, prédisaient la guerre imminente : Dudley Stuart n'alla-t-il pas, dans un grand discours prononcé aux Communes, jusqu'à présenter le *Zollverein* prussien comme une machination de la Russie pour étendre, par l'intermédiaire du gouvernement de Berlin, sa domination sur l'Allemagne tout entière[1]? La cour était animée des mêmes sentiments; et le vieux roi Guillaume était au même degré gallophobe et russophobe. Un ancien agent diplomatique tombé en disgrâce, David Urquhart, qui avait mis ses talents de publiciste au service des ennemis de la Russie, était l'agent de la politique personnelle de Guillaume IV[2].

Or David Urquhart accusait lord Palmerston de poursuivre secrètement une politique d'entente avec la Russie; et pour forcenées que fussent les attaques dirigées par Urquhart contre le ministre, peut-être n'étaient-elles pas absolument injustifiées. Depuis le moment où en 1832 lord Palmerston, malgré l'émancipation belge, avait obtenu du Parlement que l'Angleterre continuât de payer à la Russie sa part de l'emprunt russo-hollandais, et envoyé lord Durham en mission spéciale à Saint-Pétersbourg pour chercher une formule d'accord, on l'avait vu soit en Pologne, soit dans le Levant, soit même en Perse, adopter vis-à-vis de l'Empereur Nicolas une politique conciliante. Et l'on en conçoit bien les raisons. Il ne fallait pas laisser l'Angleterre diplomatiquement isolée, dans le cas où Louis-Philippe desserrerait les liens de l'Entente; et il ne fallait pas donner à Louis-Philippe l'impression que l'Angleterre libérale avait le même besoin de l'alliance française que la France de Juillet de l'alliance anglaise. La tâche était d'ailleurs difficile à remplir en raison de l'état

1. H. of. C., 19 février 1836.

2. Voir dans le *Portfolio* d'Urquhart les lettres adressées à Urquhart par sir Herbert Taylor, le secrétaire du roi. C'est une des rares publications anglaises dont les indiscrétions donnent quelques lumières sur la politique secrète de la Cour.

de l'opinion anglaise que nous venons de définir, en raison des dispositions de la Cour de Russie où lord Palmerston était détesté, en raison des intrigues russes en Afghanistan, en raison de la menace russe qui pesait sur Constantinople. Sans doute, une alliance positive de la France et de la Russie n'était plus à redouter depuis la révolution de Juillet. Mais si le pacha d'Égypte, client de la France, s'agrandissait en Syrie, et si l'Empereur Nicolas occupait militairement la Turquie sous prétexte de la protéger, tout ne se serait-il point passé dans le Levant comme s'il y avait entente de la France et de la Russie, au détriment des intérêts et du prestige anglais?

Au lieu de s'appliquer à ce que les démarches de la France et de l'Angleterre à Saint-Pétersbourg fussent concertées, lord Palmerston envoya lord Clanricarde conférer directement avec M. de Nessebrode, au grand déplaisir du gouvernement français. Son anxiété, qui était grande, commença à diminuer le jour où il apprit, le 17 août, que l'agent russe à Constantinople avait, le 27 juillet, apposé sa signature à la note collective; puis, lorsque, le 13 septembre, il vit arriver à Londres le baron Brunnow, envoyé en mission spéciale par l'Empereur de Russie pour régler la question d'Orient. En décembre, Brunnow, après avoir été prendre de nouvelles instructions à Saint-Pétersbourg, rapportait l'entière adhésion de la Russie aux vues anglaises. Au Pacha l'Égypte et la Syrie héréditaires jusqu'à la forteresse d'Acre; entente militaire de la Russie et des autres puissances pour la défense du Bosphore. « On est très sûr de l'accord de l'Autriche, de l'Angleterre et même de la Prusse..., on espère que la France ne voudra pas s'isoler des autres puissances et unira son action à la leur. » C'est ainsi qu'au 1er janvier 1840 le retournement des ententes était accompli. Ce n'étaient plus quatre puissances qui sommaient la Russie de renoncer à la défense de ses intérêts turcs, c'étaient quatre puissances — les alliés de 1814 et de 1815 — qui sommaient la France, en s'unissant à elles, de déserter la cause du Pacha. Six mois plus tard, — Thiers étant maintenant premier ministre en France et Guizot son ambassadeur à Londres, — lord Palmerston tira prétexte du fait que Thiers avait encouragé des tractations directes de paix entre Constantinople et le Caire pour considérer la convention de juillet 1839 comme violée par la France, et arracher à ses collègues déconcertés leur consentement à un traité

secret signé le 15 juillet entre l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, pour sommer le pacha d'Égypte d'accepter les conditions imposées par elles, sous peine de perdre dans un délai de dix jours l'administration du pachalik d'Acre, et dans un délai de vingt jours, l'Égypte héréditaire. Lord Palmerston refusa communication du traité au Parlement sous prétexte qu'il n'était pas ratifié ; il n'expliqua pas que les signataires avaient convenu qu'on n'attendrait pas la ratification pour procéder aux mesures militaires prévues par le traité. Le Parlement entra en vacances, les gouvernements restant seuls en présence au moment où la crise devait nécessairement atteindre son plus haut degré d'acuité.

Quelle était au moment où elle se produisit, le sentiment du peuple anglais? Nulle animosité profonde pour la France : c'est de la Russie que les Anglais se défiaient. Ils ne gardaient aux Français aucune rancune de les avoir vaincus à Trafalgar et à Waterloo; ils s'étonnaient naïvement que les Français ne répondissent pas à ces sentiments réciproques. Le peuple de Londres avait fait au maréchal Soult un accueil triomphal lorsqu'il était venu représenter la France au couronnement de la reine. En ce mois d'août si troublé, Guizot, débarquant à Margate, au retour d'un voyage en France après une traversée difficile, trouva réunies sur la jetée non seulement les autorités locales, mais presque toute la population qui le reçut avec des hourras. La presse de Londres était très divisée. Lord Palmerston avait l'appui des journaux whigs, du *Globe*, du *Sun*, du *Morning Chronicle*, dont il passait pour rédiger lui-même certains articles, et d'un journal tory, du *Standard*. Mais il avait contre lui les organes radicaux, le *Spectator*, l'*Examiner*, et la presse conservatrice, le *Times* en tête, était manifestement favorable à un arrangement avec la France; elle n'était embarrassée, pour soutenir cette attitude, que par la violence maladroite de la presse parisienne.

Une chose, à Londres, empêchait cette opposition de devenir vraiment redoutable; et c'est que le pays ne croyait pas à la guerre. On s'en était aperçu à l'apathie avec laquelle la Chambre des Communes, pendant les dernières semaines de la session, avait accueilli les demandes d'explications de Joseph Hume, à la facilité avec laquelle elle s'était laissée envoyer en vacances dans l'ignorance totale des desseins de lord Palmerston. Toutefois le Nord industriel restait

plus inquiet; c'était dans le Yorkshire, et surtout dans le Lancashire, un véritable déchaînement contre la politique russe de lord Palmerston. David Urquhart s'y était transporté, était entré en contact avec les radicaux et les révolutionnaires, fort remuants dans ces régions. Il tenait des meetings, fondait des *Foreign Affairs Committees* qui devaient, dans son esprit, permettre à l'opinion publique d'exercer un contrôle sur la diplomatie britannique [1]. Il trouvait un allié inattendu dans la personne d'un jeune manufacturier de Manchester, Richard Cobden, qui avait fait ses débuts d'écrivain politique en combattant la russophobie belliqueuse d'Urquhart, en réfutant la théorie de l'équilibre européen où il voyait un prétexte hypocrite à des guerres de conquête et de prestige, en démontrant que toute guerre coûte plus qu'elle ne rapporte, et fondé un pacifisme radical sur la théorie économique du libre échange [2]. Maintenant qu'il s'agissait d'être entraîné peut-être dans une guerre avec la France par une alliance avec la Russie, Urquhart se trouvait soudain, par haine de la Russie, transporté dans le camp de la paix. Sous la conduite d'Urquhart et de Cobden, libéraux et révolutionnaires, manufacturiers et ouvriers, si gravement divisés qu'ils fussent en cet instant même, se trouvaient d'accord pour combattre lord Palmerston. Un membre de la famille Stanley, venu du Lancashire à Londres et causant avec Greville, exprimait à celui-ci l'opinion que « lord Palmerston ne savait pas ce qui se passait là-bas, et ne le croirait pas si on le lui disait [3] ».

Si peut-être il était mal renseigné sur ce qui se disait dans le Nord, il savait à quels obstacles il se heurtait dans les cercles diplomatiques, à la Cour, et dans son propre Cabinet. Lord Granville,

1. Sur cette campagne de meetings, les discours qui y furent prononcés, voir *Quart. Rev.*, vol. LXVII, p. 261 et suiv.

2. Dans le Parlement de 1835, Cobden avait fait au moins une recrue. Voir le discours prononcé par Roebuck sur les affaires d'Espagne (H. of C., 19 avril 1837; Mr. Roebuck « ... professed to take very little interest in those questions : considering that they were treated by the respective leading parties in the House as mere implements for effecting their own particular objects ». Et, son discours fini, au lieu de se rasseoir, il sort de la salle des séances, afin de marquer, par cette manifestation, son isolement doctrinal. Il ne fait point partie de la Chambre de 1837; mais les allusions de Macaulay au début de son article de la *Revue d'Edimbourg* (janvier 1841, art. IX, p. 329), de lord Brougham dans son discours à la Chambre des Lords, 26 janvier 1841 (*Parl. Deb.*, 3rd series, vol. LVI, p. 17), prouvent quels progrès avaient déjà fait dans l'opinion les idées de Cobden.

3. Greville, *Memoirs*, 1er octobre 1840.

l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, blâmait ouvertement la politique de son chef, et pendant tout le mois de septembre, s'absentait de son poste, abandonnant la conduite des affaires à son premier secrétaire, Henry Bulwer, plus docile, mais qui lui-même déplorait le traité du 15 juillet, réponse maladroite aux avances faites par Thiers à l'Angleterre après son arrivée au pouvoir. A Vienne, lord Beauvale, le propre frère de lord Melbourne, passait lui-même pour avoir déclaré, en septembre, que « si le traité pouvait tomber par terre, ce serait une très bonne chose »[1]. Il traduisait sans doute ce jour là les impressions de Metternich. Car Vienne et Berlin n'étaient pas sans prendre l'alarme : marcher sous la direction de lord Palmerston était contraire à toutes leurs habitudes. Où celui-ci les conduisait-il? A la guerre? Tous les gouvernements d'ordre avaient une peur nerveuse de la guerre, qu'ils voyaient toujours sous l'aspect de la guerre révolutionnaire déclarée par la France à l'Europe en 1792. La cour de Windsor, cour allemande autant qu'anglaise, partageait ces appréhensions; et le prince Albert, que la reine Victoria venait sur le conseil de lord Melbourne d'initier aux secrets de l'État, appuyait les exhortations à la prudence que donnaient les envoyés de l'Autriche et de la Prusse, ennuyés que le premier effet de la nouvelle combinaison palmerstonienne eût été de réveiller à Paris les passions républicaines et belliqueuses. Le roi Léopold était alors à Windsor; heureux de trouver enfin une occasion d'intervenir dans les affaires de l'Angleterre avec le consentement de sa nièce, il fut l'agent de liaison par l'intermédiaire duquel une sorte de correspondance indirecte s'établit entre Windsor et les Tuileries.

Dans le Cabinet lui-même, l'opposition à lord Palmerston, forte dès le début, ne fit que progresser pendant les mois de septembre et d'octobre. Sans doute, lord Grey, patriarche du whiggisme, ne faisait plus partie du ministère, et son fils, lord Howick, s'en était retiré depuis un an. Très mécontent de voir compromis le dogme de l'alliance française, il ne pouvait exercer d'influence que par voie indirecte : son beau-frère Ellice, ami personnel de Thiers, voyageait entre Paris et Londres, s'efforçant de calmer les esprits. Mais les chefs de Lansdowne House et de Holland House étaient membres du

1. Greville, *Memoirs*, 17 septembre 1840.

Cabinet, et Lansdowne House et Holland House étaient gallophiles en vertu d'une tradition qui remontait aux temps de la Grande Guerre. Lord Clarendon, qui avait quitté le poste d'ambassadeur en Espagne pour devenir lord du Sceau Privé, avait dès le début pris position contre la politique de lord Palmerston, moins par sympathie pour la France dont il venait de combattre l'influence à Madrid que par défiance à l'égard de la Russie. Il avait fallu, au début de juillet, que lord Palmerston menaçât de donner sa démission pour obtenir de ses collègues l'autorisation de signer le traité du 15 juillet. Lorsqu'on apprit au mois de septembre que des vaisseaux anglais bloquaient Beyrouth, que d'autres mouillaient devant Alexandrie, avant même que Mehemet Ali eût eu le temps de faire savoir s'il acceptait, oui ou non, les conditions posées par les puissances, lorsqu'on apprit que lord Palmerston avait signé, avec les plénipotentiaires des Puissances, un protocole de désintéressement parfaitement correct en soi, mais dont les autres ministres n'eurent connaissance que d'une manière accidentelle et indirecte, il y eut une véritable insurrection des grandes familles whigs. Le duc de Bedford et lord Spencer poussèrent lord John Russell, qui semble avoir appuyé en juillet la politique de Palmerston, à se révolter et à réclamer, pour le cabinet tout entier, son droit constitutionnel de contrôle sur la diplomatie nationale, compromis par l'autoritarisme de lord Palmerston et l'indolence de lord Melbourne. Lord John Russell menaça à son tour de donner sa démission, obtint qu'un conseil de cabinet fût convoqué d'urgence. Lord Melbourne, partisan lui-même assurément d'une politique moins agressive que n'était celle de lord Palmerston, usait de tout son flegme pour empêcher que la crise diplomatique ne vînt se compliquer d'une crise ministérielle.

Lord Palmerston cependant était imperturbable. Il ne prenait pas au sérieux cette insurrection de l'aristocratie whig. Ceux sur qui lord John Russell devait faire fond songeaient en ce moment à bien autre chose qu'à la conduite des affaires publiques. Lorsque Guizot[1], au début de septembre, avait appris la nouvelle des premières démonstrations de la flotte anglaise, c'est en vain que, pour obtenir des explications officielles il avait couru les bureaux. « Point de ministre à Londres ; lord Palmerston à Broadlands, lord Melbourne

1. Guizot, *Mémoires*, vol. V, p. 309.

et lord John Russell à Windsor. On dort bien à l'aise derrière l'océan. » Maintenant que lord Melbourne réunissait le cabinet, les ministres étaient encore dispersés aux quatre coins de l'Angleterre; et ils se perdaient en conjectures, pas un ne devinant pourquoi on dérangeait ses vacances. Ces grands seigneurs immensément riches considéraient la politique comme une sorte de jeu noble et bien réglé. Ils constituaient un cercle étroit, où tous se fréquentaient, dînaient, chassaient les uns chez les autres, se mariaient entre eux. Lord Grey avait beau jeu de trouver que lord Ponsonby compromettait l'Angleterre par sa diplomatie agressive : lord Ponsonby était son beau-frère, et c'est l'influence de lord Grey qui l'avait placé à Constantinople. Lord Palmerston venait d'épouser la sœur de lord Melbourne : si lord Melbourne prenait trop vivement contre lord Palmerston le parti de lord John Russell, la crise ministérielle dégénererait en brouille de famille. On avait pu croire un instant que la Réforme de 1832 allait changer les règles du jeu, supprimer cette quiétude. Mais non : la bourgeoisie respectait l'indolence de l'aristocratie anglaise. Rien de semblable ici à l'âpreté avec laquelle, en France, les classes nouvelles montaient à l'assaut des ministères, avec laquelle, au sein de la bourgeoisie gouvernante elle-même, chacun disputait à chacun la possession précaire du pouvoir.

Lord Palmerston n'était point troublé davantage par le déchaînement de la presse française : il se réjouissait de ces violences qui rendaient difficile à Londres le rôle des amis de la France. Il savait d'ailleurs que les journaux de Paris traduisaient mal l'état vrai de l'opinion publique; que la masse du pays et le pays légal lui-même voulaient la paix; qu'on s'en apercevrait aussitôt la Chambre des députés rentrée en séances. Il comprenait que si, pour une fois, Louis-Philippe avait pris en apparence la tête du parti de la guerre, encouragé l'attitude belliqueuse de Thiers, ce n'était pas que Louis-Philippe voulût la guerre. Louis-Philippe, comme tous les Français, estimait très haut la puissance militaire de Mehemet Ali. Il croyait qu'il ne suffirait pas de l'appui naval de l'Angleterre pour aider l'armée turque à la réduire; qu'il faudrait l'assistance d'une armée russe; et que, le jour où une armée russe franchirait le Bosphore sur l'appel du gouvernement anglais, c'en serait fait en Angleterre de la popularité de lord Palmerston. Bref, Louis-Philippe parlait

pour et lord Palmerston contre Mehemet Ali. Les événements devaient sous peu donner raison à l'un ou à l'autre.

Pendant le mois d'octobre le ton de la presse parisienne demeura aussi violent; cependant, le parti de la paix gagna du terrain dans les conseils du gouvernement. Thiers fit des propositions conciliantes que lord Palmerston ne mit point de hâte à agréer. Thiers prit alors de nouveau une attitude guerrière, mais Louis-Philippe le congédia, appelant pour le remplacer aux affaires étrangères son ambassadeur Guizot qui partit pour la France accompagné des vœux de la cour d'Angleterre. Avant de s'embarquer, Guizot passa deux jours à Windsor, et la formation de son ministère fut précédée par des conversations entre les Tuileries et Bruxelles [1]. Encouragé par ce succès remporté à Paris, le parti anglais de la paix fut plus pressant que jamais : et lord John Russell mit de nouveau lord Melbourne en demeure de choisir entre lui-même et lord Palmerston. Mais on apprit le 8 novembre l'anéantissement de l'armée d'Ibrahim. Le 27 ce fut la nouvelle de la prise de Saint-Jean d'Acre. Louis-Philippe avait perdu son pari : toute la France l'avait perdu avec lui.

Après quoi les événements firent que l'humiliation infligée au Pacha d'Égypte et par ricochet à la France fut un peu moins forte que n'avait espéré lord Palmerston. Car il ne s'agissait plus, dans son esprit et dans celui de lord Ponsonby, de savoir si on laisserait au Pacha tout ou partie de la Syrie. C'est de l'Égypte elle-même qu'on prétendait le dépouiller : le Sultan, agissant à l'instigation de lord Ponsonby, avait prononcé sa déchéance. Mais, le 25 novembre le commandant Napier, mouillant devant Alexandrie, signa de sa propre autorité, et sans en aviser ni Londres ni Constantinople, un traité en vertu duquel Mehemet conservait sous la suzeraineté du Sultan, l'investiture héréditaire de l'Égypte. Cédant à la pression qu'exercèrent sur lui ses alliés, l'Autriche, la Prusse et la Russie elle-même, lord Palmerston obtint du sultan qu'il adhérât aux clauses de la convention Napier. Ce fut une légère revanche à Paris

1. Victoria à Léopold, 16 octobre 1840; Léopold à Victoria, 20 octobre 1840; Victoria à Léopold, 23 octobre 1840. — Voir en particulier cette dernière lettre, datée de Windsor : « Guizot est ici depuis mercredi et part ce matin. Albert lui ... a parlé et moi aussi. Il a promis, en échange de l'ardent désir que je lui exprimais de voir les choses *raccommodées*, de faire tout ce qui serait en son pouvoir. » « *Je ne vais que pour cela* », répondit-il.

pour le ministère Guizot, à Londres pour le parti de la paix. Il n'en est pas moins vrai que lord Palmerston triomphait.

Non seulement il triomphait de Louis-Philippe, prenant plaisir à exaspérer la colère française, mais il n'avait en aucune manière sacrifié les intérêts anglais à ceux de la Russie. L'Empereur Nicolas perdait à Constantinople l'espèce de protectorat exclusif que lui avait conféré, en 1833, le traité d'Unkyar-Skelessi. Il voyait en même temps sa politique afghane mise en échec : au mois de décembre, lord Auckland, le gouverneur de l'Inde Britannique, et généralement considéré comme une créature de lord Palmerston, informait les ministres que Ghuzni était tombée, Candahar et Caboul occupées. Et ce n'était pas seulement de Louis-Philippe, ni de Nicolas, c'était de son propre parti, à Londres même, que lord Palmerston triomphait. Le parti libéral, quand il y a dix ans il était arrivé au pouvoir, avait pris pour programme une politique d'économies financières à l'intérieur, de paix à l'extérieur, et, pour atteindre ce double but, l'entente avec la France : lord Palmerston, pendant quatre ou cinq ans, avait paru incarner cette politique. Puis il l'avait brusquement renversée : et, par son fait autant que par le fait de Louis-Philippe, la France et l'Angleterre armaient l'une contre l'autre. Si ce n'était pas la guerre, c'étaient du moins des dépenses militaires : la formule de la « paix armée » date de 1840 [1]. Lord John Russell, *leader* en titre de la Chambre des Communes, n'était pas dupe des remerciements ironiques dont lord Palmerston l'accablait pour l'avoir aidé à obtenir du Cabinet l'adhésion au traité du 15 juillet [2] : il se savait personnellement humilié et vaincu. Le prince Albert appelait plaisamment lord Palmerston « le Second [3] ». « Le Premier », c'était lord Melbourne : lord John Russell disparaissait au troisième rang. Encore lord Melbourne, bien qu'il fût seulement de cinq ans l'aîné de lord Palmerston, faisait figure d'un vieillard fatigué; tandis que lord Palmerston, à cinquante-six ans, donnait l'illusion de la jeunesse. Il s'éveillait à la gloire. Il représentait, en dehors des partis, l'honneur, l'égoïsme national. Il était John Bull incarné.

ELIE HALÉVY.

1. Thureau-Dangin, *Hist. de la Mon. de Juillet*, vol. IV, p. 241; — *ibid.*, p. 240, il cite cette phrase d'une lettre de Thiers à M. de Barante, 22 août 1840 : « L'expectative armée, voilà notre politique. »

2. Lord Palmerston à lord John Russell, 4 décembre 1840. (Walpole, *Life of lord John Russell*, vol. I, p. 362.)

3. La reine Victoria au prince Albert, 8 décembre 1839.

UN COMMENTAIRE ALLEMAND
DU TRAITÉ DE VERSAILLES

Les ouvrages allemands sur le traité de Versailles sont déjà assez nombreux. Après les articles de polémique violente, où s'exhalaient, aussitôt après la signature, les rancunes et les déceptions de l'Allemagne vaincue, sont venues les études documentaires et les analyses juridiques, destinées à éclairer les Allemands sur leur situation. Ouvrages généraux ou monographies, ces travaux d'un caractère pratique nous apprennent, mieux que les pamphlets du début, la manière dont les Allemands comprennent leurs obligations, et les sentiments dans lesquels ils se préparent à les remplir ou à les éluder. Entre autres, M. Friedrich Wündisch a donné, à la fin de 1919, une traduction commentée du traité de Versailles et de la loi allemande du 31 août 1919, qui a promulgué le traité en Allemagne[1].

Ce livre, destiné au grand public, veut être strictement objectif. Le commentaire est sobre et net. La critique n'apparaît qu'accessoirement, dans des notes brèves et de ton modéré. A peine, de temps à autre, un rapide éclat de colère ou d'indignation, M. Wündisch se déclare expressément partisan de l'exécution loyale. « Le temps des plaintes est passé », écrit-il dans sa préface, « le peuple allemand ne peut avoir qu'une tâche, remplir fidèlement et sans échappatoire les prescriptions du traité. Toute autre manière d'agir, et surtout la révolte, ne serait pas seulement inintelligente, mais véritablement criminelle ». L'auteur se refuse à suivre les pangermanistes dans leur résistance inutile et dangereuse : il ne veut parler ni de revanche ni même d'une revision du traité. Dans l'ensemble il paraît défendre les idées qui ont semblé prévaloir, lors de la constitution du minis-

1. *Der Friedensvertrag vom 28 juin 1919, Mit allen ergänzenden Bestimmungen erlaütert*, von Dr, jur. Friedrich Wündisch, grand in-8°, 296 p., J. Bensheimer, Mannheim, Berlin, Leipzig.

tère Wirth. Dès son apparition, l'ouvrage a été vivement critiqué : on a reproché à M. Wündisch sa modération excessive et les conseils de soumission qu'il donne en maints endroits. Peu s'en est fallu qu'il ait été tenu pour traître à sa patrie. Ce sont, pour nous, des raisons d'examiner ce livre avec soin. Nous avons des chances d'y découvrir l'opinion des Allemands « raisonnables et modérés » sur l'action desquels se fonde une partie de nos espoirs dans la paix du monde. Si une entente réelle est possible, un jour, avec l'Allemagne, elle se fera par l'intermédiaire de ces hommes de bonne foi, qui ont le courage de travailler en faveur de la paix véritable. Que M. Wündisch soit honnête et sincère, on n'en peut guère douter, quand on songe aux périls qu'il affronte, dans cette Allemagne où les violences pangermanistes se déchaînent avec une fureur croissante.

Pourtant, son commentaire, quand on le lit de près, contient une critique extrêmement serrée et, par instants, violente de toutes les dispositions essentielles du traité. M. Wündisch prêche la résignation, mais loin d'expliquer, sinon de justifier l'œuvre des alliés, il la tient, tout autant que les pangermanistes, pour absurde et criminelle. Il demande à ses compatriotes de s'incliner devant a force, mais il pense que cette force fut injuste et déloyale et il ne cesse pas de le montrer. Par une étrange aberration, ce partisan de l'exécution ne se lasse pas de donner des arguments pour la résistance. Ces arguments doivent d'autant plus frapper les lecteurs allemands que la forme de l'exposé est volontairement plus terne et plus froide. On voudrait, après avoir analysé brièvement les principales observations de M. Wündisch, signaler aussi nettement que possible les points de doctrine sur lesquels porte l'opposition de notre conception et de celle des Allemands. On verra mieux, de la sorte, si les obstacles qui nous séparent d'eux sont de nature à être facilement levés.

I

Le livre s'ouvre par un historique sommaire des négociations d'armistice et de paix. M. Wündisch ne donne aucune appréciation : il se borne à citer des faits, des dates, des textes. Non pas tous les faits cependant. En sa qualité de juriste, il ne veut considérer que

les actes diplomatiques : les événements militaires ne l'intéressent pas et il n'y fait aucune allusion. C'est tout juste s'il mentionne la défection bulgare et s'il indique incidemment la démarche du haut commandement allemand, implorant un armistice immédiat. A l'en croire, l'ouverture des négociations est due uniquement à la volonté du prince Max de Bade. Et le chancelier d'alors a été l'interprète du sentiment unanime du peuple allemand. En quelques mots, l'auteur retrace l'évolution de l'opinion publique en Allemagne, pendant l'automne 1918. Sans doute, la guerre, depuis l'intervention des États-Unis, menace de s'éterniser, sans résultat décisif. Sans doute, la défection bulgare fait craindre de nouvelles luttes plus dures. Mais, au fond, la vraie cause du changement de l'opinion allemande, ce sont les discours de Wilson. Ces discours, les Allemands n'avaient guère fait que les parcourir distraitement, tant que la victoire leur avait paru facile et proche. Ils les ont relus plus attentivement, vers octobre 1918. Et, avec un étonnement joyeux, ils y ont reconnu leur propre pensée. Qu'avait demandé Wilson, le 8 janvier 1918? La plupart des Allemands croyaient le comprendre sans peine. La paix qu'il proposait, c'était la « paix blanche » « la paix sans annexions ni indemnités » dont, aux heures sombres, tant de bons Allemands avaient rêvé. A quoi bon, maintenant, prolonger la guerre, puisque le résultat essentiel pouvait être atteint avec moins de sacrifices? Dans les quatorze points de Wilson, ne pouvait-on trouver la justification de toutes les ambitions allemandes? Affirmer sans réserve, comme Wilson l'avait fait, le principe des nationalités, n'était-ce pas reconnaître la nécessité de fondre désormais en un seul corps de nation, l'Autriche allemande et l'Allemagne? Le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes, entraînait, dans tous les cas douteux, le plébiscite. Pourquoi l'Allemagne, seule capable d'organiser un plébiscite, l'eût-elle redouté? Wilson voulait garantir la liberté des mers? Les juristes allemands, depuis le XVIIe siècle, n'avaient jamais cessé de la demander. Il ne voulait pas entendre parler d'indemnités de guerre : l'Allemagne ne redoutait rien davantage, tant elle prévoyait énormes les exigences de ses ennemis. Bref, Wilson parlait comme Kant, le plus Allemand de tous les Allemands.

Pourtant, trois formules du président semblaient vaguement inquiétantes. Pourquoi s'en alarmer? Lues de bonne foi, elles étaient

favorables à l'Allemagne. Le message du 8 janvier, dans son paragraphe 8, signifiait évidemment qu'un plébiscite serait nécessaire pour fixer le sort futur de l'Alsace-Lorraine. L'Allemagne pouvait-elle craindre une consultation populaire? Le paragraphe 13 parlait d'une Pologne indépendante. Mais, ne suffisait-il pas, pour l'appliquer, de sacrifier quelques districts purement slaves de la province de Posen? Et l'article 4 du discours du 4 juillet 1918 demandait-il aux Allemands, autre chose que d'instituer chez eux un gouvernement parlementaire? Sacrifices modestes, pour la plupart de pure forme, auxquels tous étaient prêts à se résigner, dans l'espoir de trouver enfin le repos et la paix.

Hélas, dès le 5 novembre, la réponse de Lansing à la demande du prince Max de Bade apportait au peuple allemand une double déception. Sous la pression des Anglais, Lansing se refusait à préciser, pour le moment, la portée du principe de la liberté des mers; sous la pression des Français, il demandait à l'Allemagne la réparation intégrale des dommages de guerre, dont l'article 8 du président Wilson ne faisait nulle mention. Mais, d'après M. Wündisch, telle était la sincérité de l'Allemagne, qu'elle ne voulut pas, même alors, rompre les négociations. Au surplus, dans l'intervalle, la situation militaire s'était aggravée. Tandis que les Allemands, uniquement pour obéir à Wilson, avaient commencé d'eux-mêmes l'évacuation des pays occupés, les armées alliées avaient travaillé fébrilement à améliorer leurs positions. La partie cessait d'être égale.

Malgré tout, l'Allemagne attendait avec une confiance mêlée d'angoisse le jugement de Wilson. Confiance imprudente, comme les événements allaient aussitôt le montrer. Du 7 novembre 1918 au 28 juin 1919, le peuple allemand avait dû gravir un calvaire tragique. C'était l'armistice humiliant que le général de Winterfeldt (Ertzberger n'est pas nommé) avait dû signer sous la menace : livraisons formidables de matériel roulant, qui désorganisaient tous les transports, à l'heure où le ravitaillement du pays affamé allait absorber tous les wagons disponibles, continuation impitoyable du blocus, aggravations nouvelles des conditions de l'armistice, à chacun de ses renouvellements successifs. Puis c'était l'inexplicable lenteur apportée par les alliés à la préparation du traité, et l'insultant refus de tout échange préalable de vues avec les délégués alle-

mands. Après six mois d'attente, les Allemands avaient enfin, le 7 mai 1919, reçu le texte du traité. Texte non seulement outrageant dans la forme, mais tout rempli d'exigences inouïes et dont la première lecture avait provoqué, dans toute l'Allemagne, une stupeur indignée. Dès le 8 mai, Scheidemann alors ministre, avait courageusement traduit la révolte unanime des Allemands. Ce texte barbare, les délégués allemands n'avaient même pas eu la possibilité de le discuter sérieusement. Par une dérogation sans exemple aux usages traditionnels de la diplomatie, on leur avait imposé de négocier par écrit. Dans ces conditions difficiles, ils avaient agi de leur mieux, comme en témoigne la liste des mémoires qu'ils ont dressés. A tous ces mémoires, rédigés à la hâte dans les délais ridiculement brefs imposés par les alliés, la délégation ennemie, quand elle avait daigné répondre, n'avait opposé que de sommaires et méprisantes fins de non-recevoir.

Ainsi, l'Allemagne, dans son naïf enthousiasme, s'était offerte elle-même en holocauste. Elle s'était confiée à la générosité de Wilson : elle avait spontanément jeté les armes, sur la foi des engagements de Mount-Vernon. Et maintenant, il lui fallait subir, dévorée de rage impuissante, la haine implacable de ses ennemis. Des promesses que les alliés lui avaient faites, par la bouche de Wilson, aucune n'avait été tenue : les alliés reniaient sans pudeur tous les principes qu'ils avaient invoqués. Comment le peuple allemand serait-il valablement engagé par une signature donnée dans ces conditions ? Ses délégués, le 28 juin, ont signé sous la menace. Mais que vaut une signature traîtreusement extorquée par des adversaires déloyaux ?

On reconnaît, dans ce qui précède la version, désormais officielle en Allemagne, des événements de l'année 1918. M. Wündisch ménage les épithètes et s'indigne rarement : mais tout son exposé est calculé pour discréditer d'avance la valeur des stipulations du traité. Il semble énoncer simplement les faits, mais il les choisit et les groupe de telle sorte que l'Allemagne paraît victime de sa générosité.

M. Wündisch n'oublie qu'une chose : c'est que l'Allemagne a fait la guerre et qu'elle a été vaincue : de la responsabilité de l'Allemagne il n'est pas plus question que de sa défaite. Que l'Allemagne n'ait pas voulu la guerre, que la lutte lui ait été imposée contre sa

volonté, l'auteur n'en doute pas, bien qu'il déclare réserver son jugement jusqu'au moment où tous les problèmes historiques auront été éclaircis. Mais, si les Allemands ont, le 2 août 1914, violé la neutralité de la Belgique, c'est « qu'ils n'avaient pas d'autre chemin pour pénétrer en France ». La question est ainsi réglée d'une brève incidente : l'excuse va de soi, à quoi bon insister? M. Wündisch ne parle pas davantage de la défaite allemande : il ignore que les armées allemandes allaient, au début de novembre 1918, à un désastre total. Il ne sait pas que la demande d'armistice n'a été faite ni par le peuple allemand, ni par le souverain inconscients de la défaite, qu'elle a été arrachée au gouvernement par les chefs militaires affolés. Pour compléter son exposé, il faut lire en même temps, les documents publiés par Karl Kautsky. Il n'est pas absolument impossible que M. Wündisch les ait ignorés. Mais cette ignorance même témoigne de la méthode avec laquelle il a travaillé.

II

De tout cet exposé historique, il résulte que le traité de Versailles, acte de violence des alliés, ne peut pas engager moralement l'Allemagne. La volonté germanique n'est jamais intervenue pour en fixer les termes. Les quelques additions allemandes que les alliés ont consenti dédaigneusement à y incorporer sont négligeables. Le traité n'est pas la loi commune, librement acceptée par les deux parties. Il ne constitue pas un engagement bilatéral. C'est, au regard de l'Allemagne, une « législation étrangère » et par suite dépourvue de toute autorité juridique. Législation traîtresse, pleine d'embûches et de pièges, partout calculée pour affaiblir, diviser, humilier l'Allemagne, qui ne met pas fin à la guerre, mais la prolonge, en pleine paix, au mépris de toute justice. Parfois même, les alliés, dans leur hâte brouillonne à frapper l'Allemagne, n'ont pas compris toute la portée pratique de leurs décisions. Certaines dispositions du traité pourraient être plus dangereuses pour l'Allemagne que les rédacteurs ne l'ont prévu et sans doute voulu. Il n'appartient pas à un interprète allemand de les signaler. « Le commentaire se tait en maints endroits... lorsque les notes explicatives pourraient fournir des

indications non pas au profit des Allemands, mais contre eux. »

Commenter le traité, ce sera d'abord préciser le sens des articles souvent ambigus ou mal rédigés, surtout dans la partie économique. Tâche difficile et douloureuse, parce que les alliés ont appliqué à l'Allemagne, non le droit germanique, seul valable pour elle, mais leur propre droit, et parce que les principes auxquels il se réfèrent ainsi sont souvent inintelligibles pour un Allemand. Le commentateur, bon gré, mal gré, doit s'adapter à une pensée étrangère, expliquer une législation ennemie. M. Wündisch, le cœur déchiré, se résigne, par patriotisme, à cette besogne ingrate. Une consolation lui reste : montrer sans répit la contradiction des textes avec les principes de Wilson, qui déterminèrent l'offre allemande et avec les lois nationales de l'Allemagne, qui, d'après la doctrine germanique, devraient toujours prévaloir. Juridiquement, un article du traité n'est valable en Allemagne, que s'il s'accorde avec les principes du droit public admis en Allemagne et avec les lois allemandes positives. Partout où il les contredit, partout où il semble introduire un droit nouveau, il est par là même, dépourvu de toute autorité légale. Aussi bien, l'Allemagne a-t-elle dû, quand elle a promulgué le traité, modifier un certain nombre d'articles de ses lois propres.

Malgré lui, semble-t-il, M. Wündisch transforme ainsi son commentaire en une critique perpétuelle. C'est qu'au fond, il s'agit peut-être moins de guider la jurisprudence et de faciliter l'exécution que de signaler, discrètement, toutes les occasions de résistance et de discussion. Notre auteur recommande la soumission : il fait tout, il faut l'avouer, pour la rendre difficile.

On passera rapidement sur les articles relatifs à la Société des Nations. Le « Covenant » n'a pour les Allemands, exclus jusqu'à nouvel ordre de la Société des Nations, qu'un intérêt relatif et purement théorique. On observera cependant que l'idée première d'un pareil groupement des peuples n'appartient pas aux alliés, mais à l'Allemagne. Elle avait été énoncée, en Allemagne, bien avant la guerre, sans trouver d'ailleurs, dans le reste du monde, beaucoup d'écho. Le 9 mai 1919, les délégués allemands, forts des études antérieures faites dans leur pays, apportaient à Versailles un projet très précis de Société des Nations. Les alliés l'ont écarté avec

dédain, en même temps qu'ils refusaient d'accueillir l'Allemagne dans la société des vainqueurs.

Mais que dire des clauses territoriales ? Il n'est pas une ligne de cette partie du traité qui ne soit en contradiction évidente avec « le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes » (p. 45). Qu'il s'agisse de la Belgique, de l'Alsace-Lorraine, de la Pologne, de la Silésie, de l'Autriche, de tous côtés, le traité arrache brutalement à la communauté allemande, sans les consulter, des populations de race, de mœurs, de sentiments germaniques. La majorité de langue allemande est écrasante dans le Moresnet neutre, le Moresnet prussien, le cercle d'Eupen et même dans le cercle de Malmédy. L'Alsace-Lorraine est un « vieux pays allemand » incorporé à l'Empire depuis plus d'un millénaire. La France, au XVIIe et au XVIIIe siècle, n'a annexé ce pays que par la violence et par la fraude, sans consulter les habitants et, le plus souvent, contre leur volonté. Malgré des efforts tenaces, la domination de la France n'a jamais réussi à implanter en Alsace la langue française. L'allemand y est encore parlé, en 1914, par quatre habitants sur cinq. Si l'on peut se plaindre d'une injustice allemande en 1870, cette injustice a consisté uniquement à négliger de consulter la population, dont le verdict, en faveur de l'Allemagne n'était guère douteux. Non seulement la France annexe cyniquement cette terre purement germanique, mais elle le fait avec des raffinements d'injustice qui doivent redoubler l'indignation des Allemands. Pourquoi, par une exception unique aux règles du droit des gens, l'annexion est-elle datée du jour de l'armistice? Pourquoi la France dépasse-t-elle les limites de l'ancienne Alsace, pour occuper, au delà du Rhin, la tête de pont de Kehl? Pourquoi refuse-t-elle d'appliquer aux pays leur dénomination propre et le traité ne parle-t-il jamais d'Alsace-Lorraine, comme d'une unité géographique? Comment les Alsaciens-Lorrains, fixés en Allemagne, peuvent-ils « recouvrer » la nationalité française, qu'ils n'eurent jamais, sans que l'Empire puisse revendiquer pour eux leur nationalité véritable? Stipulation non seulement inique, mais absurde, parce qu'elle ne tient pas compte du statut allemand de l'indigénat. Ignore-t-on que tout Allemand a deux nationalités, qu'il appartient à la fois à l'Empire et à un Etat particulier? Le traité de Versailles ne connaît que la nationalité d'Empire, si bien

qu'un Alsacien, fixé en Allemagne peut devenir Français, tout en restant Prussien, Bavarois ou Saxon.

En ce qui touche la Pologne, qui ne sait que l'Allemagne, dès 1916, a solennellement proclamé sa volonté de restaurer l'ancien royaume de Pologne et de lui accorder tous les districts occupés par des populations indiscutablement polonaises? Or, sans tenir aucun compte des réalités ethnographiques, pour des raisons politiques ou militaires, les articles 87 et suivants incorporent à la Pologne des provinces foncièrement prussiennes, habitées par des populations de langue allemande. Bien plus, aux termes des articles 94 et suivants, une partie notable de la Prusse orientale est détachée de l'Allemagne, isolée de sa vie économique, par l'absurde corridor de Danzig. Danzig, ville allemande, de l'aveu même des alliés, est placée, en fait, sous la suzeraineté polonaise. L'article 109 donne au Danemark, qui ne demandait rien, le Sleswig, auquel Wilson n'avait pas songé.

Et surtout, comment l'article 80 peut-il interdire, pour l'avenir, la réunion au peuple allemand de ses frères d'Autriche? Au nom de quelle loi morale ou internationale, l'Allemagne pourra-t-elle refuser, demain, d'écouter les vœux librement exprimés par les Allemands d'Autriche? Ce qu'on lui ordonne est non seulement injuste mais incompréhensible.

Enfin, au mépris du paragraphe 5 du message du 8 janvier 1918, l'Allemagne est dépouillée de toutes ses colonies. Et pour justifier cette spoliation brutale, le traité ose invoquer d'insultants prétextes, tirés de la prétendue incapacité des colons allemands (p. 102).

Ainsi, aucune des clauses territoriales du traité ne résiste à l'examen. Non seulement chacune d'elles est en contradiction manifeste avec les principes invoqués par les alliés, mais elle est absurde, arbitraire : elle méconnaît à la fois la situation de fait et les règles du droit. Voilà, semble-t-il, de singuliers considérants pour un partisan de l'exécution loyale du traité.

Des clauses militaires et navales, il n'y a rien à dire. M. Wündisch se borne à observer que l'Allemagne doit donner le signal du désarmement. Pourquoi, les articles relatifs aux prisonniers ne prévoient-ils aucune réciprocité au profit de l'Allemagne? (p. 131).

La septième partie, relative aux sanctions, donne lieu à une seule observation très caractéristique. A la différence de la plupart de ses

compatriotes, M. Wündisch ne s'indigne pas. Mais pour lui, toutes les sanctions sont illégales pour cette simple raison qu'elles sont contraires à la loi allemande. Aux termes du paragraphe 2 du Code pénal d'Empire et de l'article 116 de la Constitution du 11 août 1919 un acte n'est punissable en Allemagne que si une pénalité est inscrite d'avance dans la loi. Or, nul texte allemand ne prévoyait les crimes dont l'Empereur et les chefs militaires allemands sont accusés. D'autre part, l'article 115 de la Constitution de Weimar dispose que nul accusé ne peut être soustrait à ses juges naturels, pour être remis à une juridiction d'exception. L'auteur n'omet qu'une circonstance : c'est que ces textes, postérieurs au traité, n'ont été introduits dans la Constitution du 11 août 1919, que pour rendre les sanctions inapplicables.

Tout ce qui est relatif aux réparations est en contradiction formelle avec les principes de Wilson. La prétendue obligation de réparer n'apparaît que dans la note Lansing du 5 novembre 1918. Quand elle a demandé l'armistice, l'Allemagne ne s'est nullement engagée à réparer. Elle ne peut pas être tenue par une disposition nouvelle, introduite après coup et contre sa volonté, dans le pacte primitif. Au reste, ce mot obscur de réparations, déguise simplement l'exigence injustifiée d'une indemnité indéterminée de plusieurs milliards de marks. Contrairement à tous les usages, le traité ne fixe nulle part la créance des alliés : il laisse peser sur l'Allemagne une menace vague qui permet à ses ennemis de la dépouiller systématiquement. Le but évident de cette partie du traité est de détruire la vie économique de l'Allemagne, de ruiner ses industries, de paralyser son commerce, de lui ôter la possibilité de se nourrir et de vivre, de la placer en toute occasion dans une situation inférieure et précaire. Tel est le sens général de tous ces textes obscurs et embrouillés des IXe et X^e^ parties, de ce fatras de dispositions parfois inintelligibles et chevauchant les unes sur les autres. Ces parties du traité ne donnent pas une haute idée de la compétence des rédacteurs. Par exemple, la classification des dommages dans l'annexe 1 à l'article 244 n'est pas très adroitement rédigée au point de vue doctrinal (p. 140). D'après son titre, la IXe partie contient les mesures financières. Or, celles-ci se trouvent déjà, pour l'essentiel, dans la VIIIe partie relative aux réparations (p. 162).

Mais ce qui frappe partout, c'est le caractère unilatéral des dispositions adoptées, l'absence d'engagements réciproques, seuls capables d'unir Allemands et Alliés. Les Alliés s'attribuent une foule d'avantages, qu'ils refusent aux Allemands. Souvent, ainsi, ils dépouillent le gouvernement allemand d'une partie de ses droits souverains. Par exemple, l'article 279 interdit aux autorités du *Reich* de refuser l'exequatur aux consuls des nations alliées. Plus loin, quand il s'agit du régime de la navigation, les Alliés décident d'internationaliser les fleuves allemands. Les articles 297 et suivants ont pour objet d'anéantir les établissements allemands à l'étranger. Enfin, la XIIIe partie sur la législation internationale du travail ne concerne pas les Allemands, exclus de la Société des Nations.

Ainsi, presque partout, le commentaire est négatif. L'Allemand ne peut qu'enregistrer les décisions arbitraires des alliés. Parfois cependant, un oubli des rédacteurs va lui permettre d'échapper partiellement à leurs prescriptions. Par exemple, l'article 230 oblige le gouvernement du *Reich* à transmettre, à la Commission des réparations, tous les renseignements dont il dispose. Cet article, observe M. Wündisch, n'édicte aucune obligation concernant les particuliers. Ceux-ci ne sont donc pas tenus de livrer les documents qu'ils possèdent. On devine quel chemin pourront prendre les dossiers détenus par les autorités allemandes.

III

Voilà donc ce qu'un Allemand sérieux et honnête pense du traité de Versailles. Car notre auteur, il faut le répéter, n'est nullement pangermaniste : il répudie toute violence et paraît vraiment animé du sentiment de la justice. Dans l'ensemble, il représente très exactement, semble-t-il, l'opinion de la bourgeoisie allemande libérale et modérée (si toutefois on peut encore parler d'un libéralisme allemand, depuis 1866). En vérité, cette opinion nous étonne et de plus d'une façon. Quoi, pas un mot de la responsabilité allemande, pas un aveu de culpabilité, pas un regret? A peine, çà et là, quelques allusions voilées à la défaite de l'Allemagne. Toujours des prétextes et des arguties pour faire tomber une à une toutes les dispositions du traité. Et d'autre part, que signifie ce silence presque complet sur les clauses

militaires et navales, les plus cuisantes de toutes à l'orgueil allemand? Nous comprendrions des plaintes sur les malheurs de la patrie, des critiques même sévères sur tel ou tel détail, et même de l'indignation ou de la colère, soulagement permis au vaincu.

A la réflexion, le peu d'attention donné aux dispositions militaires et navales s'explique. Si dures qu'elles soient, ces clauses n'intéressent pas le juriste. Elles concernent le gouvernement, l'autorité politique seule : elles relèvent uniquement de la force. Aux Alliés de les faire exécuter, s'ils le peuvent. Aux Allemands de s'y soustraire par tous les moyens que leur ingéniosité leur suggérera. Elles dépassent la compétence du légiste. D'un mot il en a flétri l'injustice. Il s'en remet, pour l'application, aux autorités qualifiées. Mais pour le reste, la critique est implacable : désannexions, restitutions, réparations, mesures économiques et financières, semblent également intolérables à M. Wündisch. Qu'entendait-il donc par une paix de justice, une paix conforme aux indications de Wilson? L'Allemagne ne devait-elle perdre ni un pouce de terre, ni un pfennig, se retrouver, après quatre ans de guerre, dans la même situation qu'en 1914? Les Alliés devaient-ils oublier tout le passé? La thèse de M. Wündisch revient à ceci : la partie est nulle; Wilson a retiré les enjeux. Et d'ailleurs, en fait, il n'est pas sûr que l'Allemagne ait perdu. A cette hypocrisie raffinée, nous préférerions presque, somme toute, les violences des pangermanistes. Ceux-là, du moins, ont le mérite de la franchise.

Cependant, sauf quelques exceptions en très petit nombre, et dont le nombre va diminuant tous les jours, les Allemands, même les plus raisonnables, pensent tous comme M. Wündisch. Le cas de cet auteur n'est pas isolé : il représente une voix dans un chœur innombrable et cette voix est une des plus discrètes et des moins bruyantes. Seuls, en Allemagne, quelques socialistes indépendants ont osé reconnaître, en partie, le droit des Alliés. Tout le reste de la nation fait bloc contre le traité. L'opinion allemande peut se résumer en trois propositions dont aucune ne manque dans le livre de M. Wündisch :

1° L'Allemagne n'a pas été réellement battue. Elle a capitulé volontairement, sur la foi des promesses de Wilson, qui lui faisait espérer une paix « sans annexions ni indemnités ».

2° Les alliés, abusant de la confiance de l'Allemagne désarmée,

l'ont frappée sans pitié, lui arrachant des territoires purement germaniques, la dépouillant de ses colonies, s'appliquant à ruiner ses industries et son commerce, foulant aux pieds les privilèges essentiels de sa souveraineté.

3° Moralement, l'Allemagne n'est pas tenue d'exécuter un engagement injuste qu'elle a signé sous la menace. Cependant, si elle veut vivre, il faut qu'elle s'incline momentanément devant la force.

De ces trois propositions, la première, nous le savons de source certaine, par les aveux mêmes des Allemands à la fin de 1918, est matériellement fausse et contraire aux faits les mieux établis. La seconde, outre qu'elle implique une interprétation inexacte des déclarations de Wilson, revient à nier la responsabilité de l'Allemagne. Quant à la troisième, elle suppose un mépris complet pour la foi des engagements et des traités.

Tous les Allemands seraient-ils donc de mauvaise foi? Mentiraient-ils sciemment? Les conseils de soumission donnés par M. Wündisch ne constitueraient-ils qu'une hypocrisie de plus? Il est difficile de le supposer, de porter ainsi contre un peuple tout entier une condamnation globale. Rien ne sert de maudire les Allemands, il faut tenter de comprendre et d'expliquer, si nous le pouvons, les mobiles de leur conduite. Nous en serons mieux armés, pour discuter avec eux.

Or, la cause initiale du malentendu profond qui nous sépare de l'Allemagne réside dans un ensemble de doctrines et de croyances très différentes des nôtres, parfois absurdes à nos yeux, mais évidentes et certaines aux yeux des Allemands. Ces doctrines sont partout présentes dans l'exposé de M. Wündisch, bien qu'il ne les énonce nulle part d'une manière explicite. Elles sont sous-entendues dans tous les écrits allemands sur la paix de Versailles, dans toutes les propositions que peuvent nous faire des négociateurs allemands. Elles dominent toutes les formes de la vie intellectuelle et morale de l'Allemagne. Si nous les ignorons nous risquons de méconnaître les motifs profonds de la résistance allemande. Contre elles, tous nos arguments, toutes nos démonstrations restent sans effet, tant leur empire sur les esprits est en Allemagne indiscuté.

L'Allemand et l'étranger sont ainsi en face l'un de l'autre, comme des croyants de deux religions ennemies, dont l'un voudrait entre-

prendre la conversion de l'autre. Plus nous nous efforçons d'ébranler ses convictions, plus l'Allemagne les affirme avec énergie. Toutes nos objurgations ne font qu'asseoir et renforcer sa foi.

M. Wündisch nous oppose, d'une manière générale, la doctrine allemande du droit public. D'autre part, il invoque contre nous notre propre doctrine toutes les fois que nous semblons nous en écarter. Les arguments contre le traité sont pris tantôt dans la loi allemande, tantôt dans le droit des alliés. Ce procédé qui nous surprend et bientôt nous irrite est l'application de la théorie allemande du droit public.

Notre théorie est simple : nous croyons, depuis assez longtemps, qu'il existe une morale et un droit idéal, supérieurs aux lois positives et au nom desquels ces lois doivent être jugées. Que ce droit pur, expression de la raison universelle, puisse changer, varier de pays à pays, que la vérité juridique et morale puisse ne pas être partout identique, nous semble une absurdité. De même, au-dessus des droits publics des nations particulières, nous croyons qu'il existe un droit public international, qui vaut, comme la loi morale, lors même qu'il est dépourvu de toute sanction pratique. Cette unité, cette permanence de la morale et du droit est pour nous le fondement de la civilisation. Pour nous et pour quelques-uns de nos alliés, l'ordre du droit est différent de l'ordre du fait. La force ne peut ni créer, ni modifier le droit. Seuls, en France, quelques théoriciens, pervertis par la philosophie allemande, ont tenté par des artifices variés, de faire naître l'état de droit de l'état de fait. Les Allemands (et, il faut l'avouer, quelques-uns de nos alliés), pensent autrement. Pour eux, le droit public ou privé n'est jamais que l'expression de la plus grande force. Mais, à l'intérieur de chaque nation, le conflit inévitable des forces individuelles est bientôt limité et contenu par la force plus grande de la collectivité ou de l'État. L'individu ne conserve de son droit que ce qu'il en peut exercer, sans nuire à son voisin. Tout le reste passe à l'autorité sociale, arbitre souverain entre les volontés particulières. Au contraire, il n'existe, au-dessus des nations, aucune autorité semblable. Il n'y a donc pas de droit international public, puisqu'il n'existe aucune force capable de l'imposer. La validité des quelques règles admises de droit international public provient uniquement de ce

qu'elles ont été sanctionnées par les lois positives des pays intéressés. Elle résulte, non d'un pacte international, mais des lois nationales. Pour tout le reste, les nations même civilisées demeurent les unes en face des autres comme des forces brutales, auxquelles ne s'impose aucun ordre supérieur. Il n'y a donc, au fond, ni droit de la guerre, ni droit de la paix : il n'y a que des égoïsmes nationaux, en conflit perpétuel, tantôt latent, tantôt aigu et dont le plus fort l'emporte nécessairement. Une Société des Nations ne pourrait exister que sous la forme d'une sorte d'État supérieur, enveloppant des États particuliers et armé, à leur égard, des mêmes pouvoirs que l'État national à l'égard des individus. Toute autre conception est du domaine de l'utopie. Telle est l'opinion de List, de Laband, et de Fichte avant eux.

S'il en est ainsi, chaque nation a nécessairement son droit particulier, sa législation originale qui expriment ses caractères propres, tels que l'histoire les a dégagés peu à peu. Une nation, digne de ce nom, ne peut jamais se plier à un droit étranger, ni subir la volonté d'un législateur qu'elle n'a pas choisi. Si cela lui arrive, c'est qu'elle a perdu l'indépendance et, par suite, le droit d'exister. On ne peut pas transporter, dans un pays, la législation d'un autre pays. Un des plus grands crimes de Napoléon, disait déjà Jacob Grimm, est d'avoir voulu imposer à l'Allemagne le code civil français. Par suite, un traité que les Allemands n'ont pas voulu ne peut pas être appliqué en Allemagne. De même, il est naturel qu'en toute matière, la législation allemande doive prévaloir. Un Allemand peut s'incliner physiquement devant une force plus grande : il peut être forcé par la violence de se plier à une volonté ennemie. Mais il ne saurait lui donner son adhésion, ni consentir librement à se dépouiller de son droit. Sur ce point, pangermanistes et modérés pensent de même. Les uns se révoltent, les autres se soumettent au nom de principes identiques. La seule différence qui les sépare tient à la manière dont ils mesurent leurs forces de résistance et leurs chances de succès.

A nos yeux, est-il besoin de le dire, cette conception est contradictoire. En bonne logique, si la force détermine le droit, l'Allemagne devrait se courber, sans se plaindre, devant une force supérieure à la sienne. Les auteurs allemands le sentent confusément. Aussi la théorie prend-elle deux visages différents, suivant que

l'Allemagne est victorieuse ou vaincue. Si elle croit triompher, elle proclame sans ménagement le droit de la force : elle professe alors le réalisme le plus cynique, ainsi qu'elle l'a fait depuis 1871. Si elle se sent vaincue, elle commence par nier sa défaite, puis elle oppose à la force matérielle et brutale une force morale supérieure à son gré, celle de la civilisation germanique. Dans les deux cas, il faut qu'elle ait raison. Génératrice d'orgueil illimité dans la victoire, la théorie allemande enfante, dans la défaite, une indestructible espérance.

Nous touchons ainsi du doigt l'illusion des alliés. Tout le mécanisme du traité de Versailles est fondé sur une hypothèse optimiste. Pour les rédacteurs anglo-saxons, les Allemands ne pouvaient pas ne pas se repentir un jour de leurs crimes. Étant hommes, ils devaient regretter et condamner les abus de force qu'ils avaient commis. Le traité leur donnait le temps de faire un retour sur eux-mêmes et de revenir à la morale universelle qu'ils avaient sciemment outragée. Or, l'Allemagne ne veut pas comprendre ces invites humiliantes. Elle n'a rien à regretter dans le passé. Par la bouche de ses meilleurs juristes, elle nous répond infatigablement qu'elle avait raison, que ses principes étaient bons, que notre idéal est absurde et notre justice hypocrite. Elle entend sauvegarder et maintenir, contre nous, l'intégralité de son droit propre et elle prétend nous interdire de confondre notre droit avec le droit universel. Loin de se repentir ou de s'accuser, elle persévère et elle insiste.

Ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas là, comme nous serions tentés de le croire, d'une théorie de circonstance, imaginée pour les besoins de la cause ou d'un sophisme grossier que les Allemands énonceraient, sans y croire. Les Allemands, dans leur immense majorité, sont aujourd'hui incapables de penser autrement. Leurs opinions actuelles ne sont pas improvisées; elles résultent d'une longue tradition, d'un effort tenace, poursuivi pendant des siècles, pour constituer une doctrine juridique et morale purement allemande. Cette doctrine peut nous sembler étrange : elle n'en est pas moins, aux yeux des Allemands, l'expression de la plus évidente vérité.

Mais, de même que l'Allemagne demeure obstinément fidèle à son système, elle entend que nous demeurions fidèles au nôtre, tel que

Wilson l'a énoncé. Le système de Wilson, d'après elle, constitue la loi propre des alliés et il les engage à l'égard des Allemands eux-mêmes. Les principes de 1789, la déclaration des droits, les articles de La Haye, les 14 points de Wilson, ce sont, pour un Allemand ordinaire, d'obscures et bizarres utopies. Mais, telles quelles, elles obligent, d'une manière absolue, ceux qui les ont une fois adoptées. En renversant le régime impérial, en proclamant la République, en se donnant une constitution démocratique, l'Allemagne a clairement manifesté son intention de bénéficier du droit des alliés, sans rien abandonner de son droit propre. Autrement dit, elle ne peut jamais être liée par une loi étrangère; mais l'étranger demeure toujours l'esclave de sa propre loi. L'Allemand ne peut jamais souffrir d'une législation ennemie; mais il est juste qu'il profite de tous les avantages qu'elle peut lui apporter. Son droit strict, c'est de prendre de toutes mains, pourvu qu'en échange, il n'abandonne rien d'essentiel. Car toujours, dans le droit germanique, l'obligation naît de l'acte libre d'une volonté unique. Ce qui lie les parties, dans un contrat, ce n'est pas l'échange des paroles, une opération bilatérale, un accord, qui entraîne la réciprocité des devoirs. Ce sont deux volontés pleinement indépendantes et dont chacune se donne à elle-même sa loi.

C'est qu'au fond, pour l'Allemand, le droit, la loi, ne sont que des formes dérivées, des apparences changeantes d'une réalité plus profonde, qui est force. Théories et principes juridiques, textes de loi, arguments de toute nature ne sont jamais que des moyens au service d'une force. Faire prévaloir cette force, l'imposer, en dépit de tous les obstacles, c'est le droit de la nation allemande. Il subsiste tant que la nation n'a pas été détruite. Pour s'affirmer, tous les procédés lui sont bons : la théorie les transforme et les renouvelle suivant les circonstances et les hommes.

Ainsi, l'œuvre du juriste n'a pas de rapport avec la théorie pure. En matière d'action, la théorie perd ses droits. Ou plutôt l'action se forge à elle-même, suivant les conjonctures, les instruments dont elle a besoin. Ces instruments, ce sont les idées, les principes, les croyances et les sentiments des hommes. Les idées, par elles-mêmes, n'ont pas de valeur propre, ni de vérité intrinsèque. Elles sont fausses ou vraies, suivant le parti que l'action peut en tirer. Tout

juriste est l'avocat d'une cause. Son œuvre est toujours un plaidoyer, un pamphlet, d'autant plus efficace qu'il semble plus impartial. Il travaille en vue d'un certain public, allié ou ennemi, dont il cherche à modifier l'esprit. A chaque auditeur, il parle le langage le plus propre à l'endormir ou à l'exalter, suivant le besoin. Si ses arguments peuvent faire coup double, agir à la fois en Allemagne et au dehors, et pour des raisons différentes, c'est que la méthode est bonne. Renforcer l'Allemagne, restituer à l'esprit allemand l'énergie qu'il menace de perdre, affaiblir, décourager, diviser l'ennemi quel qu'il soit, tel est le but de toute cette dialectique, qui, sous des apparences scientifiques, demeure toujours œuvre de propagande et d'action. Les arguments employés nous semblent contradictoires? Entre le droit germanique et l'idéal des alliés, il nous semble qu'il faut choisir? L'Allemand ne s'embarrasse pas de ces subtilités : il ne demande rien de plus à la théorie que de servir ses intérêts et ses ambitions. Pour lui, il y a naturellement deux poids et deux mesures. D'un côté, il y a l'Allemagne, dépositaire du droit; de l'autre, il y a l'étranger auquel sa victoire même ne saurait conférer de droits contre l'Allemagne. Par des raisonnements fuyants, la casuistique des juristes allemands restaure ainsi une conception antique. Elle oppose le monde germanique au reste de l'univers. L'Allemand nous reproche naïvement de ne pas reconnaître sa situation privilégiée, le droit qu'il s'accorde en toute occasion de faire triompher sa force aux dépens de celle d'autrui. Son indignation est sincère, et c'est ce qu'il y a de plus étonnant. Quel que fût le traité, s'il n'en avait pas lui-même dicté tous les termes, il ne pouvait pas l'accepter. Que les délégués allemands, munis de pouvoirs réguliers, aient signé le texte de Versailles, c'est une circonstance secondaire. Les Allemands, sous la menace de nos canons, étaient forcés de signer. Et ce n'est pas, d'après M. Wündisch, leur signature qui les engage. En faveur de l'exécution, c'est à peine s'il invoque, accessoirement la loi de l'honneur et le respect de la parole donnée. Non, l'Allemand doit exécuter le traité, pour le moment, parce qu'il est le plus faible; il est tenu physiquement; il n'est pas obligé moralement. Pourtant, même sur ce point, la thèse de M. Wündisch est différente de celle des pangermanistes. Pour ceux-ci, l'Allemagne n'a rien signé. Les

signatures de MM. Müller et Bell au bas du traité, celle d'Ertzberger au bas de l'armistice sont sans valeur parce que ni les uns ni les autres ne représentaient l'Allemagne véritable. Ministres sans mandat d'un gouvernement irrégulier, comment leur parole engagerait-elle l'Empire glorieux de Sedan? M. Wündisch, partisan de l'exécution, reconnaît le gouvernement de fait de l'Allemagne nouvelle : parmi les signataires allemands de l'armistice, il donne le premier rang au général de Winterfeldt.

Ainsi, un écrivain de bonne foi, ennemi des discussions irritantes, un partisan déterminé de l'exécution n'abandonne rien des doctrines traditionnelles de l'Allemagne. Pour le fond, il est d'accord avec les plus ardents pangermanistes.

IV

De toutes les idées invoquées par le président Wilson, il n'en est pas à laquelle les alliés aient semblé plus attachés que celle de nationalité. C'est au nom du principe des nationalités que sont justifiées à peu près toutes les clauses territoriales. Pourtant, c'est l'idée de nationalité que M. Wündisch nous oppose le plus souvent. Dans ce cas particulier, on peut mesurer toutes les difficultés du problème de la paix. Il n'existe pas une idée unique et parfaitement claire de nationalité, mais plusieurs idées différentes, desquelles alliés et Allemands ont joué tour à tour. D'après la plus vieille doctrine allemande, une nation c'était d'abord une langue commune, véhicule naturel des idées, des sentiments, des aspirations d'une race. Tous les peuples de même langue faisaient de droit partie de la même communauté nationale. La Flandre, la Suisse alémanique, l'Autriche, l'Alsace, pays de langue germanique devaient ainsi naturellement se rattacher à la nation allemande. Les accidents de l'histoire, qui les en avaient détachés les uns ou les autres ne pouvaient pas prévaloir contre le plus puissant de tous les liens, celui qui résulte d'une même vie spirituelle. Ainsi raisonnait déjà Luther et Leibniz et Fichte après eux. Mais, l'Allemagne au cours de son développement, avait absorbé beaucoup de peuples de langue étrangére, Celtes, Latins ou Slaves, et elle les avait incorporés peu à peu à sa propre substance, transformés à son image, élevés à la dignité de Germains véritables. D'ailleurs, les grands États modernes,

l'Angleterre ou la Russie, comme les grands États du passé, l'Empire romain, l'Empire d'Occident, l'Empire romain-germanique avaient su grouper, sous une même souveraineté, cent peuples divers. Toujours, autour d'une nation vigoureuse et nettement caractérisée, d'autres éléments, moins forts, de nature inférieure, étaient venus se grouper. La colonisation, œuvre essentielle des nations énergiques, créait peu à peu, par l'assimilation d'éléments hétérogènes, de véritables races nouvelles, des peuples artificiels, plus stables parfois et plus consistants que les nations, filles d'un même sang. Le chef-d'œuvre du genre, ç'avait été la colonisation par des Chevaliers Teutoniques des provinces slaves de la Prusse. — Or, l'une ou l'autre de ces deux théories contraires de la nationalité joue, contre le traité, en faveur des Allemands. La première interdit de détacher du tronc de l'Empire toutes les branches de langue germanique. Et la seconde autorise l'Allemagne, état colonisateur par excellence, à garder, pour les germaniser, toutes les terres que le sort de la guerre lui a successivement données. Quelque forme que prenne le principe des nationalités, il profite toujours à l'Allemagne seule. D'un côté, l'Allemand entend exploiter à sa guise l'idée de la race ou de la communauté de langue. De l'autre, dès qu'elle ne suffit plus, il invoque, pour conserver les terres conquises, le droit supérieur de l'État colonisateur. Le principe des nationalités interdit ainsi aux alliés de démembrer l'Empire; mais il ne leur interdit pas moins de restaurer les petites nationalités que l'Empire a détruites ou absorbées.

Pour confirmer ces théories, l'Allemand dispose de la ressource inépuisable des chiffres. Depuis longtemps, les savants allemands sont passés maîtres dans l'art de composer et d'expliquer les statistiques. Ouvrez les plus récentes statistiques allemandes. Vous y lirez que dans la Basse-Alsace, sur 100 habitants, 38 seulement parlent français, que 61 sur 1 000 le parlent dans la Haute-Alsace, et 223 dans la Lorraine, qu'il n'y a pas plus de 5 000 Polonais dans la Prusse orientale, qu'il n'y en a pas plus de 443,000 sur les 1,295,000 habitants de la Prusse occidentale, qu'une majorité polonaise ne se trouve que dans la province de Posen, qu'en Silésie les deux langues se balancent à peu près, que dans le Sleswig sur 1,668,000 habitants, il n'y a pas plus de 132,000 Danois authentiques. Les alliés ont pu dresser d'autres statistiques, en utilisant les

documents français, danois ou polonais. Mais ces documents sont rares et souvent d'une interprétation difficile. Et puis, comment discuter sérieusement des renseignements de cet ordre, lorsque les données psychologiques manquent pour en fixer le sens? Que la langue seule ne suffise pas à définir la nationalité, comment les Allemands pourraient-ils l'ignorer? La Belgique et la Suisse romande sont-elles des provinces françaises, parce qu'on y parle le français? L'Alsace, de langue allemande, a-t-elle jamais eu depuis deux siècles, des sentiments allemands? La nation ce n'est pas seulement la race ou la langue. Ce sont les sentiments, les aspirations des hommes, leur volonté librement affirmée de se rattacher à une communauté de leur choix. Les rédacteurs du traité l'ont reconnu, et c'est pourquoi ils ont prévu le plébiscite dans tous les cas douteux. Hélas, les Allemands ne croient pas non plus à la vertu des plébiscites. Sans doute, si d'aventure un plébiscite leur est favorable, ils triomphent bruyamment. Mais s'il les condamne, ils en contestent aigrement le résultat. C'est que pour eux, comme le disait déjà Friedrich List, la volonté, le choix des hommes ne déterminent pas la nationalité. Une nationalité s'impose d'abord par la force, puis elle se fixe par la propagande et par l'éducation. L'Allemagne conquiert d'abord des territoires, puis elle les colonise, c'est-à-dire qu'elle transforme à son image l'âme des habitants. Tout plébiscite se prépare et s'organise par une savante propagande. Les opinions des hommes, leurs convictions — quand ils ne sont pas Allemands de naissance — se font et se défont au gré de qui sait gouverner et prévoir. C'est ainsi qu'un même principe peut conduire à des conclusions directement opposées. Interprétés par un Allemand, les principes des alliés se retournent contre eux et les condamnent.

V

Ces procédés de discussion nous surprennent et nous irritent. Nous aurions tort, cependant, de les juger avec une sévérité sans réserve. Dans le domaine du droit public, un grand intervalle subsiste toujours entre les principes et leurs applications. Plus d'une fois, il est arrivé aux alliés eux-mêmes d'être embarrassés de leurs principes et de ne pas savoir clairement quel sens leur donner. Les

formules de Wilson étaient susceptibles de plusieurs interprétations diverses, et tous les rédacteurs du traité, cela n'est que trop certain, ne les comprenaient pas de la même manière. Pourtant, moins que quiconque, un Allemand peut nous faire grief d'avoir par moments oublié les règles de notre droit. Et puis, si nous l'avons fait, cela n'a pu être que pour lui emprunter les siennes. De quoi se plaindrait-il?

En énonçant les 14 points, Wilson avait sans doute en vue l'ordre idéal du droit, tel qu'une humanité purifiée de nos souillures l'appliquera peut-être, dans un lointain avenir. Les nations d'Europe lui apparaissaient comme des personnes morales, affranchies de nos passions ordinaires et prêtes à sacrifier à la justice leurs intérêts immédiats. En prenant place dans la Société des Nations, chacune d'elles se soumettait volontairement aux règles éternelles de la morale internationale. C'est pour de telles nations idéales que le philosophe Kant, dans un moment d'ironique abandon, avait rédigé les articles préliminaires de son projet de paix perpétuelle. Mais les nations réelles auxquelles Wilson s'adressait en fait, comment auraient-elles, d'un jour à l'autre, oublié les ambitions, les colères, les rancunes, les passions de toute sorte qui les avaient si longtemps et si violemment agitées? En face des vainqueurs épuisés, il y avait l'Allemagne, vaincue, mais non soumise, l'Allemagne, enragée de son humiliation présente et incapable de renoncer aux rêves grandioses, dont ses maîtres l'avaient si longtemps enivrée. Au lieu de volontés pures prêtes à s'accorder, à se faire les unes aux autres les sacrifices inévitables, il y avait des orgueils saignants, des blessures encore ouvertes, et tant d'ambitions déçues et mal résignées. Contre l'ordre nouveau que les auteurs du traité s'efforçaient d'établir, la fureur allemande se déchaînait sans répit. Force leur était bien de considérer l'humanité réelle, l'Allemagne de l'histoire et de la guerre et d'agir en conséquence. Ils ont dû frapper l'Allemagne, la désarmer, lui appliquer des mesures de rigueur, empiéter sur sa souveraineté. Aux sanctions qu'ils édictaient contre elle, se mêlait une vague idée d'expiation : il fallait la purifier, la laver de ses erreurs passées, pour lui ouvrir ensuite plus largement l'accès de la Société des Nations. Le traité ne prévoit que des sanctions temporaires : toujours il garde l'espérance chimérique d'une conversion

future qui renouvellerait l'âme des Allemands. Mais tout de même, plusieurs de ses rédacteurs, depuis longtemps associés à la conduite de la guerre, ne pouvaient ignorer les faits. Ils savaient que l'Allemagne, après avoir déchaîné la guerre, n'avait pas volontairement jeté les armes, mais qu'elle avait capitulé, ses armées battues, talonnées par l'adversaire, acculées à une catastrophe inévitable. A travers les récits contradictoires qui leur parvenaient, ils soupçonnaient déjà que la Révolution allemande n'était pas l'explosion de colère d'un peuple longtemps trompé, prenant enfin conscience de la vérité, mais une comédie, en partie machinée par les anciens maîtres de l'Allemagne, pour garder, en sacrifiant les apparences, la réalité du pouvoir. D'autres rédacteurs, nouveaux venus dans le conseil des peuples, ou guidés par des préoccupations, où le souci de la justice n'entrait pas seul, ont tenté de maintenir, contre l'évidence, l'ordre théorique conçu par Wilson. Le traité tout entier garde de ces contradictions quelque chose d'indécis et d'inachevé. C'est une construction réaliste, mais dont les fondements plongent dans le domaine du rêve.

L'Allemagne a, dès le début, pressenti ces difficultés. Elle spéculait déjà sur elles, quand elle adressait à Wilson son premier appel, pour implorer l'armistice. Sous la plume de M. Wündisch, les efforts des Allemands pour mettre les alliés en contradiction avec eux-mêmes, paraissent un peu puérils. Mais, ne l'oublions pas, M. Keynes, dans la partie générale de son livre sur les conséquences économiques de la paix, ne raisonne pas autrement que M. Wündisch. Et l'on sait quelle impression ce livre a produite chez nos alliés et jusque chez nous. Assurément, M. Keynes, à la différence de M. Wündisch, ne méconnaît pas les responsabilités de l'Allemagne : il met à sa charge l'obligation de réparer. Mais, tout comme M. Wündisch, il dénonce la paix de violence imposée par les alliés : il signale le caractère unilatéral, injuste, des mesures qu'ils ont prises; il leur reproche d'avoir poursuivi l'anéantissement économique de l'Allemagne. Surtout, il accepte la légende de l'Allemagne, capitulant, sans avoir été réellement vaincue, sur la foi des promesses de Wilson. Et il enregistre l'abus de confiance commis par les alliés, qui auraient refusé, sous la pression de Clemenceau, de tenir l'engagement qu'ils avaient souscrit le 5 novembre 1918. Ainsi, chez les alliés eux-mêmes,

les théories allemandes ont trouvé un écho. C'est sans doute que les idées de M. Keynes lui venaient en grande partie d'Allemagne. Son pamphlet reflète exactement les opinions répandues dans certains milieux de la finance internationale, où les Allemands ont toujours profité d'un grand crédit. Mais, il reste que les doctrines allemandes ont pu être défendues chez les alliés avec un talent et une vigueur incontestables.

Qu'il y ait, dans ces théories, une petite part de vérité nous n'en pouvons guère douter. Mais, en matière politique toute théorie absolue conduit à des conséquences absurdes. Les pangermanistes ont développé leur doctrine jusqu'au point où elle paraît confiner à la folie. Le développement exclusif des idées humanitaires ne conduit pas à des résultats moins décevants. Équilibrer le droit théorique et la force, c'est la tâche des diplomates qui veulent faire œuvre humaine, sans se perdre dans les abstractions. Le compromis auquel ils atteignent ainsi ne contente jamais les théoriciens. Moins que tous les autres, il peut satisfaire les théoriciens allemands, dont la force demeure l'unique idéal.

Au surplus, il est dans l'essence de leur esprit de ne pouvoir jamais être satisfaits. Historien ou juriste, philosophe ou journaliste, tout Allemand, depuis plus d'un siècle, est enrôlé au service d'une entreprise indéfinie de propagande nationale. Il se soucie moins des faits réels que d'un certain ordre idéal qu'il se donne pour mission de préparer. Articles de journaux, œuvres de science, tous les travaux allemands tendent à une même fin, qui est d'annoncer, de justifier, de préparer le règne futur de l'Allemagne. La vérité dont rêve le savant allemand, ce n'est pas la vérité objective, impartiale : c'est celle de l'ordre idéal, où l'Allemagne dominera le monde. Le traité de Versailles est le fait brutal devant lequel il faut bien que l'Allemagne trop faible, s'incline actuellement. Mais même quand elle l'accepte pour la forme, elle s'applique à le ruiner. Avant de l'attaquer par la force, et pendant que se forgent les armes qui le détruiront, elle travaille sans relâche à le discréditer dans les esprits : dans l'esprit des Alliés, trop sensibles à la critique et prompts à s'alarmer de toutes les imperfections de leur ouvrage; et surtout, dans l'esprit des Allemands toujours prêts à croire qu'ils font figure de victimes. Depuis des siècles, l'Allemagne, même aux heures de son plus inso-

lent triomphe, s'est toujours tenue pour persécutée. Dans les écrits des commentateurs les plus modérés du traité de Versailles, elle cherche avidement le témoignage des persécutions nouvelles auxquelles elle est soumise. Ce qu'elle retient de leurs exhortations, ce sont moins les conseils de patience et de résignation, que les prétextes nouveaux donnés à la résistance. La propagande peut prendre bien des formes, dont la plus dangereuse n'est pas toujours la plus violente.

De toute manière, l'unanimité de l'esprit public se reforme en Allemagne contre les Alliés et particulièrement contre la France. Devant cette attitude de la conscience collective, il est fatal que toutes les voix indépendantes soient, l'une après l'autre, condamnées au silence. Toute concession faite au droit étranger exclut celui qui l'ose de la communauté allemande. Si courageux qu'il puisse être, un homme hésite toujours à se mettre au ban de sa nation. Que les antagonismes nationaux pussent atteindre, au XXe siècle, une pareille intensité, c'est une pensée qui, en 1914, eût révolté beaucoup d'entre nous. Nous imaginions volontiers les haines nationales désarmant peu à peu, l'accord se réalisant sur quelques grands principes acceptés de tous. L'expérience de ces dernières années ne confirme pas ces prévisions généreuses. Les idées humanitaires semblent partout refoulées par les égoïsmes nationaux, et l'Allemagne surtout, nous signifie plus que jamais qu'elle entend rester elle-même et ne rien renier de son passé. Prisonniers du sentiment public, les plus libéraux d'entre les Allemands osent à peine élever une voix timide, bien vite étouffée par les clameurs de la foule.

Le traité de Versailles a mal évalué les forces en présence. Il a fait la part trop belle à l'idéalisme et il a eu trop de confiance dans le rayonnement de nos idées. Par un ironique démenti à nos espérances, la force demeure plus que jamais, l'unique garantie du droit. Si nous étions tentés de l'oublier, l'Allemagne ne cessé de nous le rappeler. Notre devoir strict est d'écouter l'avertissement qu'elle nous donne. Et, si nous avons peine à prendre au sérieux les déclamations pangermanistes, soyons plus attentifs aux témoignages des plus modérés d'entre les Allemands. En écoutant M. Wündisch, nous apprenons à connaître la pensée de l'Allemagne moyenne. Son langage, pour être moins brutal que celui des pangermanistes, n'est ni plus ambigu, ni plus encourageant.

ALBERT RIVAUD.

« LES CHEFS DE GUERRE ALLEMANDS »[1]

(*Suite*).

II

En 1914, Hindenburg a soixante-six ans. Il est à la retraite depuis 1911. Prussien de race et de cœur, féodal, terrien convaincu, sa confiance dans sa patrie est telle qu'elle survivra à la défaite : « L'Allemagne, centre de réception et de rayonnement de tant d'œuvres inépuisables de la civilisation, de la culture humaine, ne saurait disparaître, tant qu'elle gardera foi en sa grande mission mondiale. » Il a voué sa vie à cette mission. Militaire, il n'est que cela, il ne connaît pas de plus beau titre. Il a collaboré à la rédaction des règlements de campagne. Professeur à l'Académie de guerre, il a formé, entre autres, Lüttwitz, Freytag Loringhoen, von Hutier. Plus que la science, il apprécie l'énergie, le caractère. Ce colosse a l'horreur du joug bureaucratique et du formalisme étroit. Chef de corps, il demandait à ses subordonnés le « sens de l'audace ». « Celui qui attaque et peut attaquer met les chances de son côté. » Dès le début, il donnera la mesure de sa témérité dans la bataille de Tannenberg, en n'opposant que deux brigades à l'armée de Rennenkampf tandis qu'il écrase Samsonoff. Jamais les propositions les plus extrêmes de son quartier-maître général, ne lui paraîtront trop risquées. Intelligence moyenne, il se repose entièrement des détails sur ses collaborateurs, Ludendorff en tête. Il lui suffit d'être, ou de paraître, le grand chef qui décide en dernier ressort. Par une contradiction assez singulière, ce *junker* pur sang n'est pas insensible à la popularité. Ses mémoires nous le montrent préoccupé, à chaque page, de mesurer ses jugements sur tous, amis et adversaires. Les Français de 1870 ne lui ont pas laissé mauvais

1. Voir le n° de *juillet-septembre*, p. 367.

souvenir : peuple trop changeant mais enthousiaste et par là même capable de sacrifice et de dévouement aux heures difficiles. En continuant la lutte après Sedan, le gouvernement de la Défense Nationale a sauvé non seulement la dignité du pays, mais son avenir. Et les Français de la grande guerre n'ont pas dégénéré : « La France a eu la guerre quatre ans sur son sol. Elle en a supporté le plus lourd fardeau, les plus grandes souffrances. Elle n'a pas désespéré, même dans la défaite, même quand nos obus tombaient sur sa capitale. C'est là un exemple que notre peuple aurait dû avoir devant les yeux. » Hindenburg n'aime pas les Russes, ni leur « demi-culture » mais il rend hommage aux qualités du soldat et même du peuple : « Il n'y a pas en Russie que despotisme et esclavage.... Sinon comment ces énormes masses auraient-elles pu consentir à de telles hécatombes? » Voilà pour les ennemis. Quant aux alliés de l'Allemagne, le féld-maréchal ne touche à leurs faiblesses qu'avec d'infinies précautions, spécialement pour « ces frères de race » : les Austro-Allemands. Il apprécie les talents militaires des Conrad et des Arz; mais est obligé de reconnaître « la disproportion entre les ambitions de la Monarchie et ses ressources, les germes de faiblesse de l'armée et de l'État ». « Avec François-Joseph, la conscience nationale de l'Empire descendit au tombeau; les éléments slaves se mirent à la curée. » Même indulgence pour les Bulgares ou les Turcs, même tribut d'éloges à leurs chefs, suivis d'appréciations flatteuses sur les vertus des peuples. Philosophie sereine de vieillard, ou préoccupation secrète de ménager l'avenir?

Ce pur Prussien se targue d'humanité. Il s'émeut au spectacle de la Prusse orientale ravagée par les Cosaques. « Le fléau de la guerre, hélas! ne frappe pas seulement l'homme capable de se défendre. » En 1916, il approuve son maître de proposer la paix « par conscience de ses devoirs envers Dieu et les hommes ». Il s'apitoie aux obus français qui tombent sur Laon. Nobles pensées, certes, mais qui toucheraient davantage si leur auteur n'avait deux poids et deux mesures. Écoutez-le, lorsqu'il s'agit de l'ennemi : « Le pays souffre. Lodz est affamée. Cela est regrettable, mais cela est bon. On ne fait pas la guerre avec du sentiment. Plus elle est menée sans pitié, plus elle est humaine au fond, car elle finira plus vite. » Écoutez-le, quand l'Allemagne est en jeu : « Ce n'est pas une armée de mercenaires,

mais notre peuple entier qui fait la guerre, qui saigne et qui souffre; 70 millions d'êtres humains vivent dans une demi-famine, et certains d'entre eux périssent lentement; des nourrissons meurent par l'épuisement de leurs mères, les enfants resteront chétifs! Et ces faits se passent de nos jours, ni aux Indes, ni en Chine, mais en Europe, en pleine civilisation! Où est-elle, la civilisation des hommes dont la dictature et la violence amènent cette famine? Puisqu'on ne peut vaincre l'Allemagne par les armes, périssent de faim les femmes et les enfants! Ainsi pensent certains hommes et ils osent encore prier Dieu! » Ne lui objectez pas les excès systématiques commis par les troupes allemandes sur l'ordre de leurs chefs; ne lui objectez pas la guerre sous-marine qui déchaîna l'indignation du monde. Il vous répondra : « Dans cette lutte impitoyable contre nos populations sans défenses, une seule loi demeure : « Œil pour œil, dent pour dent. La seule réserve à garder dans l'emploi de cette arme terrible — les sous-marins — c'est envers les neutres, de façon que notre peuple ne soit pas exposé à un surcroît de dangers. Le reste n'est que manque de commisération envers notre propre sang. »

Ludendorff, en 600 pages, n'a pas un mot de pitié, ni une note de sentiment. Auprès de son chef nominal, il apparaît plus encore « rude et anguleux », sans l'ombre de bonhomie que tâche à garder le vieux maréchal. Celui-ci connaît des heures de détente. Aux repas, il aime à plaisanter. Dès qu'il le peut, il chasse. Ludendorf, lui, ne se déride jamais. Il ne parle guère que service. En deux ans, il ne prend qu'une seule permission. Toute son existence, il a attendu, escompté la guerre, « mère de toute chose ». De la vie, il a la conception rigide de Kant, de l'État, la notion formulée par Hegel. A l'appui de sa foi pangermaniste, il invoque, plus ou moins à propos, les principes de la biologie, les lois de l'évolution. La formation à la prussienne lui endurcit le caractère. Elle ne lui a pas donné une certaine tendance philosophique de l'esprit, qui fait les conducteurs de peuples. Toute psychologie lui est étrangère, prononce sur lui Delbrück. Il se repose sur les moyens mécaniques, sur la force. La paix se résoud pour lui en questions de frontières et de subordination. Les buts de guerre qu'il propose dès son arrivée au commandement sont chimériques, comme sont inexécutables, dans bien des parties, les vastes plans Hindenburg. Le moral des peuples dont

il parle sans cesse, il voudrait le relever par voie d'autorité. Il n'a pas assez de dédains pour les diplomates vaniteux et incohérents, pour les chanceliers, les secrétaires d'État incapables de voir la grandeur du péril et d'y pourvoir. Seule, la Direction suprême, à l'en croire, aurait l'énergie suffisante pour galvaniser tous ces fonctionnaires apathiques et routiniers, pour imposer à la nation, de gré ou de force, l'effort indispensable, pour exiger des alliés les sacrifices nécessaires au triomphe de la cause commune. Sa foi monarchique ne l'empêche pas de juger Guillaume II un fantoche sans volonté ni connaissance des hommes, que l'on promène tel un colis encombrant et tient le plus possible à l'écart des affaires. Bethmann et ses successeurs, Michaëlis, Hertling, Max de Bade n'ont pas « l'esprit de guerre »; simples caricatures de celui qu'il faudrait à l'Allemagne en péril : Bismarck.

Ludendorff, lui, se croit de taille à jouer les Bismarck en même temps que les Moltke, premier du nom. Si on le laissait faire, il serait capable de faire marcher tous ces personnages dont chacun tire à sa corde, ministres, chef du cabinet militaire, chef d'État-Major de la Marine, gouverneurs de Bruxelles et de Varsovie, commandants de région, représentants des États confédérés et des puissances alliées. Il serait vraiment le « sauveur » qu'un instant l'Allemagne a cru trouver en lui, car il ne connaîtrait ni hésitation devant les mesures les plus osées, ni considérations de mesure ou d'humanité. — Rendons-lui cette justice qu'il sacrifierait à sa patrie, personne, famille et fortune. Au début de la guerre, son initiative personnelle a fait tomber les forts de Liège. Son fils est mort au front. Il porte allègrement tous les sacrifices. Nature autoritaire, ambition effrénée, il a toutes les peines du monde à s'imposer quelques ménagements envers les susceptibilités des alliés, et sans cesse leur adresse des « représentations ». Ce n'est pas « par crainte des responsabilités » qu'il a décliné le poste de chancelier — si tant est qu'on le lui ait réellement offert; mais parce qu'il lui aurait fallu résider à Berlin, lui, représentant du militarisme, au milieu des intrigues et des mesquineries de l'intérieur. Il préfère demeurer au G. Q. G., maître des opérations militaires. Là seulement, il se sent réellement fort. C'est de là qu'il peut espérer se faire écouter, sinon toujours obéir.

*
* *

Auprès de la chancellerie, par l'entremise de Winterfeld, il défend opiniâtrement ses points de vue. Peu lui importent les bruits de dictature, peu lui importent les attaques de l'opposition au Reichstag. Il ne sympathise qu'avec la droite; celle-ci est convaincue qu'il est nécessaire de mener la lutte à outrance. Ah! si l'Empereur admettait, comme chancelier, von Tirpitz! Ce n'est pas celui-là qui commettrait la faute grossière de promettre le suffrage universel sous la menace de l'émeute; ce n'est pas lui qui détournerait les colères sur la Direction suprême et la représenterait systématiquement, comme entêtée dans des conceptions rétrogrades, comme hostile, pour des raisons de prestige, à une paix modérée! Mais qu'espérer, lorsque le vieil Hertling déclarera publiquement : « Je suis un chancelier de transaction? »

En août 1916, la situation militaire semble inquétante. L'affaire de Verdun est un échec, la bataille de la Somme a épuisé l'armée allemande; les Italiens attaquent sur l'Izonzo, la Russie est toujours debout, la Roumanie entre en lice. Très vite, la Direction suprême a dressé son plan. Défensive à l'ouest, et provisoirement aussi à l'est : mise hors de cause rapide de la Roumanie qui intercepte les relations avec l'Orient, voilà la tâche urgente. Plus tard, quand l'armée aura refait ses forces et son matériel, une offensive nouvelle pourra amener la décision, la vraie, celle qui jettera l'Entente aux pieds de l'Allemagne.

Les stratégistes discuteront ses manœuvres. Personne ne pourra refuser l'admiration à ses prodigieux efforts pour remettre sur pied son armée affaiblie en hommes et en cadres, pour la redresser et la rééduquer en pleine guerre, suivant des méthodes nouvelles. Ce sera d'abord en vue de la défensive. Chaque mois, chaque semaine, presque chaque jour de nouveaux règlements préciseront les leçons de l'expérience. Un matériel formidable permettra de ménager le *Menschenmaterial* qui se raréfie déjà. Un an plus tard, changement de système. La Russie s'étant effondrée, toutes les forces de l'Allemagne doivent être jetées sur les Franco-Britanniques. A la guerre de tranchées succédera la guerre de mouvements, avec des troupes entraînées à l'offensive et au maniement d'engins spéciaux. La

même évolution dans les procédés de combat que les nôtres ont dû s'assimiler sans répit, l'armée allemande l'a connue, étudiée. Le travail des cadres fut chez eux, aussi intense, le dressage de la troupe, forcené. Les chefs qui le dirigent, Ludendorff le premier, agissent avec un fanatisme qui ne leur laisse aucun doute sur la victoire.

Le premier quartier-maître général croit être l'homme de la guerre intégrale. Il répète sans doute : « Je ne suis qu'un soldat. » Entendez par là, non qu'il se désintéresse de tout ce qui n'est pas l'armée, mais que tout doit être subordonné à celle-ci. Il lui faut des hommes, du matériel et de la force morale. Pour avoir des hommes, on révisera les exemptés, puisque les jeunes classes sont insuffisantes, on débusquera le plus possible tous les valides qui se cramponnent à l'intérieur et que des civils, hommes ou femmes, pourraient fort bien y suppléer. Dans ce but, la Direction suprême propose la loi sur le service universel obligatoire. Mais le texte voté par le Reichstag — première déception — « n'est ni chair ni poisson ». Et les discussions parlementaires ont écœuré Ludendorff. Le texte n'est pas impératif; il ne prévoit pas le recrutement féminin, il accorde aux auxiliaires des salaires qui seront un scandale pour les troupes du front. Ludendorff est réduit, dans la détresse des effectifs, à exploiter, de façon intense, le travail des prisonniers de guerre, surtout des Russes, et le labeur des Belges, s'ils consentent à travailler.

« Tout besoin des troupes combattantes doit être satisfait, quelles que soient les circonstances. » Peu importe que les chiffres indiqués semblent formidables par rapport aux demandes antérieures : il faut qu'ils soient atteints. *Salus patriae suprema lex*. Comme à l'époque des grandes collisions de peuples, tous les citoyens, hommes et femmes, doivent lutter, travailler, se dépouiller. Ils donneront s'il le faut, jusqu'à leurs vêtements de laine, comme au temps où les Germains coupaient leurs chevelures et en tressaient des cordes pour les engins de guerre. Voilà le principe du « programme Hindenburg ». La Direction suprême l'a fait adopter; si ce n'est pas elle qui en dirige l'exécution, elle la surveille, s'immisce dans tous les services de l'État. Une bonne part des mémoires de Ludendorff nous montre complaisamment avec quelle ardeur il bouscule les tièdes, les paresseux, intervient à tout propos, non seulement dans la fabrication

des armes et des munitions, — il se fait présenter, chaque matin, le rendement des usines de poudre — mais dans celle des matières premières, fer, charbon, essence, mais dans la question des denrées alimentaires en actionnant les présidents du *Kriegsernährungsamt*. Il n'y a pas, dit-il, deux estomacs, celui de l'armée et celui de la nation. C'est le même corps qui lutte, souffre et mange. Et comme la seule planche de salut est évidemment l'exploitation des territoires conquis, la Direction suprême s'y applique avec fièvre, avec fougue. Grâce à une administration militarisée, et sur laquelle il garde la haute main, Ludendorff tire de la Roumanie en la pressurant les ressources qui, de son propre aveu, ont permis à l'Allemagne de tenir un an de plus. Activité prodigieuse, mais parfois désordonnée. Ludendorff reconnaît lui-même que des fautes furent commises. L'intendance a gardé un personnel insuffisant et une « formation du temps de paix ». Malgré le zèle du général von Oven, directeur de la section technique au *Kriegsministerium*, les lacunes de la préparation économique ne peuvent être réparées du jour au lendemain. Dès 1915, il a fallu donner à tous les services, à tous les États-Majors une extension inouïe, à l'aide d'officiers du *Beurlaubtenstand* ou de spécialistes mobilisés. Mais l'improvisation est hâtive; beaucoup de chefs semblent neufs à leurs tâches, il y a des incohérences et des coincements. Encore Ludendorff jette-t-il un voile, tout en se plaignant du manque de compétences. Hindenburg, lui, est plus net : « Au cours de la lutte, nous ressentîmes très vivement l'absence d'un état-major économique spécialement dressé en vue de la guerre. L'expérience nous a montré qu'un tel organisme ne saurait jaillir du sol par un coup de baguette. Si notre mobilisation militaire et je peux dire financière avaient été brillamment préparées, rien n'avait été fait en vue de la mobilisation économique. L'ampleur des besoins à satisfaire dépassa toutes les prévisions; et l'impossibilité presque complète du ravitaillement au dehors, la consommation inouïe de munitions et matériel de guerre, la durée de la lutte nous imposèrent une tâche inconcevable en temps de paix ». Le vieux maréchal insiste sur l'importance qu'aurait eue « un organisme central commun qui aurait reçu toutes commandes et réparti tous les travaux, prenant toutes les décisions économiques et militaires, et capable d'en discerner les conséquences.

Cet organe a fait défaut chez nous ». Et d'ajouter mélancoliquement : « Seul un homme doué d'une intelligence et d'une puissance d'organisation hors de pair avait pu être à la hauteur d'une pareille tâche. » Est-ce l'aveu déguisé que ni lui-même, ni les plus remarquables de ses collaborateurs, un Ludendorff, un Grœner, n'étaient en mesure d'assumer cette tâche écrasante, presqu'au-dessus des forces humaines, à cause des lacunes de leur instruction générale? Plus prévoyants des nécessités économiques, n'eussent-ils pas exigé dès le temps de paix, la mise sur pied de ces services qui firent si cruellement défaut à l'heure du péril?

Tant bien que mal cependant, le programme Hindenburg a été réalisé. L'armée allemande, jusqu'à la fin, sera abondamment pourvue de matériel. Sur la seule question du ravitaillement national, on constatera des insuffisances qu'une meilleure organisation aurait peut-être réduites. Mais ce qui a manqué, surtout d'après les Hindenburg et Ludendorff, ç'a été l'énergie morale qui fait les peuples grands dans l'épreuve et les conduit à la victoire. Il ne peut leur venir à l'esprit que leur conception du monde, de l'État, de la guerre en puisse être la cause en quelque mesure; ils dénoncent la sinistre « propagande » de l'Entente qui aurait attaqué dans le vif les sources d'énergie de l'âme allemande. Ils ne se demandent pas si le servage où ils voulaient mettre ce peuple, le labeur forcené où ils veulent le contraindre sont applicables au XXe siècle à 70 millions d'hommes, patriotes certes, mais épris de bien-être, à un organisme national raffiné, mais par là même fragile. Jadis des voix dirent à ce peuple : « Travaille, ô Germain! Le monde sera tien, et tienne la richesse. » L'Allemand docile s'est mis à l'œuvre. Il est venu dans le monde et le monde ne l'a point reçu, l'a répudié. Alors les mêmes voix d'exhorter encore : « Prends-lui de force, au monde ingrat, ce qu'il te refuse de bonne grâce! Terrasse-le, d'un seul coup du poing cuirassé! » Le monde a reçu les coups, et les a rendus. Le souffle manque au colosse germain. Et les mêmes voix s'époumonnent toujours : « Debout! Oublie tes morts, oublie ta faim! Va jusqu'au sacrifice total, jusqu'à l'effort suprême! » Efforts, sacrifices, que donneront-ils donc? Depuis 1914, on promet la victoire sur une France pourrie, une Russie désarmée, une Angleterre inapte à la guerre. Et l'étau de se resserrer, et d'autres ennemis de surgir, et la

misère de croître. La voix des chefs sera-t-elle indéfiniment écoutée? Ne faut-il pas croire plutôt ceux qui disent : « Après tout, peut-être nos ennemis ne veulent-ils pas vraiment la mort de l'Allemagne, mais la fin du régime qui constitue pour le monde un perpétuel danger? »

Dès la fin de 1916 le socialisme « indépendant » est constitué. Le mot : révolution, se murmure. Les hauts fonctionnaires ne font rien pour défendre le militarisme « bouc émissaire ». Plusieurs d'entre eux ont même eu avec Ludendorff de violentes altercations. On laisse Lichnowsky écrire que l'Allemagne fut responsable de la guerre. Ah! les puissances de l'Entente ont trouvé un beau tremplin avec les fameuses devises : « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », « démocratisation », « guerre à la guerre! » Elle est vraiment admirable, l'organisation anglaise où président les Northcliffe et les Beaverbrook, admirable, la campagne française chez les neutres! Et toutes deux réunies s'acharnent avec une habileté diabolique à désarmer l'âme allemande, à lui ravir la confiance en sa cause et en ses chefs! Ils y réussiront si on les laisse faire!...

Les laissera-t-on faire? Ludendorff ne serait pas un grand chef prussien, s'il s'abandonnait devant ce nouveau péril. Il ne peut tolérer les menées des partis ou des hommes qui profitent de l'universelle lassitude pour crier à la faillite du régime et à la destruction de l'ordre social. Il ne doit pas être permis, en temps de guerre, de critiquer la conduite des opérations. Un prince lui-même doit être jeté en prison s'il s'avise de porter atteinte à la santé morale du peuple. Les pouvoirs publics doivent prendre la tête de l'opinion, se saisir de la presse, lui dicter ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire, la prémunir contre une paix prématurée qui serait l'esclavage de l'Allemagne au profit du capitalisme international. Les chanceliers restent inertes, ou à peu près. Dans les hautes sphères, s'il faut en croire Hindenburg, ce propos se colporte : « Il n'y a plus rien à faire devant l'indifférence des masses! » La Direction suprême ne peut obtenir de Bethmann Hollweg la création d'un office impérial de presse et de propagande. Vainement elle montre le mécontentement qui progresse non seulement dans le pays, mais dans l'armée, maintenue en contact avec l'intérieur par le va-et-vient des permissionnaires. La section de la Presse du grand État-Major, à Berlin, fait

ce qu'elle peut; la Wilhelmstrasse, le ministre de l'Intérieur somnolent. Ludendorff s'énerve. Il croit possible de tremper les âmes comme des armes. Il tâche autant qu'il le peut de rester en contact avec les représentants des grands journaux. Il tâche à galvaniser les commandants de région qui peuvent beaucoup sur la presse de province. Il adresse même des observations à Vienne, sur le langage et l'indiscrétion de la presse autrichienne. De l'armée, il s'occupe sans trêve à soutenir le moral par des conférences aux officiers, à la troupe même, mieux encore par la campagne qu'il mène personnellement, en faveur des blessés, des mutilés, de leurs familles. Il promet à ses vétérans la colonisation du Balticum et de l'Alsace-Lorraine. En 1915, il organise la collecte pour les victimes de la guerre qui porte son nom et fournira plus de 150 millions.

Il voudrait non seulement se défendre contre la propagande de l'ennemi, mais l'attaquer chez lui. Quiconque n'aurait lu que son livre et celui d'Hindenburg verrait l'Allemagne sous les espèces d'une victime innocente, d'un adversaire loyal qui n'a jamais cherché à empoisonner le moral de ses ennemis.... L'Allemagne, paraît-il, n'a pas assez plaidé sa cause devant le monde, jamais elle n'a tenté de persuader aux peuples de l'Entente, ni à ses armées, que le meilleur parti pour eux était de renoncer à la lutte contre une Allemagne invincible et d'ailleurs très éloignée des visées impérialistes que lui prêtaient gratuitement les dirigeants de Paris et de Londres. De telles affirmations ne peuvent assurément que provoquer le sourire. Mais ceux qui les formulent sont sincères. L'Allemagne en effet ne fut pas présentée à l'univers aussi belle qu'elle apparaît à leurs yeux. — Seulement, leur passion même les aveugle. Si la réclame pour la Kultur et la mission mondiale de l'Empire a fait faillite, la faute n'en est à l'insuffisance de l'organisation, ni des hommes : mais les faits ont trop brutalement démenti l'outrecuidance de ses affirmations. Une telle propagande est apparue promptement ce qu'elle était en réalité : l'organisation scientifique du mensonge, une tentative de corruption effrénée. L'arme, dès lors, devait perdre et a perdu toute efficacité.

Ce qui excite surtout l'ire des Hindenburg et Ludendorff, ce sont les perpétuelles négociations de paix, destructrices du moral populaire. A quoi bon négocier, quand il n'y a qu'à combattre? De la fin

d'août 1916 jusqu'au moment où, après les désastres des 15 juillet et 8 août 1918, ses nerfs seront à bout, le haut commandement regarde avec défiance toutes les intrigues de l'Empereur et des chanceliers : tantôt contacts directs avec l'Entente, tantôt entremises du président Wilson. La paix que le souverain et ses ministres accepteraient peut-être, les militaires la répudient avec horreur. Lorsqu'à Pless, Bethmann et Zimmermann parlent du *statu quo ante*, Ludendorff bondit. Plus les sacrifices sont lourds, plus ils doivent recevoir compensation! Scheidemann, socialiste très apprivoisé, dénonce au Reichstag, le 22 janvier 1917, les propositions de l'Entente « comme une volonté d'anéantissement, une injure sanglante à l'humanité! » La seule paix que les généraux admettent doit renforcer les frontières militaires, assurer la liberté des mers et des avantages commerciaux. Le traité de Bucarest nous donne un exemple des conditions que subit un ennemi vaincu : esclavage politique, vasselage économique et financier.

*
* *

Mais si la Roumanie est écrasée, conquise, la France, l'Angleterre, la Russie demeurent. Et si elles ne peuvent vaincre l'Allemagne par les armes, il semble que celle-ci en soit aussi bien incapable. Il y faudra d'autres moyens. Les dirigeants de l'Empire vont jeter leurs derniers atouts : la guerre sous-marine, la propagande révolutionnaire en Russie.

La guerre sous-marine.... La flotte, cette belle flotte qui fut l'orgueil national, doit se cacher dans les ports. La mer appartient à l'Entente. Les sous-marins la lui raviront, mettront l'Angleterre à merci : par un juste retour de ses propres méthodes, elle se verra bloquée, affamée. Un premier essai, timide, avec des moyens insuffisants, n'a pas donné de résultats; on a dû y renoncer en mars 1916, après le torpillage du *Sussex*. Mais, six mois plus tard, les amiraux réclament à nouveau la guerre sous-marine, son extension aux neutres : moyennant quoi, disent-ils, le résultat sera prompt et radical. La droite, les états-majors n'ont pas de scrupules : « A nouveaux moyens de guerre, nouvelles formes de droit des gens. » La gauche proteste; l'Empereur et ses conseillers hésitent, s'inquiètent de l'attitude des États-Unis. La Direction suprême affecte de

mépriser l'appoint que l'Union pourra jamais apporter à l'Entente. Au pire, cinq ou six divisions américaines seraient transportables en Europe dans les premières années. Il n'en faudra pas tant aux *U. Boote* pour rendre impossible tout transport d'hommes et de matériel.

L'Empereur cède, ordonne pour le 1er février 1917, la guerre sous-marine sans restriction. Les premiers résultats sont brillants, le peuple allemand tressaille d'une joie sauvage, comme naguère aux raids des zeppelins. Mais, rapidement, Anglais et Français organisent leur défense, et les torpillages diminuent. D'autre part, l'inévitable se produit : le 5 avril, les États-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne. De ce geste, celle-ci n'a jamais compris la portée : elle n'y a voulu voir que le fruit de la propagande ententiste à Washington, non le sursaut du monde civilisé contre la barbarie du militarisme scientifique. Avec leur esprit méthodique, les chefs se refusent d'ailleurs à croire que les jeunes armées américaines puissent, de longtemps, avoir une valeur quelconque. Ils les voient cependant avec quelque inquiétude arriver de plus en plus nombreuses : car décidément, les promesses de Tirpitz furent vaines. Erzberger dénonce au Reichstag la vanité de la guerre sous-marine et l'Assemblée vote, le 19 juillet, la fameuse résolution de paix, malgré tous les efforts de la Direction Suprême. Quelques semaines avant, Hindenburg a déclaré que la guerre n'est pas près de finir. L'Entente, un instant ébranlée, après ses échecs du printemps, s'est ressaisie, avec une volonté implacable. Clemenceau prend en France les rênes du pouvoir. La lutte continue....

Le 3/16 avril 1917, par une claire nuit septentrionale, Lénine débarque à la gare de Finlande, à Petrograd.... Qui est cet homme venu de Suisse à travers l'Allemagne, en wagon plombé, tel un explosif dangereux? Agitateur, pacifiste, communiste, il fait métier de prêcher la lutte des classes, l'union des prolétaires. Un homme à poigne, Trotsky, va le rejoindre. Tous les deux ont reçu dès longtemps des subsides allemands; les comptes de la Reichsbank, de certaines maisons scandinaves l'attestent. Les voici sur place, chargés d'activer la décomposition russe. Le régime tsariste s'est écroulé, sans qu'on puisse discerner dans sa chute la part imputable à la faiblesse du souverain, à la corruption du *tchin*, à la désorga-

nisation militaire, à la trahison. Il s'est écroulé presque sans lutte; déjà, derrière les fantoches à la Kerensky, il n'y a plus que le peuple, formidable et anonyme, excédé de discipline et torturé d'un désir nostalgique de paix. Les émissaires de l'Allemagne vont intoxiquer son âme sans remède. Ce n'est pas que le G. Q. G. n'éprouve quelques remords. Hindenburg paraît sincère, lorsqu'au point de vue politique il déplore l'effondrement du tsarisme. Du moins, il en profite, car l'écroulement russe va le décharger d'immenses soucis militaires. Donc il faut achever l'œuvre, dissocier sans retour l'armée moscovite, renvoyer le moujik à la terre, son ambition traditionnelle. L'échec de la dernière offensive russe, la fuite de Kerensky, montrent aux Allemands qu'ils ont bien travaillé : les bolchevistes s'installent en maîtres sur les ruines de la sainte Russie.

En maîtres, mais en valets de l'Allemagne. Aux laborieuses négociations de Brest, Kühlmann et Czernin ont failli se laisser berner par les commissaires du peuple. Ludendorff intervient, avec une violence qui indispose tout le monde et semble un instant devoir lui coûter son poste; mais il a décidé son gouvernement à une nouvelle campagne, ou plutôt une promenade militaire qui oblige Trotsky à capituler. Mutilé, l'Empire moscovite et, pratiquement, sous la botte allemande. Occupé, le Baltikum, exploitée à blanc l'Ukraine. La direction suprême donne des instructions, des ordres aux bolchevistes. En octobre 1917, un état-major allemand débarque à Petrograd; la capitale de la Néva est envahie par les représentants de commerce; M. Hahn, directeur de la *Deutsche Bank*, s'y installe avec une légion de spécialistes. On promet à la Russie les bienfaits de l' « organisation » : qu'importe le sort de quelques cent mille bourgeois ou capitalistes, si l'Allemagne peut mettre la main sur les ressources de l'immense Empire?

Cependant, assez vite, des ombres paraissent au tableau. Il n'y a plus de front, plus de « cordon sanitaire » pour empêcher la diffusion des idées bolchevistes. Entre Allemands et révolutionnaires, les contacts se multiplient. Le commandement s'en inquiète, rappelle rudement à Trotsky son engagement de ne faire aucune propagande parmi les troupes. Trotsky a l'air de céder, mais rit sous cape et va répétant : « Nous sommes contagieux. » Après avoir servi les Allemands, il entend se servir d'eux pour la réalisation de son rêve :

la révolution mondiale. Ludendorff a pu croire, au début, que son armée resterait réfractaire. Mais les prisonniers restitués par les Russes, et qu'on doit réincorporer, font montre d'un esprit détestable; les unités du front Est sont de plus en plus contaminées. Le quartier-maître général s'inquiète. Pas plus que son chef, il n'a de sympathie pour cette clique de révolutionnaires, pour les inventeurs de cette monstruosité : les conseils de soldats! Il a bien fallu traiter avec les Soviets comme avec la seule ombre de gouvernement existante, en vue de libérer le plus d'hommes possible pour le front occidental. Mais voici que le virus s'infiltre. Il pénètre en Allemagne même. Les troubles de Kiel ont montré la marine profondément gangrenée. A Berlin, l' « ambassadeur » Joffe mène une propagande à peine dissimulée; en vain la Direction suprême attire l'attention sur lui, elle se fait répliquer par la Wilhelmstrasse : « Mieux vaut l'avoir dedans que dehors. Nous l'avons à l'œil. » — « Cet œil est aveugle », rétorque Ludendorff. Il commence d'apercevoir qu'on ne déchaîne pas impunément les pires instincts de la nature humaine. Trop tard. Les procédés employés par les dirigeants de l'Allemagne se retourneront contre eux, le 9 novembre 1918.

*
* *

Guerre sous-marine, appui prêté au bolchevisme.... Résolutions de sang-froid, ou parti suprême d'un joueur acculé? Nous pencherions à distance pour la dernière hypothèse. Ludendorff proteste contre l'imputation. C'est en pleine connaissance de cause qu'il a poussé aux décisions extrêmes, car il en espérait la victoire et l'apothéose du clan militaire. Un coup d'œil plus pénétrant eût jugé peut-être la situation tout autre. Il aurait vu la nation épuisée par les privations, découragée par les victoires stériles, les pertes colossales, les lacunes de l'organisme de guerre, l'entrée en lice des États-Unis. A quoi bon tant de sang, tant de gaspillages, et toute la ruine de la belle prospérité allemande, le gâchage des capitaux, si l'Allemagne est amenée à un tel épuisement qu'elle n'ait même plus la force de se relever?

A quoi bon? Mais à maintenir l'armature sociale et politique de l'Allemagne impériale prussianisée, militariste. Les Hindenburg,

Ludendorff, Tirpitz n'en peuvent concevoir d'autre. Le seul reproche qu'ils fassent à leur maître, c'est de n'être pas assez Empereur. L'institution même défie la critique. Vouloir l'amender, en pleine guerre, serait ébranler les colonnes du temple! Il est plus commode d'attribuer le fléchissement du moral et la désaffection croissante à a propagande ennemie que de se demander s'il n'y a pas là une conséquence fatale de l'évolution historique, si la formule prussienne qui eut son heure de gloire, qui fit de l'Allemagne un redoutable Empire, sera indéfiniment suffisante aux aspirations du peuple et si les protagonistes de cette conception sont fondés à vouloir la maintenir contre vents et marées, que dis-je? à la porter au paroxysme! Pourtant, avec des forces de police et l'état de siège, on ne brave pas indéfiniment la colère du peuple; d'autant plus qu'à l'approche du péril — il en est ainsi dans toutes les révolutions, — les pouvoirs établis s'avisent, au moment même où il est trop tard, de recourir à la mansuétude et brisent ainsi leurs dernières armes. La Direction suprême s'indigne aux mesures de clémence et d'amnistie, aux promesses constitutionnelles qui ne désarment pas les revendications, mais les surexcitent. Combien douloureux, le fléchissement de la vieille discipline militaire que ne peuvent maintenir les nouvelles couches d'officiers et que la révision des règlements, la suppression du « poteau » énerve encore! Combien dure pour un feldmaréchal prussien, la nécessité de recevoir non seulement des députés, mais des chefs de syndicats ouvriers, de les adjurer presqu'humblement pour qu'ils réclament de leurs camarades un suprême effort en vue de la paix victorieuse!

Pourraient-ils, ces généraux, faire machine arrière, se rallier au gouvernement et à la majorité pour obtenir la paix « sans annexions ni contributions », qui, on l'espère à la chancellerie, procurerait à l'Allemagne l'économie d'une Révolution? Non. Ils sont les prisonniers de leur personnage et doivent le jouer jusqu'au bout. L'Allemagne a cru aux Hindenburg et Ludendorff, elle attendit d'eux son salut. Elle les subissait encore vainqueurs; elle les reniera vaincus, ou même s'ils ne lui ont pas procuré le triomphe absolu qu'ils lui avaient promis. Paix sans victoire, ruine morale et bientôt matérielle du militarisme. Les gens de Berlin pourront déclarer, non sans hypocrisie — « je n'ai pas voulu cela » — désavouer à mi-

voix les outrances des militaires et parler de paix blanche. La Direction suprême, elle, ne peut renier son passé. Jusqu'au jour de la défaite écrasante, elle s'en fera gloire. Et elle est très fondée à tenir pour puéril cet espoir de certains hommes politiques : sauver l'Empire de la tempête en sacrifiant les militaires. Distinguo subtil, en vérité! Au jour de la désillusion totale le déchaînement des colères confondra dans la même réprobation tous ces hommes qui jadis marchaient la main dans la main pour la défense de l'Empire prussianisé, et peut-être méprisera-t-il plus encore ceux qui mentent à leurs convictions que ceux qui clouent leur pavillon au grand mât! Hindenburg et Ludendorff le voient très net : la perte de la guerre, ce n'est pas seulement la perte du Reichsland, de Posen, des colonies, de la flotte : c'est la fin du régime qui engagea l'Allemagne dans une telle aventure. Qui dit Empereur dit chef d'armée. Un chef d'armée doit vaincre ou périr...

*
* *

On peut après cela qualifier d'insensées les offensives de 1918 sur le front occidental, ces ruées qui, du 21 mars au 15 juillet, dévorent une réserve de 2 millions et demi de combattants à l'aide de laquelle, en se repliant sur des lignes plus courtes, on aurait peut-être pu gagner l'hiver et arracher aux ennemis une paix de lassitude. Mais il ne suffit pas d'incriminer le tempérament d'un Ludendorff, « génial hasardeur », dira de lui Scheidemann. Encore un coup ce joueur est logique; ses actes se commandent. Il doit attaquer, attaquer toujours, et d'autant plus vite que les forces américaines affluent, malgré les sous-marins, et que de plus en plus le front intérieur menace ruine. Il garde encore confiance au printemps. Avec ses 200 divisions et un formidable matériel, il croit avoir les 70 chances sur 100 que Napoléon exigeait pour l'offensive. Il manque de réussir, au demeurant, et le sursaut d'enthousiasme qui relève un instant l'Allemagne à la rupture du front anglais, au bombardement de Paris, la montre une dernière fois faisant crédit à ses chefs. Même lorsqu'il faut reprendre du souffle, il s'écoule des semaines où la nation se berce encore de la victoire tant escomptée.

Situation poignante dans l'histoire du monde. Jamais les Empires

Centraux n'ont été si près du triomphe ou de la perte. Certes, l'Allemagne est épuisée, son peuple affamé, ses colonies perdues, son commerce ruiné; elle semble à la limite des sacrifices matériels, de la tension morale. Certes, l'Autriche-Hongrie, à bout de courage et de ressources, n'a qu'une idée : la paix, les *Parmabriefe* l'ont prouvé; certes, Bulgarie et Turquie donnent de graves symptômes de lassitude. Mais en regard quelle superbe carte de guerre! Dans la Russie déliquescente, les Allemands se promènent en maîtres de la Pologne au Caucase, du golfe de Finlande à la mer Noire. La Roumanie, la Serbie gisent sous leur botte. Les généraux allemands commandent en Syrie, en Albanie. Constantinople, Sofia ont des garnisons allemandes. Partout des chefs allemands, des états-majors allemands, des fonctionnaires allemands ordonnent et administrent. La Belgique, dix départements français sont leur proie depuis quatre années. Et ceux des adversaires de l'Allemagne qui restent debout saignent cruellement. Malgré la création d'une industrie de guerre et qu'elle ait rameuté toutes les forces des Dominions, l'Angleterre n'a pu que contenir péniblement la ruée germanique. Ses côtes furent menacées, sa capitale insultée, ses pertes en hommes sont lourdes, son tonnage maritime est réduit; elle se vit un instant à demi-bloquée, et a dû rationner ses enfants. Ses finances sont obérées pour des générations. L'Italie n'est plus capable d'un grand effort matériel ni moral. La France a supporté des sacrifices encore pires. Elle arrêta la première invasion avec les poitrines de ses fils. Elle a « tenu » avec une énergie calme et têtue, sans panache ni pose, jusqu'à la fabrication du matériel qui lui manquait; elle a à plusieurs reprises, épaulé les Britanniques, donné des conseils et des armes aux Belges, aux Serbes, aux Russes, aux Roumains. Elle garde un prestige tel que son grand chef, fait inouï, dans l'histoire, commande les armées anglaises! Mais à quel prix? Treize cent mille morts, ses plus riches provinces occupées, la guerre stérilisant une partie de son sol, le commerce, l'industrie, les finances ruinées, sa capitale sous les obus, toute la nation vibrante d'anxiété et d'espoir. Entre les deux ambitions géantes, qui l'emportera? A ne considérer que les facteurs militaires et stratégiques, il semble qu'un dernier effort suffira aux Centraux pour dicter, dans Paris même, leur volonté à l'ennemi vaincu....

Et pourtant, tout à coup, à partir du 15 juillet, la scène change. Une dernière offensive avortée, sur tout le front, les envahisseurs reculent, sans pouvoir s'accrocher aux lignes de repli préparées. Ils reculent sous les assauts de Foch et l'afflux des *Dougboys*, mais surtout parce que l'armée, comme le peuple, ont définitivement perdu la foi dans les maîtres de la guerre. Au nom d'un idéal inhumain, ceux-ci ont prétendu leur imposer un effort qui dépasse la résistance humaine. L'irréparable est proche : rien ne l'arrêtera, ni le camouflage démocratique de la dernière heure, ni les objurgations désespérées au président Wilson. Le prestige et les nerfs de Ludendorff sont brisés : « L'armée ne peut plus attendre quarante-huit heures ; l'armistice, l'armistice à tout prix ! » — « On a perdu ici tout sang-froid », écrit du Grand Quartier le représentant de la Wilhelmstrasse. Quelques jours plus tard, Ludendorff croira à nouveau la lutte possible, adressera un ordre de jour en ce sens à ses troupes. Mais son heure est venue : il doit céder la place au général Groener. Avec plus de dignité et de calme le vieux feld-maréchal, lui, reste quelque temps à son poste pour rapatrier l'armée vaincue.

*
* *

Les Hindenburg et Ludendorff ont perdu la guerre, non certes par insuffisance stratégique, mais par inexpérience politique, par inaptitude à la conduite des peuples et au maniement des affaires qui ne sont pas d'ordre exclusivement militaire.

Ce sont des soldats superbes. Ils savent leur métier. Ils ont la technique, la volonté, la force du caractère; ils ont minutieusement préparé l'armée. Toutes les chances, au début, semblent de leur bord. Mais la tâche du chef dans la « guerre intégrale » dont ils ont eux-mêmes posé la formule, dépasse leurs aptitudes comme elle excède les capacités de la nation. Dans leur hâte à réparer les lacunes du temps de paix, les erreurs, les gaspillages furent légion. Si les perpétuelles initiatives de Ludendorff dans tous les domaines secouèrent parfois l'apathie d'une administration routinière, elles ont, souvent aussi, engendré désordre et confusion. Il est vrai, dans une certaine mesure, que la bureaucratie fut inférieure à sa tâche ; mais il est non moins vrai que les généraux allemands, qui voulurent

la réformer, n'ont pas fait mieux qu'elle, faute d'études et de préparation antérieures.

Médiocres administrateurs du patrimoine national, plus piètres connaisseurs des hommes et des peuples. Ils n'ont pas soupçonné que leur manière de concevoir, de diriger la guerre soulèverait le monde contre eux. Ils se sont mépris sur la force de résistance de leurs adversaires. Ils ont surestimé celle de l'Empire. A tout instant, ils ont manqué de psychologie et de coup d'œil. Figés dans leur idéal aux arêtes vives, ils ne peuvent comprendre que le peuple ait refusé de les suivre jusqu'au bout. Et ils croient que tôt ou tard, il leur reviendra.

Je ne sais si l'Allemagne affamée de revanche ira jamais s'adresser aux chefs qui lui valurent le désastre. Non que le militarisme soit mort outre-Rhin. Sa vitalité s'affirme chaque jour à nos yeux. Toutefois sa métamorphose est probable. L'expérience de quatre années l'a montré insuffisant certes, puisqu'il a succombé, mais non sans mérite, puisque l'Allemagne a tenu tête au monde. Ainsi pensent ceux des Allemands qui pensent. L'engin est donc à perfectionner, non à détruire. Il faut éduquer le peuple et former des dirigeants capables d'embrasser, dans toute son ampleur, les problèmes de la prochaine guerre.

Depuis deux ans, la jeunesse allemande, voire nombre d'hommes mûrs, manifeste une ardeur passionnée pour la « cinquième faculté » : celle de la science politique. Elle a réclamé, non plus des cours fragmentaires comme jadis aux Universités, mais l'enseignement d'un corps de doctrine pour tous ceux qui auront un rôle de chef à jouer, modeste ou grand. Cet enseignement, elle le possède aujourd'hui : l' « École supérieure de politique » a été inaugurée à Berlin, le 24 octobre 1920, par le Dr Simons. Elle a compté, de suite, affluence d'auditeurs. Parmi ceux-ci, la majorité se trouve être — phénomène étrange — des officiers.

MAURICE LAIR.

LA POLITIQUE JAPONAISE EN MANDCHOURIE

ET LE PROBLÈME EXTRÊME-ORIENTAL D'APRÈS UN PUBLICISTE ANGLAIS

Dans l'*Edinburgh Review* du mois d'octobre dernier, le publiciste distingué qui signe J.-O.-P. Bland vient de faire paraître un très remarquable article sous le titre *The future of Manchuria*. A vrai dire, M. Bland s'occupe moins de l'*avenir* de la Mandchourie que de l'état présent de la question d'Extrême-Orient et de la crise que traverse l'alliance anglo-japonaise, mais il le fait avec une telle compétence, avec une telle précision que son exposé projette une lumineuse clarté sur le développement futur du problème qui préoccupe aujourd'hui les chancelleries de Londres, de Tokio et de Washington.

M. Bland constate, tout d'abord, qu'une question essentielle se pose aujourd'hui pour les hommes d'État britanniques, à savoir : comment amener la conclusion d'un accord pour la limitation des armements avant que la rivalité maritime, dans le Pacifique, ne déchaîne une guerre nouvelle? On admet généralement, dit-il, que pour y arriver il faut faire en sorte que les États-Unis et le Japon concluent une entente ayant pour base une mutuelle bonne volonté. La Grande-Bretagne, alliée du Japon, apparentée aux États-Unis par le sang et directement intéressée à la réduction des dépenses navales, est tout indiquée pour jouer le rôle de médiatrice en cette affaire. La diplomatie britannique doit, en premier lieu, amener les États-Unis et le Japon à apprécier raisonnablement leurs points de vue réciproques, à accorder leurs intérêts actuellement divergents et à adopter une ligne de conduite commune pour la « reconstruction » politique et financière de la Chine. Ce but ne saurait être atteint que si l'on ne se paie pas de mots et si l'on envisage les faits tels qu'ils se présentent réellement.

Il faut bien se rendre compte, avant tout, que le problème extrême-oriental se résume dans ces deux faits : l'influence prédominante que le Japon a su prendre et consolider, d'une manière continue, en Mandchourie méridionale et en Mongolie orientale, d'une part ; la tendance grandissante de l'opinion américaine de mettre en question cette influence, d'autre part. L'attitude du Cabinet de Washington peut s'expliquer par les intérêts commerciaux en jeu, par une sorte de sympathie chevaleresque pour la Chine, incapable de se défendre, mais aussi par la crainte que lui inspire l'élévation rapide du Japon au rang de grande puissance à laquelle sa domination sur l'Asie, si elle n'est pas battue en brèche, peut permettre de prétendre à la suprématie du Pacifique. C'est là le fond du problème extrême-oriental.

Il ne servirait à rien de se dissimuler que la force seule peut contraindre le gouvernement japonais à abandonner les avantages économiques et stratégiques qu'il a su s'assurer en Mandchourie et en Mongolie. Si, pour se concilier l'opinion publique américaine, la Grande-Bretagne cherchait à s'opposer à l'expansion japonaise dans ces régions, à y rétablir l'autorité complète de la Chine en revenant à la situation créée par le traité de Portsmouth, on peut bien imaginer que le Japon se résoudrait, comme en 1895, à une reculade temporaire. Mais ce ne serait jamais qu'un expédient politique et il en résulterait, au Japon, un ressentiment aussi violent contre la Grande-Bretagne que celui qui se fit jour contre la Russie, la France et l'Allemagne lorsqu'elles unirent leurs efforts pour amener l'Empire du Soleil-Levant, victorieux, à restituer la presqu'île de Liaotoung à la Chine vaincue. Quiconque connaît l'histoire du Japon moderne sait qu'il est absolument impossible pour le Cabinet de Tokio de renoncer, d'une manière définitive, à la situation prépondérante de l'Empire en Mandchourie. Tout gouvernement qui entrerait dans cette voie serait impitoyablement balayé par une opinion publique indignée, car ce serait la ruine et la fin du Japon comme grande puissance. La position que le Japon s'est assurée sur le continent asiatique et que ses hommes d'État considèrent comme indispensable à son existence économique et à sa sécurité nationale est le prix de deux guerres et, s'il le fallait, la nation se lèverait comme un seul homme pour la défendre.

M. Bland constate que la politique d'expansion japonaise n'a pas

pour cause initiale l'esprit de conquête ou, si l'on veut, les tendances militaristes, mais une pressante nécessité économique qui s'est accentuée, au cours des trente dernières années, du fait de la concurrence industrielle. Cette politique d'expansion est, d'ailleurs, le résultat naturel, sinon inévitable, des lois anglaises et américaines d'exclusion des Asiatiques, qui empêchent la population surabondante du Japon d'émigrer outre-mer. Le Gouvernement nippon doit chercher des débouchés pour cet excédent de population ou trouver, dans le pays lui-même, des ressources pour le nourrir. Toute nation qui voudrait les en empêcher doit assumer, tôt ou tard, la responsabilité de la guerre.

L'auteur retrace ensuite, à grands traits, l'histoire de l'expansion japonaise sur le continent asiatique.

En 1895, l'intervention de la Russie, de la France et de l'Allemagne enlève au Japon les fruits de sa victoire sur la Chine. Maîtresse de Port-Arthur, la Russie en fait une base d'opérations pour conquérir la Mandchourie, la Mongolie et la Corée. Menacés par ces projets, et faisant de nécessité vertu, les Japonais attendirent l'occasion propice et se préparèrent à une guerre, que les desseins russes sur la Corée, rendaient inévitable. L'alliance anglo-japonaise (janvier 1902) fut le couronnement de ces préparatifs. Elle permettait au Japon d'envisager la lutte avec la Russie sans avoir à redouter une attaque de flanc ou d'arrière. Le Cabinet de Pétersbourg continuant à faire occuper militairement les positions stratégiques en Mandchourie, fournit au Japon un *casus belli* valable. Une fois de plus la fortune des armes favorisa l'empire du Soleil Levant dont les drapeaux flottèrent bientôt sur les remparts de Port-Arthur. Il est intéressant de rappeler que durant toute la campagne qui aboutit à l'expulsion des Russes de la Corée et de la Mandchourie méridionale, l'opinion publique aux États-Unis se prononça nettement en faveur du Japon.

Le traité de Portsmouth (septembre 1905), qui marqua le rétablissement de la paix entre la Russie et le Japon, contenait, entre autres clauses platoniques touchant les droits souverains de la Chine, l'engagement des deux puissances contractantes de ne s'opposer à aucune des mesures générales, communes à toutes ses provinces, que le Gouvernement de Pékin pourrait prendre pour le développement du commerce et de l'industrie en Mandchourie. Mais il aurait fallu être

aveugle pour ne pas comprendre que cette province changeait simplement de mains et que l'influence japonaise se substituait à celle de la Russie. Le Japon reprenait à cette dernière le territoire « cédé à bail » du Liaotoung, le chemin de fer sud-mandchourien, toutes les entreprises minières adjacentes avec les droits et privilèges, plus ou moins définis, qui en faisaient partie. Désormais toute la région desservie par le sud-mandchourien devait infailliblement graviter, comme la Corée, autour du Japon.

Trois mois après la signature du traité de Portsmouth, le ministre du Japon à Pékin signait avec la Chine un autre traité où cette dernière donnait son consentement au transfert, par la Russie, du territoire cédé à bail et du chemin de fer. C'était reconnaître le fait que le Japon avait succédé en Mandchourie méridionale à la Russie. La partie patente de ce traité (décembre 1905) ne contenait aucune atteinte aux droits souverains de la Chine. Mais dans un des nombreux articles secrets, le Gouvernement de Pékin abandonnait au Japon l'un des plus grands avantages recouvrés par le traité de Portsmouth. La Chine y consentait, en effet, à ne construire aucun chemin de fer qui pût faire concurrence au sud-mandchourien. Comme toujours, après avoir livré la position par esprit vénal et manque de courage, le Gouvernement chinois s'efforça de la reprendre en déchaînant les « barbares » les uns contre les autres. Il accorda à des capitalistes anglais et américains la concession des voies ferrées de Fakumen et de Chinchéou-Aïgoun. Mais le Gouvernement japonais y opposa son veto et tous les efforts des États-Unis pour faire prévaloir en Mandchourie le principe de la porte ouverte, touchant les chemins de fer (novembre 1909), n'eurent qu'un résultat : le rapprochement russo-japonais et la signature d'un accord formel (4 juillet 1910) tendant à assurer les « intérêts spéciaux » des Gouvernements de Pétersbourg et de Tokio en Mandchourie et en Mongolie. Le traité de Portsmouth était désormais lettre morte.

M. Bland estime qu'il est difficile de concilier la politique suivie par le Japon en cette affaire avec le but avoué de l'alliance anglo-japonaise. Mais il rappelle que sir Edward Grey, interrogé à ce sujet, se borna à déclarer que le Gouvernement britannique n'entendait pas examiner au microscope les dispositions du traité. Lorsqu'en avril 1911, le Gouvernement chinois conclut un accord avec le Con-

sortium des « quatre nations » pour un emprunt dont le produit serait employé au développement de la Mandchourie, la Russie et le Japon protestèrent de nouveau contre son exécution. Les deux pays insistèrent même pour participer aux opérations du Consortium, en posant des conditions qui leur auraient permis de maintenir celles-ci dans le cadre de leurs propres « intérêts nationaux ».

Après avoir réglé les difficultés qui les séparaient, la Russie et le Japon, assurés contre une intervention des autres puissances, procédèrent dans leurs sphères d'intérêt respectives à une « pénétration pacifique » qui mina d'une façon continue ce qui restait encore d'autorité effective à la Chine dans ces régions. La révolution chinoise (octobre 1911) vint encore précipiter les choses, particulièrement en Mongolie. En janvier 1912, le ministre de Russie à Pékin remit au Gouvernement chinois une note où il était question de l' « indépendance » de la Mongolie septentrionale. La nature de cette indépendance était suffisamment caractérisée par ce fait que le Gouvernement russe exprimait l'intention d'accorder un emprunt au Lama de Mongolie et de construire un chemin de fer de Kiachta à Ourga. On a de bonnes raisons de croire que le Japon avait résolu de laisser les mains libres à la Russie en Mongolie septentrionale, comme compensation de l'annexion de la Corée et pour prix de l'acceptation de ses prétentions sur la Mongolie orientale.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'en juillet 1911 la Grande-Bretagne renouvela son alliance avec le Japon, l'accord russo-japonais et l'annexion de la Corée étaient déjà des faits accomplis. Il est, en outre, important de noter qu'un an avant le renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, sir Edward Grey avait déjà reconnu le but de l'entente russo-japonaise et ses résultats immédiats d'une façon publique. Le 11 juin 1910, il avait déclaré à la Chambre des Communes que le Gouvernement de Sa Majesté « reconnaissait les intérêts spéciaux de la Russie et du Japon en Mongolie et Mandchourie ». Il est difficile de soutenir sérieusement que cela n'impliquât pas une restriction des droits suzerains de la Chine. Le préambule du traité continua, il est vrai, à proclamer l'indépendance et l'intégrité de la Chine, ainsi que le principe de la porte ouverte, mais les faits prouvaient que ce n'était plus là que pieuses intentions et vaines formules. La vérité, c'est qu'en renouvelant son alliance, l'Angleterre avait moins le souci

de l'intégrité de la Chine que de sa propre sécurité et qu'elle comprenait tout l'intérêt qu'il y avait à empêcher le Japon d'être entraîné dans l'orbite de la *Welt-Politik* allemande. Le veto catégorique du Japon dans l'affaire du chemin de fer de Chinchéou à Aïgoun, son refus de soumettre le litige à la Cour de La Haye, suffiraient à prouver, s'il était nécessaire, que le Cabinet de Tokio était résolu à ne tolérer l'emprise d'aucune puissance en Mandchourie méridionale, à côté de la sienne. La Grande-Bretagne et les États-Unis s'inclinèrent, aucune des deux puissances n'étant disposée à défier la coalition russo-japonaise pour défendre les droits souverains de la Chine, d'autant plus que la Chine elle-même, loin de les défendre, faisait tout ce qu'il fallait pour les compromettre.

La grande guerre mit fin à la politique d'expansion de la Russie en Extrême-Orient. Le Japon profita de cette occasion inespérée pour étendre et consolider sa position en Mandchourie et pour s'assurer des possibilités nouvelles en Mongolie et en Sibérie orientale. M. Bland rappelle que la Grande-Bretagne, désapprouvant les moyens alors employés à l'égard de la Chine, notamment l'ultimatum du 7 mai 1915, contenant ce qu'on appelle « les vingt et une demandes », adressa d'assez vives représentations au Cabinet de Tokio. Les Anglais s'inquiétaient de la prétention formulée par le Japon d'établir un contrôle militaire et politique sur la Chine proprement dite. Mais M. Bland constate aussitôt que, ni la Grande-Bretagne, ni les États-Unis n'opposèrent la moindre protestation contre l'extension de 25 à 99 ans, du bail de la péninsule de Liaotoung, réclamée par les Japonais. Et notre auteur ajoute qu'il n'y a pas le moindre doute qu'en 1911, lors du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, le Cabinet de Saint-James avait connaissance des intentions du Japon, de saisir la première occasion pour étendre ce bail ainsi que la durée de la concession du sud-mandchourien. Bien avant la guerre il était manifeste que, sous aucune condition, la Chine ne pouvait s'attendre à rentrer en possession du Liaotoung à l'expiration (en 1923) du bail originairement consenti à la Russie. Il était également manifeste que jamais le Japon ne renoncerait volontairement au système du chemin de fer que, depuis 1905, il avait constamment développé au moyen de concessions et droits nouveaux, généralement accordés par le Gouvernement chinois en échange d'emprunts.

L'effondrement de la Russie en 1917 et la suspension, qui en est résultée, de l'accord russo-japonais de 1910, ont créé une situation nouvelle en Mandchourie et en Mongolie. L'incertitude où l'on se trouve, quant à l'avenir de la Russie, pose de nouveaux problèmes à la sagacité des hommes d'État japonais. On peut s'attendre à ce qu'ils agissent avec prudence vis-à-vis de la Chine, voire même à ce qu'ils fassent quelques concessions au sentiment international pour obtenir le renouvellement de l'alliance avec la Grande-Bretagne et pour parer au danger d'un isolement national. Mais M. Bland, après conversation avec les personnalités dirigeantes du Japon, est fermement convaincu qu'il ne faudrait rien moins qu'une défaite dans une lutte à mort, pour amener le Gouvernement de Tokio à abandonner ses prétentions touchant une position privilégiée, sous le rapport économique et stratégique, tant en Mandchourie qu'en Mongolie.

Le Gouvernement japonais ne dissimule pas la conviction où il est que la défense de ses droits et de ses « intérêts spéciaux » dans cette région, est une question vitale pour la nation. Il estime que ces droits et intérêts sont aussi défendables, et défendables de la même manière et pour la même raison, que la position de la Grande-Bretagne en Égypte et à Gibraltar, ou encore la doctrine de Monroë, employée, comme moyen préventif, contre l'établissement de non-Américains au Mexique ou dans l'Amérique du Sud. L'attitude des représentants du Japon à la Conférence de Versailles prouve jusqu'à l'évidence la résolution de la nation japonaise d'obtenir la reconnaissance de ses « intérêts spéciaux » en Chine. Elle y voit une équitable compensation pour le consentement tacite donné aux lois anglaises et américaines sur l'exclusion des Asiatiques. La même détermination se retrouve dans la mission du vicomte Ishii aux États-Unis en 1917 et dans le rappel des « intérêts spéciaux » contenu dans l'accord conclu par ce diplomate avec M. Lansing.

La correspondance officielle du « Consortium chinois » publiée sous forme de *Livre Bleu* l'été dernier, prouve — selon M. Bland — que le Gouvernement britannique incline à aborder les problèmes de l'Extrême-Orient avec une disposition d'esprit moins pratique que sentimentale. Downing-Street semble vouloir concilier les tendances de l'opinion et celles de la Haute finance américaine et

méconnaître ainsi certains faits définitivement acquis. Lord Curzon paraît admettre, avec les financiers anglais du Consortium, que la Conférence de la Paix a radicalement modifié la situation internationale et qu'une ère nouvelle a commencé, dans laquelle il ne saurait plus être question, ni de droits acquis, ni de sphères particulières d'intérêts.

La Conférence de Versailles ayant reconnu une nouvelle sphère d'influence japonaise au Chantoung, c'est-à-dire en Chine proprement dite, M. Bland se demande sur quoi se fonde cette théorie de l' « ère nouvelle » et comment on peut s'imaginer que le Japon voudra bien en faire la base de sa politique future. Croit-on sérieusement qu'il abandonnera en Mandchourie et en Mongolie, une position que les puissances ont, à maintes reprises, déjà reconnue? Les diplomates — même ceux qui font de la politique à toute vapeur — devraient bien comprendre que si les Japonais devaient sacrifier à la théorie de « l'ère nouvelle » et de « la collaboration harmonieuse de tous les peuples », des droits et des intérêts que leurs hommes d'État ont proclamés indispensables à leur existence et à leur sécurité, ils réclameraient, au nom des mêmes principes, la suppression des lois sur l'immigration asiatique.

Le désir du Cabinet de Washington (aux termes d'un memorandum adressé à l'Ambasadeur du Japon, le 16 mars 1920) serait de rétablir en Mandchourie et en Mongolie la situation du traité de Portsmouth, de considérer ces provinces comme une partie intégrante et homogène de la république chinoise et d'y proclamer au profit de celle-ci, le principe de la porte ouverte et de la collaboration internationale. Mais on a vu que le traité de Portsmouth est devenu lettre-morte, trois mois après sa signature et que les « droits et intérêts spéciaux » affirmés et consolidés par la Russie et le Japon (membres l'une et l'autre du Consortium) dans leurs sphères respectives, ont été, pendant les dix années subséquentes, soit formellement reconnus, soit tacitement admis par toutes les puissances intéressées.

La Grande-Bretagne ne saurait contester la situation que le Japon s'est acquise en Mandchourie et en Mongolie, sans rompre avec toutes les traditions qui ont réglé ses rapports avec le Cabinet de Tokio. Elle ne saurait invoquer la théorie de « l'ère nouvelle » et vanter

les bienfaits du Consortium sans risquer de les voir transplantés hors du territoire chinois. Pourquoi n'en ferait-on pas l'application à la Mésopotamie, au Mexique, à l'Égypte, à la Palestine et à d'autres pays, où il semble bien que les principes d'une « collaboration harmonieuse » ne soient que très imparfaitement mis en pratique?

La politique actuelle du Gouvernement japonais — cela résulte des dépêches du « Consortium » — est une politique d'attente avertie, mêlée de doute. Le Japon s'est joint au « Consortium » exactement dans l'état d'esprit où il est entré à la Société des Nations : un esprit de courtois scepticisme. La possibilité de reconstruire la Chine au moyen d'un syndicat international de financiers qui — sauf en Amérique — sont incapables de trouver le capital nécessaire, laisse les Japonais aussi incrédules que la vitalité d'une Société des Nations dont les États-Unis ne sont pas membres. Ils sont entrés dans le « Consortium » et ont souscrit au principe de la coopération, mais à la condition qu'aucune des entreprises du dit « Consortium » ne porterait atteinte aux droits et intérêts spéciaux du Japon en Mandchourie et en Mongolie et ne compromettrait, par là, son existence économique, sa sécurité nationale et la paix de l'Extrême-Orient. A plus d'une reprise, le vicomte Chinda a eu soin d'expliquer à lord Curzon, que l'opinion japonaise désapprouverait toute tentative d'internationalisation dans cette région, qui pourrait être contraire aux droits acquis du Japon. Lord Curzon ayant demandé à l'ambassadeur de lui soumettre une formule qui puisse faire face aux éventualités, le vicomte Chinda lui proposa, le 16 mars 1920, ce qui suit : « Le Gouvernement japonais est heureux de voir se constituer le nouveau Consortium, mais en matière d'emprunts concernant la Mandchourie méridionale et la Mongolie orientale, qui sont de nature, d'après lui, à créer de sérieux obstacles à la sécurité de la vie économique et de la défense nationale du Japon, il se réserve le droit de prendre toutes les mesures éventuellement nécessaires. »

C'était laisser les choses en l'état et lord Curzon, désappointé, suggéra à son tour une formule qu'il jugeait meilleure : « Le Gouvernement de Sa Majesté donnerait des assurances écrites, afin que le Gouvernement japonais n'ait aucun motif de craindre que les actes du Consortium puissent porter atteinte à la sécurité de la vie économique et de la défense nationale du Japon. Le Gouvernement

japonais peut absolument s'en remettre à la bonne foi des puissances intéressées quant à leur refus d'appuyer toute opération qui pourrait être nuisible à des intérêts de ce genre. »

La valeur d'une pareille assurance réside évidemment dans son application. Elle ne résoud pas la question de fond, à savoir : qui décidera si les intérêts spéciaux du Japon sont ou ne sont pas atteints par une entreprise déterminée du Consortium. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement japonais, satisfait d'avoir amené les puissances à s'entendre sur leur interprétation du but et des intentions du Consortium, consentit, pour le reste, à s'en remettre aux assurances amicales de la Grande-Bretagne et à sa compétence pour sauvegarder les intérêts du Japon. La discussion prit fin là-dessus, laissant la question exactement au point où elle en était en 1917, après les conversations de M. Lansing et du vicomte Ishii.

En somme, conclut M. Bland, la force seule peut amener les hommes qui gouvernent le Japon à abandonner leurs positions en Mandchourie et en Mongolie, positions acquises au prix de beaucoup de sang et d'argent et dont la conservation leur apparaît comme une impérieuse nécessité, à cause de l'accroissement rapide de la population et des barrières élevées contre l'immigration asiatique par la politique anglo-saxonne. L'alliance anglo-japonaise ne pourra jamais être renouvelée — prédit M. Bland — si on la subordonne au rétablissement de la souveraineté chinoise, complète, en Mandchourie et en Mongolie. Les hommes d'État de l'Empire britannique doivent donc se demander si l'avenir de ces dépendances a une assez grande importance, en ce qui concerne les intérêts de l'Angleterre et de ses dominions, pour qu'ils s'aliènent l'amitié du Japon en les déclarant territoires « géographiquement chinois ».

Notre auteur pose enfin les questions suivantes : les considérations sentimentales mises à part, quel avantage le monde peut-il avoir à rétablir en Mandchourie et en Mongolie un pouvoir qui n'a jamais été capable de s'y maintenir et qui ne parvient pas à se faire respecter en Chine même? — Le Consortium pourra-t-il défendre ces régions contre les pillards de toute espèce et contre les Bolcheviks? — Et les puissances qui se trouvent derrière le Consortium, sont-elles prêtes à indemniser le Japon de la perte de toute sécurité et du fruit de son commerce sur la frontière de la

Corée? — Si le Gouvernement britannique, cédant aux suggestions de la Chine, exerçait sur le Japon une pression suffisante pour l'amener à renoncer à toutes les concessions contenues dans les « vingt et une demandes » de 1915, comment les Puissances s'y prendraient-elles pour empêcher le Gouvernement chinois actuel de la Mandchourie et son entourage, ou le parti au pouvoir à Pékin, de favoriser eux-mêmes la « pénétration pacifique » du Japon, en échange de subsides et d'emprunts? En d'autres termes, comment défendre les droits souverains d'une nation, quand ses propres gourvernants sont prêts à les vendre?

M. Bland, dont nous reproduisons l'argumentation sans en prendre la responsabilité, ne voit pas de réponse à toutes ces questions. La solution, pour lui, — et c'est là-dessus qu'il termine son intéressante étude — consiste à laisser le Japon en possession des droits qu'il a acquis. Mais il faut, dit-il, délimiter pour l'avenir la sphère des intérêts légitimes de cette puissance, définir nettement la nature et la portée des concessions qu'elle a obtenues, de manière à empêcher d'autres empiètements sur la souveraineté de la Chine et sauvegarder, efficacement, le principe de la porte ouverte au commerce et à l'industrie de toutes les nations.

J. Blociszewski.

UNE PETITE NATION VICTIME DE LA GUERRE : LES CHALDÉENS

« Ormia aliis Urmia civitas Aderbiganae seu antiquae Mediae in ejus confinis ad occasum posita distat a Salmasa sexdecim parasangis a Mosul vero quadraginta ut inquit Abulpheda. — Episcopalis sub Metropolitano Persidis. — Ibi Simeon, Nestorianorum in Perside Patriarcha, sedem olim fixit. »

Bibl. Assemani, t. III, pars II.

Parmi les peuples non-souverains qui ont pris part à la Grande Guerre, seuls les Chaldéens sont restés dans l'ombre. On les connaît très peu, on ne s'y intéresse pas. Pourtant si nous comparons leurs pertes à leur nombre, la disproportion est frappante et les Chaldéens avaient le droit d'espérer qu'on s'occuperait d'eux et qu'on leur garantirait une existence meilleure en compensation de leurs souffrances. Ce peuple, qui ne compte qu'environ 100,000 âmes, en a perdu au moins le quart pendant la guerre. Il se trouve actuellement en exil et sa majeure partie est concentrée dans un camp anglais, à Bakouba près Bagdad. Des centaines de Chaldéennes sont prison-

Bibliographie. — A. Grant, M. D., *The Nestorians or the lost tribes*, N. Y 1841; Layard, *Nineveh*, vol. I; Rev. Just. Perkins, *A residence of 8 years in Persia among the nestorian christians*, Andover, 1843; Rufus Anderson, *History of the missions of the American Board of commissioners for foreign missions*, 2 vol.; Boston, 1872. Curzon, *Persia*, vol. I, p. 536-548; S. E. Wilson, *Persian life and customs*, 1895, chap. V; Rev. Heazell M. A., *Kurds and christians*, London, 1913. E. B. Soane, *To Mesopotamia and Kurdistan in disguise*, London, 1912, chap. VII; W. A. Wigram, *The cradle of Mankind*; Rhea, *A Tennesean in Koordistan*; Wigram, *History of the Assyrian Church*; W. A. Shedd D. D., *The syrians of Persia and Eastern Turkey*; L. O'Leary, *The syrian church and fathers*; J. Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*; Évêque Sophonii, *La vie et la liturgie des ..... Nestoriens*. St-Pétersbourg, 1876, en russe; Lalaïan, *Les Syriens du vilayet de Van*, Tiflis, en russe; Averianoff, *Les Kurdes*, en russe; George Dav Malech, *History of the syrian nation and the old evangelical Apostolic Church of East*.

Pendant la guerre ont paru : le rapport du Dr Lepsius, publié par M. R. Pinon, p. 128. M. l'abbé E. Griselle, *Syriens et Chaldéens*, nos 115-116, *Pages actuelles*, chez Bloud et Gay; Naayem, *Les Assyro-chaldéens et les Arméniens*, 1920, chez Bloud; E. Zavie, *D'Arkangel au golfe Persique*, la IIe partie; A. Mandelstam, *Le sort de l'Empire Ottoman*, Payot, 1917; Blue Book de 1916, *Armenian massacres in the Ottoman Empire*, chap. V; W. A. Wigram, *Our smallest ally*, London, Macmillan, 1920; *La question assyro-chaldéenne*. Études et notes. Paris, 1921, imp. H. Maillet.

nières des Kurdes. Les villages sont abandonnés, les champs et les vignes se couvrent de mauvaises herbes, les troupeaux sont emmenés par l'ennemi. C'est une déchéance complète et ce peuple exilé depuis l'automne de 1918 ne sait pas quand il pourra retourner dans ses foyers, ni de qui il peut attendre aide et protection.

Cette page très douloureuse de l'histoire reste encore à écrire. Nous voudrions entreprendre cette tâche.

Nous tenons, ici, à rendre un profond hommage à tous ceux, parmi les missionnaires et les hommes politiques chaldéens, qui nous ont initié dans la question, particulièrement nous saluons la mémoire du Patriarche Mar Chimoune, de Monseigneur Sontag, délégué apostolique, et de W. A. Shedd D.D. morts, tous les trois, victimes du devoir.

Tableau philologique.

Notions générales : le territoire, la langue, la religion.

Le procédé le plus commode pour donner l'idée générale de ce qu'est le peuple chaldéen, consiste à esquisser un tableau philologique montrant l'expansion de la langue que parle ce peuple. A défaut des recherches anthropologiques, c'est ce tableau qui nous fera connaître quelles sont les régions habitées par les Chaldéens, car seule leur langue, purement sémitique, nous peut servir d'indication utile à cet égard.

Au point de vue langue, on divise toute la masse chaldéenne en quatre groupes fondamentaux, avec d'autres subdivisions secondaires que nous pouvons négliger. Le premier, est le groupe d'Ourmiah qui comprend le plateau d'Ourmiah, à l'ouest du lac du même nom et la plaine de Souldouz, au sud du lac. Le second groupe — du nord — comprend en Perse la région de Salmas au nord-ouest du lac d'Ourmiah, celle de Koudchanis, résidence du Patriarche chaldéen, et quelques villages au sud du lac de Van; la plaine de Guiaver — le haut plateau séparé d'Ourmiah par la chaîne frontière, le défilé de Djilou, à l'ouest de Guiaver. Le troisième groupe — celui des « achirets » (tribus) — est représenté par les habitants des hautes vallées des deux côtés du grand Zab (Haut et Bas Tiari, Tkhouma, Tal, Baz, Dizz, Oualtou), ainsi que deux petites régions, Marbichou et Chemdinan à la frontière persane et, enfin, Terguéver

en Perse, dans les montagnes à l'ouest d'Ourmiah. Le groupe du sud sera celui des environs de Mossoul, de Bohtan (sur l'affluent du Tigre, Bohtan Sou) et la ville de Zakho.

Ainsi d'après les données philologiques et géographiques, nous pouvons dire que les Chaldéens habitent ce pays montagneux et peu connu, qui est compris entre Moussoul, les lacs de Van et d'Ourmiah et Bohtan Sou. En voici la statistique :

I. — Chaldéens de Perse.

	Villages.	Familles.	Personnes.
Plaine d'Ourmiah	90	4,900	24,500
— Souldouz	8	100	500
— Salmas	4	400	2,000
— Terguever	18	800	4,000
— Merguever	6	100	500
— Baradost	2	50	250
Total	128	6,350	31,750

II. — Chaldéens de Turquie.

A. — Tribus à demi indépendantes, à raison de 5 membres dans une famille.

	Villages.	Familles.	Personnes.
Vallée de Djilou	14	555	
— Baz	7	375	
— Dizz	11	170	
— Thouma	5	750	
— Tal	6	230	
— Tiari	40	1,720	
Total	83	3,800	26,600

B. — « Raya » soumis complètement au Gouvernement Ottoman.

	Villages.	Familles.	Personnes.
District de Guiaver	21	680	
— Bachkala	22	520	
— Van Joulamerk	10	200	
Limitrophe de Merguever Nouchia	15	270	
Environs d'Amadia au nord du Gr. Zab. Rékan, Chal	14	310	
Régions voisines d'Amadia au sud du Gr. Zab	45	1,205	
Total	127	3,185	22,295

Si on ajoute à ce total de 80,645 personnes, le nombre approximatif de 30,000 Chaldéens habitant la Vallée du Tigre, le total général sera de 110,000 âmes environ. Telle est la valeur numérique de ce petit peuple qui est faible, très peu instruit et pauvre, mais dont l'attitude fut toujours loyale, surtout pendant cette guerre. On peut considérer comme à peu près exacte pour le moment actuel, la statistique ci-

dessus, dressée en 1903, parce que l'augmentation du nombre durant les 15 années qui se sont écoulées depuis cette date est probablement contrebalancée par les pertes subies durant la guerre.

LA RELIGION

Malheureusement ce peuple n'est uni qu'au point de vue de la langue et de la géographie physique. Il est divisé politiquement en Chaldéens de Perse et de Turquie (avec un petit groupe des Chaldéens de Transcaucasie, près d'Érivan, émigrés d'Ourmiah en 1829); il est surtout divisé au point de vue de ses croyances. Il appartenait primitivement à l'ancienne église nestorienne qui fut florissante dans les premiers siècles de l'Église chrétienne jusqu'aux invasions mongoles. Nous trouvons maintenant en Perse, des Chaldéens orthodoxes, presbytériens, catholiques, anglicans ou appartenant à d'autres sectes protestantes. En Turquie, tous les Chaldéens montagnards (achirets) ont gardé leur ancienne croyance nestorienne, mais à Mossoul, il y a des néo-Chaldéens réunis à Rome, des vieux Chaldéens sous le Patriarche de Babylone et, enfin, des Jacobites.

Si l'on considère qu'en Orient religion signifie nation, on comprendra que ce peuple ne nous présente pas une unité nationale, mais plusieurs groupements mal liés entre eux.

Rappelons ici qu'un missionnaire américain, le Dr A. Grant, a émis une hypothèse d'après laquelle les Chaldéens descendraient de dix tribus d'Israël en captivité. Cette hypothèse, défendue fort spirituellement, est difficilement soutenable. Nous nous rallierons plus volontiers à la supposition d'un autre missionnaire, le Dr Wigram, qui constate que certains préjugés et formules d'ensorcellement des Chaldéens ont une similitude frappante avec les textes des tablettes votives de l'ancienne Assyrie. C'est dans le folklore, qu'un jour on trouvera peut-être la clef qui permettra de se prononcer sur l'origine de ce peuple.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Pour le moment, il nous suffit de savoir par quelles migrations successives, les Chaldéens se sont finalement fixés dans les endroits où nous les voyons actuellement.

Nous sommes guidés ici par l'excellent ouvrage de M. Lebourt :

« *Le Christianisme dans l'Empire perse* » qui nous raconte en détails le sort de cette église florissante sous la dynastie des Sassanides. L'ouragan des invasions mongoles, notamment celle de Timour Leng (Tamerlan), chassa les débris de cette importante communauté dans les régions montagneuses de l'inaccessible Kurdistan. Cette première migration fixa les Chaldéens nestoriens dans les hautes vallées du Grand Zab, leur domicile actuel, où vint les rejoindre pour les gouverner, la famille des Patriarches, portant toujours le nom de Mar Chimoune. Cet événement eut lieu dans la seconde moitié du XVIIe siècle, après que Mar Joseph, chef de l'église nestorienne en Mésopotamie se fut réuni à Rome et eut obtenu le titre de Patriarche catholique et chaldéen de Babylone. Vers la même époque un de ses proches parents fut sacré Patriarche pour les Nestoriens, sous le nom de Mar Chimoune, et se rendit bientôt après dans les montagnes kurdes.

Après les conquêtes de Soleiman II qui vers 1516 s'avança jusqu'à l'Euphrate, les Chaldéens commencèrent à sortir de leurs refuges des montagnes et se répandirent des deux côtés de la chaîne frontière. C'est probablement à ce moment qu'ils apparurent sur les plateaux d'Ourmiah et de Salmas en Perse et qu'ils vinrent renforcer la faible communauté de Mossoul.

Le fait qu'il y avait encore une église chrétienne en Azerbeidjan nous permet de supposer que les Nestoriens descendus du Kurdistan durent trouver quelques coreligionnaires à Ourmiah et Salmas.

En effet, nous voyons le diocèse d'Aderbigana mentionné pour la première fois par la Bibl. Orient. Assemani au Xe siècle, bien qu'il soit moins ancien que les autres diocèses de Perse qui datent du commencement de l'ère musulmane.

Quand Tauriz et Maragha furent des capitales sous les dynasties mongoles, l'importance de ce diocèse d'Aderbigana s'est accrue. Les églises chrétiennes d'Ardebil, de Tauriz et d'Ourmiah, ultérieurement converties en mosquées, nous en donnent la preuve. Au XIIe et XIIIe siècles on mentionne les évêchés d'Ourmiah, de Salmas et d'Ouchnou[1].

1. « Episcopus Urmiae anonymus ordinatione Ebedjesu Aredi anno *1074* interfuit. Ebedjesus ejusdem ecclesiae Episcopus ab Elia secundo circa annum *1112* ordinatus est. Idem Elias episcopum Baladae ad ecclesiam Urmiae transtulit.

Les traditions locales des Chaldéens persans confirment ce que nous venons d'avancer. Ils ont gardé le souvenir que leurs ancêtres ont émigré en Perse du Kurdistan turc, surtout de la région de Djilou et de Chemdinan. Les traditions mentionnent plus rarement que les ancêtres sont venus de Maragha, c'est-à-dire de la rive orientale du lac d'Ourmiah.

Nous pouvons donc conclure que les Chaldéens persans sont les descendants des émigrés du Kurdistan turc, que l'immigration a eu lieu durant les trois derniers siècles, mais que, d'autre part, quelques-uns d'entre eux descendent des chrétiens autochtones, restes des communautés chrétiennes du Xe et du XIIIe siècles.

Les Chaldéens montagnards. Les Chaldéens persans jusqu'à l'arrivée des missionnaires.

LES « ACHIRETS ». LEUR ORGANISATION

Les Chaldéens montagnards ou « achirets », comme nous les appellerons dorénavant, restés fidèles à leur croyance nestorienne, grâce au caractère inaccessible de leurs montagnes, ont joui d'une sorte d'autonomie de fait. Ils ressemblent, quant à la structure sociale, aux Kurdes avec lesquels ils vivent, étant divisés en tribus[1] dont chacune obéit à l'autorité d'un Malek. Ils diffèrent des Kurdes en ce qu'ils reconnaissent un pouvoir suprême dans la personne de leur Patriarche, Mar Chimoune, qui est en même temps leur chef spirituel et temporel, tout comme les « vladikas » que nous avons connus jadis au Monténégro. La dignité de Patriarche est héréditaire dans la même famille et passe de l'oncle au neveu, le titulaire étant célibataire. Si le Patriarche meurt ou est absent, il est remplacé par le Métropolitain qui habite le village de Derarech à Chemdinan. Le Patriarche a le droit de lever une taxe spéciale, qui est perçue au Nouvel An dans les tribus et qui porte en conséquence le nom de « rich-chita » (tête de l'An). A côté de chaque Malek, dans les tribus, il y a un évêque « abouna », qui touche aussi certaines redevances.

Temporibus Abedjesu Patriarchae hoc est A. C. *1554* duplex Urmia erat, utraque metropolis (superior et inferior). — Anno *1653* inter civitates Simeoni Patriarchae subjectas recensentur. Urmi, Saldus, Asnoch. »

1. Nous en avons donné les noms dans le groupe « achirets » de notre tableau philologique.

Ce caractère théocratique était une des preuves invoquées par le Dr Grant à l'appui de son hypothèse sur l'origine israélite des achirets.

Disons tout de suite que outre Grant, qui a visité les achirets, deux missionnaires anglicans ont séjourné chez eux : Brown, qui a vécu longtemps à Koudchanis, où il est mort, et qui a élevé la sœur du dernier Patriarche, Sourma Khanoum, qui connaît bien l'anglais et peut servir maintenant d'instrument commode à la politique anglaise; W. A. Wigram, qui a passé un hiver dans la tribu de Tiari, à Achita. L'influence des missionnaires n'a pas été aussi grande sur les achirets qu'en Perse.

RELATIONS AVEC LES KURDES

Les relations entre achirets et Kurdes ressemblent à celles des Kurdes entre eux. La différence de religions n'y joue pas un rôle important.

« L'herbe pousse vite sur le sang versé dans une bataille honnête. » Ce proverbe nous indique qu'il y a même parmi ces peuplades demi sauvages, un code *sui generis*. Ajoutons, que là où les Kurdes sont en minorité, ils ne portent pas les armes, de même, que les chrétiens entourés d'une majorité kurde. Il est curieux de noter que des alliances entre tribus kurdes et chrétiennes pour combattre un de leurs coreligionnaires, ont eu lieu quelquefois. Il serait certainement excessif d'affirmer que les Kurdes aient reconnu au Patriarche certaine préséance religieuse. Il semble plutôt que telle minorité kurde ait recouru volontiers au prestige et à la protection du Patriarche contre les violences de leurs voisins, tout comme la minorité chrétienne s'adressait pour la défendre au Cheikh de Barzan, qui était dénommé « Cheikh chrétien », tout en étant très bon kurde.

En 1810 le Prince Abbas Mirza, gouverneur d'Azerbeidjan, envoya une expédition de 20,000 hommes contre le chef kurde de Djoulamerk, Moustapha Pacha, mais ce dernier, à l'aide de 10,000 hommes d'infanterie nestorienne et de 2,000 cavaliers kurdes, repoussa facilement l'attaque.

On peut nous objecter le terrible massacre perpétré en 1847 par les Kurdes de Badir Khan Bek et dont souffrit horriblement

une partie des achirets chrétiens[1]. Le fait est indéniable, mais le proverbe cité plus haut garde toute sa valeur car, dix ans après, dès qu'il s'agit de leurs ennemis communs — les Turcs, — les achirets furent prêts à s'allier aux Kurdes.

Voici la lettre du Patriarche Abraham Mar Chimoune, adressée lors de la guerre de Crimée, le 30 mars 1855, au Colonel Khrechtchatitsky.

Cher Colonel,

Quand vous serez disposé à marcher sur Van, je vous prie de m'en avertir une semaine avant, pour que je sois à même de me préparer et de vous porter assistance avec mes troupes. Activez votre marche et alors nous pourrons prendre Van très vite. Je vous prie d'informer le prince Beboutoff de toutes ces circonstances et d'assurer Son Excellence que je suis pour vous et vous aiderai en tout.

J'ajoute que Yezdan Chir, neveu de Badir Khan Bek, s'est battu contre les Turcs et ils ont perdu 4 000 hommes, mais le consul anglais à Mossoul, Rassam, l'a emprisonné après par ruse. *Tous les Kurdes, restés fidèles à Yezdan Chir, me prient de les protéger.* Je leur ai ordonné de ne pas toucher aux chrétiens et de faire avec les Turcs ce qu'ils voudront.

Et dans une autre lettre du 15 mai 1855, il écrit encore au prince Beboutoff :

..... *Les Arméniens* et les Kurdes attendent avec impatience l'apparition des troupes russes à la frontière pour se joindre à elles.

RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT TURC

Cet état de choses empira sous Abdul Hamid qui flattait les Kurdes pour en faire les fidèles serviteurs de son trône.

On leur distribua des armes, on en forma quelques régiments de *Hamidiyé*, et comme résultat nous voyons augmenter le nombre des attaques kurdes contre les « achirets ». La Révolution turque de 1908, tout en promettant des changements favorables aux différents peuples de l'Empire ottoman ne fit qu'introduire le fonctionnarisme turc au Kurdistan avec tous ses défauts et exactions. Il est vrai que les percepteurs d'impôts n'ont pas pu pénétrer chez les achirets. Dans un endroit d'un accès particulièrement difficile se dresse un rocher nommé « le rocher du percepteur d'impôts », au delà duquel ce fonctionnaire ne se hasarderait pas.

1. (Layard : *Nineveh* qui a visité ces montagnes bientôt après l'événement).

Nous nous sommes laissé aller à ces détails sur les « achirets » parce qu'ils sont peu connus. Ce peuple n'a pas d'histoire écrite, et le seul ouvrage qui donne de lui une idée juste, à notre connaissance, est celui de Mr. Lalayan. *Les Chaldéens du vilayet de Van*[1].

Telle fut dans ses grands traits l'histoire des achirets jusqu'à la veille de la grande guerre. L'histoire des Chaldéens persans est un peu plus compliquée justement à cause des changements qu'ont apportés dans leur vie les missionnaires; ceci nous oblige à diviser notre étude en deux périodes distinctes : avant et après les missionnaires.

LES CHALDÉENS PERSANS AVANT L'ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES

Le statut civil des Chaldéens persans avant les missionnaires est celui fixé par la loi religieuse musulmane ou « chariat ». D'après ces règles, les non-musulmans habitant le pays musulman et appelés « zimmi », sont libres de professer leur religion, mais toutes les manifestations extérieures leur en sont défendues; ils ne peuvent pas construire de nouvelles églises, ils doivent obtenir une autorisation spéciale pour restaurer et réparer les anciennes, les croix doivent être presque imperceptibles (on les gravait ordinairement au-dessus de la porte), les processions religieuses et les cloches sont strictement prohibées. Dans les procès le témoignage d'un chrétien contre un musulman n'est pas admis et « le prix du sang » d'un chrétien est celui d'un bœuf (le sang d'un musulman est évalué par le chariat au prix de 100 chameaux). Un chrétien devenu musulman est préféré, quant à l'héritage, à ses parents chrétiens. Un chrétien ne peut pas monter à cheval et doit porter les vêtements d'une couleur spéciale. — Telles étaient ces dispositions archaïques, qui étaient appliquées avec rigueur en Perse par un clergé tout puissant.

Nous sommes ici en face de ce problème insoluble qu'on appelait en Turquie « les réformes pour les chrétiens » et qui occupa tant le concert européen. Il est insoluble, en ce sens qu'on ne peut pas concilier les exigences de notre mentalité européenne et de nos conceptions juridiques avec le statut tout particulier de ces pays musulmans, où la religion n'est pas seulement une question de croyance,

1. Dans les Bulletins de la Société géographique russe, section du Caucase. Voir aussi : « Our smallest Ally ».

mais où elle domine toutes les relations sociales, juridiques et politiques.

Il est évident que la situation de cette communauté chrétienne perdue au milieu de musulmans était très précaire, et l'église était le seul moyen de défendre son caractère national. Mais le clergé était souvent illettré et les écoles et les livres manquaient complètement. Les coreligionnaires de Turquie étaient séparés par le cordon des tribus kurdes hostiles, et la seule puissance chrétienne, la Russie, était bien loin d'Ourmiah à cette époque. On parle souvent des « ambitions » russes en Orient, mais si on regarde de plus près leur genèse, elles s'expliquent par l'oppression des chrétiens orientaux, dont les regards se tournaient naturellement vers le plus proche pays chrétien, la Russie, qui a été ainsi portée à ces « ambitions » par sa situation géographique.

Néanmoins les Chaldéens tenaient à leur langue et à leur religion. Ils se rappelaient encore le temps où le seul manuscrit complet de la Bible était chez eux, celui du village de Kœuvsi, comme nous l'indique le dicton : « Je te jure sur la Bible de Kœuvsi. »

ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE A OURMIAH

Les affaires intérieures de la communauté dépendaient de son chef ou « Malek ». Cela nous prouve que les Chaldéens persans gardaient le souvenir des liens avec les « achirets » de Turquie. Nous avons eu la chance de consulter deux documents persans relatifs à l'administration des Chaldéens persans, et qui nous ont été communiqués par un homme politique chaldéen, le Dr Jonan Malek. Ils datent de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle et ils nous prouvent qu'il y avait une certaine autonomie dans les affaires religieuses de la communauté chaldéenne sous l'autorité des maleks nommés par le Chah. Il faut ajouter qu'en théorie les affaires des chrétiens avec les musulmans relevaient d'un fonctionnaire nommé « Ser-Perest[1]. En fait les chrétiens dépendaient entièrement du Gouverneur musulman de la ville et du premier mollah venu, contre lesquels ils n'étaient pas de force à résister.

1. Prototype de « Kargouzar » actuel qui est un fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères et connaît des procès mixtes en collaboration avec le Consulat respectif.

STATUT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Au point de vue économique le paysan chaldéen ne différait pas beaucoup de son voisin musulman. Tous les deux payaient les mêmes impôts à leur propriétaire. Si le chrétien devait payer une taxe spéciale par tête de sa famille, il était exempt de l'impôt militaire obligatoire pour toute maison musulmane.

Disons en passant que les Chaldéens, surtout ceux qui habitent dans le voisinage de la frontière, fournissaient autrefois un contingent d'infanterie qui se comporta très bien, notamment pendant le siège d'Ourmiah en 1883, sous le chef kurde révolté Obeidoullah. Ceci différencie les Chaldéens des chrétiens de l'Empire Ottoman.

L'absence de tous documents écrits rend très difficile la tâche de celui qui voudrait donner un aperçu de la vie sociale des Chaldéens en Perse avant les missionnaires.

Nous savons seulement qu'elle était toute patriarcale. Quant à sa structure économique, elle était encore à cette phase que les Anglais appellent « household », ou « selfsufficient economy » : la production n'a en vue que la consommation familiale et le commerce n'existe pas. Retenons surtout que les relations musulmano-chrétiennes étaient bonnes et que les chrétiens ne connaissaient pas de différences sociales, créatrices d'ambitions.

La situation géographique de cette communauté perdue aux confins du Kurdistan barbare explique suffisamment l'état de choses que nous venons d'exposer. En effet, prenons une autre communauté chrétienne en Perse, celle des Arméniens déportés par Chah Abbas à Djoulfa, le faubourg d'Ispahan, capitale de la Perse et qui le demeura à cette époque jusqu'aux Kadjars, nous verrons tout de suite que grâce à la proximité de la capitale du royaume et au commerce lucratif avec les Indes, ces Arméniens, bien que loin de leurs coreligionnaires, se développèrent très vite économiquement et intellectuellement.

Nous nous abstiendrons de donner un aperçu général du caractère chaldéen. Les premiers missionnaires américains qui l'ont étudié en font un portrait plutôt défavorable. Cela peut s'expliquer par leur désir de souligner la difficulté de leur tâche et par l'énorme différence de mentalité entre ces puritains de 1835 et de pauvres chré-

tiens orientaux. Il est évident que les Chaldéens ont beaucoup de défauts, qui sont explicables par les conditions de leur existence historique, si sévère et si défavorable, mais d'autre part il nous faut admirer leur étonnante vitalité qui leur a permis de garder intactes à travers les siècles leur langue, leur religion et leur physionomie nationale. Nous garderons toujours les meilleurs souvenirs de nos amis Chaldéens, pris soit parmi les intellectuels, soit parmi le peuple.

L'arrivée des missionnaires et les changements apportés dans la vie des Chaldéens.

Les trois principales missions qui ont travaillé à Ourmiah y apparuent à des époques différentes : la première est la mission presbytérienne américaine (American Board of commissioners for Foreign missions, de New-York) qui commença en 1835; elle fut suivie par la Mission catholique (Lazaristes et Saint Vincent de Paul) qui commença son travail en 1863 à Khosrova (région de Salmas) et, enfin, par la Mission orthodoxe, « La Confrérie Ourmienne de Cyrille et Methode » en 1903, En dehors de ces trois principales Missions, on a vu à Ourmiah une mission anglicane de l'Archevêque de Canterbury qui y est restée sept ans et qui a quitté Ourmiah en 1914. Les Allemands ont commencé leur travail à la veille de la guerre et n'ont eu que le temps d'acheter un terrain, d'y construire une « Kirche » et de fonder un orphelinat.

La priorité appartient donc aux Américains. Nous ne pouvons pas décrire en détail le long travail des missionnaires. Il ne nous intéresse que par les changements qu'il a provoqués dans la vie des Chaldéens.

Nous avons vu dans le précédent chapitre que les Chaldéens, entourés d'éléments musulmans, n'ayant ni écoles, ni livres, avec un clergé ignorant, risquaient de perdre leur religion dont ils ne gardaient instinctivement que les formes extérieures. Aussi le premier but des Américains fut-il tout indiqué : fonder des écoles, imprimer des livres, former un clergé. Ils s'y attachèrent avec toute leur énergie, et nous ne pouvons que nous incliner devant ce travail, dont on lit la description dans les livres des premiers missionnaires. Leurs capacités d'organisation et de travail,

leur exemple personnel ne tardèrent pas à porter des fruits, d'autant plus qu'au commencement ils travaillaient sans concurrents. Ils commencèrent avec les cadres modestes que leur fournit l'école de Mar Elie à Goeui Tépeh. A la veille de la guerre, ils avaient plus de cent écoles dans les villages, tout un corps d'instituteurs et de prêtres et une grande imprimerie, où ils publiaient leur journal *Zariri d'Bara* (*Rayons de lumière*). Ils ont à Ourmiah un hôpital avec un collège médical, un séminaire de jeunes filles (Fisk Seminary) et un lycée (Sardarieh) pour les garçons.

Ainsi se forma peu à peu une classe d'intellectuels « d'orientation américaine ». Ce furent les instituteurs et les prêtres d'abord, et plus tard les « docteurs », c'est-à-dire les élèves du collège médical qui furent admis dans les universités des États-Unis, revinrent avec des diplômes et trouvèrent une clientèle lucrative parmi les riches musulmans. Les aspirations modérées de ces intellectuels trouvèrent leur expression dans le journal *Koehva*, publié à Ourmiah par Rabbi Yokanna Mouchi, notre professeur de langue chaldéenne, assassiné par les Kurdes. Cette classe, qui a subi l'influence américaine, est la plus nombreuse. Nous pouvons dire, en général, que ces intellectuels, élèves américains, étaient des gens généralement raisonnables, pondérés et calmes, en quoi ils différaient heureusement du bruyant clergé chaldéen orthodoxe qui avait trop de prétentions et se croyait tout permis, sûr qu'il était de l'appui russe. Nommons parmi les Chaldéens orthodoxes un certain Feridoun Bit Abraham qui publia à Tiflis, après la révolution russe, le journal *Nakocha* (*La Cloche*), rempli d'articles alarmants et très agressifs à l'égard des Persans, ainsi que Beniamine Arsanis, rédacteur du journal *Khochab d'Denkha* à Ourmiah. Cette jeunesse qui a fait ses études en Russie, a formé le noyau du parti « Khoyada Atouraïa » (Unité assyrienne) avec un programme naïf, qui demandait la fondation d'une république assyrienne démocratique, sous le protectorat russe et avec des frontières très généreusement tracées.

A côté de la propagande énergique des Américains et des Russes, les premiers, forts de leur priorité et de leurs grands moyens financiers, les seconds, favorisés par la proximité de leur pays et son appui puissant — les missionnaires français jouaient un rôle plutôt effacé et n'ont pas réussi à former une classe influente dans la

société chaldéenne. Leur travail se bornait à l'éducation et ils y ont fait beaucoup de bien.

Ainsi se forme, sous l'action des missionnaires une nouvelle classe sociale parmi les Chaldéens.

La masse du peuple ne présenta plus cette uniformité patriarcale, que nous avons constatée précédemment. On voit déjà une grande différence entre un instituteur ou docteur chaldéen, établi à Ourmiah, ou dans un gros village des environs, et le paysan qui reste attaché à son travail. « Le Standard of life » n'est plus le même pour les deux et, ce qui est plus important, les intellectuels, qui ont souvent voyagé, qui connaissent les langues étrangères, commencent à avoir des ambitions inconnues de leurs grands-pères. Ils ne veulent plus se résigner à cette existence des raya souvent si humiliante et injuste. De nouveaux horizons s'ouvrent devant eux et bientôt un abîme se creuse entre les Chaldéens et les musulmans, avec toutes ses conséquences inévitables.

D'autre part il faut noter le puissant facteur économique qui commence à changer les conditions de « household economy » décrites plus haut. Après le traité de Tourkmantchay, la Transcaucasie devint entièrement russe et la frontière sur l'Araxe ne fut plus qu'à 150 km. d'Ourmiah. Les Arméniens, élément très agile, apparaissent comme les pionniers de l'influence commerciale russe. On trace des routes, on plante des poteaux télégraphiques, on ouvre des banques et la région d'Ourmiah ne peut plus rester isolée économiquement ni se suffire à elle-même. Elle est entraînée dans l'engrenage inéluctable du commerce avec la Transcaucasie.

Les terrains ensemencés diminuent; on passe à une culture plus intensive, celle des vignes et des jardins fruitiers. Leur travail est moins fatiguant et tous les produits, raisins et fruits secs, amandes, etc., s'écoulent facilement en Russie, avec grand profit, en augmentant le bien être et en créant de nouveaux besoins. Les cotonnades, le thé, le sucre, le pétrole et autres marchandises russes pénètrent désormais dans les villages chaldéens et changent leur aspect de jadis.

La jeunesse chaldéenne ne reste plus confinée dans la maison paternelle, elle s'en va souvent à la recherche d'une vie plus facile et plus agréable. Les Russes mettent en valeur la Transcaucasie, on

y a besoin d'une main-d'œuvre nombreuse et bientôt nous voyons que des villages entiers quittent leurs foyers en été pour travailler en territoire russe, comme charpentiers, maçons ou simples journaliers. Le chemin de fer de Tiflis-Erivan-Djoulfa a été construit presque entièrement par les entrepreneurs et les ouvriers chaldéens. Cette émigration saisonnière a eu, à notre avis, une influence moins dissolvante pour la famille chaldéenne que celle qui faisait partir les Chaldéens aux États-Unis. Ils s'y trouvaient souvent dans les bas-fonds de l'émigration internationale, ils restaient trop longtemps loin de leurs foyers dans une atmosphère malsaine et revenaient dépravés et incapables de se contenter de la vie simple du foyer. En même temps, forts du prestige des pays inconnus et lointains, ils exercèrent facilement une mauvaise influence. Le caractère sobre, patriarcal de ces laboureurs changea aussi, et ces changements économiques éloignèrent la masse chaldéenne de ses voisins musulmans.

Parmi les causes qui agirent sur les relations musulmano-chrétiennes, il nous reste le changement politique qui suivit l'apparition des missionnaires. Nous voulons par là, faire ressortir l'importance de « la tutelle » exercée par les Missions étrangères sur les Chaldéens. Les Missions y ont été entraînées bien malgré elles. Peu à peu le rôle des évêques et du Malek, en tant que protecteurs de la Communauté s'effaça, les Chaldéens trouvant que l'appui d'un étranger qui avait toujours derrière lui son Consul était beaucoup plus efficace. On commença par les affaires de caractère religieux et dans lesquelles les deux parties étaient chrétiennes; on arriva bientôt à saisir les missions d'affaires avec les musulmans et la tendance à s'émanciper de la juridiction persane s'accentua, pour finalement arriver à créer un statut spécial où la cause du chrétien fut appuyée par sa mission dans la personne de son « millet-bachi ». Cette tête de la communauté jouera le rôle de l'ancien malek. Ce processus d'émancipation graduelle fut bien entendu très lent et il n'arriva à son plein développement qu'après l'établissement à Ourmiah de la mission orthodoxe, très militante et forte de toute l'influence politique russe dans ces régions limitrophes du Caucase.

En résumé, depuis l'arrivée des missions et l'emprise de l'influence russe par le Caucase, les relations musulmano-chrétiennes changè-

rent complètement. Le chrétien posséda des écoles, des livres, des instituteurs et des prêtres indépendants; il se sentit protégé par sa Mission, il ne fut plus exposé à toutes les exactions et les injustices de l'administration et du clergé musulmans. Économiquement il se développa plus vite et profita plus du commerce que son voisin musulman, qui restait toujours à la merci de son propriétaire, de tous les fonctionnaires et ne trouvait nulle part un protecteur bienveillant. Cet état de choses créa forcément une animosité sourde qui n'attendait que le moment propice pour éclater avec d'autant plus de brutalité, qu'elle était couvée par une intelligence bornée, fanatique et jalouse.

Nous insistons sur ces faits parce qu'ils expliquent tous les malheurs qui ont si cruellement frappé les Chaldéens pendant la guerre.

Notons enfin que ce peuple, par le travail prolongé des missionnaires, perdit beaucoup de son énergie nationale, de sa force de résistance. Si jadis la lutte journalière pour l'existence nationale forgeait les caractères, la tutelle des missionnaires rendit la lutte moins âpre et presque inutile et amollit les volontés, D'autre part, pour devenir clients de telle ou telle autre Mission, ils abandonnaient leur ancienne croyance. La religion, qui jusqu'alors jouait chez eux le rôle d'un ciment, acquit une valeur utilitaire, ce qui entraîna l'affaiblissement du sentiment religieux. Ainsi les conditions économiques, sociales, politiques et religieuses, travaillaient toutes ensemble dans le sens de l'affaiblissement. Certes, après un long travail de transition, un nouveau type adapté aux nouvelles exigences se serait élaboré, mais, malheureusement, le peuple dut subir la guerre au moment où sa transformation était loin d'être achevée.

A propos de la « valeur utilitaire » de la religion, indiquons le phénomène curieux et triste qui est celui des « Hatchakok. » Le mot est arménien et veut dire « vendeurs de la croix »; le fait consiste en ce que quelques Chaldéens entreprenants partaient en Russie, s'y affublaient d'habits de prêtre, et quêtaient pour leurs malheureux coreligionnaires « restés sous le joug musulman ». Le peuple russe était alors profondément religieux et les personnes charitables devenaient facilement dupes de ces escrocs [1].

1. Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir citer à ce sujet un mandement de S. G. Mons. Sontag, ce digne et très regretté prélat.

Telles sont, à côté des bienfaits indéniables, les tristes répercussions de l'influence des missionnaires.

Pour ne pas provoquer une interprétation erronée des idées que nous venons d'exposer, résumons brièvement notre opinion : Au commencement du XIXe siècle, les Chaldéens persans, malgré leur ferme attachement à leur langue et à leurs croyances religieuses risquaient de sombrer et de se dissoudre dans l'élément musulman qui les entourait et qui avait sur eux une forte prépondérance numérique. Le culte religieux, faute de prêtres lettrés, faute de livres, devenait de plus en plus mécanique et moins conscient. Or, en Orient musulman, la religion veut dire la nationalité et c'est par là que pouvait être menacée et entamée, la nation chaldéenne. Les missionnaires, venus à temps, ont aidé cette nation à s'affirmer et ce fut leur plus grand mérite.

D'autre part, ils ont involontairement creusé un abîme entre les musulmans et les Chaldéens en élevant le niveau social et économique de ces derniers. Aussi bien ce processus inévitable ne fut qu'accéléré par les missionnaires et il se serait fatalement et automatiquement manifesté à mesure que l'influence russe grandissait en Transcaucasie.

Les « achirets » depuis le commencement de la guerre jusqu'à leur exode en Perse.

Le commencement de la grande guerre mit les achirets dans un état d'isolement complet et d'attente anxieuse. Nous avons vu plus haut que leurs sympathies se tournaient naturellement vers la Russie et il fallait prévoir qu'ils ne resteraient pas témoins impassibles dans la lutte qui mettait aux prises les Russes et les Turcs.

Au début, les Turcs adoptèrent une politique de conciliation. Au mois d'août 1914, Mar Chimoune fut appelé à se rendre chez le Vali de Van, qui ne lui ménagea pas les promesses et les encouragements. Néanmoins, quand au mois de novembre la guerre fut déclarée officiellement, le mot d'ordre fut donné aux Kurdes, la Guerre Sainte fut proclamée, et on commença les massacres et les rapines, notamment à Albak, près Bachkala. L'hiver passa dans l'inquiétude, mais sans événements remarquables. Au printemps les Russes, qui avaient victorieusement repoussé la poussée turque vers

Sarikamych, se préparèrent pour leur avance en Arménie, dans deux directions : celle de Van et celle d'Erzeroum. Les achirets se trouvèrent de ce fait à l'aile gauche de l'offensive russe et les autorités turques comprirent de suite l'importance de cette position au point de vue militaire. La situation, présentait un autre aspect touchant à la politique intérieure de la Turquie. Les massacres arméniens battent alors leur plein, et Talaat Pacha déclare qu'il est décidé à en finir avec cette question arménienne pour cinquante ans au moins. Il serait donc très utile aux gouvernants ottomans d'opposer aux « traîtres arméniens » une communauté chrétienne qui soit restée loyale et qui mette toute sa confiance dans la justice turque. Pour pouvoir jouer cet atout de la loyauté chaldéenne, les Turcs prodiguent (en paroles) tous les avantages : les Chaldéens jouiront d'une complète liberté scolaire; ils recevront de bons fusils, et le Patriarche, les évêques et les maleks auront tous des subventions gouvernementales. Disons tout de suite, le fait est resté inconnu, que, d'après nos renseignements, ces propositions machiavéliques des Turcs ne furent pas repoussées immédiatement par tout le monde chez les « achirets ». On nous a dit, en grand secret, qu'un oncle du Patriarche, nommé Nestorus, était partisan d'un accord avec les Turcs, mais l'autre parti l'ayant emporté, il finit ses jours abattu par une de ces balles qui partent si facilement dans ces montagnes. Ne se sentant pas en sûreté à Koudchanis, trop près de Van, le Patriarche quitta sa résidence et se réfugia dans la tribu de Dizz.

Après la prise de Van, au printemps de 1915, le Patriarche fut obligé de prendre un parti. Il se rendit chez le général Tchernozouboff, commandant les troupes russes, dont le quartier général était à Mouhandjik, près de Salmas. Nous avons assisté à cette entrevue et nous affirmons qu'à cette date rien de précis ne fut promis aux « achirets » et cela est naturel, car avec les faibles effectifs dont disposait le général Tchernozouboff, celui-ci ne pouvait pas élargir démesurément son front. Il est certain, d'autre part, que l'espoir fut exprimé que les chrétiens se rangeraient du côté où les appelaient leurs sentiments. Nous insisterons ici sur cette nuance pour réfuter certaines insinuations anglaises qui pourraient faire croire, que le commandement russe força les « achirets » de s'allier aux troupes

russes et les abandonna au moment du danger. Le Commandement russe ne s'engagea à rien de positif et quand les achirets furent submergés par les Turcs, les Russes ne purent pas leur venir en aide, ayant été eux-mêmes très sérieusement menacés du côté de Melazguierd.

Ce point éclairci, retournons au Kurdistan, où après le retour de Mar Chimoune, le 10 mai 1915, les « achirets » à leur réunion, se décidèrent à prendre les armes contre les Turcs et à adresser un défi au Vali de Van. Les Turcs répondirent en incendiant et mettant à sac Koudchanis, où la bibliothèque patriarcale et celle du missionnaire Brown furent complètement pillées, ainsi que les livres d'Église, dont on put découvrir la cachette. Sur ces entrefaites, le Kaïmakam de Djoulamerk essaya encore par ses messages de se concilier le Patriarche, mais sans résultat. Au mois de mai l'attaque turco-kurde fut réitérée sur une plus grande échelle. Sans entrer dans des détails fastidieux pour qui ne connaît pas le pays, après une semaine de bataille, les Turco-kurdes s'emparèrent de la rive occidentale du Grand Zab, mais ils ne purent pas traverser le fleuve, tous les ponts étant brûlés et les « achirets » tenant ferme sur l'autre rive.

Les Russes, à ce moment, opérèrent un raid de cavalerie dans la direction de Guiaver et les achirets purent alors, bien qu'insuffisamment, s'approvisionner de cartouches.

Après cet échec, les Turcs pensèrent employer la perfidie là où leurs armes n'étaient pas heureuses. Le frère cadet de Mar Chimoune, Hormizd, qui était à l'école à Constantinople, fut envoyé à Mossoul, d'où le Vali, Haïdar Bek, fit savoir au Patriarche que s'il ne mettait pas bas les armes, Hormizd serait exécuté. La réponse de Mar Chimoune est digne de l'antique : « Mon peuple est à ma charge et il compte des milliers de personnes; comment puis-je le sacrifier pour sauver une personne, fût-ce mon frère! » L'assassinat de Hormizd fut une vilaine tache de plus dans les annales sanglantes de la Sublime Porte.

Au mois d'août un nouvel assaut fut donné par les Turco-kurdes. Cette fois l'attaque était dirigée du Sud, et plusieurs régions des « achirets », à la rive orientale de Grand Zab, furent envahies. La destruction en fut complète, même les canaux d'irrigation furent

démolis. Les achirets se retirèrent alors vers leurs pâturages d'été, haut dans les montagnes, où les attaques kurdes n'ont pas de prise.

Quand les munitions et les vivres (le sel surtout faisait défaut) furent épuisés, les « achirets » au nombre de 50,000 environ, a bout de forces, quittèrent leurs montagnes et rejoignirent vers la fin d'octobre les lignes russes sur le territoire persan.

Nous pouvons les abandonner à ce moment, pour nous occuper des Chaldéens persans, et nous retrouverons à la date ci-dessus les deux branches réunies, ce qui nous facilitera l'étude ultérieure.

Les Chaldéens persans pendant la guerre.

FAUTES AVANT L'ÉVACUATION

Par la faute de la politique kurde-russe la guerre éclata dans la région d'Ourmiah avant la déclaration officielle de la Turquie. Un chef kurde, Simko, avait pu se créer une situation prépondérante. La généalogie kurde est très jalouse et il était très imprudent de laisser Simko s'élever au détriment des autres chefs qui avaient plus de droits à la primauté. Les mécontents entraînèrent avec eux la plus grande partie de la tribu et sur leur chemin vers la Turquie ils eurent des rencontres et des batailles avec les forces russes, en garnison à Ourmiah. Finalement les Kurdes furent repoussés et, parmi les cadavres restés sur le champ de bataille, on trouva quelques garde-frontières turcs, ce qui provoqua les protestations diplomatiques russes dont on trouve la trace dans le « Livre Vert » persan (Sur la neutralité pendant la guerre). Dès ces premières rencontres quelques villages chrétiens furent incendiés et les réfugiés affluèrent en ville. Notons aussi, qu'au même moment, sur une initiative inconnue, on organisa un détachement de volontaires chaldéens, cantonné près de la ville et attaché au régiment de tirailleurs. Enfin, après l'ouverture officielle des hostilités, dans le courant du mois de décembre 1914, on distribua aux Chaldéens une assez grande quantité de fusils russes démodés.

Ces graves imprudences commises, quand les Russes dûrent évacuer Ourmiah précipitamment, à cause des succès turcs du côté de Sarykamich, on ne prévint pas à temps la population chrétienne.

Le flot des réfugiés suivit les troupes vers la frontière du Caucase, et beaucoup périrent d'inanition, de fatigue, de froid. Ceux des Chaldéens qui n'eurent pas le temps de se sauver furent abrités par les missionnaires Américains et Catholiques, la mission russe partant avec les troupes.

Cette période de l'hiver 1914-15 a déjà son histoire et nous renvoyons à la bibliographie pour les détails. Bornons-nous à dire que les trois quarts des villages chrétiens furent brûlés et mis à sac, que plusieurs milliers de Chaldéens furent exterminés tant par les armes que par les maladies qui fauchaient les réfugiés entassés dans les missions.

CAUSES DES PILLAGES

Le pillage eut pour auteurs dans la ville, les bas-fonds de la population et les Kurdes, qui apparurent trois jours après le départ des Russes, quant aux villages ils furent pillés, pour la plupart, par les paysans musulmans et par les Kurdes. Nous attirons l'attention sur ce fait. Il justifie nos prémisses des chapitres précédents. Il ne fallait pas s'attendre à autre chose. Durant des années cette sombre masse musulmane avait accumulé ses rancunes contre les Chaldéens, qui jouissaient d'une situation exceptionnelle, grâce à l'appui et la protection des missions, et qui s'enrichissaient de jour en jour. Nous estimons que les motifs religieux n'y ont eu qu'une importance secondaire, mais que la cause principale se trouve dans la psychologie élémentaire du paysan musulman qui ne pouvait pas se résigner à un état de choses où il restait opprimé et méconnu, tandis que les Chaldéens, les mêmes qui depuis des siècles vivaient avec eux dans des conditions économiques et sociales analogues, avaient peu à peu bénéficié des changements favorables. Un coup d'œil superficiel, jeté sur les villages de la région, nous fait saisir sur le vif cette différence frappante. On y voit la maison bâtie en briques à l'européenne, à étage, avec fenêtres vitrées chez les Chaldéens aisés, qui à l'intérieur ont des meubles confortables et à côté, chez un musulman, fut-il le maire du village, vous ne verrez que la triste masure en terre battue, tout enfumée, avec de petites fenêtres où les vitres sont remplacées par le papier, avec une vaisselle pauvre et primitive, et des guenilles quelconques en guise de literie.

Au départ des Russes, le seul frein effectif qui contînt toutes ces rancunes, la masse crédule et ignorante pensant que les « infidèles » ne reviendraient plus, obéit à ses instincts de rapine et de massacre. D'autre part les autorités persanes, qui depuis longtemps, grâce au séjour des Russes, avaient perdu toute initiative, ne purent pas réprimer ce mouvement.

Le prétexte religieux fut mis en avant plus tard. Quand la masse, surprise elle-même des résultats de ses sauvageries, chercha à se disculper, les agents du panislamisme, tels que Medjd-ous-Saltaneh, accourus avec les Turcs, proclamèrent bien à propos la Guerre Sainte, le « Djehad ». Toutefois Medjd-ous-Saltaneh dut avoir recours aux baïonnettes turques, pour extorquer des notables, l'argent, et du clergé, les signatures approuvant ce Djehad. Comme on le sait, la secte musulmane des Chiah, c'est-à-dire tous les Persans, n'admet la Guerre Sainte qu'à l'appel du treizième Imam « Maître de l'Heure », celui qui a disparu, une sorte de Messie, attendu par eux. Une autre forme « defa » (résistance à l'infidèle), n'avait pas de raison d'être du moment que les Russes, oppresseurs infidèles, étaient partis. Mais ces finesses théologiques sont inconnues de la masse qui chercha l'excuse de ses crimes dans la Guerre Sainte.

Nous nous sommes déjà trop attardé et nous ne pouvons pas exposer en détails le sort des Chaldéens pendant la guerre. D'ailleurs W. A. Wigram dans sa brochure, *Our smallest ally*, a traité ce sujet. Le titre seul est assez significatif pour qu'il soit inutile d'insister encore sur les mérites de ce peuple, dont une petite mais vaillante armée nationale, organisée par les Alliés et conduite par les instructeurs russes, sut tenir le front abandonné par les troupes bolchevisées, après la révolution russe, jusqu'au mois de juillet 1918.

Renvoyant le lecteur à cette brochure ainsi qu'à notre article sur *les Assyro-chaldéens* nous arrivons à nos conclusions, c'est-à-dire au traité de Sèvres, qui méconnaît complètement tout ce qu'on doit aux Chaldéens.

En effet, les articles 62 et 64 stipulent, au sujet du Kurdistan, que ce pays jouira d'une autonomie locale dont les détails seront fixés par une commission internationale, composée de trois membres, nommés respectivement par les Gouvernements britannique, français et italien. Dans son plan ladite commission doit faire entrer des

garanties complètes pour la protection des assyro-chaldéens et autres minorités ethniques [1]. Une commission *ad hoc*, visitera les lieux, pour examiner et décider quelles rectifications de l'ancienne frontière turco-persane pourraient avoir lieu. Le fait est grave; on pourrait soupçonner ici une velléité de réunir les deux tronçons chaldéens qui se trouvent, en Perse et en Turquie, des deux côtés de la frontière en question, mais on doit abandonner cette idée quand on voit qu'à côté de ses membres européens, la commission comptera des représentants persans et kurdes. Ainsi au moment, où une question vitale pour les Chaldéens doit être décidée, on confie cette décision à un comité dont ils seront absents. Ce seront les arguments persans, ce seront ceux des Kurdes qui auront la chance de se faire valoir, mais les vrais intéressés et les seuls qui aient vraiment droit à une compensation équitable seront absents et, comme tels, on ne le sait que trop, auront toujours tort.

Le traité de Sèvres a fait beaucoup de mécontents; et ceux-ci l'ont déclaré, tantôt par la force des armes, tantôt par une argumentation diplomatique. Seuls les Chaldéens n'ont rien pu faire. Peut-être restaient-ils dans leur exil de Bakouba toujours confiants dans les déclarations d'un commissaire britannique quelconque.

A la dernière Conférence de Londres, autant que nous pouvons savoir, c'est la thèse turque qui l'a emporté. Les chefs kurdes amenés d'un lointain inconnu, auraient déclaré qu'ils n'aspirent pas à la réalisation de l'article 64, qui leur faisait entrevoir une indépendance complète et qu'ils préfèrent rester dans les cadres de leurs coreligionnaires turcs. Quant à notre sujet, cela veut dire simplement qu'avant la Conférence de Londres les Chaldéens pouvaient encore espérer qu'ils s'entendraient avec un Kurdistan libre et indépendant soumis par cela même à une influence bienveillante, autre que celle des Turcs, dont il se séparera jalousement. En fait, si jusqu'à présent il y a eu des pages consolantes dans l'histoire des relations kurdo-chaldéennes, ce sont celles où on lit leurs efforts communs pour se libérer du joug ottoman. Ces deux peuples, différents par la religion, ont tant de points communs du fait de leur voisinage et de l'identité de leurs mœurs et de leurs intérêts, qu'avec de la bonne volonté un modus vivendi pourrait être établi. Tout

1. *Opinion*, du 4 décembre 1920.

ceci s'écroule du moment que l'influence néfaste du dominateur turc n'est plus éliminée. De nouveau, le fanatisme religieux aura le dessus sur les considérations d'ordre économique et social, de nouveau la haine sera entretenue et nourrie savamment et lors d'une contestation quelconque entre les voisins, ce ne seront plus un malek chaldéen et un chef kurde qui traiteront en égaux.

Derrière les Kurdes il y aura toujours la menace démoralisante de la puissance ottomane, bien assez forte encore dans ces pays de montagnes.

En somme, le traité de Sèvres a abandonné le sort des Chaldéens aux Kurdes et Turcs, à ceux mêmes qui ont décimé et pillé les braves montagnards, confiants dans la cause des Alliés. C'est une triste épopée que nous venons de conter là, d'autant plus triste qu'on ne voit briller aucune lueur d'espérance pour les « Pâtres de Chaldée[1] », seuls déshérités de ce grand changement de fortunes et de frontières.

Voilà une triste application du principe de l' « intervention humanitaire » qui, paraît-il, est sortie triomphant de cette guerre[2].

B. Nikitine,
Ancien Vice-Consul de Russie à Ourmiah.

1. Article de Fr. Masson, *Gaulois*, 1916.
2. Au moment de mettre sous presse, nous notons avec plaisir que la question chaldéenne semble être mise à l'ordre du jour par l'arrivée à Paris du général chaldéen Agha Petros Ellow, un de nos meilleurs collaborateurs à Ourmiah.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Général Feld-Marschall von Hindenburg. — *Aus meinem Leben.* Paris, Lavauzelle, 1921. 1 vol. in-8 de 386 p.

Ces *Mémoires* n'apportent, à proprement parler, aucune révélation ni sur les événements de la guerre, ni sur les acteurs du drame. Mais ils nous donnent, du grand chef qui les écrivit, un portrait assez différent de celui qu'auréole une légende fantaisiste.

Opposer Hindenburg à Ludendorff est un jeu aisé, mais puéril. Tous deux sont des officiers prussiens, en mettant sous ces mots ce qu'ils peuvent représenter de loyalisme monarchique, de conservatisme politique et social, de foi dans l'État militaire et dans l'armée qui en est la base. Tous deux ont cru — et croient encore — à la mission divine de l'Allemagne, à la vertu de la guerre créatrice et féconde. Tous deux restent convaincus que la responsabilité du désastre final incombe, non aux institutions, mais aux hommes qui les représentaient. Il serait excessif de les opposer l'un à l'autre, car ils sont deux tirages d'un même cliché.

Seulement, entre les deux épreuves, il y a des nuances. Aux premières pages des *Souvenirs* de Ludendorff, le lecteur se heurte à la personnalité puissante du premier quartier-maître général. L'auteur étale, exagère même son activité fébrile et envahissante, il affiche sans aucune gêne l'orgueil colossal, l'infatuation qui lui fit tout ensemble juger les gouvernants de l'Empire au-dessous de leur tâche, et sous-estimer ses ennemis. Avec Hindenburg le ton change. Le feld-maréchal se révèle — ou du moins veut apparaître — sous des traits moins rébarbatifs.

Dans tout ce gros volume règne un souci évident, non seulement d'impartialité, mais presque de bienveillance.

Ses critiques parfois sévères ne l'empêchent pas de découvrir parfois des excuses, même des justifications. Chanceliers, diplomates n'eurent pas l'esprit de guerre : toutefois, « n'est-ce pas être sage à bon compte que de juger sévèrement les autorités responsables, après les événements accomplis? » Les grands chefs de l'Entente, certes, furent « remplis de pensées de haine et de vengeance »; mais ils ont su, du moins, fouetter le moral de leurs peuples. Et leur succès vient d'avoir toujours riposté : « Je fais la guerre » aux bêlements de ceux qui répétaient sans trêve : « Nous désirons la paix! »

Hindenburg déclare, aussi bien que Ludendorff : « Je suis un soldat, rien qu'un soldat. La politique me répugne. » Ni l'un ni l'autre ne sont sincères. Ludendorff s'est jeté dans les discussions entre hommes d'État, voire entre partis, avec l'impétuosité d'un lutteur qui aspire à s'imposer partout. Hindenburg, lui, s'y trouve entraîné plutôt qu'il ne s'y mêle de plein gré : dans une telle guerre, politique et opérations sont inséparables; il n'y a pas d'un côté, l'armée, de l'autre, la nation; c'est le même corps qui vit, lutte et souffre. Le feld-maréchal ne cherche nullement à esquiver les devoirs que lui impose son rôle. Pour assurer l'armement, l'approvisionnement de ses armées, il fera adopter, exécuter le plan colossal qui porte son nom. A tout instant, nous le voyons intervenir dans les questions d'ordre intérieur ou extérieur. Il « démissionne » les chanceliers; il impose — non sans brutalité — la reprise des hostilités contre la Russie des Soviets. Il se mêle à toutes les négociations de paix le plus qu'il peut, car il redoute des erreurs irréparables, encore qu'il se plaise à affirmer de telles tractations stériles et énervantes. Il fait décider la guerre sous-marine, malgré les hésitations de l'Empereur et les répugnances de la majorité.

Et cependant ce n'est pas sur lui — malgré la réclame faite autour de son nom et de sa statue — que portera aux yeux du public, le poids des décisions prises et, au fur à mesure que l'échéance approche, la responsabilité des fautes commises. C'est Ludendorff qu'on accuse de « dictature », c'est lui qu'on débarquera le 26 octobre 1918, tandis qu'Hindenburg restera en fonctions pour ramener l'armée vaincue. Naguère, à Potsdam, pendant les obsèques de l'impératrice, une tempête d'acclamations s'est élevée au passage d'Hindenburg; de plus maigres bravos ont salué ces deux symboles du militarisme impitoyable et inhumain : Tirpitz et Ludendorff. On aurait pu croire qu'avec le temps, la personnalité du feld-maréchal disparaîtrait dans le rayonnement de son ancien lieutenant. L'inverse se produit. Le vieux chef nous apparaissait comme un symbole, un personnage passif, sans beaucoup d'intelligence ni même de volonté. Sur ces points au moins, le jugement est à reviser. Les *Mémoires* d'Hindenburg et tout ce que nous savons de lui par ailleurs, nous laissent deviner non seulement une certaine bonhomie narquoise, mais un jugement plus averti, je dirais presque une psychologie qui tâche — encore qu'elle n'y parvienne pas toujours — d'être moins rudimentaire que celle d'un Ludendorff.

Les tempéraments qu'il apporte à son langage ne doivent cependant pas faire illusion. Il peut bien formuler l'espoir, dans son appel final à la jeunesse, « que la profondeur et la puissance de pensée des plus grands Allemands parviendront à amalgamer les idées nouvelles avec les précieux trésors du passé ». Ne nous laissons pas prendre à ces précautions oratoires. Le cri du cœur, le voici : « Le vieil esprit allemand se fraiera son chemin.

Une fois écoulé le flot sauvage des passions politiques qui a renversé toute l'ancienne organisation nationale et a détruit, semble-t-il, toutes les ambitions sacrées, la vie populaire s'arrachera de nouveau à ce rocher qui fut l'espérance de nos pères et sur lequel, il y a un demi-siècle, notre puissance a bâti l'avenir de la Patrie : l'Empire allemand. »

MAURICE LAIR.

Erich von Falkenhayn, général de l'Infanterie. — *Le commandement suprême de l'armée allemande.* 1914-1916, Traduction et avertissement du général Niessel. Paris, Lavauzelle, 1921. 1 vol. in-8° de IX-233 p.

Le ton de ces *Souvenirs* est infiniment plus calme que celui des *Mémoires* de Ludendorff. Nous avons, encore ici, un plaidoyer *pro domo*; mais l'auteur — qui parle toujours à la troisième personne — affecte une modestie apparente. Ceci ne l'empêche pas de donner à entendre que, seul, il a jugé sainement la situation des Empires centraux et la direction à imprimer aux opérations militaires. Dès sa prise de commandement, fin août 1914, il considère le grand coup manqué, c'est-à-dire la « décision » par l'écrasement total des ennemis. Cette décision, qui ne peut plus être atteinte par la destruction matérielle, au sens propre du mot, elle doit l'être d'après Falkenhayn « en leur imposant la conviction de leur inaptitude à mettre le prix nécessaire à la défaite de l'Allemagne » (p. 225). Il faut « tenir » plus longtemps que l'adversaire, et alors, on gagnera la guerre « autant qu'elle peut être gagnée ».

Sur ces considérations, deux années durant, le général von Falkenhayn orientera sa stratégie. Elles lui dicteront d'abord le renoncement aux opérations actives sur le front de France. S'il se laisse gagner aux idées du commandant du front Est, Hindenburg, quant à la nécessité de prendre l'offensive contre les Russes, c'est à son corps défendant et sans grande confiance dans le succès d'une campagne dont il n'espère aucun résultat décisif. En revanche, il inaugure au début de 1916, à Verdun, une vaste entreprise d'usure contre l'armée française qu'il tient pour déjà « saignée à blanc », et il croit la broyer dans l'enfer de la Meuse. L'offensive de la Somme, qui dévoile l'erreur de cette conception, l'entrée en guerre de la Roumanie contraignent Falkenhayn de passer la main à cet Hindenburg qu'il a déjà eu tant de mal à réduire au rôle de subordonné. Il le fait sans amertume apparente, mais en déclarant que « la perspective d'un changement de système » c'est-à-dire d'offensives gigantesques, le remplit « d'un grave souci ». Les événements lui ont donné raison.

La simplicité du récit, la modération affectée des termes ne doivent d'ailleurs pas tromper le lecteur. Falkenhayn est de la lignée intellectuelle des Hindenburg et des Ludendorff. Pour cet officier prussien, rien n'est au-dessus de la patrie, de l'armée allemande. Nulle considération de sentiment, nul respect de la justice dès que le sort de la guerre est en jeu. Nul respect de la vérité historique, dès qu'il s'agit de prouver au

peuple allemand que tous les rouages ont bien fonctionné, qu'il n'a pas été vaincu par les armes. Le livre de Falkenhayn fourmille de ces erreurs volontaires. C'est ainsi qu'il nous montre ses rapports avec l'Empereur, empreints de confiance et de cordialité, alors que nous savons pertinemment dans quelle ignorance était tenu, systématiquement « le Maître de la guerre ». Falkenhayn accuse les Français d'avoir, les premiers, employé les gaz! A chaque pas revient, comme un *leit motiv*, la soi-disant « supériorité numérique écrasante » de l'ennemi, à laquelle le soldat allemand n'a pu résister que grâce à des prodiges de valeur. Comme les livres de Ludendorff et plus tard de Hindenburg, les *Souvenirs* de Falkenhayn poursuivent un double but objectif : justifier la conduite de leur auteur, et apporter de nouvelles preuves à la légende qui se substitue de plus en plus à l'histoire. Il dresse, pour les jeunes générations, l'image d'une Allemagne qui peut être fière d'avoir tenu tête au nombre et doit viser à s'en rendre de nouveau capable....

M. L.

Georges Blondel. — *La Rhénanie, son passé, son avenir.* Paris, Plon, 1921. 1 vol. in-16, VIII-257 p.

Avec une inlassable persévérance, M. Georges Blondel nous donne les résultats de ses enquêtes sur l'Allemagne. Son dernier volume, malgré son titre, n'étudie pas seulement la situation de la Rhénanie, mais l'opinion, l'évolution politique de l'Allemagne tout entière au cours des trois dernières années.

M. Georges Blondel a mis en première page de son livre cette phrase du maréchal Foch : « Le péril de la France ne s'arrête qu'au Rhin. » Parole profonde, si l'on veut bien ne pas la prendre à la lettre, car aux points de vue militaire et politique, ne garde une position ou une frontière que quiconque en possède les avancées. Lorsqu'on parle de la Rhénanie, beaucoup de Français ont le tort de comprendre : rive gauche du Rhin. Dans tout son cours inférieur, ce fleuve réunit, plus qu'il ne sépare, la rive gauche surtout agricole à la formidable industrie de la rive droite. Si l'État rhénan devient jamais une réalité, ce ne pourra être que sous les espèces d'un État rhénan-westphalien.

Le « séparatisme » rhénan est un fantôme. Le « fédéralisme « qui se borne à réclamer une certaine autonomie administrative et financière, qui proteste contre l'esprit unitaire, militariste et monarchiste des gens de Berlin, trouve des échos chez des catholiques, qu'inquiètent les progrès de l'esprit matérialiste à la prussienne. Mais il a contre lui les socialistes et les populistes, également centralisateurs, contre lui aussi, les grands industriels qui redoutent l'affaiblissement des vastes unions économiques, bases de leur puissance. Les fonctionnaires prussiens dont le *Reich* inonde les régions occupées, la campagne violente et sournoise qui ne cesse de dénoncer les visées « impérialistes » de la France, les

soi-disant excès de nos troupes, et d'attiser contre nous les haines mal éteintes, visent à rallier au centralisme les très nombreux Rhénans qui n'ont pas oublié les années de prospérité magnifique dans l'Allemagne groupée sous l'étendard des Hohenzollern.

Cela, nous l'oublions un peu trop en France. Il est un jeu facile d'opposer les Rhénans aux Prussiens, de leur découvrir des origines celtes, des survivances romanes, un esprit plus vif et un caractère plus indépendant qu'aux Poméraniens ou aux Brandebourgeois. Mais le fait que tous ces Allemands ont goûté jadis l'ivresse de la victoire, puis les bienfaits de l'essor économique, enfin, hier, l'amertume du désastre, est d'une importance qui prime toutes les théories. Pour l'avoir négligé, certaines erreurs furent commises au début de notre occupation. Il échappe à M. Georges Blondel lui-même, si averti pourtant, d'attribuer aux populations rhénanes « un fonds d'idéalisme et de générosité » qu'on ne rencontre guère dans l'Allemagne du Nord. Sans vouloir méconnaître que les Rhénans représentent, sans conteste, une civilisation plus avancée que les Prussiens, n'oublions pas que leur longue cohabitation avec ceux-ci a développé en eux un sens très avisé des réalités. C'est à celui-ci qu'il faut nous adresser, si nous entendons vraiment orienter la Rhénanie dans des voies nouvelles, et concilier ses légitimes aspirations à la paix, au bonheur, avec nos indispensables sécurités. Il nous faudra prouver à nos voisins, que nous conservons la force de les garantir contre toute agression, les persuader que l'intérêt leur commande de ne plus chercher, vers l'Est, non seulement la récompense de leur travail et les perspectives de richesse matérielle que leur assurait naguère la Prusse, mais aussi le développement de l'esprit public, des institutions démocratiques que cette même Prusse leur refusait dans un but égoïste de domination.

M. L.

M. Erzberger. — *Souvenirs de guerre.* Préface de M. Maurice Muret. Paris, Payot, 1921, in-8, XIV-437 p.

Ces souvenirs du temps de guerre sont encore une apologie personnelle, non plus d'un militaire, mais d'un homme politique allemand. Ils n'en sont ni moins instructifs, ni moins perfides. Après avoir applaudi, comme tous ses concitoyens à la guerre « fraîche et joyeuse », M. Erzberger a pressenti assez vite le danger, et recommandé dès lors la modération. Du moins, à l'en croire.... Car ce gros livre n'a qu'un but : prouver que l'Allemagne aurait évité le désastre, si l'on eût écouté M. Erzberger. Lui seul a vu clair, il le proclame avec une impertubable assurance. Ni l'Empereur, dont il trace un portrait des moins flattés; ni les militaires, qu'il jalouse et qui exècrent son activité brouillonne, jusqu'à réclamer contre lui des poursuites judiciaires; ni la diplomatie, tout ensemble indécise et brutale, n'ont, paraît-il, su voir que l'Allemagne

courait à l'abîme, ni voulu faire taire la folie impérialiste lorsqu'il en était temps encore. M. Erzberger qui fait sonner très haut son catholicisme, affecte de croire que cette qualité de « Romain, de papiste » lui valut la haine des pangermanistes. Et cependant pour être catholique, nul ne saurait l'accuser de n'avoir pas été allemand. Sa foi fut au service de son patriotisme. Trois années durant, il multiplia les efforts pour inféoder le Vatican aux Empires centraux, pour obtenir par son entremise une paix « de compromis ». Il s'attacha à substituer, en Orient, l'influence germanique au patronage français. Directeur de *La Propagande*, il fit rédiger un « Mémoire des catholiques allemands sur la guerre actuelle » pour prouver l'innocence de l'Allemagne. Au fur et à mesure que les événements se précipitèrent, il s'agita davantage : car il redoutait la révolution à l'égal de la défaite, et son but secret fut de ne pas laisser le socialisme international liquider à lui seul la guerre. C'est lui-même, en effet, que les pangermanistes vaincus chargèrent d'aller négocier à Rethondes l'armistice, quitte plus tard « à le jeter dehors » comme le lui prédisait aimablement Naumann. Depuis la guerre, M. Erzberger fut ministre des finances, ou plutôt, comme on disait à Berlin « de la planche à billets ». La coalition des intérêts menacés par ses lois fiscales le rejeta dans la vie privée; puis, un Hellferich l'éclaboussa de scandale. Il est tombé, enfin, sous les coups d'assassins politiques, parce qu'il semblait reparaître sur la scène et inspirer le président du conseil Wirth, parce que sa personnalité turbulente et ambitieuse devenait à nouveau gênante. Ce serait pourtant une grande injustice de ne voir en lui, comme le font certains réactionnaires, que le responsable du traité de Versailles. L'ex-chancelier Pehrenbach fut plus équitable en disant sur sa tombe : « L'Empire allemand a perdu un patriote comme il y en a peu. » Nous devons l'en croire, après lecture de ces Souvenirs touffus, pleins de contre-vérités et aussi haineux à notre égard que ceux des Hindenburg et Ludendorff.

M. L.

GÉOGRAPHIE

Jean Brunhes et Camille Vallaux. — *La Géographie de l'histoire* (géographie de la paix et de la guerre sur terre et sur mer). Paris, Alcan, 1921, un vol. in-8° de 716 p., 36 cartes et diagrammes.

La Géographie d'aujourd'hui ne se contente plus d'observer les phénomènes strictement physiques, elle entreprend l'étude des phénomènes humains, élargissant ainsi considérablement le champ de son action. C'est dans cet esprit que MM. Jean Brunhes et Camille Vallaux, deux géographes bien connus et qui ont déjà fait leurs preuves, nous donnent, dans un livre intitulé « *La Géographie de l'histoire* (géographie de la paix et de la guerre, sur terre et sur mer) », une véritable

philosophie géographique des événements immenses et innombrables qui se groupent autour de la grande guerre.

Nulle époque ne pouvait, mieux que la nôtre, se prêter à ces investigations, car, pour celui qui observe et réfléchit, l'explication géographique est partout. La guerre, en bouleversant pendant cinq ans la vie matérielle de la planète, a révélé à beaucoup de gens qui ne la soupçonnaient pas, l'étonnante complexité de l'organisation économique du monde. Nous savons aujourd'hui dans quelle étroite dépendance des marchés extra-européens se trouve l'Europe pour sa subsistance. Les Puissances centrales et la Russie, qui se sont trouvées coupées de ces marchés, ont succombé, et c'est parce qu'ils possédaient le contrôle des routes mondiales que les Alliés ont été en mesure de vaincre.

A l'intérieur du Continent, la guerre nous a donné des leçons d'égale importance. Dans les pays belligérants, les ressorts des États ont dû se tendre à tel point, qu'ils ont en quelque sorte mis à nu les conditions de l'unité politique des nations. Certaines réalités, à la fois géographiques et politiques, se sont imposées aux négociateurs en vertu d'une expérience récente et incontestable. Il a fallu constater qu'une prétendue nation n'en est pas une si elle n'est pas capable de mettre sur pied un État organisé. On a également reconnu que les États eux-mêmes comme les êtres vivants, ne peuvent exister s'il leur manque certains organes essentiels : une région minière par exemple pour les uns, un port pour les autres, ou bien l'artère vitale d'un chemin de fer ou d'un grand fleuve. Il est apparu enfin que les pays enclavés ne pouvaient plus, dans les circonstances actuelles, respirer ni vivre, si le libre accès aux océans ne leur était garanti. Les fleuves internationaux, les ports, le transit ont ainsi acquis une importance primordiale dans la nouvelle organisation économique et politique de l'Europe.

MM. Brunhes et Vallaux ont étudié tous ces problèmes, en les reliant aux problèmes plus généraux de l'alimentation humaine, du groupement de la population, des migrations, de la colonisation, des luttes de races, de la formation des États, enfin des grandes communications mondiales.

Il ne peut être question pour nous, de suivre les auteurs dans l'étude d'une matière dont la richesse est pour ainsi dire infinie. Nous voudrions seulement signaler la passionnante étude qu'ils ont faite d'une question maîtresse pour l'Europe, celle des routes internationales dans le monde moderne.

L'Europe, chacun le sait, dépend des marchés extra-européens pour nombre de ses produits d'alimentaiion et de ses matières premières. C'est donc pour elle une affaire vitale que de conserver la libre disposition des routes maritimes de la planète. Dans plusieurs chapitres, et notamment dans un chapitre XIII intitulé « les grandes liaisons maritimes et la politique des océans », les auteurs ont traité cette question d'une

façon magistrale. Ils ont montré que pour profiter de la liberté des mers — cette chose complexe, — il ne suffisait pas d'avoir la haute mer libre devant soi. Il faut encore — et c'est une condition *sine qua non* — pouvoir passer dans les « étroits » et naviguer sans contrainte dans les « zones d'atterrage ». C'est parce qu'ils possédaient Suez et Gibraltar (étroits), l'entrée de la Manche et le débouché de la mer du Nord entre l'Écosse et la Norvège (zones d'atterrage), que les Alliés ont embouteillé l'Allemagne. Mais il y a d'autres conditions encore, qui résultent de l'organisation infiniment complexe de la navigation moderne. Les communications mondiales, de nos jours, comportent toute une politique internationale et tout un outillage : canaux interocéaniques qu'il faut contrôler, routes commerciales équipées, stations de charbon et de pétrole, bases navales, câbles sous-marins avec contrôle des points d'atterrissage, postes de T. S. F., etc. Tout cela est devenu nécessaire à la simple gestion d'un commerce extérieur, sans lequel aujourd'hui, les grandes nations ne sont plus vraiment indépendantes.

Nons n'avons pu qu'attirer l'attention sur quelques-uns des problèmes géographiques et politiques soulevés dans ce livre remarquable et qu'il faut lire. Il montre que notre École géographique française est ouverte aux aspects les plus actuels de la vie mondiale. Elle les étudie avec une méthode dont la précision ne le cède en rien à la trop vantée « science allemande ». Nos savants y ajoutent des qualités d'impartialité et de vive intelligence que les savants allemands ne possèdent pas toujours.

ANDRÉ SIEGFRIED.

FINANCES. — ÉCONOMIE POLITIQUE

Georges Bonnet, commissaire adjoint du Gouvernement au Conseil d'État, et Roger Aubouin. — *Les Finances de la France*, Paris, Payot et Cie 1921, 1 vol. in-12 de 384 p.

Les ouvrages traitant de la législation financière sont assez nombreux, mais ils entrent en général dans des développements dont l'étude ne convient guère qu'aux spécialistes, et rebuterait les lecteurs qui ne désirent connaître du mécanisme compliqué de nos finances publiques, que ce qui est nécessaire pour suivre utilement, mais de haut, les débats relatifs à la gestion des affaires du pays.

C'est à ces derniers qu'ont surtout songé MM. Bonnet et Aubouin en composant leur ouvrage. Résumer en moins de 400 pages in-12, tout en restant parfaitement clair, l'essentiel d'une matière aussi abondante et complexe, était une tâche difficile dont les auteurs se sont fort habilement acquittés.

Le livre est divisé en 3 parties. La première est consacrée à l'exposé des règles essentielles de la comptabilité publique, et des phases successives de la confection des budgets annuels.

Dans la deuxième partie, on étudie principalement, parmi les ressources qui alimentent le budget, celles qui proviennent des dispositions fiscales les plus récentes (impôt sur le revenu, etc.). Peut-être les auteurs, victimes du « revirage » de l'impôt sur le reveuu, font-ils un peu trop bon marché des anciennes Contributions directes, dont la suppression pure et simple, dans les circonstances et les conditions où elle a été faite, demeure l'une des causes de la désorganisation de nos services financiers. Il est vrai qu'ils semblent se raviser un peu plus loin, dans la troisième partie, quand ils énoncent cette règle de sagesse fiscale élémentaire que, dans la situation où la guerre nous a placés, l'État aurait avantage, plutôt que de créer des impôts entièrement nouveaux, à pousser au maximum le rendement de ceux qui existent, et qui ont fait leurs preuves. Cette règle s'applique à merveille à l'impôt sur le revenu, qui dans les conditions où il a été conçu et où il a été appliqué, demeure un monument d'iniquité.

Dans la troisième partie qu'on lira peut-être le plus volontiers tout d'abord, à cause de son actualité, MM. Bonnet et Aubouin examinent les difficultés financières de l'heure présente, et les solutions à envisager. Ils commencent fort à propos pour dissiper les nuées assemblées par des gens imprévoyants ou par trop naïfs, et donnent d'excellents conseils, tous conformes, sauf quelques points de détail sur lesquels la discussion est toujours ouverte, aux pratiques financières que l'expérience a consacrées comme étant les plus saines. Abandon de la politique de l'emprunt, effort fiscal, etc., surtout loi du travail, et nous ajouterons, sans les rémunérations exagérées que l'on recherche aujourd'hui.

Les candidats aux grandes administrations publiques tireront grand profit de ce petit livre, dont nous leur conseillons une lecture attentive. Elle ne les dispensera pas sans doute de recherches plus étendues ; mais ils y trouveront, sous une forme claire et agréable, parce que nullement didactique, non seulement un résumé des connaissances techniques essentielles, mais surtout des aperçus généraux et des considérations qui devront être pour eux d'excellents sujets de réflexion et d'étude personnelle approfondie. G. G.

Joseph Girard, professeur à l'École des Sciences Politiques. — *Éléments d'assurances* (*incendie-vie-accidents*) Paris, Dulac, 1921, 1 vol. gr. in-8° de 630 p.

Le livre de M. Girard, trop modeste sous le titre *Éléments d'assurances*, vient opportunément combler une lacune qu'ont maintes fois signalée ceux qui désirent s'initier à la matière des assurances. Certes, les monographies et même les traités sont nombreux; mais, ou bien ils étudient à fond une difficulté particulière, ou bien ils sont, soit théoriques, comme le traité classique de M. Chaufton, soit techniques comme ceux de MM. Ancey et Poterin du Motel. Ce qui

manquait, c'était l'ouvrage à la fois théorique et pratique, suffisamment documenté pour ceux qui veulent avoir la connaissance d'une question spéciale, suffisamment synthétique pour ceux qui veulent se faire une idée d'ensemble de cette matière si vivante, toujours en évolution. Il convient de remercier M. Girard de sa précieuse contribution à cet égard.

L'ouvrage comporte deux divisions principales. La première, consacrée à l'assurance en général, après un historique documenté, est l'exposé d'ensemble du contrat d'assurances avec les obligations réciproques des parties intéressées, et nous fournit ensuite des indications pratiques sur le fonctionnement des organismes d'assurances, et de leurs collaborateurs principaux, notamment les agents et courtiers. — La seconde est l'étude de trois branches les plus importantes de cette industrie : l'assurance contre l'incendie, l'assurance sur la vie, l'assurance contre les accidents. Il s'agit, comme on le voit, uniquement des assurances terrestres.

L'auteur, avec beaucoup de raison, ne s'est pas contenté d'exposer la doctrine, de résumer la jurisprudence. Il a illustré ses démonstrations de statistiques très complètes sur l'importance respective de ces différentes branches, sur les résultats financiers et leurs possibilités d'avenir.

L'ouvrage de M. Girard contribuera à vulgariser, notamment parmi nos étudiants, la matière des assurances; celle-ci est trop ignorée d'eux, alors qu'elle offre cependant un champ d'action très vaste à leur activité de demain. Bien des progrès sont encore à réaliser en France, en s'inspirant de méthodes qui ont fait leurs preuves à l'étranger. D'autre part, la guerre a eu, sur certaines parties de cette manifestation de notre activité économique, une influence profonde. Quelques organismes y ont gagné un développement intéressant; la plupart ont été gravement touchés; nos compagnies se remettent déjà pleinement. Certes, la période actuelle est dure : il s'agit d'une adaptation à des nécessités nouvelles, qui ne se fait pas sans heurt, ni sans désastre individuels. Mais les manifestations de reprise et de relèvement sont des plus encourageantes. Ce qu'il faut, ce sont de jeunes activités, compétentes, hardies sans témérité. Le livre de M. Girard servira à les faire naître et à les former. P. SUMIEN.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

(1921)

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Blociszewski (**J.**). — La politique japonaise en Mandchourie et le problème extrême-oriental d'après un publiciste anglais. 591
Bourgeois (**E.**). — L'alliance de Bonaparte et de Paul Ier 481
Bryce (**Lord**). — Sur la démocratie française. 1
Dupuis (**C.**). — Le droit international et la guerre mondiale. . . . 339
Flach (**J.**). — L'origine et l'avenir de la propriété immobilière. . . 47
G. (**J.**). — Les chemins de fer français pendant la guerre 84
Garner (**J.-W.**). — La politique étrangère américaine. 161
Georges-Picot (**Cne G.**). — La politique extérieure de la république tchéco-slovaque. 220
Halevy (**E.**). — Comment lord Palmerston passa grand homme . . 523
Hankins (**F.-H.**). — De quelques transformations politiques récentes aux Etats-Unis 321
I. (**A.**). — Le régime de l'occupation rhénane, institué par le traité de Versailles 245
Lair (**M.**). — Les chefs de guerre allemands . . . . . 367 et 572
Loriot (**J.**). — Le marché des changes étrangers à Paris en 1920. . 101
Matter (**P.**). — La Constitution prussienne et les élections du 20 février 1921 185
Nikitine. — Une petite nation victime de la guerre, les Chaldéens . 602
Pommery (**L.**). — La guerre économique en France envahie . . . 409
Puget (**H.**). — Le Conseil d'Etat au temps de Napoléon 385
Reinach (**J.**). — La diplomatie de la troisième République. . 27 et 198
Rivaud (**A.**). — Un commentaire allemand du traité de Versailles. 547
Rousiers (**P. de**). — La marine marchande française pendant la guerre et depuis la guerre. 496
Zolla (**D.**). — Nos achats de produits coloniaux et la mise en valeur de notre domaine colonial. . . . . 61 et 274
Le cinquantième anniversaire de la fondation de l'École libre des Sciences Politiques 426

II. — VARIÉTÉS

Baëlen (**J.**). — Le rapport de la commission d'enquête du Sénat français 114
Marin (**H.**). — Un conférencier français à Manchester 292
Mylès (**H.**). — Une visite au lycée impérial de Galata Seraï 126
N. C. P. — Les annotations de Guillaume II en marge des rapports de ses ambassadeurs 120

III. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

ANCEL (J.). — Les travaux et les jours de l'armée d'Orient 1915-1918 (**J.-V.**) 320
ARON (J.). — L'enseignement du droit et la formation du citoyen (**H. Puget**) 317
AULARD (A.). — Etudes et leçons sur la Révolution française (**P.-R.**) 479
BAINVILLE (J.). — Les conséquences politiques de la paix (**P.-R.**) . . 146
— Louis II de Bavière (**N.-C.-P.**) 308
BARRAULT (H.-E). — Essai sur la théorie générale de l'administration des biens des sujets ennemis (**H. M.**) 480
BIENAIMÉ (Amiral). — La guerre navale. Fautes et responsabilités. . 159
BLACHEZ. — La nation armée et l'idéologie des nationalités (**G. Blondel**) 448
BLONDEL (G.). — La Rhénanie (**M. L.**) 629
BLÜCHER (Princesse EVELYN). — An english wife in Berlin. *Traduction française*. Notes intimes de la princesse Blücher. 452
BONNET (G.). — Les finances de la France (**G. G.**) 633
BRUNET (R.). — La constitution allemande du 11 août 1919 138
BRUNHES (J.). — Géographie humaine de la France. 468
BRUNHES (J.) et VALLAUX (C.). — La géographie et l'histoire (**A. Siegfried**) 631
BUAT (Général). — Hindenburg (**A. D.**) 299
BUGIEL (Docteur V.). — La Pologne et les Polonais 316
BURNAND (R.) et BOUCHER (F.). — L'histoire de Napoléon racontée par les grands écrivains. 468
CHAMPCOMMUNAL (J.). — Une réforme législative nécessaire (**G. G.**). . 473
CHASLES (P.). — Le bolchevisme expliqué par l'état social de la Russie 453
CHASSAIGNE (M.). — Le procès du chevalier de la Barre (**B. Combes de Patris**) 311
CHASSÉ (Ch.). — Napoléon par les écrivains 468
CHOW. — Le contrôle parlementaire de la politique étrangère en Angleterre, en France, aux Etats-Unis (**H. M.**) 320
COLOCOTRONIS (V.). — La Macédoine et l'Hellénisme. Etude historique et ethnologique (**J. V.**). 148
— Le complot germano-bolcheviste (**P. Ch.**) 157
CORRÉARD (J.). — France et Monde 320
DEDECEK (V.). — La Tchécoslovaquie et les Tchécoslovaques 316
— Les Démocraties modernes 453
DESCHAMPS (G.). — La Somme dévastée 479
DRIAULT (E.). — La question d'Orient depuis les origines jusqu'à la paix de Sèvres (**P. R.**). 464
— La renaissance de l'Hellénisme (**P. R.**) 464
ERZERBERGER (M.). — Mes souvenirs de guerre (**M. L.**). 630
FALKENHAYM (Général). — Le commandement suprême de l'armée allemande (**M. L.**) 628
FAUCHILLE (P.). — La guerre de 1914. Recueil de documents intéressant le droit international (**C. D.**) 306
— Traité du droit international public (t. II)(**G. Gidel**). 470
FONTENAY (C. et E. de). — Lettres du front (1914-1916) 143

FOURNIER (J.). — La chambre de commerce de Marseille et ses représentants permanents à Paris (1599-1875) 318
FRANCŒUR (J.). — Je fais la guerre. — La paix sera une création continue (**H. de M.**). 314
GAILLARD (G.). — Les Turcs et l'Europe (**J. Vergeot**) 301
GAULTIER (P.). — Les Maîtres de la pensée française. Paul Hervieu, E. Boutroux, H. Bergson, M. Barrès (**R. D.**) 453
— Leçons morales de la guerre. 460
GILLET (L.). — La bataille de Verdun (**P. R.**). 147
GILLOUIN (R.). — Idées et figures d'aujourd'hui (**H. M.**). 147
GIRARD (J.). — Eléments d'assurances. Incendie, vie, accidents. (**P. Sumien**) 634
GUICHEN (Vicomte de). — La crise d'Orient de 1839 à 1841 et l'Europe. 464
HAAS et MONTEUX. — Les Impôts en France, impôts anciens, impôts nouveaux (**G. G.**) 319
HAOUCINE (E.-L.). — La vengeance des Beys; Serbie, Albanie, Macédoine (**J. V.**) 158
HAURIOU (M.). — Précis de droit administratif et de droit public (**H. Puget**). 317
HAUSER (H.). — Travailleurs et marchands de l'ancienne France (**H. M.**). 312
HINDENBURG (Maréchal VON). — Ma vie (**M. Lair**). 626
HUARD (G.). — L'évolution de la bourgeoisie allemande (**P. Matter**) . 452
JONESCO (T.), HURMUZESCO (D.), DIMITRIU (V.), PANGRATI (E.), SIPSOM (C.-M.), GAVANESCO (J.), NEGULESCO (D.), URSU (J). — Les questions roumaines du temps présent (**J. V.**) 300
JUGE (E.). — Notre abdication politique. Essai d'introduction à l'Etude des origines de l'Europe nouvelle 460
LABICHE (G.-P.). — Les baux ruraux et la question agricole en Espagne (**A. Marvaud**) 159
LA CHESNAIS (P. G.). — Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix (**P. Ch.**) 157
LAGUERRE (D.). — Sociétés anonymes à participation ouvrière. Les actions de travail et la loi du 20 avril 1917 (**P. Cauboue**) 476
LEGENDRE (Docteur A. F.). — Tour d'horizon mondial (**J. Blocészewski**) 145
LE GOFFIC (Ch.). — La Marne en feu 479
LENIENT (E.). — La faute capitale du haut commandement (**M. L.**) . 480
LÉVY (R.-G.). — La juste paix ou la vérité sur le traité de Versailles. 133
LHANDE (R. P.). — Notre sœur latine : l'Espagne (**A. Marvaud**). . . 158
MARCÉ (V. de). — La cour des comptes en Italie et en Allemagne (**P. Ch.**) 319
MARICOURT (Baron A. de). — L'Oise dévastée (**P. R.**) 315
MARVIN (F. S.). — The century of Hope. A sketch of western Progress from 1815 to the great war. 307
MATHIEZ (A.). — Un procès de corruption sous la Terreur. L'affaire de la compagnie des Indes (**J. T.**) 318
MATTERN (I.). — The employment of the Plebiscite in the determination of the sovereignty (**G. G.**) 472
MÉLICOF (J. L.). — La révolution russe et les nouvelles républiques transcaucasiennes (bolchevisme et anti-bolchevisme) (**P. Ch.**) . . 157
MOOKERJI (R.). — Local government in ancient India 142
MOREAU (F.). — Précis élémentaire de droit constitutionnel (**H. Puget**) 306

MOREL-JOURNEL (M.). — La politique de Bonaparte en pays occupé . 318
MOYE (Marcel). — Le droit des gens modernes (**C. D.**) 303
MUZET (A.). — La Roumanie nouvelle (**J. V.**) 316
MYLÈS. — La fin de Stamboul. Essai sur le monde turc. 302
NIOX (Général.) — La grande guerre 1914-1918. Simple récit 297
NIPPOLD (O.). — Le chauvinisme allemand 136
OGILVIE (P.-M.). — International Water ways (**G. G.**) 152
OPPENHEIM. — International law. vol. I, Peace (**H. Puget**) 475
ORTHLIEB (Comte). — L'aéronautique. Hier, demain (**J. T.**). 316
PALAT (Général). — Les batailles d'Artois et de Champagne en 1915 (**P. R.**). 147
— La grande guerre sur le front occidental, t. VI. La bataille de la Marne (**A. D.**) 299
Papers relating to the application of the principle of Dyarchy to the government of India to wich are appended the Report of the joint Select committee and the government of India act 1919 with an introduction by L. CURTIS 139
PARISET (G.). — La Révolution (1792-1799). 155
— Le Consulat et l'Empire (**M. Caudel**) 460
PERNOT (M.). — L'épreuve de la Pologne (**J. Triouillier**) 317
PERTUSI (L.). — Della guerra alla Pace 158
PHOCAS COSMETATOS (S. P.). — La Macédoine, son passé, son présent. Étude ethnographique et politique (**J. V.**) 149
PINON (R.). La reconstruction de l'Europe politique 133
POINCARÉ (R.). — Messages, discours, allocutions, lettres et télégrammes (**C. de P.**). 297
POISSON (E.). — La République coopérative (**H. M.**) 319
PONCHEVILLE (A.-M. de). — Arras et l'Artois dévastés (**P. R.**) 315
Proudhon et son temps. Préface de C. BOUGLÉ (**H. de Montardy**) . . 150
PUAUX (R.). — L'Égéïde 158
PUGET (H.). — Le gouvernement local en Espagne (**A. Marvaud**). . 151
R. (J.). — Foch; essai de psychologie militaire 315
RAIN (P.). — Les chroniques des châteaux de la Loire 313
RÉAU (L.). — L'art russe des origines à Pierre le Grand (**P. Ch.**) . . 313
REDAN (P.). — La Cilicie et le problème ottoman (**J. V.**) 458
RENARD (G.) et WEULERSEE (G.). — Le travail dans l'Europe moderne (**H. M.**) 476
RENAUT (F.-P.). — La question de la Louisiane (1796-1806) (**M. Caudel**) 462
RENOUVIN (P.) — Les Assemblées provinciales de 1787. Origines développements, résultats (**P. Rain**) 465
RICCA BARBERIS (M.). — Il carattere sociale della legislazione civile di guerra (**H. Puget**) 460
RIST (C.). — Les finances de guerre de l'Allemagne (**E. d'Eichthal**). 131
RIVET (C.). — Des alliés de demain : Les Tchéco-Slovaques (**J. Blociszewski**). 144
ROUSSET (Lieutenant-colonel). — La bataille de l'Aisne (**P. R.**). . . 147
ROUX (A.). — La pensée d'A. Comte. Le présent, le passé et l'avenir social d'après les conceptions philosophiques du positivisme (**H. M**). 319
SAGNAC (P.). — La Révolution (1789-1792) (**E. Bourgeois**). 153
SÁMNÉ (G.). — La Syrie (**J. Vergeot**) 456
SARRAIL (Général). — Mon commandement en Orient (**G. Gidel**) . . 454
SÉGUR (Marquis de). — Marie-Antoinette (**P. R.**). 464

SIMKHOVITCH (V.-G.). — Marxisme contre socialisme 143
SLONIN (M.). — Le bolchevisme vu par un Russe (**P. Ch.**). 319
SPOTANSKI (S.). — La Pologne nouvelle et son premier chef d'État Joseph Pilsudski 158
TOULEMON (A.). — La Réparation des dommages de guerre (**H. M.**). 480
TOUTAIN (J.). — Leur Germanie (**G. Blondel**) 450
VARAGNAC (E.). — Un grand espagnol, apôtre du droit des peuples, Emilio Castelar (**A. Marvaud**) 309
VERRAUX (Général). — La bataille des Flandres en 1917 (**P. R.**). . . 147
VIVIEN DE SAINT-MARTIN et SCHRADER. — Atlas universel de géographie 469
VISVESVARAYA (M.). — Reconstructing India 141
WEILL (G.). — Histoire de l'enseignement secondaire en France (1802-1820) (**P. Rain**) 466
WITHERS (H). — Qu'est-ce que la monnaie? (**H. de P.**). 157
WORMS (R.). — Philosophie des sciences sociales (**C. de P.**). . . . 477
ZAGORSKY (S.). — République des soviets. Bilan économique 135

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

358240

P Pol.Sci. Sciences politiques.
S v.44,1921.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED